

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 10 et mardi 11 juin 2013

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2013 DPE 47 - DF 36 Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2012.....	48
Condoléances.....	3	2013 DPE 48 - DF 30 Compte administratif du budget annexe de l'Eau de 2012.....	48
Tragédie survenue à Paris.....	4	2013 DPE 49 - DF 37 Compte de gestion du budget annexe de l'Eau de 2012.....	49
Condoléances (suite).....	4	2013 DEVE 66 - DF 32 Compte administratif du budget annexe du fossage de 2012.....	49
Adoption de comptes rendus.....	6	2013 DEVE 67 - DF 39 Compte de gestion du budget annexe du fossage de 2012.....	49
Félicitations.....	6	2013 PP 38 Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.....	49
2013 DAC 486 Ratification par le Conseil de Paris d'une déclaration des cinq communes "Compagnon de la Libération".....	6	2013 PP 37 Compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.....	49
2013 DF 15 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.....	13	Suspension et reprise de la séance.....	50
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat.....	13	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2013.....	50
Vœu déposé par l'Exécutif.....	13	Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution des noms de "Wangari Muta Maathai" et "Ken Saro-Wiwa" aux centres d'animation Saint-Blaise et Buzenval.....	51
2013 DRH 70 - Rapport social pour l'exercice 2012.....	13	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'avenir du Centre d'information et de documentation jeunesse.....	52
2013 SG 153 - Rapport environnemental pour l'exercice 2012.....	13	Vœu déposé par l'Exécutif.....	52
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.....	14	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sensibilisation des enfants aux stéréotypes sexuels.....	53
2013 DF 15 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.....	14	2013 DJS 225 - Subvention (224.500 euros) avec convention avec le Stade Français au titre de la saison sportive 2012-2013.....	55
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat.....	14	2013 DJS 284 - Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2012-2013.....	57
Vœu déposé par l'Exécutif.....	14	2013 DJS 330 - Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec le Club des Français Volants au titre de la saison 2012-2013.....	58
2013 DRH 70 - Rapport social pour l'exercice 2012.....	15	2013 DJS 350 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).....	59
2013 SG 153 - Rapport environnemental pour l'exercice 2012 (suite).....	15	2013 DJS 352 - Attribution de la dénomination "Catherine Lagatu" à la piscine Parmentier (10e).....	60
2013 DF 17 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.....	47	Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la retransmission du tournoi de Roland-Garros.....	62
2013 DF 16 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2012.....	47		
2013 DF 18 Compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de 2012.....	47		
2013 DILT 9 - DF 31 Compte administratif du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2012.....	47		
2013 DILT 10 - DF 38 Compte de gestion du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2012.....	48		
2013 DPE 46 - DF 29 Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2012.....	48		

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et Mme Marie-Annick BARTHE relatif à l'espace de remise en forme du stade Sébastien Charléty..... 63

Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE relatif au "supportérisme". 63

Dépôt de questions d'actualité..... 66

Suspension et reprise de la séance..... 67

Examen des questions d'actualité..... 67

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'agression mortelle du jeune Clément Méric par des militants d'extrême droite rue Caumartin à Paris..... 67

II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Préfet de police relative au meurtre de Clément Méric..... 67

III - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police concernant les mouvements d'extrême droite..... 67

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires..... 72

V - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à l'ouverture dominicale des commerces..... 76

VI - Question d'actualité de M. MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de la métropole de Paris..... 79

Suspension et reprise de la séance..... 81

2013 DU 74 - Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles 73, 73 bis et 75, boulevard Davout (20e)..... 81

2013 DU 112 - Division en volumes de l'ensemble immobilier en sous-sol d'un parking public et déclassement de lots de volumes ; cession à la société Centre de Loisirs Etoile - Le Duplex de locaux à usage commercial correspondant aux volumes à céder au 2 bis avenue Foch (16e)..... 83

2013 DU 153 - Attribution de la dénomination Parvis Maurice Druon à une partie de la rue Las Cases (7e)..... 84

2013 DU 157 - Attribution de la dénomination rue Maxime Lisbonne à une voie du 18e arrondissement..... 85

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution des noms de Severino de Heredia et de Colette Heilbronner à des lieux du 17e..... 86

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Yves Saint-Laurent à un lieu de Paris..... 87

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue, d'une place ou d'un jardin "Georges Moustaki"..... 89

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage à Georges Moustaki..... 89

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à un hommage aux grandes figures de la Révolution française..... 91

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution à une voie de la dénomination "Moines de Tibhirine"..... 93

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la réalisation d'une résidence pour jeunes actifs boulevard du Fort de Vaux..... 94

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la préemption des appartements de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes (10e)..... 95

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la préemption des appartements de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes (10e)..... 95

Vœu déposé par l'Exécutif..... 95

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'appel à projets pour l'habitat participatif..... 97

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux surloyers dans le parc locatif social..... 98

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la politique de l'Etat en faveur du logement social..... 99

Vœu déposé par l'Exécutif..... 99

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transformation de bureaux en logements..... 100

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en oeuvre du Plan Climat..... 101

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mutations à l'intérieur du parc social parisien..... 102

Vœu déposé par l'Exécutif..... 102

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une Métropole Parisienne..... 104

2013 DU 11 - Approbation et signature du protocole entre la Ville de Paris et l'Etat portant sur l'acquisition de la caserne de Reuilly (12e), délégation du droit de priorité à l'aménagement..... 105

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la programmation de logements dans le projet d'aménagement..... 105

Vœu déposé par l'Exécutif..... 105

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une consultation des habitants du 12e..... 105

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une étude d'impact sur le stationnement..... 105

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la liste des terrains publics cédés par l'Etat..... 105

2013 SG 25 - Protocole de coopération avec la Communauté d'agglomération Est Ensemble (19e et 20e)..... 114

2013 DLH 119 - Signature d'une convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP) et le CROUS relative à la désignation d'étudiants de l'IEP sur des logements réservés au bénéfice de la Ville de Paris..... 116

2013 DLH 62 - Programme de création d'un foyer d'hébergement pour étudiants lourdement handicapés comportant 16 logements PLS, 4, rue de Quatrefoies (5e)..... 118

Suspension et reprise de la séance.....	121	Voeu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création de périmètres de préemption de baux commerciaux (SEMA-EST).....	147
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux manifestations en Turquie.....	121	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien des commerces culturels de proximité.....	148
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes.....	122	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture des commerces le dimanche.....	149
Voeu déposé par l'Exécutif.....	122	Voeu déposé par l'Exécutif.....	149
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif au déploiement du drapeau européen sur les mâts porte-affiches.....	125	Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du travail dominical.....	149
2013 DGRI 25 - DDEES 122 - Projet de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Mexico dans le domaine du tourisme.....	126	Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un périmètre P.U.C.E. pour les commerces de Bercy Village.....	151
2013 DGRI 29 - Subvention (90.000 euros) avenant à convention avec l'association "François-Xavier Bagnoud" (9e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Rwanda).....	127	Voeu déposé par le groupe EELVA. relatif au marché de téléphonie mobile.....	152
2013 DAC 384 - Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention d'objectifs avec l'association "Polynotes 75" (11e).....	131	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux salariés des réseaux d'assainissement.....	153
2013 DAC 417 - Subvention (253.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).....	132	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au déménagement des agents de la DU et de la DVD avenue de France.....	154
2013 SG 126 - Signature d'une Charte des Tournages à Paris avec ERDF.....	133	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents de surveillance de la Ville.....	155
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un égal accès à la presse quotidienne dans les bibliothèques de prêt.....	134	Voeu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite.....	157
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des prêts dans les médiathèques.....	135	Voeu déposé par M. Jérôme COUMET, Mme Anne-Christine LANG, M. Philippe MOINE relatif aux travaux de l'école Estienne.....	158
Voeu déposé par l'Exécutif.....	135	Voeu déposé par l'Exécutif.....	158
Souhaits de bienvenue aux élèves de CM2 de la rue de Bruxelles dans le 9e arrondissement.....	136	Voeu déposé par le groupe PCF/PG relatif au réseau spectacle de Pôle Emploi.....	159
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des prêts dans les médiathèques.....	136	Voeu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'atelier central de la R.A.T.P. rue Championnet.....	160
Voeu déposé par l'Exécutif (suite).....	136	Voeu déposé par l'Exécutif.....	160
Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'institut des Cultures de l'Islam.....	137	Voeu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde du bureau de poste de la gare du Nord.....	161
Voeu déposé par le groupe U.D.I. relatif au bilan de la politique culturelle de la Ville.....	138	2013 DVD 30 - Approbation et signature d'une charte de projets en faveur d'une logistique urbaine durable à Paris.....	162
2013 DPA 39 - Procédure négociée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de programmation en vue de la rénovation globale du musée Carnavalet 23, rue de Sévigné (3e).....	140	Voeu déposé par le groupe EELVA relatif au respect du règlement local de publicité en matière de véhicules de livraison.....	162
2013 DF 63 - Convention d'occupation du domaine public avec la société "Le Carré des Champs Elysées" pour l'établissement pavillon Ledoyen (8e).....	143	Voeu déposé par le groupe EELVA relatif à la dédieselisation des livraisons pour le dernier kilomètre.....	162
Voeu déposé par le groupe UMPPA relatif à la convention d'occupation du domaine public.....	143	2013 DVD 65 - Demande de subventions auprès du STIF pour réaliser les aménagements de voirie nécessaires à la circulation de bus articulés sur la ligne 26.....	172
Voeu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'interdiction des étalages avenue de Clichy.....	146	Voeu déposé par le groupe EELVA. relatif à la sortie du diesel des matériels roulants du S.T.I.F.....	172
		Voeu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au volet parisien du plan bus 2013-2016.....	172

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la motorisation des nouveaux bus articulés de la ligne 26.....	172
Vœu déposé par l'Exécutif.....	172
Salutations aux élèves de Villeneuve-sur-Yonne.....	177
2013 DVD 17 - Avenant n° 1 au contrat d'affermage des 4 parcs de stationnements "Paris Rive Gauche" avec la société "SPIE Autocité" (13e).....	177
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la tarification à la minute des parcs de stationnement	177
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux travaux d'aménagement du carrefour des rues Montorgueil et Etienne-Marcel (2e).....	180
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une étude prospective sur les stations-service.....	181
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équipement en vidéoprotection des rames du métro.....	182
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la traverse "Batignolles Bichat".....	184
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'aménagement de voirie du secteur "Boulevard Saint-Marcel - boulevard Port-Royal".....	186
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'aménagement de la contre-allée du boulevard Saint-Marcel.....	186
Vœu déposé par l'Exécutif.....	186
Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif au stationnement aux abords des établissements scolaires.....	188
Suspension et reprise de la séance.....	190
2013 DEVE 88 - Conventions avec l'association "Escapade Liberté Mobilité" l'autorisant à organiser des promenades adaptées aux personnes handicapées et à mettre à sa disposition des terrains et des locaux aux bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e).....	190
2013 DEVE 90 - Attribution de la dénomination "Avenue Anna Politkovskaïa" à l'avenue de Bel Air située dans le bois de Vincennes (12e).....	191
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au nombre d'agents de surveillance dans les parcs et jardins du 15e.....	192
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une ruche sur un site de Paris Habitat.....	193
Vœu déposé par M. Eric HELARD relatif à l'aire des gens du voyage du Bois de Boulogne.....	194
Vœu déposé par M. Gérard REY relatif à l'aire de gens du voyage du bois de Vincennes.....	194
2013 DPE 55 - Convention avec l'association "La Tente des Glaneurs" pour la distribution de denrées alimentaires collectées sur le marché de Joinville (19e) au profit de personnes nécessiteuses.....	196

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'affichage sauvage.197	
2013 SG 152 - Plan biodiversité-Bilan 2012/2013.....	198
2013 DPA 33 - Concession de service-convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations solaires photovoltaïques de la Halle Pajol (18e).....	205
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la publication du cadastre solaire.....	205
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la sauvette.....	207
Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la recrudescence de la mendicité agressive.....	211
Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif au dédommagement des victimes des agressions du Trocadéro.....	214
Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif à la remise en état de l'espace public.....	214
2013 DPVI 49 - Subventions (100.000 euros) et conventions avec 4 accorderies parisiennes.....	217
2013 DPP 1 - DVD 3 - Subvention (275.000 euros) avec convention à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).....	218
2013 DPVI 69 - Subventions (21.900 euros) à 8 associations au titre de l'intégration.....	220
2013 CAS 4 - Communication relative au bilan d'activité 2012 de la commission d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P. et des admissions en E.H.P.A.D. de l'établissement public.....	220
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux campements de Roms sur le territoire parisien.....	222
2013 DFPE 345 - DPVI 83 - Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association "Parrains par Mille" pour un nouveau projet de parrainage de proximité, développé en particulier dans les quartiers inscrits en politique de la ville des 18e, 19e et 20 arrondissements.....	225
2013 DFPE 344 - SG 114 - DAC 392 - DUCT 89 - Subvention (122.000 euros) et convention avec l'association "Réseau Môm'Antre" (9e).....	227
Observations sur l'Ordre du jour.....	228
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.....	229
Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	229
Clôture de la séance.....	229
Votes spécifiques.....	229
Votes spécifiques.....	230

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	231
Liste des membres présents en Commission.....	251
Liste des membres présents.....	252
Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	253
QE 2013-23 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative aux conditions de stationnement des professionnels de santé dans le cadre de l'exercice de leur profession.....	253
QE 2013-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative au projet de démnagement de l'antenne de police administrative du 17e.....	253
QE 2013-25 Question de M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS à M. le Préfet de police relative à la manifestation publique du 13 mai 2013 place du Trocadéro (16e).....	254
QE 2013-21 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative aux politiques de la Ville et du Département en matière de développement économique et d'emploi.....	254
QE 2013-22 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à la conformité des espaces de restauration installés dans les établissements de la Ville au programme Paris Santé Nutrition.....	255
Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	256
Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.....	262

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons appris avec tristesse la disparition le 27 mai dernier de M. Lucien Finel, ancien Conseiller de Paris et ancien Maire du 4^e arrondissement.

Né dans une famille juive de Varsovie en 1928, Lucien Finel est arrivé à Paris à l'âge de 6 ans. Confronté très jeune à la barbarie nazie, il a rejoint la Résistance à 15 ans en prenant le maquis. A la Libération, il s'est engagé dans les Jeunesses Communistes et est entré au journal "Ce Soir" dont il est devenu rédacteur en chef 20 ans plus tard.

Après sa rupture avec le Parti Communiste, il a rejoint les rangs de l'U.D.R. et a été élu au Conseil de Paris en 1971. Il y a occupé les fonctions de Vice-président, Secrétaire de la 7^e Commission, Vice-président de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et du chômage et Vice-président de la Commission permanente des Halles.

Réélu sur les listes de l'U.D.F. en 1983, 1989 et 1995, il a d'abord été chargé des relations avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, avant de devenir en 1985 adjoint au Maire en charge de l'eau et de l'assainissement.

Lucien Finel a été élu Maire du 4^e arrondissement en 1997. Il s'est distingué dans ses fonctions par ses qualités d'écoute et son sens de la concorde.

En nouant avec lui une relation amicale, j'ai moi-même éprouvé son ouverture d'esprit et son attention aux autres. Profondément marqué par la déportation de son père à Auschwitz, rescapé lui-même de justesse de l'attentat de la rue Copernic, Lucien Finel a également été, au sein de la communauté juive de Paris, un inlassable artisan de mémoire et de paix. Président d'honneur de l'Union libérale israélite de France, Lucien Finel était Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite et Commandeur de l'Ordre national des Palmes académiques.

Ses obsèques ont été célébrées le 28 mai dernier.

A son épouse, à ses enfants, à ses proches, je veux exprimer, au nom du Conseil de Paris comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris aussi avec beaucoup de tristesse le décès du Professeur François Jacob le 19 avril 2013.

Grande figure de la Résistance, de la recherche et des lettres, humaniste authentique et généreux, il a fait preuve, à tous les âges et dans toutes les circonstances de sa vie, d'une puissance de pensée et d'action exceptionnelle.

François Jacob venait d'avoir 20 ans quand il a interrompu ses études de médecine pour s'engager dès juillet 1940 dans les Forces Françaises Libres.

Pendant les campagnes de Dakar, du Gabon, du Tchad, de la Libye et de Tunisie, il a tout risqué pour ce qui lui semblait juste. C'est au cours de ces combats qu'il a été grièvement blessé le 8 août 1944, alors qu'il portait secours à l'un de ses compagnons d'arme. Ses terribles blessures l'empêchant d'embrasser la carrière de chirurgien à laquelle il se destinait, il s'est consacré à la biologie avec la même ardeur qui l'animait sur les champs de bataille.

C'est en cherchant passionnément qu'il a réalisé des découvertes décisives dans le domaine de la génétique, dont il est devenu l'une des figures de proue. Ses études, réalisées à l'Institut Pasteur, lui ont valu les distinctions françaises et mondiales les plus prestigieuses. Avec ses collègues et amis, Jacques Monod et André Lwoff, il a reçu le prix Nobel presque 20 ans après avoir été élevé à la dignité de Compagnon de la Libération.

Contributeur aux progrès de l'humanité, après avoir été un combattant de la liberté, François Jacob a toujours vécu son engagement comme une forme de partage. Professeur de la chaire de génétique cellulaire créée pour lui au Collège de France, il y a transmis entre 1975 et 1991, au-delà de son précieux savoir, une sagesse pratique dont tous ses élèves gardent le souvenir.

Dans le même temps, il a su rendre ses découvertes accessibles à un large public. Son admirable livre "La logique du vivant" compte désormais parmi les classiques de la philosophie des sciences.

Son entrée à l'Académie Française en 1997 a permis à notre pays de lui offrir un nouveau témoignage de son admiration et de sa reconnaissance.

Lorsqu'il était Chancelier de l'Ordre de la Libération, entre 2007 et 2011, et c'est pourquoi j'ai tenu à ce que le Conseil de Paris lui rende hommage ce matin, j'ai eu l'immense privilège de côtoyer François Jacob. Sa présence à la fois chaleureuse et imposante, son intelligence toujours en éveil et sa grandeur d'âme demeureront, pour tous ceux qui l'ont connu, des témoignages précieux de la valeur de cette très grande personnalité.

Une cérémonie militaire a eu lieu en sa mémoire le 24 avril aux Invalides.

A son épouse, à ses quatre enfants, à ses compagnons, à ses proches et à tous ceux qui l'ont connu et aimé, je veux exprimer, au nom du Conseil de Paris comme en mon nom personnel, nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Tragédie survenue à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la semaine dernière, un jeune étudiant, Clément Méric, est mort à Paris, victime de la violence politique. Ce sont ses convictions qui ont déchaîné les coups de ses agresseurs.

Face à cet événement si douloureux et si révoltant, nous devons nous rassembler au service de nos valeurs communes, patrimoine le plus noble que nous ont transmis nos aînés.

La France, la République, la démocratie exigent de nous clarté, détermination et engagement.

Au nom de ce que nous sommes ensemble, et dans le respect et la fidélité à la mémoire de Clément Méric, je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

Condoléances (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, trois d'entre vous ont souhaité dire quelques mots brefs à propos de notre ancien collègue Lucien Finel ; je leur donne volontiers la parole.

D'abord, l'actuel maire du 4e arrondissement, Monsieur GIRARD, vous avez demandé la parole à propos de Lucien Finel.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Tout à fait.

C'est extrêmement bref.

Nous avons, en Conseil d'arrondissement, voté à l'unanimité une délibération, qui sera proposée au Conseil de Paris, qu'une salle de réunion nouvelle, jouxtant la salle des mariages et le bureau du Maire, donc le mien, porte le nom de Lucien Finel, car dans notre mairie du 4e arrondissement, il y a la tradition que MM. Calmont et Jean Mouly aient une salle ; ce sont d'anciens maires et il nous a semblé heureux, en présence, d'ailleurs, d'un des petits-fils, qui était là, et de Bruno, le fils de M. Finel, d'avoir ce moment très émouvant.

Je voulais rappeler combien c'était important d'inscrire le nom de ceux qui ont servi notre arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'associe volontiers à cette initiative.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Lucien Finel, mes chers collègues, Monsieur le Maire, a eu une vie singulière, exemplaire, belle.

Malgré la tragédie de la Shoah qui a frappé sa famille, il n'a jamais cessé de se battre ; c'était un combattant, qui incarnait avec un magnifique courage l'engagement, la liberté et le dépassement de soi.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il s'était installé en France avec sa famille dans le Pletzl du 4e arrondissement, et son père, convoqué à la mairie du 4e, dont il fut ensuite maire, fut déporté et mourra à Auschwitz.

Patron de presse, dirigeant d'entreprise, travailleur infatigable, il a toujours mis son énergie au service de ses idées et de l'humanisme qui le guidait.

Il a siégé dans cet hémicycle de 1971 à 2001, 30 années au service des Parisiens et du 4e !

Victime de la haine et du drame absolu, il donnait l'exemple que la noblesse de l'âme humaine est plus grande et plus forte que son indignité.

Conseiller de Paris, Vice-président du Conseil, adjoint au Maire de Paris, Président de la S.A.G.E.P., maire du 4e arrondissement, sa maîtrise et son expertise des dossiers parisiens étaient reconnues. Il a toujours considéré que la politique n'est pas faite pour diviser les hommes, mais pour accomplir une action collective de partage et de responsabilité.

Président de l'Union libérale israélite de France, il a été un grand élu de Paris, il a joué un rôle décisif auprès de Jacques CHIRAC, de Jean TIBERI et de Jacques DOMINATI. Il connaissait parfaitement les forces politiques, ses responsables et tous les rouages de la mairie.

C'était avant tout un homme d'ouverture et de rassemblement qui ne comptait que des amis parmi ses collègues.

Je veux, au nom du groupe U.M.P. et au nom de Vincent ROGER tout particulièrement, conseiller de Paris du 4e, qui s'associe à cet hommage, exprimer à son épouse, à ses enfants, ses petits-enfants, à tous ses proches, notre tristesse et notre solidarité.

Lucien Finel manque à sa famille, à ses amis, à notre Conseil. Sa place reste parmi nous et parmi ceux qui nous succéderont. Parce que le combat de sa vie a été consacré à une grande idée, celle qu'il se faisait de la Ville de Paris, pour qu'elle donne à tous ses enfants ce qu'elle a de meilleur et qu'il n'avait pas reçu, son message se perpétuera, car il incarne la volonté, l'honneur, la générosité, l'espérance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est évidemment avec une grande tristesse que le groupe U.D.I. a appris la disparition de Lucien Finel, ancien maire du 4e arrondissement entre 1997 et 2001.

Son cursus politique transcende les clivages. Homme de gauche à l'origine, demeuré intellectuellement radical-socialiste, il avait rejoint notre famille d'origine, l'U.D.F., et le Président Valéry GISCARD D'ESTAING dans les années soixante-dix, par modération naturelle, recherche du consensus et en raison de liens d'amitié.

Je garde le souvenir d'un homme combatif, humaniste, épris de liberté, tant il avait, à diverses et tragiques reprises, eu à se confronter aux divers totalitarismes du XXe siècle.

Réchappé de la rafle du Vel' d'Hiv, authentique résistant, il s'impliquera dans la vie associative et communautaire en présidant durant 12 ans l'Union libérale israélite de France et réchappera à l'attentat de la rue Copernic du 3 octobre 1980. Drôle de destin !

Elu maire du 4e arrondissement en 1997, il dira : "Devenir le premier magistrat de la mairie d'où mon père est parti pour les camps de la mort, c'est évidemment quelque chose".

L'ensemble du groupe U.D.I. tenait à assurer sa famille et ses nombreux amis de notre communion de pensée dans ces moments douloureux. Lucien Finel était un grand Parisien.

Nous tenons aussi à remercier Christophe GIRARD d'avoir décidé de renommer une salle de la mairie du 4^e arrondissement en hommage à Lucien Finel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Effectivement, Lucien Finel était un collègue extrêmement apprécié et appréciable, et j'ai pu, d'ailleurs, éprouver jusqu'à son décès à quel point c'était un homme attentif et, y compris en tant que Maire de Paris, il m'a plusieurs fois gratifié de ses conseils amicaux.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 22 et 23 avril 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, je suis heureux d'adresser mes chaleureuses félicitations à Mme DUBARRY, qui vient d'être nommée Chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

2013 DAC 486 Ratification par le Conseil de Paris d'une déclaration des cinq communes "Compagnon de la Libération".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons maintenant un projet de délibération sur les villes "Compagnons de la Libération".

Comme l'île de Sein, Nantes, Grenoble et Vassieux-en-Vercors, Paris a l'honneur d'être une ville "Compagnon de la Libération".

Cette distinction qui l'élève et qui l'engage, ce sont les Parisiens qui l'ont obtenue en libérant leur ville et en restaurant leur honneur, ce sont les Parisiens qui en héritent à chaque génération et qui la méritent à chaque fois qu'ils se battent, pour que vivent les valeurs de la Libération.

Depuis la fin de la guerre, les cinq communes qui s'étaient soulevées contre l'occupant ont beaucoup appris au contact des Compagnons. Elles ont reçu leurs témoignages, s'en sont inspirés et l'ont transmis.

Chacune à sa manière et dans la lignée de son histoire propre a incarné un visage du combat pour la liberté. Chacune a cherché à se montrer digne des termes du décret qui l'élevait au rang de Compagnon : l'île de Sein en faisant grandir ses enfants sous le pavillon de la France libre, Nantes en commémorant le courage et la fidélité exemplaire des siens dès les premiers mois de l'Occupation, Grenoble en demeurant dressée dans sa fierté face à l'oubli, Vassieux-en-Vercors en rendant témoignage de son sacrifice total pour la cause de la Résistance française. Paris enfin, en s'attachant à être à chaque instant une capitale fidèle à elle-même et à la France.

Depuis le 16 novembre dernier, ces cinq communes désignées par l'Histoire ont reçu des mains du Premier Ministre et du Chancelier de l'Ordre la responsabilité d'inscrire au cœur de l'avenir les valeurs de la Libération.

Réunis avec les derniers compagnons autour de Fred MOORE, leurs maires ont proposé d'adopter une délibération unique, rappelant solennellement leur fierté et leur détermination à tout assumer de cet héritage. C'est le texte qui vous est soumis en ouverture de ce Conseil et qui doit lier, au-delà de cette mandature et des mandatures qui suivront, l'ensemble de nos successeurs.

Mes chers collègues, à l'unisson des quatre autres villes Compagnons, nous avons l'honneur ce matin de nous engager. Ce vote nous lie aux 1.038 Compagnons. Il est l'écho de leur audace, le témoignage de notre reconnaissance et la promesse de notre fidélité.

Je vous remercie.

Je n'ai pas les noms des intervenants. C'est d'abord M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où l'extrême droite revient hanter les démocraties européennes et nos rues, nous saluons avec un profond respect la décision des Compagnons de la Libération. Cette organisation unique en son genre, voulue par le général de Gaulle au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avait un nombre de membres limité dès son origine : 1.038, pas un de plus ; il y eu des polémiques sur la composition de cet ordre, elles n'ont aujourd'hui plus aucune importance.

Ces hommes et ces trop rares femmes avaient tout risqué, à commencer par leur vie, pour lutter contre l'occupation et contre le nazisme. Ils voulaient avant tout transmettre aux jeunes générations, qui n'ont heureusement pas connu cette guerre meurtrière entre toutes, l'esprit de la Résistance. Mais aussi la solidarité qui s'est forgée dans les réseaux et les maquis, où quelques poignées de courageux combattants faisaient face à l'une des armées les plus puissantes et les plus cruelles qui ait jamais sévi sur cette planète, renforcée par des collaborateurs et des miliciens tout aussi brutaux.

C'est de ces combats communs où tant de leurs camarades sont morts ou ont été déportés et torturés qu'est également né le Conseil national de la résistance, d'où est issu l'Etat Providence tant mis à mal depuis une trentaine d'années par le libéralisme économique et la course au profit et à la consommation.

Mais revenons aux Compagnons de la Libération. Près de soixante-dix ans après la fondation de leur association de bienfaiteurs, ils ne sont plus que quelques dizaines de survivants dont beaucoup sentent bien que leurs dernières forces vont bientôt leur manquer pour poursuivre leur salutaire activité. Plutôt que d'attendre l'extinction totale de leur groupe, ou de renoncer à leur impérieuse mission, ils ont lucidement décidé de confier leurs activités aux cinq villes qui ont obtenu, elles aussi, le statut de Compagnon de la Libération et dont vous avez expliqué, Monsieur le Maire, pourquoi.

Paris, la plus grande d'entre elles, a largement mérité cette distinction lors de l'insurrection populaire d'août 1944, où résistants, fonctionnaires, ouvriers et habitants de cette ville épris de liberté se sont unis pour chasser l'occupant armé à la main. Ils ont réussi à le vaincre avec l'aide des volontaires de la division Leclerc dont les premiers éléments à entrer dans Paris, ne l'oublions jamais, étaient des républicains espagnols qui avaient appris à combattre le fascisme entre 1936 et 1939 dans leur pays abandonné par toutes les démocraties occidentales.

C'est donc à Paris et aux quatre autres villes Compagnon de la Libération qu'il revient de perpétuer aujourd'hui et demain l'esprit de la Résistance. Je pense que rien ne ferait plus plaisir aux derniers survivants de cette confrérie sans équivalent, et à tous leurs camarades disparus pendant et après la guerre, qu'une capitale de la France où les idées et actions de l'extrême droite ne seraient plus que de mauvais souvenirs, où le racisme et l'exclusion n'auraient plus cours, et où la solidarité régnerait en maître.

En ce début de XXI^e siècle, nous en sommes malheureusement encore loin. A nous de nous montrer désormais à la hauteur de cette tâche immense mais ô combien noble et indispensable que nous ont confié les Compagnons de la Libération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, quand la France vivait les heures les plus tragiques de son histoire, quand les forces criminelles issues des rangs les plus réactionnaires s'étaient emparées des institutions, l'honneur de notre pays s'est réveillé dans l'ombre, sous les traits d'ouvriers, de paysans et d'intellectuels, hommes et femmes, jeunes et vieux qui entrèrent en résistance.

Ces héros anonymes ont libéré Paris, ils ont apporté la victoire et rendu à notre ville les valeurs qui sont les siennes. Paris n'a pas été libéré par des armées alliées, Paris s'est libéré grâce à l'action déterminée de son peuple.

Cette bravoure extraordinaire a valu à notre ville d'être élevée à la dignité de commune Compagnon de la Libération. C'est un honneur pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Mais c'est aussi une importante responsabilité, car si l'Ordre de la Libération est clos, il ne s'éteindra jamais. Il sera perpétuellement porté avec orgueil par les cinq communes distinguées.

Avec Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein, Paris assumera son rôle et l'honneur qui lui a été fait. Elle n'oubliera pas la gloire des héros tombés pour sa libération. C'est un enjeu historique, c'est aussi un enjeu essentiel à la République.

Aujourd'hui comme hier, le fascisme contamine certains esprits et il est nécessaire de se battre contre cette idéologie. C'est notre rôle d'élus, mais aussi celui de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de veiller à faire vivre la résistance. Cela passe par le combat impitoyable contre les idées de haine, mais aussi par la force constructive et libératrice qui doit nous animer comme elle animait le Conseil national de la Résistance quand il rédigeait son programme. Tout recul, toute faiblesse dans l'application et la défense de ce programme est un grave reniement.

Notre responsabilité de commune Compagnon est aussi de veiller à la préservation des idéaux de ce programme : liberté et indépendance de la presse à l'égard des puissances d'argent, égalité absolue de tous les citoyens devant la loi, instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie, subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général, droit au travail et droit au repos, liberté syndicale, sécurité sociale.

Ce programme était un projet économique et social, destiné à relever un pays ruiné par des années d'occupation et de pillage. Mais ce fut aussi un projet de nouvelle République, de nouveaux droits pour la retraite, pour la santé et la sécurité sociale, les droits syndicaux.

Le programme signé par les membres du Conseil national de la Résistance est un texte d'une modernité exemplaire, un texte qui doit vivre et guider l'action politique de tous les élus de la République soucieux de faire vivre la Résistance. Non comme un chapitre émouvant des livres d'histoire mais comme un combat quotidien que nous ont transmis nos aînés et que nous transmettrons à nos successeurs.

C'est dans cet esprit que mon groupe accueille le serment de cette déclaration et, vous l'aurez compris, nous voterons avec une grande fierté ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, nous adoptons aujourd'hui la déclaration des cinq communes "Compagnon de la Libération". C'est l'occasion d'évoquer l'épopée exemplaire de cet Ordre de chevalerie du XXe siècle.

La déclaration commune des villes de Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et de l'île de Sein, annexée à ce projet de délibération, nous permet de rappeler l'hommage voulu par le général de Gaulle lorsqu'il créa l'Ordre de la Libération le 16 novembre 1940. Il voulait récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son empire.

Jusqu'en 1946, date de la cessation d'attribution, 1.051 croix sont décernées aux Compagnons de la Libération. Parmi ces compagnons de nombreux militaires et résistants civils, mais également des unités combattantes, et des communes françaises où l'histoire de la Libération française a connu un tournant décisif. C'est notre honneur à tous que Paris en fasse partie.

Sur les 1.036 compagnons nommés par Charles de Gaulle jusqu'en 1946, il n'en reste aujourd'hui que 21. L'Ordre de la Libération est voué à s'éteindre mais il a vu sa pérennité assurée par l'entrée en vigueur de la loi créant le Conseil national des communes "Compagnon de la Libération" le 16 novembre dernier.

Le devoir de mémoire des actes héroïques menés durant la Seconde guerre mondiale par tous ces combattants reste, dès lors, assuré par ces communes françaises, témoins immuables de l'œuvre de ces résistants et des combats livrés pour la libération de la France.

Paris, d'abord victime de l'occupation allemande, fut aussi le théâtre de combats intenses qui, grâce au courage et à la résistance de quelques-uns, ont su rendre sa liberté et sa fierté à notre Capitale.

Elle fut, dès lors, le symbole de la victoire pour tous les Français.

La passation de pouvoir du Conseil de l'Ordre à un Conseil des villes de France assure la continuité de l'hommage ainsi rendu par l'Ordre à tous les compagnons morts pour la France.

C'est donc avec un total soutien et une profonde émotion que le groupe U.M.P. votera ce projet de délibération, afin que l'engagement de tous ces résistants et leur sacrifice contre l'occupant soient à jamais ancrés dans la mémoire des Parisiens et des Français.

Ce projet de délibération nous permet également de rendre un hommage très mérité à François Jacob, décédé le 20 avril dernier dans sa 93e année.

Le Professeur Jacob était un biologiste émérite, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie française, il a aussi, grâce à un travail d'exception, obtenu le prix Nobel de médecine en 1965.

Au-delà de ce très brillant parcours, il avait déjà, à 20 ans, choisi la voie du combat et de l'honneur en rejoignant la Grande-Bretagne pour s'engager militairement, se refusant à être le spectateur de l'affaiblissement de la France.

Il est alors affecté au régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, prend part à la seconde campagne du Fezzan avec la colonne Leclerc et à celle de la Tripolitaine et de Tunisie.

Très vite, on lui reconnaît son sens aigu de l'organisation, son courage, son dévouement exemplaire et ses faits de guerre l'attestent.

Ses actes de patriotisme et de bravoure exceptionnels lui valent de nombreuses distinctions : Grand-croix de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération, Grand officier de l'Ordre national du mérite, titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 avec cinq citations. Il fut aussi décoré de la médaille coloniale avec agrafe "Fezzan, Tripolitaine, Tunisie", la médaille des blessés et a également reçu de très nombreuses décorations étrangères.

Il fut membre du Conseil de l'Ordre de la Libération depuis 1997 et chancelier de l'Ordre de la Libération de 2007 à 2011.

François Jacob incarnait les valeurs de liberté et de courage. Il doit demeurer dans les cœurs et les consciences, notamment chez les jeunes générations de Parisiens et de Français, un exemple à l'image de l'épopée magnifique et inoubliable des Compagnons de la Libération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La mutation de l'Ordre de la Libération à laquelle nous assistons depuis quelques mois est une excellente chose. Le travail de mémoire poursuivi par les cinq communes françaises décorées (Paris, Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein) est méritoire et il se fait sous l'œil attentif des derniers Compagnons de la Libération décorés il y a 70 ans.

Le Général de Gaulle avait voulu constituer une chevalerie des temps modernes. La fraternité d'armes qui existait entre ces artisans de la libération de la France se poursuivra désormais, symboliquement, dans le travail en commun de la Ville de Paris et de ses partenaires bretons et dauphinois.

Je souhaiterais que l'on n'oublie pas que, à côté des communes, ont été décorées des unités militaires dont je citerai quelques exemples parmi les plus célèbres : la 2e division blindée, aujourd'hui devenue la 2e brigade blindée, la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, aujourd'hui stationnée aux Emirats Arabes Unis, le 2e régiment d'infanterie coloniale, devenu 2e régiment d'infanterie de Marine, qui s'est illustré récemment au Mali, l'escadrille Normandie-Niemen aujourd'hui stationnée sur la base de Mont-de-Marsan, le 501e régiment de chars de combat de Mourmelon ; 18 unités furent ainsi décorées au total, qui portent depuis 1996 une fourragère spécifique aux couleurs du ruban de l'Ordre de la Libération, vert et noir.

Il me paraît pertinent, dans le cadre du lien armée-nation, rendu de plus en plus ténu par les restructurations laissant subsister de véritables déserts militaires dans certaines régions, d'associer le plus possible ces unités aux démarches de l'association des villes "Compagnon de la Libération".

Nous connaissons le mouvement des villes marraines et le parrainage qu'accorde la Ville de Paris au porte-avions Charles-de-Gaulle. Je crois que l'Ordre de la Libération peut jouer aussi un rôle important dans ce domaine.

Monsieur le Maire, notre groupe "Union des démocrates et indépendants" sera d'autant plus attentif au devenir de l'Ordre de la Libération que nous sommes, comme les gaullistes, les socialistes et les communistes, les héritiers d'une famille politique qui a compté dans ses rangs de nombreux Compagnons de la Libération, parmi lesquels

Pierre-Henri Teitgen et Georges Bidault, figures du Mouvement républicain populaire, le M.R.P. dont nous sommes issus.

La Ville de Paris peut s'honorer des responsabilités qu'elle continue d'exercer pour faire vivre cet Ordre de la Libération qui fait partie des pages les plus glorieuses de l'histoire de France.

C'est donc avec une certaine fierté et un immense respect pour ces femmes et ces hommes que nous voterons ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Bien sûr que nous associons déjà et que nous associerons toutes les unités Compagnons de la Libération à notre travail commun. Vous avez tout à fait raison.

Madame Odette CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui est proposé à notre réflexion un texte court, mais un texte d'avenir.

Il rappelle, entre autres, l'importance de la transmission de la mémoire des hommes. Les générations qui se succèdent ont besoin de s'appuyer sur la réalité de faits historiques pour réfléchir à la condition humaine et aux responsabilités qui leur incombent pour construire dans la dignité et le respect des autres un avenir que l'on espère toujours meilleur.

Qui mieux que Victor Hugo, il avait alors 16 ans, souligne cet indispensable lien entre générations : "Les événements s'écoulent, les yeux qui les ont vus se ferment, les traditions s'éteignent avec les ans, comme un feu que l'on n'a point recueilli et qui pourrait ensuite pénétrer le secret des siècles".

Ce feu que l'on doit recueillir et transmettre a été confié à cinq communes, unies par l'histoire à la fois douloureuse et glorieuse de cette période de 1940-1945 : Paris, Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein, élevées par le Général de Gaulle à la dignité de Compagnon de l'Ordre de la Libération.

Ces villes, plus que d'autres, ont illustré la diversité de la France combattante. N'étaient-elles pas désignées pour être gardiennes de la mémoire des Français libres et des résistants de l'intérieur ?

Comment auraient-elles pu laisser tomber dans l'oubli les raisons de leurs engagements, ce qui leur a fallu de volonté individuelle dans leur conduite de citoyens pour défendre des valeurs et s'engager dans des actions collectives, dangereuses afin de reconquérir la liberté de notre pays ?

Aussi, en 1981, ont-elles décidé la signature d'un pacte d'amitié qui fut suivi en 1982 par la création d'une association des cinq communes. Elles déclaraient ainsi, ensemble, la volonté non seulement de rendre plus étroits leurs liens, mais d'assurer la pérennité de l'ordre.

Mais comment atteindre un tel objectif ?

L'Ordre est national. L'élaboration d'une structure administrative juridiquement acceptable fut longue et, comme l'a écrit le Colonel Moore, chancelier de l'Ordre ses prédécesseurs Jean Simon, Alain de Boissieu, Pierre Messmer et François Jacob ont toujours œuvré de concert avec les communes "Compagnon" pour que l'Ordre et ses valeurs perdurent.

Après de longs travaux, une loi du 26 mai 1999 votée à l'unanimité des parlementaires, créait cette fois le Conseil national des communes "Compagnon de l'Ordre".

Le 16 novembre 2012, cette loi est entrée en vigueur et, à la suite de la première réunion du Conseil, Monsieur le Maire, vous nous proposez d'adopter un texte qui est soumis aux Conseils municipaux des cinq villes.

Ce texte, vous avez souhaité qu'il soit un serment. Un serment revêt un caractère sacré. Il affirme que l'on atteste à la fois la vérité des faits, la sincérité d'une promesse, l'engagement à remplir cette promesse.

Oui, le serment engage les villes à transmettre les valeurs portées par l'Ordre de la Libération. Il rappelle, entre autres, l'esprit de l'Ordre.

Ecoutons le chancelier François Jacob : "Loin des hiérarchies, les Compagnons représentent tous ceux qui, au-delà d'eux-mêmes, au-delà des résistants, n'ont pas été, selon les mots d'André Malraux, moins courageux qu'eux, les étrangers, l'ensemble des inconnus qui ont partagé la lutte contre le nazisme et pour la dignité de l'homme".

Et dans la mémoire transmise par les villes, rien ne sera occulté de leur sort ni des insultes telles celles de Radio Vichy au début de 1941, qui dénonçaient les combattants des années 1940 comme "un ramassis de jeunes voyous, de juifs tarés et de mercenaires en mal de solde et de galons", justifiant leur chasse et les atrocités commises à leur égard.

Ni l'hommage de de Gaulle, le 15 mai 45, lors d'une allocution à l'Assemblée consultative rappelant le prix de leur engagement : "Soldats tombés dans le désert, les montagnes ou les plaines, marins noyés que bercent pour toujours les vagues de l'océan, aviateurs précipités du ciel pour être brisés sur la terre, combattants de la résistance tués au maquis et aux poteaux d'exécution. Vous tous qui, à votre dernier souffle, avez mêlé le nom de la France. Votre exemple est aujourd'hui une raison de notre fierté. Votre gloire sera pour jamais la compagne de notre espérance".

Oui, exemplarité et espérance ! A l'heure où notre société traverse l'une des crises les plus profondes de son histoire, semant le doute chez nos concitoyens, dans un monde où les droits de l'homme sont trop souvent encore bafoués, nous pensons avec vous, Monsieur le Maire, qu'il ne doit pas y avoir de temps mort dans le combat pour les valeurs de civilisation.

Oui, Monsieur le Maire, ce serment aura une portée historique.

Oui, ce serment est important : il rappelle que c'est pour la liberté que tant d'hommes et de femmes sont tombés, que sur tous les champs de bataille la fraternité a uni des hommes extrêmement divers.

Oui, ce serment est important, qui rappelle le programme du CNR, instance représentative de l'ensemble de la France combattante, matrice des valeurs qui constituent le socle de notre pacte social du vivre ensemble.

En s'engageant à perpétuer le message hérité de son créateur, ce sont les valeurs de la Libération que les villes défendront, et elles permettront de veiller à l'union des Français, toujours rassemblés pour maintenir une liberté chèrement défendue, et la démocratie.

Le groupe socialiste radical de gauche et apparentés, attaché aux valeurs séculaires de liberté, d'égalité et de fraternité, et conscient de l'importance de ce serment, votera ce projet de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'engagement que nous prenons aujourd'hui avec les quatre communes qui, comme Paris, ont fait dans les temps sombres le choix de la résistance, nous oblige et nous engage bien au-delà de nos simples vies.

Dans notre assemblée souvent soumise à la tentation de l'instant et du court terme, il est rare de parler d'éternité ; et pourtant, les valeurs et les souvenirs que nous nous engageons à perpétuer avec cette déclaration sont de cet ordre.

Ils sont, je le crois, l'éternelle reconnaissance que nous aurons pour nos aînés qui, des rues de Paris, Grenoble et Nantes aux hauteurs du Vercors et au port de l'île de Sein, ont sacrifié leur vie pour notre liberté et la défense sans faille de la fraternité entre les hommes.

L'éternel souvenir des combats victorieux contre la terreur, à Paris en particulier bien sûr, où la résistance fut héroïque lors de l'insurrection populaire qui précéda la percée de la deuxième division blindée.

L'éternel exemple de nos aïeux, dont nous ne cesserons jamais de porter les témoignages afin que chaque génération, notamment celles qui sont en tribune aujourd'hui, puisse avoir à travers eux des modèles de courage et de patriotisme.

L'éternelle vigilance dont nous devons faire preuve face à l'intolérance, le fascisme, la haine et les tentations de repli pour que l'histoire nous serve enfin à ne jamais revivre à nouveau les erreurs et les horreurs du passé.

Une éternelle force dans laquelle puiser l'inspiration pour, comme le disait Paul Valéry, "trouver l'esprit qui a fait ces grandes choses et nous permettre aussi à nous d'en faire d'aussi grandes".

Enfin, l'héritage, que j'espère lui aussi éternel, de ces hommes et de ces femmes qui, à la sortie de l'horreur, ont fait le choix d'une société bâtie sur la solidarité, la justice et la fraternité pour graver à jamais dans le marbre de la République les valeurs qui ont forgé leur combat.

Ainsi, avec cette déclaration, Paris, Grenoble, Nantes, l'Île de Sein et Vassieux-en-Vercors donnent au combat de la liberté et à la défense des valeurs de la résistance et de la République une valeur d'éternité et reprennent le flambeau que nous voterons ce matin avec gravité, honneur et responsabilité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un merci très chaleureux aux six intervenants qui se sont tous situés à la hauteur du sujet, comme va le faire l'adjointe chargée de ces questions, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les bancs de cette Assemblée sont divers et nos contradictions parfois profondes, mais vous venez tous de vous exprimer avec votre cœur et cela me réconforte.

La Libération, qui a fait de Paris une ville décorée de l'Ordre des Compagnons de la Libération, fut un de ces moments uniques qui transcende son époque et le peuple qui la vit. Convergence des hommes, convergence des mouvements de résistance, convergence des idées et des actes : la Libération de Paris continue d'être un repère lumineux dans l'histoire de notre Capitale ; tout cela, vous venez de le dire et je n'y ajouterai rien.

Mais puisque aujourd'hui nous revenons sur cet immense épisode, je veux associer à notre hommage les 35 martyrs de la cascade du bois de Boulogne massacrés le matin du 17 août 1944. Ils étaient jeunes, ils étaient engagés ; ils furent abattus au fur et à mesure qu'ils descendaient des camions. 20 d'entre eux appartenaient à une unité des Francs-tireurs et partisans, 12 aux Jeunes chrétiens combattants de l'Île-de-France, trois à l'Organisation civile et militaire de la jeunesse, d'autres enfin étaient regroupés au sein des Forces unies de la jeunesse patriotique.

C'était une jeunesse rassemblée, pleine d'espoir et de courage.

Le poème de Louis Aragon, "La rose et le réséda", est un hymne à l'unité, au sacrifice de ces jeunes gens venus d'horizons si divers.

Je veux associer aussi à notre hommage ces hommes et ces femmes inconnus pour la grande majorité qui sont morts pour libérer Paris. Le nombre de tués s'élevait, au soir du 26 août 1944, à 130 hommes de la 2e D.B., 532 résistants et 2.800 civils tués pendant les combats de rue et sur les barricades.

Je veux rappeler aussi nos huit collègues élus, ces conseillers municipaux et de la Seine qui furent fusillés et dont les noms figurent derrière moi. Nous leur rendons hommage chaque 25 août.

J'ai une pensée pour la magnifique équipe du Comité parisien de la libération conduite par André Tollet et Henri Rol-Tanguy, dont le souvenir est inscrit dans le marbre dans le couloir du Conseil de Paris

Enfin, je veux citer le Général de Gaulle qui, dans son discours prononcé ici, dans ces murs, déclara : "La France rentre à Paris chez elle. Elle y rentre sanglante, mais bien résolue. Elle y rentre éclairée par l'immense leçon de la guerre, mais plus certaine que jamais de ses devoirs et de ses droits".

Pour tout cela, je vous demande, mes chers collègues, de voter ce beau projet de délibération qui rappelle les hauts faits de Paris et des cinq communes "Compagnon" et qui nous oblige à conserver le souvenir et les valeurs défendues par la Résistance et son Conseil national.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

C'est dans le même esprit, après l'avoir décidé à l'unanimité, comme je vous l'avais proposé, que nous baptiserons le parvis de l'Hôtel de Ville, le 25 août prochain, du beau nom d'Esplanade de la Libération.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 486.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 486).

Je vous en remercie.

2013 DF 15 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2013 DRH 70 - Rapport social pour l'exercice 2012.

2013 SG 153 - Rapport environnemental pour l'exercice 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues - je ne suis pas sûr que l'unanimité dure -, nous examinons maintenant conjointement le compte administratif, le rapport social et le rapport environnemental. Cet examen nous permet de bien saisir la cohérence de ce que nous avons entrepris en 2012 pour les Parisiens.

Ces trois documents mettent en lumière le sens de notre politique et les progrès tangibles auxquels elle a concouru.

Le signe incontestable de ces évolutions positives nous a été livré par l'Insee en début d'année. Avec ses 118.000 habitants supplémentaires entre 2001 et 2011, Paris a su créer les conditions d'un nouvel essor et d'une attractivité retrouvée.

Notre collectivité a consolidé ses acquis et conduit de nouvelles avancées au cours de l'année 2012 en étant sérieuse et ambitieuse dans sa gestion, exigeante et créative dans son rapport à l'environnement et attentive à ses personnels.

Dans un contexte de crise profonde, nous avons inscrit notre effort de solidarité et la dynamique de nos investissements dans le cadre sécurisé que leur procure le sérieux budgétaire.

En s'engageant à hauteur de 2,173 milliards d'euros, aux côtés de celles et ceux qui ont le plus de mal à faire face, notre Ville s'est attachée à protéger et à rassembler les Parisiens. La progression de 8 % des budgets consacrés aux personnes en situation de handicap montre que les difficultés économiques traversées par notre pays ne nous font pas oublier notre souci d'intégration et de vivre-ensemble.

En finançant 6.197 logements, au-delà même de l'objectif qu'elle s'était fixé, notre collectivité a, par ailleurs, intensifié sa mobilisation et ouvert aux Parisiens des classes populaires et des classes moyennes de nouvelles perspectives pour se loger.

Dans le même temps, Paris a continué à aller de l'avant, sans céder à la tentation du repli sur soi, en maintenant un très haut niveau d'investissement. En consacrant 1,662 milliard d'euros en 2012 aux nouveaux quartiers en cours d'aménagement, aux infrastructures de transport et aux services publics de proximité, nous avons rendu notre ville plus accessible, plus dynamique et plus vivante. L'ouverture de 19 crèches, l'extension de 2 écoles et d'un collège, la création de 2 lieux d'accueil innovants et de 4 antennes jeunes ont en particulier permis de répondre aux besoins des 15.000 familles et des 35.000 jeunes supplémentaires que Paris compte depuis 2001.

C'est aussi dans un environnement respecté et régénéré que se sont intégrés ces équipements. Les livraisons de la centrale photovoltaïque de la Halle Pajol et la toiture végétalisée de Beaugrenelle ont constitué des avancées significatives sur le chemin de la transition écologique. L'ouverture de l'Observatoire de la biodiversité et l'actualisation du Plan Climat ont manifesté notre souci d'harmoniser à Paris les impératifs de notre développement et les exigences de notre ambition environnementale.

Cette préoccupation s'est également traduite par plusieurs engagements décisifs pour l'avenir. Nous avons décidé de la sauvegarde du réseau d'eau non potable et acté le forage d'un puits de géothermie aux Batignolles. Nous avons planifié la réduction des déchets à l'horizon 2015, lancé les procédures pour décliner les orientations du Plan Climat dans 200 écoles supplémentaires et proscrit le diesel du nouveau marché de collecte des ordures ménagères.

Tout cela, nous l'avons entrepris pour permettre à Paris de conserver et même d'accentuer son temps d'avance.

Toutes ces avancées ont été rendues possibles par la très forte mobilisation de l'ensemble des personnels de la Ville et du Département, que le rapport social met très bien, cette année, en lumière.

L'administration parisienne a consenti des efforts très importants pour s'adapter en permanence aux besoins des Parisiens, en créant des emplois avec souplesse et réactivité là où les circonstances l'exigeaient. En développant la formation, en rationalisant nos procédures, nous sommes parvenus à renforcer le service public, tout en assurant la maîtrise des coûts et la stabilité des effectifs.

Dans le même temps, les conditions de travail des agents se sont améliorées et des discussions approfondies avec les partenaires sociaux ont permis de préparer le vaste plan de déprécarisation que nous avons adopté en mars dernier. La réduction des écarts de rémunération et la modernisation de notre système de promotion ont marqué des avancées concrètes en termes de justice sociale.

Parallèlement, la sécurité et la santé au travail ont continué à faire l'objet de mesures fortes, destinées à améliorer le quotidien des agents, notamment en matière de rénovation des locaux sociaux.

Tous ces progrès sont intervenus grâce à un dialogue social nourri par la large enquête "Paris et moi".

Ce n'est pas de moi dont il s'agit, mais de chacun des agents !

C'est donc une administration à l'image de Paris qui s'est mobilisée pour l'égalité dans l'emploi, l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles et le soutien à la jeunesse.

Enfin, notre service public, résolument tourné vers l'avenir, s'est lancé dans une transition technologique qui doit permettre aux agents de se concentrer sur les tâches les plus essentielles au contact des Parisiens.

L'application "Paris à la seconde" est emblématique de cette évolution vers davantage de transparence, de réactivité et donc de confiance.

Mes chers collègues, notre Ville s'est donné en 2012 les moyens de ses ambitions.

Je tiens à remercier tous les adjoints pour leur loyauté, leur énergie et leur créativité.

Je tiens également à saluer tous les agents de notre collectivité, intensément engagés au service des Parisiens. C'est grâce à eux que Paris progresse malgré la crise.

Je vous remercie.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance. Je vous rappelle que je n'ai pas le droit... à part d'écouter un peu le débat ! Je n'ai pas le droit de présider au vote.

Je vous propose de procéder à la désignation de Mme Gisèle STIEVENARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme STIEVENARD est donc désignée pour présider la séance au moment du vote des comptes.

2013 DF 15 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

2013 DRH 70 - Rapport social pour l'exercice 2012.

2013 SG 153 - Rapport environnemental pour l'exercice 2012 (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen d'un compte administratif est toujours un moment de vérité où l'on compare les résultats globaux de la gestion de l'année écoulée avec l'ensemble des crédits inscrits. Cet exercice, dont le caractère poétique n'échappe à personne, révèle les choix stratégiques de l'équipe municipale mais aussi les capacités de gestion des élus et de l'administration.

En toute hypothèse, ce n'est pas un nouveau vote d'un nouveau budget primitif. Ici, ce matin, le mot est simple : le compte est bon et même très bon ! Le compte administratif qui nous est présenté est très positif et témoigne d'une gestion saine et dynamique.

Je veux l'argumenter en quelques points avec ce fameux carré magique des finances locales.

Premier point, les résultats globaux marquent une excellente consommation de nos budgets. Concernant l'exécution de la section d'investissement les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 81,5 %, et même 87,9 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatées en fonctionnement. Le taux de consommation des crédits réels a atteint 86,1 %. De la même manière, sur l'exécution de la section de fonctionnement, les recettes ont été recouvrées à 99,2 % - on atteint des sommets ! - et le taux de consommation des crédits a atteint 96,8 %.

En deuxième lieu, je salue la politique dynamique et volontariste de forts investissements. Paris a fait le choix de préparer l'avenir en maintenant un taux d'investissements élevé, avec la mobilisation de 1,662 milliard d'euros en 2012, le double de l'année 1998, et au coeur de cette politique ambitieuse, se trouve la poursuite, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, de nos projets en faveur des Parisiens.

L'exercice 2012 a été, entre autres, l'année du prolongement de la ligne du T3, de l'ouverture de 657 nouvelles places de crèche, du Carreau du Temple, de la rénovation du Louxor et, vous l'avez dit, du financement de 6.197 logements sociaux.

Nos objectifs sont atteints, parfois même dépassés, comme le prouve le nombre de logements sociaux financés bien supérieur à l'objectif initial de 6.000.

En troisième lieu, je note la progression des recettes réelles en investissement. Ces recettes réelles s'établissent, hors opérations équilibrées en dépenses, à 577 millions en 2012, soit 24 millions de plus que 2011.

Cette progression s'explique notamment par une hausse de 40 % du remboursement du fonds de compensation T.V.A. qui, chacun le sait, correspond à la progression des investissements réalisés.

En quatrième lieu, des recettes de fonctionnement soutenues. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent, en 2012, 7.002 millions, bien que la dotation globale de fonctionnement et les dotations de compensation au titre des exonérations de taxe foncière et d'habitation diminuent.

A périmètre constant - c'est dans les documents qui nous ont été remis -, les recettes de fonctionnement progressent de 3,1 % par rapport à 2011.

Je note en cinquième lieu l'augmentation maîtrisée des charges de gestion courante. Malgré l'augmentation des dépenses de péréquation (+ 30 %) et des dépenses sociales (+ 2,1 %), les dépenses réelles de fonctionnement nettes du F.N.G.I.R. ne progressent que de 2,9 % pour atteindre 6.245 millions.

Les charges de personnel, 2.109 millions, progressent de 2,5 % en intégrant la revalorisation du S.M.I.C., le glissement vieillesse technicité, ainsi que les mesures volontaristes engagées par Paris en faveur des plus basses rémunérations.

Nous pouvons donc constater que la hausse est minime et qu'il s'agit bien d'un financement responsable et rigoureux.

A ces cinq premiers points, je voudrais rajouter un sixième qui concerne les états spéciaux d'arrondissement, qui présentent des taux d'exécution très satisfaisants. Les dépenses mandatées progressent de 4 % en 2012 par rapport à 2011, elles se sont élevées à 133,4 millions, sur un montant de crédits ouverts de 147,8 millions, soit un

taux d'exécution moyen de 90,2 %. Les 10 % restants seront donc reportés de plein droit à l'occasion du budget supplémentaire de 2013 pour les états spéciaux d'arrondissement.

Je termine cette analyse par un septième et dernier point sur l'endettement.

Paris reste l'une des villes françaises les plus modérément endettées, nos investissements sont ambitieux mais ne sont pas inconsidérés. L'épargne brute, 757 millions d'euros, cumulée aux recettes réelles d'investissement, 577 millions d'euros, porte la capacité d'autofinancement de la Ville à un total de 1,334 milliard.

Nous sommes en mesure d'autofinancer 80 % de nos investissements et, par là même, nous limitons l'endettement une nouvelle fois.

Paris est d'ailleurs l'une des collectivités les moins endettées de France, avec un ratio cher à M. LEGARET d'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement qui s'établit à 41 %.

A toutes fins utiles, je rappelle que le ratio moyen des grandes villes françaises est estimé à près de 80 %, c'est-à-dire le double. Paris se trouve donc très en deçà et très loin de certaines métropoles comme Marseille dont le ratio atteint 167 %.

En conclusion, je félicite notre Maire et tous les services municipaux pour ce bon compte administratif 2012 et l'effort de présentation très didactique qui a été fait. Ce compte est la preuve du maintien de nos priorités malgré les difficultés économiques que nul ne peut ignorer.

La Municipalité poursuit sa politique de justice sociale et solidaire et cela lui va très bien. La Ville est cohérente, exigeante et déterminée à porter le Paris de demain.

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, les élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés approuvent résolument cet excellent compte administratif 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BRAVO.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la troisième année, nous débattons à la fois des comptes administratifs et du rapport financier, ainsi que du rapport social et du rapport environnemental de notre Ville.

C'est, d'ailleurs, une demande que notre groupe avait portée et qui est satisfaite.

Ce débat nous fournit l'occasion de souligner la politique de notre Municipalité dans ces trois domaines qui sont étroitement liés et qui doivent être en cohérence totale les uns avec les autres, afin de lutter avec efficacité contre la crise environnementale, économique et sociale qui frappe de plus en plus durement et de manière de plus en plus visible nombre de nos concitoyennes et concitoyens.

Dans le contexte actuel, on ne peut dissocier ces trois dimensions, même si, pour ma part, je vais concentrer mon intervention sur le volet budgétaire.

Vous avez souligné la constance de ce budget, tant dans ses grands équilibres et ses priorités que dans le sérieux et la maîtrise de sa gestion. C'est incontestable, ce budget est dans la continuité des choix budgétaires poursuivis par notre Municipalité tout au long de cette deuxième mandature et notre groupe ayant voté ces différents budgets, c'est donc sans surprise qu'une nouvelle fois, je soulignerai d'abord les points que nous estimons positifs dans ces choix et cette politique budgétaire.

En 2012, notre Municipalité a maintenu un niveau d'investissement élevé, et sans précédent à Paris, n'en déplaise à l'opposition municipale, avec plus de 1,6 milliard d'euros de dépenses d'investissement, dont 865 millions uniquement en dépense de travaux, et parmi ces dépenses de travaux, nous avons de réels motifs de satisfaction.

En effet, nous nous réjouissons de voir, par exemple, la Ville consacrer pour la seule année 2012 près de 149 millions pour le prolongement du tramway T3, ou encore investir de façon significative pour les écoles maternelles et élémentaires et les établissements du second degré.

De même, nous nous réjouissons lorsque la Ville mobilise près de 320 millions d'euros pour le logement social, ce qui a permis de financer plus de 6.000 logements sociaux en 2012, c'est-à-dire de dépasser les objectifs prévus,

et nous approuvons aussi sans réserve les efforts pour le traitement de l'habitat insalubre, qui a fortement régressé, mais n'est pas résorbé et doit toujours être traité avec vigilance.

Ce sont des dépenses qui bénéficient réellement et directement aux Parisiennes et aux Parisiens et qui contribuent au mieux vivre dans notre ville en maintenant la mixité sociale.

De même, nous approuvons lorsque, sans relâche, la Ville maintient et amplifie, dans un contexte de crise sévère, un effort considérable dans le domaine social et de la solidarité. Les habitants de notre ville le savent et l'attendent. C'est un marqueur fort et essentiel de notre politique, qui est moins visible que d'autres réalisations dans le paysage parisien, mais qui a un rôle essentiel.

Cependant, vous le savez aussi, nos avis divergent sur quelques investissements et choix budgétaires. La liste en est connue et je vais nous épargner de la répéter une nouvelle fois, mais parmi ces choix que nous contestons, un exemple est particulièrement parlant, semble-t-il : le stade Jean Bouin, qui va être inauguré dans quelques semaines.

En effet, en 2012, ce ne sont pas moins de 56 millions d'euros qui ont été consacrés à la démolition/reconstruction de ce stade, après, pour rappel, quelque 39,9 millions d'euros dépensés en 2011 pour ce même stade, et si nous le soulignons et regrettons cela, ce n'est pas en raison d'une opposition quelconque au rugby ou au Stade français qui bénéficiera de cet équipement, c'est uniquement parce que cette dépense ne nous semble ni prioritaire dans un contexte où l'argent public se fait rare ni répondre aux besoins des habitants.

Cette somme, par exemple, doit être mise en regard avec le total des dépenses consacrées en 2012 aux nouveaux gymnases (24,7 millions) et aux nouvelles piscines (6,18 millions). On y pratique des sports de proximité, à tous âges, qui permettent la convivialité, l'expérience de l'esprit d'équipe, le plaisir de progresser et de se dépasser et qui sont un atout majeur pour la santé de chacun, mais il n'y en a pas assez.

Là encore, nous souhaitons que soient privilégiées les réponses aux besoins réels des habitantes et des habitants, qui sont unanimes pour demander plus de lieux de pratique sportive.

Au niveau des recettes, la Ville a enregistré en 2012 des recettes liées à la fiscalité immobilière d'un montant de 1,1 milliard d'euros. Certes, cet argent est utilisé au service de nombreux projets et politiques ambitieuses de notre Ville. Cependant, nous sommes préoccupés par un budget dont l'équilibre au fil des ans dépend tant des fluctuations de la fiscalité immobilière et de recettes aussi peu pérennes et nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité d'engager une réflexion pour que nos recettes soient davantage ancrées sur une fiscalité directe et indirecte courageuse et volontaire.

Autre exemple et piste de réflexion, par exemple : la Ville gagnerait très certainement à revoir certaines redevances. Ainsi en 2012, nous avons enregistré 219 millions d'euros au titre des redevances et recettes d'utilisation du domaine.

C'est important mais des progrès sont sans doute possibles. Nous avons eu l'occasion de le souligner, à propos de Roland Garros notamment, tout comme en ce qui concerne les recettes liées au stationnement qui restent particulièrement basses dans notre Ville.

Ce sont là des exemples et nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors des débats budgétaires à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai laissé le temps des applaudissements.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce débat sur le compte administratif est un moment traditionnel et important. Important parce qu'il nous permet de jauger d'éventuels écarts par rapport à la trajectoire fixée au moment du vote du budget précédent. Important aussi parce qu'il est souvent riche d'enseignements pour la suite, pour les échéances à venir et je pense en particulier au vote du budget supplémentaire au mois de juillet prochain.

Nous avons d'ailleurs au moment du vote du budget 2012 - je parle des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche - émis un certain nombre de propositions. Nous disions à l'époque que, dans cette période de crise que nous traversons, nous considérons qu'il est absolument prioritaire de maintenir le cap, de ne pas relâcher nos

efforts et de maintenir nos politiques de solidarité, notre politique visant à faire en sorte que nos politiques sociales puissent s'accroître et faire que l'on réponde aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je note d'ailleurs dans ce compte administratif un certain nombre d'éléments positifs qui tiennent compte des propositions faites à l'époque par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je pense en particulier au maintien d'un niveau élevé d'investissement : 1,6 milliard d'euros contre 1,5 milliard d'euros en 2011. C'est essentiel, en particulier en période de crise, parce qu'un niveau d'investissement élevé, ce sont des équipements publics supplémentaires, c'est du service public supplémentaire et c'est aussi un moyen de lutter contre le chômage, un moyen de lutter pour l'emploi. On sait à quel point, dans la période que nous traversons, c'est essentiel.

Je note aussi, dans le cadre de l'examen de ce compte administratif, la réalisation de 6.197 logements sociaux, même si nous regrettons, comme nous l'avions fait il y a quelques mois, que ce calcul intègre les conventionnements qui ne correspondent pas à la création de logements sociaux nouveaux.

C'est dire s'il faudra, dans les mois et dans les années qui viennent, en matière de logement, en matière de lutte contre la spéculation immobilière aller encore plus loin pour faire en sorte que l'on permette aux Parisiennes et aux Parisiens de se loger convenablement.

Dans le même temps, l'examen de ce compte administratif suscite chez nous un certain nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes. Je pense en particulier aux craintes que nous avons d'ailleurs déjà exprimées concernant la question des personnels, la question des effectifs de fonctionnaires. Nous considérons que le dogme de la stabilité des effectifs est un dogme qui aujourd'hui ne peut plus fonctionner.

Nous constatons d'ailleurs, à la lecture du compte administratif, que si l'on regarde les emplois équivalents en temps plein, en 2012, nous avons même une diminution de 91 postes emplois en temps plein. Nous considérons pour notre part qu'il faut avoir le courage de briser ce dogme à nos yeux doublement négatif. Négatif d'abord pour les personnels eux-mêmes, parce que dans une période où, et c'est heureux, nous ouvrons de nouveaux équipements publics, de nouveaux services publics, la stabilité des effectifs, c'est-à-dire uniquement le redéploiement, cela conduit à une dégradation des conditions de travail des personnels.

Puis, c'est aussi négatif du point de vue du service public lui-même, de la qualité d'accueil du public dans nos équipements publics. C'est la raison pour laquelle nous considérons, pour notre part, qu'il faut embaucher des personnels à chaque fois que nécessaire, parce que c'est une condition essentielle pour que le service public fonctionne convenablement.

Toujours au chapitre des personnels, et plus précisément du rapport social, je voudrais soulever deux questions.

La première concerne la question des inégalités femmes/hommes. Le rapport social montre que les femmes sont très surreprésentées au premier décile des rémunérations les plus basses. Les femmes, c'est 71,5 % des effectifs correspondants au premier décile des rémunérations les plus faibles. Cela montre que nous devons aller encore plus loin dans notre politique de ressources humaines pour faire en sorte que les inégalités entre hommes et femmes parmi nos personnels reculent. Je crois que nous devons en faire une priorité absolue.

Encore au chapitre des personnels, un autre point me paraît important, il est évidemment lié au précédent, c'est la question de la précarité. Nous le savons tous, la précarité est une véritable plaie dans toute notre société. La question de la lutte contre la précarité, la question de la déprécarisation de nos personnels doit être une priorité absolue. Un certain nombre de pas ont été faits dans le cadre du plan de déprécarisation qui a été adopté au Conseil de Paris.

Mais je voudrais revenir sur une question particulière qui est la question de la déprécarisation des personnels vacataires. Nous avons demandé, dans le cadre du vote du budget 2013, que les vacataires puissent être intégrés au plan de déprécarisation. Nous souhaitons maintenant que nous puissions avancer sur cette question, parce que nous savons très bien que lorsqu'on est vacataire - les vacataires sont les précaires parmi les précaires -, on n'a pas la possibilité de se projeter dans l'avenir. On sait que la déprécarisation de ces personnels est un enjeu absolument fondamental.

J'en viens à un troisième point, qui est un point que nous avons l'habitude d'aborder dans cette enceinte : c'est la question des relations financières entre notre collectivité et l'Etat. Il faut bien voir que nous examinons ce compte administratif dans un contexte bien particulier. C'est un contexte de politique d'austérité appliquée à l'échelle nationale, appliquée par le Gouvernement, assumée d'ailleurs comme telle par le Président de la République qui, lors de sa dernière conférence de presse, a indiqué qu'il souhaitait diminuer la dépense publique.

Or, ces politiques d'austérité ont évidemment des conséquences sur Paris et sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Elles ont en réalité deux conséquences, une première conséquence parce que les politiques d'austérité nationale affaiblissent, fragilisent les Parisiens, pour une raison toute simple : lorsqu'on baisse la dépense publique, on diminue, on fragilise les services publics d'Etat, et quand on diminue les services publics d'Etat - je pense en particulier à la situation de l'hôpital public -, on fragilise les Parisiens.

Et puis ces politiques d'austérité nationale ont aussi une deuxième conséquence, c'est qu'elles fragilisent les collectivités territoriales, au moment où pour compenser la baisse des dépenses d'Etat, on aurait besoin de davantage de services publics locaux, de davantage de solidarité à l'échelle locale. Il suffit d'ailleurs de voir la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités, et notamment à notre collectivité.

Ce compte administratif en témoigne, puisqu'en 2012 les dotations de l'Etat à notre collectivité baissent de 2,6 %. Et en 2013, ce qui est prévu, c'est 40 millions d'euros en moins en dotations de l'Etat à notre collectivité. Et en 2014 et en 2015, ce qui est annoncé, c'est 100 millions d'euros en moins de dotations de l'Etat à notre collectivité. Tout cela, alors même que l'Etat n'a toujours pas réglé la dette qu'il nous doit au titre des transferts de compétences non compensés.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel, aux membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, de continuer à réclamer de l'Etat le règlement de la dette qu'il nous doit au titre des transferts de compétences non compensés.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel que nous puissions nous battre ensemble, pour faire en sorte que les dotations de l'Etat aux collectivités locales, pas qu'à la nôtre d'ailleurs mais à l'ensemble des collectivités locales, ne soient pas réduites. Parce qu'on sait bien que, dans cette période de crise, dans cette période difficile pour les habitants de notre ville, nous avons plus que jamais besoin d'interventions publiques, plus que jamais besoin de services et d'équipements publics qui permettent de faire office de bouclier social face à la crise.

Voilà les quelques réflexions que ce compte administratif inspire aux membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen du compte administratif permet d'établir la vérité des chiffres, et malgré l'autosatisfaction de l'Exécutif, le rapport financier de l'exercice 2012 confirme les nombreuses dérives budgétaires et financières dénoncées par notre groupe U.M.P.P.A. lors des précédents débats au Conseil de Paris.

Si l'exécution du budget 2012 est présentée comme, je cite, "une gestion sérieuse, porteuse d'investissements élevés, un endettement très bas et des dépenses de fonctionnement maîtrisées", la réalité est tout autre.

En effet, les dépenses réelles d'investissement accusent une baisse de 361 millions d'euros depuis 2007 (1.901 en 2007, 1.662 en 2012).

Les subventions d'équipement ne totalisent que 500 millions d'euros, soit seulement 30 millions d'euros de plus qu'en 2011.

En revanche, les principaux investissements sont ciblés sur des opérations très coûteuses comme les Halles (30 millions d'euros) et Jean Bouin (56 millions d'euros dépensés en 2012).

Les dépenses de fonctionnement continuent de dérapier lourdement - plus 188 millions d'euros.

Le train de vie de la Ville ne cesse d'augmenter. Le rapport financier est très clair : entre 2007 et 2012, 1.823 millions d'euros supplémentaires.

Les charges de personnel s'élèvent à 2.109 millions (plus 50 millions d'euros) et les charges à caractère général augmentent de 2,5 %, soit 20 millions d'euros.

L'endettement progresse. L'encours de la dette a augmenté de 11,3 % par rapport à 2011, soit plus de 200 millions d'euros. Il atteint 3.219 millions, ce qui s'approche de la prévision de la C.R.C. en 2010 qui annonçait 3,3 milliards.

Dans le même temps, les recettes affichent des hausses records.

Record des droits de mutation en 2012 : 1.177 millions d'euros.

Record des contributions directes : 3.207 millions, soit le double depuis 2007.

Il faut relever l'impact de la refonte de la taxe de balayage - 50 % d'augmentation entre 2011 et 2012.

Il est intéressant de noter la légère baisse des dotations de l'Etat, qui ne fait l'objet d'aucune critique de l'Exécutif et d'aucune mention de sa part quant au désengagement financier de l'Etat qui a ponctué pourtant toutes les déclarations du Maire de Paris depuis 2007.

Enfin, il faut se rappeler, en 2010, le rapport de la C.R.C. sur les marges de manœuvre de la collectivité financière parisienne, qui demeure toujours d'actualité : chute des investissements, endettement massif et constant.

Monsieur le Maire, le manque de transparence de votre gestion depuis 2001 rend très difficile pour un contribuable parisien pourtant très sollicité par les impôts locaux et leurs lourdes augmentations, de connaître la réalité financière de leur ville.

En dehors des rapports de la Chambre régionale des comptes, aucun audit budgétaire et financier n'a été mis en œuvre depuis celui que vous avez lancé au début de votre première mandature, ce fameux audit "Andersen" qui avait conclu à une situation exceptionnelle des finances de la Ville. Et depuis, plus rien !

Pourtant, le budget de Paris a connu des moments forts :

- augmentation historique des droits de mutation liée à l'explosion du prix de l'immobilier à Paris ;
- recrutement de près de 9.000 agents ;
- lancement de chantiers très coûteux ;
- crise économique et financière nationale.

Cela méritait une analyse fine, ciblée et régulière, autre que les communications officielles à l'occasion des débats budgétaires.

Dans cet esprit, il faut évoquer le rapport sur les marges de manœuvre financières, qui notait l'absence d'indicateurs sur la réalité des équilibres financiers de la région parisienne : comptabilité patrimoniale défectueuse, la M.I.E. présidée par Jean-François LEGARET a fait des propositions dans ce sens. Vous les avez acceptées. Attendons maintenant de voir comment cela se traduira en actes concrets.

Manque d'une véritable programmation pluriannuelle des investissements. La citation de la C.R.C. est éloquent : "la qualité de la prévision est une arme indispensable".

Il faut aussi rappeler l'évolution à la hausse des subventions aux associations. 100 millions d'euros supplémentaires depuis 2001 - 130 en 2001, 234 en 2013.

Un audit général aurait également permis d'avoir un focus approfondi de ce secteur largement doté. A défaut d'audit, nous vous demandons, Monsieur le Maire, la présentation d'une communication en Conseil de Paris sur la vie associative avec son volet budgétaire.

Enfin, on peut ajouter que nous n'avons pas cessé de réclamer depuis 2001 des audits toujours refusés par l'Exécutif, un plan pluriannuel d'investissement pour Paris jamais remis à l'opposition et aux maires d'arrondissement.

L'évaluation ne fait pas partie, vraiment, de la gouvernance des finances de Paris.

Aussi, le groupe U.M.P.P.A. votera contre le compte administratif et municipal départemental 2012 de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

M. Pierre GABORIAU. - Pardon, je n'ai pas terminé.

Monsieur le Maire, si je puis me permettre, je continue, car représentant ce matin mon collègue Philippe GOUJON, empêché, je vais me permettre de continuer mon intervention sur l'exécution du budget spécial de la Préfecture de police de Paris.

Puis-je le faire maintenant ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Compte tenu de ma grande ouverture d'esprit... normalement, c'était plus tard ; vous devriez reprendre la parole après, mais allez-y !

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, je le reprendrai plus tard.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non, allez-y ! Si cela vous arrange, allez-y. Faites ce que vous voulez. Je ne peux pas dire mieux !

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais examiner quatre points s'agissant de l'exécution du budget spécial de la Préfecture de police de Paris en 2012.

L'exécution comptable du budget spécial s'est légèrement améliorée en 2012 par rapport à 2011, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La section de fonctionnement a enregistré en 2012 un excédent de 1.837.995 euros. Toutefois, après la prise en compte du déficit de 1.839.805 euros enregistré au 31 décembre 2011, le résultat net au 31 décembre 2012 se traduit par un minuscule déficit de 1.809 euros.

Concernant la section d'investissement, il faut rappeler que lorsque les investissements prévus au cours d'un exercice budgétaire sont effectivement réalisés, la section d'investissement doit enregistrer à la fin de l'année considérée un déficit comptable qui sera couvert l'année suivante, après le vote du compte administratif, par l'excédent de la section de fonctionnement.

Or, la section de fonctionnement a enregistré en 2012 un excédent de 1.973.623 euros. Toutefois, après la prise en compte de l'excédent de 11.084.533 euros enregistré au 31 décembre 2011, le résultat net au 31 décembre 2012 se traduit par un excédent de 13.058.156 euros.

Dans l'exposé des motifs du projet de délibération concernant le compte administratif 2012, il est indiqué, afin de minimiser la gravité de la situation, que : "Cet excédent de la section d'investissement a pour finalité principale de financer des projets informatiques structurants pour l'efficacité de la Préfecture de police, aussi bien du point de vue opérationnel qu'au sein de ses fonctions support".

Or, cela fait plusieurs années que l'on nous parle dans les délibérations budgétaires de la Préfecture de police de ces projets informatiques. Il serait intéressant de savoir s'ils seront opérationnels un jour.

Abordons maintenant la situation des investissements immobiliers. Pour les bâtiments de l'administration générale, qui appartiennent à la Ville de Paris et sont mis à la disposition de la P.P., la situation s'est profondément dégradée en 2012 s'agissant des autorisations de programme.

En effet, alors que le taux d'individualisation des A.P. avait été de 51,30 % en 2008, 30,65 % en 2009, 46,97 % en 2010 et 39,57 % en 2011, il n'a été en 2012 que de 8,16 %.

En ce qui concerne les investissements immobiliers de la B.S.P.P., la situation s'est très légèrement améliorée en 2012 s'agissant des autorisations de programme, mais elle reste problématique.

En effet, alors que le taux d'individualisation a été de 51,64 % en 2008, 72,80 % en 2009, 32,21 % en 2010 et de 6,85 % en 2011, il s'est élevé à 8,54 % en 2012.

Il conviendrait que M. le Préfet de police nous explique à quoi est due cette faiblesse considérable des individualisations d'autorisations de programme en matière d'investissement immobilier.

Il faudrait également qu'il puisse nous préciser quels sont le ou les chantiers qui seront de fait retardés.

Si l'on s'attache maintenant à considérer la situation des dépenses de personnel, elles sont la parfaite illustration de l'insincérité du budget spécial primitif.

En effet, il est indiqué dans l'exposé des motifs qu'en matière de charges de personnel, "comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins".

Cela concerne pour l'essentiel les articles financés par la Ville de Paris.

Je vais examiner d'une part, les dépenses faites en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules et d'autre part, les recettes provenant de l'activité des fourrières pour terminer.

Concernant les dépenses en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules, il est difficile d'avoir une vision exacte des conditions d'exécution des dépenses en faveur de ces sociétés. Pour la première fois, le budget spécial primitif ne comportait pas, dans ses annexes, le compte d'exploitation des fourrières. Nous ne savons donc pas quelle était la somme budgétée en 2012.

La somme de 17.615.067 euros dépensée en 2012 en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules, qui apparaît dans le compte d'exploitation des fourrières doit certainement, comme les années antérieures, être supérieure aux crédits budgétés, mais il est impossible en l'état de connaître le dépassement exact.

Enfin, concernant les recettes provenant de l'activité des fourrières, là aussi, l'absence de compte d'exploitation des fourrières en annexe du budget spécial primitif ne permet pas de savoir le montant des recettes espérées. Toutefois, dans l'exposé des motifs du compte administratif 2012, il est à enregistrer une moins-value de 3,548 millions d'euros.

Les problèmes d'insécurité du budget spécial primitif de la P.P. concernent toujours des articles financés par la Ville de Paris.

Monsieur le Maire, vous démontrez une nouvelle fois, au travers du compte administratif du budget spécial de la P.P., que, malgré tout ce que vous proclamez, vous n'accordez pas à la P.P. les moyens dont elle a réellement besoin. Par ailleurs, vous ne voulez pas assumer publiquement cet état de fait : vous faites en sorte que les élus ne disposent plus des moyens de contrôle adéquat, en faisant supprimer par la P.P. le compte d'exploitation des fourrières des annexes du budget. Cette méthode manque assurément de transparence et masque la réalité d'un budget inadapté.

Nous voterons donc pour, malgré toutes ces remarques, le budget de la P.P.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est au Président POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous écoutez ! Ou alors vous faites des réunions dehors !

M. Yves POZZO di BORGO. - Je vais être court ! Comme cela, vous pourrez m'écouter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est bien d'être court, mais écoutez !

S'il vous plaît !

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie, Monsieur POZZO di BORGO !

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire, vous tenez vos promesses...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui !

M. Yves POZZO di BORGO. - ... y compris celles qu'il serait souhaitable de ne pas faire !

Vous aviez annoncé que la dette supplanterait les 3 milliards. Elle atteint 3,2 milliards et elle sera certainement de 3,8 milliards en fin de mandature.

L'ascension de 11,3 % de l'encours de la dette témoigne de la diminution de la capacité d'autofinancement des investissements de la Municipalité, tandis que l'emprunt est sollicité en augmentation de plus 23,4 %.

J'ai entendu les voix de la Majorité municipale s'élever pour se targuer de ce que le ratio de l'encours de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est bien inférieur à la moyenne nationale des communes de plus de 100.000 habitants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Y compris de droite !

M. Yves POZZO di BORGO. - J'entends bien, mais il est paradoxal, Monsieur le Maire, de tirer la justification d'une gestion, que vous revendiquez saine, de la comparaison aux collectivités et principaux investisseurs publics dont l'endettement est considérable.

Je vous l'accorde, Monsieur le Maire, vous êtes l'élève le moins médiocre parmi les élèves moyens ou les cancre, mais cela ne fait pas de vous...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas gentil pour M. JUPPÉ.

M. Yves POZZO di BORGO. - ... un premier de classe et ne suffit pas à lever les inquiétudes qui, elles, n'ont rien de relatives.

De plus, cette performance est liée à la richesse de Paris, dont les recettes réelles de fonctionnement ne sauraient être confrontées à aucune autre grande agglomération.

En revanche, si l'on examine l'encours de la dette rapportée cette fois-ci à la population, la prestation parisienne prend un tout autre tour. Ce ratio représentait de la sorte une moyenne de 1.081 euros par habitant au sein des communes de plus de 100.000 habitants, contre 1.295 euros à Paris en 2011.

Et ce que l'on constate, c'est que Paris fait porter le poids de sa dette sur les épaules des Parisiens dans des proportions à nul égard au-delà de ce que pratiquent les grandes communes auxquelles vous vous comparez. Et ce fardeau ne cesse de prendre de l'ampleur, culminant à 1.426 euros par habitant au compte administratif 2012.

Les débats budgétaires ont montré que nous n'étions pas d'accord avec les choix que vous faisiez. Pour ne prendre que les dépenses d'investissements, dont la ventilation est pour nous certainement plus contestables, les 56 millions du stade Jean Bouin sont ainsi à mettre en regard des 8,5 millions dévolus à la rénovation des équipements sportifs de proximité. Et que dire des 101 millions d'euros inscrits au compte administratif 2012 pour les travaux de réaménagement des Halles, alors même que seuls 4,2 millions ont été destinés à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap. Il a même fallu que, sur ma réserve parlementaire, je finance l'accès à deux églises !

Quant au volume de ces investissements, un coup d'œil...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous félicite !

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est vrai, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Profitez-en, elle va être supprimée ! Il faudrait peut-être voir, pour le Plan église, si l'on ne pourrait pas plus solliciter M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je le fais déjà ! Merci, Monsieur le Maire.

Quant au volume de ces investissements, un coup d'œil jeté au ratio des dépenses d'équipements brutes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement, révèle que l'effort d'équipement de Paris, au regard de sa richesse, n'est pas à la hauteur de ses prétentions : 26,05 % au BP 2013 de la Ville contre 20,4 % pour les villes de plus de 100.000 habitants. La différence peu flagrante démontre le manque d'ambition de votre politique au service des Parisiens.

Monsieur le Maire, en contrepartie, vous exigez beaucoup plus de la part des Parisiens. Nous l'avons dit : les impôts, les taxes.

Je ne prendrai qu'un exemple : la réforme de la taxe de balayage entreprise par l'Exécutif a ainsi rapporté 104 millions en 2012, soit une augmentation de 49,2 % sur un an. Selon le rapport financier, "l'uniformisation de ce tarif permet de mettre fin à des inégalités territoriales"... au profit d'une iniquité globale, Monsieur le Maire !

Mais, pour terminer, Monsieur le Maire, j'attirerai quand même l'attention sur le fait que la montée en puissance de la péréquation dans les concours parisiens aux divers fonds, qui ont crû de 30,7 % par rapport à 2011, augure d'une progression aux conséquences pas très positives pour l'exercice à venir. Je ne sais qui sera élu l'année prochaine mais il aura quelques difficultés... où elle aura quelques difficultés !

D'autant que cette charge additive va de pair avec une chute brutale des recettes immobilières. En effet, le record historique des droits de mutation au compte administratif 2012 de 1,177 milliard d'euros ne doit pas camoufler le recul de moins 25 % sur les sept premiers mois comptables du nouvel exercice qui présage une contraction certaine des recettes de fonctionnement de la collectivité parisienne pour 2013.

Alors que les cours augmentent, je rappellerai aussi la diminution de la DGF, à laquelle faisait allusion mon collègue BROSSAT. On se rend compte que la contraction des recettes parisiennes risque de poser des problèmes, avec notamment l'augmentation des coûts.

Je voulais vous dire, Monsieur le Maire, qu'il n'est jamais trop tard pour privilégier une gestion rationnelle et moins dispendieuse.

Aussi, souhaitons que vous n'attendiez par l'alternance pour changer le cap de votre politique qui compte par trop, comme vos amis socialistes au Gouvernement, sur la contribution des Parisiens ou des Français.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je vous ai trouvé quand même un peu cruel avec MM. GAUDIN et JUPPÉ.

Cela dit, vous n'êtes pas allé jusqu'à comparer les taux d'imposition à Marseille, Bordeaux et Paris parce que, alors là, cela aurait été très, très, très cruel !

La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, à la lecture de ce compte administratif, qui reste l'épreuve de vérité de notre exercice financier, je souhaitais souligner deux tendances importantes de nos finances qui à la fois reflètent notre politique budgétaire et pourraient être source d'inquiétude.

Tout d'abord, l'engagement de modération budgétaire, qui était le vôtre lors du débat budgétaire fin 2011, semble bien loin à la lecture de ce compte administratif. Dans un contexte de crise économique et sociale, de situation délicate des finances publiques de l'Etat, de dégradation du pouvoir d'achat de nos concitoyens, la gestion rigoureuse de chacun des euros que les Parisiens nous confient est une impérieuse obligation, tant morale que politique.

Or, à la lecture de ce compte administratif, cet objectif de modération budgétaire n'a malheureusement pas été atteint et quelques indicateurs, parfois brutaux de vérité, nous le rappellent cruellement :

- l'endettement, qui est en progression de 327 millions d'euros, fait un bond de près de 11 % en 2012 ; c'est énorme !

- et l'augmentation des charges à caractère général qui, à périmètre constant, progressent de 2,5 %, soit 0,5 point de plus que l'inflation, mais surtout bien plus rapidement que la croissance elle-même qui, je le rappelle, a été nulle en 2012.

Evidemment, ce que l'on va appeler de légers dérapages budgétaires ont des causes qui ne sont pas entièrement de votre fait, Monsieur le Maire, et qui ont une forme d'externalité.

La première, c'est évidemment l'augmentation des inégalités et de la précarité qui, malheureusement, a obligé Paris à faire face à des besoins sociaux grandissants, en particulier pour les enfants et pour les familles, et pour laquelle la Ville, et je m'en réjouis, a su répondre présent, avec les conséquences budgétaires que cela a.

Et puis, également, la deuxième externalité, c'est évidemment la baisse des dotations de l'Etat qui, commencée en 2012, n'est que le début d'une pente bien plus forte, qui nous fera perdre dans les années à venir, de l'aveu même de votre adjoint aux finances, plusieurs centaines de millions d'euros et à laquelle, admettons-le, notre budget, aujourd'hui, n'est pas encore adapté.

Ces causes externes ne peuvent, cependant, nous épargner une interrogation profonde et complète sur l'équilibre global de notre budget, l'efficacité et la pertinence de chacun des euros que nous dépensons.

La réduction à venir des recettes, notamment droits de mutation et dotations de l'Etat, nous imposera cette question avec, je le crains, beaucoup de réalisme.

Par ailleurs, je l'avais déjà souligné lors du débat budgétaire, la seule voie pour donner à Paris, il me semble, les moyens de ses ambitions humaines, internationales, écologiques et sociales, sera de mener enfin une politique ambitieuse et dynamique de développement économique et de création d'emplois. Or, à la lecture de ce compte administratif, on s'aperçoit, une fois de plus, que la Ville et le Département n'y consacrent qu'une centaine de millions d'euros en 2012, soit à peine 1 % de notre budget, bien loin de ce qu'il faudrait pour une capitale d'envergure mondiale.

Tant que cet effort ne sera pas à la hauteur de cette nécessité, je ne saurai trouver les raisons de voter ce compte administratif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes un peu paradoxal, cher collègue, parce que, sur la dette, vous vous affolez alors qu'elle reste vraiment très modérée ; la dette, c'est la proportion de notre richesse, donc de ce point de vue, c'est lié à l'investissement et à certaines périodes. On peut être parfaitement rassuré.

Deuxièmement, la dynamique économique d'une ville, ce ne sont pas que les crédits qui figurent dans le budget de la collectivité pour soutenir l'activité économique, au contraire.

D'ailleurs, je vous signale, Monsieur MARTINS, que le taux de chômage à Paris était largement supérieur à la moyenne nationale pendant très longtemps, et que depuis trois ans, ce n'est plus le cas. C'est plus le soutien à l'innovation, à la recherche - le milliard d'euros que nous consacrons à l'innovation, la recherche, les universités -, qui concourt, justement, à faire que Paris connait plutôt un dynamisme économique, et regagne des points dans tous les classements internationaux en termes d'innovation, de compétitivité. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est un effort que je nous encourage à poursuivre.

Maintenant, la parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les comptes administratifs sont un moment de débat politique ; chaque année, ce moment permet de vérifier l'exécution des budgets primitifs, modificatifs, supplémentaires votés de l'année antérieure, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est la photo réelle de notre gestion et des actions de l'année écoulée.

A sa lecture, nous ne pouvons qu'arriver à la même conclusion : Paris est bien tenue. Malgré un contexte difficile et les difficultés de l'exercice, nos prévisions se révèlent exactes.

Le compte administratif a une deuxième utilité : il consiste à montrer si, notamment en matière d'investissements, les promesses en matière de réalisation de travaux ou d'équipements ont été tenues ou sont en voie de réalisation, et là encore, l'Exécutif et l'administration parisienne ont bien travaillé.

Quelques chiffres pour illustrer l'adéquation du compte administratif avec les prévisions budgétaires.

En fonctionnement, les recettes ont été recouvrées à hauteur de 99,2 % et le taux de consommation des crédits inscrits hors opérations d'ordre et virements à la section d'investissement se montent à 96,8 %.

En investissement, les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 81,5 % ou 87,9 % après intégration des produits de cession des immobilisations constatées en fonctionnement.

Le taux de consommation des crédits réels se monte à 86,1 %. On ne peut que saluer ce bon taux d'exécution. Lorsque nous annonçons, nous agissons. Loin de constituer un affichage, les budgets témoignent d'une véritable volonté politique de mettre les paroles en actes.

Plus en détail, l'examen du compte administratif 2012 montre la gestion équilibrée des finances de la Ville. Les recettes de fonctionnement sont en progression à périmètre constant de 3,1 % par rapport à 2011, les recettes fiscales augmentent de 5,8 % grâce aux produits de la fiscalité immobilière en progression eux-mêmes de 9,1 % et à la progression des bases de fiscalité directe votée par le Parlement, les taux des impôts locaux étant stabilisés depuis cinq ans, conformément à l'engagement de la Municipalité.

Parallèlement, la dotation de l'Etat, D.G.F., diminue de 2,4 % et les compensations de transfert de charges de l'Etat au Département restent moindres que le coût réel engendré.

La progression des dépenses de fonctionnement ou charges de gestion courante reste contenue à 2,9 %, soit moins que celle constatée en 2011.

Cette saine gestion nous permet de répondre à une demande accrue des dépenses sociales et de péréquation qui connaissent une hausse de 30 %, soit plus du quart de l'augmentation globale. Sans comptabiliser les péréquations, la progression de nos charges ne serait que de 2,4 %.

Malgré les contraintes que font peser en particulier les charges de péréquation, la section de fonctionnement dégage une épargne brute en progression de 3,2 % par rapport à 2011, déduction faite d'une recette exceptionnelle de 132 millions d'euros en 2011.

Ce bon niveau d'épargne s'ajoute à des recettes réelles d'investissement en progression de 16,7 % par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique entre autres par une augmentation des recettes foncières due à des cessions de 13 %.

L'addition des recettes réelles d'investissement et de l'épargne brute aboutit à une capacité d'autofinancement de 80 % des besoins de financement en investissement.

La Ville a réussi, grâce au sérieux de sa gestion, à se financer à long terme à des taux avantageux, proches de 3 %.

Paris reste l'une des collectivités les moins endettées de France, avec un ratio d'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de 41 %, alors que la moyenne nationale pour les communes de plus de 100 000 habitants s'établit à 78 %. Ce nouveau chiffre de moyenne peut ainsi permettre à M. POZZO di BORGIO de s'apercevoir que nous sommes clairement du côté des bons élèves.

Ces chiffres et pourcentages traduisent le sérieux avec laquelle la Ville gère les deniers des Parisiens, mais il est tout aussi intéressant, sinon plus, de nous pencher sur les objectifs que ce sérieux budgétaire nous a permis d'atteindre. Je veux parler de la solidarité, qu'elle soit spatiale ou sociale, de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et du renforcement de l'attractivité de la ville par son développement économique et culturel.

C'est ainsi que l'augmentation du budget de fonctionnement finance la contribution au Fonds de solidarité régionale Ile-de-France, augmentée de plus de 17 %, contribue également aux diverses dépenses de péréquation, 31 % d'augmentation, qui font de Paris le premier contributeur national et régional en la matière, contributeur au S.T.I.F., contributeur à l'extension d'Autolib', à la solidarité avec la Région Ile-de-France et les communes les moins favorisées au plan national.

Ce budget finance des dépenses sociales en augmentation de 2,1 %, les dépenses sociales stricto sensu à destination des Parisiens les plus fragiles, principalement les personnes âgées et/ou handicapées, ainsi que les mineurs isolés étrangers, ces dépenses augmentent de 5 %.

L'augmentation des charges de personnel à 2,5 %, alors que les effectifs sont stabilisés, résulte pour la plus grande part de mesures d'augmentation des rémunérations les plus basses.

Enfin, un effort accru en matière de contribution, participation et subvention de fonctionnement, ainsi que d'équipement, traduit l'ambition de renforcer l'attractivité de la Capitale par un soutien continu aux entreprises, aux chercheurs et étudiants, ainsi qu'à l'industrie du tourisme.

Les dépenses d'investissement se sont montées, quant à elles, à 1.662 millions d'euros, en augmentation de 7,2 % par rapport à 2011, dans une tendance à la hausse continue depuis 2001, ce qui constitue un effort sans précédent dans l'histoire de la Capitale.

Ce volontarisme budgétaire s'est porté sur les travaux (aménagement de l'espace public, écoles, universités, équipements culturels, accueil de la petite enfance), sur des subventions d'équipement et d'acquisition qui ont permis la construction de 6.197 logements sociaux en 2012, dépassant ainsi l'objectif des 6.000 par an, sans oublier les opérations de rénovation et de lutte contre l'insalubrité.

En parcourant les tableaux opération par opération, on perçoit le volontarisme de notre équipe municipale, notre souci d'améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens. Les emplois d'aujourd'hui sont ainsi soutenus, les emplois de demain sont générés par nos investissements.

Tout cela montre que malgré les contraintes accrues, Paris, plus que jamais, prépare l'avenir, et cela, grâce à sa bonne gestion, maîtrise des dépenses de fonctionnement, choix financiers avisés et un taux d'endettement qui reste bas.

Ambition, solidarité, rigueur, soyons rassurés, Paris est bien tenue.

Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est maintenant à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Il nous est demandé d'intervenir sur le rapport social 2012 qui est un document, certes, très bien construit, avec toute une série de commentaires et d'analyses sur des chiffres issus du bilan social.

Néanmoins, nous aurions aimé pouvoir disposer de la source : du bilan social qui, comme vous le savez, est un document légal, qui porte sur des évolutions statistiques chiffrées et qui n'est pas un commentaire de ces chiffres.

Ne pouvant pas commenter des commentaires et ayant souhaité pouvoir me baser sur l'analyse du bilan social qui, malgré mes demandes en 2e Commission, ne m'a pas été transmis, puisque, je cite, "celui-ci est chez l'imprimeur", je m'abstiendrai. Je ne veux pas commenter les commentaires de ce document de communication.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je remercie M. BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le vote sur le compte administratif est un vote de sincérité budgétaire, et non un vote d'appréciation des choix politiques qui le précèdent. Par conséquent, nous le voterons.

Mais bien évidemment ce doit être l'occasion de poursuivre le débat qui existe entre nous sur le choix d'accompagnement des politiques austéritaires du gouvernement, elles-mêmes dans la droite ligne imposée par la troïka du F.M.I., de la B.C.E. et de l'Union européenne.

Mes chers collègues, l'Etat continue de se désengager par une diminution de ses dotations. L'analyse financière consolidée de la Ville et du Département, présentée dans le rapport budgétaire du compte administratif 2012, chiffre celle-ci à 2,6 % pour Paris, soit 36 millions d'euros. Evaluée à 40 millions pour 2013, elle atteindrait 100 millions pour 2014. Et comme vous vous en souvenez, Alexis CORBIÈRE et moi-même, avons refusé de voter le volet recettes du budget 2013 en décembre dernier, justement parce qu'il nous semble nécessaire de refuser ces baisses des dotations de l'Etat qui sont une impasse pour l'ensemble de nos collectivités.

Mais en plus de ces baisses s'ajoute la dette de l'Etat à la collectivité parisienne qui s'accumule à plus de 1,3 milliard résultant depuis le gouvernement Raffarin du transfert de compétences non suivi du transfert des moyens. Vous revendiquiez cette dette sous SARKOZY et vous avez, hélas, décidé d'effacer l'ardoise sous HOLLANDE !

Vous pourriez décider de vous opposer à cette impasse de l'austérité au lieu de vous y soumettre. Nous ferions ainsi de Paris la ville capitale de la résistance à l'austérité, non pas simplement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais pour toutes les collectivités. Et plus largement, cette résistance serait un encouragement, un point d'appui à tous les peuples qui en Grèce, au Portugal, en Espagne refusent également de s'y soumettre.

Mais au lieu de cela, vous accompagnez de plus votre soumission à des choix gestionnaires libéraux. Vous vous vantez, par exemple, d'être l'une des villes ayant le plus faible recours à l'emprunt. Mais quelle erreur ! Quelle erreur car notre taux d'endettement n'est que de 46 % quand celui de Lille et même Marseille sont de 100 %, 167 % et que le niveau moyen d'ailleurs des grandes villes est de 80 %.

Que je sache, aucune de ces villes n'est dirigée par le Front de gauche et il peut, mes chers collègues, y avoir de saines dettes : celles qui préparent les investissements de demain, qui offriront une ville aux générations à venir en capacité d'assurer des services publics de qualité et de proximité, des logements sociaux en nombre suffisant pour répondre aux besoins, des investissements conséquents pour engager la planification écologique.

Bien sûr, si le Gouvernement avait fait le choix de la Banque publique d'investissement, qu'elle soit finalement une vraie banque de dépôts, issue de nationalisation. Il aurait aussi pu s'engager dans la bataille pour que cette

banque emprunte directement à la B.C.E., au taux de 1 % comme les banques privées et pour ensuite prêter directement aux collectivités comme la nôtre au même taux.

Ces choix politiques permettraient de gouverner face aux banques et de s'émanciper des marchés financiers et de leur taux d'intérêt rapaces. Mais au lieu de mener ces batailles, vous préférez encore vous soumettre et vous vous félicitez d'être bien notés par les trois agences de notation Fitch Ratings, Moody's et Standards & Poor's.

Autre choix libéral, dont vous vous vantez et qui apparaît de façon claire dans ce compte administratif, c'est votre fidélité au dogme du gel de la masse salariale. Pour le respecter, vous n'avez effectué que des redéploiements d'effectifs pour assurer les ouvertures des nouveaux équipements publics.

On compte ainsi une baisse de 91 postes équivalents temps plein. Quatre-vingt onze postes équivalent temps plein en moins, c'est une très mauvaise nouvelle qui confirme toutes les difficultés qui nous remontent du terrain de la part des personnels de la Ville sur les difficultés de sous-effectifs.

Et ces sous-effectifs occasionnent non seulement une dégradation des conditions de travail pour les personnels, mais surtout une dégradation pour l'ensemble des usagers, et des Parisiennes et des Parisiens dans leur accès au service public. Et nous savons quelles difficultés extrêmement graves, y compris pouvant être inquiétantes - je pense notamment à la maltraitance institutionnelle potentielle, possible quand il y a des sous-effectifs dans les structures de crèche petite enfance -, nous devons donc absolument inverser notre politique dans le domaine des effectifs.

Mais évidemment, dans les faits, les masses salariales ont augmenté un peu néanmoins (2,4 %) mais cette légère augmentation est essentiellement due à la hausse dérisoire d'ailleurs du Smic octroyée par le Gouvernement et aux mesures relatives au déroulement de carrière qui ont permis des hausses légères des bas salaires.

Mes chers collègues, pendant la droite et, je vous rassure, je n'ai absolument aucune nostalgie de cette période, entre 1998 et 2001, cette masse salariale augmentait de 4 %. Nous devrions être capables de faire bien plus que ce que nous faisons aujourd'hui.

Et certains ont pu aborder la question de la précarité. Rappelons-nous que le plan de déprécarisation n'a été que de 6 % des agents non titulaires. Quant à la politique salariale de la collectivité parisienne en matière d'égalité femmes hommes, ce n'est pas glorieux et, au lendemain de la marche des femmes contre l'austérité, je souhaite y revenir.

Oui, les inégalités professionnelles femmes hommes sont flagrantes à la Ville, même après deux mandatures. Les femmes sont plus touchées par les emplois précaires que les hommes. Elles ne sont que 13,4 % de la catégorie A contre 68,3 % de la catégorie C. Côté salaire, elles sont 71,5 % du premier décile qui correspond aux plus bas salaires, à peine au-dessus du Smic, c'est-à-dire en moyenne à 1.247 euros.

Mes chers collègues, c'est édifiant. Dans un contexte social où la précarité ne fait qu'augmenter, où 12 % de la population parisienne vit en dessous du seuil de pauvreté, la Ville de Paris, si elle s'en donnait les moyens, pourrait se poser en bouclier social, être modèle dans l'éradication de la précarité par la titularisation de tous les précaires et améliorer considérablement l'accès à la qualité des services publics pour le bien-vivre de toutes et tous.

Oser Paris, mes chers collègues, c'est construire l'alternative à l'austérité pour s'inscrire historiquement dans l'ambition du programme du Conseil national de la Résistance dont nous parlons ce matin et dont nous célébrons les 70 ans, c'est-à-dire s'inscrire dans les pas des jours heureux.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis trois ans, nous avons, en même temps que les comptes administratifs, un plan social et un plan environnemental qui nous sont soumis.

En fait, ce plan environnemental, qui est celui dont je parlerai, reprend mot pour mot la teneur des différents plans que nous discutons durant l'année. C'est un nouvel inventaire sur le climat, la biodiversité, les logements, le déplacement, l'eau, pour ne citer que ces domaines qui ont déjà été largement et récemment traités.

En fait, c'est surtout l'occasion de faire le panégyrique de l'action de la Ville.

C'est un bilan qui est avant tout une compilation, sans évaluation, c'est une liste de réalisations qui n'a pas de perspective.

Bien entendu, impossible de passer en revue un tel catalogue en quelques minutes. J'aborderai donc principalement les questions de déplacement et de qualité de l'air.

Je voudrais en premier lieu démontrer la répétition d'affirmations telles que : "l'automobile ne représente plus que 7 % des déplacements à l'intérieur de Paris" ou bien "la circulation automobile a diminué de 25 % en 10 ans dans la Capitale", une diminution qui, bien entendu, serait le résultat exclusif de votre politique des déplacements à Paris.

Je voudrais mettre en face quelques réalités : les 155 heures passées par an à Paris par les automobilistes dans les bouchons, les 17 kilomètres par heure en moyenne de vitesse des voitures (pas plus qu'un vélo) ; et, si je cite, ces chiffres, c'est parce qu'ils sont porteurs de conséquences plus que pernicieuses en termes de pollution atmosphérique.

C'est d'ailleurs tout comme les 25 % de trafic supplémentaire engendrés par la recherche d'une hypothétique place de stationnement ou c'est encore les conséquences des trajets indus effectués par les résidents qui ont la malchance d'habiter des rues victimes des sens uniques placés tête bêche, qui cherchent à rentrer chez eux et sont obligés de faire des tours et des détours pour y parvenir.

Je ne peux pas m'empêcher non plus de citer la sortie du parking de la gare du Nord qui oblige les utilisateurs désireux de se rendre dans le Centre de Paris à effectuer un trajet supplémentaire d'environ une demi-heure, dans les bons cas, en raison de la pose d'un sens unique sur une trentaine de mètres.

Par ailleurs, vous dites que le budget alloué au développement et à l'amélioration des transports en commun a augmenté de 85 % entre 2000 et 2005. C'est cette augmentation qui, si j'ai bien lu, permettrait selon vous l'extension du tramway, de quatre lignes de métro, l'amplification des horaires du métro et celle de la fréquence des bus.

Vous citez aussi, pêle-mêle, la mise en service de nouvelles rames sur le R.E.R. A, l'automatisation de la ligne 1 du métro, les prolongements des lignes 4, 8 et 12.

Le seul problème, c'est que tout ceci relève du budget du S.T.I.F. et que la contribution de la Ville de Paris à ce budget est de 30 % des contributions des collectivités locales qui représentent elles-mêmes 30 % du budget du S.T.I.F.

S'il vous plaît, remettons les choses à leur place.

Je continue. Le nombre d'usagers à vélo a doublé en 10 ans, ce n'est pas étonnant, il partait de zéro ou presque. Le sujet du Vélib' est heureux et nous souhaitons qu'il s'amplifie encore, car les déplacements à vélo ne représentent que 4 %, au plus, des déplacements dans Paris.

Mais bien des utilisateurs font remarquer que la qualité du réseau cyclable existant n'est pas proportionnée au nombre de vélos mis à disposition par Vélib'.

En effet, le chiffrage du Plan Vélo de 2010 atteindra vraisemblablement son objectif fin 2013, mais cela ne l'est qu'en comptant les 200 kilomètres de contre-sens cyclables que vous voulez d'ailleurs étendre à tous les quartiers en zone 30.

On peut certainement parler là de facilités de trajet pour les cyclistes, est-ce que l'on peut parler d'aménagements sécurisés, vraiment sécurisés ? Je n'en suis pas sûre.

En ce qui concerne le stationnement, c'est encore mieux, vous affirmez pratiquer "une politique de stationnement dynamique". Qu'est-ce que ce dynamisme, sinon de supprimer du stationnement de voirie pour les voitures (les voitures des résidents, des visiteurs, des artisans, des commerçants) sans créer pour autant le nombre suffisant de places pour les deux-roues motorisés ni pour les vélos.

Quant au stationnement souterrain, vous n'avez ouvert qu'un seul parc, le parc Cardinet et tout juste admettez-vous que, dans certains quartiers, la demande n'est pas satisfaite. C'est un doux euphémisme.

En matière de qualité de l'air, l'attention est très focalisée, à juste titre, sur les particules. Vous parlez beaucoup de la modération de la vitesse pour l'améliorer, mais de nombreuses études, y compris celles de l'A.D.E.M.E. sur le boulevard périphérique vont en sens inverse.

La modération de la vitesse, mes chers collègues, est active sur la sécurité en ville, mais il s'agit là d'une autre affaire, il n'est pas question de pollution.

Arrêtons un mélange des genres qui ne semble pas innocent.

Moduler la circulation selon les quartiers et les besoins, installer des zones de rencontre et de nouvelles zones 30, pourquoi pas ? Mais pourquoi est-on dans cette situation ? Tout simplement parce que les zones 30 existantes ont été implantées au petit bonheur la chance, plutôt au fur et à mesure des demandes bien placées, sans aucun plan d'ensemble.

J'en viens au principal.

Paris n'a toujours pas de plan de circulation, la fluidité est un mot tabou. Monsieur le Maire, parlons-nous de Paris capitale, Paris métropole ou de Paris bourgade ?

Je terminerai en disant que la Ville de Paris ne montre toujours pas l'exemple d'une métropole engagée comme elle devrait l'être pour sa valeur d'exemple dans la qualité d'environnement et la lutte contre les pollutions dans le matériel qu'elle choisit d'acquérir : 2.687 voitures, 49 hybrides, six électriques.

Si 75 % des bennes et laveuses de chaussée roulent au G.N.V., rien sur les autres véhicules utilitaires de la Ville. Vous comprendrez donc que, dans ces conditions, nous pensons que, pour une collectivité locale qui n'a à la bouche que les mots "éco-responsable" et "transparence citoyenne", les réalités ne sont pas à la hauteur des discours.

Nous nous abstiendrons donc sur ce plan.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

La Ville s'enorgueillit, dans un sursaut de fierté vénielle, de ce que le rapport de la Chambre régionale des comptes, examiné lors du Conseil de Paris de mars dernier, salue la démarche ambitieuse de la collectivité parisienne, en matière d'information en termes de ressources humaines, de formation et d'efficacité des recrutements.

Au rapport social, qui est l'exercice de synthèse de l'exhaustif bilan social, se greffe désormais un contrat d'objectifs et de performance de la Direction des Ressources humaines dont nous ne pouvons que louer la démarche évaluative.

Ces outils démocratiques au service de la transparence ne sauraient néanmoins dissimuler des lacunes en ce qui concerne notamment l'absentéisme des agents ou encore les modalités de promotion interne des personnels encadrants.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'absentéisme, c'est ainsi que l'enquête adressée aux agents parisiens, intitulée "Paris et moi", révèle que 33 % d'entre eux considèrent que leur motivation tend à baisser, ce qui constitue, je cite le rapport social, "un niveau d'alerte justifiant de donner des suites à ces enseignements".

Pourquoi ces suites se font-elles donc attendre ?

Malgré ce constat préoccupant, vous faites l'impasse sur les réponses à y apporter, sur les moyens de travailler à la reconnaissance des agents tout en leur donnant des perspectives à long terme pour reprendre les préconisations exprimées par l'Inspection générale de la Ville dès un rapport de 2008.

Le taux d'absence global, s'il a légèrement diminué pour la deuxième année consécutive, atteint, en 2012, le pourcentage inquiétant de 10,87 %, soit une inflexion minime de 0,29 % par rapport au résultat de 2011.

Il n'y a rien là qui soit susceptible d'apaiser les craintes et avertissements de la C.R.C. décrivant une situation alarmante selon laquelle le taux des absences compressibles est ainsi passé de 5,19 % en 2002 à 6,14 % en 2009, suivant une progression quasi linéaire.

Dans le même temps, les absences pour maladie ordinaire sont en augmentation, de même que celles liées aux accidents du travail.

Je veux rappeler que, en comparaison au sein du secteur privé, l'Ile-de-France a le taux d'absentéisme en entreprise le plus bas de France, à 3,57 %, et la France entière se situe à 4 %.

La Ville se réfugie derrière un tour de passe-passe habile destiné à faire apparaître un taux de 8,5 % en omettant les motifs d'absence tels que les absences injustifiées, les motifs disciplinaires, les grèves ou encore les congés bonifiés, les congés de formation et les congés liés à la parentalité.

Plutôt que d'user d'un tel artifice, ne conviendrait-il pas davantage de s'attacher aux solutions propices à enrayer cette dynamique d'un taux toujours vivace ?

Si les entretiens de retour au travail après absence, l'augmentation des formations, la prévention des accidents du travail représentent autant d'avancées évidentes et louables, les résultats obtenus sont encore très insatisfaisants, d'autant que les conséquences financières sont colossales.

La C.R.C. mentionnait qu'en 2011, le nombre de jours ouvrés perdus s'élève à plus de 1.150.000 journées, soit environ 20 jours par an et par agent de la Commune et du Département.

61 % des agents de la collectivité ont de la sorte été arrêtés au moins une fois dans l'année pour raisons de santé, 61 % !

Quel est donc le bilan des 22 plans de prévention des absences adopté depuis 2011, et des 785 entretiens de retour d'absence menés par huit directions qui ne concernent toutefois que 1,5 % des agents ?

Quant à mon deuxième point, celui des pratiques managériales, j'avais eu l'occasion de déplorer, dans la droite ligne des avertissements prodigués par la C.R.C., qu'une partie du personnel de la Ville à haut potentiel se trouvait bloquée sous le plafond de verre des emplois réservés aux hauts fonctionnaires de l'Etat en détachement, rendant caduc l'investissement de la collectivité tout au long de la carrière de ses propres agents.

A quoi bon se satisfaire d'un objectif de 3,5 % de la masse salariale dévolus à la formation professionnelle lorsqu'une logique qui me semble surannée, de prestige, préjuge les compétences des cadres issus de l'administration centrale au détriment de la spécificité de la collectivité parisienne ?

Madame la Maire, il existe une cohérence indéniable entre rapport social et bilan social, en passant par le comité de suivi de la M.I.E. Des travers identiques et des écueils invariants sont pointés du doigt.

Quelle mobilisation entendez-vous déclarer pour remédier aux alertes émanant des plus hautes instances, et plus modestement des élus du Conseil de Paris ?

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Madame la Maire, je vous remercie.

La qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, son amélioration et sa modernisation, voilà ce qui nous guide et voilà ce qui sert notre action en matière de gestion des personnels de la Ville.

Qui dit modernisation de l'administration dit la déconcentrer et en accroître la gestion de proximité, l'objectif étant de rapprocher les services des citoyens, des usagers et du lieu d'exercice des missions tout en simplifiant procédures et démarches.

Ainsi ont été créées de nouvelles circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, des outils Internet tel que "Facil'familles" ou le logiciel S.I.M.P.A. pour les associations, des relais info famille, dit R.I.F. également, et Information logement habitat, dit R.I.L. et le label QualiParis, lancé en 2008, avec ces 500 sites déjà certifiés par l'A.F.N.O.R., et un objectif de 800 sites en 2014.

Qui dit modernisation et amélioration du service rendu dit aussi accroissement des compétences des agents, d'où l'effort continu en faveur de leur formation.

Cet effort s'appuie notamment sur l'accord-cadre relatif à la formation et aux compétences de 2010, mais également sur la démarche du projet collectif d'amélioration, P.C.A., qui accompagne ce changement au sein de 11 directions.

Autre point : qui dit modernisation dit aussi motivation et adhésion des agents, et donc amélioration de leur pouvoir d'achat, en particulier celui des agents débutant sur le premier niveau de rémunération.

A cet effet, en 2012, un travail important a été mené concernant les évolutions statutaires.

Je retiendrai trois leviers.

Tout d'abord, l'avancement accéléré d'échelon, en œuvre depuis le 1er janvier 2013. Il permet un effet doublement positif, à la fois sur le pouvoir d'achat des agents, à la fois sur le niveau de retraite à venir.

Deuxième levier, véritable accélérateur des carrières des agents les moins bien rémunérés qui sont au cœur de nos préoccupations : l'établissement de nouveaux ratios de promotions promouvables en concertation avec les représentants du personnel.

Ainsi, après 8.000 promotions prononcées entre 2010-2012, il est proposé d'aller plus loin sur la période 2013-2015 et d'en faire 600 en plus pour les quatre corps de catégorie C fortement féminisés de la petite enfance et du secteur scolaire.

Ainsi, les agents techniques de la petite enfance n'attendront plus 13 ans en moyenne avant de passer en échelle 4. Ce sera dorénavant faisable en moins de 10 ans.

La collectivité progresse ainsi très concrètement dans la réalisation de l'égalité femmes/hommes au niveau professionnel.

La catégorie C est bien sur notre priorité mais les catégories A et B voient également leur nombre de promotions augmenter.

Enfin, dernier levier retenu par mes soins, l'accord-cadre âge-génération puisque à l'issue de sa négociation en 2012, l'accès à l'indice brut 499 en échelle 6, le plus élevé, a été élargi à 11 corps de la catégorie C alors qu'auparavant, seuls les corps techniques y avaient accès.

Conséquence immédiate : l'amélioration des fins de carrière, notamment pour les adjoints administratifs.

Enfin, qui dit modernisation dit prévention active de l'absence au travail - vous venez d'en traiter, chère Madame.

Quand un service manque de personnel, les conditions de travail se dégradent et la qualité du service offert aux Parisiennes et aux Parisiens s'en ressent.

Il a donc été fait de ce sujet une priorité, avec l'objectif de réduire le taux d'absence de 10 points sur deux ans avec notamment comme outils les plans de prévention des absences par direction - 22 adoptés depuis 2011.

Une petite précision s'impose concernant ces indicateurs. Le taux global d'absence, dit T.G.A., à Paris, recouvre un périmètre plus large que dans la plupart des collectivités territoriales.

Les absences compressibles et les absences pour congés longue durée, longue maladie ou liés à la parentalité comme par ailleurs, mais aussi les absences pour formation, congés bonifiés, grèves.

Donc prenons garde à comparer ce qui est comparable et tâchons de nous éviter les polémiques biaisées.

Enfin, pour être efficace et lutter contre l'absentéisme, il nous faut distinguer, au sein du taux général d'absence, le taux d'absence compressible qui vise les absences sur lesquelles il est possible d'agir ; absences pour accidents de travail ou maladies ordinaires et professionnelles notamment, que l'on peut réduire par des formations et en améliorant les conditions de travail. Nous nous y employons, comme en atteste l'accord-cadre sur la santé, sécurité au travail.

Ainsi, le taux global d'absence parisien est en baisse pour la deuxième année consécutive, passant de 11,16 à 10,87 de 2011 à 2012. Ramené au périmètre ordinaire des autres collectivités, il n'est plus que de 9,7 en 2012, donc inférieur à la moyenne des collectivités de plus de 350 agents, qui s'établit à 10 % selon la Sofcap.

Le taux de l'absence compressible est également en diminution, passant de 6,32 à 6,25 sur la même période, comme l'est le nombre total d'agents arrêtés au moins une fois dans l'année pour raisons de santé.

Ce sont deux premiers résultats positifs et encourageants mais la collectivité doit évidemment persévérer, continuer pour diminuer ce taux d'absentéisme.

J'espère vous avoir convaincus. Ce rapport social, ce rapport de la M.I.E., ce travail réalisé sous l'égide de Maïté ERRECART démontre que la Municipalité met en œuvre une politique de ressources humaines à la fois responsable et juste socialement.

Elle gagne en efficacité, c'est cela la modernité.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT. Vous avez sept minutes vingt à partager avec Mme Laurence DREYFUSS.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, les débats sur la politique environnementale de la Ville de Paris se suivent et se ressemblent.

Le Conseil de Paris est abreuvé de documents et de rapports sans toutefois trouver matière à s'en satisfaire. Et pourtant, je crois que personne dans cette assemblée ne conteste l'absolue nécessité d'opérer une transition énergétique par le développement des énergies renouvelables, par la rénovation du bâti et par une diminution de nos consommations énergétiques.

Nous avons tous ici voté le plan Climat en 2007. Notre enthousiasme était pourtant relatif eu égard à nos doutes sur sa mise en œuvre.

Oui, Monsieur le Maire, déjà à l'époque, nous avions des doutes sur la sincérité de votre engagement environnemental. En réalité, je suis bluffé par tant d'échecs. Comment, en deux mandats, avez-vous réussi à faire aussi peu sur un sujet aussi consensuel ?

Le consensus était parisien mais aussi national. Le Grenelle de l'environnement, porté par Nicolas SARKOZY, Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, a permis des avancées et des prises de conscience. Cette méthode a été saluée unanimement et, même si la crise économique et financière est venue ternir ce bilan, une impulsion était là.

L'impulsion était là et les politiques publiques du Grenelle de l'environnement ont permis d'obtenir des résultats, contrairement à vous.

La nouvelle réglementation thermique a imposé de diviser par 3 les consommations d'énergie dans les constructions neuves. 25.000 logements ont été rénovés en France en 2009-2010 grâce aux éco-prêts et aux éco-subsidations, et 1 milliard d'euros ont été consacrés aux projets éco-quartiers, à la démarche éco-cité et au Fonds "Ville de demain" dans le cadre du grand emprunt.

Cette impulsion, on la retrouve aussi à l'échelle européenne avec l'adoption de la Stratégie Europe 2020 en 2010, une stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne en développant une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cette stratégie a permis de réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique, dits "20-20-20", qui sont déjà parmi les plus ambitieux du monde.

Mais revenons à Paris, à l'échelle de notre Ville-Département à laquelle nous aurions pu faire tant et où, finalement, vous n'avez pas fait grand-chose : sur la rénovation des logements sociaux, sur la rénovation des copropriétés, sur les énergies renouvelables, sur les îlots de chaleur, sur la végétalisation et sur les déchets. Je pourrais vous faire un inventaire à la Prévert sur tous ces indicateurs qui sont aujourd'hui dans le rouge.

Que les objectifs fixés par le Plan Climat soient à horizon 2014 ou 2020, nous n'y parviendrons pas. Vous avez voulu faire de la surenchère en adoptant des objectifs qui vont au-delà de ceux de la Stratégie Europe 2020 mais tout cela n'était que posture et les résultats ne sont pas au rendez-vous, faute d'ambition budgétaire, faute de stratégie à moyen et à long termes et faute de détermination.

Oui, Monsieur le Maire, sur l'environnement, je considère que vous avez fauté. A l'occasion de la révision du Plan Climat en décembre 2012, notre groupe vous avait déjà demandé un changement de cap. Vous nous aviez alors présenté un simple rappel des objectifs de 2007, sans accompagnement de leur mise en œuvre.

La transition énergétique, ce sont des investissements d'avenir, des politiques publiques ambitieuses qu'il faut mettre en place, budgéter et évaluer.

Malheureusement, au-delà des Plans Climat, des rapports, des expérimentations annoncées et des quelques politiques symboliques, c'est le néant. Le Plan Climat aurait dû, au contraire, être un document stratégique accompagné d'un schéma directeur.

Sur la rénovation de l'habitat privé, il faudrait aller tellement plus loin que les micro-opérations ! Le mécanisme du tiers financement est une excellente idée mais la capacité d'action de la S.E.M. "Energies Positif" semble minime sur les territoires parisiens.

D'ailleurs, on voit bien aujourd'hui que vos outils ne sont pas les bons et que votre Agence parisienne du climat est aujourd'hui incapable de mener une véritable politique d'accompagnement des copropriétés. Beaucoup de financements et de partenaires sont mobilisés pour si peu de résultat !

Sur la rénovation du patrimoine social, vous êtes largement en deçà des objectifs que vous vous êtes fixés. Seuls 2.480 logements sociaux ont été rénovés en globalité, sur l'objectif de 4.500 par an. Ce sont des choix politiques, car vous avez préféré financer toujours plus de logements sociaux au détriment de l'amélioration des conditions de vie des locataires du parc social.

Sur la part des énergies renouvelables, nous ne voyons toujours rien venir non plus. En 2009, nous étions à 12 % sur l'objectif de 25 % en 2020. Je suppose qu'aujourd'hui, nous n'en sommes pas beaucoup plus loin.

En vérité, si votre politique environnementale est un échec, c'est que vous n'avez pas su saisir les formidables opportunités que vous offre Paris : la récupération des calories sur les effluents d'assainissement, le développement de la géothermie, la récupération de la chaleur des égouts et des réseaux de transport, ou encore l'utilisation des boues d'assainissement pour faire du biogaz.

Monsieur le Maire, pendant deux mandats, vous avez multiplié les effets d'annonce et les petites choses, vous avez déçu les espoirs de ceux qui vous pensaient convaincu par les sujets environnementaux. Votre politique a illustré un terrible décalage entre les paroles et les actes. Vous montrez une nouvelle fois que la transition énergétique n'est pas votre priorité.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour 4 minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame le Maire.

Il y a dans l'élaboration des brochures et autres supports attrayants, relatifs à la gestion des ressources humaines, un souci de communication d'une performance revendiquée qui est un petit peu systématique dans sa mise en scène.

Rien que pour ce Conseil, ce ne sont pas moins de trois fascicules qui ont été produits par les Directions de la Ville et qui témoignent chacun de l'indéniable marge de perfectibilité qui demeure en la matière. Que ce soient la masse salariale, les emplois précaires, la parité ou la formation, les incertitudes perdurent.

A titre liminaire, comment pouvez-vous revendiquer une stabilité globale des effectifs lorsque, sur l'année complète, les effectifs moyens ont crû de 58 équivalents temps plein.

Quant à la résorption prétendument volontariste de l'emploi précaire, elle n'est guère parvenue à juguler l'inclination à recourir aux contrats de travail éphémères et aux quotités ténues. Ainsi, 28 % des contractuels de droit public disposent de contrats à durée déterminée dont on connaît les inconvénients inhérents à leur insécurité, à savoir difficulté d'accès au logement ou encore exclusion des prêts bancaires immobiliers.

En agrégeant les plus de 3.000 occasionnels aux saisonniers, emplois aidés et autres personnels de droit privé, ce sont plus de 6.000 personnes concernées par des contrats sans avenir au long terme. Effet d'affichage encore, notamment au regard du dispositif des contrats aidés, auquel la collectivité assure veiller dans la perspective de faciliter le retour à l'emploi, sans que le moindre bilan ne soit adjoint au rapport social.

L'engagement de la Ville a permis - je cite - "1.179 sorties positives depuis 2005", soit moins d'un tiers des contrats uniques d'insertion conclus.

Les sujets d'auto-réjouissance sont nombreux, à en lire ce rapport social, mais les carences apparaissant en filigrane viennent flétrir les lauriers tressés par l'Exécutif.

Il est indéniable que les accords négociés sur la formation en 2010, la santé et la sécurité au travail en 2012 ou encore l'accord-cadre "âge et génération" ont contribué à améliorer la gestion prévisionnelle des effectifs, à valoriser les parcours professionnels, voire à préserver la santé des seniors. Cependant, l'exploitation concrète qui en est faite au travers de la transmission aux agents, par le biais de formations aux bonnes pratiques, s'avère des plus décevantes. Le rapport assène que l'augmentation de plus de 21 % de la demande de formation en 2012, en santé et sécurité au travail, confirme la tendance déjà observée en 2011. Une analyse plus fine des chiffres nous conduit à tenir un discours bien différent du vôtre. Ce sujet essentiel ne draine que 6,6 % de stagiaires, pour seulement 8,2 % du nombre d'heures de formation dispensées.

De même, alors qu'un rapport d'audit de l'Inspection générale préconisait en avril 2011 de mettre en œuvre des mécanismes visant à réduire l'absentéisme en formation, le contrat d'objectifs et de performance de 2013 n'évoque que succinctement un développement en gestation d'un travail de prévention tardant à suivre ces recommandations avisées.

D'autres progrès restent à effectuer, bien que l'approche de la Ville s'avère assez volontariste dans le domaine de la parité. Ainsi, en dépit de l'adoption de la charte de l'égalité dans l'emploi en 2008 et du lancement du plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en 2005, les inégalités perdurent et la mixité, bien qu'érigée en principe de l'action municipale, peine encore trop souvent à être traduite dans les faits. Les femmes sont, en effet, surreprésentées dans les emplois de catégorie C, tandis que, a contrario, elles demeurent sous-représentées en ce qui concerne les nominations sur les postes d'encadrement.

Enfin, concernant la démarche de labellisation qualitative de l'accueil aux usagers sous le sceau Quali-Paris, je m'étonne que la mairie du 15e, qui a pourtant entrepris nombre de démarches relatives à l'accessibilité et à la réception du public, ne se soit pas vue décerner cette distinction. Quels sont donc les 15 engagements et critères de sélection qui en subordonnent l'attribution ?

Madame le Maire, la présentation du rapport social constitue...

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Si vous pouvez conclure, Madame BRUNO ?

Mme Catherine BRUNO. - C'est la fin.

... désormais un rendez-vous annuel attendu dont le contenu, éminemment plus politique que le bilan social, illustre votre conception du service aux Parisiens.

Rien de surprenant dès lors à ce que, sous la couverture alléchante sur papier glacé, le groupe U.D.I. décèle les imperfections de votre gestion et l'étendue des possibilités qui s'offriront en cas d'alternance.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Bien.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour 5 minutes 43.

Mme Olivia POLSKI. - Madame la Maire, mes chers collègues, grâce à son troisième rapport environnemental, la Ville de Paris précise les résultats déjà obtenus par sa politique volontariste et indique les efforts à maintenir dans une dynamique d'amélioration soutenue.

En effet, consciente de la nécessité d'adapter le territoire parisien au changement climatique, de protéger et de développer la biodiversité, d'économiser les ressources et de préserver la santé de ses habitants, la Majorité municipale met en œuvre des politiques publiques d'envergure, au travers d'actions interdisciplinaires et participatives.

L'action ambitieuse menée par M. René DUTREY ainsi que par Mme Anne HIDALGO et toute la Majorité municipale porte sur cinq grandes orientations :

- premièrement, atténuer et intégrer les évolutions du climat en réduisant les consommations énergétiques dans les logements, les écoles ou l'éclairage public, par exemple, en développant les énergies renouvelables et en adaptant Paris aux évolutions du climat ;

- deuxièmement, renforcer la biodiversité et développer les services de la nature en ville ;

- troisièmement, promouvoir une consommation responsable, en produisant moins de déchets, en soutenant les initiatives éco-responsables et en achetant éco-responsable ;

- quatrième, participer à l'amélioration de la qualité de l'air en continuant de rééquilibrer et d'adoucir les différents usages de l'espace public, en favorisant les nouvelles formes de mobilité et en évitant le recours au diesel ;

- enfin, cinquième et dernier acte, promouvoir une gestion écologique, globale et solidaire de l'eau, en protégeant les ressources en eau, en repensant la place et les usages de l'eau dans la ville.

Sur cette base, l'année 2012 a vu de nouveaux outils se mettre en place, permettant ainsi d'agir concrètement sur le territoire parisien.

La Ville de Paris a, en effet, choisi de développer un réseau interne de référents développement durable, composé de 400 personnes appartenant à toutes les directions de la mairie.

Le 6 février 2012, notre Conseil a adopté à l'unanimité le Programme local de prévention des déchets de Paris. Cinq ans après un premier Plan de prévention des déchets de Paris, ce nouveau P.L.P.D. vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets des ménages, des professionnels et des services publics.

L'objectif fixé à horizon 2015 est de réduire de 7 % le tonnage des ordures ménagères par an et par habitant par rapport à 2009.

Le 19 mars 2012, après la réforme et la remunicipalisation du service public de l'eau à Paris menée entre 2008 et 2011, le Conseil de Paris a adopté un Livre bleu sur l'eau, qui présente les nouvelles orientations de la Municipalité, afin d'œuvrer avec ses partenaires à la préservation des ressources en eau, en limitant les prélèvements, par exemple, et en développant l'utilisation de l'eau brute non potable.

Le 10 octobre 2012, la Ville de Paris a inauguré l'Observatoire parisien de la biodiversité. Dans la continuité de l'adoption du Plan biodiversité en mai 2011, l'Observatoire permet à la Mairie de Paris d'accompagner les initiatives parisiennes qui visent à renforcer la place de la biodiversité sur le territoire. Il fournit aux professionnels des outils, sensibilise le public à la préservation de la biodiversité et encourage les projets participatifs.

Le 11 décembre 2012, notre Conseil a adopté à l'unanimité la Plan climat énergie de Paris, cinq ans après son premier Plan climat, qui a ainsi été actualisé pour tenir compte des évolutions. Paris réaffirme ainsi son engagement dans la lutte contre le changement climatique et dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables.

2012 aura été l'année de la réalisation d'un puits de géothermie sur la Z.A.C. Clichy-Batignolles et la relance des travaux des deux grandes centrales solaires : la Halle Pajol, avec 3.500 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, et le stade Jean Bouin, avec 2.800 mètres carrés.

Le 13 décembre 2012, la Ville de Paris a signé avec quatre opérateurs téléphoniques la charte de la téléphonie mobile, plus exigeante encore que la précédente, affichant ainsi sa volonté de garantir aux Parisiens une exposition maîtrisée aux ondes électromagnétiques de téléphonie mobile, une information claire et transparente sur l'installation des antennes relais, tout en permettant le déploiement de nouvelles technologies.

De plus, la mairie continue d'accompagner l'émergence d'initiatives locales citoyennes innovantes en faveur de l'environnement et du développement durable, grâce notamment à cette deuxième édition du dispositif des acteurs du Paris durable installé en 2011.

La promotion du Paris durable met en avant et accompagne plusieurs actions parisiennes exemplaires et inspirantes de particuliers, d'associations et d'entreprises, comme par exemple : l'organisation d'une braderie entre voisins, un service de livraison de plats sains et bio, l'installation de compost dans sa copropriété, etc.

Les partenariats métropolitains se sont aussi poursuivis en 2012 entre la Ville de Paris et les communes avec lesquelles elle a des conventions.

Je tiens à saluer ici, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, l'immense travail engagé pour rendre notre Ville plus durable, plus responsable et plus respectueuse de la santé des Parisiens et de son environnement, réalisé par l'ensemble de l'administration parisienne, qui se mobilise pour s'appliquer à elle-même le principe d'exemplarité.

Je finirai, enfin, par donner quelques chiffres objectifs, n'en déplaise à Mme DOUVIN et à M. BERTHAULT, mentionnés dans ce rapport et qui donnent une idée de l'ampleur du travail réalisé.

En 2012, 4.212 logements sociaux rénovés ont été financés, 4.723 logements en copropriété rénovés pour une meilleure efficacité énergétique, 2.703 logements sociaux neufs financés conformes au Plan climat, une baisse de

1,5 % de la consommation pour l'éclairage public, 17,2 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'administration, 5.000 mètres carrés de panneaux solaires installés, 6.430 mètres carrés de surface de toitures végétalisées supplémentaires, 28.550 mètres carrés de surface d'espaces verts supplémentaires créés, 70 nouveaux espaces verts labellisés, 34 % de marchés de la Ville de Paris comportant une clause environnementale, 29,60 % en volume d'alimentation durable servie dans les crèches, 110 structures d'éco-activité soutenues, 22 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires, une baisse de 2,2 % de la circulation automobile à Paris et une hausse de 103 % de la circulation à vélo.

Mes chers collègues, Madame la Maire, je suis donc fière de voir qu'à Paris, nous avançons à grands pas pour tenir nos engagements pour agir en faveur de la transition énergétique, de l'aménagement durable de notre ville et pour la santé de chacun.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, j'appelle donc mes collègues à approuver ce rapport environnemental exemplaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS, pour trois minutes.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai donc ce matin sur le financement de logements sociaux ; eh oui, la priorité, paraît-il, du Maire de Paris !

Décidément, sur ce sujet, c'est encore des mots, toujours des mots et les mêmes mots.

A Paris, effectivement, on finance du logement social, et donc, on fait illusion, on communique sur le fait que l'on dépasse les objectifs de 6.000 logements, mais la vérité est que l'on construit très peu, soit moins de 50 %. La Ville aura lancé la construction neuve de 2.970 logements en 2012, mais ces logements ne sont pas tous livrés, loin de là.

Pourtant, les moyens de la Ville ne manquent pas, les dépenses foncières d'investissements ont atteint 1,7 milliard d'euros en 10 ans, celui des recettes foncières 1,3 sur la même période, et si l'on fait le solde, on peut dire que la quasi-totalité des dépenses est compensée par les recettes des cessions, sans parler, bien évidemment, de la fiscalité immobilière, puisque sur la même période, les droits de mutation ont rapporté plus de 10 milliards d'euros à la Ville.

Cela signifie, pour le Maire de Paris, que sa politique de logement n'a pas coûté très cher et que vous avez consacré à cette priorité pourtant affirmée bien peu des recettes exceptionnelles dues à la spéculation immobilière.

Cela signifie que vous avez beaucoup investi en parole, effectivement, parole, parole, toujours des paroles, mais peu en dépenses pour loger les Parisiens.

La preuve, Monsieur le Maire, quand on lit le rapport de la médiatrice de la Ville de Paris, elle a notamment insisté sur le fait que les recours des usagers sur le logement ne cessent de croître d'année en année, donc de révéler une insatisfaction des Parisiens, qu'ils soient déjà locataires du parc social ou en attente d'un logement.

Quant aux acquisitions conventionnement, loin d'être au service de la mixité sociale, elles accentuent l'implantation très inégale des logements sociaux sur le territoire parisien ; 75 % d'entre elles sont en secteur non déficitaire en logement social.

Par ailleurs, vous nous dites que la lutte contre l'insalubrité est demeurée une préoccupation constante de l'action municipale. Oui, mais que dire ? Cette action aurait dû être terminée lors de votre première mandature.

Pour conclure, je dirai que votre politique sur le logement est un échec pour la mixité sociale, votre priorité, pourtant, des priorités.

Vous avez réussi, effectivement, à augmenter la part des logements sociaux S.R.U., mais nous sommes en désaccord total avec la stratégie employée, notamment celle d'acquisition de locaux déjà occupés, de conventionnement au détriment de la construction.

Une étude, d'ailleurs, de l'APUR montre que les locataires quittent à plus de 50 % leur logement lors d'un conventionnement. Cette politique s'est muée en un vrai système, eh oui, un système organisé d'éviction des classes moyennes.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Le débat est terminé.

Nous allons donner maintenant la parole aux adjoints et à M. le Représentant du Préfet de police.

Je donne tout de suite la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup d'orateurs ont souligné, d'ailleurs à juste titre, que le compte administratif est l'occasion d'une vision rétrospective très intéressante, puisque c'est la photographie incontestable des comptes de l'année écoulée, mais, cette année, je trouve que sa portée est plus grande, puisque c'est le dernier compte administratif que ce Conseil de Paris aura à approuver, et c'est donc le moment de donner quelques coups de projecteur rétrospectifs sur l'ensemble de la mandature, et même, pour certains sujets, sur les deux mandatures dont nous assumons la responsabilité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire à M. le Président GABORIAU que j'ai été un peu étonné de ses propos sur le manque de transparence. Je ne vois pas, à dire vrai, ce que l'on pourrait faire de plus pour rendre plus transparente la gestion de la Ville de Paris, et voyez vous, Monsieur le Président, je veille personnellement, et je dis bien "personnellement", tous les ans, à ce que le rapport financier qui est soumis au Conseil, cette brochure que tous les élus parisiens ont reçue, soit la plus pédagogique possible, que les comparaisons soient les plus simples possibles d'une année à l'autre, bref, le grief de manque de transparence me paraît vraiment infondé.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un instant, Monsieur GAUDILLÈRE, comme vous avez été nombreux à vous inscrire dans le débat, si vous aviez l'amabilité d'écouter les réponses.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Quant aux audits, Monsieur le Président, les audits existent, il y en a tous les ans. Ce sont des audits qui sont réalisés par des organismes parfaitement indépendants, parfaitement reconnus pour leurs compétences, qui produisent chaque année un rapport de 20 à 30 pages très détaillé et public : ce sont les audits des agences de notation.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce ne sont pas des audits !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Ce sont des audits, Monsieur le Président GABORIAU, ce sont des audits, Monsieur le Président LEGARET.

Cette parenthèse étant refermée, je vais aborder le fond du sujet sous quatre angles : d'abord, la poursuite de la stabilité fiscale, ensuite la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, en troisième lieu l'investissement exceptionnellement élevé et enfin le financement qui préserve l'avenir.

Sur la poursuite de la stabilité fiscale, je ne serai pas très long mais je rappelle simplement des évidences : les taux des impôts directs locaux n'ont pas changé depuis fin 2009. Et à la fin de cette deuxième mandature, nous serons tous obligés de constater que les taux des impôts directs locaux n'auront changé que deux fois en treize ans.

Deux fois en treize ans ! Et que nous sommes 108e, en termes de montant des impôts locaux, sur les 112 villes de plus de 50.000 habitants qui sont analysées par la célèbre revue "Capital" ; je vous renvoie à son numéro de novembre 2012.

Ne croyez pas d'ailleurs que cette politique de modération fiscale ait été facile. Elle n'a pas été facile, mais nous devons épargner les Parisiens dans une période...

Excusez-moi, Madame la Présidente, mais je ne pourrai pas faire tout ce discours dans ce brouhaha.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Pour la seconde fois, je vous demanderais un peu d'attention par rapport aux réponses apportées à vos différentes remarques.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je disais que nous devons épargner les Parisiens dans une période difficile, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire.

Deuxièmement, c'est une très forte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce souci est permanent chez nous et il l'est d'autant plus que, vous le savez, des blocs entiers et importants de dépenses échappent largement à la volonté de la Municipalité.

C'est le cas d'abord des péréquations. Ne perdons pas de vue que les péréquations sont passées de 100 millions en 2010 à 260 millions en 2012 et 340 millions en 2013. Ce sont des chiffres qui donnent à réfléchir.

C'est aussi le cas de 80 % des dépenses sociales, c'est-à-dire les prestations obligatoires. C'est le cas de la masse salariale qui, même en l'absence de toutes créations d'emplois, progresse d'environ 40 à 45 millions par an sous l'effet des avancements dits G.V.T. ou des décisions prises par l'Etat.

Je voudrais d'ailleurs au passage rassurer M. le président BROSSAT sur le fonctionnement des équipements parisiens. La stabilité des emplois que nous avons décrétée en 2008 ne porte en rien atteinte au fonctionnement des équipements publics, puisque nous créons des emplois dans les équipements en contact avec le public, et ceux que nous supprimons en compensation sont des équipements dans les services administratifs.

Enfin, la création justement de nouveaux équipements entraîne inéluctablement un certain nombre de dépenses nouvelles, notamment en matière immobilière.

Il est donc indispensable - je dis bien indispensable - que nous exercions une forte pression sur toutes les autres dépenses et c'est bien le cas.

Je vais citer quelques exemples, mais que vous connaissez puisqu'un récent rapport de l'Inspection générale les a chiffrés - je vous renvoie à ce rapport pour le détail : c'est la baisse de 24 % des frais de fonctionnement courant de 2008 à 2011 ; c'est la division par trois des dépenses événementielles depuis 2001 ; c'est la division par deux des crédits de communication depuis 2001 ; c'est la réduction de 10 % du parc automobile depuis 2008. Enfin, et je tiens beaucoup à le souligner, c'est la progression de 1 % seulement par an - je dis bien 1 % seulement par an - depuis 2008 des subventions, ce qui contredit radicalement le discours du Président GABORIAU sur l'inflation de ces dépenses.

Comme sur le sujet de la fiscalité, nous sommes donc courageux et nous ne cédon pas à la facilité.

Deux mots peut-être pour répondre à M. le Président BROSSAT sur les relations financières avec l'Etat. Il est vrai, Monsieur le Président BROSSAT que les gouvernements de droite ont transféré de très nombreuses compétences sans nous transférer les financements correspondants. Nous en avons suffisamment parlé ici et les chiffres, je crois, sont connus de tous. Il est vrai aussi que le Gouvernement de M. FILLON a légué à l'actuel Gouvernement une situation préoccupante des finances publiques françaises.

Mais il n'est pas exact de dire que nous n'agissons pas, bien au contraire, et je vais citer deux exemples.

D'abord, nous avons négocié, avec le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, une réforme profonde du système des mineurs étrangers isolés qui est, vous le savez, une dépense très lourde qui s'est concentrée, pour des raisons que chacun connaît, sur le département de Paris et sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Mme TAUBIRA a signé, il y a quelques jours, une circulaire extrêmement importante qui prélude à une répartition plus équitable des mineurs étrangers isolés sur l'ensemble du territoire français. Ce qui fait, par exemple, que les services sociaux du département des Yvelines et les services sociaux du département des Hauts-de-Seine vont avoir leur part de mineurs étrangers isolés. Je pense d'ailleurs, je suis convaincu, qu'ils s'en occuperont avec autant d'efficacité que les services sociaux parisiens.

De même, nous avons obtenu du Gouvernement un paiement de l'arriéré que nous avait laissé le Gouvernement de M. FILLON en matière de crédits au logement à la fin de 2012 : 55 millions, excusez du peu ! Le Gouvernement actuel a réglé cette dette et, qui plus est, a signé avec nous une convention qui fixe un objectif de logements sociaux plus important que précédemment.

Vous le voyez, Monsieur le Président BROSSAT, nous ne restons pas inactifs et ces efforts ne se relâcheront pas. C'est ce qu'exprime le vœu de l'Exécutif que je vous sou mets et qui peut-être entraînera le retrait du vœu que vous aviez déposé.

Troisièmement, l'investissement. L'investissement est exceptionnellement élevé et je prie mes collègues de m'excuser si je cite à nouveau un chiffre que j'ai déjà cité de nombreuses fois, mais apparemment un chiffre oublié par l'opposition de Conseil en Conseil. De 1995 à 2000, la municipalité de M. TIBERI investissait un peu plus de 700 millions par an en matière de crédits de paiement. De 2001 à 2012, la première mandature de gauche a investi un peu moins de 1,4 milliard d'euros par an. Et depuis 2012, nous avons investi un peu plus de 1,550 milliards d'euros, ce qui soit dit en passant...

Ah non, Monsieur LEGARET !

Vous me permettrez une réponse argumentée. Je sais que la coutume, sous la mandature de M. TIBERI, alors que vous étiez adjoint aux Finances...

J'ai beaucoup de respect pour les anciens maires de Paris, Monsieur TIBERI, et je ne départirai pas de cet état d'esprit.

Je disais que vous ouvriez beaucoup d'autorisations de programme et que les crédits de paiement ne suivaient pas. Je pourrais vous citer les chiffres de manière très précise. C'est d'ailleurs quelque chose que Bertrand DELANOË et Jacques BRAVO disaient déjà beaucoup lorsqu'ils critiquaient vos budgets avant 2001, je m'en souviens très bien.

Donc les chiffres sur lesquels je me fonde, ce ne sont pas des autorisations de programme, ce sont des crédits de paiement, parce que ce sont les crédits de paiement qui expriment la réalité des investissements, bien entendu. Je répète : un peu plus de 700 millions du temps de M. TIBERI - excusez-moi de citer encore votre nom pour la troisième fois, mais c'est un hommage -, un peu plus de 1,3 milliard ou un peu moins de 1,4 milliard, 1,360 milliard très exactement par an, pendant la première mandature de gauche, et 1,550 milliard pendant la deuxième mandature de gauche. Ce sont des crédits de paiement.

Nous sommes donc très loin, Monsieur le Président GABORIAU, nous sommes très, très loin de cette chute des investissements sur laquelle vous réagissiez tout à l'heure.

La vérité, c'est que vous ne vous consolez pas - je l'ai déjà dit - du malthusianisme que vous pratiquiez lorsque vous dirigiez Paris. Vous investissiez très peu, c'est un fait incontestable. Vous vous êtes rendu compte avec le recul du temps que vous aviez commis là une faute politique majeure, et comme vous ne pouvez plus la corriger, vous essayer désespérément de faire croire que nous investissons peu.

Mais en disant cela, excusez-moi de vous le dire, vous n'avez aucune crédibilité parce que ces logements, ces espaces verts, ces écoles, ces collèges, ce tramway, ces conservatoires, n'est-ce pas Madame KUSTER, ce sont des équipements que tous les Parisiens voient. Ils ont parfaitement compris que nous avons changé le visage de Paris et ce bilan-là pèse lourd.

Il a beaucoup compté en 2008 et je ne doute pas qu'il compte également dans neuf mois.

Enfin, dernier point sur lequel je voulais insister, c'est sur les investissements. Un dernier point pour répondre à Mme la Présidente FOURNIER puisque, tout à l'heure, elle a critiqué la répartition de nos investissements en insistant sur certains investissements importants, que je crois d'ailleurs très utiles aux Parisiens.

Voyez-vous, Madame la Présidente, le fait que nous investissions sur Jean-Bouin ne nous empêchera pas - ou plutôt ne nous a pas empêchés, en 2012 - d'investir 50 millions d'euros sur les équipements sportifs de proximité et je crois que c'était justifié.

Je termine avec le financement qui préserve l'avenir.

Figurez-vous que nous avons un souci très vif de nos responsabilités en matière d'endettement, pour au moins trois raisons :

D'abord parce que nous ne voulons pas laisser aux générations futures une dette trop lourde.

Ensuite parce que nous ne voulons pas obérer les marges de manœuvre des futures municipalités et nous trouver dans la situation du Gouvernement français actuel auquel ses prédécesseurs ont légué une dette extrêmement lourde.

Nous voulons pour finir conserver un accès facile au crédit et des taux d'intérêt bas.

Voilà des motifs extrêmement forts de financer au maximum l'investissement par des recettes dites définitives et au minimum par l'emprunt.

Je trouve que 2012, dans ce domaine, est un véritable cas d'école puisque nous avons dégagé une épargne de 760 millions d'euros et des recettes d'investissement de 580 millions d'euros. Total de ces deux chiffres : 1.340 millions, ce qui signifie que nous avons financé notre programme exceptionnellement élevé d'investissement à hauteur de 80 % par des recettes définitives. Je signale d'ailleurs que, sur l'ensemble de la mandature, ce n'est pas 80 %, c'est 85 %.

Le résultat, c'est que nous sommes moitié moins endettés que les autres villes françaises. Vous aurez beau tourner les chiffres dans tous les sens, c'est une réalité sur laquelle je pourrais disserter pendant des heures, mais j'aurais peur de vous ennuyer.

Nous sommes endettés à la moitié des autres villes françaises et nous n'avons aucun problème pour trouver des prêteurs. Nous empruntons aux alentours de 2,80 à 3 %, nous sommes donc très loin des "taux d'intérêt rapaces" qu'évoquait tout à l'heure notre collègue Mme SIMONNET avec un grand sens de la nuance. Qu'elle me permette de lui dire que les "taux d'intérêt rapaces", ce sont ceux auxquels nous condamnerait la fuite vers l'emprunt qu'elle semblait nous suggérer.

La conclusion sur l'investissement est simple : nous avons beaucoup investi, ce qui nous permet de nous présenter avec un bilan extrêmement positif devant les Parisiens, nous avons utilisé notre maîtrise des dépenses de fonctionnement et les droits immobiliers aussi, je le reconnais volontiers, pour financer sainement nos investissements et l'augmentation très modérée de l'emprunt sauvegarde les marges de manœuvre de la Ville pour l'avenir.

Voilà résumée en quelques mots, mes chers collègues, la profonde cohérence de notre politique financière depuis 11 ans et jusqu'à la fin de cette mandature.

D'ailleurs, vous savez, les finances publiques, à mon avis, obéissent aux mêmes lois que la politique tout court. Le manque de cohérence et le pilotage à vue se paient généralement très cher. Seuls l'effort renouvelé et la cohérence inscrivent l'action, l'action financière et l'action politique, dans la durée.

Si nous avons commis les erreurs dont nous accuse l'opposition, je pense que cela se verrait. Cela se verrait dans nos comptes et cela se verrait dans le jugement que portent sur nous les Parisiens.

Au contraire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'ampleur de l'investissement, la modération fiscale et le refus de la fuite dans la dette sont reconnus par tout observateur impartial et je suis profondément convaincu que, à l'heure des bilans qui va bientôt sonner, ils le seront par les Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

J'attire votre attention sur le fait que nous aurons à voter dans un moment. Je souhaite donc que nous restions nombreux pour le faire et j'invite à la concision.

Nous avons deux autres adjoints inscrits, tout d'abord Mme Maïté ERRECART, ensuite M. DUTREY et M. le Représentant du Préfet de police interviendra également.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je voudrais d'abord remercier tous les orateurs qui sont intervenus dans le cadre de ce rapport social 2012.

J'ai bien noté que, pour certains, c'était l'histoire de la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide, selon le cas. En tout cas, c'est un exercice unique, à notre connaissance, pour une collectivité, un exercice unique de transparence et de pédagogie pour expliquer la politique R.H. mise en œuvre par la Municipalité.

C'est la troisième année que j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport et je dois dire que je regrette que nous n'ayons peut-être pas une cohérence parfaite du point de vue des dates avec la présentation du bilan social, car ce rapport social présenté au Conseil de Paris ne se substitue pas au bilan social qui est présenté, par ailleurs, aux partenaires sociaux.

Je regrette, Monsieur BOUTAULT, que nous n'ayons pas cette cohérence complète des dates et je retiens votre suggestion pour que, peut-être, pour l'exercice suivant, cette cohérence puisse être faite totalement.

En tout cas, ce rapport social - et vous l'avez souligné, Madame BERTRAND - a été relevé par la Chambre régionale des comptes qui a constaté que, avec le bilan social et le rapport social, nous avons une qualité de l'information en matière de gestion des ressources humaines tout à fait importante et exemplaire.

Je voudrais en profiter pour remercier les services de la D.R.H. pour l'ensemble du travail accompli car, évidemment, c'est la D.R.H. qui centralise l'ensemble de l'information nécessaire à cette présentation.

Ce qu'il montre, c'est d'abord, au titre de l'emploi et de la qualité du service public, une gestion responsable, une gestion responsable avec la stabilité des emplois et l'orientation au service des usagers.

Je vous rappelle que, en 2012, nous avons créé 270 emplois dans les équipements sportifs, dans les bibliothèques, dans les crèches, dans les espaces verts et que, comme l'a d'ailleurs souligné Bernard GAUDILLÈRE, il n'y a en rien une dégradation du service aux Parisiens puisque ces emplois sont directement au service des Parisiens.

Je ne dis pas, pour autant, que cette stabilité est un exercice facile et je voudrais dire à M. Ian BROSSAT qu'il faut effectivement beaucoup de diplomatie et d'écoute à la D.R.H. pour ne pas rendre cet exercice mécanique, comptable. Il faut apprécier au plus juste quel est l'effort possible pour chacune des directions ou chacun des services.

Il faut aux directions beaucoup d'inventivité et de détermination pour réorganiser, simplifier, s'appuyer sur les nouvelles technologies pour ne pas dégrader les conditions de travail. Elles y arrivent et je les en remercie.

Le service aux Parisiens n'est affecté en aucun cas puisque, vous le savez très bien, la Municipalité a la préoccupation constante de la qualité du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, son amélioration et sa modernisation.

Il y a Qualiparis, dont vous avez dans le rapport social la liste des dernières certifications réalisées.

Il y a l'effort de déconcentration que nous poursuivons ou de "déconcentration", selon le cas, que nous poursuivons avec notamment la mise en œuvre des C.A.S.P.E. qui participent aussi à une amélioration de la gestion de proximité.

Il y a aussi l'effort exceptionnel en matière de formation. Nous faisons 3,35 % de la masse salariale en 2012, au titre de la formation professionnelle. C'est, je pense, très supérieur à ce qui est observé dans beaucoup de collectivités.

Enfin, nous avons des procédures informatiques améliorées, la dématérialisation des procédures que nous continuons à mener de manière volontaire et affirmée. C'est cela qui permet des économies d'emploi et donc une gestion plus efficace.

Deuxième axe de ce rapport social, très clairement, le respect et l'attention aux agents.

D'abord, la volonté d'écoute et de respect de la parole des agents, car c'est la première reconnaissance que nous leur devons. Nous l'avons fait tout particulièrement en 2012 en lançant et en réalisant l'enquête "Paris et moi" dont on a eu l'occasion de vous parler déjà précédemment.

C'est une enquête à laquelle 23.000 agents ont répondu et qui montre deux choses principalement : d'une part qu'ils sont très majoritairement satisfaits et fiers de travailler à la Ville de Paris (c'est une grande satisfaction pour nous tous) et que, pour autant, il y a toujours des marges de progrès à réaliser, notamment sur la reconnaissance et sur le management.

En complément de cette volonté d'écoute et de respect de la parole des agents, il y a aussi la volonté de dialogue social et de coconstruire la gestion des ressources humaines dans le dialogue social. Nous avons conclu cette année un troisième accord-cadre nommé "Ages et Générations", après la santé et sécurité au travail et la formation qui avaient été conclus les deux années précédentes.

Nous continuons aussi à travailler sur les conditions de travail. Il ne s'agit pas seulement d'avoir de l'écoute et du respect, il faut aussi être concret. Nous améliorons les conditions de travail. Je ne listerai pas, mais vous les avez dans les rapports, les initiatives qui sont prises, que ce soit pour limiter les risques chimiques, les T.M.S., les troubles musculo-squelettiques, ou même les risques psychosociaux.

Vous avez aussi noté, Mme BRUNO l'a signalé, une amélioration et un effort tout particulier en matière de formation sur les conditions de travail.

Je sais bien, Mme BRUNO dit que ce n'est pas satisfaisant, mais nous avons quand même fait un effort de plus 21 % sur l'année 2012.

Nous avons aussi parallèlement reconnu les agents à travers l'augmentation des rémunérations et l'égalité professionnelle avec les nouvelles mesures en faveur des agents, les ratios promus/promouvables, l'avancement accéléré d'échelon qui ont été particulièrement signalés par Mme PIGEON, la préservation du pouvoir d'achat, puisque le pouvoir d'achat, pour l'ensemble des agents, progresse de 0,9 % alors qu'il y a le blocage du point d'indice, l'amélioration des plus basses rémunérations se traduisant par un resserrement de l'écart des rémunérations.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un moment d'attention.

Si vous voulez bien conclure, Madame ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - J'ai bien entendu qu'il y avait encore des progrès à faire, notamment sur la question de l'égalité des rémunérations femmes/hommes ; je ne vais pas dire totalement le contraire.

C'est vrai qu'elles sont majoritairement dans le premier décile, d'abord parce que nous avons beaucoup de femmes à la Ville dans les populations aux qualifications les plus faibles. Souvent, c'est une deuxième carrière à la Ville, notamment pour des mères de famille qui n'ont pas nécessairement de qualification. Et nous avons encore des efforts à faire pour la mixité des métiers.

Mais je reste convaincue que les avancées faites et notre volonté, associée à la mise en œuvre d'indicateurs précis et partagés, doivent nous permettre de progresser encore.

La déprécarisation.

2012, cela a été 1.000 C.D.D. qui ont été transformés en C.D.I.

2013, en ce début d'année, nous avons assuré la titularisation de 1.000 contractuels et nous allons avoir, vous le savez bien, un budget supplémentaire où nous allons parler de la déprécarisation des vacataires.

Enfin, sur l'absentéisme, je voudrais répondre à Mme BERTRAND. Bien sûr que c'est une préoccupation pour la Ville.

Il n'y a pas de volonté d'artifice chez nous afin d'essayer de minorer ou de majorer ; nous constatons simplement et il s'agit de connaître la vérité des chiffres et surtout, les mesures que nous prenons pour réagir. On a parlé de l'entretien de retour d'absence. Il faut aussi parler de la prévention des accidents du travail et de l'accentuation du rôle des encadrants pour maintenir la motivation.

Ce que je crois pouvoir dire, c'est que ce rapport démontre que la Municipalité met en œuvre une politique des ressources humaines à la fois attentive à ses personnels, responsable et socialement juste, avec d'ailleurs des marqueurs de gauche affirmés ; j'insiste : l'égalité professionnelle, l'amélioration du pouvoir d'achat des plus basses rémunérations et la réduction des inégalités.

Je pourrais ajouter notre politique d'insertion des publics en difficulté, les emplois aidés, les personnels en situation de handicap, mais je n'irai pas plus loin.

Par notre politique de ressources humaines, nous respectons nos valeurs et le personnel, qui donne bien souvent le meilleur de lui-même pour les Parisiennes et les Parisiens, et qu'il en soit remercié.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suis le dernier, Monsieur CHERKI. Je sens votre amour de l'environnement et votre flamme, encore une fois, se manifester.

C'est l'occasion de vraiment remercier les orateurs : Laurence DOUVIN, M. BERTHAULT, Olivia POLSKI, Danielle FOURNIER, qui se sont exprimés sur ce rapport environnemental. J'imagine bien que si les autres ne se sont pas exprimés sur ce point, c'est qu'ils n'ont pas eu le temps de lire cet excellent rapport que je vous invite vraiment à regarder car il est concis, clair, qu'il rassemble vraiment l'ensemble des actions et qu'il est particulièrement lisible.

Ce rapport environnemental retrace effectivement l'ensemble des actions réalisées l'année dernière, en 2012, actions en matière d'adaptation du territoire au changement climatique, de gestion des ressources et de consommation responsable, de protection et de développement de la biodiversité, de préservation de la santé des Parisiens.

Je ne ferai pas l'énumération de ces actions, et Olivia POLSKI l'a fait de façon excellente.

Je voudrais simplement dire qu'il n'y a pas une direction, aujourd'hui, à la Ville de Paris, qui ne soit pas impactée par notre politique environnementale. Il n'y a pas un adjoint... et d'ailleurs j'avais commencé à vouloir citer la liste des adjoints qui participaient à ce rapport et en fait, il fallait que je cite l'ensemble de l'Exécutif, ce qui aurait été un peu fastidieux.

L'environnement n'est pas une option pour nous ; ce n'est pas quelque chose qu'on rajoute. C'est une grille de lecture qui se développe partout, qui irrigue l'ensemble de la Ville.

Souligner également quelque chose d'à mon avis trop méconnu aujourd'hui, qui est l'action des "Acteurs du Paris durable". Cette politique environnementale n'est pas seulement une politique publique qui se regarde le nombril mais aujourd'hui, quand vous avez 70.000 Parisiens impliqués dans "Les Acteurs du Paris durable" - je vous rappelle que "Les Acteurs du Paris durable" est ce service qui vise à vraiment repérer les initiatives citoyennes de la base et les aider à les accompagner, à les valoriser pour qu'elles se structurent et deviennent beaucoup plus importantes - c'est quelque chose d'assez original dans nos politiques, et pour avoir un peu regardé dans les autres grandes villes, un outil de ce type n'existe pas. N'hésitez pas : allez aux "Acteurs du Paris durable", dont le bâtiment est juste à côté de l'Hôtel de Ville, renseignez-vous et faites connaître cette magnifique structure.

Pour répondre rapidement aux différents orateurs, d'abord bien sûr à l'intervention la plus véhémement, celle de M. BERTHAULT.

J'ai envie de vous dire, Monsieur BERTHAULT : tout ce qui est excessif est un peu dérisoire dans le sens que vous avez vraiment critiqué... même pas critiqué : vous avez jeté à la poubelle l'ensemble de la politique environnementale de la Ville sans qu'un point puisse vous satisfaire ou qu'il y ait une chose intéressante.

Je crois que c'est une peinture qui serait tellement noire qu'elle ne pourrait correspondre à la vérité car dans ce rapport environnemental, il y a en plus une part d'exercice de vérité. Tous les indicateurs ne sont pas bons, et nous le mettons dans le rapport environnemental.

Par exemple, l'indicateur d'une légère augmentation de la consommation d'essence des services de la Ville : cela apparaît noir sur blanc. Il y a tout à fait moyen, de façon objective, factuelle de dire : "Oui, votre rapport environnemental, sur tel point vous faites des choses très intéressantes mais sur d'autres, cela n'avance pas assez vite ou vous ne devriez pas faire comme cela". Cela n'a pas été l'objet de votre propos : cela a été quelque chose d'entièrement noir.

Avec une vision extrêmement binaire que vous avez développée, le Grenelle de l'environnement était l'apogée, la lumière ; la politique menée par la Ville, c'est l'obscurantisme.

J'ai envie de vous dire que ce Grenelle de l'environnement a eu des avantages à l'époque, et je suis prêt à le reconnaître - vous voyez, ce n'est pas de ma couleur politique -, il a eu des avantages ; il n'est pas allé jusqu'au bout également.

Après, force est de constater que c'est Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, en tant que Ministre, qui a sabordé la filière photovoltaïque : c'est un fait, c'est factuel, c'est ainsi, et cela ne m'empêche pas de dire qu'il y avait des choses intéressantes au moment du Grenelle.

Vous voyez, il y a moyen de mâliner son propos pour permettre d'être plus proche de la vérité.

Vous avez violemment attaqué l'Agence Parisienne du Climat. Je ne comprends pas. Quand je circule en France, les gens sont particulièrement envieux de cette agence. Quand la Ministre de l'Ecologie décide de visiter un lieu lors des journées récentes du climat, elle vient à l'Agence Parisienne du Climat... cette agence est reconnue de tous.

Bien sûr, on peut dire qu'elle n'en fait pas encore assez, qu'il faudrait plus de moyens, mais une agence qui, aujourd'hui, est en train de développer ce logiciel de coach à destination des copropriétés, qui est expérimental et financé par l'A.D.E.M.E. pour être déployé dans l'ensemble du territoire.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Si vous pouviez faire baisser un peu les décibels, ce sera plus confortable pour tout le monde.

M. DUTREY a la parole.

M. René DUTREY, adjoint. - Je peux, moi aussi, monter en décibels pour être plus véhément, pour défendre l'Agence parisienne du climat, d'ailleurs !

Expliquez-moi pourquoi cette agence est reconnue par tous les acteurs, en dehors de toute sensibilité partisane et qu'ici, dans cet hémicycle, vous considérez que cette agence ne joue pas son rôle.

Vous pouvez dire que tout est mauvais mais là où cela devient absolument incohérent, c'est que vous, à cette même place, il y a six mois, votiez avec nous le Plan Climat à l'unanimité.

Que s'est-il passé entre-temps ?

Je sais bien ce qui s'est passé : les élections approchent, oui... les élections approchent, donc cela n'aide pas toujours l'intelligence ; cela pousse à la caricature.

Ne soyons pas caricaturaux : vous faites certainement des choses très bien dans votre action politique ; réussissez à le reconnaître pour les autres, car je crois que c'est extrêmement important.

Rapidement bien sûr, par rapport aux propos de Mme DOUVIN, c'est assez classique, et c'est un clivage qu'on connaît depuis très longtemps : vous êtes pour la fluidité automobile dans la ville.

Cela veut dire lever toutes les contraintes qui empêcheraient de pouvoir faire rouler des véhicules, qui éviteraient les embouteillages.

Le problème, c'est quelles sont les contraintes à la fluidité aujourd'hui ?

Les contraintes, oui, c'est le tramway qui réduit la voirie sur les Maréchaux, c'est la place de la République qui est récupérée, ce sont ces dizaines de trottoirs qui ont été agrandis, ce sont ces pistes cyclables protégées.

Alors, réduire les contraintes, cela voudrait dire quoi ? Cela voudrait dire, eh bien oui, recréer les axes rouges, permettre que les voitures puissent revenir en masse dans Paris ?

Je dirais que l'on est quand même sur une vision un peu anachronique, bon sang ! Allez voir dans les autres villes d'Europe. Ce n'est pas encore quelque chose de partisan, il ne faut pas être de gauche, de droite ou écologiste pour voir que, dans l'ensemble des villes en Europe, cette théorie de la fluidité a été abandonnée.

J'ai envie de dire, et je terminerai mon propos par ce point, moi, cela me rappelle vraiment les débuts de mon engagement. A l'époque, à la Ville de Paris, il y avait un slogan, et Jacques CHIRAC en était Maire, c'était "Paris veut rouler, on va l'aider". Effectivement, cela incarnait parfaitement la fluidité, cela incarnait l'adaptation de la ville à l'automobile.

Moi, j'ai envie de vous dire aujourd'hui : "Paris veut respirer et on va y arriver".

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je serai rapide.

Merci, Madame la Maire.

Puisque, effectivement, le compte administratif du budget spécial a été abordé, donc cinq éléments de réponse rapides.

D'abord, le Président GABORIAU évoque dans son intervention des déficits, des excédents en ce qui concerne la P.P. en milliards d'euros. Ce sont évidemment des millions d'euros. Tout le monde avait rectifié mais je tenais à le dire pour qu'il n'y ait pas de méprise sur les sommes qui sont allouées chaque année à la Préfecture de police.

Deuxième point : sur l'exécution du budget, notamment s'agissant des dépenses de personnel, je voudrais effectivement souligner et confirmer à nouveau l'effort qui a été fait par la Préfecture de police l'an dernier pour, dans un cadre budgétaire que nous savons tous contraint, maîtriser des dépenses et c'est cette exigence, cet objectif qui a effectivement, en fin d'exercice, généré un excédent de fonctionnement, lequel excédent a permis d'absorber le déficit reporté de l'année 2011.

Nous avons jusque-là réussi à allier cette maîtrise des dépenses, notamment, c'est vrai, aussi en fin d'année, en ne saturant pas le plafond d'emploi de la Préfecture, sans diminution de la qualité des services fournis aux Parisiens, et nous poursuivrons dans cette voie, même si elle est difficile et exigeante.

Troisième point, troisième élément : vous vous êtes interrogés sur le calendrier de déploiement d'un certain nombre de projets informatiques.

D'abord, il n'est pas tout à fait illogique, effectivement, vous l'avez noté, que les budgets précédents... enfin, que des réserves en autorisations de programme étaient constituées les années précédentes de manière à pouvoir lancer ces projets informatiques. Ces projets informatiques, aujourd'hui, sont lancés et se déploient selon le

calendrier initial. Nous tenons à votre disposition les précisions concernant ces projets. C'est d'abord le système d'information comptable et financier pour lequel le marché a été lancé et il y a même un premier lot, déjà, qui a été attribué. C'est une plate-forme de dématérialisation des documents et de gestion électronique des documents. Et puis c'est un système d'informations géographiques.

Voilà pour l'essentiel des projets.

Et sur ce point, je voudrais vous rassurer, ils se déploient selon le calendrier initialement prévu.

Quatrième et avant-dernier point sur l'investissement immobilier : d'abord, vous ne l'avez pas noté, mais le taux de consommation des crédits de paiement a été exceptionnellement élevé l'an dernier sur le budget spécial puisqu'il a dépassé 98 %. C'est une progression par rapport à l'année précédente.

Sur les autorisations de paiement, effectivement, là, vous l'avez mentionné, l'année 2012 a vu la fin de plusieurs projets d'ampleur. Donc, ces projets d'ampleur se terminaient : c'est la caserne Champerret, c'est la caserne Masséna, donc autant de projets immobiliers au bénéfice de la Brigade de sapeurs-pompiers.

Le fait que ces projets se terminent explique effectivement que ces projets ont nécessité beaucoup de crédits de paiement en 2012 et assez peu d'autorisations de paiement. Les choses devraient s'inverser et vont s'inverser en 2013, puisque la Préfecture de police va lancer un certain nombre de projets immobiliers d'ampleur. Ce sont notamment les projets de Livry-Gargan et de Limeil-Brévannes. Donc, la tendance que vous avez notée devrait s'inverser dans les années à venir.

Et puis, cinquième et dernier point sur les fourrières et puis la question, qui est effectivement assez récurrente, de la sincérité du budget, compte tenu du déséquilibre du compte fourrière : moi, ce que je voudrais noter tout simplement, c'est que, évidemment, même si des progrès en termes de sincérité restent sans doute à faire, le budget 2012 n'avait jamais été autant sincère grâce, vous le savez, à la décision du Maire de Paris en DM 1 d'accorder au budget de la Préfecture de police une rallonge de 2 millions d'euros, ce qui a permis de faire progresser assez significativement cette sincérité.

Enfin, sur le compte annexe, dont vous déplorez l'absence dans le budget prévisionnel, effectivement, le Préfet de police examinera la possibilité de le réintroduire dans le budget prévisionnel de 2014. Ce que je voudrais dire en toute hypothèse, c'est que ce compte annexe figurera dans le compte administratif 2013, ce qui vous permettra d'effectuer les comparaisons avec le compte administratif qui est aujourd'hui soumis au vote, qui porte sur 2012.

Voilà les cinq remarques que je voulais faire suite à votre intervention, Monsieur le Président.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville.

Tout d'abord, en réponse au vœu n° 1 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 1 bis.

Le vœu du groupe est-il maintenu ?

Mme Hélène BIDARD. - Oui, Madame la Maire, nous maintenons notre vœu relatif au remboursement de la dette de l'Etat et nous nous abstiendrons sur le vœu bis de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - D'accord. Ce vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 114).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 15 relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 15).

2013 DF 17 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 17 relatif au compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 17).

2013 DF 16 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons au vote du compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 16).

2013 DF 18 Compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 18).

2013 DILT 9 - DF 31 Compte administratif du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons au compte administratif du budget annexe du service technique des T.A.M. de 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 9 - DF 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 9 - DF 31).

2013 DILT 10 - DF 38 Compte de gestion du budget annexe du service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons au compte de gestion du budget annexe du service technique des Transports Automobile Municipaux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 10 - DF 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 10 - DF 38).

2013 DPE 46 - DF 29 Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 - DF 29 relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 46 - DF 29).

2013 DPE 47 - DF 36 Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 - DF 36 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 47 - DF 36).

2013 DPE 48 - DF 30 Compte administratif du budget annexe de l'Eau de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 48 - DF 30 relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 48 - DF 30).

2013 DPE 49 - DF 37 Compte de gestion du budget annexe de l'Eau de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 49 - DF 37 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 49 - DF 37).

2013 DEVE 66 - DF 32 Compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 66 - DF 32 relatif au compte administratif du budget annexe du fossoyage 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 66 - DF 32).

2013 DEVE 67 - DF 39 Compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67 - DF 38 relatif au compte de gestion du budget annexe du fossoyage.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 67 - DF 39).

2013 PP 38 Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 38 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Ah si ! Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2013, PP 38).

2013 PP 37 Compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.

M. Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 37 relatif au compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, PP 37).

Nous n'avons pas à émettre de vote sur le rapport social et le rapport environnemental.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à douze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2013.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons en 7e Commission par l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 2 est relatif au poste d'assistants d'éducation à la rentrée 2013.

C'est Mme Hélène BIDARD qui prend la parole sur ce vœu n° 2.

Mme Colombe BROSSEL répondra.

Je vous en prie, Madame BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Madame la Maire.

Les rectorats de plusieurs académies ont annoncé des suppressions de postes d'assistants d'éducation impliquant la disparition de près de 2.000 postes à la rentrée prochaine.

Les A.E.D. encadrent les élèves durant le temps scolaire et sont les garants de la sécurité et du respect des droits et de la personne de chaque élève avec le conseiller principal d'éducation.

Loin de la logique de réduire les personnels dans les établissements scolaires, nous voulons, au contraire, des personnels en nombre et formés auprès des jeunes.

Or, ces suppressions de postes signifieraient que l'encadrement des élèves dans les établissements serait dégradé, alors même que 35.000 élèves supplémentaires devraient être accueillis dans le second degré à la rentrée 2013.

D'ailleurs, ces suppressions de postes sont en totale contradiction avec les engagements pris par le Président de la République et le Ministre de l'Education nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements scolaires durant le quinquennat.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire demande au Ministre de l'Education nationale que l'intégralité des effectifs des assistants d'éducation et des assistants pédagogiques soit maintenue et que leurs effectifs soient abondés au regard de l'augmentation du nombre d'élèves prévue par le Ministère à la rentrée prochaine.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Vous avez la parole, Madame BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Votre vœu me paraît relever de beaucoup de bon sens et de préoccupation pour la qualité de vie des élèves du second degré à Paris ; c'est la raison pour laquelle j'y apporterai un avis positif ; après avoir moi-même sollicité le Recteur sur ce point, nous continuerons.

Merci pour votre alerte.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci de votre concision.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 115).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'attribution des noms de "Wangari Muta Maathai" et "Ken Saro-Wiwa" aux centres d'animation Saint-Blaise et Buzenval.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 3 est relatif à l'attribution de noms que je ne saurais fort bien prononcer aux centres d'animation de Saint-Blaise et Buzenval.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA pour une minute.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Il va falloir s'habituer, mais nous avons l'habitude, dans le 20e, des noms difficiles à prononcer, comme le disait le poète.

Très rapidement, ce sont deux centres d'animation... Tout d'abord, j'insiste, pour reprendre les mots de M. GAUDILLÈRE sur l'investissement dans la ville, on créé deux centres d'animation, l'un en transformant un espace jeunes qui existe actuellement et l'autre ex nihilo.

Nous proposons tout simplement, et j'attire simplement l'attention de l'Assemblée sur le fait que ce sont deux noms de militants écologistes africains, dont celui de Ken Saro-Wiwa, qui était Nigérian et qui a été assassiné, pendu, après un procès parfaitement déloyal par le régime de Sani Abacha ; il est mort en 1995. Il luttait pour la préservation des terres du peuple Ogoni dans le delta du golfe de Guinée, terres qui étaient polluées notamment sauvagement par les travaux de la compagnie Shell.

La deuxième dénomination, nous souhaitons attribuer le nom de Wangari Muta Maathai, qui était une militante écologiste kényane, grande biologiste, professeur d'anatomie et grande militante, femme africaine qui a été la première à recevoir le Prix Nobel de la paix pour sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix ; elle a notamment contribué au reboisement de son pays.

Ce sont des noms qui ont fait l'unanimité dans le 20e et je ne doute pas qu'ils feront la vôtre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci.

Effectivement, je me réjouis que le 20e arrondissement ait fait le choix de la diversité et de l'écologie pour des équipements jeunesse, j'y suis, bien évidemment, favorable, et Frédérique CALANDRA a parfaitement parlé de ces deux personnalités.

Je suis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 116).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'avenir du Centre d'information et de documentation jeunesse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant aux vœux n° 4 et n° 4 bis, relatifs à l'avenir du Centre d'information et de documentation jeunesse.

La parole est à M. MENGUY pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je serai encore plus court.

Le vœu parle de lui-même. C'était une démarche des élus du 15e, de Philippe GOJJON, son maire, et Jean-François LAMOUR, en soutien au C.I.D.J. et au travail qu'il accomplit, compte tenu de sa situation administrative et financière actuelle.

J'ai vu que l'Exécutif avait déposé un vœu bis, qui dit à peu près la même chose.

Je vous propose de voter les deux vœux.

(Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Madame la Maire, je répondrai à la place d'Isabelle GACHET sur ce vœu, Isabelle GACHET étant membre du bureau du C.I.D.J. depuis la fin de l'année 2012.

Vous avez souhaité attirer l'attention du Maire de Paris sur la situation financière du C.I.D.J. en lui demandant d'alerter l'Etat et la Région.

Tout d'abord, nous tenons à vous assurer que les trois principaux financeurs et soutiens du C.I.D.J. que sont l'Etat, la Région et la Mairie de Paris sont avertis de longue date et fortement mobilisés sur cette situation délicate.

Par ailleurs, nous avons souhaité rappeler avec plus de précisions l'historique et les missions de cette structure, tant nationale que régionale.

Nous avons aussi souhaité corriger une partie de vos considérants qui paraissent erronés ou, en tout cas, inexacts.

En effet, il semble important de préciser à l'ensemble des Conseillers de Paris que les difficultés rencontrées par l'association depuis 2009 ne résultent en rien d'un défaut de financement public, mais bien d'une évolution structurelle de leur économie, le C.I.D.J. étant confronté depuis cette période à une forte baisse de ses ventes d'éditions et de documentations, diminuant ainsi fortement les recettes de l'association.

Depuis 2009, le C.I.D.J., en lien avec les financeurs, a mis en œuvre plusieurs réformes afin d'alléger ce déficit. Ces réformes ne s'avèrent pas suffisantes pour maintenir une trésorerie à l'équilibre.

Face à cette situation difficile, nous voulons, tout comme vous, permettre à l'association d'assurer au mieux ses diverses missions.

C'est pourquoi nous vous invitons à voter le vœu de l'Exécutif qui rappelle notre fort soutien municipal et notre souhait d'intervenir auprès de l'Etat et la Région Ile-de-France pour un maintien de leur engagement.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif en substitution du vœu de M. MENGUY.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 4 est-il maintenu, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui, Madame la Maire, nous voterons les deux vœux.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 117).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la sensibilisation des enfants aux stéréotypes sexuels.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 5 est relatif à la sensibilisation des enfants aux stéréotypes sexuels.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Madame le Maire.

Comme chaque année, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport 2012 du Comité de suivi des places d'accueil des jeunes Parisiens que vous avez porté à notre connaissance, Monsieur NAJDOVSKI, il y a quelques semaines. Comme chaque année, j'ai lu avec attention votre éditorial, et j'ai été interpellé par une de vos annonces visant "à mettre en place pour 2013 dans 10 crèches une démarche de sensibilisation à la reproduction des stéréotypes filles/garçons dès le plus jeune âge".

Pour avoir souvent évoqué cette question avec les acteurs de la petite enfance à Paris (puéricultrices, médecins de P.M.I., directeurs d'établissement), on sait que la promotion de l'égalité filles/garçons et la non-transmission des stéréotypes sexuels sont d'ores et déjà inscrits de manière implicite dans la charte d'accueil et le règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance, à travers les objectifs de bien-être affectif, de développement et d'épanouissement de l'enfant, et je considère que cette démarche va dans le bon sens, puisqu'elle vise à déconstruire les stéréotypes existants pour réduire, à la base, les inégalités entre hommes et femmes dans la société. D'où l'idée de ce vœu pour préciser vos réelles intentions en la matière, que je vous propose d'adopter aujourd'hui, car si derrière votre annonce, vous souhaitez, sans le dire explicitement, impliquer la théorie du genre dans les établissements d'accueil de la petite enfance, là, je considère que vous faites fausse route et que vous n'agissez pas pour le bien de l'enfant ; c'est d'ailleurs un sentiment qui est a priori partagé par plus de la moitié des personnels à la Ville qui sont, eux aussi, réticents à l'inscrire comme principe éducatif.

Le vœu que je vous propose est clair :

- premièrement, que le Maire de Paris réaffirme à la fois son engagement pour la promotion de l'égalité filles/garçons dès l'enfance, notamment en inscrivant explicitement ce principe dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance et la charte d'accueil de ces établissements.

Deuxièmement, que vous nous communiquiez la liste des établissements pilotes qui participeront au projet de prévention des stéréotypes de genre.

Enfin, que le Maire de Paris se prononce clairement contre la théorie du genre dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Pour répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Delphine BURKLI et les élus du groupe U.M.P.P.A. d'avoir rendu hommage, dans les considérants de leur vœu, au travail que nous menons pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dans les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris.

Je suis très attaché à ce projet qui m'est cher et je réaffirme mon engagement pour la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, je vous présente en quelques mots notre démarche. Notre approche est avant tout pratique et axée sur la participation et la sensibilisation de tous les acteurs et actrices participant à l'accueil des enfants au sein d'un établissement.

Un rapport de décembre 2012 de l'Inspection générale des affaires sociales légitime en effet l'action publique conduite auprès des très jeunes enfants. Il montre que l'éducation des tout-petits n'est pas exempte de stéréotypes sexués souvent véhiculés de façon inconsciente. Par exemple, plus de 55 % des professionnels interrogés admettent dans les faits une différence de regard et de parole portée sur l'habillement de l'enfant selon son sexe, et tous s'accordent globalement à reconnaître des stéréotypes très forts dans la littérature enfantine.

Un questionnaire interne à la Ville de Paris a permis de dresser cette année un état des lieux des pratiques professionnelles dans 340 établissements d'accueil municipaux de la petite enfance. Il révèle l'intérêt que suscite ce thème, mais aussi les difficultés qui lui sont attachées. Il en résulte la nécessité de conduire avec les professionnels une analyse des pratiques et des formations. Une attention sera également portée à la commande publique en matière de matériels pédagogiques, comme les livres et les jouets.

Dans le prolongement de ce questionnaire, un groupe de dix établissements pilotes, tous volontaires, participeront à la rentrée 2013 à un diagnostic des pratiques professionnelles qui fera appel à la participation active des équipes et débouchera sur des recommandations ayant vocation à se diffuser progressivement dans les autres établissements. La liste des établissements pilotes sera prochainement rendue publique dès que celle-ci sera arrêtée, ce qui répond d'ailleurs à l'un des considérants de votre vœu.

L'évaluation de ce dispositif reposera notamment sur l'observation par les équipes elles-mêmes. Et tout au long de cette démarche de sensibilisation à l'égalité, les parents seront précisément informés et associés à chacune des étapes. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une approche très pragmatique dégagée des débats épistémologiques.

Après avoir loué dans votre vœu notre démarche, vous introduisez un concept, la théorie du genre, sans en préciser tout le sens, tout en nous demandant de nous y opposer. J'en conclus donc que vos louanges paraissent n'avoir pour seul but que d'introduire une polémique sur cette théorie, qui vient comme un cheveu sur la soupe puisque vous n'en parlez absolument pas dans les considérants de votre vœu, et qui semble de toute évidence faire référence aux études académiques menées sur le genre.

Il ne vous aura certainement pas échappé qu'il existe de très nombreuses études à ce sujet axées selon différents angles, et donc qu'une théorie unique et monolithique ne semble pas se dégager de ces études.

Dans ces conditions, vous comprendrez que l'Exécutif municipal ne puisse se prononcer contre une théorie qui n'est pas définie.

Ce vœu m'apparaît donc inutilement politique et polémique. C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis défavorable. Tout en précisant que, sur votre proposition d'inscrire le principe de l'égalité entre filles et garçons dans le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, qui est actuellement en cours de discussion et qui entrera prochainement en vigueur, nous y sommes favorable, même si cette question n'a jamais été évoquée précédemment lors des réunions des commissions mixtes paritaires qui se sont tenues dans les différents arrondissements de droite et de gauche.

Mais en tout état de cause, nous sommes favorables à ce que ce principe soit inscrit dans le règlement intérieur qui entrera en vigueur très prochainement.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2013 DJS 225 - Subvention (224.500 euros) avec convention avec le Stade Français au titre de la saison sportive 2012-2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 225 : subvention avec convention avec le Stade Français au titre de la saison sportive 2012-2013.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame le Maire.

Je voulais prendre la parole sur ce projet de subvention au Stade Français pour poser deux questions très précises à l'adjoint, M. VUILLERMOZ.

La première concerne le stade d'entraînement du Stade Français. On le sait, au cours des derniers mois, voire au cours des deux dernières saisons, une difficulté s'est posée concernant le lieu où s'entraîneront les sportifs, les professionnels du Stade Français, lors de la saison à venir, et pour les saisons suivantes également.

Il faut se souvenir que le Saut du Loup, sur lequel jouait l'A.C.B.B. jusqu'à il y a quelque temps, avait été une concession Ville de Paris qui avait été attribuée à ce club de rugby éminent et qui forme plusieurs centaines de jeunes Parisiens, entre autres, à la discipline rugbystique, en contrepartie d'une première extension du stade Roland-Garros au cours des années 80 et 90. Et pour trouver un nouveau lieu d'entraînement pour les joueurs de rugby du Stade Français, on a eu pour seule solution de vouloir pousser dehors à nouveau les jeunes et les pratiquants du rugby de l'A.C.B.B.

Je voulais poser la question : qu'en est-il aujourd'hui de ce projet ? Où en sommes-nous et quelles solutions ont pu être trouvées par la Ville de Paris pour permettre la pratique de l'A.C.B.B. dans de bonnes conditions ?

Ma deuxième question concernait la prochaine inauguration du stade Jean-Bouin qui sera annoncée en grande pompe par le Maire de Paris dans quelques jours, voire quelques semaines.

Monsieur VUILLERMOZ, je voulais vous interroger sur un point très précis : combien de matchs sont prévus pour ce stade Jean-Bouin lors de la saison à venir ?

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

La parole est à M. Pierre GABORIAU pour cinq maximum, si vous faites moins, c'est parfait.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire. Je serai beaucoup plus court.

Je voudrais rappeler à nos collègues que le Stade Français est l'un des plus grands clubs omnisports historiques de Paris, le premier par son nombre d'adhérents, puisqu'il regroupe, à fin 2012, 11.394 adhérents, dont près de 40 % ont moins de 17 ans. Il est composé de 20 sections sportives et le club assure également le fonctionnement de 18 écoles de sport.

Saluons également deux équipes professionnelles bien connues que nous soutenons : l'équipe de rugby du Stade Français Paris, gérée par une société anonyme sportive professionnelle, et l'équipe féminine de volley-ball gérée dans le cadre d'une association. Nous nous sommes réjouis d'ailleurs lors d'un dernier Conseil des très bons résultats de l'équipe féminine de volley-ball.

L'association dispose de quatre sites sportifs : la Faisanderie, Géo-André, le Haras Lupin et le golf de Courson.

Sur le site parisien de Géo-André où le club a installé son siège social, douze activités sportives sont pratiquées. Ce site est concédé au club par la Ville de Paris dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public temporaire, qui a été renouvelée pour la saison 2013-2014.

Attachés à la forte dynamique de ce grand club parisien, installé dans notre 16^e arrondissement, et participant très activement aux sports de proximité, le député-maire Claude GOASGUEN et toute l'équipe municipale du 16^e arrondissement seront très attentifs, bien entendu, au prolongement de cette autorisation d'occupation et à son renouvellement.

Citons enfin que, durant les vacances scolaires, ces écoles organisent des stages ouverts aux non adhérents du club, ce qui permet à l'association de présenter ses nombreuses activités aux jeunes Parisiens.

Dans le domaine éducatif, le respect des engagements conventionnels du club est satisfaisant, avec une école municipale des sports sur le thème de l'athlétisme.

C'est pourquoi, même si nous regrettons que ce projet de délibération ne soit pas également présenté en Conseil du 16^e arrondissement, nous nous réjouissons de ce projet de délibération proposant une subvention de 224.500 euros à l'association Stade Français omnisports et nous donnons bien entendu un vote favorable.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Parfait, merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je commencerai par répondre à M. GABORIAU puisqu'il a abordé pour partie le projet de délibération. Le projet de délibération porte sur une subvention au Stade Français omnisports et non pas au Stade Français rugby, comme en parle M. ALPHAND.

Je ne peux dire qu'une chose, Monsieur GABORIAU, comme vous le savez, depuis le début de la mandature, nous avons défendu vraiment l'implantation du Stade Français à Géo-André, malgré quelques petits problèmes que nous avons pu avoir, puisque nous aurions souhaité évidemment signer une convention d'occupation du domaine public, mais nous n'avons pas réussi à le faire et nous reproduisons des A.O.T. et les A.O.T., évidemment, n'ont pas besoin de passer en délibération.

Vous le savez, j'ai une grande volonté de maintenir le Stade français sur Géo-André et nous verrons comment il est possible de trouver des accords avec le Stade français pour arriver à maintenir ce club à cet endroit.

En ce qui concerne M. ALPHAND, encore une fois, vous avez profité de ce projet de délibération pour parler d'autre chose. En ce qui concerne le Saut du Loup, effectivement, vous savez que c'était un terrain pour lequel il y avait une convention avec la Ville de Boulogne-Billancourt pour les entraînements et les matchs de l'A.C.B.B.

Vous savez aussi que, dès le début de la mandature, j'avais écrit au maire de Boulogne-Billancourt l'informant du non renouvellement de cette concession et sa reprise en régie par la Ville de Paris. Cette information très en amont n'avait d'autre but que de permettre à la Ville de Boulogne de proposer à son club, l'A.C.B.B., un autre lieu de vie et d'entraînement.

Malheureusement, le maire de Boulogne-Billancourt n'a pas forcément cherché et trouvé des solutions. On est arrivé, à la fin, à une situation très difficile puisque, ce qui s'est produit, c'est que la municipalité de Boulogne-Billancourt a pratiquement dissous la direction de la section rugby. Cette situation n'a plus rien à voir avec la Ville de Paris. Je n'ai pas ménagé mes efforts pour essayer de trouver des solutions avec l'A.C.B.B. Malheureusement, cela ne s'est pas fait.

Je regrette que la section rugby de l'A.C.B.B. n'ait plus la vaillance, en termes de rugby, qu'avait ce club, mais ce n'est pas de notre ressort.

En ce qui concerne Jean Bouin et votre question sur le nombre de matchs, Monsieur ALPHAND, vous savez que nous avons fait de Jean Bouin la maison du rugby, qu'il y aura donc évidemment les matchs du Stade français qui se feront là, des matchs du Top 14 ainsi que les matchs éventuellement en coupe d'Europe, mais il n'y aura pas que les matchs de rugby du Stade français qui se joueront sur ce terrain, il pourra y en avoir bien d'autres, notamment des matchs qui ne seront pas directement liés au Stade français.

Combien de matchs, je ne peux pas vous le dire. Disons que cela correspond à peu près aux matchs du Stade français plus quelques-uns en plus.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 225.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 225).

2013 DJS 284 - Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2012-2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 284 : subvention à la ligue de Paris de tennis.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce qui nous est proposé, c'est d'augmenter de 50 % la subvention d'origine, qui était de 20.000 euros, pour la passer à 30.000 euros pour cette année.

Je comprends bien que la Ligue d'Ile-de-France de tennis soit dans un état dramatique, avec les cadeaux somptuaires faits à la Fédération française de Tennis pour Roland-Garros, dont on nous dit à longueur de temps que cela sert aux ligues. On s'aperçoit aujourd'hui que, tout compte fait, ce ne sont pas les ligues qui en bénéficient puisqu'elles sont dans l'incapacité de faire face à leurs besoins et qu'il faut augmenter de 50 % la subvention qu'on leur accorde.

Tout cela n'est pas très crédible, d'autant moins crédible que l'on nous dit, par ailleurs, que les principales activités, évidemment, sont situées - et ce n'est pas le hasard - sur le centre sportif du Tir aux Pigeons, célèbre puisque, en réalité, la ligue a sous-concédé à l'ancien club, c'est-à-dire le Tir aux Pigeons, l'A.S.C.B.B., le site.

Autrement dit, on revient exactement à la situation initiale qui était tellement dénoncée et qui perdure aujourd'hui.

Tout cela nous amène naturellement à nous prononcer contre et à dire qu'il serait temps - et plus que temps - qu'il y ait une opération vérité sur le financement de l'ensemble du tennis français à travers les subventions déguisées, je le rappelle, de 500 millions d'euros pour la durée de la concession pour Roland-Garros et ce type de pratiques, d'autant plus que, nous l'avons vu au dernier Conseil, quand il s'agit de faire face à leurs engagements, les clubs sont beaucoup moins actifs. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé en matière de dépollution du lac du Tir aux Pigeons pour lequel l'A.S.C.B.B. ne paie pas la totalité, très loin de là, de ce que cela coûte à la Ville.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je n'aborderai pas tous les sujets que M. CONTASSOT vient d'aborder, évidemment. Je ressens, dans ses propos, une volonté d'en découdre avec la Fédération française de Tennis à travers Roland Garros. Il sait quel est mon attachement au maintien du tournoi sur terre battue à Paris et, de ce point de vue, je n'aborderai pas cette question.

Je veux simplement dire à M. CONTASSOT qu'il ne s'agit pas, en la matière et par rapport à ce projet de délibération, de cadeaux somptuaires. Nous avons baissé sensiblement la subvention à la Ligue de Paris de tennis. Aujourd'hui, nous l'augmentons un peu parce que le tennis, je le rappelle, est le premier sport parisien en termes de licenciés. La Ligue de tennis de Paris a plus de 41.000 licenciés et, donc, joue un rôle majeur pour favoriser la pratique de ce sport et pas seulement pour des "privilegiés" comme semble le dire M. CONTASSOT. C'est un sport qui, depuis de nombreuses années, s'est démocratisé, se joue partout.

Je rappelle que le centre de la Ligue de tennis de Paris est à la porte des Lilas. En sa qualité de ligue, elle veille aussi à préserver un équilibre entre les différents types de pratique : loisir ou sport de haut niveau, comme entre les grands clubs et ceux des quartiers. Elle forme des jeunes sportifs, mais aussi des encadrants et organise de nombreuses compétitions à Paris.

Si la Ligue propose et anime des séances d'initiation au tennis pour les groupes d'enfants de nos centres de loisirs ou des établissements scolaires, mais aussi dans nos dispositifs du "Mercredi du Sport". Elle souhaite d'ailleurs renforcer ce type d'action, notamment vers les enfants de 5 à 9 ans.

Un plan de développement du mini-tennis est en cours de préparation. La Ligue a d'ores et déjà beaucoup travaillé pour, dès la rentrée prochaine, mettre en œuvre ce projet sur le gymnase Poliveau dans le 5^e arrondissement. Notre objectif est que ce dispositif puisse essaimer sur d'autres sites.

Entre les efforts de formation que nous demandons à la Ligue pour nos propres agents de la filière sportive afin de renforcer nos objectifs en matière d'E.M.S. et ce projet de mini-tennis, il est en effet proposé d'abonder de 10.000 euros supplémentaires la convention 2012-2013 avec la Ligue de Paris de tennis et je regrette profondément, Monsieur CONTASSOT, que vous ne souhaitiez pas voter ce projet de délibération qui s'adresse à la Ligue de tennis, mais concerne l'ensemble des enfants parisiens.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 284.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 284).

2013 DJS 330 - Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec le Club des Français Volants au titre de la saison 2012-2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 330 : subvention au club des Français Volants.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

On parle trop peu des Français Volants à Paris, qui sont pourtant un club autour duquel existe une véritable tradition. D'ailleurs, mes chers collègues, peut-être ne le savez-vous pas, mais le surnom du club parisien des Français Volants tient, lors de sa création et des années qui ont suivi, à sa spécificité : les joueurs de hockey parisiens étaient les seuls qui avaient les moyens de se payer leurs déplacements en avion, d'où le surnom qui leur a été attribué par leurs adversaires très rapidement : les Français Volants.

Le sens de mon intervention est double. Le premier, il s'agit d'un coup de chapeau et, le second, d'un appel du pied.

Le coup de chapeau, c'est pour les dirigeants du club et en particulier les membres des équipes et, encore plus particulièrement, celui de l'équipe junior.

On en a assez peu parlé dans la presse, je trouve cela assez regrettable, mais les juniors des Français Volants ont triomphé dans leur championnat, sur la saison qui vient de s'achever, face à des équipes extrêmement aguerries.

Je crois que c'est un signe extrêmement important de la tonicité, de la vivacité, du dynamisme de ce club qui peut inspirer d'autres clubs sportifs professionnels, y compris le Paris-Saint-Germain, je crois, car l'effort de formation est réel aux Français Volants. Il est non seulement réel, mais il porte également ses fruits, ce qui est un gage d'avenir pour ce club, donc vraiment un grand coup de chapeau à ces jeunes hockeyeurs qui ont porté haut les couleurs parisiennes.

Mon appel du pied va en direction de M. VUILLERMOZ.

A Paris, on parle beaucoup sport, mais on parle beaucoup football avec le Paris-Saint-Germain, le handball, le volley, le rugby et malheureusement, le hockey tend à devenir le parent pauvre du sport à Paris.

Dans votre inertie assez traditionnelle, Monsieur VUILLERMOZ, je voulais savoir quelles sont les initiatives et quelle impulsion compte donner la Ville de Paris pour la prochaine saison à ce club de hockey dont les juniors n'ont pas démerité et dont les seniors attendent également un geste en leur direction.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie M. ALPHAND d'avoir soutenu, comme vous l'avez fait, les Français volants.

Vous avez oublié une chose : le club s'est aussi vu confier par la Fédération française de sports de glace l'organisation des championnats de France de patinage artistique qui ont eu lieu les 30 et 31 mars 2013 à la patinoire Sonja Henie, au Palais des sports de Paris-Bercy.

Effectivement, ce club est un bon club qui a de bons résultats, et qui fait de la formation également. C'est pour le coup de chapeau.

Pour le coup de pied - je ne sais pas où -, mais en ce qui concerne la participation de la Ville au club des Français volants, au-delà de la subvention que nous avons augmentée de 10.000 euros cette année, il ne faut pas oublier que c'est la Ville qui loue les créneaux de ce club pour la patinoire Sonja Henie, au P.O.P.B., et que cela représente environ 400.000 euros. Ce n'est quand même pas une mince affaire et vous devriez aussi le prendre en compte.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 330.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 330).

2013 DJS 350 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 350 : demande de subvention pour les travaux de mise en conformité du Parc des Princes, et je vous indique qu'il reste cinq projets si on veut finir la 7e avant la pause.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, le C.N.D.S. est un organisme d'Etat qui a été créé pour développer les pratiques amateurs et corriger les inégalités territoriales. Il s'agit donc du Centre national pour le développement du sport. Cet organisme a vu cette année une partie de son budget détournée à hauteur de 160 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, pour rénover ou reconstruire les grands stades pour l'Euro 2016.

On peut s'interroger : comment le développement des pratiques amateurs et la correction des inégalités territoriales voient ainsi leur budget ponctionné à une telle hauteur au profit de sports spectacles ou sports business.

Evidemment, la Ville de Paris, elle, demande peu par rapport à ses 160 millions : 10 millions. 10 millions pour rénover une partie du Parc des Princes - le détail nous est donné dans le projet de délibération. C'est la moitié du coût de cette rénovation qui s'élève à 20 millions d'euros, essentiellement pour des travaux techniques.

Mais en même temps, il est clair que Paris contribue, avec cette demande de 10 millions de subventions, à ce hold-up - il n'y a pas d'autres termes - sur le sport amateur.

C'est autant d'argent de moins pour construire des piscines, des gymnases ou des terrains de basket en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne par exemple. Ce n'est pas tout à fait conforme à l'idée que nous nous faisons de la correction des inégalités territoriales.

Ce que je dis là n'est pas un discours d'écologiste grincheux : c'est celui de la Cour des comptes, qui a dénoncé cet abus en janvier 2013.

Je cite, c'est le rapport "Sport pour tous et sport de haut niveau, pour une réorientation de l'action de l'Etat".

Nous aimerions effectivement que la Ville de Paris s'honore en refusant d'aller ponctionner ainsi le C.N.D.S. et accepte de reconnaître qu'elle a les moyens de financer la rénovation du Parc des Princes pour l'Euro 2016, sans aller chercher de l'argent ailleurs.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Franchement, c'est la première fois que j'entends M. CONTASSOT dire que la Ville de Paris a les moyens de faire quelque chose pour le sport de haut niveau. J'enregistre donc ce qu'il vient de dire : cela me permettra de lui redonner la même chose pour les prochaines fois.

Monsieur CONTASSOT, soyons clairs, ce que vous critiquez, c'est la politique des Ministres du Sport dans les années précédentes ; ce n'est plus tout à fait la même politique qui a été engagée par ce Gouvernement et donc, dans ce contexte-là, évidemment, il y a une situation que la Ministre actuelle a trouvé en arrivant, c'est-à-dire un déficit important du C.N.D.S., qui était dû pour une part à la participation pour les stades de l'Euro 2016. C'est un fait.

Je vous rappelle que depuis, une proposition a été faite, qui consiste à reprendre un pourcentage sur la Française des Jeux, c'est-à-dire de faire en sorte que le budget du Ministère des Sports soit augmenté d'une part importante sur les recettes de la Française des Jeux.

En ce qui nous concerne, Monsieur CONTASSOT, la Ville de Paris, comme les autres villes qui accueilleront l'Euro 2016, est éligible au subventionnement puisqu'une enveloppe exceptionnelle de financement a été débloquée en ce sens.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 350.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 350).

2013 DJS 352 - Attribution de la dénomination "Catherine Lagatu" à la piscine Parmentier (10e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 352.

Je vous invite à faire des interventions assez courtes si nous voulons finir la 7e Commission avant la pause.

Il s'agit de l'attribution de la dénomination "Catherine Lagatu" à la piscine Parmentier.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères, au nom des communistes de mon arrondissement, j'avais déposé un vœu au Conseil d'arrondissement demandant la dénomination d'un lieu ou d'un équipement du nom de "Catherine Lagatu", une des femmes politiques importantes du 10e arrondissement, mais aussi au plan parisien et national, de la période de la Résistance jusqu'à la fin des années 70, début des années 80.

Ce vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement l'a été ensuite au Conseil de Paris.

Catherine Lagatu a incarné la gauche dans le 10e pendant près de 30 ans. C'était une femme exceptionnelle, d'une extrême modestie et d'une extrême simplicité.

C'était une leçon de choses de la voir agir par son contact humain, empli de proximité et d'écoute.

Je rappelle qu'elle a été, toute jeune, résistante. Elle fut la compagne d'un colonel des F.T.P., Albert Jaouen, avec lequel elle a eu un enfant mort très jeune accidentellement. Elle adopta ensuite un autre enfant.

C'est donc une femme avec tout un parcours personnel plein d'humanité qui a poursuivi son engagement par une présence constante aux côtés des habitants de son arrondissement, mais aussi de l'ensemble des Parisiens, dont elle fut l'élue au Conseil de Paris puis au Sénat.

Pour moi, Catherine, c'est l'exemple de la militante, un très beau mot, de l'engagement personnel, de la modestie et du désintéressement, toujours à s'occuper de l'un et de l'autre. Je le dis très sincèrement avec beaucoup d'émotion, car grande fut notre proximité : si elle est pour moi un exemple à suivre, il est très difficile d'atteindre une telle plénitude.

Une anecdote marquante de sa personnalité : elle avait été professeur de français au collège du quai de Jemmapes, aujourd'hui dénommé Marie Laurencin. Je la revois toujours. Elle écrivait toutes ses lettres à la main. Qu'elle écrive au Président de la République ou à un Ministre, elle avait une magnifique écriture.

C'est une belle image que nous donnons en accordant son nom à un lieu, la piscine Parmentier, qu'elle a contribué à créer dans le quartier Saint-Louis si cher à son cœur.

Cette femme s'est inscrite dans l'histoire de Paris, histoire à laquelle l'équipe municipale, avec Bertrand DELANOË, a voulu donner toute sa dimension en accordant toute sa place à la mémoire de la Résistance - on en a encore eu une belle illustration ce matin.

C'est un bel hommage justifié fait à Catherine Lagatu, comme nous le devons à tous ceux et celles qui se sont mobilisés contre le fascisme des années 30, comme après dans la Résistance et en même temps pour le progrès social.

C'est aussi l'occasion de montrer à la population de Paris que si nous honorons des personnes connues en attribuant leur nom à des lieux ou des équipements parisiens, nous rendons aussi hommage à des hommes et des femmes du peuple de Paris, tout aussi grands par leur engagement au service de nos concitoyens.

Nous nous honorons en rendant hommage à la jeune Bretonne résistante devenue une femme politique parisienne de premier plan.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je rejoins l'émotion d'Alain LHOSTIS. Evidemment, j'ai aussi connu Catherine Lagatu. Je l'ai beaucoup appréciée comme militante et comme élue. Je suis très fier de présenter ce projet de délibération à vos suffrages.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 352.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DJS 352).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la retransmission du tournoi de Roland-Garros.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 6 est relatif à la retransmission du tournoi de Roland Garros.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour une minute.

Mme Hélène BIDARD. - Je vous remercie.

A l'automne 2013, s'entamera la renégociation des droits de retransmission de Roland Garros. C'est l'un des tournois les plus regardés et les plus commentés au monde.

Je voulais souligner que non seulement Roland Garros est un moment de sport populaire, avec nombre de téléspectateurs, mais, particulièrement, il s'agit, malheureusement, de l'un des seuls sports où la finale femmes est retransmise sur France Télévisions et accessible au plus grand nombre parce qu'à une heure de grande écoute.

Donc, je voulais dire que nous nous honorons que cette finale femmes soit aussi très regardée, autant regardée que la finale hommes.

C'est pourquoi nous tenons à ce que cela reste le cas et nous souhaitons que ce tournoi de Roland Garros puisse rester sur France Télévisions. C'est pourquoi nous demandons que le Conseil de Paris et le Maire de Paris s'adressent à la Fédération française de tennis afin de garantir cette retransmission des Internationaux de tennis de Roland Garros accessible à tous.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce rendez-vous annuel des Internationaux de Roland Garros suscite d'année en année un engouement incroyable.

Je pense que, sur tous nos bancs ici, tous les élus vont le reconnaître.

Des millions de téléspectateurs et, parmi eux, les Parisiens partagent cet événement avec passion. Il n'est qu'à constater le succès des retransmissions sur le parvis de l'Hôtel de Ville où l'ambiance fut encore très festive cette année et très chaleureuse. Un public heureux vibrait à l'unisson autour de la petite balle jaune, avec la même ferveur que le public de Roland Garros.

Vous avez raison aussi, si ce succès populaire a lieu, c'est bien parce que, aujourd'hui, les chaînes publiques de France Télévisions ont choisi depuis de nombreuses années de se positionner pour obtenir les droits de retransmission.

Il est vrai qu'un danger menace avec l'entrée en force et en moyens considérables de certaines chaînes payantes, qui vont tout entreprendre pour rafler la mise à l'occasion de la renégociation des droits de retransmission TV de ce magnifique tournoi international qu'est Roland Garros. Je sais la Fédération française de tennis très attachée à ce rendez-vous avec les téléspectateurs français et je ne peux imaginer que l'exclusivité des retransmissions parte dans les escarcelles des chaînes payantes.

La Fédération aime le partage avec le public et son initiative sur le parvis de l'Hôtel de Ville en témoigne. Ses valeurs sont les nôtres : celles de l'accès au plus grand nombre d'un sport qui ne cesse à Paris de progresser et dont le rendez-vous de Roland Garros est devenu très populaire.

C'est pourquoi je suis tout à fait favorable à votre vœu, demandant au Maire de Paris de s'adresser à la Fédération française de tennis afin de garantir une retransmission des Internationaux de Tennis de Roland Garros accessible à tous.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 118).

Vœu déposé par M. Jérôme COUMET et Mme Marie-Annick BARTHE relatif à l'espace de remise en forme du stade Sébastien Charléty.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 7 est relatif à l'espace de remise en forme du stade Sébastien Charléty.

La parole est à M. Jérôme COUMET pour une minute.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Je vais le présenter à la place de Jérôme COUMET puisque nous sommes cosignataires de ce vœu.

Cet espace de remise en forme à Charléty a fermé à la fin du mois d'avril, après que la procédure d'appels d'offres pour conclure une C.O.D.P. ait été déclarée infructueuse. Or, cet équipement présentait un intérêt réel pour la politique sportive municipale, dans un contexte où la notion de "sport santé" a pris beaucoup d'importance, dans un contexte aussi où cet équipement était ouvert sur le quartier dans un stade qui est plutôt prévu pour le haut niveau.

Nous émettons ici le vœu que cet espace de remise en forme du stade Charléty puisse poursuivre ses activités et maintenir son ouverture à tous les publics.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame BARTHE, vous avez parfaitement résumé la situation concernant l'activité de remise en forme sur le site de Charléty. Comme vous l'exprimez, en avril dernier, la procédure de C.O.D.P. n'a pas pu aboutir car infructueuse. Une nouvelle procédure est en cours de préparation, avec l'objectif que l'activité de remise en forme sur Charléty reprenne son cours dès la prochaine saison sportive.

Je crois que vous pouvez, avec moi, remercier le PUC qui a pris l'initiative d'accueillir ceux qui le souhaitent sur ses créneaux à la Cité internationale, afin de ne pas priver les utilisateurs de leur activité pour cette fin de saison.

J'émetts donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 119).

Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE relatif au "supportérisme".

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 8 qui est relatif à la table ronde du "supportérisme".

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE pour une minute maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Il s'agit d'un vœu déposé par moi-même et Danielle SIMONNET.

Vous le savez, nombre d'événements ont eu lieu, regrettables, suite notamment à la victoire du P.S.G. et aux fêtes qui ont été organisées et qui, effectivement, ont été un échec assez significatif. Je ne développe pas, je crois que tout le monde a vu cela.

Toutefois, il nous semble qu'il y a quelque chose qui doit être fait, afin qu'existe autour de ce club une organisation de supporters, qui le demandent d'ailleurs pour certains, afin que ce club ne soit pas seulement le lieu où les joueurs sont payés le plus cher de France mais aussi un lieu d'un soutien populaire où il est possible de supporter son équipe en se retrouvant et en organisant des événements festifs.

Cela n'est pas simple. Je connais le passé.

C'est pourquoi nous demandons qu'une table ronde du "supportérisme" s'organise afin d'engager un processus de concertation entre tous les acteurs concernés (les associations de supporters, la direction du club du P.S.G. et la collectivité) pour conduire une réflexion approfondie sur la sécurité autour des matchs et, plus largement, pour faire naître dans les stades, lors des matchs, une ambiance conforme à l'esprit populaire à laquelle aspire la grande majorité des supporters.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais prendre une minute quand même pour répondre à ce vœu parce qu'il me paraît important.

Déjà, dans un premier temps, permettez-moi de rappeler certains éléments à propos des supporters et de l'ambiance au Parc des Princes.

Comme vous le savez, la vie au Parc et son ambiance ont été bouleversées lors de l'agression mortelle d'un supporter parisien le 28 février 2012, aux abords du stade. Le président de l'époque, Robin LEPROUX, a alors lancé le programme "Tous P.S.G.", autrement appelé "plan Leproux".

Quel est l'objectif de ce plan ? Juguler la violence dans le stade et rétablir une ambiance saine autour des matchs du P.S.G.

Je crois qu'il n'était plus supportable d'accoler l'image du P.S.G. et de Paris à des débordements en tous genres, en totale opposition avec l'idée que l'on se fait du sport dans notre ville.

Cette volonté du P.S.G., nous l'avons fait nôtre et l'avons soutenue.

Vous savez également que les groupes de supporters, tribunes d'Auteuil et de Boulogne, ont été dissous suite à leurs affrontements répétés qui ont eu comme dénouement tragique la mort de ce supporter.

Parallèlement, un Comité local de sécurité Parc des Princes, vous le savez, existe depuis de nombreuses années.

Ce C.L.S. travaille à rétablir la sécurité dans et aux abords du Parc des Princes, en mettant particulièrement l'accent sur les interdictions de stade (il y en a eu beaucoup, il faut remercier de ce point de vue le Préfet de police), l'interdiction aussi de consommer de l'alcool ou encore les équipements techniques (vidéo, systèmes électroniques de place, dispositifs policiers) à l'intérieur de l'enceinte comme à l'extérieur.

Toute une réflexion est également menée autour de l'accompagnement du public et des riverains le jour du match. En étroite collaboration avec le Parquet de Paris, la Ville de Paris et le club, la Préfecture de police anime et coordonne ce C.L.S., le but étant aussi d'éradiquer la violence autour des matchs du P.S.G., avec les résultats que l'on sait puisque le Parc des Princes n'est plus le théâtre de débordements violents depuis ces deux dernières saisons.

Je fais mien votre souci d'une ambiance populaire dans les stades et je me félicite, ainsi, que ce "plan Leproux" ait permis aux familles, aux femmes et aux enfants de revenir au Parc des Princes.

C'est également comme cela que je conçois un stade populaire où l'ensemble des Parisiens, dans leur diversité, se fait un plaisir d'aller soutenir l'équipe du P.S.G. ou leur équipe, ailleurs.

Nous engrangeons les premiers résultats de ce travail et je pense qu'il ne faut pas sous-estimer la nature de certains groupes de supporters dont le foot n'est qu'un support pour exprimer des idées violentes, racistes et homophobes.

Il faut du temps pour imprimer une nouvelle et belle ambiance, familiale et festive. A ce titre, je pense que la fête au Parc des Princes pour le titre de champion a été un bel exemple d'un stade en liesse.

Ceci étant dit, je comprends votre souci de conserver une ambiance intacte dans les stades de football, c'est la raison pour laquelle je vous propose que, en lien avec le Préfet de police, avec ma collègue Myriam EL KHOMRI, nous demandions la réunion du C.L.S. du Parc des Princes et que, dans ce cadre, vous puissiez y être auditionné, et si cette proposition vous agréée, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais laisser la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être assez bref, puisque Jean VUILLERMOZ a extrêmement bien résumé le résultat de l'action partenariale qui a été conduite ces dernières années entre la Ville, le Club du Paris-Saint-Germain et la Préfecture de police.

Le résultat, on le connaît, c'est que la sécurité dans le stade et autour du stade a été considérablement renforcée ces deux dernières saisons.

En complément de l'action engagée, cela a été rappelé, par le club lui-même, la Préfecture de police, on s'en souvient, a, dans un premier temps, été conduite à renforcer ses dispositifs policiers et, dans le même temps, à conduire une action déterminée contre les supporters violents ou fauteurs de troubles : la prise systématique d'interdictions de stade ; encore plusieurs dizaines ont été prises lors de la dernière saison, notamment pour des déplacements du club du P.S.G. à l'extérieur.

En tant que de besoin et lors de la mise en place de ce plan, les associations de supporters ont été reçues à la Préfecture de police.

Aujourd'hui, la situation, on le sait, permet aux matchs de se tenir dans une ambiance plus apaisée, le retour des familles, cela a été dit, ayant été constaté depuis au moins deux saisons. Corollaire de cette évolution, les dispositifs policiers, mais aussi les contraintes pour les riverains du parc ont pu être allégés progressivement, aucun incident notable n'a été enregistré aux abords de ce stade durant la dernière saison.

Pour autant, il est exact que la vigilance doit rester de mise. Elle l'est d'ores et déjà aujourd'hui, puisque chaque match, vous le savez, donne lieu à une analyse précise de la situation par la Direction du renseignement, les supporters adverses sont pris en charge et le dispositif policier est adapté, il est plus ou moins important selon les risques anticipés.

De même, les incidents, vous y avez fait référence, Monsieur CORBIÈRE, lors de la remise du trophée au Trocadéro, ont rappelé que bien qu'éloignés des stades, certains anciens supporters "ultras" pouvaient demeurer actifs, ce que les services de renseignement, d'ailleurs, n'avaient pas, jamais, sous-estimé, puisqu'ils continuent à suivre de très près cette mouvance et ce milieu.

Afin de faire un point sur le déroulement de la saison passée et de préparer au mieux la suivante, en lien avec la Ville, en lien avec les adjoints concernés, le Préfet de police réunira, avant la reprise, le Conseil local de sécurité, qui rassemble également l'ensemble des instances dirigeantes du club, en fonction des analyses respectives qui seront conduites à ce moment-là, notamment sur l'influence respective des différents groupes de supporters ; aucune autre initiative ne doit effectivement être exclue.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur CORBIÈRE, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Si je comprends bien, au-delà de ma personne...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je vous demande de nous dire si vous retirez votre vœu.

M. Alexis CORBIÈRE. - Oui, mais j'aimerais pouvoir développer une seconde.

S'il s'agit, à travers moi, si je suis auditionné, de pouvoir faire entendre les revendications de nombre d'associations potentielles et que le débat continue, je veux bien retirer mon vœu pour que le débat continue, mais il me semble que je n'ai pas eu totalement la réponse.

Je veux bien, si j'ai entendu ce que disait M. VUILLERMOZ, que nous continuions le débat, notamment devant le C.L.S. et que ceux qui souhaitent, car c'est possible, qu'il y ait un mouvement supporter pacifique et solidaire qui existe à Paris, soient entendus, je veux bien retirer mon vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "à l'agression mortelle du jeune Clément Méric par des militants d'extrême droite rue Caumartin à Paris".

La deuxième question est posée par M. Sylvain GAREL au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". Elle est adressée à M. le Préfet de police en ces termes :

"Monsieur le Préfet,

La semaine dernière, un jeune homme, Clément Méric, a été tué, pour ses idées, dans les rues de Paris. Notre Assemblée lui a unanimement rendu hommage ce matin. Nous pensons toujours à lui, à sa famille et à ses proches. Très rapidement, ses meurtriers ont été identifiés comme des membres de l'extrême droite la plus radicale. Vos services les ont rapidement interpellés. Nous ne pouvons que les en féliciter. Mais cela ne suffit pas : il faut aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise pas.

La demande de dissolution des Jeunesses Nationalistes Révolutionnaires dont étaient proches les meurtriers de Clément Méric est une première mesure salubre. Mais d'autres groupuscules aux idées aussi nauséabondes et aux pratiques aussi violentes sont actifs dans notre ville. On les a vus récemment à l'œuvre dans des "apéros" saucissons pinard, faire le coup de poing et agresser journalistes et policiers en queue de certaines "manifs" contre le mariage pour tous ou lors de rassemblements de supporters du PSG. Manifestement si leur nombre est toujours relativement limité, ces actions sur fond de crise économique et morale leur ont permis de faire des nouvelles recrues. Quelles mesures comptez-vous prendre, Monsieur le Préfet, pour les mettre définitivement hors d'état de nuire ?

Monsieur le Préfet, trouvez-vous normal que ces militants violents et anti-démocrates puissent, chaque année, se rassembler et défilé dans les rues de Paris en faisant le salut fasciste ou en portant des flambeaux comme dans l'Allemagne des années 30 ? Est-il acceptable que quelques magasins parisiens diffusent au mépris de la loi de la littérature antisémite ou des insignes nazis ? Que des tatoueurs gravent des croix gammées sur des corps abreuvés de propagande ? Que des sites Internet, des blogs et des tweets diffusent à longueur de journée des messages de haine et d'exclusion ? Que des sociétés de sécurité - dont certaines travaillant pour la Ville - servent de couverture et de sources de revenus à ces nervis ? Ces groupes factieux se réunissent dans des lieux identifiés depuis longtemps par vos services. Que ce soit Le Local - le bar du leader des JNR - certaines librairies ou l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, occupée par des intégristes depuis 1977. Jusqu'à quand allez-vous tolérer que ces bâtiments - dont certains appartiennent à notre collectivité - servent de point de ralliement à ces groupes et de lieux de propagation d'idées racistes, sexistes et homophobes ? Pendant trop d'années ces groupuscules d'extrême droite ont été sous-estimés par vos services et considérés comme plus folkloriques que dangereux. La mort de Clément Méric prouve tragiquement le contraire. Monsieur le Préfet, il est plus que temps d'agir. Vite et fort !"

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à M. le Préfet de police, est ainsi libellée :

"Monsieur le Préfet,

Dans la soirée du 5 juin dernier, un jeune homme de 18 ans a été assassiné en pleine rue, à Paris, près de la gare Saint-Lazare.

L'assassinat de Clément Méric, étudiant en 1^{ère} année à l'Institut d'études politiques de Paris, militant syndicaliste et antifasciste, fait suite à d'autres violences faites aux personnes pour des raisons politiques, à Paris et dans d'autres grandes villes françaises.

Ces derniers mois notamment, une recrudescence alarmante d'agressions homophobes a particulièrement choqué les Parisiennes et les Parisiens.

A l'origine de ces violences en général, et de l'assassinat de Clément Méric en particulier, il y a des discours et des amalgames criminels, notamment relayés par des associations et des mouvements d'extrême droite ayant quasiment pignon sur rue.

Ainsi, le défenseur déclaré des assassins de Clément Méric, Serge AYOUB, anime avec d'autres, sous couvert de "dégustation de produits du terroir", les événements et les activités d'un local associatif parisien, 92, rue de Javel dans le 15^e arrondissement.

En 2009, à la suite de troubles répétés à l'ordre public dues à des bandes fréquentant ce local, des élus avaient demandé sa fermeture. Un vœu déposé par le groupe socialiste, adopté à l'unanimité du Conseil du 15^e, s'en faisait l'écho au Conseil de Paris d'avril.

Par ailleurs, le mouvement d'extrême droite "troisième voie", animé par Serge AYOUB et dont le quartier général est justement ce local du 92, rue de Javel, a programmé une manifestation le 16 juin prochain à 16 heures, aux mots d'ordres nébuleux.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, ma question sera double. Je voudrais d'une part m'assurer de l'interdiction effective de cette manifestation du 16 juin, et d'autre part, connaître les actions engagées par la Préfecture de police en ce qui concerne ces mouvements et associations d'extrême droite, comme celle abritée par le local de la rue de Javel, dont la fermeture rapide semble inévitable.

Je vous remercie."

La quatrième question posée à M. le Maire de Paris émane du groupe UMPPA et concerne "les rythmes scolaires".

La cinquième question, posée par le groupe UDI, est relative "à l'ouverture dominicale des commerces".

Et, dernière question d'actualité de M. MARTINS, concerne "l'avenir de la métropole de Paris".

La séance reprendra tout à l'heure à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc maintenant aborder les questions d'actualité.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'agression mortelle du jeune Clément Méric par des militants d'extrême droite rue Caumartin à Paris.

II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Préfet de police relative au meurtre de Clément Méric.

III - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police concernant les mouvements d'extrême droite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les trois premières questions portent sur le même sujet, des trois groupes de la majorité d'ailleurs, sur ce qui est arrivé la semaine dernière à ce jeune étudiant Clément Méric. Je vous propose de les regrouper.

Je donne d'abord la parole à Pauline VÉRON, puis à Sylvain GAREL, puis à Ian BROSSAT.

M. le Préfet de police réagira et Myriam EL KHOMRI, si elle le souhaite, elle va le souhaiter, je crois.

Mme Pauline VÉRON a la parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, ma question s'adresse aujourd'hui à M. le Préfet de police.

La date du mercredi 5 juin 2013 restera à jamais une date empreinte de douleur et de tristesse, mais aussi de révolte dans la mémoire de tous ceux qui luttent contre le fascisme, contre le racisme et contre la haine de l'autre, de tous ceux qui œuvrent sans relâche pour une société plus solidaire, plus ouverte, plus humaine, riche de ses différences.

Le 5 juin dernier, en effet, Paris et au-delà, notre République, ont été meurtries par l'agression mortelle perpétrée en pleine rue par des militants d'extrême droite identifiés comme étant des skinheads sur la personne d'un jeune homme de 18 ans, Clément Méric, étudiant à Sciences-Po Paris, syndicaliste à Solidaires Etudiants et militant antifasciste.

Au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés au Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer ici l'horreur, la stupéfaction et l'indignation qui nous ont saisis quand nous avons pris connaissance de cette agression et des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

Ce crime odieux, d'une extrême gravité, inacceptable, constitue clairement une atteinte à notre démocratie.

Clément a été tué par la violence politique mais son combat n'est pas mort.

Le combat contre la banalisation de la haine et dans son sillage, contre la banalisation de la violence, doit nous mobiliser tous autant que nous sommes. Je tiens à saluer, au nom de mon groupe, la rapidité et l'efficacité du travail des enquêteurs sous l'autorité du Préfet de police de Paris et du Procureur de la République puisque dès le lendemain de l'agression de Clément Méric, plusieurs personnes ont été interpellées et mises en examen, dont l'auteur présumé du coup mortel.

Mon groupe salue également la fermeté du Président de la République, du Premier Ministre et du Gouvernement, et leur détermination à étudier toutes les possibilités, et notamment la dissolution qu'offre notre Etat de droit afin de mettre hors d'état de nuire les groupes d'extrême droite violents d'inspiration fasciste et nazie qui font du tort à la République toute entière.

Monsieur le Préfet de police, ma question est donc la suivante : pouvez-vous informer notre Assemblée, dans le respect de la confidentialité attachée à vos missions, de l'évolution de l'enquête ?

Pouvez-vous également informer notre Assemblée des actions que vous entendez mener à l'encontre de ces groupes violents d'extrême droite suite aux annonces du Premier Ministre, et notamment concernant la nécessaire fermeture d'un de leurs locaux, rue de Javel, dans le 15e arrondissement.

L'ensemble de mon groupe adresse sa solidarité la plus émue à la famille, aux amis et aux camarades de Clément en les assurant de notre soutien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Sylvain GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet, la semaine dernière, un jeune homme, Clément Méric, a été tué pour ses idées dans les rues de Paris. Notre Assemblée lui a unanimement rendu hommage ce matin. Nous pensons toujours à lui, à sa famille, à ses proches, à ses camarades.

Très rapidement, ses meurtriers ont été identifiés comme des membres de l'extrême droite la plus radicale. Vos services les ont rapidement interpellés : nous ne pouvons que les en féliciter. Mais cela ne suffit pas. Il faut aujourd'hui tout mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.

La demande de dissolution des Jeunesses nationalistes révolutionnaires, dont étaient proches les meurtriers de Clément Méric, est une première mesure salubre, mais d'autres groupuscules aux idées aussi nauséabondes et aux pratiques aussi violentes sont actifs à Paris et dans d'autres villes de France.

On les a vus récemment à l'œuvre dans des "apéros" saucisson-pinard, faire le coup de poing et agresser des journalistes et policiers en queue de certaines "manifs" contre le mariage pour tous ou lors de rassemblements de supporters du P.S.-G.

Manifestement, si leur nombre est toujours relativement limité, ces actions sur fond de crise économique et morale leur ont permis de faire de nouvelles recrues.

Quelles mesures comptez-vous prendre, Monsieur le Préfet, pour les mettre définitivement hors d'état de nuire ?

Monsieur le Préfet, trouvez-vous normal que ces militants violents et antidémocrates puissent chaque année se rassembler et défiler dans les rues de Paris en faisant le salut fasciste ou en portant des flambeaux comme dans l'Allemagne des années 30 ?

Est-il acceptable que quelques magasins parisiens diffusent au mépris de la loi de la littérature antisémite ou des insignes nazis ?

Que des tatoueurs gravent des croix gammées sur des corps abreuvés de propagande ?

Que des sites Internet, des blogs et des tweets diffusent à longueur de journée des messages de haine et d'exclusion ?

Que des sociétés de sécurité, dont certaines travaillent pour la Ville, servent de couverture et de sources de revenus à ces nervis ?

Ces groupes factieux se réunissent dans des lieux identifiés depuis longtemps par vos services, que ce soit Le local, le bar du leader des J.N.R., certaines librairies, ou l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, occupée par des intégristes depuis 1977.

Jusqu'à quand allez-vous tolérer que ces bâtiments, dont certains appartiennent à notre collectivité, servent de point de ralliement à ces groupes et de lieu de propagande d'idées racistes, sexistes et homophobes ?

Pendant trop d'années, ces groupuscules d'extrême droite ont été sous-estimés par vos services et considérés comme plus folkloriques que dangereux.

La mort de Clément Méric prouve tragiquement le contraire, Monsieur le Préfet.

Il est plus que temps d'agir vite et fort.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet.

Dans la soirée du 5 juin, Clément Méric a été assassiné en pleine rue. Clément Méric avait 18 ans. Il était étudiant en sciences politiques. Il avait la vie devant lui. Il avait des convictions. Il avait un idéal et il avait fait le choix de s'engager en politique au sein des mouvements antifascistes.

J'ai encore en tête le témoignage d'un ami, étudiant à l'IEP, qui me racontait les discussions passionnées qu'il avait avec lui.

Il ne fait pas de doute que son assassinat est intimement lié à l'engagement politique qui était le sien. C'est en raison de son engagement politique qu'il a été roué de coups par des individus appartenant à l'extrême droite.

Et il faut bien voir que ce meurtre intervient dans un climat bien particulier. Un climat caractérisé par une banalisation des idées de l'extrême droite, par une dédramatisation des idées du Front National et de l'ensemble des mouvements d'extrême droite.

Nous savons que l'extrême droite tue. Nous en avons la confirmation : l'extrême droite est criminelle.

Il faut par conséquent utiliser tous les moyens que nous donne le droit pour faire en sorte que nous puissions mettre ces gens hors d'état de nuire.

Je pense en particulier au local de Serge AYOUB situé au 92, rue de Javel, dans le 15^e arrondissement. Nous avons d'ailleurs voté un vœu, en février 2009, qui demandait la fermeture de ce local situé dans le 15^e

arrondissement, local bien particulier, puisque nous savons par exemple que s'y trouve une fresque sur laquelle le Maire de Paris apparaît décapité. Nous savons également que régulièrement, les habitants, les riverains de ce local sont réveillés par des cris qui font référence à Hitler et à l'Allemagne nazie.

Je crois par conséquent qu'il est temps que ce local puisse être définitivement fermé.

Par ailleurs, nous savons que ces mêmes groupes d'extrême droite prévoient une manifestation le 16 juin prochain, à 16 heures, manifestation au mot d'ordre particulièrement nébuleux.

J'aimerais par conséquent savoir quelles sont les mesures que le Préfet de police compte prendre, à la fois pour fermer ce local du 15e arrondissement et pour interdire la manifestation du 16 juin prochain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous trois. Ces questions sont tout à fait pertinentes.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les prises de parole qui viennent de se succéder rappellent, si besoin était, à quel point le décès de Clément MÉRIC, le 6 juin dernier, suite à des coups portés la veille, rue Caumartin, dans le 9e arrondissement, a profondément ému la société française et ses représentants élus.

A mon tour, je voudrais saluer la mémoire de ce jeune étudiant, exprimer comme vous tous ma profonde émotion et témoigner de toute ma solidarité à sa famille et à ses amis.

Le Procureur de la République de Paris, M. François MOLINS, a fait connaître samedi matin les éléments d'enquête en sa possession et ces éléments et la description des faits, telle qu'elle ressort des premiers témoignages, ont été portés à la connaissance du public au cours de cette conférence de presse. Ils sont largement repris dans la presse et je n'y reviendrai pas, cet après-midi.

Au titre des responsabilités qui sont les miennes, je souhaite en revanche, comme vous l'avez fait - et je vous en remercie - saluer la très grande réactivité des services de la Préfecture de police, qui a permis l'interpellation des participants présumés à la rixe moins de 24 heures après la commission des faits.

Au total, ce sont sept personnes qui ont été mises à la disposition de la justice grâce aux diligences des fonctionnaires de police de 1er district de police judiciaire, appuyés par ceux de la brigade de recherche et d'intervention.

Ces résultats n'ont été possibles que grâce à la forte implication du directeur de la police judiciaire, du chef du 1er district de police judiciaire, mais également des fonctionnaires de police qui le composent.

Je souhaite ici, publiquement, saluer leur travail. Je le fais d'autant plus solennellement que ces derniers jours ont également été marqués par l'élucidation de plusieurs autres affaires particulièrement sensibles. Je n'en citerai qu'une seule : la tentative d'homicide perpétrée en gare de la Défense sur un militaire affecté au dispositif Vigipirate. L'auteur de cet acte particulièrement ignoble et lâche, très rapidement identifié grâce aux multiples diligences humaines et techniques conduites par la brigade criminelle, a été interpellé quatre jours seulement après les faits.

J'en reviens aux interpellations intervenues après le décès du jeune Clément MÉRIC.

Si les sept interpellations ont pu intervenir aussi vite, c'est parce que, en amont, l'identification des personnes recherchées s'est faite extrêmement rapidement. Pour être précis, il aura fallu moins de 12 heures au service du renseignement de la Préfecture de police pour identifier les personnes mises en cause dans la rixe et commencer à cerner leurs rôles respectifs.

Ces éléments de chronologie, le fait qu'une seule nuit ait suffi pour identifier les personnes impliquées dans le drame, illustrent, sans qu'il soit besoin d'un long discours, la qualité du suivi des groupes extrémistes constitués dans la Capitale.

Au-delà - et sans pouvoir ici rentrer dans le détail, vous le comprendrez - je souhaite confirmer aux élus parisiens qu'un important ensemble de moyens est mis en œuvre par les services de renseignement pour assurer le suivi quotidien et précis de ces groupes, quelle que soit leur idéologie, et des quelques centaines de personnes qui les composent.

Ce suivi vise d'abord à prévenir la commission d'infraction, qu'il s'agisse d'atteinte aux biens ou aux personnes, mais également à permettre l'identification de ceux qui pourraient être impliqués dans ce type d'actions, heureusement très rares dans la Capitale.

Le fait que la direction du renseignement soit également compétente sur le territoire des trois départements de la petite couronne renforce son efficacité, une certaine porosité entre Paris et sa région étant bien souvent constatée dans ces milieux.

J'ajoute que les échanges d'information avec la Direction centrale du Renseignement intérieur sont, sur ce sujet comme sur d'autres, quotidiens, fluides et particulièrement intenses.

C'est ce même travail de suivi qui permet aujourd'hui au Ministère de l'Intérieur de disposer, dans le ressort de l'agglomération parisienne, en complément des faits de nature judiciaire, d'éléments tangibles dans la perspective d'une éventuelle dissolution de plusieurs mouvements ou groupuscules d'extrême-droite.

Conformément aux instructions très fermes du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur, une première procédure a été ouverte contre l'un d'eux, en l'occurrence celui des Jeunesses nationalistes révolutionnaires.

Le Ministre de l'Intérieur a par ailleurs indiqué qu'il étudiait toutes les possibilités de dissolution d'autres groupes de même nature dès lors, bien évidemment, que les conditions légales prévues par l'article L. 212-1 du Code de la Sécurité intérieure étaient réunies.

Cela concerne notamment Troisième voie, dont le procureur de la République a confirmé, dans sa conférence de presse, que des personnes interpellées étaient proches et dont les liens avec les Jeunesses nationalistes révolutionnaires sont très étroits.

Vous comprendrez que la question de la fermeture administrative du local de la rue de Javel, évoquée par Mme la Conseillère VÉRON et MM. les présidents GAREL et BROSSAT, est liée à l'examen en cours de la situation de ce mouvement dans son ensemble, l'association Troisième voie ayant son siège à cette adresse.

Cet examen s'inscrit également, bien sûr, dans le cadre des critères posés par la loi et la jurisprudence en la matière.

De la même façon, la question de l'interdiction de telle ou telle manifestation se pose en des termes renouvelés, après ces événements et à la lumière des décisions gouvernementales susceptibles d'intervenir.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que je serai très vigilant sur tout projet de manifestation qui viendrait à être déclaré dans les jours à venir. Il ne l'est pas à ce jour et à cette heure.

Ces éléments témoignent, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que tout, absolument tout sera mis en œuvre pour continuer à agir de manière réactive et efficace pour prévenir la menace extrémiste et en suivre les principaux animateurs et sympathisants, que la réponse à apporter passe par le travail de renseignement, la mise en œuvre déterminée des pouvoirs dévolus à l'autorité administrative, que j'exerce, ou la recherche d'une sanction judiciaire sous le contrôle du procureur de la République.

Je ne voudrais pas conclure, Monsieur le Maire, sans saluer le travail réalisé par les fonctionnaires de la Direction de l'ordre public et de la circulation qui, depuis le décès de Clément Méric, ont contribué à ce que les différents rassemblements d'hommage se déroulent, comme le souhaitaient les organisateurs, dans le calme et sans incident.

Depuis le début de l'année, vous le savez, le contexte d'intervention des fonctionnaires en charge de la préservation de l'ordre public dans la Capitale est particulier, la Préfecture de police devant assurer la gestion d'une série de rassemblements, sans doute inédite, déclarés ou non, tant par son ampleur et sa diversité que par sa durée.

Je confirme à cette occasion que des individus extrémistes, particulièrement violents et déterminés, ont participé à certains rassemblements récents.

A leur rencontre, la réponse des services de police a toujours été d'une grande fermeté, comme en atteste par exemple les interpellations et placements en garde à vue réalisés en marge de la manifestation du 26 mai dernier.

La présence de ces individus au sein ou en marge de cortèges, au milieu de publics beaucoup plus familiaux, a par ailleurs rendu délicate la gestion de ces événements par les policiers et gendarmes engagés.

Dans ce contexte, l'action des forces de l'ordre a témoigné de leur grand professionnalisme, un professionnalisme qui ne se dément pas, au prix d'un nombre de blessés dans leurs rangs multiplié par six depuis le

début de l'année, par rapport à l'année dernière, et ce sans qu'aucun blessé sérieux ne soit, en revanche, à déplorer du côté des manifestants.

Si de telles conclusions peuvent être dressées, c'est au savoir-faire des policiers de la Préfecture de police et de leurs collègues policiers et gendarmes affectés en unité mobile que nous le devons.

Je souhaitais redire tout cela devant vous cet après-midi, avec force, en renouvelant à cette occasion ma confiance à tous les responsables policiers de la Préfecture et en vous assurant de leur détermination à tout mettre en œuvre pour continuer, quel que soit le contexte, à préserver l'ordre public et la sécurité dans la Capitale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Je tiens à m'exprimer moi-même pour remercier tous les fonctionnaires de police dont j'ai été frappé par la rapidité et l'efficacité. C'était rassurant sur l'ordre républicain puisque, dans "ordre républicain", il y a République et les valeurs de la République. Ils ont été particulièrement, sous votre autorité, à la hauteur des valeurs de la République.

Mme Myriam EL KHOMRI a la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je rajouterai juste à vos propos que certains policiers ont été blessés lors de ces manifestations, je pense à ce commissaire de la D.O.P.C. qui a reçu un pavé, notamment issu de certains de ces groupes. En cela, je pense qu'il est important aussi de leur témoigner toute notre reconnaissance.

Vous savez, je tiens également à vous remercier pour la célérité avec laquelle vous avez, avec les services de justice, interpellé ces personnes. Nous savons que ce sont des missions particulièrement délicates, mais c'est vrai que cette dissolution, même si nous connaissons tous les limites de ces dissolutions, a une portée symbolique très forte. C'est à la fois la condamnation républicaine de cette agression meurtrière de trop et, pour nous, c'est extrêmement important.

Il est de notre devoir collectif de conjuguer tous les efforts, politiques, bien sûr, juridiques, policiers, judiciaires également, culturels, afin que ces mouvements racistes et violents soient combattus, ainsi que les idées qu'ils portent, car il y a des actes, des propos et des idéologies inadmissibles en République.

Certains, ces derniers mois, nous feraient penser que le racisme est une opinion, mais le racisme n'est pas une opinion, le racisme est un délit, un délit qui questionne les fondements mêmes de notre contrat social. Alors, utilisons tous les moyens qui sont à notre disposition.

Sur "Le local", Anne HIDALGO et les élus socialistes et radicaux avaient souligné auprès du Préfet de police, en avril 2009, les problèmes que portait ce local. Essayons, justement, d'y répondre ; la dissolution des J.N.R., vous avez parlé de troisième voie ; essayons également de multiplier les contrôles dans les librairies, vous en avez cité, certains de mes collègues en ont cité, je crois que cela est extrêmement important, parce qu'il y a de l'incitation à la haine raciale. Ne laissons pas de côté ces choses-là. Essayons de multiplier justement ces contrôles. Il y a le service de renseignement, mais je crois que l'action judiciaire peut aussi, véritablement, aider à démanteler ce type de propos.

Enfin, je ne voudrais pas laisser penser ici que la Ville de Paris travaille avec des sociétés de gardiennage proches de l'extrême droite ; l'ensemble des réponses aux appels d'offres que nous avons lancés ne sont pas proches de l'extrême droite. Il y a, en effet, un établissement dont un des membres serait proche de l'extrême droite et mon collègue Bruno JULLIARD n'a pas manqué de saisir le directeur, il y a quelque temps justement, sur cette problématique, mais sachez que nous sommes particulièrement vigilants et que nous essaierons, parce que c'est vrai qu'en dehors de condamnations, il est compliqué aussi, bien sûr, de travailler dans le cadre des appels d'offres, de mobiliser aussi la Direction des Affaires juridiques, puisque nous renouvelons, bien sûr, nos appels d'offres l'an prochain en matière de gardiennage, pour éviter que cela puisse se reproduire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question du groupe U.M.P.P.A.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, le 6 juillet prochain, l'année scolaire sera terminée. C'est donc dès aujourd'hui que les parents ont besoin de connaître en détail l'aménagement des nouveaux rythmes éducatifs afin d'organiser la prochaine rentrée de leurs enfants.

Votre adjointe, Colombe BROSSEL a annoncé au rectorat, jeudi dernier, que des réunions d'information allaient se tenir pour les parents dans chacune des 662 écoles dès la semaine prochaine et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous en déduisons donc que c'est pour leur donner toutes les informations nécessaires, concrètes, pratiques, et donc, Madame BROSSEL, que la Ville est prête.

Si vous êtes prêts, c'est que l'organisation des ateliers du mardi et du vendredi est déterminée. Or, selon votre calendrier, les associations retenues pour ces ateliers ne se verront notifier la décision que le 19 juillet, plus d'un mois après avoir rencontré les parents en plein cœur des vacances d'été.

Si vous êtes prêts à rencontrer les parents, c'est que les modalités de répartition des enfants dans les ateliers sont fixées et que chaque enfant aura une place dans l'atelier de son choix.

Le problème, c'est qu'avec 28 élèves en moyenne par classe et 18 enfants par atelier, il n'y aura pas de place pour tout le monde.

Allez-vous annoncer aux parents la création d'une énième commission d'attribution des places dans les ateliers ou faudra-t-il faire la queue, comme devant certains conservatoires, pour être le premier inscrit ?

Si vous êtes prêts, c'est que vous pouvez garantir que le choix des associations a été transparent, objectif et démocratique. Or, dans le cadre de l'appel à projets que vous avez lancé et malgré le choix final des arrondissements et des C.A.S.P.E., ce sont vos services qui ont fait un premier tri sans aucune garantie d'objectivité et sans que l'on puisse s'assurer qu'il n'y a pas eu de passe-droit. Est-ce que toutes les associations ont pu présenter une offre ? Combien d'associations l'ont fait et combien de projets sont, à ce jour, examinés et validés ?

Si vous êtes prêts, c'est que depuis jeudi dernier, vous avez aussi réglé le problème des responsabilités des agents. Qui sera responsable des enfants, notamment à 15 heures ? Avez-vous prévu assez d'animateurs par enfant, alors que le Conseil d'Etat vient d'annuler le projet de décret assouplissant les taux d'encadrement ? Qui assurera le transfert des enfants entre les sites ? Est-il d'ailleurs normal, pour la Ville de Paris, de recruter des mineurs pour assurer ces tâches ? Où en sont les recrutements et quelle formation sera proposée pour qu'en à peine deux mois, ils sachent s'occuper des petits parisiens, notamment ceux avec un handicap ?

Si vous êtes prêts à informer les parents dès la semaine prochaine, alors c'est que vous pouvez expliquer les changements de créneau dans tous les équipements sportifs, dans tous les équipements culturels, dans les stades, dans les piscines fermées, les conservatoires saturés, et, pour tout vous dire, on attend toujours l'atelier théâtre au théâtre de la Ville, annoncé dans les médias par votre héritière, Monsieur le Maire : Anne HIDALGO.

Si vous ne pouvez pas répondre à toutes ces questions maintenant, alors c'est inutile de les rencontrer la semaine prochaine, parce qu'ils vous poseront exactement les mêmes questions, c'est inutile de les rencontrer pour les baratiner en juin et les mettre devant le fait accompli le mardi 3 septembre, jour de la rentrée et premier jour de mise en œuvre de cette réforme.

Si vous ne pouvez pas répondre à toutes ces questions maintenant, c'est que le choix de 2013 était irréaliste et que vous avez menti une nouvelle fois aux Parisiens.

Monsieur le Maire, répondez à toutes ces questions maintenant, les parents n'attendent ni le 3 septembre ni le 20 août ni le 19 juillet pour organiser l'année scolaire de leurs enfants, ils veulent des réponses aujourd'hui ! C'est à vous de vivre à leur rythme et pas l'inverse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'avais vu que le temps était largement dépassé, mais je ne voulais pas qu'il croie que je voulais l'empêcher de dire tout ce qu'il voulait dire.

Oui, je suis très délicat ; Monsieur POZZO di BORGO, je vous remercie de le dire au premier degré.

Madame BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MENGUY, votre tentative désespérée de vouloir affoler les parents parisiens sur l'état d'impréparation dans lequel serait la Ville de Paris pour préparer, à la rentrée, la mise en place de deux ateliers par semaine pour les enfants parisiens est une tentative vaine et désespérée. Mais avant de vous répondre, au-delà de l'ensemble des inexactitudes que contenait votre intervention, je dois vous dire à quel point je suis choquée que vous puissiez, dans

une même phrase, accuser l'administration parisienne de passe-droit ! Pardon de vous le dire, mais en matière d'héritage, nous n'avons pas le même, cher Monsieur, et je ne tolérerai pas que vous ayez des propos de cette nature sur le travail fait par l'administration parisienne, que je tiens ici et publiquement à saluer et à remercier ! C'est intolérable !

Et l'ensemble d'entre vous qui sont maires d'arrondissement savent bien à quel point, dans leurs arrondissements, leurs chefs de circonscription des affaires scolaires, bien au contraire, sont des modèles d'intégrité et de travail, dévoués pour les enfants et les Parisiens, et vous le savez, vous le vivez tous les jours !

Alors, je ne reviens pas sur la liste des inexactitudes que vous avez développées, on a tout...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, si cela ne vous dérange pas, vous l'écoutez !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - 28 enfants par classe en moyenne, il suffit d'assister au C.D.E.N.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Elle ne répond pas !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle fait ce qu'elle veut !

Enfin je me fais applaudir par la Gauche et par la Droite ! Continuez, Colombe !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - 28 enfants par classe, c'est donc une découverte. Il suffit, Monsieur MENGUY, de lire les documents du C.D.E.N... Vous avez suffisamment de juristes émérites dans votre groupe pour savoir que nous ne sommes pas dans un recours au contentieux au Conseil d'Etat, mais dans une procédure classique de dialogue avec le Gouvernement qui demande un avis au Conseil d'Etat, mais, rassurez-vous, la Ville est mobilisée pour que tout soit mis en place à la rentrée. C'est d'ailleurs pour cela que nous continuons un dialogue profond, approfondi et sérieux avec l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet.

Le recrutement de mineurs, là aussi, cessez de vouloir faire peur à tout un chacun, vous le savez comme moi, l'âge pour le B.A.F.A., c'est 17 ans, c'est une obligation légale, et vous savez comme moi, je vous l'ai déjà dit, que le recrutement qui est en cours de personnels vacataires, que nous sommes amenés à déprécier pour leur faire des propositions de contrat de travail, le cœur de cible, ce sont les personnels qui travaillaient depuis au moins trois ans avec nous, qui ont le B.A.F.A. ou sont en train de le passer et à qui nous proposons de se stabiliser dans leur emploi, donc cessez de vouloir inquiéter les parents, tout ceci est vain. Vous jetez de l'huile sur le feu ! Franchement, tout cela n'est pas sérieux.

Combien d'associations ? J'ai eu l'occasion de le dire et je le redis devant vous, nous avons reçu 750, à quelques unités près, projets associatifs. C'est une très belle nouvelle et je remercie l'ensemble des élus d'arrondissement, l'ensemble des maisons des associations qui se sont mobilisés pour que les acteurs associatifs soient informés et que nous puissions avoir une proposition de plus de 1.600 ateliers à destination des enfants. C'est sur cette base-là qu'un travail administratif est en cours et est en train de se terminer.

L'ensemble des élus d'arrondissement, maires d'arrondissement ou leurs adjoints en charge de l'éducation et des affaires scolaires ont été mobilisés pour travailler avec les services administratifs au choix et à la sélection de ces acteurs. Ce sont donc évidemment des éléments qui seront transmis lors du vote d'une délibération au mois de juillet et, comme toute délibération de notre Conseil, il y sera évidemment fait toute publicité, au moment de l'introduction de la délibération et au moment de nos débats.

Bien entendu, et je le redis, non pas pour vous, Monsieur MENGUY, vous m'avez déjà entendu le dire et vous le savez, mais pour l'ensemble de ceux que cette question intéresse et préoccupe, et je termine par cela, Monsieur le Maire : oui, d'ici à la fin de l'année scolaire, dans chacune des 662 écoles, sera organisée, à destination de l'ensemble de la communauté scolaire et notamment l'ensemble des parents, une réunion d'information pour que, dans chaque école, soit présenté le programme d'activités de l'année prochaine pour que l'ensemble des parents partent en vacances en sachant ce qui sera proposé à leurs enfants l'année prochaine dans leur école.

C'est cela qui est important et vous pourrez alerter ou inquiéter, eh bien, nous veillerons à ce que, au contraire, l'ensemble des parents soient informés et rassurés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Comme vous avez dit "bravo", je pensais que vous n'alliez pas reprendre la parole ! Si ?

Allez-y, Monsieur MENGUY.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Elle a dépassé son temps de parole de une minute et demie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non, presque autant que M. MENGUY.

Allons, Monsieur LEGARET, je vous en prie !

Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame BROSEL, vous n'avez répondu à rien, en fait !

Ah si ! Vous avez dit que vous rencontriez bien les parents la semaine prochaine mais que la délibération, c'est en juillet, que les associations se verraient notifier la décision le 19 juillet et que le budget serait voté en juillet. Donc, en gros, vous ne répondez à rien et vous n'aurez rien à dire aux parents la semaine prochaine, à part du "peut-être, on verra bien".

La réalité de cette réforme, Madame BROSEL, c'est que vous avez créé une bombe à retardement que vous ne contrôlez même pas. La réalité, c'est que votre réforme n'est pas financée, puisqu'on a appris la semaine dernière que la subvention demandée à la C.A.F. était inférieure de 7 millions au montant que vous nous affichez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'où sortez-vous des informations si fausses ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - La réalité, c'est que le président de la C.N.A.F., à la sortie d'une réunion à Matignon, a dit qu'il n'y aurait pas d'amorçage par l'Etat, que ce serait la C.A.F. qui paierait et ils ne veulent pas payer.

La réalité, c'est que votre réforme n'est même pas légale, puisque, les lundis et jeudis, les journées feront 6 heures, alors que le décret impose maximum 5 heures 30. Et il y aura des recours contre cette décision. Et votre réforme sera annulée.

La réalité, c'est que votre réforme va à l'encontre de l'intérêt des enfants, puisqu'elle alourdit les journées. Le mardi et le jeudi après-midi, il n'y aurait même plus de récréation. Donc, il y aura des enfants qui vont enchaîner école, ateliers, centre de loisirs, d'un coup entre 13 heures 30 et 18 heures 30.

Et les mineurs, Madame BROSEL, ce n'est pas 17 ans, c'est à partir de 16 ans que vous les recrutez. A partir de 16 ans, avec - c'est marqué sur le site - "pas de formation particulière requise".

"Pas de formation particulière requise" pour emmener des enfants d'un site à un autre, pour assurer la sécurité des enfants d'un site à un autre.

Voilà la réalité de votre réforme !

C'est que vous avez voulu avec précipitation appliquer une réforme que vous ne respecterez même pas. C'est une bombe à retardement dont le détonateur est votre aveuglement. Les parents le verront et nous continuerons à nous battre contre ces incertitudes parce que ce qui prime, c'est l'intérêt des enfants et non pas vos décisions idéologiques qui, disons-le, sont précipitées et ne servent à rien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MENGUY, moi, je vous ai laissé... Ce n'est pas grave !

J'ai vu chacune des fédérations des parents d'élèves, avec Colombe d'ailleurs, quatre fois.

Quatre fois une heure dans mon bureau !

Je vous assure que leurs propos ne ressemblent à rien de ce que vous dites. Aussi bien la F.C.P.E...

Vous permettez ?

... que la P.E.E.P.

Vous venez, dans vos deux interventions, de raconter un Paris qui n'existe pas.

Vous permettez ?

Monsieur MENGUY, je connais Paris autant que vous et j'ai reçu les parents d'élèves plus souvent que vous.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Vous n'en savez rien !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si, si !

Je travaille avec eux, comme Colombe. Nous élaborons avec eux.

Vous êtes en train de raconter un film où il y aurait de l'illégalité, où la C.A.F...

Vous permettez ? Est-ce que je vous ai écouté ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, vous allez m'écouter !

Vous venez de dire une énormité qui sera démentie ici dans moins d'un mois : vous avez dit qu'il n'y aurait pas de financement de la C.A.F.

Je vois que la jeune génération vaut bien la précédente dans la droite parisienne !

Monsieur MENGUY, j'essaie de vous parler de la réalité de Paris.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Moi aussi !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous vous y prenez mal !

Je ne sais pas qui lui a dit cela.

Romain, je sais que vous êtes élu du 6^e arrondissement, mais laissez-le faire comme il veut !

Monsieur MENGUY, j'étais en train de vous dire : sur la C.A.F., vous venez de proclamer, avec beaucoup d'arrogance et de sûreté, qu'il n'y aurait pas de financement de la C.A.F. Dans le budget supplémentaire que je proposerai dans moins d'un mois, il y aura un financement substantiel de la C.A.F.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, le B.M.O. nous expliquera ce que vous avez dit. Nous avons tous entendu que, selon vous, il n'y aurait pas de financement de la C.A.F.

Je ne vais pas prolonger. Vous avez fait une intervention pour dire que tout se passe mal sur la préparation de l'A.R.E. Je veux vous rassurer : tout n'est pas réglé, il nous reste encore quelques semaines pour s'améliorer. Cela avance extrêmement bien. Colombe BROSSEL et l'administration parisienne font un travail remarquable dont bien des parents vont pouvoir nous donner témoignage dans quelques mois.

Nous irons ensemble les voir, Monsieur MENGUY, pour voir qui avait raison, de vous ou de moi, aujourd'hui.

V - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à l'ouverture dominicale des commerces.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame TACHÈNE, vous avez la parole, pour présenter votre question.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les grandes métropoles ont un statut particulier par leur densité de population, par leur poids économique et leur pouvoir d'attractivité.

Je vais attendre que la discussion se termine !

Je reprends.

Les grandes métropoles ont un statut particulier par leur densité de population, par leur poids économique et leur pouvoir d'attractivité. Dans un monde qui change, ce sont les villes où la vie va plus vite. Dans une concurrence accrue entre ces capitales, elles doivent être capables de s'adapter rapidement.

Dans une France en crise économique, Paris a le devoir de porter les conditions du retour à la croissance.

Le tourisme est la première économie de notre ville et, partout dans le monde, Paris peut se prévaloir de son statut de "Capitale de la mode". Dans ce contexte, l'enjeu de l'ouverture des magasins le dimanche s'avère essentiel pour relancer sa croissance et la création d'emplois.

Aujourd'hui, les touristes en week-end chez nous partent pour la journée faire du shopping à Londres. Madrid a modifié sa législation pour profiter de ce moyen de stimuler son activité. Pour notre Capitale, l'enjeu est considérable. La Municipalité fait preuve ainsi d'une passivité coupable en refusant de s'ouvrir à cette possibilité qui lui est offerte. La Municipalité tourne ainsi le dos à la modernité en refusant de tenir compte de l'évolution des modes de vie urbains.

Les horaires de travail, les jours de congés, la vie de familles et les rythmes entre les générations ont ainsi évolué. Il ne s'agit pas de rompre les équilibres traditionnels, auxquels je suis moi-même attachée, mais, au contraire, de les rendre plus compatibles avec la vie telle qu'elle est. C'est un service de plus, une offre supplémentaire pour tous ceux qui le veulent. C'est une opportunité d'emploi et de meilleures rémunérations pour ceux qui en ont besoin.

J'aurai donc plusieurs questions pour vous, Monsieur le Maire.

Comment pouvez-vous refuser de mettre en œuvre cette possibilité génératrice de milliers d'emplois, qui ne dépendent que de vous ? Comment pouvez-vous vous résoudre à la persistance d'une situation absurde et obsolète dans la délimitation des zones touristiques ? Comment, par exemple, pouvez-vous refuser de considérer le secteur des grands magasins Haussmann comme une zone touristique, alors même que plus de 50 % de leur chiffre d'affaires provient de visiteurs étrangers ?

Pourquoi cette passivité vis-à-vis du premier secteur économique de la Capitale depuis 2010 ? Pourquoi ce refus de modernité, à laquelle vous êtes attaché, face aux grandes capitales européennes ?

A chacune de nos propositions, vous avez exprimé un refus catégorique. Aujourd'hui, après des années d'opposition, à demi-mot, Mme HIDALGO, qui prétend à votre succession évoque la possibilité de revenir sur ces propositions.

Quelle crédibilité accorder à ce revirement soudain ? Faut-il y voir une réaction aux 78 % de Franciliens favorables à l'ouverture des magasins le dimanche ? A l'approche des élections ?

Faut-il y voir une pression du Président de l'Assemblée nationale, M. BARTOLONE, ou du Président du groupe socialiste, M. LE ROUX, appelant à l'ouverture dominicale des magasins de bricolage notamment, conscients de l'enjeu du nombre d'emplois concernés ?

Faut-il y voir la volonté de Mme HIDALGO de remettre en cause les accords de la majorité sortante avec les groupes des Verts et du Front de gauche ?

Face à ces multiples revirements et ambiguïtés, nous attendons, Monsieur le Maire, des réponses précises.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mme COHEN-SOLAL a la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Madame, s'il y avait eu la moindre ambiguïté, je vais essayer tout de suite de la lever et de vous expliquer pourquoi et comment, sous la conduite de Bertrand DELANOË, la Ville de Paris a mis en place une position qui est loin d'être aussi dogmatique que vous le croyez et que vous le dites, par rapport au travail salarié dans les commerces le dimanche dans la Capitale.

D'ailleurs je voudrais tout de suite vous rappeler que, contrairement à ce que vous venez de dire, et d'opposer je ne sais quelle modernité à une espèce de couvre-feu dominical à Paris, aujourd'hui 25 % de l'offre commerciale parisienne, tous secteurs d'activité confondus, est ouverte le dimanche en toute légalité, c'est-à-dire un commerce sur quatre à Paris.

Je me permets de rappeler aussi que l'obligation du repos dominical dans le commerce ne s'applique qu'aux commerces employant des salariés et en aucun cas aux commerçants tenant eux-mêmes leur boutique. Je tiens à le dire puisqu'il s'agit de droit du travail.

Donc ces deux précisions liminaires faites, je voudrais vous dire que pour l'instant, et la Ville de Paris le redit, s'agissant de l'ouverture illégale de commerces constatée au-delà de 13 heures dans certaines supérettes alimentaires, la Ville s'est toujours voulue sévère, parce que cette pratique non seulement nie le droit légitime au repos et à la vie de famille des salariés qui sont employés, mais d'autre part précipite la disparition de petits commerces indépendants de bouche dans nos quartiers. Vous avez pu le constater et vous venez régulièrement

pleurer sur cette disparition au Conseil de Paris. Il ne faut pas vous étonner des conséquences des causes que vous avez déclenchées.

Sur ce premier chapitre, aucun laxisme de notre part.

Quant aux éventuelles extensions de zones touristiques ou encore d'hypothétiques créations de P.U.C.E. (périmètre d'usage de consommation exceptionnelle) créés par la loi Mallié, je vous invite à relire les débats de notre Assemblée en juin 2010, ainsi que le vœu adopté par elle en décembre 2011. Vous allez alors découvrir ou peut-être redécouvrir que la position, arrêtée par le Maire et adoptée par la majorité des Conseillers de Paris, n'a jamais consisté, comme cela a été trop souvent caricaturé comme vous venez de le faire, Madame, en un refus définitif et sans appel de toute évolution dans ce domaine.

L'Exécutif municipal et les Conseillers de Paris ont tout au contraire exprimé une position équilibrée, conditionnant le possible examen de toutes demandes de nouvelles zones touristiques et de P.U.C.E. à la réunion de trois préalables indispensables. Pas de refus catégorique donc, mais une attitude sensée.

Premièrement, faire la démonstration de l'intérêt économique de l'ouverture dominicale dans une zone de la Capitale pour les commerces implantés et sa traduction en termes de véritables créations d'emplois, c'est-à-dire en solde et non pas simplement des créations d'emplois affichées ; il faut un solde d'emplois.

Deuxièmement, conclure un accord entre employeurs et représentants syndicaux des salariés concernés, garantissant à ces derniers le volontariat et la bonification de leur rémunération en cas de travail dominical.

Troisièmement, associer dans une large concertation entre conseils de quartier et associations des commerçants et riverains, conduite à l'initiative du maire d'arrondissement concerné et aboutissant à un très net consensus en faveur de l'ouverture 52 dimanches par an de la totalité des commerces qui le souhaitent dans ce périmètre. Je vous signale que la loi Mallié ne permet pas d'ouvrir quelques commerces quelques dimanches et pas tous.

Voilà donc, Madame, comment depuis trois ans le Maire de Paris n'a pas saisi pour avis notre Conseil de proposition d'extension puisque ces conditions n'ont pas été réunies jusqu'à présent. Elle n'a pas changé depuis 2010 et je vous assure que, pour l'instant, nous n'avons pas encore enregistré de raison de la faire changer.

Je voulais donc vous remercier de cette question pour préciser les choses et vous dire que je répondrai dans ce sens aux trois vœux inscrits en 2e Commission demain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme TACHÈNE a la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Simplement un petit mot. Revoir la carte des zones touristiques en privilégiant le dialogue social et la création d'emplois, c'est la proposition de bon sens que nous portons au groupe U.D.I. depuis 2010. Vous avez à chaque fois refusé ces propositions. Les revirements d'opposition de ces dernières semaines du groupe socialiste, qui ne semblent pas compatibles avec ses partenaires de la gauche, ne sont pas crédibles.

Mme COHEN-SOLAL ne répond pas à la question et l'exemple symbolique du secteur Haussmann que vous avez refusé de qualifier en zone touristique, alors que 50 % de son chiffre d'affaires provient des touristes, en est la meilleure preuve.

Pour notre part, nous continuerons à défendre cette position avec constance et conviction, ce dossier stratégique pour l'économie de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, j'assume avec vous une différence philosophique. Je ne considère pas que le comble de la ville moderne est une ville où il n'y a que des travailleurs et des consommateurs.

J'ai pour philosophie, comme Anne HIDALGO, qu'il y a un moment de la semaine où c'est important que l'on puisse se retrouver en famille, avec les amis, si possible le même jour, sinon on va se rencontrer quand ?

Deuxièmement, je n'ignore pas la dimension spirituelle de la chose. Oui, cela dérange la religion qui compte le plus de fidèles dans notre pays et dans notre ville, et cela ne m'est pas indifférent. Cela ne m'est pas indifférent, même si je ne suis pas croyant, cela fait partie de la vie.

Troisièmement, chère Madame, vous avez parlé du commerce. Nous sommes la ville d'Europe qui a le plus de commerces de proximité par habitant et nous n'y sommes pas pour rien. Et là, nous avons une différence fondamentale : c'est votre loi L.M.E. qui ne permet plus aux maires des communes de donner des autorisations au-dessus de 300 mètres carrés pour éviter l'envahissement des grandes enseignes.

Oui, chère Madame, j'ai une différence avec vous sur ce point, et j'ai l'impression que beaucoup de Parisiens attachés à leur vie de quartier et beaucoup de commerces de proximité, peut-être même des fédérations professionnelles, sont plus en harmonie avec moi qu'avec la droite parisienne.

J'ai l'intention, en tout cas, de continuer dans ce sens.

VI - Question d'actualité de M. MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'avenir de la métropole de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour nous présenter sa question.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, la semaine passée, le Sénat examinait la nouvelle loi de décentralisation qui prévoyait notamment le renforcement de la place des grandes agglomérations et étudiait la question de la métropole de Paris. Vous le savez évidemment, le Sénat a rejeté cette proposition, bloquant à nouveau un projet qui semble condamné à sombrer dans les sables mouvants des querelles de clans.

Les uns à l'occasion de ce débat, notamment notre camarade POZZO di BORGIO, ont défendu que, seule, Paris était une ville exsangue qui, sans la force de sa périphérie, ne pèsera pas bien lourd dans la compétition internationale. Les autres, le Gouvernement notamment, de lui répondre que, avec un certain nombre de grandes et de belles intentions, le Gouvernement comptait construire un Grand Paris des habitants, du logement, de l'innovation, de l'égalité du territoire, une somme, ma foi, de bonnes intentions.

Cependant l'erreur commise, d'un côté comme de l'autre, si je puis me permettre, c'est l'obsession, qu'ont eue chacun et qui est probablement responsable de cet échec, des structures, des formats et des institutions plutôt que des objectifs, des services et de la vie concrète des habitants de la métropole. Syndicat d'études "Paris Métropole", société du Grand Paris, Métropole de Paris, Conférence métropolitaine, nous avons connu depuis cinq ans l'empilement sans précédent des structures et des acronymes, mais finalement peu de changements dans la réalité de la vie des Franciliens et des habitants de la métropole.

Ne nous trompons pas, Monsieur le Maire, mon objectif - j'espère et je le sais, le vôtre aussi -, c'est de faire de la métropole et de la politique métropolitaine un levier d'égalité entre les habitants et de progrès des services publics pour tous. A l'image, par exemple, de la B.A.C., dont l'exercice désormais n'est plus contraint par le périphérique grâce à la création de la Direction générale de la sécurité de proximité de l'agglomération, à l'image des C.R.O.U.S. d'Ile-de-France qui ont su trouver enfin les convergences pour répondre aux opportunités et aux demandes d'aide sociale de l'ensemble des étudiants de la métropole, loin des carcans qui étaient les leurs auparavant, à cette image-là, nous devons désormais engager un travail de coopération métropolitain, concret, thématique, sujet par sujet, et être peut-être un peu moins obsédés par les structures.

A quand, Monsieur le Maire, un Grand Paris de la petite enfance qui permettra aux Parisiens et aux habitants des villes volontaires de partager leur offre de crèches ?

A quand un Grand Paris du sport de proximité où Paris et la petite couronne pourrait, par exemple, mutualiser leurs équipements de proximité ?

A quand un Grand Paris du logement où le prochain P.L.H., par exemple, serait voté à l'échelle métropolitaine et plus seulement à l'aune de la Capitale ?

C'est par exemple l'expérimentation qu'on verra tout à l'heure avec la SG 25 qui permet une expérimentation, que je trouve intéressante, avec un partenariat entre le 19e, le 20e arrondissement et l'agglomération Est ensemble.

Voici des conventions plus concrètes qui, me semble-t-il, vont dans le bon sens. Car au-delà d'être plus immédiat, plus souple et plus concret, le cadre conventionnel et contractuel dont je parle a un autre avantage : il ne nécessite pas l'onction des assemblées et nous n'avons pas besoin d'attendre le législateur pour avancer. Il nous permettra de travailler avec des communes qui le veulent, sujet par sujet, les autres viendront plus tard quand elles seront prêtes et quand elles auront constaté notre succès.

Je veux redire ici, Monsieur le Maire, que je crains que nous ayons construit des technstructures administratives que les Parisiens ne comprennent pas et que, par ailleurs, je ne suis même pas sûr que tous les élus sur les bancs de cette Assemblée comprennent réellement.

Je souhaite que demain, un habitant du 14^e puisse aller faire du sport à Montrouge, poser ses enfants à la crèche à Malakoff s'il travaille et pourquoi pas, déposer une demande de logement à Ivry.

Monsieur le Maire, ma question est simple : vous qui, à quelques mois des municipales, êtes libéré des contingences partisans, vous pouvez faire preuve d'un esprit de fronde et de liberté plus important, allez-vous prendre le courage de proposer aux villes de la petite couronne, sujet par sujet, d'engager ce travail conventionnel ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Là, vous avez largement dépassé.

M. Pierre MANSAT a la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - En effet, une majorité de Sénateurs vient de purement et simplement supprimer la métropole parisienne de la loi d'affirmation des métropoles.

Ceux qui ont fait le choix de l'immobilisme, ceux qui ont préféré le statu quo à la mise en mouvement prennent une lourde responsabilité, la responsabilité d'une situation absurde : écarter la première métropole, la seule métropole mondiale nationale, des dispositifs de modernisation de l'action publique alors que le Gouvernement fait le choix courageux de prendre à bras-le-corps le défi de la métropolisation.

La responsabilité également d'un combat d'arrière-garde, car pour relever les défis du XXI^e siècle, on ne peut plus s'appuyer sur les outils administratifs du XX^e et les frontières politiques du XIX^e. Il est temps de hisser nos politiques publiques à la hauteur d'une métropole de 10 millions d'habitants, dynamique, polycentrique, connectée au monde entier, mobile, diverse, et où les inégalités prennent un visage nouveau.

C'est donc dans ce cadre-là, d'ailleurs - Monsieur MARTINS, vous avez dû être quand même un petit peu aveugle et sourd depuis 2001 - que la Ville de Paris construit des protocoles de coopération avec plus d'une quinzaine de collectivités sur des sujets extrêmement divers tels que ceux, d'ailleurs, que vous avez évoqués. Celui avec "Est Ensemble" n'en est qu'un parmi d'autres de ces protocoles de coopération qui seront signés par le Maire de Paris. Je pense notamment au protocole de coopération avec l'Essonne ou avec Cergy-Pontoise et la confluence de Cergy-Pontoise bientôt.

Dire que pour construire une agglomération plus attractive et plus solidaire, il faut renouveler notre gouvernance, appuyer notre développement sur des outils efficaces et démocratiques, ce n'est pas prendre une posture technique ou bureaucratique. C'est un choix politique majeur.

Renoncer à s'organiser à la bonne échelle, c'est renoncer à traiter les sujets tels qu'ils se posent, c'est laisser les acteurs privés être les seuls détenteurs d'une vision cohérente et donc efficace.

La suppression de la métropole parisienne tourne le dos aux avancées accomplies, notamment dans "Paris Métropole", qui est injustement décriée ces jours-ci, pour définir ce que doit être une gouvernance moderne et efficace.

Le maintien du statu quo nie la dynamique collective engagée par une très grande majorité d'élus, leur volonté de transcender les prés carrés et d'agir ensemble. Ils ont plaidé pour la construction d'un outil de coordination puissant, disposant de moyens d'action et s'appuyant sur une dynamique des territoires. Cette volonté est partagée. C'est le cas de 49 des 51 collectivités qui composent le bureau de "Paris Métropole" et qui vient de le rappeler solennellement en adoptant 14 principes pour le développement de la métropole parisienne.

Alors oui, cette structure ne doit pas être une coquille vide, une couche supplémentaire dans un paysage institutionnel déjà complexe. Si cette instance n'était pas démocratique, les élus et les citoyens ne pourraient pas se l'approprier ; si cet outil n'était pas lisible, il échouerait.

Nous pensons donc qu'elle doit être consacrée à la prise en charge de certains des sujets qui sont les plus urgents pour les habitants de cette métropole, comme le logement, bien évidemment, certains des enjeux liés à l'aménagement, à l'urgence sociale et à la transition énergétique.

Mais cet outil n'a de sens que s'il se fonde sur un principe de subsidiarité. Il a vocation à porter les projets d'intérêt métropolitain, à mettre en cohérence le développement de la zone dense et oui, il faut accroître sa représentativité et son assise démocratique.

Voici l'enjeu que les parlementaires, les députés - notamment les députés parisiens - vont devoir affronter dès le mois de juillet qui vient.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un mot, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Rapidement, un mot pour dire que la réponse de M. MANSAT était écrite avant d'entendre ma question, ce qui l'empêche d'y répondre et peut-être même malheureusement...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous qui m'avez invité à ne pas verser dans le politicien et le partisan, c'est réussi !

M. Jean-François MARTINS. - Non, je le dis vraiment de bonne foi parce que...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, bien sûr... l'auréole pousse...

M. Jean-François MARTINS. - Cela me va bien !!! Je regrette juste qu'une fois de plus, nous ayons été dans un langage très institutionnel et pas dans celui de l'amélioration concrète que les métropolitains souhaitent. Nous sommes plus dans les structures mais nous aurons l'occasion de reprendre ce débat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui et pour l'alimenter, Monsieur MARTINS, je n'ai pas voulu réagir à tout ce que vous avez dit tout à l'heure, mais votre idée d'avoir comme cela uniquement des coopérations basées sur le volontariat ne donne vraiment aucune chance à une solidarité métropolitaine.

Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas naïf. Je pense que par exemple en matière de logement, si l'on veut une vraie dynamique métropolitaine de l'équité et de l'efficacité, il faut que ce soit contraignant pour tous ceux qui doivent y participer. Voilà ma petite contribution à la réponse à votre question.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Absolument !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Absolument, et notamment pour ceux qui ne veulent pas faire de logement social ! Vous en connaissez ?

Merci de votre contribution, Monsieur GOASGUEN !

Je vais vous manquer, je le sens. Pour plaisanter, je vais vous manquer. Mais peut-être que ce sera encore mieux !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons en Conseil municipal.

2013 DU 74 - Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles 73, 73 bis et 75, boulevard Davout (20^e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à la 8^e Commission avec le projet de délibération DU 74. Il s'agit de la mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les passerelles 73, 73 bis et 75, boulevard Davout, dans le 20^e arrondissement.

C'est Mme Marinette BACHE qui s'exprime pendant maximum cinq minutes et Mme HIDALGO lui répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, dans le cadre du G.P.R.U. du quartier Saint-Blaise, la relocalisation de l'école du Clos a toujours été une priorité extrêmement forte de l'actuelle équipe municipale du 20^e arrondissement.

L'école du Clos, qui compte 20 classes élémentaires et maternelles, est connue pour son ambiance quasi carcérale, avec des enfants entre 3 et 11 ans qui ne peuvent apercevoir le ciel durant toute leur scolarité. Cette école est, en effet, totalement enclavée et soumise à des jets d'objets, allant quelquefois jusqu'à des machines à laver, depuis les centaines de logements qui la surplombent.

Cela a conduit la Ville de Paris à protéger les cours par des filets et auvents épais et opaques. Ces conditions d'accueil sont évidemment inacceptables, tant pour les enfants que pour l'équipe pédagogique et elles ne peuvent perdurer.

Or, le foncier pouvant accueillir une école dans le quartier Saint-Blaise, l'un des quartiers les plus denses d'Europe, est de plus en plus rare. L'acquisition des trois parcelles du boulevard Davout, dont une grande partie est en vente, est apparue comme l'unique opportunité foncière pour répondre à ce besoin.

Aussi, la maire du 20e, Frédérique CALANDRA, moi-même et l'ensemble de la municipalité du 20e tenons à remercier très chaleureusement, pour ne pas dire avec une certaine émotion, le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, et Anne HIDALGO, dans ses fonctions d'adjointe à l'urbanisme, qui, après avoir visité cette école, ont répondu favorablement à notre pressante demande en instaurant en février 2012 une réserve pour équipement scolaire et petite enfance sur ces trois parcelles dans le cadre de la modification du P.L.U.

Cette opération est de grande ampleur, elle nécessite des années de mise au point entre l'achat du foncier, les études et les travaux, d'autant que certains bâtiments sont actuellement occupés par des professionnels dans le domaine musical, pour lesquels nous avons engagé des démarches afin de les aider à trouver d'autres locaux.

Cette opération est d'autant plus importante et urgente qu'en plus de l'école, une crèche doit être implantée sur ces mêmes parcelles, une crèche devenue indispensable avec nos 4.000 enfants sur la liste d'attente dans le 20e.

Je le répète, pour les élus du 20e, c'est une véritable satisfaction de voir lancer la déclaration d'utilité publique sur ces trois parcelles ; c'est le top départ pour cette opération qui offrira aux enfants de Saint-Blaise des conditions dignes d'accueil et d'enseignement auxquelles ils ont tout autant droit que l'ensemble des autres petits Parisiens.

Merci, Madame la Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais remercier, bien sûr, Marinette BACHE pour son propos, la remercier aussi pour son engagement, et notamment aussi l'engagement de Frédérique CALANDRA sur ce projet, et saluer aussi la détermination de Colombe BROSSEL.

J'avais eu l'occasion, effectivement, de visiter cette école dès le début de cette mandature, l'école du Clos, et, comme vous, de constater qu'il n'était pas possible de laisser plus longtemps une école dans des conditions comme celles-ci. La recherche d'un lieu où l'on pourrait réimplanter cette école utile pour le 20e arrondissement a été une évidence.

Cette ambition a été portée aussi par la F.C.P.E. du 20e arrondissement, et je tiens à saluer la détermination de Mme Anne CORET. J'avais pris l'engagement, avec Colombe BROSSEL, devant vous, ici, au Conseil de Paris, de trouver une nouvelle localisation pour cette école, et, bien sûr, d'engager toutes les procédures en matière d'urbanisme, pour pouvoir réaliser ce projet.

Nous avons, sur les parcelles 73, 73 bis et 75 boulevard Davout, la possibilité de créer une école de 10 classes et une crèche de 66 places. Cette nouvelle crèche est également un équipement extrêmement attendu par les habitants.

Pour réaliser ces deux équipements, il est nécessaire d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique de l'opération que je vous soumetts aujourd'hui.

Bien évidemment, j'ai à cœur, aussi, de trouver une solution pour le studio d'enregistrement professionnel historique qui se situe sur le site, et nous avons tous à cœur de trouver une nouvelle localisation. Ce sera fait, je m'y engage.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui voteront ce projet de délibération. Il est essentiel pour les enfants du quartier Saint-Blaise situés en secteur "politique de la ville". Ce projet permettra de donner enfin aux enfants de Saint-Blaise un cadre d'évolution, de travail et d'éducation qui sera, je l'espère, un cadre pour eux réellement respectueux.

Merci à vous.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 74).

2013 DU 112 - Division en volumes de l'ensemble immobilier en sous-sol d'un parking public et déclassement de lots de volumes ; cession à la société Centre de Loisirs Etoile - Le Duplex de locaux à usage commercial correspondant aux volumes à céder au 2 bis avenue Foch (16e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 112, qui est accompagné d'un amendement technique n° 9 : il s'agit de diverses opérations relatives au 2 bis, avenue Foch dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS, pour maximum 5 minutes.

Mme HIDALGO vous répondra.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, aujourd'hui, nous est soumis le projet de délibération sur la "division en volumes de l'ensemble immobilier en sous-sol d'un parking public et du déclassement de lots de volumes ; cession à la société Centre de Loisirs Etoile - Le Duplex de locaux à usage commercial correspondant aux volumes à céder au 2 bis, avenue Foch".

A ce projet de délibération, l'Exécutif nous propose un amendement technique fleuve : en effet, 12 pages d'un côté, puis 8 pages de l'autre. C'est quand même étonnant que l'Exécutif prépare aussi mal ses projets de délibération !

En effet, ce projet n'est donc plus le même que celui présenté lors du Conseil du 16e arrondissement. Cet amendement dénature le projet initial.

Je souhaite donc que ce projet de délibération soit retiré de notre Conseil d'aujourd'hui pour qu'il puisse être présenté à nouveau devant le Conseil du 16e avant d'être voté en Conseil de Paris. Sinon, je me verrai dans l'obligation de voter contre ce projet de délibération dénaturé.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DREYFUSS.

La parole est à Mme HIDALGO pour répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - D'abord, je voudrais quand même remercier les services de la Ville. On ne peut pas considérer comme cela que les services ne seraient pas compétents. Ce n'est pas bien de parler comme cela de nos directions, d'autant que la Direction de l'Urbanisme, comme d'autres, fournit un travail remarquable. Vous savez, 10 % du territoire parisien en aménagement, cela veut dire des directions et des fonctionnaires mobilisés.

L'amendement technique de l'Exécutif, qui tient en une page, je vous rassure, n'est en rien de nature à retirer ce qu'était la nature première de ce projet de délibération.

Je précise pour notre Assemblée que nous sommes propriétaires en sous-sol de l'avenue Foch d'un ensemble immobilier d'environ 540 mètres carrés, que nous n'avons pas intérêt à conserver ces biens qui sont conçus et utilisés pour une utilisation privative. A partir du moment où la garantie de pérennité et de bon fonctionnement du parking était assurée, eh bien, nous avons décidé, effectivement, d'engager cette division en volumes de cet ensemble immobilier.

Donc, tant pis si vous ne votez pas, je le regrette profondément, pour une question de forme, parce que, sur le fond, c'est bel et bien l'intérêt de la Ville que nous portons à travers ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 9 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 112 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DU 112).

2013 DU 153 - Attribution de la dénomination Parvis Maurice Druon à une partie de la rue Las Cases (7e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DU 153 : il s'agit d'attribuer le nom de parvis Maurice Druon à une partie de la rue Las Cases dans le 7e arrondissement.

C'est M. DUMONT qui intervient et Mme HIDALGO qui vous répondra.

M. Michel DUMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, notre Conseil honore aujourd'hui la mémoire de Maurice Druon, grande figure de notre pays, décédé le 14 avril 2009 dans le 7e arrondissement, où il a passé une grande partie de sa vie.

En dérogeant à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique que cinq ans au plus tôt après son décès, notre Assemblée a décidé d'attribuer la dénomination parvis Maurice Druon à la partie piétonnière de la rue Las Cases située entre le square Samuel Rousseau et la basilique Sainte Clotilde.

Homme de lettres, connu du grand public avec la fameuse saga des "Rois maudits", prix Goncourt en 1948 avec "Les grandes familles", Académicien et Secrétaire perpétuel de l'Académie française mais aussi homme politique, engagé dans les rangs de la France libre - doit-on rappeler qu'il fut avec Joseph Kessel l'auteur du "Chant des partisans" en 1943 -, Ministre de la Culture et député de Paris, mais aussi de différentes assemblées notamment auprès de la Communauté européenne, Maurice Druon était Grand-croix de la Légion d'honneur.

Ayant eu le privilège de croiser à plusieurs reprises Maurice Druon dans son quartier de Sainte Clotilde qu'il aimait tant, je suis heureux de notre décision d'honorer sa mémoire aujourd'hui, et particulièrement à cette séance, ouverte à l'occasion de l'évocation de "Paris, commune - Compagnons de la Libération".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Michel DUMONT.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie M. DUMONT pour le soutien, bien sûr, à ce projet de délibération et à cette proposition.

Bien sûr, il s'agit d'un projet de délibération pour rendre hommage à Maurice Druon, vous l'avez dit. Résistant, Français libre, journaliste, écrivain, une vie qui est vraiment aussi à l'image du siècle agité qu'il a vécu. Ce fut un écrivain, vous l'avez dit également, gaulliste. Il fut un homme engagé, ministre et député de Paris.

J'avais eu l'honneur de participer à l'hommage qui lui a été rendu aux Invalides lorsqu'il est décédé en 2009.

Je vous remercie de bien vouloir, bien sûr, honorer la mémoire par un parvis Maurice Druon qui lui sera donc attribué dans le 7e arrondissement, en votant pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 153.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 153).

2013 DU 157 - Attribution de la dénomination rue Maxime Lisbonne à une voie du 18e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DU 157 concernant l'attribution de la dénomination rue Maxime Lisbonne à une voie du 18e arrondissement.

M. LEGARET s'est inscrit. Je lui donne la parole.

Mme HIDALGO lui répondra.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais dire que je me réjouis que le Conseil de Paris rende hommage à Maxime Lisbonne et à Blanche Lefebvre. Ce sont deux personnalités qui ont toutes deux le point commun d'avoir combattu pendant la Semaine sanglante du 20 au 28 mai 1871.

L'une a été tuée à l'âge de 24 ans sur la barricade des Batignolles. L'autre a été condamnée au travail forcé à perpétuité en Nouvelle-Calédonie.

Ces dénominations sont importantes car, au-delà de ces deux noms, le Conseil de Paris honore leur mémoire à travers l'histoire de la fin du Second Empire et de l'instauration de la IIIe République.

Mais, surtout, l'histoire de Paris appartient à tous les Parisiens. La vérité doit être faite sur cette page insurrectionnelle, qui s'est achevée dans le sang.

Pendant longtemps, l'histoire de la Commune de Paris a été soumise aux idéologies. Avec le temps, nous pouvons accomplir notre devoir de mémoire sur la Commune de Paris, sur la Semaine sanglante et rendre hommage aux Communards et à la Garde nationale.

La Commune de Paris, c'est l'histoire du peuple qui n'accepte pas la défaite de la France contre la Prusse et notamment l'armistice du 28 janvier 1871.

Cet épisode insurrectionnel trouve aussi ses racines dans son attachement à la République. Le 8 février 1871, la nouvelle Assemblée nationale a une majorité monarchiste et confie l'Exécutif à Thiers, en attendant une restauration monarchiste.

Mais Paris est républicain et a élu 36 républicains hostiles à la paix sur 43 députés. L'insurrection larvée a pris une toute autre dimension, lorsque Thiers décide de reprendre les canons de la Garde nationale.

Paris se soulève, le pouvoir s'enfuit et le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville le 19 mars 1871.

Des élections sont organisées, on proclame le 28 mars la Commune de Paris dont elle était privée depuis le consulat. La Commune de Paris, c'est le refus de la défaite et de la monarchie, l'attachement à la République et à une municipalité de Paris.

Rendons hommage aux Parisiens de 1871, frondeurs, idéalistes et guidés par leurs convictions.

Leur insurrection a pris fin dans la douleur de la semaine sanglante, mais leur combat n'aura pas été vain.

Le 30 janvier 1875, l'amendement d'Henri Wallon voté à une seule voix de majorité permet l'instauration de la République, il faudra attendre plus d'un siècle pour que Paris ait à nouveau son Maire de Paris élu en la personne de Jacques CHIRAC.

Ces deux projets de délibération rendent hommage à Paris, à son histoire et j'espère qu'ils seront votés à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET, d'avoir évoqué dans des termes aussi élogieux la Commune de Paris.

Je vais donner la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de saluer une grande première dans cet hémicycle. Je le dis vraiment sans ironie : je vous remercie, Monsieur LEGARET, de reconnaître ici le fait que la Commune de Paris est un élément de notre héritage commun.

J'évoque ce mot, héritage politique, héritage de valeurs, parce que j'ai souvenir d'un certain nombre de délibérations que nous avons portées ici, dans cet hémicycle, qui n'avaient pas connu, malheureusement, la même unanimité lorsqu'il s'est agi, lors de la 140e commémoration de la Commune de Paris, de proposer la dénomination, notamment, de noms de femmes ayant participé, justement, à cette Commune de Paris.

Je me souviens que, malheureusement, nous n'avions pas pu obtenir l'unanimité sur ces bancs et que, au contraire, on nous avait plutôt poussé dans l'idée que cet héritage ne pouvait pas être un héritage commun.

Je me réjouis donc que, aujourd'hui, par votre voix, Monsieur LEGARET, vous estimiez qu'honorer Maxime Lisbonne et honorer également Blanche Lefebvre dans notre ville, puisqu'il s'agit de deux projets de délibération, est un événement qui nous engage.

Vous avez rappelé cette mémoire de la Commune. J'ai souvent dit que, élue parisienne, deux événements marquants de notre histoire fondaient ce sur quoi nous étions redevables, vis-à-vis des générations passées, bien sûr la Commune de Paris parce que la Commune de Paris a porté des valeurs qui étaient d'une modernité incroyable, elle portait la démocratie participative, elle portait la parité, elle portait l'éducation ouverte à toutes et à tous, elle portait ces valeurs dont nous sommes fiers aujourd'hui d'hériter.

Le deuxième héritage qui a aussi été évoqué en ouverture de cette séance, c'est bien évidemment la Libération de Paris.

Pour moi, ces deux moments historiques sont des moments fondateurs qui sont extrêmement importants pour les valeurs de notre Ville et les valeurs qui nous obligent, lorsque nous sommes élus de Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

J'espère que, conformément au vœu de M. LEGARET, la rue Maxime-Lisbonne sera créée dans le 18e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 157).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution des noms de Severino de Heredia et de Colette Heilbronner à des lieux du 17e.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 10 relatif à l'attribution des noms de Severiano de Heredia et de Colette Heilbronner à des lieux du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, Mme HIDALGO répondra.

M. Patrick KLUGMAN. - Ce n'est que le modeste porte-parole d'Annick LEPETIT qui va faire de son mieux !

Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu pour présenter effectivement une demande d'attribution des noms Severiano de Heredia et de Colette Heilbronner à des lieux du 17^e arrondissement.

Severiano de Heredia a été le premier Caribéen noir, Ministre des Travaux publics sous la III^e République, conseiller municipal des Ternes en 1873, mais surtout président du Conseil de Paris en 1879 et député de la Seine en 1887.

Il fut le créateur des bibliothèques municipales à Paris et son combat contre le froid dans la Capitale a été exemplaire.

Quant à Colette Heilbronner, née Colette Lévy, elle s'est illustrée par sa résistance à l'oppression et dans la libération de Paris. Elle fut abattue alors qu'elle défendait, les armes à la main, un immeuble de la Cité des Fleurs dans le 17^e arrondissement où se cachaient des résistants affectés au service des faux papiers.

C'est pourquoi nous avons présenté ce vœu, qui a été adopté en Conseil du 17^e arrondissement, afin que deux lieux de notre arrondissement soient attribués à Severiano de Heredia et Mme Colette Heilbronner.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, un avis favorable à cette proposition concernant deux Parisiens. Vraiment, Paris est une ville extrêmement ouverte, ouverte aux influences du monde puisque, n'y voyez aucun clin d'œil, Severiano de Heredia était né à Cuba, d'une famille qui parlait espagnol, naturalisé français et il devint Maire de Paris en 1879.

C'était un républicain convaincu. Il était ardent défenseur et partisan de la décentralisation départementale et communale, de la séparation de l'église et de l'Etat et de l'instruction universelle. Nous lui devons en effet la création des bibliothèques municipales parisiennes.

Colette Heilbronner, elle, citoyenne de Paris, habitant la Cité des Fleurs, belle cité du 17^e arrondissement (limite 17 et 18^e arrondissement) et membre du réseau Plutus, était spécialisée en faux papiers, faux papiers pour la résistance dans le Mouvement de libération nationale et elle fut abattue, vous l'avez dit, en 1944 par la Gestapo.

Je pense que ces deux noms de Parisiens montrent à quel point notre ville est ouverte à toutes les influences et en capacité d'honorer ceux qui la servent, ceux et celles qui la servent.

Merci au 17^e arrondissement et notamment à Annick LEPETIT et Patrick KLUGMAN de nous permettre d'honorer ces deux grandes personnalités parisiennes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 120).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Yves Saint-Laurent à un lieu de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à la proposition de vœu n° 10 A relative à l'attribution du nom d'Yves Saint-Laurent à un lieu de Paris.

Mme Anne HIDALGO le propose et nous aurons une explication de vote de Mme SACHS.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup.

C'est un grand honneur pour moi, en effet, de présenter ce vœu au nom de l'Exécutif, au nom du Maire de Paris, pour rendre hommage à l'un de nos plus grands couturiers français, un artiste, Yves Saint-Laurent, qui nous a quittés il y a cinq ans et qui restera pour nous tous, pour la postérité, l'un des plus grands couturiers, au même titre que Chanel ou Dior.

C'était un amoureux des Parisiennes, il les a habillées, libérées ; un amoureux de Paris, un amoureux de la rive gauche.

Très tôt, il connaîtra la renommée et la gloire.

Après avoir quitté son Algérie natale, à tout juste 18 ans, il s'inscrit à l'école de la Chambre syndicale de la haute couture de Paris et, dès l'année suivante, il est présenté à Christian Dior et deviendra son assistant.

Yves Saint-Laurent a seulement 21 ans quand il prend la direction artistique de la maison Dior. Très vite, il va réussir, nous le savons, il va être au rendez-vous car sa première collection, présentée en 58, la collection Trapèze, ose déjà rompre avec les codes vestimentaires féminins de l'époque et c'est un immense succès.

Très vite, l'artiste va vouloir voler de ses propres ailes et en 1961, avec Pierre BERGÉ, il va créer sa propre maison, et c'est grâce à cette belle et longue collaboration entre le créateur et l'homme d'affaires que naîtra cette griffe qui symbolise encore aujourd'hui l'élégance française.

C'est un immense virtuose du vêtement qui a énormément apporté à Paris. Son nom, sa renommée prestigieuse resteront à jamais l'un des symboles de l'élégance et du chic à la parisienne, et c'est en véritable visionnaire qu'il a osé bouleverser les codes de la mode.

Ses magistrales créations, comme le tailleur-pantalon, le caban ou le smoking féminin sont les marques incontestables d'une expression qui est empreinte d'audace, de pouvoir et de sensualité, expression parfaite pour définir, je crois, "la" Parisienne.

C'était un grand passionné d'art aussi. Yves Saint Laurent s'est illustré tout au long de sa carrière dans la création de somptueux costumes de théâtre ou de ballet tels que "Cyrano de Bergerac", "Le mariage de Figaro", mais aussi dans le cinéma, où il va déployer son talent pour sublimer de prestigieuses artistes. Nous pensons tous bien sûr à Arletty, à Jeanne MOREAU, à Claudia CARDINALE ou encore à sa grande amie, Mademoiselle Catherine Deneuve, son "porte-bonheur", comme il aimait l'appeler puisque c'est lui qui va l'habiller dans le film de Buñuel, "Belle de jour".

Ce magicien a aussi eu l'audace géniale de démocratiser la mode en souhaitant habiller toutes les femmes et en 1966, il ouvrira la première boutique de prêt-à-porter à son nom, rue de Tournon.

C'est un nom prestigieux, une griffe remarquable mais surtout, aussi, une adresse, le 5 avenue Marceau, là où au début des années 70, il installera sa maison de couture.

Pendant près de 30 ans, ce couturier va œuvrer à l'affirmation de son style bien personnel. Yves Saint Laurent a profondément marqué la seconde moitié du XXe siècle avec ses hauts et ses bas, avec ses élans et ses inquiétudes, ses joies et ses espoirs.

Pour toutes ces raisons, je vous propose que la Ville de Paris puisse honorer ce grand couturier, cet immense artiste en adoptant ce vœu pour que nous trouvions, de préférence rive gauche, un lieu qui puisse honorer sa mémoire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO. Je n'ai pas osé interrompre ce très bel exposé, et je donne la parole à Mme Valérie SACHS, pour une explication de vote.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe U.D.I. s'associe bien volontiers à la démarche de Mme HIDALGO, qui s'inscrit finalement dans un prolongement naturel du vœu que nous avons présenté en septembre 2008 lors de la disparition de M. Saint Laurent, et que notre conseil avait voté à l'unanimité.

Je ferai cela très simplement effectivement. Vous avez déjà tout dit, Madame le Maire.

Yves Saint Laurent a donné un nouveau visage à la mode, une nouvelle identité à la femme moderne et la femme Saint Laurent, c'est le chic à la française, le chic à la parisienne.

La maison Saint Laurent vient de modifier sa marque en Saint Laurent Paris, et donc à Paris aujourd'hui d'officialiser ce lien éternel entre notre ville et ce créateur de génie.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SACHS.

Je crois que le président BROSSAT veut aussi s'exprimer.

M. Ian BROSSAT. - Un mot pour abonder dans le même sens et rappeler d'ailleurs à cette occasion qu'Yves Saint Laurent avait organisé un défilé à la fête de l'Humanité, ce qui allait dans le même sens que ce qui était dit tout à l'heure par Anne HIDALGO, avec une volonté de démocratiser la mode.

Je trouve que cette initiative symbolisait bien, si Jean-Marie LE GUEN me permet de terminer et arrête de hurler, cela symbolisait bien la volonté d'Yves Saint Laurent de permettre à la mode d'être accessible à tous.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Chers collègues, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 10 A, avec un avis évidemment favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 121).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue, d'une place ou d'un jardin "Georges Moustaki".

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un hommage à Georges Moustaki.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant à deux vœux, les vœux n° 11 et 12, qui veulent tous deux rendre hommage à Georges Moustaki.

Il y a trois orateurs et oratrices inscrits : Mme Karen TAÏEB, M. CORBIÈRE, M. Christophe GIRARD, et Mme HIDALGO leur répondra.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Son vrai nom était Giuseppe Mustacchi. Il était né le 3 mai 1934 à Alexandrie de parents juifs grecs immigrés en Egypte. Il était un citoyen du monde. Installé à Paris depuis 1951, il largua ses amarres sur l'Île Saint-Louis pour devenir l'un des plus célèbres Ludovisiens.

Il débuta sa carrière de chanteur dans des cabarets parisiens, l'occasion d'y côtoyer les vedettes de l'époque et de rencontrer notamment Georges Brassens, qui l'intronisa dans les nuits de Saint-Germain-des-Prés. C'est en son hommage qu'il choisit d'ailleurs Georges comme prénom d'artiste.

On lui doit des centaines de chansons à la fois comme auteur et compositeur. Les plus grands interprètes - Edith Piaf, Barbara, Juliette GRÉCO, Serge Reggiani - ont donné vie à ses superbes chansons.

Il faut aussi interprète de ses propres chansons, y apportant la couleur de son âme.

C'est à partir des événements de mai 68 qu'il quittera l'intimité des cabarets pour chanter devant de très larges publics. Il chantera "Le métèque, avec sa gueule de juif errant, de pâtre grec", mais aussi "le temps de vivre", dans

laquelle on peut entendre : "viens, écoute ces mots qui vibrent sur les murs du mois de mai ; il nous disent la certitude que tout peut changer un jour".

Georges Moustaki était un utopiste épris de liberté, cette "perle rare", comme il l'a si bien chantée.

J'ai eu l'honneur de le rencontrer, et quelques mois avant de livrer son dernier souffle, il m'avait fait un de ses derniers vœux : celui d'être inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Il y repose désormais depuis le 27 mai dernier, à quelques mètres d'Edith Piaf, pour qui il écrivit "Milord", immense succès traduit dans le monde entier.

Même s'il n'aimait pas les médailles, nous émettons le vœu qu'une rue, une place, un jardin, de préférence aux abords de l'Île Saint-Louis puisqu'il y a vécu pendant plus de 40 ans, porte le nom de Georges Moustaki.

Je profite de la présence du maire du 4e arrondissement.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE, pour une minute lui aussi.

M. Alexis CORBIÈRE. - Après les mots de Karen TAÏEB, qui a longuement présenté le poète, que dire de plus ? Si ce n'est qu'il profitait de la poésie pour faire passer des idées - c'est souvent le cas des grands poètes.

Cela a été dit, sa chanson "Le métèque" était aussi un chant contre le racisme. Je n'oublie pas de belles chansons, notamment une qui s'appelait "Sans la nommer", qui était un hommage à la révolution.

Vous voyez, c'était un poète, un des grands noms de la chanson française et un homme engagé. De mon point de vue, cela ne rendait ses paroles que plus belles mais on peut aussi aimer Georges Moustaki en ne partageant pas ses engagements.

Cela a été dit. C'est magnifique de se dire que cet homme qui n'était pas né à Paris, qui y est venu à l'âge adulte, a été finalement un des plus grands parisiens, un des plus connus internationalement. C'est une belle illustration que notre ville est grande quand elle peut accueillir tous ceux qui l'aiment et qui en deviennent les meilleurs ambassadeurs.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Dernier orateur, le maire du 4e arrondissement, M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci beaucoup à Karen TAÏEB. Je dois dire qu'avec ma gueule de métèque, de pâtre grec et d'homme marié, je suis très heureux, en effet, que dans le 4e arrondissement... je vais suggérer aux habitants, au Conseil d'arrondissement en effet, de faire des propositions que nous vous proposerons en Conseil de Paris pour Georges Moustaki, cet insulaire !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Mme HIDALGO va donner le sentiment de l'Exécutif sur les vœux n^{os} 11 et 12.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émetts bien sûr un avis favorable aux vœux déposés par Karen TAÏEB et Alexis CORBIÈRE concernant George Moustaki.

Vous l'avez dit, c'était un grand poète, un grand humaniste. Il a chanté la vie, l'amour, l'amitié, la générosité, la liberté.

Chacun sait combien il aimait Paris, combien il aimait l'Île Saint-Louis, combien il aimait aussi la rive gauche, où il chanta pour les plus grands - je pense à Piaf, Barbara, GRÉCO, Reggiani. Là encore, un exemple à suivre.

Il était né à Alexandrie. Il fut naturalisé Français et il appartient à notre patrimoine commun national et parisien. Paris est une ville ouverte aux influences culturelles et aux influences du monde, donc je crois que notre Ville s'honorerait, bien sûr, de ce qu'un lieu porte le doux nom du poète Georges Moustaki.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 122).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 123).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à un hommage aux grandes figures de la Révolution française.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - J'arrive au vœu n° 13, qui est relatif à un hommage à de grandes figures de la Révolution française.

M. CORBIÈRE va avoir le rôle délicat de présenter ce vœu en une minute et M. Bernard GAUDILLÈRE aura tout le temps qu'il veut pour répondre.

M. Alexis CORBIÈRE. - Cela ne m'étonne pas !

C'est une chance pour un pays que ses citoyens se passionnent pour son Histoire, et parce que notre Nation est une nation politique, l'Histoire est toujours l'objet de grandes controverses et, évidemment, c'est le cas dans sa capitale.

L'objet de mon vœu est de vous dire une chose simple : Paris est grand quand le nom de ses rues reflète la totalité et la complexité de son histoire, et particulièrement celle de la Révolution française, qui est un moment fondateur de la République.

Je ne vous demande pas d'approuver la totalité des actes des révolutionnaires que je vous présente, je connais votre opinion et vous connaissez la mienne, mais faites-moi grâce de votre vulgate bien-pensante qui vise à assimiler les actes des comités de salut public à la seule Terreur ! Je connais, vous m'avez déjà servi ce brouet en de précédentes occasions.

Par contre, l'objet de mon vœu est de vous dire qu'il y a des femmes et des hommes qui ont joué un rôle important, déterminant, lors de ce grand événement de la Révolution française et qui sont interdits de cité dans Paris, alors que d'autres personnages, tout aussi controversés, y ont une rue ; je pense notamment à Adolphe Thiers, nous avons félicité Maxime Lisbonne et le grand criminel des communards, lui, a droit à une rue.

Alors, de grâce, c'est l'objet de mon vœu, n'effacez pas le grand Jean-Paul Marat, n'effacez pas Saint-Just, pensez aux femmes, Pauline Léon, Claire Lacombe ! En les honorant, tout simplement, vous honorerez ceux qui ont risqué leur vie, ont donné leur vie, certes en faisant parfois des erreurs, mais la Révolution est un acte dans lequel le fracas d'une terrible tyrannie qui s'appelait la monarchie ayant régné pendant des siècles s'est effondré. Vous pouvez accepter tout de même, au nom, en plus, des futures générations, que leurs noms ne soient pas effacés.

Je rappelle, enfin, qu'en ce qui concerne Jean-Paul Marat, en 1906, le Conseil municipal avait décidé qu'une statue soit érigée à sa mémoire, elle a été construite dans les Buttes-Chaumont, elle a existé, et en 1942, c'est le Gouvernement de Vichy qui a demandé que cette statue soit fondue. Nous pourrions au moins revenir là-dessus ; je crois que c'est le moindre hommage que nous pourrions rendre à ces personnages qui ont joué un rôle si important dans un moment fondateur dans notre histoire commune.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

M. GAUDILLÈRE donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 13 et M. LEGARET fera une explication de vote, si j'ai bien compris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que chacun a compris que ce vœu avait une portée symbolique et, comme tout symbole, il me semble avoir une résonance, parce que proposer le nom d'un personnage à un lieu de Paris, c'est forcément, peu ou prou, ériger en exemple, en modèle, et donc, je crois que c'est un acte qui mérite réflexion.

Avant d'aborder le fond, je rectifie une erreur historique que contient le vœu de notre collègue : la rue Saint-Just, dans le 17^e arrondissement, porte bel et bien le nom du conventionnel Saint-Just ; c'est ce qu'indique la nomenclature officielle des voies de Paris. Elle a reçu ce nom en 1932, dans une fournée, si j'ose employer cette expression sur ce sujet, qui comportait les rues Fructidor, Floréal et Hérault de Séchelles. Hérault de Séchelles, vous connaissez, Monsieur CORBIÈRE, c'est l'auteur de la mythique Constitution de 1793, qu'il a rédigée quelques mois avant d'être guillotiné par ses anciens amis, mais l'essentiel du vœu n'est pas là, il est dans la proposition d'une rue Marat, comme il était, voici quelques mois, dans la proposition d'une rue Robespierre.

Je m'empresse de dire, pour qu'il n'y ait aucune équivoque et aucune caricature, que personne ici, en tout cas pas moi, n'a une vision manichéenne de la Révolution et que personne ne conteste l'immense apport de la Convention nationale à l'histoire de notre pays, entre autres l'état civil, la laïcisation de la société et la résistance à l'invasion étrangère, mais il se trouve que le personnage historique que vous voulez honorer a attaché son nom à un système politique qui n'est pas le nôtre. La suppression de toute liberté publique, à commencer par la liberté d'expression et la liberté d'aller et de venir, la création de tribunaux d'exception aux procédures à tout le moins expéditives, enfin, la négation de toute opposition au Gouvernement, jusque et y compris dans l'élimination physique, ce sont là des caractéristiques d'un mode de gouvernement que nous récusons, qui ne correspond pas, c'est une litote, à notre conception de la démocratie, et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas adhérer à votre proposition.

En revanche, je crois que la Ville de Paris devrait continuer à faire ce qu'elle a déjà fait, c'est-à-dire encourager et aider les historiens de la Révolution, qui réfléchissent de manière objective, scientifique, à l'œuvre de la Convention et qui permettent de l'éclairer.

Je pense aussi que si la Convention est déjà présente dans l'espace parisien : Danton, Saint-Just, Hérault de Séchelles et la fameuse rue de la Convention, il serait utile, à mon sens, de continuer à réfléchir sur les moyens d'améliorer cette présence.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Une explication de vote de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Je suis assez d'accord avec ce que vient de répondre M. GAUDILLÈRE.

J'ajoute que si on veut prouver qu'on n'a pas une vision manichéenne de la Révolution, le fait de présenter un vœu qui est un peu une charrette dans laquelle on met plusieurs personnages révolutionnaires n'est pas la meilleure façon de servir cette idée généreuse. Il y a une grande tradition dans notre Conseil qui est d'attribuer des lieux à des personnalités intuitu personae. Là, faire un amalgame de personnages différents, controversés, de Jean-Paul Marat, de Louis Antoine de Saint-Just, de Pauline Léon et de Claire Lacombe, je pense que ce n'est pas la bonne méthode.

J'ajoute que je partage l'analyse historique de Bernard GAUDILLÈRE, j'ai toujours pensé, à moins qu'une étude historique ne démontre le contraire, que la rue qui est consacrée à Saint-Just lui est bien décernée, et c'est vrai que des quatre personnages que vous mentionnez, Louis Antoine de Saint-Just est probablement un de ceux qui suscitent aujourd'hui un débat fort intéressant.

Si l'on se réfère à l'ouvrage remarquable d'Albert Ollivier "Saint-Just et la force des choses", Saint-Just a fait de grandes choses, il est notamment le principal inspirateur de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen qui est encore contenue dans le préambule de notre Constitution. Rien qu'à ce titre, je crois que sa personnalité ne mérite pas d'être, si je puis dire, amalgamée à celle de Jean-Paul Marat, dont les erreurs ont probablement été infiniment plus grandes que celles de Saint-Just.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CORBIÈRE, sur votre propre vœu, vous avez une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Concernant la rue, j'observe que M. GAUDILLÈRE est meilleur que les meilleurs historiens spécialistes de Saint-Just, notamment je pense à Jean Massin, qui indiquait que la rue dans le 17^e n'était pas attribuée à cela, mais nous en reparlerons. Vous avez peut-être raison, mais qu'importe.

Sur le fond, je l'ai indiqué, si vous considérez que des personnages aussi importants, au nom de ce que vous pensez de ce qu'a fait le Comité de salut public, ne doivent pas avoir leur place à Paris, la même raison nous amènerait à effacer Napoléon I, Napoléon III, Lafayette qui a fait tirer sur la foule et toute une série de gens...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Il n'y a pas de rue Napoléon, mais Bonaparte.

M. Alexis CORBIÈRE. - J'indique ce que je disais tout à l'heure par rapport à Adolphe Thiers.

Je termine en disant qu'une fois de plus, Monsieur GAUDILLÈRE, vous voulez effacer la trace de ces gens-là, cela ne vous pose pas de problème, manifestement, le fait que les futures générations et les rues de Paris oublient ces personnages. Pour ma part, je considère qu'il est triste, aujourd'hui, que la Révolution française ne soit rapportée qu'à l'ombre de la guillotine, tel que vous l'avez entendu, même si vous vous en êtes défendus, c'est plus complexe que cela, et vous savez très bien que dans l'Histoire, il y a parfois des moments où il faut défendre la République, ce que des hommes comme Saint-Just ou Marat ont fait.

J'observe une fois de plus que la censure est de votre côté ; c'est bien dommage, mais l'Histoire tranchera.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Reprenons notre calme.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'attribution à une voie de la dénomination "Moines de Tibhirine".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 14 qui est relatif à l'attribution de la dénomination "Moines de Tibhirine" à une voie parisienne.

C'est M. Jérôme DUBUS qui présente ce vœu en une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons voté en 2010 à l'unanimité, grâce à un vœu qui avait été présenté par Catherine BRUNO et par moi-même, l'attribution d'une voie de Paris aux moines de Tibhirine. Je ne rappellerai pas ici l'histoire des moines. Il y a dix-sept ans, ils ont été assassinés dans des conditions épouvantables. Ce sont des religieux qui ont consacré une bonne partie de leur vie à soutenir une partie de la population algérienne, dans des conditions difficiles. Ils se sont parfaitement intégrés dans cette population algérienne et ils ont été victimes d'un règlement de comptes qui reste encore relativement flou, même si aujourd'hui on a un certain nombre de précisions qui nous permettent vraisemblablement d'aboutir à une conclusion qui sera rendue publique très rapidement.

Je crois que c'est un rappel que je fais pour que, avant la fin de cette mandature, nous puissions attribuer cette rue des "Moines de Tibhirine" à Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO pour répondre et Mme BRUNO fera une explication de vote.

Madame HIDALGO...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à rassurer M. DUBUS, je présenterai une proposition lors de la prochaine réunion de la Commission des dénominations sur ce vœu que nous avons voté très largement dans cet hémicycle. Je vous invite aussi à être prudents sur l'Histoire. Il n'appartient pas à notre Conseil de dire l'Histoire ou même de l'écrire à la nature de tel ou tel documentaire. Si on peut se limiter à l'objectif commun qui est le nôtre d'avoir un lieu de Paris qui porte le nom des moines de Tibhirine sans pour autant faire de commentaires à partir des films et des documentaires qui existent, je crois que cela sera beaucoup mieux pour l'Histoire, pour les moines de Tibhirine, et cette unanimité qui est la nôtre à pouvoir leur reconnaître une place dans Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Une explication de vote, puis je demanderai à M. DUBUS de supprimer les deux derniers considérants de son vœu.

D'abord, Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

J'étais en effet à l'origine, en novembre 2010, du vœu demandant qu'une rue ou une place porte le nom des moines de Tibhirine à Paris. Ce vœu effectivement avait été voté à la quasi-unanimité ou à l'unanimité.

Je voudrais vous rappeler simplement, Madame la Première adjointe, que le maire du 15e vous a écrit au début du mois d'avril 2013 pour demander que le nom "Moines de Tibhirine" soit attribué à un lieu dans le 15e arrondissement. Dans l'attente de votre réponse que j'espère beaucoup positive pour cette demande du maire du 15e, mon groupe votera naturellement ce vœu avec enthousiasme.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BRUNO.

Monsieur DUBUS, acceptez-vous de supprimer les deux considérants ? Vous vous référez à deux films certainement estimables, mais qui ne font pas encore œuvre d'historien.

M. Jérôme DUBUS. - Les derniers considérant sont un peu plus forts puisqu'ils anticipent un peu sur le résultat, donc je les retire évidemment.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Les deux considérants sont donc supprimés. Il reste l'essentiel, c'est le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2013, V. 124).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la réalisation d'une résidence pour jeunes actifs boulevard du Fort de Vaux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 15 relatif à la réalisation d'une résidence pour jeunes actifs, boulevard du Fort de Vaux.

C'est Mme Annick LEPETIT, elle-même, qui le présente et M. MANO qui répond.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet d'un vœu que nous avons porté avec Isabelle GACHET et Patrick KLUGMAN et les élus de gauche du 17e arrondissement, et qui a été adopté puisque la majorité du 17e arrondissement s'est abstenue.

Dans le cadre du plan de réhabilitation et d'humanisation des foyers de travailleurs migrants piloté par la Ville de Paris, ADOMA a transformé l'ancien foyer de travailleurs migrants, situé 14, boulevard du Fort de Vaux, en résidence sociale comportant 277 logements individuels autonomes et répondant aux normes.

La parcelle sur laquelle se situe cette résidence sociale permet d'envisager une seconde opération de logement. Alors sachant que de nombreux jeunes ont de grandes difficultés d'accès à un logement, et considérant le savoir-faire d'ADOMA en matière de résidence sociale et d'accueil des populations de jeunes actifs, nous souhaiterions que la Mairie de Paris engage ADOMA à lancer des études pour la construction d'une résidence sociale dédiée aux jeunes actifs 14, boulevards du Fort de Vaux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour répondre à ce vœu n° 15.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est évidemment avec plaisir que je répondrai favorablement au vœu qui nous est présenté. C'est vrai que ADOMA a su dégager des surfaces foncières absolument utiles et indispensables. C'est une proposition de résidence de jeunes actifs, qui rentrera dans le cadre des objectifs que nous nous sommes fixés et qui, j'en suis persuadé, perdureront au-delà de mars 2014. C'est donc une capacité de résidence de plus de 100 logements qui peut être réalisée. Oui, et encore oui à cette initiative.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 125).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la préemption des appartements de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes (10e).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la préemption des appartements de l'immeuble sis 166, quai de Jemmapes (10e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 16, n° 17 et n° 17 bis sont relatifs à la préemption des appartements de l'immeuble situé 166, quai de Jemmapes.

La parole est à Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement, pour une minute.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Le 116 quai de Jemmapes est un immeuble qui a déjà suscité plusieurs vœux à notre Conseil de Paris. Le sujet avance parce que cet immeuble est victime de vente à la découpe. Cette vente à la découpe réalisée par BNP Real Estate se met aujourd'hui en œuvre, malgré les vœux déjà votés par notre Conseil précédemment.

Le souhait très fort que je veux émettre pour cet immeuble, pour ses habitants et au-delà pour le symbole qu'il représente sur l'enjeu très important des ventes à la découpe, de la sociologie parisienne et de la capacité de l'ensemble des couches sociales parisiennes à se loger, c'est que la Ville réaffirme sa détermination à pouvoir discuter de l'opération et de l'avenir de cet immeuble avec BNP Real Estate.

C'est que la Ville - c'était pour moi comme maire d'arrondissement très important - s'engage à racheter les appartements vendus alors qu'ils sont occupés par des locataires qui ne pourront ou ne voudront pas les racheter. C'est également pour éviter le biais que constitue le vidage progressif de l'immeuble pour pouvoir ensuite vendre des appartements vides, que la Ville de Paris s'engage à racheter au moins une partie des appartements vides mis en vente à la découpe, afin là aussi de préserver une mixité sociale indispensable.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Alain LHOSTIS pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Comme vient de le rappeler le maire du 10e arrondissement, Rémi FÉRAUD, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur cet immeuble. Nous avons voté des vœux extrêmement clairs, demandant la possibilité d'une négociation avec BNP Paribas. La réponse de Paribas est dans les boîtes à lettres du 10e arrondissement le long du canal, dans ma boîte aux lettres entre autres par exemple, pour me proposer d'acquérir un appartement vide dans cet immeuble.

C'est donc une volonté délibérée de BNP Paribas, dont le directeur général se plaignait récemment que le rendement des banques était inférieur au rendement de l'industrie, et qu'il souhaitait rétablir justement ce niveau de rentabilité. Je pense que c'est en ayant cette démarche purement spéculative.

Nous proposons, nous, la préemption systématique car on l'a vu dans d'autres cas dans l'arrondissement. La préemption au cas par cas est contournée pour les raisons, que vient de rappeler le maire de l'arrondissement à l'instant, par le vidage des appartements.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La réponse de M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Tout simplement, cette adresse occupe notre Assemblée depuis plusieurs mois et c'est l'occasion pour l'Exécutif municipal de réaffirmer sa position à cette adresse qui rejoint totalement celle présentée par Rémi FÉRAUD.

Il est clair que cet immeuble n'a pas fait, il faut le dire, l'objet d'une acquisition directe par la Ville de Paris au départ. Tout cela en lien avec les capacités financières de la Ville, il faut le savoir, mais bien d'une stratégie de dire : les locataires qui peuvent acheter achètent, les logements vides sont laissés à disposition de BNP pour la vente et les négociations doivent s'engager avec BNP pour tous les locataires en place qui, sous certaines conditions de ressources, etc., ou d'âge, ne peuvent pas acheter. A ce moment-là, la Ville peut intervenir vis-à-vis de BNP, regarder un achat en bloc des locataires qui sont en difficulté.

Voilà l'objet du vœu repris par le vœu présenté par Rémi FÉRAUD comme le vœu de l'Exécutif. Je pense que c'est une bonne stratégie par rapport à la situation où nous sommes aujourd'hui. Et nous avons déjà une certaine expérience sur cette stratégie-là qui a porté ses fruits dans des situations extrêmement, au départ, conflictuelles et pourtant qui nous ont permis de sauver un certain nombre de locataires. C'est celle que nous souhaitons effectivement partager.

Je ne pourrais pas demander un avis favorable au vœu de M. LHOSTIS, il sera plutôt défavorable.

Un vœu favorable et un accord favorable au vœu présenté par Rémi FÉRAUD.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait, donc il y a les vœux n° 16 et n° 17 et n° 17 bis de l'Exécutif.

Sur le vœu n° 16, retirez-vous ?

M. Alain LHOSTIS. - Je maintiens le vœu du groupe Communiste.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Avec un avis défavorable de l'Exécutif ?

M. Alain LHOSTIS. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc nous allons voter.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour le vœu n° 16 ?

Qui est contre ?

Pardon, excusez-moi !

Monsieur le maire du 10e, après votre conversation avec le maire du 13e, retirez-vous le vœu n° 16 qui est le vôtre ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est cela même.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Bien sûr.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Donc, il est retiré.

M. LHOSTIS maintient son vœu n° 17. Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 126).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'appel à projets pour l'habitat participatif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 18 est relatif à l'appel à projets pour l'habitat participatif.

La parole est à M. DUTREY, une minute.

M. René DUTREY, adjoint. - L'habitat participatif : un sujet qui revient régulièrement devant notre Conseil. Effectivement, depuis 2006 maintenant, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" tente de persuader l'Exécutif du bien-fondé de lancer une démarche d'habitat participatif.

Bien-fondé puisque, rapidement, cette démarche a été rejointe par l'adjoint au logement, Jean-Yves MANO, et c'est grâce à cette situation que la Ville de Paris a signé en 2010 et a rejoint le Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif.

Nous avons publié notre charte de l'habitat participatif, votée au Conseil de Paris en juillet 2012, et nous nous étions engagés à lancer un projet sur cinq à sept parcelles sur le territoire parisien.

De cette belle dynamique, les dernières nouvelles nous ont fait très peur, un peu l'impression que cette belle dynamique allait accoucher d'une toute petite souris.

D'où l'objet de ce vœu aujourd'hui qui vise clairement...

Pourquoi une souris, d'ailleurs ? Oui ? Je ne sais pas. C'est une expression populaire qu'on pourra réutiliser par la suite !

Ce vœu vise donc à revigorer cet appel à projets et surtout permettre de trouver des parcelles, et au moins cinq, pour donner un véritable sens.

Pourquoi donner du sens ? Parce que nous étions les premiers sur cette démarche et nous sommes en train de devenir les derniers ! Aujourd'hui, Bordeaux, Lille, Montpellier, Rennes, toutes les collectivités lancent des appels à projets d'habitat participatif. Nous étions les premiers avec Strasbourg. Pour ne pas être les derniers, il est urgent de le lancer et de le lancer pas seulement à Paris, mais de le lancer dans une logique métropolitaine. Plusieurs collectivités ont été sollicitées ; certaines sont d'ailleurs d'accord. Ce serait bien, je dirais, de le lancer le plus tôt possible, en tout cas avant la fin 2013.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - M. DUTREY a raison de parler avec enthousiasme de l'habitat participatif, car je partage effectivement ce concept novateur qui correspond totalement aujourd'hui à une demande nouvelle d'habiter différemment. Surtout en période de crise, on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre de solidarités qui renaissent, et c'est une bonne chose.

La Ville de Paris a signé effectivement la charte de l'habitat participatif et essaie de mobiliser un certain nombre de terrains sur sa propre commune, comme nous essayons de mobiliser les communes limitrophes où la Ville de Paris a quelques terrains, pour avoir de la négociation de cession et comment nous pouvons inscrire un peu d'habitat participatif.

Avec juste raison, vous signalez que notamment Bondy est tout à fait favorable, mais ce ne sont pas les seuls.

Donc, oui, je voterai favorablement à la proposition qui est faite et j'appelle les services de la Ville à mobiliser la totalité des parcelles disponibles pour se lancer dans ce projet avec un enthousiasme nécessaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 127).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux surloyers dans le parc locatif social.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 19 est relatif aux surloyers dans le parc locatif social.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour une minute.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en 2009, nous nous sommes beaucoup battus, y compris dans cette Assemblée, contre cette loi dite Boutin, cette loi du surloyer qui provoque d'importantes majorations de loyer et abaisse les plafonds de surloyer dans le parc social.

Nous avons combattu cette loi à l'époque, nous avons déposé des vœux pour une bonne et simple raison : ce surloyer, qui s'applique d'une manière brutale, met en difficulté de nombreux foyers qui sont dans l'impossibilité de se loger dans le parc privé, au vu du coût du logement dans le parc privé.

Nous voulons que soit favorisée la mixité sociale. C'est pourquoi, au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'adresse à Mme la Ministre du Logement, afin que la loi cadre sur le logement prévu pour 2013 entérine l'abrogation de cette loi Boutin.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Alors, le vœu...

Allez-y ! Vous voulez l'amender ? Voilà !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je pense qu'il est nécessaire... Le vœu fait référence à la loi Boutin en soi, mais la loi Boutin ne comportait pas que le problème de baisse des plafonds de ressources et de calcul du surloyer.

Je propose donc au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche de modifier les termes du vœu, d'autant que suite à un amendement des députés U.M.P. parisiens, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre

l'exclusion instaure un double plafonnement de surloyer uniquement destiné à protéger dans le parc social les ménages très fortunés, estimés au nombre de 400 à Paris, qui n'ont pas vocation à rester dans le parc social.

Je me permets de préciser qu'à l'occasion de ce vote sur les surloyers, une partie du texte, deux députés de l'U.M.P. de Paris ont déposé un amendement limitant le poids du loyer plus surloyer à 20,80 euros, qui est 21 euros aujourd'hui ou un peu plus, sans tenir compte du texte de la loi de base qui régit les surloyers qui est de limiter l'effort à 25 % de ses ressources.

Par cet amendement-là, les deux députés U.M.P., M. GOUJON et M. LAMOUR, ont protégé les plus riches des locataires. Cet article protège, en fait, des gens qui gagnent 10.000 euros par mois, qui n'ont strictement rien à faire dans le logement social, et limite leur taux d'effort à quelque chose qui peut être à l'horizon de 12 ou 15 %.

Ceci est inacceptable.

C'est pourquoi je vous propose d'intégrer cela dans l'amendement qui vous est proposé et je vous confirme que nous sommes en négociation aujourd'hui avec le Ministère pour que des amendements soient posés lors de la prochaine loi pour faire sauter cet article qui protège les plus fortunés.

A l'époque, j'avais utilisé la formule : ils ont utilisé le bouclier fiscal pour les plus riches, ils viennent d'inventer le bouclier de protection de logement pour les plus riches des occupants des logements sociaux, cela n'a pas de sens.

Voilà ce que je pouvais proposer notamment dans les amendements que je vous sou mets.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame ?

Mme Hélène BIDARD. - Le gros des personnes touchées par le surloyer sont des retraités avec des revenus plutôt moyens. C'est pourquoi nous avons déposé notre vœu. Néanmoins, nous souscrivons tout à fait aux amendements proposés par Jean-Yves MANO, que nous partageons pleinement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 128).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la politique de l'Etat en faveur du logement social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 20 et n° 20 bis sont relatifs à la politique de l'Etat en faveur du logement social.

La parole est à M. CORBIÈRE, pour une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est un vœu à l'initiative de ma collègue Danielle SIMONNET qui rappelle l'engagement de l'Etat pour le respect de la loi DALO dans la Capitale, qui interpelle le Gouvernement et la Ministre du Logement pour que les missions des bailleurs sociaux et les aides à la pierre soient bien concentrées sur la création de logements sociaux, qui interpelle le Gouvernement et la Ministre du Logement pour que des réquisitions de logements vides soient bien envisagées le plus rapidement dans la Capitale et qui interpelle le Gouvernement pour qu'il arrête le mouvement de filialisation au sein des bailleurs sociaux qui conduit à la marchandisation de leur activité et à la perte du caractère social de leur mission.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'Exécutif a déposé un vœu reprenant en partie les termes proposés, l'occasion pour nous d'avoir un certain nombre de précisions indispensables.

Je pense que, dans le vœu qui est proposé, de l'Exécutif, le Maire de Paris rappelle à l'Etat son engagement de respecter la loi D.A.L.O. et je pense que, sur ce point, nous aurons un consensus.

En ce qui concerne la possibilité par les bailleurs d'ouvrir un certain nombre de filiales, je crois qu'il faut permettre à ces organismes de pouvoir éventuellement évoluer dans leur mission et dans leurs statuts qui, aujourd'hui, ne leur permettraient pas, mais qu'à partir de là, bien évidemment, les choses soient extrêmement claires, que les fonds à disposition, les fonds propres des organismes ne soient pas actés et proposés pour aller créer une structure uniquement pour développer du logement intermédiaire.

Il y a là une nécessité de séparation claire des moyens financiers à disposition des organismes qui doivent être prioritairement destinés au logement social et aux populations qui en ont le plus besoin et non pas à créer des structures en partenariat avec des structures privées. Ils peuvent le faire éventuellement, mais avec une séparation claire sur le plan budgétaire.

Sur la réquisition, effectivement, il y a lieu, compte tenu des difficultés actuelles d'application de la réquisition, il y a vraisemblablement lieu d'étendre le champ possible pour lui donner une certaine efficacité.

Voilà le vœu de l'Exécutif, j'espère qu'il aura votre soutien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur CORBIÈRE, vous voulez intervenir ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif et nous maintiendrons également le nôtre.

Merci.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est compris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 129).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transformation de bureaux en logements.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 21 est relatif à la transformation de bureaux en logements.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait plusieurs fois, dans cet hémicycle, que nous revenons sur ce sujet. Deux vœux ont été votés à l'unanimité en 2011 et en 2012. Malheureusement, ils sont à ce jour restés lettre morte.

Nous revenons sur ce sujet, qui est un sujet important, puisque nous savons qu'il y a un potentiel à la fois à Paris et en Ile-de-France de bureaux déclassés qui ne seront jamais utilisés en bureaux et qu'il serait préférable de transformer en logements.

Tout le monde reconnaît l'intérêt de cette transformation. Les coûts sont relativement élevés, donc il faut que la Ville participe comme elle le faisait avant 2001 puisque, entre 1995 et 2001, il y a eu 6.500 transformations de bureaux en logements. Ce n'était pas négligeable, c'était 1.000 par an. Aujourd'hui, rien ne se passe.

M. MANO nous a donné son accord à chaque fois sur une étude qui pourrait être lancée ou sur un groupe de travail pour que l'on puisse réfléchir sur ce sujet.

Pour le moment, je ne vois rien venir, donc je reformule ce sujet. J'ai vu qu'il avait été repris d'ailleurs par diverses candidates à la Mairie de Paris. Je vois que cette idée chemine et il serait bon quand même que, avant le grand affrontement de 2014, nous puissions avancer sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur DUBUS, effectivement, ceux qui s'intéressent aux problèmes de logement et de l'immobilier savent qu'il y a là, potentiellement, une source de transformation de bureaux en logements, surtout en période de crise.

La période que vous évoquez dans votre argumentaire était particulièrement une période de crise qui fait que les promoteurs se sont trouvés en grande difficulté, car il ne s'agissait pas uniquement de transformation de bureaux anciens, mais plutôt de bureaux construits, souvent vides, et qui mettaient les sociétés en difficulté. Il a donc fallu trouver des solutions assez rapides pour essayer de sortir certains promoteurs de certaines difficultés.

Le contexte, aujourd'hui, est un peu différent. Si l'on parle d'études, effectivement, vous vous apercevez, mais je pense que vous la connaissez, que les plus gros opérateurs aujourd'hui, sur la transformation de bureaux en logements, sont des opérateurs de la Ville de Paris, que ce soit Paris Habitat ou la R.I.V.P. qui ont transformé des surfaces significatives sur le territoire parisien au cours de ces dernières années en logements. Nous commençons à avoir une certaine expérience.

La même étude mentionne également les difficultés qu'il peut y avoir à transformer des immeubles de bureaux, conçus pour du bureau, donc avec une largeur de bâtiment qui donne des zones sombres au cœur des bâtiments, et que les coûts, à ce moment-là, de transformation et la qualité même de vie que l'on propose aux locataires pose problème.

C'est le rapport de nombreux experts que vous avez dû lire. Néanmoins, oui, il y a une possibilité, oui, nous devons la saisir et oui, je réponds favorablement au vœu qui est présenté par vous-même.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à ma levée, le vœu n° 21 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 130).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en œuvre du Plan Climat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 22 est relatif à la mise en œuvre du Plan Climat.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit plus exactement de la rédaction du carnet opérationnel logement. C'est un carnet opérationnel qui est issu d'un vœu de l'Exécutif qui avait été voté en 2012 et qui prévoit de clarifier les conditions de financement des rénovations thermiques dans les logements sociaux.

En 2012, 2.480 logements sociaux ont été rénovés, alors qu'il était prévu 4.500 annuellement depuis le vote du Plan Climat. Par ce vœu, nous demandons quatre choses :

- D'abord, que l'Exécutif nous présente un calendrier précis d'élaboration de ces carnets opérationnels du Plan Climat,

- Que l'Exécutif s'engage à préciser pour chaque programme de logements sociaux la consommation en énergie primaire,

- Troisièmement que l'Exécutif s'engage à justifier la non-conformité des programmes de logements sociaux avec les prescriptions du Plan Climat dans chaque projet de délibération concerné,

- Et qu'enfin, quatrièmement, l'Exécutif s'engage à présenter le plan de travaux futurs dans le cas des réhabilitations progressives visant à atteindre les prescriptions du Plan Climat.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Effectivement, nous avons voté l'élaboration de carnets opérationnels du logement il y a déjà pas mal de temps.

Je tiens à vous dire, Monsieur DUBUS, que nous travaillons. Le concept est intéressant, mais il faut donner un contenu et, quand il est demandé aux services de réfléchir sur ce sujet dont le contenu est un peu large, cela mérite, semble-t-il, de regarder un peu les choses de près pour ne pas alourdir, sur le plan administratif, le travail des bailleurs sur le sujet.

Néanmoins, cette demande a une légitimité. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 131).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mutations à l'intérieur du parc social parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 23 et 23 bis sont relatifs aux mutations à l'intérieur du parc social parisien.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - C'est un vœu effectivement collectif, de l'ensemble des élus U.M.P. qui ont participé à la mission d'information sur le logement.

Nous sommes au regret de constater que, dans nos permanences, quand nous recevons des demandeurs de logement qui sont déjà dans le parc social, les échanges se passent difficilement.

Alors, la Ville avait fait voter une charte des mutations, que nous avons adoptée en 2009, qui donnait un objectif de 20 % des attributions du parc de logement social réservées à des mutations internes.

Nous souhaitons deux choses : premièrement que nous ayons ce bilan de l'application de la charte des mutations et, deuxièmement, la médiatrice de la Ville de Paris, dans son rapport en 2012, a pointé du doigt ce que nous pointons également, c'est-à-dire le fait que les échanges sont compliqués dans le parc social.

Elle est venue en 8e Commission la semaine dernière, c'était particulièrement intéressant, cette audition, et elle a confirmé qu'elle pointait du doigt ces problèmes d'échanges dans le parc social.

Non seulement nous demandons qu'il y ait ce bilan de la charte, mais également que le Maire de Paris envisage la création d'une instance inter-bailleurs et inter-contingents afin de favoriser ces mutations qui permettraient à un certain nombre de gens qui sont déjà dans le logement social d'être mieux logés.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Suite au vœu de M. DUBUS, l'Exécutif a présenté un vœu. J'espère que vous l'avez.

Que dire sur les mutations ?

Nous savons tous, effectivement, que c'est un sujet qui préoccupe les Parisiens qui sont déjà dans le logement social, ils sont plus de 20.000 inscrits comme demandeurs de logement social.

A partir de là, on voit bien que la capacité, notamment sur le contingent de la Ville, de donner satisfaction à l'ensemble des demandeurs est somme toute légèrement complexe, dans la mesure où nous avons un taux de rotation de plus en plus bas.

Néanmoins, j'ai le plaisir de constater que les bailleurs, sur le contingent de la Ville de Paris, sont très proches de l'objectif des 20 % que nous nous sommes fixés et c'est un progrès notable par rapport aux pratiques antérieures. Néanmoins, il est difficile d'expliquer à un locataire qui se trouve dans un appartement qui lui a été attribué sur un contingent préfectoral, que si la Préfecture n'est pas d'accord pour le muter, les choses sont difficiles pour lui, voire impossible.

Je note qu'après une période d'ouverture de la Préfecture, nous sommes entrés dans une période de glaciation sur le sujet qui, aujourd'hui, peut-être est un peu desserré. Il faut reconnaître que la Préfecture, et donc le contingent de l'Etat est là essentiellement pour la loi DALO.

Néanmoins, les choses bougent légèrement. Là où il y a une situation de blocage, il faut le reconnaître, c'est sur le contingent que l'on appelle du 1 % patronal qui, quand même, sur le territoire parisien, représente 35 % des réservations : c'est énorme.

Il est vrai que la proposition qui est faite dans le vœu de l'Exécutif est certes une présentation de la charte des mutations et de son bilan mais vise aussi à tenter d'essayer de trouver un lieu d'échanges entre bailleurs d'une part, mais surtout entre réservataires pour fluidifier le parc locatif, ce qui nous permettra de donner satisfaction au plus grand nombre.

Il faut aussi savoir et être conscient de la réalité des choses et de la demande. 90 ou 95 % des demandeurs veulent un logement plus grand et donc les choix que nous devons faire, c'est soit on attribue un logement correspondant à la taille de la famille du candidat qui n'est pas dans le logement social et qui peut attendre des années, ou un logement plus grand systématiquement à celui qui est déjà dans le logement social, qui en bénéficierait.

On voit bien qu'il y a là un problème d'équilibre à trouver, sans doute de quota et de contingent. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Et cette contrainte s'imposera à nous, quelle que soit la bonne volonté des réservataires, même si grâce à une mobilisation du parc préfectoral et du 1 %, les choses peuvent encore s'améliorer : c'est ce que je souhaite.

Je vous propose, Monsieur DUBUS, de vous rallier au vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà qui est dit !

Votre vœu n° 23, le maintenez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - Simplement pour dire que le 1 % patronal n'est pas responsable de toute cette affaire, qu'il porte une certaine responsabilité, mais que l'interbailleur peut exister, et c'est ce que nous demandons.

C'est repris dans le vœu de l'Exécutif, c'est très bien, mais ne caricaturons pas les choses.

Nous allons donc voter le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous retirez donc le vôtre.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 132).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une Métropole Parisienne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 24 est relatif à la création d'une métropole parisienne.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole, une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un sujet important puisque c'est le projet de loi de décentralisation qui, je vous le rappelle, a été saucissonné en trois - on ne sait pas très bien pourquoi d'ailleurs.

En ce moment, le Sénat vient de terminer l'examen de la première partie, qui concerne la métropolisation. Cela concerne donc Paris, Lyon, Marseille et d'autres grandes villes.

Pour Paris, bien évidemment, le Sénat vient de rejeter l'article 12 qui consacre la métropole de Paris.

Pourquoi ? C'est un rejet que nous partageons bien évidemment pour deux raisons. La première est que cela ajoute une strate supplémentaire en matière administrative alors que le principe de cette loi était justement de simplifier les choses.

Je rappelle que la compétence qui était donnée à cette métropole dans un premier temps était le logement puisque c'est la priorité des priorités, et qu'il y a déjà six niveaux de gouvernance en matière de logement en Ile-de-France, contre trois par exemple dans le grand Londres ou trois pour le Land "Ville de Berlin".

Deuxièmement, en donnant la compétence logement à cette métropole qui ne couvre pas, par définition, la région mais qui couvre 10 millions d'habitants sur 12 en Ile-de-France, on sépare les problématiques et les instances décisionnaires des transports et du logement, puisque le transport est géré au niveau régional par le S.T.I.F. et que le logement serait géré pour partie par la métropole de Paris, et pour les deux autres millions d'habitants non couverts, par les communes, les intercommunalités, les départements ou même la région.

Bref, il y a beaucoup d'incohérences dans cette affaire et d'ailleurs un certain nombre de socialistes et d'élus socialistes l'ont redit à plusieurs reprises.

Par ce vœu, nous voulons donc attirer l'attention du Maire de Paris sur ce sujet de manière à ce qu'il y ait, au contraire d'une compétence supplémentaire, une simplification des niveaux et qu'il y ait cohérence dans cette loi concernant la métropole de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur DUBUS, votre vœu, puisque vous ne le reprenez pas dans votre intervention, votre vœu propose que la métropole parisienne importe mécaniquement le modèle lyonnais en toutes choses : compétences, organisation, moyens.

Vous prétendez ainsi que le modèle développé à Lyon après 40 années de communauté urbaine pour une agglomération qui compte 1.300.000 habitants au cœur d'un unique département devrait être mécaniquement transposée à la métropole parisienne, ses 10 millions d'habitants, ses 412 communes dans l'aire métropolitaine et ses huit départements.

Ce n'est pas réaliste. Ce n'est surtout pas souhaitable pour le développement de notre métropole.

Le modèle "un chef, un territoire, une institution" n'a pas de sens à l'échelle de la métropole parisienne, pas simplement parce qu'elle est huit fois plus peuplée que celle de Lyon, mais parce qu'il y a une différence de nature.

La métropole parisienne est une métropole polycentrique insérée dans des flux multiples et c'est ce qui en fait son originalité. Elle n'a pas besoin d'être mise sous une toise unique mais a besoin d'être articulée, a besoin de coordination avant toute chose.

Et il ne faut surtout pas écraser les dynamiques territoriales pour organiser ce chef unique, mais au contraire porter et encourager ces dynamiques.

Alors, vous faites état du refus du Sénat, mais le groupe U.M.P. a pris une forte responsabilité, écrasante même, en supprimant les articles qui visaient à la rationalisation de la carte intercommunale.

Vous savez qu'en 2010, un amendement du sénateur DALLIER avait fait "échapper" les départements de première couronne - 92, 93, 94 - de la finalisation de la carte intercommunale, et vous avez refusé au Sénat de rétablir cette rationalisation, cette finalisation de la carte intercommunale. C'est une lourde responsabilité.

Et puis, par ailleurs, vous vous posez en donneur de leçons et vous interpellez le Maire de Paris, mais on pourrait vous demander : "Qu'avez-vous fait pendant les 10 années de pouvoir ?"

Vous n'avez fait que maintenir le statu quo ; par peur de bousculer l'ordre établi, rien n'a été fait. Vous avez facilité des regroupements de complaisance. La région parisienne est la région qui compte le plus d'intercommunalités à deux. Les riches avec les riches. Vous avez accru la complexité, même pendant cette période. Maintenant vous avez beau jeu de vous réclamer de l'efficacité, le discours maximaliste sur l'efficacité et ce discours simplificateur, en fait, fait le jeu de l'immobilisme, et c'est bien ce qui s'est passé ces 10 dernières années.

Je vous rejoindrai, cependant, sur un point : il serait inconcevable que la loi sur l'affirmation des métropoles ne fasse pas la place à la métropole parisienne.

Le Gouvernement avait osé relever ce défi dans des conditions compliquées ; il s'agissait de tracer un chemin moderne pour faire bouger les lignes, s'appuyer sur des options défendues par Paris Métropole. Il faut renforcer ce chemin, le rendre plus lisible encore ; c'est un enjeu que les parlementaires, et notamment les parlementaires parisiens, devront relever dans la toute prochaine période, à partir du 20 juillet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DU 11 - Approbation et signature du protocole entre la Ville de Paris et l'Etat portant sur l'acquisition de la caserne de Reuilly (12e), délégation du droit de priorité à l'aménageur.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la programmation de logements dans le projet d'aménagement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une consultation des habitants du 12e.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une étude d'impact sur le stationnement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la liste des terrains publics cédés par l'Etat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 11, l'amendement n° 25, les vœux n°s 26, 26 bis, 27, 28 et 29.

C'est l'approbation et la signature du protocole entre la Ville de Paris et l'Etat portant sur l'acquisition de la caserne de Reuilly, délégation du droit de priorité à l'aménageur.

La parole est à M. NAJDOVSKI. Il faut s'habituer à votre nom, parce qu'on va l'entendre souvent maintenant !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Absolument, Monsieur le Maire, mais vous aurez d'autres occasions.

Monsieur le Maire, la loi Duflot 1, adoptée en fin d'année 2012, prévoit, entre autres dispositions, de lever les freins aux cessions de foncier public au profit des collectivités locales, accordant une décote pouvant aller jusqu'à 100 % dans les cas de construction de logements sociaux.

Le décret du 15 avril 2013 précise les modalités de fixation du prix de cession des terrains de l'Etat dans le cadre de programmes de construction de logements sociaux en fonction des catégories de logements à construire et des circonstances locales.

A Paris, cette mesure est particulièrement importante, au regard de la dérive spéculative sur le marché foncier.

Nous nous réjouissons donc de voter ce projet de délibération actant la cession entre l'Etat et la Ville de Paris de l'emprise de la caserne de Reuilly à un prix raisonnable.

Dès 2001, la Municipalité parisienne a cherché à racheter ce site de deux hectares pour produire de nouveaux logements sociaux, mais les négociations sur les prix de cession du terrain ont longtemps été bloquées par le gouvernement précédent, qui avait toujours refusé de céder le site de la caserne à des conditions correctes à la Ville de Paris, empêchant ainsi sa mutation et son réaménagement au détriment de la production de logements et de la liste de demandeurs de logement qui s'allonge inexorablement.

Le prix proposé, bien trop élevé, ne permettait pas d'équilibrer une opération de logements sociaux. En effet, il faut savoir que le prix du foncier atteint en moyenne 25 % du prix de vente à Paris, empêchant alors clairement d'équilibrer toute opération de logement.

Cette reconversion de la caserne de Reuilly entre donc à point nommé dans le cadre du projet de loi de mobilisation générale pour la construction de logements. Le Gouvernement actuel et la Ministre du Logement, Cécile DUFLOT, ont donc choisi d'aller vite et de faire de ce site le symbole du volontarisme de l'Etat pour favoriser la mise à disposition de foncier pour réaliser les logements et répondre à la crise.

Ce site représente une occasion exceptionnelle de réintégrer tout un pan du patrimoine militaire, ce patrimoine si spécifique, véritable enclave hors la ville, protégé derrière ces hauts murs.

La reconquête de la caserne de Reuilly permettra de bâtir un véritable morceau de ville, en recréant de la diversité urbaine. En effet, aux logements s'ajouteront un espace vert, indispensable pour la respiration en cœur de ville, mais aussi des équipements publics, dont une crèche et des activités économiques innovantes et des commerces.

A ce stade du débat, nous souhaitons affirmer qu'une démarche d'éco-quartier est à promouvoir.

Construire une ville durable, c'est permettre la reconversion du site de la caserne dans une démarche de projet qui répond aux enjeux globaux de la planète (réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité) et aux enjeux locaux en termes d'emploi, d'activité, de mixité et d'équité sociale.

Pour cela, nous souhaitons qu'une concertation la plus large possible soit menée dans les mois qui viennent, qui associera tous les acteurs locaux.

Enfin, nous tenons à souligner la présence dans les lieux actuels de la caserne d'un centre d'hébergement d'urgence, géré par le Centre d'action sociale protestant, en partenariat avec la DRIHL 75 et la mairie du 12e, qui a accueilli cet hiver 160 personnes, femmes seules, hommes seuls, mais aussi couples sans enfants, et ce, jusqu'au 31 mars 2013.

Or, il n'est fait nullement mention dans le projet de cession porté par le projet de délibération DU 11 de ce centre d'hébergement d'urgence. Nous souhaitons donc savoir quelles sont les intentions de l'Exécutif à ce sujet et nous souhaiterions avoir la garantie de la pérennité de ces lits pour l'hiver prochain ; je précise bien pour l'hiver prochain.

Mon collègue, René DUTREY, interviendra sur la programmation et la typologie des logements sociaux, mais nous ne boudons pas notre plaisir en votant ce projet de délibération qui donne clairement la priorité à la réalisation de logements accessibles et d'équipements publics au cœur de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Vraiment, c'est un beau projet de délibération, ce projet de délibération de la caserne de Reuilly ; on ne se limitera pas à exprimer notre satisfaction, c'est un beau projet de délibération, parce que sur cette programmation, c'est assez unique, d'ailleurs, il n'y a que du logement locatif, et c'est une occasion rêvée pour la Ville de pouvoir déployer un peu les autres formes de logement locatif que nous n'avons pas testées jusqu'à maintenant.

Bien sûr, vous connaissez les demandes du groupe E.E.L.V.A. de rééquilibrage vers le logement très social, en comparaison de la nature du fichier de demandeurs de logements sociaux, qui, on le rappelle toujours, est à 90 % des demandeurs P.L.A.I. et PLUS, mais ce site est peut être aussi l'occasion, dans la continuité des réflexions que nous avons initiées pour redonner l'accès aux Parisiens à la propriété, de voir un lot dédié à une expérimentation, un dispositif de démembrement de la propriété, dans la mesure où cette innovation sera discutée dans le futur projet de loi logement au Gouvernement.

Pour rappel et pour ceux qui auraient raté les épisodes précédents du Conseil de Paris, ce dispositif permettra à la Ville de conserver la maîtrise de son foncier, tout en contractualisant l'usage de la propriété avec les ménages parisiens pour qu'ils puissent bénéficier de logements en accession sociale, soit, dit plus simplement, acheter un logement sans en payer l'intégralité de la charge foncière.

Cela permettra effectivement de ressolvabiliser toute une partie de la population des classes moyennes qui ne peut plus acheter aujourd'hui en accession simple et qui pourrait, par ce dispositif, disposer de l'usage.

Et, bien sûr, puisque nous sommes dans l'expérimentation, vous allez peut-être trouver que le groupe E.E.L.V.A. charge toujours la barque, on peut y déployer du logement conventionné, mais en lien avec le vœu non rattaché que nous avons défendu sur l'habitat participatif, voilà un très bel endroit pour trouver la troisième parcelle - il en manque encore deux - qui pourrait être dédiée à l'habitat participatif.

Je pense que ces terrains sont l'occasion pour nous, certainement, d'innover, pour permettre vraiment, en face de chaque type de revenus de ménages parisiens, de mettre une offre adéquate, qui y corresponde parfaitement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BLUMENTHAL, maire du 12e.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Cela ne va pas changer, parce que cela fait près de 10 ans que les élus parisiens, en particulier ceux du 12e arrondissement, souhaitent que l'Etat cède cette caserne désaffectée, qui couvre deux hectares, pour l'ouvrir sur le quartier et y réaliser un morceau de ville.

Depuis un an, le logement est une priorité commune de la Ville et de l'Etat réaffirmée par le Premier Ministre lors de sa visite sur le site le 7 septembre 2012.

En quelques mois, un accord a pu être trouvé, et c'est une très grande satisfaction pour les élus du 12e et un moment historique pour l'arrondissement. Les conditions de cession du site permettent, en effet, d'y développer une programmation répondant aux besoins des Parisiens, des centaines de logements, tous locatifs, dont 50 % de logement social, 20 % de logement à loyer maîtrisé, 30 % de logement à loyer libre plafonné, qui accueilleront donc principalement des familles, des jeunes, étudiants, travailleurs, aux revenus modestes ou appartenant aux classes moyennes, une nouvelle crèche, qui est très attendue dans le secteur, des commerces et un jardin public généreux, puisqu'il représente près d'un quart de la surface de la caserne, à l'emplacement de l'actuelle place d'armes. Ce jardin sera un véritable plus pour les habitants du quartier et mettra en valeur les bâtiments militaires qui seront conservés.

Je suis ravie que nous puissions désormais mettre en œuvre la transformation de la caserne, y développer un nouveau morceau de ville, alliant patrimoine et modernité et répondant à notre objectif prioritaire qu'est le logement.

Nous sommes passés de 13 % à 19 % de logement social de 2001 à 2012 dans le 12e. Nous atteindrons les 20 % en 2014 avec six années d'avance par rapport aux objectifs de la loi S.R.U.

Notre ambition est désormais d'aller vers les 25 % d'ici 2025, et les logements prévus sur le site de la caserne de Reuilly contribueront à atteindre ces nouveaux objectifs, tout en créant au cœur de l'arrondissement un morceau de ville qui, de plus, favorisera la liaison entre deux grands axes structurants du 12e (le Faubourg Saint-Antoine, l'avenue Ledru-Rollin, le boulevard Diderot) et rapprochera un peu plus le 11e arrondissement du 12e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame MONTANDON, vous avez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en premier lieu saluer la bonne opération financière que constitue l'acquisition de la caserne de Reuilly pour la collectivité parisienne.

Cette parcelle est particulièrement stratégique car située à quelques centaines de mètres de la place de la Nation, ainsi que de la gare de Lyon. Son acquisition permettra de créer de nouveaux logements dans le 12e arrondissement.

Si je me réjouis de cette acquisition, Monsieur le Maire, je ressens quelques inquiétudes sur ce que vous allez y construire. J'ai bien noté qu'une partie de l'opération sera réalisée en réhabilitation des bâtiments les plus emblématiques de l'architecture de l'ancienne caserne. Ce qui m'inquiète c'est ce que vous allez en faire sur la partie construction neuve. C'est dommage que Mme HIDALGO ne soit pas là mais, en termes d'architecture, la Z.A.C. "Clichy Batignolles" ne m'a pas entièrement convaincue.

Ensuite, vous ne serez pas surpris que je ne sois pas d'accord avec votre analyse sur la programmation de logements. Il y a, certes, une réserve LS : 50 % dans le P.L.U. de cette parcelle. Je pense que c'est une erreur. Je vous rappelle que dans le 12e arrondissement, nous avons déjà près de 19 % de logements sociaux.

Le quartier autour de la caserne de Reuilly est déjà très dense en logements sociaux avec les grands ensembles des rues Erard, Colonel Rozanoff ou encore l'immeuble rue Rondelet que vous avez inauguré ce trimestre dernier.

En 2012, la maire du 12e arrondissement avait été prise à partie lors d'une réunion publique du bilan de mandat par une vingtaine d'habitants de la place Maurice-Fontenay pour l'alerter sur la dégradation de vivre ensemble dans le quartier, et notamment sur cette place. La mixité sociale de ce quartier est déjà fragile, d'où l'importance d'équilibrer les futurs programmes autour de la caserne de Reuilly.

Plus généralement, je pense que ces réserves LS de 50 % sont de graves atteintes à la mixité sociale. Je rejoins là les analyses de Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, sur les situations dramatiques qu'elle vit au quotidien.

Lors de son audition M.I.E. attribution de logements sociaux, elle a donné l'exemple du quartier de Belleville, où entre 45 % et 50 % de logements sociaux sont implantés. Elle évoque une fuite des classes moyennes, elle parle du principal d'un collège qui l'interpelle sur le fait que 60 % d'enfants des catégories ouvrières dépendent des minima sociaux. Elle évoque aussi les difficultés à accueillir des étrangers de plus de cent nationalités différentes, dont les enfants ne parlent pas la langue française, et elle regrette les situations dramatiques comme les mineurs isolés.

Permettez-moi de finir, s'il vous plaît.

Elle a aussi posé une question intéressante: comment voulez-vous que les écoles de Belleville travaillent correctement si tous les programmes de logements sociaux livrés dans les rues aux alentours accentuent encore les problématiques ?

Voilà, pour toutes ces raisons invoquées, d'ailleurs exposées par Frédérique CALANDRA, ainsi que la situation du quartier de la caserne de Reuilly, j'ai déposé un amendement vous demandant de revoir la programmation des logements dans le protocole cadre.

Pour garantir cette mixité sociale, je vous propose de vous engager sur un programme ambitieux de logements pour étudiants. Je vous propose de réaliser en effet 80 logements de ce type qui ne seront pas de trop dans une ville universitaire comme Paris qui en manque.

Dans l'exposé des motifs, vous parlez d'une programmation globale très mixte. Si vous souhaitez vraiment qu'elle soit mixte, remettez une part de logements privés en accession.

Le dispositif Duflot permettra de réaliser une part de logements à loyer intermédiaire et c'est très bien. Mais l'accession à la propriété répond aussi à un besoin légitime des Parisiens : le besoin d'un parcours résidentiel, le besoin d'investir, le besoin d'avoir un patrimoine tout simplement à transmettre à ses enfants.

Dans ce programme, il est dommage que seule une crèche soit envisagée en termes de création d'équipements publics. J'ai déposé un vœu vous proposant de réaliser une enquête publique dans le 12^e arrondissement afin d'évaluer les besoins en équipements publics. Je pense, par exemple, à des équipements sportifs dont on manque perpétuellement.

Enfin, j'ai également déposé un vœu vous proposant d'envisager la création d'un parking relais, en souterrain bien sûr. Cette parcelle étant située à quelques centaines de mètres de la gare de Lyon et de la place de la Nation, un nouvel équipement de ce type permettrait de contribuer intelligemment à la diminution de la place de la voiture en ville.

Etant enthousiaste sur l'implantation de nouveaux logements sur cette parcelle du 12^e arrondissement, j'espère que le débat en Conseil de Paris pourra permettre de faire évoluer le sujet.

J'ai encore une petite minute et je voudrais en profiter pour proposer le vœu, avec Jérôme DUBUS, sur les terrains cessibles.

Vous savez que le site de la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement avait proposé de publier les différentes listes de terrains qui seraient proposés, mais cela n'a pas été fait, si bien que nous souhaiterions que le Maire de Paris puisse nous communiquer la carte comprenant les demandes de cessions de terrains publics, ainsi que la liste des parcelles qui a été ou sera établie par les représentants de l'Etat.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Jean-François LEGARET. Monsieur le Président ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Mme MONTANDON s'est si bien exprimée que je ne saurais mieux dire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je reconnais là votre galanterie en plus.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons ce soir sur le protocole de cession par l'Etat de la caserne de Reuilly. C'est un projet qui vient de loin, en effet.

Dans votre projet de délibération, vous avez affirmé que le retard pris sur ce projet était dû au Gouvernement précédent et que vous vous attribuez le mérite d'avoir enfin débloqué ce dossier grâce à votre influence sur le Gouvernement actuel.

Il me semble que la réalité est tout autre et je voudrais ici le rappeler. La décision du Ministère de la Défense, quant aux date de réimplantation de ses services et sa volonté de maximiser le prix de cession, bien naturelle quand on connaît l'Etat du budget de nos forces armées, que vous réduisez encore, et surtout la nécessité de se mettre en adéquation avec le règlement de France Domaine lui interdisant de procéder à une vente de biens publics à un prix inférieur à son évaluation, ont ainsi conduit à ces délais.

Le prix fixé par ce protocole est avantageux pour la Ville et il équivaut à une subvention de l'Etat que l'on peut estimer à minima à 10 millions d'euros, en tenant compte du fait que les prix des charges foncières ont été fixés unilatéralement par la Ville à des niveaux assez faibles.

Il faut aussi noter que la Ville paiera cet achat en trois fois, sans qu'il soit mentionné le moindre intérêt payé à l'Etat : c'est donc un crédit gratuit.

Dans le projet proposé, il faut remarquer que la partie du logement intermédiaire de 20 % vient minorer la partie logement libre, ramenée elle à 30 %, et n'est donc pas équitablement répartie sur le logement social à 50 %.

C'est bien le parti pris de la Municipalité traduisant ainsi une réticence à accueillir les classes moyennes dans le 12e arrondissement et à Paris en général. Je rappelle que les classes moyennes dans le 12e représentent à peu près 30 % de la population.

Cette option s'ajoute au fait que le logement libre est destiné pour un certain nombre d'années non prévues au locatif libre. Cela en réduit aussi mécaniquement le prix. Quant au logement privé en accession, il est d'emblée écarté.

Par ailleurs, ce protocole fait apparaître un certain nombre d'incertitudes juridiques. Tout d'abord, la lecture de l'exposé des motifs nous indique que la constructibilité peut varier de 35.400 mètres carrés à 39.675, soit 4.275 mètres carrés de différence tout de même.

Après recherche, il apparaît que cette précaution provient de la réticence des architectes des Bâtiments de France. Au contraire de ce que l'on pourrait penser, rien de définitif n'a été conclu entre la Ville et cette administration. Voilà donc une première cause prévisible de retard pour le projet.

Mais nous avons également identifié un autre problème important. Celui-ci est dû à la précipitation de la Ville à proposer un projet urbanistique pour ce site avant la fin de cette mandature. Ainsi, le 12 avril 2013, la Ville a lancé une consultation pour la programmation de la caserne de Reuilly, dont l'intitulé exact est : "Accord cadre mono-attributaire visant à la conclusion de marchés de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement, la réhabilitation et la densification du site de la caserne de Reuilly, située 34, rue de Chaligny, 63-75, boulevard Diderot et 20-20 bis, rue de Reuilly à Paris 12e".

Cet appel d'offres urgent a été clos le 13 mai et les sociétés d'architecture lauréates immédiatement sélectionnées. Or, à ces dates, la Ville n'était pas encore propriétaire et ne l'est d'ailleurs toujours pas, et il n'existait pas à ces dates d'autorisation de France Domaine pour ce type de consultation. Une autorisation qui aurait été d'ailleurs exorbitante du droit public.

La Ville n'avait donc pas capacité à agir. Avec de telles pratiques, la Ville de Paris a mis elle-même en danger les conditions de réalisation de son projet de réaménagement de la caserne de Reuilly.

Si nous partageons la volonté de mobiliser le foncier de l'Etat pour la réhabilitation de logements dans la Capitale, il nous apparaît pourtant nécessaire de respecter les équilibres toujours fragiles en matière urbanistique.

C'est avant tout l'intérêt général des Parisiens qui doit prévaloir.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, la caserne de Reuilly dans le 12e arrondissement est en toute chose un lieu d'histoire et de symbole de l'arrondissement de l'Est de la Capitale et peut-être même de tout Paris.

Je ne vais pas refaire ici l'histoire du lieu, encore que cela mériterait de s'y pencher.

Créé au XVIIe siècle en 1634, c'était au départ une manufacture de glaces qui était là pour contrecarrer les glaciers, notamment italiens, et les miroiteries de Murano en particulier.

Le lieu est devenu, sous l'impulsion de Colbert, la Manufacture royale de glaces des miroirs en 1666 et deviendra même un point de référence pour la France, l'Europe où seront polis et étamés les miroirs, notamment fondus à Tourlaville.

C'est donc un lieu qui, pendant près de 200 ans, a été un lieu d'histoire industrielle et manufacturière à Paris, mais c'est aussi un lieu d'histoire militaire et d'histoire populaire à Paris.

Lieu d'histoire militaire puisque cela devient en 1830 une caserne d'infanterie qui, même à la fin du XIXe siècle, dans la dernière année du XIXe siècle, en 1899, sera le théâtre d'une tentative de coup d'Etat.

Devenue, après le triste épisode de la guerre 1939-1945, caserne de pompiers après la Seconde guerre, elle deviendra un point névralgique de lutte contre le feu et d'aide aux habitants en difficulté du Centre et de l'Est de Paris.

A ce titre, la caserne de Reuilly deviendra également un lieu populaire pour les habitants de l'arrondissement qui aiment s'y retrouver pour la Fête nationale, le 14 juillet, lors des bals populaires.

Ainsi, la caserne de Reuilly est, à un certain nombre de titres, un lieu d'histoire et de symbole.

C'est aussi un lieu d'histoire des relations entre la Ville et l'Etat, car le projet de délibération qui nous arrive aujourd'hui est le fruit d'une histoire compliquée entre la Ville et l'Etat, et il aura fallu, comme pour beaucoup trop de choses malheureusement, des années de négociation, de crispation et une élection présidentielle pour qu'une issue soit trouvée. Je salue ici, à ce titre, les effets bénéfiques de la loi Duflot dans l'issue favorable de cette cession, admettons-le.

Enfin, ce projet de délibération ferait de la caserne Reuilly un lieu d'histoire politique, car il sera le symbole de la politique de logement et d'habitat de cette mandature, c'est-à-dire la recherche de foncier à tout prix pour une priorité qui est celle du logement et des ensembles dans lesquels la priorité est donnée au logement social, à part égale, pour ce programme, avec le logement intermédiaire.

Je dois dire - et c'est là où je suis en profond désaccord avec Mme MONTANDON - que je salue la répartition que vous nous proposez aujourd'hui avec 50 % de logement social. C'est nécessaire et c'est juste pour atteindre les 25 % dont nous aurons besoin et, en même temps, 50 % en intermédiaire et en loyer libre qui nous permettent de garantir la mixité dans un ensemble potentiellement enclavé.

Cependant, une question demeure sur ce projet. Avec la fermeture de la maternité Saint-Antoine à proximité, c'est en fait tout un pan du 12^e arrondissement qui est en train de se restructurer, c'est l'identité même d'un quartier qui est bouleversée et j'ai le sentiment, chers collègues, que nous sommes en train de regarder passer l'occasion de faire quelque chose de réellement grand pour Paris et pour le 12^e car, comme j'ai essayé de vous le démontrer, cette caserne, ce sont 400 ans d'histoire au cœur de cet arrondissement, un lieu symbolique auquel les habitants sont attachés, dont le seul avenir promis par ce projet de délibération est celui d'un ensemble anonyme de logements, d'un parc et d'une crèche, comme il y en a tant d'autres dans la Capitale.

La caserne de Reuilly, son histoire, son lien avec les habitants méritaient, je le crois, de rester mieux qu'un ensemble de logements, ils méritaient aussi d'être un lieu d'ambition et d'exception ouvert sur Paris, sur le quartier et sur le monde.

Ce n'est certainement pas les idées et encore moins les raisons qui manquaient pour faire de cette caserne un symbole, un grand projet culturel, architectural, économique pour que cette caserne puisse perpétuer les 400 ans d'histoire et avoir encore devant elle 400 ans d'histoire.

Vous n'avez pas saisi cette chance et cette responsabilité historique et, si je ne peux m'opposer à cette production équilibrée de logements, je ne peux en aucun cas soutenir que deux hectares chargés d'histoire soient abandonnés à la banalité et à l'anonymat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Après ce cours d'histoire magistral, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Je répondrai d'ailleurs à M. MARTINS qui avait bien démarré son intervention par un soutien sans limite, j'ai vu qu'il partait après dans des considérations selon lesquelles ce lieu historique, sans aucun doute, par ses bâtiments historiques, du fait qu'il soit consacré au logement, serait banal.

Mais le logement social et l'architecture du logement social n'est pas banal, Monsieur MARTINS. Le fait de construire du logement, y compris intermédiaire et en locatif privé, n'est pas banal non plus.

Nous avons su démontrer, sur Paris, depuis 10 ans, la qualité de l'architecture qui fait qu'un lieu que l'on pouvait considérer comme banal devient un lieu essentiel dans la modification de la structuration architecturale de la Ville de Paris et nous saurons allier à la fois le respect de l'histoire par les bâtiments historiques et, en même temps, abonder par la construction neuve quelque chose qui pourra donner à la fois de la modernité et s'adapter tout à fait au caractère historique de son environnement immédiat.

Mais, oui, vous avez remarqué avec juste raison l'équilibre de la programmation, avec 20 % de logements intermédiaires à loyer maîtrisé. Je rappelle que c'est une règle générale sur l'ensemble de nos zones d'aménagement que nous avons sur le territoire parisien et je rappelle d'ailleurs une fois de plus que, alors qu'aujourd'hui certains institutionnels réclament à cor et à cri, qui baisse de la TVA, qui avantage fiscal, nous

réalisons à Paris depuis maintenant plusieurs années 1.250 logements programmés destinés aux couches moyennes et moyennes supérieures à 17,50 euros le mètre carré. Nous le faisons déjà.

La notion de couche moyenne, Madame MONTANDON - et je ferai une transition - vous dites que 30 % de la population du 12^e arrondissement est de la couche moyenne, sur ce programme il y aura 35 % de logements pour couches moyennes à travers les P.L.S. plus les logements intermédiaires qui sont à leur disposition.

Nous n'avons oublié personne, nous avons une conscience de la diversité sociale, de la mixité sociologique dans l'ensemble des arrondissements de Paris et, oui, ce programme est extrêmement équilibré.

Certains s'interrogent sur les difficultés que nous allons avoir avec les contraintes historiques de ce lieu, mais négocier préalablement avec les architectes des Bâtiments de France va nécessiter évidemment une restructuration profonde des bâtiments historiques, car faire du logement dans une caserne, parfois, cela nécessite d'ouvrir des murs d'enceinte pour faire entrer la lumière dans les appartements si l'on veut en faire quelque chose d'agréable à vivre, mais je pense que c'est une bonne chose.

En même temps, Madame TACHÈNE, vous avez l'air de penser que nous avons acheté ce terrain trop bon marché et que l'Etat n'a pas retrouvé ses petits, en la matière.

Vous savez, la valorisation par les Domaines d'un terrain est liée à la destination que l'on envisage et il se trouve heureusement que la Ville de Paris a dans ses prérogatives de fixer, par des réserves, la destination des sites et des terrains.

C'est en fonction de la destination décidée par la Ville de Paris que ce prix a pu être effectivement déterminé et je note une baisse non négligeable de plus de 20 millions d'euros, soit 33 % du prix, voilà l'effort de l'Etat pour mettre tout à fait en phase et de façon crédible les propositions, à la fois les intentions du Président de la République et du Premier Ministre qui s'est déplacé lui-même sur le terrain pour dire qu'il mettait à disposition des terrains à un prix fractionné et utile pour construire du logement social, c'est ce que nous avons fait.

J'ai entendu également que vous trouviez surprenant le fait que Paris Habitat, qui est délégataire de fait du droit de priorité, puisse par anticipation travailler préalablement sur ce projet.

Nous avons assez perdu de temps pour nous permettre de gagner quelques mois puisque, pendant sept ans, ce projet a été bloqué par des négociations successives, avec chaque Ministre du Budget qui se sont succédé nous repartions à zéro.

Je suis particulièrement satisfait de voir que nous avons pu concrétiser en quelques mois l'intention de l'Etat, concrétisation qui, je pense, verra les habitants du 12^e être satisfaits du programme qui nous est proposé.

Je remercie l'ensemble des élus du 12^e qui se sont exprimés et qui ont soutenu le projet ainsi mentionné.

Vous avez un vœu de l'Exécutif qui est en réponse au vœu présenté par M. DUTREY et je demande à M. DUTREY de bien vouloir le retirer pour voter celui de l'Exécutif.

Je voterai de façon défavorable sur l'ensemble des vœux présentés par les autres participants excepté le vœu n° 29.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Nous avons l'amendement n° 25 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Excusez-moi, il est retiré.

Le vœu n° 26 du groupe E.E.L.V.A. est retiré, on n'en parle plus.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 133).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 de l'U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 de l'U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 de l'U.M.P.P.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Monsieur MANO ?

Attendez, rien n'est fini ! Rien n'est écrit !

Le vœu n° 29, un avis favorable ? Vous confirmez ? Il confirme.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 134).

Je mets aux voix le projet DU 11.

Qui est pour ?

Mme Laurence DOUVIN. - Il y a un amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Quel amendement ? Il est retiré !

Attendez ! Calmons-nous, essayons de comprendre !

Sur le papier fait par les autorités compétentes, à aucun moment, je ne vois un amendement U.M.P.P.A. Vous comprendrez donc bien que je ne peux pas le lire.

Où est-il, Madame ?

On se calme !

L'administration n'est pas si compétente, car ce que je croyais être un vœu Vert et un vœu U.M.P. Voilà !

Je prends des risques, car je ne suis pas près de représider, compte tenu de ce que je viens de dire !

Mais je retire !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 de l'U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je suis désolé, cela ne marche pas, l'amendement est rejeté.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 11).

2013 SG 25 - Protocole de coopération avec la Communauté d'agglomération Est Ensemble (19e et 20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 25 et l'amendement technique n° 30 : protocole de coopération avec le Comité d'agglomération Est Ensemble, 19e et 20e.

La parole est à Mme GUIDI.

Allez-y, Madame !

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité m'exprimer sur ce protocole de coopération entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble parce que je crois beaucoup aux partenariats qui permettent d'agir au quotidien de manière concrète. Evidemment, cela ne va pas sans les avancées institutionnelles dont nous attendons beaucoup, mais il s'agit d'avancer aux deux niveaux, même si, au niveau institutionnel, cela semble parfois plus compliqué qu'on ne peut l'imaginer.

Depuis 2001, sous l'impulsion de Bertrand DELANOË et de Pierre MANSAT, des coopérations de proximité ont vu le jour afin de répondre aux besoins des collectivités et de leurs habitants, rompant ainsi avec les relations déséquilibrées qui pouvaient préexister et inscrivant l'horizon métropolitain comme objectif central de la Ville de Paris.

Le protocole de coopération avec Est Ensemble qui est soumis au vote aujourd'hui va dans le sens qui a toujours prévalu dans ces partenariats : celui d'une démarche au service des citoyens.

Je rappelle que la Communauté d'agglomération Est Ensemble a été créée le 1er janvier 2010 et qu'elle regroupe neuf communes : Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais et Romainville.

Avec ses 400.000 habitants, le dynamisme de son développement et l'attractivité de son territoire, Est Ensemble est un espace stratégique et préfigure la réorganisation territoriale de la métropole polycentrique.

Quand on regarde une carte, on comprend clairement qu'il est important de penser aux continuités urbaines qui lient les deux territoires, le canal de l'Ourcq constituant notamment un axe structurant fort. Les deux territoires ne peuvent pas se tourner le dos car la réalité des flux quotidiens, des liaisons physiques et des espaces partagés ou limitrophes rappelle vite qu'il y a un destin commun.

S'appuyant notamment sur son histoire urbaine et industrielle, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a élaboré un Contrat de Développement Territorial qu'elle a intitulé "la Fabrique du Grand Paris". Affirmant ainsi sa participation à la fabrique de la métropole de demain, Est Ensemble a construit des orientations de développement dans une vision à 15 ans.

C'est donc sur cette base et dans l'objectif partagé de construire une métropole solidaire et durable que les deux collectivités ont travaillé pour élaborer ce protocole.

Le protocole, dont je ne vais pas détailler les 18 pages, est un cadre de référence qui marque la volonté de la Ville de Paris et de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, de travailler ensemble sur quatre axes importants :

- premier axe : le service public de l'eau, Est Ensemble s'interrogeant sur les conditions pour mettre en œuvre un véritable service public de l'eau à coût maîtrisé, à l'instar de la régie municipale Eau de Paris.

- deuxième axe : la résorption de l'habitat insalubre. Paris et Est Ensemble s'engagent à une coopération active contre l'habitat insalubre, sachant qu'en 2012, Est Ensemble et la Ville de Montreuil sont entrées au capital de la SOREQA, outil à vocation clairement métropolitaine créé en 2010 par Paris et Plaine Commune.

- troisième axe : les enjeux d'aménagement urbain sur trois zones particulièrement ciblées et les enjeux de développement économique à travers notamment une coopération en ce qui concerne les filières de la biotechnologie.

- quatrième axe : la préservation du commerce de proximité puisque Paris a développé une expertise particulière avec la SEMAEST, Paris étant par ailleurs favorable à une entrée au capital de la SEMAEST, d'Est Ensemble et/ou de ses communes membres.

4 axes, 5 engagements et 20 actions.

Je vais citer 4 actions de manière très synthétique :

- action n° 3 sur les enjeux de mutations foncières, d'offres de logements diversifiées et d'échanges sur des expertises et retours d'expérience ;

- action n° 4 sur la mise en réseau des agences du climat existantes sur les deux territoires ;

- action n° 6 qui définit comme une priorité la requalification qualitative des espaces publics en limites territoriales et donc comme nécessaire facilitation des remembrements fonciers afférents ;

- action n° 7, toujours dans ce domaine, il est rappelé que les projets visant à cette requalification devront répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, de facilitation des circulations douces et de continuité des cheminements.

Il s'agit donc d'un premier acte de coopération. Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place afin de suivre concrètement ces engagements et de faire des bilans, voire de prévoir des évolutions du protocole.

Dans l'attente d'un cadre institutionnel clairement défini de gouvernance et d'organisation de la métropole qui est plus que nécessaire, prenons acte de ces dispositifs concrets et souhaitons qu'ils puissent permettre des solidarités urbaines et des projets d'aménagement qualitatifs au service de tous.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, j'ai interrogé, à l'occasion des questions d'actualité aujourd'hui, le Maire de Paris et M. MANSAT sur la question métropolitaine, en disant que l'attente désormais des Franciliens était d'avoir des réponses concrètes et des modalités opérationnelles qui leur font sentir qu'il existe une solidarité entre Paris et la Petite Couronne, qui permette, d'un côté et de l'autre du périphérique, de progresser.

Je voulais souligner, dans le projet de délibération SG 25, que c'est typiquement ce genre de méthodes de conventions et de partenariats qui vont nous permettre d'avancer. A la fois Paris est une et indivisible et, en même temps, Paris, ce sont des réalités différentes, des quartiers différents. Et je pense que la méthode de travail qui permet au 19e et au 20e arrondissement de travailler de manière spécifique avec la Communauté d'agglomération de l'Est parisien est typiquement de l'ordre de ce qui va faire avancer les choses.

Je salue en particulier que l'expertise de Paris en matière de service public de l'eau et de lutte contre le logement insalubre qui est, il faut le reconnaître, une véritable victoire à mettre, je trouve, au compte de cette Majorité municipale, que cette expertise peut être partagée avec les communes de l'Est parisien.

Par ailleurs, je trouve enfin utile que nous puissions tisser, notamment avec Montreuil et Bagnolet, des projets de développement économique cohérents. Il y a dans l'Est (le 12e, le 20e, le Sud du 19e) des entreprises qui ont un métier commun ; je pense notamment à l'univers du jeu vidéo, de l'interactive, de l'univers numérique, qui cherchent aujourd'hui un espace de développement commun et je crois que ce type de convention est de cet ordre.

Donc, voilà, je voulais vraiment féliciter l'Exécutif parce que je crois, au-delà des technostructures dont on a beaucoup trop parlé en matière de Grand Paris, à des conventions concrètes entre les arrondissements et les villes limitrophes qui vont nous permettre d'apporter des réponses utiles aux habitants.

Donc, je voulais féliciter Pierre MANSAT sur ce point.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Après ces félicitations, Monsieur MANSAT, vous ne pouvez que répondre.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Je voudrais remercier l'oratrice Claire GUIDI et M. MARTINS de leur contribution et de leur présentation de ce protocole de coopération qui, effectivement, succède à d'autres protocoles de coopération qui ont été signés notamment avec la ville des Lilas, limitrophe de Paris et au travail accompli notamment par Anne LE STRAT autour du canal de l'Ourcq, qui traverse cet ensemble d'Est Ensemble.

Je ne vais donc pas commenter plus longuement ce projet de délibération.

Je voudrais quand même rappeler, afin d'être dans la droite ligne de ce que je disais dans la réponse à la question d'actualité de M. MARTINS. A la fois, il faut avancer par des coopérations très concrètes comme celle-ci, et ce sera le cas dans la prochaine séance du Conseil avec une coopération avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Nous avons déjà voté avec la Communauté d'agglomérations de Cergy-Pontoise et avec le Conseil général de l'Essonne.

En même temps qu'il faut développer ces coopérations très concrètes bilatérales, il faut évidemment des changements majeurs à l'échelle de l'agglomération et il faut bien s'interroger sur les changements institutionnels qui sont nécessaires.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 30, avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, SG 25).

2013 DLH 119 - Signature d'une convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP) et le CROUS relative à la désignation d'étudiants de l'IEP sur des logements réservés au bénéfice de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 119. Signature d'une convention avec l'Institut d'études politiques de Paris et le C.R.O.U.S., relative à la désignation d'étudiants de l'I.E.P. sur des logements réservés au bénéfice de la Ville de Paris.

La parole est à Mme GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à accompagner la démarche engagée par Sciences Po Paris depuis plusieurs années déjà pour permettre à de jeunes étudiants boursiers, sur critères sociaux, d'intégrer l'Institut d'Etudes Politiques, à travers notamment des Conventions "Education prioritaire" signées avec près de 100 lycées partenaires partout en France en 2012.

Via ce projet de délibération, il s'agit donc de permettre à des étudiants boursiers intégrant Sciences Po d'accéder à un logement social que finance la Ville de Paris.

La Ville ne s'occupera pas de l'attribution de ces logements mais délèguera la gestion de son contingent de réservation au C.R.O.U.S., d'où cette convention tripartite entre la Ville, le C.R.O.U.S. et Sciences Po, qui fixe les modalités du partenariat défini et les 98 logements concernés.

Je crois que nous ne pouvons que saluer cette démarche qui doit permettre à tous, sans exception sociale ni territoriale de pouvoir vivre pleinement ses années universitaires dans de bonnes conditions eu égard aux difficultés accrues que certains étudiants connaissent.

Nous aurions préféré que cette démarche n'existe pas parce que cela aurait signifié que les parcours pouvaient être les mêmes pour tous, quels que soient son lieu d'habitation et ses ressources.

Malheureusement, ce n'est pas le cas, et c'est justement parce que les freins et les blocages sociaux ne disparaissent pas d'eux-mêmes, malgré la volonté et les efforts remarquables de certains étudiants, et de leurs parents dans de nombreux cas, qu'il faut mettre en place des procédures qui permettent d'éviter certains obstacles.

Puisqu'il s'agit de l'I.E.P. de Paris et que nous avons tous en tête la mort de Clément Méric, victime d'un acte inacceptable et d'une violence extrême, je conclurai en saluant sa mémoire.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie Claire GUIDI de ses propos.

C'est effectivement un projet de délibération qui a du sens, me semble-t-il, sur la place des étudiants issus des Z.E.P., suite à un engagement de l'ancien responsable de Sciences-Po qui, lors d'un contact il y a de cela quelques années, mettait en évidence des difficultés pour ses étudiants à se loger dans des conditions financières convenables.

Et c'est tout naturellement qu'à l'époque, nous avons envisagé la possibilité de consacrer une partie du logement réservé par la Ville de Paris dans les résidences universitaires pour ce public qui a un parcours particulier, intéressant, et qui doit donner confiance dans les ensembles immobiliers dont ils sont issus.

Et c'est avec plaisir que nous pouvons concrétiser dès la rentrée de septembre 30 places et ultérieurement, 70 places complémentaires destinées à ce public, choses qui se pérenniseront dans le temps, et c'est en soi, me semble-t-il, une excellente chose de faire de la place pour ce type d'étudiants sur le territoire parisien, dans une institution de la notoriété de Sciences-Po.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur l'adjoint compétent ?

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Tout simplement insister sur le fait que d'abord, les logements que la Ville de Paris finance sont effectivement tous réservés à des étudiants boursiers mais qu'il s'agit là de faire un geste très particulier vis-à-vis d'une institution forte qui est une grande école, et tout le monde sait à Paris la dualité de notre système universitaire parisien. Il nous paraissait extrêmement important, à partir du moment où une de ces grandes écoles a cette ouverture sociale nouvelle, qui est un effort qui va tout à fait de pair avec ce que nous faisons en termes de logement social, il nous paraissait effectivement important de croiser ces deux démarches et de préciser également, par rapport à ce que disait mon collègue Jean-Yves MANO, que l'une de ces deux résidences sera située dans la Z.A.C. Batignolles, avec 25 logements, l'autre rue de la Tombe-Issoire, boulevard Jourdan, qui est un autre quartier. Il s'agit de deux quartiers à fort développement de logements étudiants.

Voilà, c'est tout ce que je pouvais ajouter à ce qu'a dit M. MANO, et je m'associe évidemment à l'intervention de Mme GUIDI.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération II est adopté. (2013, DLH 119).

2013 DLH 62 - Programme de création d'un foyer d'hébergement pour étudiants lourdement handicapés comportant 16 logements PLS, 4, rue de Quatrefages (5e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 62 : programme de création d'un foyer d'hébergement pour étudiants lourdement handicapés comportant 16 logements P.L.S., 4, rue de Quatrefages, dans le 5e.

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, je voudrais dire que, trop souvent, nos politiques de l'habitat ont tendance - et c'est bien normal, avec la volonté de créer de nombreux logements - à un peu uniformiser les formes d'habitat alors que l'on sait bien que chacun a besoin d'un logement et qu'il existe une véritable diversité des besoins.

Ce projet de délibération répond réellement à cette diversité. Il s'agit que la fondation "Santé des étudiants de France" installe dans les étages d'un immeuble loué depuis 1961 un foyer d'hébergement comportant 16 logements conventionnés qui aura vocation à accueillir un public d'étudiants lourdement handicapés.

La particularité, entre autres, de ce centre est que conformément à l'objet de cette fondation, l'immeuble accueillera également un pôle de soins ambulatoires à destination des étudiants, un centre de santé, un centre de planification et d'éducation familiale, un bureau d'aide psychologique pour les étudiants et un relais étudiants-lycéens.

Pour ces personnes en situation de handicap, très souvent, la sortie du lycée et le passage vers les études supérieures est un véritable problème, pas du tout un problème de trouver une université, mais un problème strictement logistique de logement, et si on n'a pas de logement, on ne peut pas continuer ses études et on ne peut pas devenir totalement autonome.

C'est vraiment par la reconnaissance de la diversité des besoins, également par cette nécessité d'autonomie et je dirais, pour parfaire ce projet qui apparaît effectivement assez parfait, qu'il se trouve en plein centre-ville, dans le 5e arrondissement, à côté des locaux universitaires.

C'est pour cela que le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" souhaitait intervenir pour souligner l'importance de ce type de projets, qui sont certainement encore en nombre trop insuffisant, mais en tout cas voilà un projet qui montre la voie.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour, je voulais dire, après René DUTREY, combien ce projet nous semble un projet passionnant et intéressant. D'ailleurs, il faisait partie des projets de Bertrand DELANOË pour le 5e arrondissement, c'est un projet de mandature.

Donc, je suis très heureuse de voir aboutir ce projet pour lequel je dois remercier en particulier Jean-Claude COLLIARD, le président de la Fondation Santé des étudiants de France et, naturellement, évidemment, tous les adjoints qui ont participé, mais lui est extérieur à la Ville, c'est pourquoi je voulais le nommer.

Evidemment, dans le 5e arrondissement, c'était le lieu idéal pour réaliser ce type d'équipement au cœur des universités, des laboratoires de recherche et surtout pour accueillir, comme l'a dit René DUTREY, 16 logements étudiants pour des étudiants sévèrement handicapés.

Nous n'avons rien, à Paris, pour accueillir ces étudiants qui travaillent parmi nous et il était très important de leur proposer quelque chose d'important, de bien fait et au centre de Paris, ce qui sera le cas pour ce lieu rue de Quatrefages, juste à côté de la grande mosquée de Paris.

Il y a, d'autre part, je le répète, prévus dans cet immeuble qui est un très bel immeuble, un centre de santé, un B.A.P.U., un relais étudiants lycéens et un centre de planification et d'éducation familiale qui n'existe pas dans le 5e arrondissement, malgré le nombre d'étudiants qui le fréquentent.

Je voulais remercier tous ceux qui nous permettent de voir arriver ce nouvel équipement pour Paris et, naturellement, il y aura encore d'autres étapes à franchir, mais je voulais dès maintenant dire combien nous sommes heureux de voir ce projet en cours d'aboutissement.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT et ensuite à Mme DUBARRY, pour compléter.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis particulièrement fier que ce projet de délibération vous soit proposé et tiens tout de suite à remercier tous les adjoints et directions qui ont travaillé sur ce sujet.

Le projet de la Fondation Santé des étudiants de France répond à d'indiscutables enjeux de santé publique, de prévention et de prise en charge des handicapés chez les étudiants.

En 2011, "Etudiants de Paris Le Conseil" préconisait que ces sujets soient pris à bras-le-corps par la Ville et les acteurs de la vie étudiante. Ce projet a eu vraiment une réponse particulièrement concrète et complète, comme l'était d'ailleurs le projet que j'ai tout à l'heure développé sur les restaurants dans le 13e arrondissement.

Outre le foyer d'hébergement pour étudiants lourdement handicapés, premier du genre à Paris, et que Véronique DUBARRY ne manquera pas d'aborder après moi, l'immeuble accueillera également un centre de planification et d'éducation familiale, l'un des trois que la Ville s'était engagée à financer d'ici la fin de la mandature.

Je sais ma collègue Fatima LALEM heureuse de permettre aux jeunes et aux étudiants d'accéder aux services indispensables en matière de sexualité, de contraception et d'I.F.T.

Les étudiants trouveront ainsi un centre de santé, un B.A.P.U. (bureau d'aide psychologique pour les étudiants) et un relais étudiants lycéens.

Les jeunes, et particulièrement les étudiants, connaissent de véritables problèmes d'information et de prise en charge concernant leur santé. Avec ce guichet unique, nous souhaitons affirmer notre engagement pour la santé des étudiants, favoriser la prévention et l'information et, plus que tout, leur permettre d'accéder à une autonomie pas toujours facile à conquérir en la matière.

Je vous remercie ainsi de voter ce projet de délibération et je précise qu'il sera sans doute suivi d'un autre projet de délibération au mois de juillet sur le même sujet, sur le volet investissement, et j'espère que ce projet sera suivi aussi d'un autre développement plus tard, mais on y reviendra sans doute dans d'autres Conseil de Paris, sur l'Hôtel-dieu, où il y a aussi des projets de santé étudiante.

Merci beaucoup.

Je vous invite à voter à l'unanimité ce beau projet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

On voit bien là que l'on a un projet extrêmement global : du logement, des services d'information, pour différents types de publics, et c'est là que se situe l'innovation de ce programme global.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, René DUTREY l'a un peu évoqué, mais la part des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur ne représente encore que 0,5 % des effectifs totaux. Il y a un phénomène extrêmement compliqué à analyser et à combattre, qui est, bien évidemment, l'empêchement physique d'accéder à des études, pour des raisons de logement, pour des raisons de transport, etc., mais il y a aussi une forme d'autocensure, une réaction du genre, vu le peu d'exemplarité, qui est : "cela ne peut pas être pour moi" de la part des lycéens en situation de handicap.

C'est la raison pour laquelle Didier GUILLOT et moi, nous avons beaucoup travaillé sur cette facilitation de l'accès aux études supérieures et la participation à la vie étudiante.

Nous avons signé des conventions avec la plupart des universités parisiennes, de façon à inciter, à accompagner, cet accueil particulier, et nous avons, et je tenais à souligner le travail d'une association qui s'appelle Starting Block, qui a reçu, l'année dernière, le Trophée Extra-Ordinaire de 2012 pour la mise en place d'un tutorat handi-valide. C'est un projet qui propose des rencontres hebdomadaires ou bihebdomadaires entre des petits groupes d'élèves dans des lycées et des collèges, donc des gens qui se disent : "les études supérieures, ce n'est pas pour moi", et des étudiants ou des jeunes actifs, un binôme de bénévoles, handi et valides, qui deviennent leurs tuteurs pendant toute une année scolaire.

C'est extrêmement important cette manière de montrer que c'est possible, mais pour montrer que c'est possible, je le redis et je reviens à notre projet, il faut également des dispositifs accessibles aux étudiants en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle il y a aussi tout ce travail de mise en accessibilité des cheminements vers les établissements de l'enseignement supérieur, et je tiens à souligner les relations étroites et la transversalité qui fonctionne extrêmement bien entre les Directions, puisque c'est la DVD et la DILT qui travaillent ensemble.

Je voudrais attirer votre attention sur deux choses, pour terminer.

D'abord, la Nuit de l'accessibilité, que nous organisons depuis maintenant deux ans. Cela peut paraître anecdotique, mais, souvent, on a cantonné les personnes en situation de handicap à des tâches extrêmement répétitives et, surtout, d'accès aux soins ; c'était cela, l'important, les personnes handicapées devaient accéder aux soins. Or, il tout aussi important, sinon plus, qu'elles accèdent aux lieux de sociabilisation de la nuit, donc aux bars, aux cafés, aux restos, aux boîtes, etc.

Je souligne là le travail que nous avons fait avec la Préfecture de police, mais cette année, cette opération de sensibilisation aura lieu, justement, dans les 5e et 6e arrondissements - voilà comment on reboucle la boucle -, en partenariat avec la Maison des pratiques artistiques amateurs. Cela permettra de sensibiliser tous les lieux de nuit dans ces quartiers, dans des quartiers particulièrement étudiants, au fait qu'il peut y avoir des étudiants handicapés et qu'il faut prévoir la mise en accessibilité des structures.

Enfin, je terminerai en disant que fort heureusement, même si nous savons que nous avons encore énormément de choses à faire, il y a d'autres projets, pas tout à fait de ce type, d'accueil des étudiants en situation de handicap et, entre autres, un projet d'unité de logements spécialisés, logements entièrement domotisés, boulevard du Montparnasse, qui devrait voir le jour en 2015, si tout va bien.

Je vous remercie.

Ce projet de délibération est effectivement un moment important dans la politique conjointe handicap/éducation supérieure, et je crois que nous devrions tous nous féliciter de le voter, et je le souhaite vivement, à l'unanimité.

Vous n'êtes pas beaucoup, en même temps...

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Après ces amabilités du président LEGARET, on va passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 62).

Nous reprendrons demain à 9 heures, avec la 9e Commission, et nous commencerons par les affaires internationales.

Je remercie l'administration, je retire ce que j'ai dit, c'est une faute de frappe.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 10 juin 2013 à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mardi 11 juin 2013 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci de votre présence.

Nous allons commencer cette séance et nous commençons en 9e Commission par aborder les questions internationales, les questions qui intéressent M. Pierre SCHAPIRA.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux manifestations en Turquie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous commençons par les vœux non rattachés.

Le vœu n° 35 est relatif aux manifestations en Turquie.

La parole est à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Je commence par un poème de Nazim Hikmet, le grand poète turc :

"Je suis dans la clarté qui s'avance, mes mains sont toutes pleines de désir, le monde est beau. Mes yeux ne se lassent pas de regarder les arbres, les arbres si verts, les arbres si plein d'espoir."

En effet, pour protester contre la spéculation immobilière et le projet d'un centre commercial sur le dernier grand espace vert de la ville, de nombreux rassemblements ont eu lieu en Turquie, notamment à Istanbul et sur la place Taksim. L'ampleur de cette contestation populaire, soutenue par l'opposition, rassemble une grande partie de la jeunesse turque et s'est étendue dans une vingtaine de villes, dont Ankara, revendiquant plus de démocratie et de laïcité.

Face à la violence de la répression policière (deux morts, plus de 800 blessés), les manifestations se poursuivent, les syndicats rejoignent le mouvement.

Considérant l'attachement toujours revendiqué de la Ville de Paris à la laïcité et à la démocratie, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, souhaite que le Conseil de Paris exprime sa solidarité forte avec les manifestants turcs.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Madame, et merci pour cette poésie matinale. La journée commence bien.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Franchement, on ne pouvait pas rêver mieux : un poème le matin, turc ! C'est bien.

Comme vous avez pu le constater, évidemment Madame, les manifestations et la contestation perdurent en Turquie.

La répression violente des forces de police est largement dénoncée par tout le monde. Sont également contestées certaines mesures annoncées, qui risqueraient de remettre en cause certains droits des femmes, ainsi qu'une certaine manière de vivre au profit d'une conception plus conservatrice.

L'affaire du jardin est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

La Turquie est un pays que nous apprécions, nous avons des liens avec Istanbul et nous sommes particulièrement sensibles à ce qui s'y passe actuellement.

Ce matin, si vous avez écouté les informations, la police est rentrée sur la place Taksim, donc cela devient de plus en plus grave et, finalement, cela aura des répercussions extrêmement importantes dans toute la région, parce que c'est, d'une certaine manière, le modèle turc tel qu'il a été vanté par les dirigeants actuels et exporté vers les révolutions arabes qui a un certain problème.

Nous, ici, ne pouvons qu'être solidaires avec les manifestants pour dénoncer évidemment violence et répression.

C'est pour cela que j'appelle le Conseil de Paris à voter votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 relatif aux manifestations en Turquie avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2013, V. 138).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif à l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 45 ans, l'occupation et la colonisation de la Palestine se poursuivent en s'intensifiant.

Le nombre de colons n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 550.000 personnes. L'Union européenne et la France dénoncent régulièrement cette situation qui compromet très gravement la solution à deux Etats, toujours préconisée par la communauté internationale.

En mai 2012, le Conseil européen a encore réaffirmé l'illégalité des colonies israéliennes.

L'Union européenne n'a pas, à ce jour, interdit l'entrée sur le territoire français et européen des produits en provenance de ces colonies, ni même imposé aux distributeurs un étiquetage différencié.

Chaque année, les importations en provenance des colonies représentent 15 fois celles provenant de la Palestine occupée et la majeure partie des biens concernés sont vendus sous l'étiquette trompeuse "Made in Israël".

L'étiquetage différencié s'impose pour respecter le droit des consommateurs à être informés de l'origine réelle des produits.

Plusieurs pays ont déjà pris des mesures dans ce sens : le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas en mars 2013.

L'Union européenne et la France ne doivent plus assister sans réagir à l'expansion des colonies, obstacle majeur à la construction de l'Etat de Palestine et à l'avènement d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu qui a été adopté par le Conseil du 14e arrondissement pour que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour qu'un étiquetage différencié faisant la distinction entre produits des colonies et produits israéliens soit mis en place.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA et il y aura une explication de vote de M. DUBUS.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai bien lu le vœu du 14e arrondissement. On a fait un vœu bis.

Evidemment, nous partageons globalement l'orientation du vœu présenté par le 14^e arrondissement.

L'Exécutif a néanmoins jugé utile d'enlever toute considération locale propre au 14^e et replacé la discussion au niveau où elle se trouve à l'heure actuelle, je dis bien à l'heure actuelle, à savoir au niveau de l'Union européenne puisqu'un certain nombre de Ministres des Affaires étrangères, dont Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères français, a demandé à Mme ASHTON de mettre ce sujet à l'ordre du jour du Conseil des Affaires étrangères de l'U.E.

Le vœu de l'Exécutif vise ainsi à soutenir le Gouvernement français dans sa démarche au niveau européen, afin que soit adopté l'étiquetage des produits des colonies israéliennes de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, afin que les consommateurs ne soient pas induits en erreur.

La France condamne la colonisation en Cisjordanie et Jérusalem-Est, elle rappelle systématiquement que la colonisation est illégale au regard du droit international, qu'elle nuit à la confiance entre les parties, ce que vous constatez aussi, et qu'elle constitue un obstacle à la paix juste et durable.

Concernant les questions de l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes, il convient de rappeler que la législation européenne distingue, d'une part, les catégories de produits pour lesquels l'indication de l'origine géographique est obligatoire (notamment cosmétiques et certains produits alimentaires tels que les fruits et légumes frais, le vin, l'huile d'olive, etc.) et, d'autre part, celles pour lesquelles l'étiquetage est facultatif, le producteur ou le distributeur étant alors libre d'indiquer ou non l'origine des produits.

Je ne vais pas vous décrire la législation européenne, mais nous présentons un vœu bis de l'Exécutif en pensant que vous retirez le vôtre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Est-il retiré ? Il est retiré.

Il y a un vœu de l'Exécutif mais M. DUBUS m'avait demandé de pouvoir s'exprimer, y compris sur le vœu de l'Exécutif, du coup, puisque le vœu initial est retiré.

Merci.

M. Jérôme DUBUS. - Ce sont quasiment les mêmes, à peu de choses près. Nous voterons, bien évidemment, contre ces deux vœux qui sont discriminatoires à l'égard de l'Etat d'Israël. Pourquoi ? Pour trois raisons principales.

La première raison, c'est que cet étiquetage obligatoire différencié est finalement une nouvelle forme de boycott qui ne dit pas son nom. A plusieurs reprises, les tribunaux français ont condamné le boycott de certaines organisations comme EuroPalestine à l'égard de produits israéliens.

Je prends, par exemple, le jugement de la Cour d'appel de Bordeaux en 2011 qui indiquait qu'il s'agissait d'une incitation à l'entrave de l'exercice d'une activité économique en raison de leur appartenance ou non à une nation déterminée. C'est aussi la jurisprudence ARNAUD, du nom de cette militante de la Ligue des Droits de l'Homme qui a été condamnée par les plus hautes juridictions françaises.

Ce vœu mettrait donc la Ville de Paris hors-la-loi.

La deuxième raison, c'est que cette procédure discriminatoire jouera précisément contre ceux qu'elle veut prétendument protéger et c'est méconnaître gravement la situation locale que de croire à l'efficacité d'une telle mesure. En effet, en 2012, l'Union européenne a importé 300 millions de dollars de marchandises à partir des implantations juives de Judée et Samarie, soit 15 fois plus que de la part des Palestiniens. Or, il s'avère que les Arabes locaux, employés par ces entreprises israéliennes, gagnent une fois et demi plus que s'ils travaillaient dans une entreprise arabe.

Votre proposition les touchera donc en premier et ce sont eux qui seront appauvris en premier. Est-ce vraiment ce que vous voulez ?

Enfin, troisième raison, Mme ASHTON, responsable de la diplomatie européenne, vient de repousser la discussion de l'Union européenne dans ce domaine pour ne pas nuire aux négociations israélo-palestiniennes qui ont repris depuis la réélection de M. NETANYAHOU.

Je crois qu'il serait sage que la Ville de Paris en fasse autant.

Pour ces trois raisons, je vous invite à repousser ce vœu inepte.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - M. POZZO di BORGO m'a demandé également une explication de vote pour son groupe. Du coup, je vais redonner la parole à l'adjoint, puisqu'un petit débat s'est installé, si vous le permettez. Reconnaissez que vous avez fait plus une intervention qu'une explication de vote, mais on y va, on continue.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur ce vœu, c'est vrai que, très souvent, dans ce genre de chose, les bonnes intentions sont quelquefois pleines d'effets mécaniques négatifs. Je rejoins la position de mon collègue du groupe U.M.P.

Nous voterons comme l'U.M.P. sur ce dossier-là.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et je vous remercie de votre brièveté.

La parole est à M. SCHAPIRA qui veut compléter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Evidemment, dès qu'on parle d'Israël et de la Palestine, cela chauffe, comme s'il n'y avait que ce problème. C'est vrai qu'il n'y a pas d'autres problèmes ! Il n'y a que celui-là.

Mais, puisqu'il nous est posé, répondons.

Moi, je ne peux pas faire moins, nous ne pouvons pas faire moins que le Gouvernement français. Je vous le dis net, c'est comme cela !

Mais là où je ne suis pas d'accord avec vous, mon cher collègue, c'est qu'il ne s'agit pas de boycott des produits israéliens. Non, non, non ! Nous sommes totalement opposés... totalement opposés à la politique de boycott des produits israéliens. D'ailleurs, le Maire l'a répété plusieurs fois.

Ils sont venus ici manifester !

M. Jérôme DUBUS. - C'est la même chose !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Attendez !

Ils sont venus ici manifester en traitant le Maire d'assassin parce qu'il était... ! Bon, bref, voilà ! Non, ce sont deux choses différentes.

Le Gouvernement français et l'Union européenne... et c'est vrai que Mme ASHTON a reculé de quelques semaines.

Oui, d'accord, rien n'est simple dans cette région, mais c'est vrai que le double étiquetage... voilà, nous sommes sur cette position-là. C'est une position de sagesse et c'est une position qui permet peut-être de débloquer les choses dans cette région un peu compliquée.

J'ajoute que certains produits, qui ont une réputation mondiale, qui inondent les marchés français, les marchés européens, les marchés chinois, ne sont pas fabriqués sur place. D'abord, je ne sais pas où ils pourraient être fabriqués, compte tenu de ce qui est exporté, mais évidemment, le début de tout cela se faisait dans les colonies.

C'est pour cela que je maintiens ce vœu bis.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Comme le vœu n° 36 est retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2013, V. 139).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au déploiement du drapeau européen sur les mâts porte-affiches.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 37 relatif au déploiement du drapeau européen sur les mâts porte-affiches.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le drapeau européen est un très beau symbole : il symbolise les idéaux d'unité, de solidarité et d'harmonie entre les peuples d'Europe.

On sait bien que le sentiment d'appartenance à l'Union européenne se construit sur des symboles et le drapeau est l'un d'eux. Or, nous avons 700 mâts porte-affiches déployés dans Paris. Ces mâts sont actuellement surmontés exclusivement d'un drapeau français.

C'est pourquoi, dans un cas assez fréquent, qui est celui où les mâts sont déployés en symétrie des deux côtés de la voirie, nous demandons que le drapeau européen flotte sur une partie de ces 700 mâts porte-affiches, notamment quand ils sont installés justement par paire des deux côtés d'une même voie.

Je rappelle que les élections européennes se tiennent en mai 2014 et que, donc, ce serait d'autant plus d'actualité.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, nous sommes évidemment favorables à ce vœu. Hormis les porte-affiches qui se trouvent rue de Rivoli, les autres sont sous la gestion de l'entreprise Decaux qui a pris l'habitude de poser des drapeaux français sans que cela soit officiel et qui est d'accord pour mettre, dans la mesure du possible, rajouter, évidemment nous insistons beaucoup, le drapeau européen.

Je ne sais pas si cela aidera à sensibiliser les Parisiens à leur appartenance à l'Union européenne en tant que citoyens européens, mais j'en profite pour souligner que nous avons organisé cette année encore le village de l'Europe sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en coordination avec la Maison de l'Europe, avec le soutien de la Commission européenne, de la représentation du Parlement européen, la participation de nombreuses associations et d'ambassades, et une partie du village était dédiée aux 15 ans de l'accord Paris-Lisbonne.

Malgré un calendrier difficile - c'est le 9 mai, mais cela, on n'y peut rien -, ce village a connu évidemment un très grand succès et un très bon retour presse. J'ai eu le plaisir de l'inaugurer avec le Ministre en charge des Affaires européennes et la Première adjointe au Maire de Lisbonne. C'est notre humble contribution pour faire mieux comprendre l'Europe à nos concitoyens.

Mais si on rajoute des drapeaux, ce sera le top !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications et pour votre avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Une voix.

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2013, V. 140).

2013 DGRI 25 - DDEEES 122 - Projet de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Mexico dans le domaine du tourisme.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 25 - DDEEES 122 : projet de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Mexico dans le domaine du tourisme.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle FOURNIER. - Comme cela vient d'être rappelé, la Ville de Paris entretient des relations suivies avec quantité de grandes villes dans le monde, et ces relations s'appuient sur des accords d'amitié et de coopération, dont celui qui est évoqué dans ce projet de délibération entre la Ville de Paris et la Ville de Mexico.

Ces deux villes ont convenu au cours de cette année de mettre en commun leur expérience sur un certain nombre de domaines et notamment dans le domaine du tourisme et de partager les bonnes pratiques de part et d'autre.

Le projet de délibération nous propose ce qui est un peu l'alpha et l'oméga des politiques publiques contemporaines, c'est-à-dire une politique "dynamique et novatrice".

Pour poursuivre dans cette direction, c'est vrai que Paris est un des sites les plus visités au monde, que l'on y pratique le tourisme de masse, voire le tourisme industriel, avec un vecteur économique fort, ce qui n'est pas sans incidence sur la vie des Parisiens et sur l'évolution de nos quartiers.

Aussi je voudrais signaler, dans un domaine qui est pour l'instant un peu parallèle, le travail accompli par A.T.E.S. (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire) qui regroupe les professionnels de ce secteur et qui organise en ce moment, du 31 mai au 30 juin, une vaste opération qui s'intitule "Paris ville monde". Il me semble que, dans cette manifestation, sont proposées de nouvelles pistes : des balades urbaines, des ateliers de cuisine, du logement en chambres d'hôte, une autre façon de pratiquer le tourisme, un tourisme plus participatif, en quête de sens, et un tourisme que nous, les élus écologistes, nous soutenons particulièrement, puisqu'il met l'échange au cœur de cette pratique.

Je voulais simplement m'assurer ou suggérer que les experts, lors de leurs échanges, n'oublient pas cette dimension du tourisme dans le cadre de ces accords d'amitié, de coopération et, on pourrait dire aussi, de paix qui nous lient avec un certain nombre de villes.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie et, sous le soleil de Mexico, pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA et ensuite à M. BROS, puisqu'il faut bien cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est le type même de la coopération décentralisée et financée par le Ministère des Affaires étrangères. Evidemment, c'est de l'expertise que l'on exporte et nos collègues fonctionnaires de la Ville de Mexico viennent à Paris échanger avec leurs collègues parisiens.

Evidemment, ce que vous dites est exact. Je suppose, et on leur suggérera peut-être, sans doute, de mettre dans leurs discussions le tourisme solidaire et équitable. Mais en fait, nous répondons à une demande qui est celle de Mexico. D'ailleurs, c'est notre façon de coopérer, nous n'imposons rien et nous répondons à leur demande, puisqu'ils sont demandeurs.

Evidemment, nous parlerons et je souhaite que les experts de la Ville de Paris parlent du tourisme équitable et solidaire, peut-être le prendront-ils en compte, cela dépend des gens de Mexico. Je ne peux rien vous dire de plus, simplement que cela dépend d'eux. Je ne suis pas à leur place.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur BROS, vous souhaitez compléter ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci.

En complément de ce que vient de dire M. Pierre SCHAPIRA, pour dire qu'à chaque fois que nous recevons des délégations de villes qui souhaitent bénéficier de notre expérience, que nous développons depuis de nombreuses années, dans le tourisme durable, dans le tourisme responsable, dans le tourisme participatif, nous sommes heureux de leur faire partager. Au-delà des mots, il y a des preuves puisqu'il y a encore deux jours, nous étions dans une balade dans les 11e et 20e, des balades dites chinoises où on essaie de faire rencontrer nos communautés avec les Parisiens et, au-delà des Parisiens, les visiteurs de notre ville dont on sait qu'ils sont nombreux, plus de 30 millions par an.

Vous dire que nous sommes à la disposition de tous ceux dans le monde entier qui veulent développer le tourisme, pour bénéficier de notre expertise, voire des expériences que nous menons. Vous avez parlé de chambres d'hôtes, oui, nous avons essayé de développer ce type d'hébergement, et nous avons une certaine expérience puisque nous avons développé des chartes de qualité dans ces chambres d'hôtes.

Toute cette expérience, nous la mettons à la disposition. Nous passons du temps avec eux quand ils le souhaitent, de façon à ce que le tourisme ne soit pas uniquement un moment de détente ou de vacances mais soit aussi un échange culturel, un échange d'avenir, porteur d'un message pour la défense de notre planète.

Le tourisme, c'est de la culture mais c'est aussi de l'échange, du partage et c'est aussi l'occasion de connaître l'autre et réciproquement d'échanger des valeurs. On a un temps d'avance sur le tourisme à Paris, c'est bien normal puisque nous sommes leaders, et nous pouvons en faire profiter ceux qui le souhaitent.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet DGRI 25 - DDEEES 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DGRI 25 - DDEEES 122).

Je vous en remercie.

2013 DGRI 29 - Subvention (90.000 euros) avenant à convention avec l'association "François-Xavier Bagnoud" (9e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Rwanda).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et nous revenons en arrière sur la séance, puisque des intervenants sont arrivés. Nous examinons le projet de délibération DGRI 29 : subvention et avenant à la convention avec l'association "François-Xavier Bagnoud" (9e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique, au Rwanda.

La parole est à MM. Patrick KLUGMAN et Jean-François MARTINS pour cinq minutes maximum chacun. Merci beaucoup.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement une courte intervention pour attirer l'attention de notre Conseil sur vingt projets de délibération pour soutenir naturellement la lutte contre le Sida en Afrique et les acteurs parisiens de la lutte contre le Sida en Afrique.

Je rappellerai très brièvement que, selon l'Agence ONUSIDA, le fléau du Sida en Afrique, c'est 34 millions de malades et 2,5 millions de personnes touchées chaque année.

Je vais simplement saluer les acteurs qui sont concernés par ce projet de délibération, parce que ce sont eux qu'il faut soutenir. Il y a l'association "Aids", "Clowns Sans Frontières", "Groupement d'intérêt public Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique", "Hospitalia" en réseau, l'association "Plan International France", "Première urgence", "Aide médicale internationale", "Association François-Xavier Bagnoud", "Sidaction", "Sida Info Service", "Sol En Si", association "Solidarité Thérapeutique et initiative contre le Sida", "Enda Europe", "Entrepreneurs du Monde", la "Croix-Rouge française", "Solidarité Sida Afrique", l'"Organisation Panafricaine de Lutte pour la Santé", "Médecins du Monde", "Moto Action", l'Association du "Mouvement français pour le planning familial", "Réseau africain de l'éducation pour la santé", "Fonds de solidarité Sida Afrique" et "Médecins sans frontières".

Je vous remercie bien entendu de voter ce projet de délibération. Nous n'interviendrons pas pour chacune d'entre elles. Et je remercie Pierre SCHAPIRA, encore une fois, de soutenir l'action de la lutte contre le Sida en Afrique au nom de la Ville de Paris.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Sida est évidemment une des maladies les plus dramatiques et l'un des plus grands fléaux qui a touché à la fois la fin du XXe siècle mais aussi malheureusement le début du XXIe. Il est en Afrique l'un des plus grands drames de notre temps et concernera, comme l'a dit M. KLUGMAN aux alentours de 34 millions d'Africains d'ici la fin de l'année 2013, et près de 2,5 millions de morts.

C'est la responsabilité de tous, y compris la nôtre ici, et notre action est donc fondamentale, indispensable pour protéger les populations, accompagner l'Afrique sur la voie de la prévention, des dispositifs de contraception, des dispositifs sanitaires, mais aussi d'ailleurs d'un travail plus politique, qui est le nôtre dans nos familles politiques, en faveur de l'accès aux médicaments et notamment de l'accès aux traitements à prix beaucoup moins chers, là où la simple subvention O.N.G. ne suffit pas. Il y a encore des combats politiques à mener contre le Sida en Afrique.

La Mairie a choisi de prendre part à ce mouvement de manière volontaire et s'engage avec détermination dans cette démarche en assumant pleinement son rôle de ville solidaire d'envergure internationale.

Je félicite d'ailleurs de ce point de vue l'Exécutif qui, depuis 2006, a franchi la barre des 2 millions d'euros investis par an, et cette année auprès de 20 associations. C'est une contribution significative en véritable progression qui démontre toute la solidarité de Paris.

Cependant, à la lecture de ces vingt projets de délibération, je m'interroge légèrement, car si ces 2 millions d'euros représentent beaucoup, ils représentent inversement peu dans l'ensemble de l'effort, une goutte d'eau, dans ce dont l'Afrique a besoin pour lutter contre ce fléau.

J'ai du mal parfois à comprendre la cohérence des choix des projets et des associations que nous soutenons. J'aurais préféré à la fois un plan et un appel à projets plus simple, plus direct, avec des objectifs, avec une priorité affichée par la Ville, et c'est pourquoi j'interviens sur ce premier projet de délibération au nom de tous.

Je ne vous cache pas, Monsieur SCHAPIRA, si évidemment les acteurs que nous connaissons bien, comme "Aids", comme "Solidarité Sida", comme "Sol En Si" nous paraissent des projets à la fois connus, utiles et pertinents, je m'interroge et je le dis sans défiance, Monsieur le Maire, sur l'opportunité de soutenir financièrement l'Association des motards de Jouy-en-Josas pour son action de lutte contre le Sida en Afrique. Je ne vous cache pas que, ayant même pourtant lu leur projet, cela m'inquiète un peu. Ou ce sont des amis de l'Exécutif, et je sais que vous n'avez pas ce genre de pratique, ou alors vous allez devoir m'éclairer sur les raisons qui font que Paris finance, je le rappelle, l'Association des motards de Jouy-en-Josas pour la lutte contre le Sida en Afrique. C'est un peu surprenant.

Mon propos n'est évidemment pas de remettre en cause la volonté et l'engagement de Paris du côté des O.N.G., cependant un peu de clarté, peut-être des appels à projets plus directs avec des objectifs et des indicateurs clairs des choix qui sont les vôtres, nous permettraient de comprendre la répartition de ces 2 millions d'euros avec beaucoup plus de clarté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Tous les motards ne sont pas en colère ! Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA et ensuite une explication de vote du groupe E.E.L.V.A.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Depuis 2001, C'est 2 millions aujourd'hui...

M. Jean-François MARTINS. - Je l'ai salué.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci. En plus, c'est la dernière fois que je défends ce projet. Comme je ne serai plus candidat, c'est avec une certaine émotion que je défends ces 2 millions d'euros de lutte contre le Sida, parce que depuis 2001 le Conseil de Paris, et d'ailleurs à l'initiative du groupe Vert avec lequel nous avons travaillé dès le départ sur cette affaire, a voté plus de 20 millions d'euros de subventions destinées à la lutte contre le Sida en Afrique, et essentiellement subsaharienne. Parce qu'elles sont une dépense pour la vie, ces sommes destinées à des projets d'O.N.G. et d'associations sont les plus importantes au sein du budget dédié à la solidarité internationale.

Les projets retenus par la Mairie de Paris depuis 2008 couvrent, puisqu'on parle de la dernière mandature, l'ensemble des champs de la lutte contre l'épidémie. Il y a 17 % pour la prévention, 16 % pour le renforcement des sociétés civiles, 15 % pour le dépistage, prise en charge psychosociale 14 %, prise en charge médico-sociale 12 %, l'accompagnement des populations vulnérables 11 %, protection des générations futures 8 % et le renforcement des services publics de santé 7 %.

Près de 60 % des fonds sont dédiés à la prévention, au dépistage et à la prise en charge médicale et psychosociale.

L'accent est mis sur des projets présentant des caractéristiques innovantes, tant dans les méthodes que dans les moyens mis en œuvre.

Depuis 2008, ce sont, chaque année, près de 500.000 personnes qui sont concernées par des actions de prévention et de dépistage et plus de 50.000 personnes vivant avec le V.I.H. qui bénéficient d'une prise en charge de qualité.

C'est une stratégie partenariale. Afin de participer à l'amélioration durable des conditions de vie des personnes vivant avec le V.I.H. et de leurs proches et de participer à l'objectif fixé par les Nations Unies de zéro nouvelle infection d'ici 2015, la Mairie de Paris sélectionne des programmes soutenus selon plusieurs critères, parmi lesquels : respect des orientations définies par les organisations internationales, que ce soit l'O.M.S. ou ONUSIDA, partenariat avec des acteurs locaux publics et associatifs pour la mise en œuvre et la mobilisation des collectivités du Sud afin d'assurer leur pérennité, la présentation d'indicateurs d'impact clairement définis et quantifiables pour assurer le suivi des fonds, le caractère novateur des interventions pour répondre de manière adaptée aux évolutions de la maladie.

La Ville de Paris accompagne les structures financées et leurs partenaires locaux pour valoriser leurs actions auprès des collectivités du Sud et des autres bailleurs de fonds, publics ou privés, aussi bien en France qu'à l'étranger. De cette manière, nos partenaires sont appuyés dans leur démarche de pérennisation de leur action et de diversification de leurs ressources.

Chaque année, deux ou trois programmes font l'objet d'une évaluation afin d'apprécier leur impact auprès des populations locales : Médecins du Monde en Tanzanie - le Maire de la ville est d'ailleurs venu me voir -, Sidaction au Burundi et Moto Action au Cameroun.

Je reviens deux minutes sur Moto Action. C'est un débat que nous avons avec le groupe E.E.L.V.A., et notamment Sylvain GAREL, Moto Action est une O.N.G. reconnue et qui peut, par le fait qu'elle possède des motos, aller dans la brousse assez profondément. Elle ne peut pas le faire en 4x4, elle le fait en moto. En plus, comme ce sont des motos, cela attire énormément de jeunes et, à ce moment-là, on peut effectivement parler de formation et de prévention.

Au total, ce sont les 20 projets de délibération que vous allez avoir, il y a des reconductions de nouveaux projets avec des O.N.G. déjà partenaires et de nouveaux projets avec de nouveaux partenaires comme Entrepreneurs du Monde pour un projet de microcrédit à l'intention des malades du V.I.H. au Togo ou première urgence, aide médicale internationale, dans le Sud Kivu, en R.D.C.

Comme je vous le disais, c'est ma dernière présentation de cette politique internationale et je remercie vraiment tous les groupes qui se sont associés et qui ont voté à chaque fois les projets de délibération.

Notre action est reconnue au plan international par les collectivités concernées, par les O.N.G., qui nous apprécient comme un partenaire fiable et engagé et par ONUSIDA.

J'ai reçu il y a quelques semaines le directeur régional d'ONUSIDA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; il connaissait nos projets, il est venu simplement pour nous remercier, pour remercier le Conseil de Paris, pour remercier la Ville de Paris, de l'action menée par la Ville de Paris, notamment dans la région subsaharienne, dont il est le directeur régional.

Malgré les difficultés que l'on peut avoir, la Ville n'a jamais cessé de soutenir ces actions, qui sont évidemment essentielles.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Je souhaite, évidemment, que nous puissions continuer à voter ces projets de délibération pour le bien-être des populations qui sont atteintes par le Sida.

J'ajoute que nous allons avoir l'Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones au mois d'octobre, et le directeur général d'ONUSIDA, Michel SIDIBÉ, sera présent pour parler du Sida en Afrique et de l'action de la Ville de Paris en Afrique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup et je salue, au nom de notre Conseil, votre action déterminée en matière de lutte contre le Sida en Afrique.

Deux explications de vote : M. GAREL et M. POZZO di BORGO.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe à vos remerciements envers l'action de Pierre SCHAPIRA.

Je rappelle simplement que lorsqu'en 2001, nous sommes arrivés ici, à l'époque, notre collectivité consacrait 0 franc, puisque nous étions encore à l'époque du franc, à cette lutte contre le Sida en Afrique, qui est l'une des pires épidémies que notre humanité a connues depuis fort longtemps.

Je pense qu'il a été important de bâtir ces programmes année après année.

Je vous le rappelle, ma première démarche était de dire : comment pouvons-nous ne rien donner à la lutte contre le Sida en Afrique et l'équivalent de 6 millions d'euros pour le P.S.G. ? Quelque chose n'allait pas.

Aujourd'hui, nous allons sans doute avoir une aide à la lutte contre le Sida quatre fois supérieure à celle que l'on accorde au P.S.G., et je pense qu'on peut tous se féliciter...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Il n'y en a plus.

M. Sylvain GAREL. - Plus du tout ?

L'année prochaine...

Si tu veux me donner raison l'année prochaine, j'applaudis des deux mains.

En tout cas, je pense que c'était vraiment quelque chose d'important.

Sur ce que dit M. MARTINS, je pense qu'il a raison de souligner cela.

Nous aussi, nous avons toujours été très réticents sur cette histoire de moto contre le Sida. Je comprends le projet, mais, franchement, pousser et jouer sur la fascination que les engins à moteur peuvent avoir auprès de jeunes pour faire passer des messages de prévention, je pense qu'il y a d'autres méthodes un peu plus soucieuses de l'environnement que cela.

Pour la prochaine mandature et aussi pour aller dans le sens de M. MARTINS, je suggère qu'une commission réunissant des élus de tous les groupes politiques réfléchisse à la façon dont est utilisé cet argent et à qui cela va, parce que je crois que c'est important, si on veut continuer à le faire, que les Parisiens soient absolument convaincus que cet argent va bien aux bonnes associations, aux bons projets, même si je suis moi-même convaincu que dans l'essentiel des cas, il n'y a pas de problème.

C'est avec un grand enthousiasme que nous allons voter l'ensemble de ces subventions, même celle des motards contre le Sida ; vous voyez que nous aussi, nous pouvons évoluer.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. POZZO di BORGO avait demandé également une explication de vote ; c'est deux minutes, normalement.

M. Yves POZZO di BORGO. - Pour remercier aussi M. SCHAPIRA ; je crois que nous avons toujours voté tes subventions à ce sujet. Je pense que le groupe U.D.I. a toujours accompagné l'action de la Mairie sur cette affaire de Sida.

Nous considérons d'ailleurs, et cela a été dit plusieurs fois en séance, que l'Afrique est un élément fondamental de la coopération avec la France, elle souffre énormément dans cette affaire et je trouve que la Ville de Paris, dans cette action, a été très généreuse et courageuse.

J'en profite pour ajouter que la France est quand même à la pointe de ce combat. Il y a eu, sous Jacques CHIRAC, une décision qui a été prise, qui était un euro ou même plus sur chaque billet d'avion. C'est une affaire qui est en train de se développer de façon très discrète et très importante, parce qu'elle regroupe vraiment des sommes très importantes et elle a eu une action dans tous les pays d'Afrique.

Je voulais souligner les liens entre la Ville de Paris et UNITAID, qui était une action française, et qui est à la base du financement de toute une série d'opérations dans tous les pays africains sur ce sujet. Je crois même que la Fondation Clinton, fondation puissante, est financée en grande partie par UNITAID. Je pense, Monsieur SCHAPIRA, que vous aurez intérêt à vous rapprocher d'UNITAID, parce qu'ils sont très ouverts là-dessus.

Encore bravo à M. SCHAPIRA et à la Ville de Paris pour cette affaire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur l'adjoint, vous voulez ajoutez un mot ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie tous les intervenants de leur soutien.

Simplement, je voulais dire à Sylvain GAREL que les associations avec lesquelles nous travaillons sont des associations extrêmement sérieuses, très sérieuses, nous faisons des évaluations.

Depuis le début, nous avons eu qu'une seule association qui a utilisé des fonds pour d'autres choses, d'ailleurs, je n'irai pas plus loin, mais elle nous a été imposée ici. Et j'ai demandé le remboursement. Finalement, pour des raisons matérielles et de survie de l'association, cela s'est passé autrement, il y a eu une inspection générale, les choses ont été extrêmement sérieuses.

Mais sachez que toutes les organisations avec lesquelles nous travaillons sont extrêmement sérieuses et je reprends la proposition que vous faites, je suis prêt, avec tous les groupes, avant les vacances ou juste après comme vous voulez, à faire une réunion pour parler de notre action contre le Sida et vous déployer toute l'action qui a été menée et les associations avec lesquelles nous travaillons.

D'ailleurs, nous avons sorti déjà deux petits recueils, le premier c'était avec Alain LHOSTIS, nous en avons fait un second, nous en sortons un prochain qui fait un peu le bilan de ce que nous avons fait, mais je suis prêt évidemment à parler avec vous.

Je vous appelle pour prendre rendez-vous et discuter de cela, je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup pour ce sujet extrêmement important et pour votre action.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DGRI 29).

Je vous en remercie beaucoup.

2013 DAC 384 - Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention d'objectifs avec l'association "Polynotes 75" (11e)

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 384. Il y a un amendement technique, je ne sais pas si l'adjoint souhaite le présenter ou pas...

Je mets directement aux voix, à main levée, l'amendement n° 31 A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 384 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DAC 384).

2013 DAC 417 - Subvention (253.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 417. Subvention et avenant à la convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque bien connue.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour 5 minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela ne prendra pas 5 minutes.

Comme vous l'avez dit, cette SCIC est parfaitement connue notamment dans le 13e arrondissement puisqu'elle y effectue de nombreuses interventions faisant en sorte que la population, notamment dans les quartiers les plus difficiles, se sente partie prenante.

Le mode d'intervention est de ce point de vue tout à fait intéressant.

Simplement, cela fait plusieurs années qu'il y a un débat sur un lieu qui leur a été promis avant la fin de ce mandat et on tourne en rond puisqu'au fur et à mesure que leur dossier est présenté, on trouve toujours des prétextes, il n'y a pas d'autre mot, pour dire, il faut encore étudier, il faut voir, etc. et on en est maintenant à trouver que le principal critère semble-t-il pour affecter notamment la gare Masséna qui est en déshérence et s'abîme, serait non pas l'intérêt culturel des projets, mais l'intérêt financier, ce qui nous paraît pour le moins curieux.

Je sais que la DAC est plutôt favorable à défendre l'intérêt culturel, il me semble que la DDEES devrait un peu moins intervenir dans ce type de dossier au profit de la DAC et de l'adjoint concerné.

Je souhaite que l'on aboutisse assez rapidement à la fois pour la SCIC et pour la gare Masséna.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie notamment aussi pour votre brièveté.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette convention s'inscrit en effet dans le soutien de la Ville au cirque contemporain et aux arts de la rue.

Vous avez raison, Monsieur CONTASSOT, de rappeler qu'en 2008 un vœu de l'Exécutif s'engageait à explorer toutes les pistes possibles à la fois pour l'implantation à Paris d'un lieu dédié au cirque, aux arts de la rue et à la marionnette, ce qui a été fait notamment pour le théâtre de la marionnette à Paris, ce qui a été fait d'ailleurs pour la création d'un lieu de cirque à l'espace chapiteaux de la porte des Lilas, et il est vrai que nous souhaitons un lieu pérenne pour accueillir "De rue et de cirque", qui est un de nos principaux partenaires sur les arts du cirque et de la rue et qui d'ailleurs justifie le montant particulièrement conséquent de la subvention qui s'élève aujourd'hui à 483.000 euros.

Il n'y a pas de volonté d'éviter le relogement de "De rue et de cirque", c'est même exactement l'inverse, nous souhaitons leur trouver un lieu.

Ils ont candidaté à la reprise de la gare Masséna, la procédure suit actuellement son cours.

C'est certes long, mais la rénovation du site nécessite des études et des expertises approfondies et au-delà du contenu des projets, une expertise est toujours en cours actuellement sur le montage budgétaire et financier des candidats retenus, d'autant que sur ce lieu-là, il faut tout de même conjuguer l'exigence culturelle que nous avons pour ce lieu et de création, mais aussi une viabilité économique et budgétaire pour un lieu qui s'annonce tout de même complexe, d'où la longueur de la procédure.

Alors je ne peux évidemment pas présager du choix qui sera fait par la Ville et qui sera d'ailleurs soumis à votre vote dans quelques semaines.

Cela étant, je peux m'engager à ce que si jamais "De rue et de cirque" venait à échouer dans le cadre de l'attribution de la gare Masséna, à poursuivre des recherches actives pour qu'un lieu de travail soit trouvé à "De rue et de cirque". D'ailleurs, les maires d'arrondissement concernés sont également très vigilants sur cet objectif et j'espère que nous pourrions aboutir assez brièvement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 417.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 417).

2013 SG 126 - Signature d'une Charte des Tournages à Paris avec ERDF.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 126. Signature d'une charte des tournages à Paris avec ERDF.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour 5 minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Il m'en faudra moins, Monsieur le Maire, merci.

C'est pour me féliciter et nous féliciter de la signature d'une charte de tournage à Paris avec ERDF. Cette charte qui est importante puisque l'activité de tournage dans notre ville est tout à fait considérable.

Paris est on le sait la capitale mondiale du cinéma par le nombre de ses salles, le nombre de films qui y sont diffusés cette semaine, mais aussi par le nombre de tournages puisqu'on en compte plus de 1.000 par an ce qui génère beaucoup d'emplois. On parle de 34.000 intermittents du spectacle, dont beaucoup travaillent dans le cinéma à Paris.

C'est donc une activité tout à fait importante et aussi importante pour le rayonnement de notre ville en France et à l'étranger.

Mais ces tournages ne sont pas sans générer beaucoup de problèmes avec les riverains surtout dans les quartiers où ces tournages sont très importants. Habitant Montmartre je suis bien placé pour savoir ce qu'il en est puisque parfois, en deux ou trois mois, quatre ou cinq tournages se succèdent et cela génère des problèmes de stationnement qui ne m'empêchent pas de dormir, mais des problèmes de pollution sonore, olfactive, d'occupation même de l'espace public en général parce que ce ne sont pas non plus que les stationnements, mais parfois ce sont les trottoirs, etc. Ceci fait que la vie devient un peu compliquée et l'un des plus gros problèmes est l'utilisation de groupes électrogènes qui sont très polluants et très bruyants aussi et qui gênent beaucoup les riverains.

Et donc, cette charte vise à ce que, avec des méthodes plus rapides, ERDF puisse brancher plus facilement les tournages qui parfois doivent se faire rapidement, en quelques heures, et à éviter l'utilisation autant que faire se peut des groupes électrogènes. C'est une excellente nouvelle pour notre ville.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que ma collègue Danielle FOURNIER avait déposé une charte pour une approche développement durable équitable et solidaire pour des manifestations culturelles, et que nous sommes toujours preneurs de cette charte, mais celle que nous signons avec ERDF va dans ce sens même si ce n'est pas vraiment une manifestation culturelle mais ce sont des moyens que l'on met à dispositions de personnes qui vont produire des événements culturels ou des films en l'occurrence.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Sylvain GAREL d'insister sur l'importance du cinéma à Paris, Paris qui est une capitale mondiale du cinéma.

En effet, au-delà du nombre d'écrans, du soutien à la diversité, notamment au cinéma d'art et d'essai, le nombre de tournages à Paris est un élément très important pour la vitalité du cinéma à Paris, mais aussi une activité économique tout à fait conséquente.

Il faut avoir conscience de la difficulté de concilier tournage et qualité de vie des habitants. En effet, une des difficultés est le nombre important de groupes électrogènes pour alimenter les tournages.

Cette charte signée avec ERDF, je remercie d'ailleurs et félicite la mission cinéma, je ne rentre pas dans les détails techniques, mais l'ouverture de comptes électriques pour des tournages de courte durée est assez complexe, y compris parfois coûteuse pour ERDF, mais ils ont trouvé un moyen pour que nous puissions augmenter sensiblement le nombre de raccordements électriques directs pour les tournages de plus de 48 heures dans le même décor. Les avantages sont nombreux, c'est d'abord moins cher pour les productions, elles y voient donc un intérêt, cela limite la présence des groupes électrogènes qui sont bruyants et cela réduit l'impact environnemental.

Je veux simplement vous dire que, au-delà de l'amélioration de la qualité des tournages grâce à cette charte, je suis tout à fait favorable également au principe évoqué par Danielle FOURNIER, qui n'a pas encore déposé la charte, qui a proposé que nous rédigeons une charte, ce qui explique que nous avons encore besoin de quelques délais pour mettre en place cette charte, mais j'y suis très favorable, y compris d'ailleurs pour l'adapter à cette charte avec E.R.D.F., mais même sur d'autres sujets nous pouvons encore améliorer la qualité des tournages à Paris. Nous y travaillons actuellement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Encore une fois, le projet de délibération est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2013, SG 126).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un égal accès à la presse quotidienne dans les bibliothèques de prêt.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 31 est relatif à un égal accès à la presse quotidienne dans les bibliothèques de prêt.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, nous évoquions le programme du Conseil national de la Résistance et, dans le programme du Conseil national de la Résistance, il y avait la revendication d'une défense de la liberté et de l'indépendance de la presse.

Précisément, l'un des moyens pour nous de défendre la liberté de la presse, de défendre l'indépendance de la presse, c'est de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'avoir un égal accès à la presse quotidienne nationale dans les bibliothèques de prêt de la Capitale.

Or, lorsque l'on regarde de quelle manière les bibliothèques permettent aux Parisiens d'avoir accès à la presse, on s'aperçoit que l'on a une très, très forte inégalité avec certains quotidiens qui sont très représentés et d'autres qui ne le sont quasiment pas.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que nous puissions progresser en matière d'égalité d'accès à la presse quotidienne nationale dans nos bibliothèques de prêt.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et je vous remercie d'avoir respecté le temps de parole.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, ce vœu présenté par Ian BROSSAT, auquel j'émettrai un avis favorable, me permet d'ailleurs de prendre connaissance du fait que, pour des raisons techniques, le catalogue des journaux et revues que vous avez pu consulter sur Paris.fr n'est, de fait, pas à jour.

Ainsi, un certain nombre de vos considérants ne sont pas tout à fait exacts puisque, heureusement d'ailleurs, il y a un peu plus de quotidiens de type "L'Humanité", "La Croix", "La Tribune" ou "Les Echos" dans nos établissements, dans nos bibliothèques que ce qui est présent sur le site internet.

Mais il est vrai qu'il y a une distorsion conséquente avec les quatre quotidiens les plus distribués à Paris : "Le Monde", "Libé", "Le Parisien" ou "Le Figaro" ainsi que cinq autres hebdomadaires présents dans toutes les bibliothèques ayant une section adulte.

C'est un avis favorable, je me permets tout de même évidemment de souligner que c'est un avis du Conseil de Paris, mais que nous devons nous soumettre à un groupe de travail réunissant les personnes des bibliothèques pour définir un système de répartition des abonnements aux quotidiens et hebdomadaires et nous devons évidemment passer, en toute logique, par ce groupe de travail, mais nous soumettrons cet avis à leur sagacité et j'espère qu'ils nous suivront.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote par M. MARTINS, brièvement.

M. Jean-François MARTINS. - Rapidement, pour soutenir ce vœu, non seulement parce que la liberté de la presse, y compris dans les équipements publics, n'est pas un acquis et paraît finalement rarement menacée.

Mais j'ai appris, comme certains d'entre vous, qu'une ville de la petite couronne parisienne, en particulier les Hauts-de-Seine, pour ne pas citer la ville de Puteaux, a décidé de retirer toute la presse dite de Gauche dans ses bibliothèques.

Je crois qu'il faut être conscient que la liberté de la presse - et même son pluralisme - est menacée, y compris dans des villes de grands pays démocratiques comme le nôtre.

Je crois que la Ville de Paris s'honorera de voter ce vœu et M. JULLIARD d'adresser peut-être à la maire de Puteaux les éléments sur ce que Paris fait en matière de pluralisme de la presse.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie de nous avoir rappelé cette histoire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 135).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des prêts dans les médiathèques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n^{os} 32 et 32 bis qui sont relatifs à la gratuité des prêts dans les médiathèques.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une minute et la réponse de M. JULLIARD, avec un vœu de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Les bibliothèques et les médiathèques sont des services publics municipaux qui jouent un rôle essentiel dans la démocratisation de la culture et son appropriation sociale partagée par le plus grand nombre. C'est pour cette raison que, d'ailleurs, l'emprunt des livres y est gratuit.

Cependant, l'abonnement pour emprunter des C.D. et des D.V.D. s'élève à 61 euros par an, ce qui, pour nous, est un facteur discriminant socialement.

Il faut savoir que les personnels, les bibliothécaires réclament depuis longtemps la suppression de cette tarification, donc nous proposons dans ce vœu que la Ville de Paris mette fin à ce système d'abonnement payant pour les D.V.D. et C.D. et que les médiathèques de la Mairie de Paris soient gratuites pour toutes et tous, car la gratuité de l'accès à la culture est essentiel quand on considère que la culture n'est pas une marchandise.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir également tenu dans la minute.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, on ne peut qu'être d'accord avec tant les considérants que la proposition de Danielle SIMONNET du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur la gratuité des D.V.D. et C.D. dans les médiathèques.

Je proposerai tout de même un vœu de l'Exécutif, non pas pour atténuer le constat, mais pour que nous nous limitations, à cette étape, à une étude pour trois raisons.

La première est que le coût d'une telle mesure m'amène à vous dire que l'on ne peut pas la prendre immédiatement, sans tout de même évaluer ce coût qui, très probablement, dépasse nettement le million d'euros, ce qui, dans le contexte actuel, mérite tout de même un peu d'anticipation.

La seconde raison, c'est que décider d'une dépense supplémentaire sans réaliser une étude sur les usages des Parisiens et des Parisiennes qui fréquentent les bibliothèques, à moyen terme, il est probable qu'avec l'augmentation du téléchargement, essentiellement légal, il y aura un impact important sur la fréquentation de nos bibliothèques.

Engager cette dépense supplémentaire conséquente, alors même que, probablement, dans quelques années, les usages seront encore largement différents d'aujourd'hui, ne serait pas raisonnable.

Cela dit, peut-être que nous verrons que, notamment pour le public le plus âgé, il y aura très certainement une utilisation de l'emprunt de C.D. ou D.V.D., peut-être encore pour un certain nombre d'années.

Il y a une autre conséquence qu'il nous faut également avoir en tête, ce sont les conséquences de ce type de prêts pour l'économie du disque.

J'ai reçu à plusieurs reprises - et notamment avec Anne HIDALGO - les personnels par exemple du Virgin Megastore qui vend des C.D. et D.V.D.

Evidemment, les conséquences économiques sont essentiellement dues au téléchargement, cela dit, il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact que pourrait avoir dans l'industrie et dans un certain nombre d'entreprises privées la gratuité totale de l'emprunt de C.D. ou de D.V.D.

Je souhaiterais tout de même que l'on étudie cette conséquence aussi sur un certain nombre d'entreprises comme celles-ci.

Cependant, je suis d'accord avec vous, c'est la raison pour laquelle je vous ai proposé ce vœu de l'Exécutif. Je suis d'accord avec vous sur le fait que, à moyen terme, il ne peut pas exister de service public gratuit avec un service public payant, qui plus est assez chèrement payant, puisque l'abonnement est à 61 euros.

Quoiqu'il en soit, à la fin de cette étude, des décisions devront être prises pour éviter qu'il y ait un maintien de cet abonnement trop coûteux.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue aux élèves de CM2 de la rue de Bruxelles dans le 9e arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je voudrais saluer les élèves de CM2 du 32, rue de Bruxelles dans le 9e arrondissement qui nous ont rejoints. Je salue également bien sûr l'enseignante qui les accompagne et les encadrants. Je salue toujours cette belle idée de l'éducation à la citoyenneté, c'est très important de voir comment se déroulent nos travaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des prêts dans les médiathèques.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - En l'occurrence, je vais demander à Mme SIMONNET si elle retire son vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et nous sommes satisfaits que cette étude puisse être lancée.

J'en profite par ailleurs pour exprimer toute notre solidarité avec les salariés de Virgin, puisque M. JULLIARD y a fait référence.

Il est important que cette étude nous permette vraiment de mettre en place cette gratuité.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie. Le vœu n° 32 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 136).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Institut des Cultures de l'Islam.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à l'Institut des Cultures de l'Islam.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous souvenez que, au dernier Conseil de Paris, nous avons délibéré sur les modalités d'installation de cet Institut.

Il est apparu que, en certaines occasions, l'association culturelle abriterait des fidèles de l'association cultuelle pour des prières et cette question, évoquée lors de notre débat ici, n'avait pas véritablement reçu de réponse.

Les difficultés sont avivées du fait qu'il y a une entrée unique des lieux pour les deux associations. Nous avons également eu à aborder cette question au sein de l'Observatoire parisien de la laïcité, puisque nous avons reçu le président de l'association culturelle et cette même question n'a pas reçu de réponse non plus.

Pour être tout à fait claire, s'il y a occupation des locaux culturels par l'association cultuelle, est-ce que ce sera bien à titre onéreux, puisque cette question de mixité pose un problème et que l'association culturelle, elle, est financée presque à 100 % par la Ville de Paris ?

Ce que nous demandons, c'est que le Maire de Paris nous assure qu'il n'y aura pas de transfert financier au profit de l'association cultuelle, transfert financier de fait, donc, et que le principe de la laïcité sera intégralement respecté.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Madame DOUVIN, vous connaissez la genèse d'un des projets phares de cette Municipalité, à savoir la réalisation d'un Institut des cultures d'islam qui souhaite proposer un établissement original à vocations multiples, une association culturelle et scientifique, qui sera, en effet, dotée de subventions publiques annuelles de la Ville contribuant à l'amélioration de la connaissance des cultures de l'islam, qui cohabitera avec une association cultuelle entièrement et exclusivement financée par des fonds privés et donc étrangère à la Ville de Paris.

Pour des raisons foncières, il a été décidé d'implanter l'équipement sur deux sites distincts, situés dans le même quartier de la Goutte d'Or.

Nous avons, en effet, lors du dernier Conseil de Paris, étudié, et voté d'ailleurs, le montage juridique retenu pour la cession des espaces culturels, qui est donc strictement conforme à la loi de 1905 et à la jurisprudence récente du Conseil d'Etat.

Je rappelle que le montage juridique retenu est le suivant : il a fallu trouver un partenaire à la Ville de Paris qui, en l'occurrence, sera la Société des habous et des lieux saints de l'islam, association culturelle propriétaire de la Grande Mosquée de Paris et présidée par le Recteur Dalil BOUBAKEUR, qui se verra affecter les locaux dédiés au culte par l'objet d'une vente d'immeubles conclue en l'état de futur achèvement.

Concernant le fonctionnement, peut-être que je n'avais pas été assez précis lors du dernier Conseil de Paris mais les questions étaient nombreuses. J'espère que vous m'en excuserez. En effet, il y aura une entrée unique, ce qui ne veut absolument pas dire qu'il n'y aura pas de séparation claire des volumes, et donc des charges, entre le lieu cultuel et le lieu culturel, sachant que, bien évidemment, la responsabilité du hall d'entrée est exclusivement celle du lieu culturel.

Enfin, en effet, ponctuellement, certains espaces culturels pourront être loués à l'association culturelle en cas d'affluence. Il s'agira évidemment à chaque fois de locations.

C'est la raison pour laquelle je peux émettre un avis favorable. J'aurais bien modifié quelques considérants mais cela ira plus vite d'émettre un avis favorable à votre vœu, puisque bien évidemment il n'y aura pas de transfert financier au profit de l'association culturelle et le principe de laïcité sera totalement et intégralement respecté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 137).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au bilan de la politique culturelle de la Ville.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Mais le vœu n° 34, relatif au bilan de la politique culturelle de la Ville y mettra peut-être fin.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais attirer votre attention sur la politique culturelle parisienne.

Considérant que la Ville de Paris doit concilier l'action culturelle de proximité concernant les conservatoires, les théâtres d'arrondissement, les bibliothèques, et la gestion d'institutions très coûteuses, comme le Théâtre de la Ville, le 104, le Théâtre du Châtelet, le Théâtre du Rond-Point et bientôt la Philharmonie, l'organisation de festivals et les subventions de nombreuses associations ;

Considérant que le développement de la culture est un des principaux objectifs mis en avant par l'actuel Maire de Paris depuis qu'il est en charge de notre ville ;

Je souhaiterais que l'ensemble du Conseil de Paris, pour mieux apprécier les orientations de cette politique et mieux évaluer ses effets, soit destinataire d'un bilan financier de la politique culturelle de la Ville de Paris par institution, au cours de la mandature 2008-2014, notamment les principales institutions, en indiquant pour chacune d'entre elles à la fois les engagements de l'institution et les contreparties de services rendus aux Parisiens face aux aides reçues.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crains, en effet, que cette longue série de votes unanimes s'achève sur ce vœu n° 34 déposé par Christian SAINT-ETIENNE et les élus du groupe U.D.I.

Evidemment, cette demande pourrait paraître tout à fait légitime. Qui pourrait être opposé à ce que le Conseil de Paris puisse être éclairé par un bilan financier de la politique culturelle de la Ville de Paris par institution ? L'idéal

serait tout de même qu'un bilan financier s'accompagne toujours d'un bilan artistique et culturel dans le domaine culturel, mais cela doit être une omission de votre part.

Cependant, s'il est légitime, il serait pertinent, s'il n'y avait pas par ailleurs un travail rigoureux tenu par la Direction des Affaires culturelles mais également par l'Inspection générale quant aux activités de l'ensemble des institutions que vous citez. Déjà, nombre d'études approfondies ont été réalisées par la DAC ou par l'Inspection générale sur l'ensemble des institutions que vous citez dans votre vœu ; je pense notamment au Théâtre Monfort, à la Maison de Métallos, au Théâtre de la Ville, à la Cité internationale des Arts, à la MPAA, au Forum des images, au FMAC et j'en passe, y compris d'ailleurs des partenaires que nous finançons, comme l'Association au soutien de théâtre privé, la Maison européenne de la photo ou encore Musiques nouvelles en liberté, pour ne citer que ces quelques associations.

Il n'y a donc pas de déficit de suivi de l'ensemble de nos institutions culturelles parisiennes.

J'ajoute à cela que, lorsque vous mettez en avant la gestion d'institutions que vous qualifiez de très coûteuses, bon nombre de représentants, y compris parfois de votre groupe, sont présents avec moi sur les bancs des conseils d'administration, par exemple du Théâtre de la Ville, du 104, même du Théâtre du Châtelet d'ailleurs et très bientôt de la Philharmonie. Ils doivent constater, comme moi, que les équipes de direction de ces équipements ne considèrent pas que ces associations sont trop coûteuses, puisqu'elles souhaiteraient, ces directions, des augmentations de budget.

J'ajoute que, lorsqu'il y a vote du budget dans tous ces conseils d'administration, je n'ai pas en mémoire de votes négatifs des représentants de votre groupe : par exemple, pour le 104 que vous ciblez souvent comme étant une institution coûteuse. Je note qu'à chaque fois, le conseil d'administration vote le budget à l'unanimité de cet établissement culturel.

Dans votre dernier considérant, vous tentez une posture digne de la Cour des comptes mais, si je peux me permettre, vous vous prenez un peu les pieds dans le tapis puisque - je le relis - : "Considérant que le budget de la culture a été, comme la plupart des autres budgets de la Ville, l'objet d'arbitrages budgétaires suite à la hausse des dépenses de fonctionnement de la Ville". Je pourrais le traduire ainsi : combien d'économies avez-vous dû réaliser sur le budget de la culture pour financer le budget de la culture ? Puisque, de fait, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville est aussi une augmentation des dépenses du budget de la culture.

Ce qui m'amène à cette conclusion : je crains que le dépôt de ce vœu soit en réalité empreint d'un certain opportunisme. À moins d'un an des prochaines élections municipales, je crains qu'il y ait quelque volonté d'instrumentalisation.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre Conseil de Paris n'accepte pas de missions d'information un an avant les échéances municipales.

Pour cette même raison, j'émets un avis négatif. Lorsque nous n'arrivons pas à construire un discours politique d'opposition sur le fond d'une politique culturelle, nous essayons de trouver quelques oppositions sur la forme.

Mais, si je peux me permettre, Monsieur SAINT-ETIENNE, il ne peut y avoir qu'un seul juge et il s'agira du vote des Parisiens qui aura lieu dans moins d'un an.

Sachez que nous attendons cette sanction avec une certaine tranquillité en ce qui concerne la politique culturelle de la Ville puisque, sondage après sondage, elle est plébiscitée par l'ensemble des Parisiens.

Rendez-vous donc en mars prochain !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'adjoint.

Normalement, il n'y a pas d'explication de vote après un vœu que vous avez vous-même déposé, puisque vous avez présenté votre vœu mais, Monsieur SAINT-ETIENNE, je veux bien vous laisser vraiment quelques instants, en quelque sorte en appliquant avec souplesse le règlement, mais on ne réexplique pas son vote sur un vœu que l'on a soi-même présenté.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole. Je signale à l'adjoint que le considérant sur lequel il a basé sa réponse, je ne l'avais pas évoqué à l'oral, donc il n'avait pas bien écouté.

Le point est que l'on n'est pas là pour faire des oppositions de politique extérieures au Conseil, mais pour regarder le bon usage des fonds et, comme c'était écrit dans le vœu et comme je l'ai dit à l'oral, l'objectif est de faire un bilan et d'apprécier les orientations de la politique culturelle de la Ville. Mettre cela en relation avec les élections à

venir et se dédouaner par avance d'un tel bilan, alors que, dans votre premier considérant de réponse, vous avez dit qu'il serait assez justifié que l'ensemble du Conseil bénéficie des informations que mon groupe demande, c'est extrêmement surprenant.

Je constate simplement que vous vous défaussez d'une réponse qui est attendue par les Parisiens qui souhaitent une information et une clarification de la politique. Vous avez dit vous-même qu'il y avait beaucoup de documents disponibles, donc ce serait relativement facile de répondre à ce vœu. On voit bien que celui qui cherche à dissimuler les informations n'est pas celui que l'on croit.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je crois que nous avons bien compris les positions des uns et des autres sur la politique culturelle.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - On s'en souviendra.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je pense que tout le monde s'en souviendra.

2013 DPA 39 - Procédure négociée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de programmation en vue de la rénovation globale du musée Carnavalet 23, rue de Sévigné (3e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 39 : procédure négociée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la programmation en vue de la rénovation globale du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné dans le 3e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez donc eu la très bonne idée, voilà quelque temps, de lancer la grande rénovation du musée Carnavalet.

Ce n'est pas du tout ironique et je m'en réjouis à deux titres. D'abord, parce que ce monument constitue l'un des plus beaux hôtels du Marais, et ensuite parce que, d'un point de vue symbolique et culturel pour notre Capitale, il est particulièrement important puisqu'il s'agit du seul musée qui soit entièrement consacré à l'histoire de Paris à travers des collections assez riches et variées.

Ce projet de délibération souligne la nécessaire amélioration de l'accessibilité au musée, la restauration des bâtiments, la sécurité et l'opportunité de recréer un parcours muséologique mieux adapté.

Je suis simplement inquiète de ne trouver toujours aucune ébauche de calendrier sur la conduite des opérations, car je vous rappelle que l'arrondissement a déjà souffert de la fermeture très longue d'un autre établissement emblématique qui est le musée Picasso. Je sais bien que le musée Picasso est un musée national, mais j'ai quand même le droit de dire ici qu'il vous revient une responsabilité toute particulière.

Après d'interminables retards dans les travaux du musée Picasso, qui ont conduit à plus de quatre ans de fermeture du musée, on espère ne pas revivre la même chose pour le musée Carnavalet, car il ne faudrait pas de nouveau priver pendant trop longtemps le quartier d'un de ses importants attraits culturels.

Dans votre projet de délibération, ce sont surtout les aspects sécuritaires et culturels qui m'intéressent.

Le musée a vraiment besoin d'être dépoussiéré et il était temps que vous vous en rendiez compte. Puisque vous parlez de redéfinir un parcours muséologique, il faudrait accompagner efficacement la direction du musée qui a la responsabilité directe des collections, dans la mesure où elles ne sont pas toujours mises en valeur de manière

optimale, pas toujours regroupées de manière logique : le mélange des époques et des styles peut être en effet très déroutant pour le visiteur et le chemin à suivre n'est pas toujours très évident.

Les conditions de conservation des objets, par ailleurs pas suffisamment protégés, qu'il s'agisse des visiteurs ou de l'environnement, mériteraient aussi d'être revues.

Je me permets d'ajouter qu'il pourrait être appréciable d'entreprendre, si vous en avez les moyens, une diversification des collections. A défaut de réaliser des acquisitions, peut-être pourriez-vous, si nos trésors municipaux le permettent, puiser dans les réserves pour enrichir certaines vitrines qui laissent parfois les visiteurs sur leur faim. Je pense notamment à celles qui présentent des étapes de l'histoire de Paris exclusivement sous forme de maquettes.

Le second aspect que je voulais souligner dans le cadre de cette grande rénovation touche à la sécurité, car il y a effectivement un gros problème de sécurité dans les musées parisiens qui est très directement lié à un manque d'entretien ces dernières années.

Il y a eu le musée d'Art moderne au mois de septembre, où un jeune agent de sécurité a été écrasé par une porte coupe-feu de près de quatre mètres de haut et de 100 kilos ; il a seulement été blessé, dieu merci, mais il faut rappeler que le personnel avait déjà signalé l'état défectueux de cette partie du bâtiment.

Le musée Carnavalet n'a pas été épargné non plus, comme en témoigne un autre accident récent avec l'effondrement d'une porte et des chutes de pierre. Mais avant cela, il y avait surtout eu, et je suis désolée de le rappeler, cet événement à peine croyable en 2010 qui donne beaucoup à réfléchir sur la réactivité des services municipaux et les moyens logistiques qui leur sont alloués.

Je le rappelle et cela ne me fait pas plaisir : l'Inspection générale de la Ville de Paris avait indiqué en 2007 que les installations électriques du musée Carnavalet n'étaient plus du tout aux normes. Rien n'a été fait. Trois ans plus tard, le système d'alarme de l'établissement s'est éteint subitement et la direction a voulu déclencher l'évacuation des salles dans la plus grande précipitation. L'exercice a pris 30 minutes, au lieu des 7 minutes qui étaient normalement prévues. Je n'ose donc pas imaginer ce qui serait arrivé s'il y avait eu le feu. Les haut-parleurs qui devaient diffuser les consignes de sécurité ce jour-là étaient en panne, pratique aussi ! Le musée a ensuite été fermé pendant dix jours pour obtenir la pièce de remplacement nécessaire, ce qui laisse tout de même assez perplexe.

Il serait donc temps, six ans plus tard, d'accélérer le processus afin que les 159 préconisations qui avaient été formulées par l'Inspection générale de la Ville de Paris en 2007 soient enfin mises en œuvre. Il faudrait notamment songer, et cela ne vaut pas que pour Carnavalet, à la formation des personnels aptes à assurer la sûreté et la sécurité dans les musées.

On l'a bien vu dans l'épisode de 2010 à Carnavalet, le personnel s'est trouvé totalement dépassé, et cela se vérifie encore régulièrement lorsque des œuvres sont dérobées ou dégradées dans nos musées. Je pense bien évidemment aux cinq tableaux de maître qui ont été volés au musée d'Art moderne pour une valeur d'au moins 100 millions d'euros il y a quelques années. Je sais bien que c'était en 2010, mais je trouve quand même dommage que l'on attende systématiquement d'être confronté à de telles catastrophes avant de prendre de véritables décisions.

De manière générale, je souhaite voir ce projet de délibération comme un élément qui permet éventuellement de croire à l'inversement de la spirale de délabrement d'un bon nombre de musées parisiens. Dans un contexte d'augmentation insupportable des impôts locaux, que vous menez maintenant de concert au niveau national avec le Gouvernement, le budget que vous consacrez aux musées ne devrait peut-être pas être le plus maltraité à Paris. Il ne rapporte peut-être pas directement d'électeurs mais il contribue très directement au rayonnement et à l'économie de Paris qui repose essentiellement sur le tourisme.

Le budget de culture a en effet toujours servi de variable d'ajustement à Paris. Il s'est trouvé pendant de nombreuses années bien en dessous de la moyenne des villes françaises, autour de 10 % du budget municipal contre 13 % en moyenne dans les autres villes. On aurait pu s'attendre à l'inverse.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. Allez vers votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme Marie-Laure HAREL. - Puisque je n'aurai pas le temps de développer dans le détail, je me réjouis de la nouvelle structure Paris Musées. J'attends de voir les résultats qu'elle apportera, et surtout tant mieux si elle permet d'abonder en fonds privés nos musées et de compenser ce que la Ville ne leur donne plus.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER, en lieu et place de Mme POURTAUD qui ne peut pas être avec nous ce matin.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je tiens à excuser ma collègue qui a souhaité participer à l'hommage à Pierre Mauroy et qui est en ce moment même aux Invalides. Nous comprenons tout à fait qu'elle nous ait quittés.

Je viens d'entendre Mme HAREL, je ne sais pas si je dois rire ou pleurer, parce que ce corpus linguistique de "catastrophique", "délabrement", "effondrement", on a l'impression que l'on est à Beyrouth aux moments les plus sinistres de la guerre.

Tout de même, je voudrais revenir à des choses sages et à la réalité des faits. Nous allons donc parler de ce projet de délibération, qui est une autorisation à M. le Maire de Paris de recourir à une procédure négociée pour le musée Carnavalet. Vous allez voir que la situation est loin d'être aussi catastrophique que vient de nous l'expliquer Mme HAREL, qui nous a fait un tableau tellement sombre que l'on ne peut que s'amuser de tant d'adjectifs ampoulés et énormes.

J'en reviens à des choses raisonnables et à la réalité des faits. Nous parlons bien d'un projet de délibération DPA 39, qui est déjà passé au Conseil de Paris en février dernier, et qui portait sur le principe de restructuration globale du musée Carnavalet, et vous allez voir que justement tout va dans le bon sens.

En effet, la Ville de Paris a engagé depuis 2007 plusieurs réflexions visant à l'amélioration générale du musée à travers un projet de schéma directeur de travaux pour l'ensemble du musée. Ces premières réflexions, conduites en concertation avec la DAC et la conservation du musée, ont permis de cerner la complexité des travaux envisagés dont les grandes orientations sont :

- premièrement, le déplacement de l'accueil du musée et l'aménagement d'un espace d'accueil plus ambitieux (accueil, restauration, librairie, boutique).
- deuxièmement, l'accessibilité handicapés de tout le musée ;
- troisièmement, la mise en conformité technique de l'ensemble du musée : électricité, sécurité incendie, sûreté ;
- puis, l'aménagement de l'auditorium désaffecté en lieu d'exposition temporaire ;
- nécessité de repenser le circuit muséographique de tout le musée, présentation muséographique des œuvres, l'amélioration des conditions de conservation, ainsi que les réserves.
- la restauration du clos et du couvert des bâtiments sur cours et rue ;
- la restauration des intérieurs.

Toutefois, et suite à une erreur matérielle, la DPA nous a renvoyé un nouveau projet de délibération, car la délibération initiale ne prévoyait pas la possibilité de négocier le marché.

Afin de ne pas s'en priver, il convient de prévoir la possibilité de lancer une procédure négociée dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre ou d'offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Il a également été ajouté dans ce nouveau projet de délibération la possibilité de signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'appels d'offres, et vous l'aurez compris ici, mes chers collègues, ce projet de délibération technique, plus qu'un nouveau projet de délibération, nous rappelle tous les travaux qui vont être faits pour améliorer l'existant et je vous prie de bien vouloir le voter avec enthousiasme.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ajoute, pour la bonne information de notre Conseil, que le musée Picasso relève de l'Etat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 39).

2013 DF 63 - Convention d'occupation du domaine public avec la société "Le Carré des Champs Elysées" pour l'établissement pavillon Ledoyen (8e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la convention d'occupation du domaine public.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission. Nous examinons le projet de délibération DF 63 et le vœu n° 38.

Le projet DF 63 a trait à la convention d'occupation du domaine public avec la société "Le Carré des Champs-Elysées" pour l'établissement pavillon Ledoyen dans le 8e arrondissement.

La parole est d'abord à M. Yves CONTASSOT pour cinq minutes maximum, puis à M. François LEBEL pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien qu'il soit encore un peu tôt pour déjeuner, je voudrais vous parler du givré d'oursin de roche au goût iodé ; ce n'est pas cher, c'est 90 euros l'entrée ; c'est donné ! Si vous préférez, vous pouvez prendre la noix de Saint-Jacques crue avec un petit caviar à l'écume de mer, c'est un peu plus cher, 125 euros l'entrée.

Pour poursuivre, je vous propose le ris de veau en brochette de bois de citronnelle rissolée, jus d'herbes, 110 euros, et puis la poire comice et cerfeuil tubéreux, relevée de yaourt grec glacé, pour le petit dessert à 32 euros.

Evidemment, si vous trouvez que tout cela est un peu cher, vous avez le menu, c'est beaucoup moins cher, 250 euros, hors boissons, avec les boissons, c'est 350 euros.

C'est le prix normal, de base, de Ledoyen.

Evidemment, on est un peu étonné quand on vient nous dire que Ledoyen est en grande difficulté financière ; quand on regarde sur l'ensemble de ce qui se passe dans la restauration trois étoiles à Paris, quand on regarde sur le site de Ledoyen, ce n'est pas ce qu'on lit, ce n'est pas ce que l'on trouve, et on vient nous dire : Ledoyen est en grande difficulté.

Alors, on regarde d'un peu plus près, qui dirige Ledoyen ? Essentiellement deux personnes : Alain FRANCHI et Serge MICHEL. Et qui sont ces deux personnes ? Des personnes que l'on retrouve dans à peu près tous les grands groupes : Veolia, Dalkia, etc. Notamment, l'un d'eux vient d'être nommé ou va être nommé D.G. de Veolia Water.

On est un peu étonné, d'autant plus que nous connaissons Ledoyen, qui depuis des années et des années, demande en permanence des dérogations à la Ville de Paris pour occuper les jardins du bas des Champs-Élysées, pour y organiser des manifestations commerciales, hors de prix, somptuaires, et on vient nous dire qu'il faudrait diminuer, diviser par quatre pendant les deux ans qui viennent la redevance de Ledoyen parce qu'on n'aurait pas eu le temps de préparer la succession à la concession qui s'arrête dans quelques jours. Franchement, ce n'est pas sérieux !

Nous disons très clairement qu'il est hors de question de faire un cadeau de 600.000 euros pour les deux années qui viennent à Ledoyen, qu'il est hors de question de continuer à voir ces personnes bafouer complètement toutes les règles en matière d'occupation de l'espace public, et notamment des jardins du bas des Champs-Élysées, et donc nous demandons soit le retrait pur et simple de ce projet de délibération, soit nous appelons très largement à voter contre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. François LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le maire.

Je remercie, pour une fois, M. CONTASSOT qui me rejoint dans un combat que j'ai mené depuis de très longues années.

Cela étant, l'objet du vœu que j'ai déposé est un peu différent, bien qu'il se recoupe effectivement, avec ce que vient de dire M. CONTASSOT et qui est tout à fait exact. La convention que l'on nous appelle à prolonger, une fois de plus, prévoit depuis l'origine, et c'est assez curieux d'ailleurs, que sous le terme de "contrainte de stationnement",

on accorde cinq places de stationnement à l'établissement Ledoyen sur une allée piétonne du jardin des Champs-Élysées. Mais s'il n'y avait que ces cinq places, ce ne serait pas dramatique.

Il se fait que depuis des lustres, le pavillon Ledoyen stationne voitures, camions, ses livraisons, ses stockages et ses ordures sur cette même avenue Tuck, allée piétonnière, et sur une longueur d'au moins une centaine de mètres.

L'objet du vœu est double :

- d'une part, demander au maire de Paris que l'article de la convention qui prévoit cette mise à disposition de cinq places de stationnement soit supprimé ;

- immédiatement demander à la Direction des espaces verts, qu'elle reprenne immédiatement possession des surfaces de promenade de l'avenue Edward-Tuck qui sont actuellement et depuis au moins 30 ans indûment annexées par le concessionnaire pour son usage privatif, ceci en contravention totale avec la convention qu'il a signée avec la Ville.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que ce projet de délibération pose trois problèmes différents : d'abord, le problème de la prolongation, ensuite, celui des conditions financières et, enfin, le problème qui vient d'être évoqué à l'instant par M. le Maire du 8^e arrondissement.

La prolongation, d'abord.

Je crois que personne dans cette Assemblée ne la regrette autant que moi, et je trouve qu'effectivement, si cette prolongation ne nous avait pas été imposée par des événements que je vais évoquer dans un instant, j'en aurais été particulièrement satisfait. Il n'est pas normal que nous ayons à procéder de temps à autres à des prolongations, je crois qu'il y en a eu à peu près deux ou trois par an dans les dernières années, pour des raisons diverses, mais qui devraient être évitées.

En l'occurrence, la prolongation que nous vous proposons, c'est-à-dire deux ans et demi, est due à un retard dans ce que l'on appelle le diagnostic patrimonial. Il se trouve que depuis une ordonnance de juillet 2009, nous sommes obligés d'inclure dans les délégations et autres conventions d'occupation du domaine public un diagnostic patrimonial particulièrement lourd, particulièrement important, et il est vrai que l'administration a pris beaucoup de retard dans l'établissement de ce document, ce que, encore une fois, je déplore vivement.

Cela a déjà été le cas pour le camping du bois de Boulogne en 2009, cela a été le cas pour le Pavillon Royal en 2012 et il est tout à fait anormal que ce soit à nouveau le cas pour ce restaurant en 2013.

Nous n'avons guère le choix, nous sommes obligés, aujourd'hui, de vous demander cette prolongation. Dès que vous aurez voté, c'est-à-dire dans les semaines à venir, nous lancerons un appel à la concurrence ; je peux vous assurer que la procédure sera très rigoureusement concurrentielle, les services de la Ville et l'adjoint compétent y veilleront, mais, en attendant, je me vois obligé, à mon grand regret, de vous demander cette prolongation.

Deuxièmement, les conditions financières.

Je crois qu'il est tout à fait inexact de soutenir que nous faisons un cadeau à la société exploitante, et je crois que la lecture attentive du projet de délibération devrait vous prouver le contraire.

Nous avons simplement reconstruit un autre type d'équilibre financier pour les deux années et demi de la prolongation.

Pourquoi l'avons-nous fait ? Tout simplement, parce qu'un certain nombre d'investissements sont indispensables, nous ne pouvons plus les différer, ils doivent avoir lieu, ils doivent être entrepris, pour des raisons de sécurité, pour des raisons de mise aux normes, c'est, en tout cas, ce qu'a fait apparaître le diagnostic dont je viens de parler, et il est clair que ces investissements, qui vont être réalisés par l'exploitant et qui s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros, doivent trouver leur compensation, si j'ose dire, dans un nouvel équilibre financier, et cet équilibre, vous le voyez, il est écrit dans le projet de délibération, il y a certes une diminution de la redevance

minimale, mais également la création d'une redevance variable et même la création d'une redevance complémentaire au cas où l'amélioration des performances commerciales dépasserait les prévisions.

Il n'y a donc rigoureusement aucun cadeau.

Et vous me permettez de dire que dans ma gestion depuis quelques années, d'ailleurs comme celle de mon prédécesseur dans les sept années précédentes, nous n'avons guère fait de cadeau aux titulaires de concessions, conventions d'occupation du domaine public et autres, puisque l'ensemble des redevances perçues à ce titre a augmenté, je crois, de 60 ou 70 % par rapport à la période antérieure et ce n'est pas fini.

Troisièmement, il y a le sujet du stationnement que M. LEBEL a soulevé à juste titre. A juste titre, mais peut-être pas forcément avec les bons arguments, si je puis me permettre, Monsieur le Maire.

Quelle est la situation juridique actuelle ?

La situation juridique dans la convention actuellement en vigueur c'était l'occupation d'une centaine de mètres. J'étais moi-même très étonné, la convention de 1988 prévoyait l'occupation d'une centaine de mètres, et la DEVE à laquelle je rends hommage, a restreint de fait cette occupation en ce qui concerne les voitures, à cinq places.

Et vous nous dites que le restaurant s'est arrogé un espace plus important, si c'est exact c'est une anomalie et une anomalie qui doit être corrigée.

Je vais donc prendre, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, deux engagements au nom de la Municipalité.

Le premier, durant la prolongation que nous vous demandons de voter, nous ferons strictement respecter l'espace de cinq véhicules, de cinq places qui est prévu dans ce projet de délibération.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, si vous constatez au bout de quelques mois que cet engagement n'est pas tenu, je vous demande de m'alerter personnellement, et je ferai ce qui sera nécessaire pour qu'il soit respecté.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous inviterai au restaurant !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Certes non, vous m'avez invité une fois, mais ce n'était pas dans un restaurant aussi luxueux et c'était bien naturel.

Le deuxième, dans le dossier d'appel à concurrence, qui je le répète sera lancé dans les semaines à venir, sera expressément prévue une interdiction totale de stationnement, ce qui est la moindre des choses dans un jardin et notamment dans un des jardins les plus prestigieux de Paris.

Au bénéfice de ces deux engagements, Monsieur le Maire, je vous demanderai de retirer votre vœu, mais n'ayez aucun doute sur la volonté de la Municipalité de s'engager dans ce sens qui est aussi le vôtre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Le vœu 38 est-il retiré ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je prends note des engagements qui viennent d'être faits publiquement, et à ce moment-là je retire mon vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ce geste.

Et donc, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 63).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'interdiction des étalages avenue de Clichy.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons en 2e Commission, à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 39 est relatif à l'interdiction des étalages avenue de Clichy, et je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN pour une minute.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, ce vœu est relatif à l'interdiction des étalages sur le tronçon de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche.

Le contexte est connu, il s'inscrit dans les travaux de réaménagement de la place de Clichy et de requalification de l'avenue de Clichy entre la place et la Fourche.

Huit commerçants dans le 17e ont une autorisation de disposer des étalages ainsi que neuf dans le 18e. Il se trouve que malgré les efforts qui ont été faits, ces étalages provoquent un certain nombre de nuisances importantes pour les habitants et pour le quartier, c'est pourquoi nous avons formulé le vœu, en Conseil d'arrondissement que nous soumettons au Conseil de Paris, que les autorisations d'étalage existantes sur l'avenue de Clichy entre la place et la Fourche, ne soient pas maintenues à l'issue de leur terme.

Voilà très simplement pour que le quartier de la place de Clichy entre l'avenue et la Fourche retrouve un climat apaisé à la fois pour ses habitants et pour les acteurs du commerce.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Lyne COHEN-SOLAL étant elle aussi à l'hommage rendu à Pierre Mauroy, elle m'a demandé de la remplacer et d'ailleurs je le fais au pied levé. Vous m'excuserez de rester au pied de la lettre.

La question de la non-reconduction des autorisations d'étalage sur le tronçon de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche a souvent été abordée dans le cadre du Comité de suivi des travaux de l'avenue de Clichy par les élus des 17e et 18e arrondissements et les associations de riverains.

Afin d'améliorer l'offre commerciale, l'animation de cette avenue et de faire respecter les règles d'utilisation de l'espace public, une charte de qualité et de commerce avait été élaborée en concertation avec les mairies d'arrondissement, les commerçants et les acteurs associatifs concernés.

Toutefois, compte tenu de l'aspect inesthétique de ces étalages ajouté à leur caractère non réglementaire pour certains d'entre eux, l'ensemble des acteurs précités est parvenu à un consensus sur la nécessité de les supprimer.

Le vœu déposé par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés du 17e arrondissement reprend donc l'ensemble des problématiques soulevées lors des Comités de pilotage et formalise une proposition qui avait recueilli l'accord des adjoints au maire des 17e et 18e arrondissements.

C'est pourquoi, au nom de Lyne COHEN-SOLAL, j'é mets un avis favorable pour l'Exécutif municipal.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci. Je donne maintenant la parole pour une explication de vote à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été proposé au dernier Conseil du 17e arrondissement la semaine dernière, il enfonce des portes ouvertes puisqu'il demande quelque chose qui existe déjà, il récupère également des propositions que nous avons faites, et nous souhaitons, dans la mesure où les choses sont possibles évidemment, qu'il y ait une interdiction des étalages avec des dérogations qui pourraient notamment viser les fleuristes, les commerces de bouche, les librairies, donc nous nous abstenons sur ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 141).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création de périmètres de préemption de baux commerciaux (SEMA-EST).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif à la création de périmètres de préemption de baux commerciaux dans le cadre de l'action de la SEMA-EST et je donne la parole à M. le Président BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a effectivement été travaillé par Alain LHOSTIS et adopté par le Conseil du 10^e arrondissement. Il concerne le commerce de proximité et vise à le défendre alors même que nous constatons que des difficultés persistantes font obstacle à l'existence de commerces de proximité répondant à l'attente de la population parisienne. C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui vise à ce que le Maire de Paris décide de la création de périmètres de préemption des baux commerciaux des fonds de commerces ou des fonds artisanaux et propose l'extension des missions de la SEMA-EST à cette fin.

Merci, Monsieur le Président.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, c'est de porte-parole à porte-parole que nous nous adressons.

La détermination de la Ville pour lutter contre la mono activité commerciale dans les quartiers est une évidence qui dure depuis maintenant ces deux mandatures.

Les missions Vital'Quartier ont été conçues pour cela, il y en a eu deux, et une S.E.M. a été dédiée à cela, la SEMA-EST. Cette S.E.M. a été dotée d'une avance de près de 100 millions d'euros.

Paris est une ville qui a décidé de renforcer la protection de ses commerces sur 260 kilomètres de rues parmi les plus commerçantes et de ses artisans sur 21 kilomètres de rues dites de marché.

Si plus de cinq ans après la publication des décrets d'application en décembre 2007, la loi Dutreil annonçant la possible préemption des baux commerciaux n'est toujours pas mise en application dans la Capitale, ce n'est pas du tout par oubli ou par négligence, mais à cause d'une analyse et d'une décision.

L'analyse en question, c'est l'étude qui a été réalisée par les services de la DDEEES, de la DU et de la DAJ, il fallait se rendre à l'évidence que cette loi était inopérante. Je ne vais pas rentrer dans les détails, surtout pas moi qui ne connais pratiquement pas cette loi, mais il semble que la fragilité juridique et le coût exorbitant pour la collectivité rendaient concrètement inapplicable cette loi à Paris.

Cette analyse fut d'ailleurs corroborée au sein de l'Association des grandes villes de France et des autres grandes métropoles régionales toutes sensibilités politiques confondues, tous les responsables de ces structures en sont arrivés à la même conclusion, ce qui fait, d'ailleurs, que cette loi n'est pratiquement pas utilisée par les municipalités.

Dans l'état présent de la législation, c'est donc tout à fait délibérément que nous avons dû nous résigner à ne pas avoir recours à ce dispositif, improprement appelé "de préemption des baux commerciaux".

Ce que propose Lyne COHEN-SOLAL, c'est d'attendre les annonces que doit faire, ce mois-ci, devant le Conseil des Ministres, Mme Sylvia PINEL qui est en charge du commerce et de l'artisanat.

Il y aura des annonces vraisemblablement d'évolutions législatives, devant "redonner de la cohérence et de l'efficacité aux règles de l'urbanisme commercial", selon les propres mots de la Ministre, et c'est dans ce cadre que, à l'occasion du colloque organisé le 30 mai dernier pour les 30 ans de la SEMA-EST, la mairie a proposé un certain nombre de solutions plus audacieuses, concrètes et, pour le coup, applicables.

Donc, Lyne COHEN-SOLAL propose au groupe et à M. Alain LHOSTIS de retirer ce vœu, bien qu'elle partage l'ensemble de ses attendus, mais qui en appelle en vain à une loi qui n'est, depuis cinq ans déjà, qu'une fausse réponse à une vraie question.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président BROSSAT, avez-vous entendu l'appel de M. MISSIKA ?

M. Ian BROSSAT. - Oui, Monsieur le Maire, nous retirons ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien des commerces culturels de proximité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vœu n° 41 relatif au soutien des commerces culturels de proximité.

Je donne à nouveau la parole à M. le Président BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons à l'instant des difficultés rencontrés par un certain nombre de commerces, c'est tout particulièrement le cas pour les commerces culturels, les libraires, les bouquineries et, de ce point de vue-là, les bailleurs, en particulier les bailleurs de la Ville, pourraient faire beaucoup, font déjà un certain nombre d'initiatives, mais pourraient faire bien davantage que ce qu'ils font aujourd'hui.

J'ai l'exemple dans le 18^e arrondissement de deux librairies qui sont propriétés de bailleurs sociaux de la Ville et qui risquent, dans les semaines qui viennent, de disparaître si des dispositions ne sont pas prises pour leur permettre de continuer à vivre et à se développer.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu qui vise à ce que les bailleurs sociaux de la Ville puissent adopter des règles communes visant à faire une priorité de la préservation des commerces culturels de proximité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Ian BROSSAT, vous savez que la Ville est très attachée au maintien des commerces culturels et notamment des librairies.

Votre vœu me permet et permet à Lyne, en son nom en tout cas, de revenir sur un certain nombre de nos initiatives et sur les objectifs que la Municipalité s'est fixés.

Il y a d'abord le travail mené par la SEMA-EST dont j'ai parlé à l'instant, qui gère aujourd'hui une cinquantaine de commerces culturels dans les zones Vital'Quartier. Il y a ensuite une initiative commune de Lyne COHEN-SOLAL et de moi-même, qui est la création du Labo de l'édition, qui est un outil mis à la disposition du monde de l'édition pour s'adapter à la mutation numérique et qui a rencontré un succès considérable en plein cœur du 5^e arrondissement. Il y a une activité particulière de ce Labo de l'édition, qui concerne l'adaptation au numérique des librairies.

Bien évidemment, tout cela ne doit pas nous faire oublier la fragilité de ce secteur d'activité et les difficultés particulières qu'il rencontre aujourd'hui avec la mutation numérique que nous connaissons.

La SEMA-EST est en lien constant avec les différents chargés d'action commerciale de l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour expertise et conseil sur ces sujets et pour organiser une bonne articulation entre les porteurs de projet et les sociétés d'économie mixte.

Vous citez dans votre vœu le cas de la librairie "L'odeur du book", je profite donc de cette opportunité pour vous donner quelques éléments sur la situation de ce commerce.

Tout d'abord, il n'y a pas de volonté de la Ville de supprimer cette librairie, bien au contraire. L'immeuble du 13 rue Ramey dans le 18^e arrondissement est frappé d'insalubrité, nous avons l'obligation d'y faire des travaux. Toutefois, nous sommes encore au début de la procédure et il n'est pas question d'une fermeture imminente, ce qui laisse le temps de trouver une solution.

La Soreqa qui est en charge de l'expropriation a rencontré à deux reprises les commerçants et un troisième rendez-vous doit avoir lieu prochainement. Il est vrai que, compte tenu d'un chiffre d'affaires faible, l'estimation des Domaines pour l'éviction commerciale est basse.

La Soreqa a donc proposé de nommer un expert indépendant afin d'analyser de façon plus approfondie les éléments de commercialité et les documents comptables en complément de l'expertise des Domaines.

Elle a également proposé de se rapprocher des autres bailleurs sociaux afin de trouver une relocalisation pendant les travaux, définitive si les libraires le souhaitent ou avec un droit de retour.

Ces quelques éléments pour vous dire que nous suivons de près ce dossier et vous montrer à quel point la Ville de Paris est soucieuse de conserver et même de développer un tissu de commerces culturels dynamiques.

Au nom de l'Exécutif, j'émetts donc un avis favorable à ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 142).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture des commerces le dimanche.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du travail dominical.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 42 et n° 43 sont relatifs au même sujet. Je vous propose donc de les examiner en commun, le vœu n° 42 ayant d'ailleurs, en outre, suscité le dépôt du vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Je donnerai d'abord la parole à M. le Président BROSSAT pour une minute, puis à Mme DOUVIN également pour une minute. Après quoi, la réponse de l'Exécutif sera donnée par M. Jean-Louis MISSIKA.

Monsieur le Président BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous présentons effectivement, groupe Communiste et élus du Parti de Gauche d'un côté, groupe U.M.P.P.A. de l'autre, des vœux relatifs au travail dominical.

Je crois savoir que nous ne disons pas exactement la même chose, je crois même savoir que nous disons exactement le contraire, puisque ce vœu vise à rappeler un principe auquel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est particulièrement attaché, c'est le repos dominical.

Nous assistons en ce moment à une pression sans précédent d'un certain nombre de milieux patronaux qui vise à étendre à toute force le travail dominical.

Or, on sait ce que c'est que le travail dominical, en particulier dans des zones comme celles des grands magasins où ce sont essentiellement des femmes qui sont embauchées, qui sont bien souvent dans des conditions précaires, qui vivent loin de Paris et dont les conditions de vie seraient extrêmement dégradées si l'on étendait le travail dominical, notamment dans cette zone.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui vise à ce que le Conseil de Paris réaffirme son opposition à l'extension des ouvertures de commerces le dimanche.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous n'entendrez pas exactement les mêmes propos dans ma bouche, mais ce n'est pas très étonnant.

Je partirais du rapport de la Préfecture de Paris de 2009 qui rappelait la nécessité de proposer un nouveau zonage, véritablement étoffé, qui réponde aux défis d'une ville capitale de renommée mondiale.

Je voulais dire aussi qu'il y a quand même un certain nombre de villes, à l'étranger notamment, qui ouvrent le dimanche et ce n'est pas une situation à la Zola telle que la décrit M. BROSSAT.

D'autre part, je partirais d'un certain nombre de déclarations de l'Exécutif parisien, en particulier celles de Mme HIDALGO, qui déclare souhaiter ouvrir une brèche dans le dispositif.

Je voudrais y opposer la saisine du Ministre du Travail, n'est-ce pas, qui dit qu'il ne souhaite pas assouplir le travail dominical, mais qui demande le maintien de l'ouverture des magasins de bricolage.

Bref, nous émettons le vœu que le Maire de Paris s'engage pour une extension raisonnable du travail dominical par le biais des dispositifs existants et sur la base du volontariat des salariés ou d'un accord collectif.

Egalement que le Maire de Paris propose une nouvelle carte des zones touristiques et, enfin, qu'il sollicite les autorisations adéquates auprès du Préfet et en coordination avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, notamment pour l'identification des zones concernées.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La réponse de la Municipalité à ces deux vœux effectivement divergents va être apportée par Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur le Maire, je crois que je ne vais pas argumenter, parce que Lyne COHEN-SOLAL a eu l'occasion de répondre à une question d'actualité hier, lors de ce même Conseil de Paris. Cela ne sert donc à rien de reprendre un argumentaire similaire.

En ce qui concerne le vœu n° 42 déposé par Ian BROSSAT, nous proposons un retrait de ce vœu, remplacé par un vœu bis que vous avez à votre disposition.

En ce qui concerne le vœu n° 43 déposé par Jérôme DUBUS, nous avons un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président BROSSAT, retirez-vous le vœu n° 42 ?

M. Ian BROSSAT. - Dans la mesure où le vœu de l'Exécutif qui nous est proposé reprend très exactement ce que nous disons dans notre vœu à nous, je le fais.

Je pense effectivement qu'il est très important de rappeler ce principe du repos dominical. Ce n'est pas reprendre simplement un argumentaire à la Zola, c'est tout simplement décrire, Madame DOUVIN, la réalité que vivent les salariés qui n'ont pas choisi de travailler le dimanche, parce que le volontariat dans l'entreprise, cela n'existe pas, voyez-vous. Le rapport entre le patron et un salarié n'est pas un rapport d'égalité et donc, il me paraît très important que nous puissions rappeler ce principe par ce vœu de l'Exécutif qui reprend ce que nous, nous disions dans notre vœu initial.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 143).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un périmètre P.U.C.E. pour les commerces de Bercy Village.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 44 relatif à la création d'un périmètre P.U.C.E. pour les commerces de Bercy Village.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plus de dix ans maintenant la zone de Bercy Village est dans une situation de vide juridique concernant le travail du dimanche et cette situation ne profite ni aux salariés ni aux entreprises ni aux visiteurs.

Le travail du dimanche représenterait entre 20 et 30 % du chiffre d'affaires de la semaine et concernerait 400 salariés dont 150 du commerce de détail, ce qui est loin d'être négligeable en période de récession, je le rappelle.

La zone de Bercy Village a tous les atouts et les critères pour correspondre à une zone de classement P.U.C.E. Les entreprises ont monté des dossiers sérieux, motivés, avec accord des salariés, fondés sur le volontariat, et je précise que cela existe bien en entreprise, le doublement de salaire, ainsi que le repos compensateur.

De plus, il n'y a, sur cette zone, aucun problème d'identification de périmètre, ce qui est un atout majeur par rapport aux autres périmètres d'autres quartiers.

Enfin, cela ne créerait pas de concurrence déloyale, de par le fait de la sectorisation actuelle.

Toutes les conditions sont donc réunies pour qu'une zone P.U.C.E. soit créée à Bercy Village afin d'améliorer, je le rappelle, la situation des salariés qui, pour l'instant, sont totalement dans le flou, les entreprises qui ont du mal à se projeter et aussi l'offre aux visiteurs, notamment l'offre culturelle avec les enseignes comme la FNAC, Nature & Découvertes ou encore Artéum.

Pour toutes les raisons invoquées, nous demandons que le Maire saisisse le Préfet afin d'établir un classement en zone P.U.C.E. pour Bercy Village.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Madame MONTANDON, en tant qu'élue du 12^e arrondissement, je connais de façon un peu plus détaillée ce dossier que les autres.

Comme vous le savez, une réflexion a été menée afin d'envisager l'éventuelle création d'un P.U.C.E. pour la zone de Bercy Village à l'aune des trois critères : pertinence économique, création d'emplois et conclusion d'un accord social, et concertation avec les riverains, ce qui a été conduit par la mairie d'arrondissement.

La maire du 12^e arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, a confirmé à Bertrand DELANOË qu'elle conditionnait son éventuel accord à la création d'un tel périmètre à la satisfaction complète de ces trois critères.

Or, aujourd'hui, à l'heure qu'il est, les six Unions départementales de syndicats réunies au sein du CLIC-P ont écrit au Maire de Paris le 17 juillet 2012 pour lui signifier leur hostilité à la création d'un P.U.C.E. dans ce secteur. Il est donc nécessaire de poursuivre la concertation sociale, si l'on veut arriver à la création d'une telle zone sur ce secteur.

C'est la raison pour laquelle l'avis de l'Exécutif, à l'égard de votre vœu, est négatif.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au marché de téléphonie mobile.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 45 relatif au marché de téléphonie mobile.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - C'est relativement simple : il s'agit de faire en sorte que, pour le marché qui va être lancé, on ajoute des critères au-delà des clauses traditionnelles sociales et environnementales afin que les droits humains et l'environnement soient mieux respectés, surtout en ce qui concerne les Smartphones dont on sait à quel point ils peuvent être très négatifs dans leur méthode de fabrication du point de vue de l'environnement et au plan social.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - J'émet un avis favorable sur ce vœu.

C'est vrai que nous avons déjà, dans le marché qui est en cours, mis en place des clauses environnementales. Il s'agit notamment de faire que les titulaires recyclent les terminaux et objets communicants durant toute la durée du marché. La collecte est prise en charge par Orange et les Ateliers du Bocage, à l'heure actuelle.

Par ailleurs, il y a aussi l'engagement du titulaire d'intégrer la fourniture de terminaux respectant mieux les exigences en termes de développement durable et l'absence de lien entre la fourniture du service de téléphonie mobile et la fourniture du téléphone, permettant ainsi de limiter strictement l'acquisition de matériels en remplacement de matériel défectueux.

Déjà, nous avons effectivement un marché qui court avec un respect des clauses environnementales, mais il est clair que nous en tirerons d'abord tous les enseignements, de ce marché. Il faut aussi voir les évolutions qui vont se manifester pendant la période notamment des évolutions technologiques et des offres plus respectueuses de l'environnement.

Tout à fait d'accord pour y ajouter des dispositions quant au respect des droits humains, même si nous savons qu'il est très difficile d'assurer la traçabilité et la vérification de ces conditions sur l'ensemble de la filière.

J'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 144).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux salariés des réseaux d'assainissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu n° 46 relatif aux salariés des réseaux d'assainissement.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Les égoutiers de Paris font sans doute le travail le plus dur mais essentiel pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Leur espérance de vie est de 7 ans inférieure aux autres ouvrières et ouvriers et de 17 ans inférieure par rapport à l'ensemble de la population.

Hélas, après une décision du Tribunal administratif de Paris, la vaccination contre la leptospirose, une maladie extrêmement grave, n'est plus obligatoire. À travers ce vœu, nous demandons d'abord que la Ville de Paris s'engage néanmoins à poursuivre son engagement pour assurer la meilleure couverture vaccinale possible, qui est essentielle.

Mais nous souhaitons aborder dans ce vœu aussi autre chose : alors que le Gouvernement travaille à une refondation du régime des retraites qui nous inquiète fortement, les organisations syndicales de l'assainissement estiment que l'instauration du régime de l'insalubrité pour tous les salariés des réseaux d'assainissement, qu'ils soient du public ou du privé, et sous la seule condition d'avoir travaillé dix années au sein de ces réseaux, serait une mesure d'urgence nécessaire visant à contribuer à lutter contre une situation de mort prématurée.

Il faut donc restaurer l'âge d'ouverture des droits aussi au départ en retraite à taux plein dès 50 ans et la bonification des trois trimestres pour chaque année travaillée dans les réseaux d'assainissement, sans limitation du nombre d'annuités de bonification.

C'est pourquoi nous souhaitons, à travers ce vœu, que le Maire de Paris intervienne auprès de la C.N.R.A.C.L., afin que, dans l'application de la loi en vigueur en la matière, soit conservé la bonification de dix ans de cotisation et pour la reconnaissance de ce régime d'insalubrité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je suis ravie de constater que nous avons une large concordance de vue sur la politique à conduire en faveur des égoutiers et plus particulièrement sur la vaccination nécessaire de la leptospirose et la défense du régime de retraite de l'insalubrité.

Sur la vaccination, Anne LE STRAT et moi-même avons pris l'engagement devant les instances paritaires, C.H.S. et C.S.A.P., de continuer à prendre en charge la vaccination de la leptospirose. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'il n'a jamais été question de revenir sur cette mesure en ce qui nous concerne.

Par ailleurs, toujours en accord avec Anne LE STRAT, j'ai accepté de reporter l'application de la décision du tribunal administratif supprimant l'obligation de vaccination à la demande des organisations syndicales, pour qu'un travail d'explication préalable soit effectué auprès des représentants du personnel et des agents, ceci à la fois par la DRH et par les DPE.

Enfin, nous sommes intervenus auprès du Ministre des Affaires sociales, pour que la vaccination contre la leptospirose soit obligatoire et non plus recommandée.

Je tiens à préciser qu'à ce jour, si aucun égoutier de la Ville n'a été victime de cette maladie, c'est bien parce que l'ensemble des égoutiers étaient obligatoirement vaccinés par la Ville de Paris.

Alors, faut-il agir encore pour reconnaître la leptospirose comme maladie professionnelle ? Là, j'ai demandé à la DRH d'examiner plus avant cette question.

Par contre, pour ce qui concerne le régime de retraite, je réaffirme que la Ville soutient le régime actuel d'insalubrité pour les égoutiers. Nous sommes aussi intervenus, au nom du Maire de Paris, conformément au vœu

du Conseil de Paris du 19 juin 2012, auprès du Ministère de la Fonction publique et du Ministère des Affaires sociales dans ce sens.

Je vous invite, évidemment, à voter ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame SIMONNET, le vœu est-il retiré ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - On peut le retirer ou le voter.

On a fait beaucoup de choses, mais on peut, si vous le souhaitez, le voter.

Mme Danielle SIMONNET. - Je croyais que vous souteniez ce vœu...

Oui ? D'accord.

C'est peut-être parce que je n'ai pas l'habitude.

J'accepte de maintenir ce vœu, puisqu'il est soutenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 145).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au déménagement des agents de la DU et de la DVD avenue de France.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 47 est relatif au déménagement des agents de la DU et de la DVD avenue de France.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Un déménagement est prévu de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction de la Voirie et des Déplacements vers le 121 avenue de France.

Il y a une inquiétude forte des agents de la Ville, exprimée à de nombreuses reprises et par l'intermédiaire de leurs syndicats.

Les agents s'inquiètent d'une détérioration de leurs conditions de travail, notamment en raison d'espaces de travail inadéquats et insuffisants, ayant des incidences sur l'exécution du service public.

Les représentants des personnels ont estimé que les nombreuses réunions organisées sur le sujet n'ont pas permis de répondre à leurs inquiétudes, et c'est pourquoi nous déposons ce vœu, qui vise à ce que la Ville élabore, en concertation avec les représentants des personnels, un projet alternatif tenant compte de leurs revendications et de leurs conditions de travail.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - L'opération d'installation de la DVD et de la DU au 121 avenue de France a connu une concertation en profondeur, tant avec les représentants du personnel qu'avec les agents, depuis fin 2011. Cette concertation est tout à fait inédite, exceptionnelle par son ampleur, et aussi par la diversité de formes qu'elle a prise.

Je pense, en particulier, à des réunions d'information, des questionnaires auprès des agents, des recueils des observations des agents sur un registre, des ateliers participatifs par métier pour pouvoir travailler sur les questions

d'aménagement, des visites de chantier, et même un espace témoin, qui a été mis grandeur nature et que j'ai d'ailleurs pu visiter avec certains des représentants de cette instance.

Je remercie d'ailleurs la DU, la DVD et la DILT de l'avoir menée sous l'égide du secrétaire-général ; je pense tout à fait utile tout ce travail qui a été réalisé.

Nous avons déjà évoqué cette question à l'avant-dernier Conseil de Paris, et suite au vœu, j'ai présenté en séance de la 2e Commission du Conseil de Paris, le 4 juin, un rapport d'étape sur ce sujet.

D'autre part, j'ai invité les groupes politiques qui nous avaient interpellés à faire une visite de l'espace témoin de 300 mètres carrés juste avant qu'il ne soit détruit, puisqu'effectivement, les travaux continuent.

Chacun a pu constater à cette occasion qu'il y a beaucoup de choses qui ont avancé avec cette concertation, du point de vue de l'aménagement des locaux, je pense en particulier aux questions du cloisonnement, qui avaient beaucoup préoccupé les agents, je pense aussi à l'amélioration de la densité ; effectivement, nous étions partis sur un projet qui avait une densité autour de 1.000 agents, nous sommes redescendus à une densité très inférieure. Nous avons aussi travaillé sur la résille extérieure pour améliorer l'ambiance visuelle à l'intérieur du bâtiment. Enfin, les Directions ont beaucoup travaillé sur la question des mobiliers et de l'aménagement des bureaux afférents avec ces questions de mobilier.

Je pense donc que chacun, le personnel comme les élus, a pu apprécier toutes les améliorations qui ont pu être faites en la matière. Je pense que beaucoup d'inquiétudes qui se sont exprimées sur ce bâtiment et sur cette installation ont été levées ; cela n'empêche pas que la concertation continue, elle continue notamment toujours sur des questions d'aménagement, puisque l'emménagement final est prévu pour mai - juin 2014.

Voilà ce que je peux dire à ce stade.

Je voudrais vous inviter à retirer ce vœu, puisque, très clairement, la concertation a eu lieu, des améliorations ont été apportées et la concertation continue jusqu'au bout, puisque nous avons encore des étapes à franchir.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Si je comprends bien, la position de la Municipalité, c'est : retrait ; sinon, avis défavorable ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Oui, avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il n'y a pas d'équivoque comme la fois précédente.

Madame BECKER, le vœu est-il retiré ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Je viens d'entendre l'explication de Mme ERRECART et c'est vrai que nous aurions aimé plus d'éléments concrets sur la suite de la concertation. Comment va-t-elle se mener ?

Nous ne remettons pas en cause le fait qu'il y a eu de nombreuses réunions, de nombreuses formes pour mener la concertation, mais, de fait, quand vous dites que le personnel a pu apprécier les améliorations, on constate qu'il y a un problème sur ce projet de réaménagement et que, du coup, les inquiétudes des personnels n'ont pas été complètement levées.

On a entendu dans l'explication que la concertation allait se poursuivre ; du coup, nous allons retirer notre vœu, en espérant que la concertation va être menée, de telle manière que les préoccupations des personnels soient réellement entendues.

Du coup, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agents de surveillance de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif aux agents de surveillance de la Ville.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous les croisons tous les jours en nous rendant à nos bureaux, il s'agit des personnels de la surveillance de la Ville de Paris, qui assurent la sécurité des lieux publics et des bâtiments de la collectivité parisienne.

Malgré leurs responsabilités et les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur métier, avec notamment une forte exposition aux agressions, leur concours d'entrée a été supprimé et les recrutements se font à l'échelle 3, certains assument des missions d'encadrement sans pour autant accéder à la catégorie B et certains agents de surveillance demeurent à l'échelle 3 malgré de nombreuses années d'ancienneté, avec, évidemment, les rémunérations qui correspondent.

A travers ce vœu, nous proposons que le Conseil de Paris engage notre Ville à ce que les négociations reprennent et soient organisées pour que les revendications des personnels de surveillance en matière de déroulement de carrière soient entendues, ce qui pourrait leur permettre une évolution salariale et professionnelle qui est souhaitable.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - L'Exécutif ne s'oppose pas à l'adoption de ce vœu, mais je voudrais rappeler que le dialogue avec les représentants du corps des agents de surveillance est constant.

Ainsi, ils ont été reçus à cinq reprises en 2012 par leur Direction d'affectation, principalement la DPP et la DEVE, la DRH et même le Secrétariat général, pour évoquer le déroulement de carrière. M. CHOTARD les a encore reçus vendredi dernier.

Ces discussions ont permis plusieurs avancées notables pour les personnels par rapport à des observations que vous faites.

D'abord, sur le plan des promotions, nous effectuons un effort particulier pour les agents de surveillance recrutés avant 2007; après cette date, nous sommes passés au recrutement sans concours, là, il y avait des agents qui avaient été recrutés sur concours, donc nous avons décidé d'appliquer des ratios de promotions tout à fait exceptionnels, puisqu'il s'agit d'un ratio de 66 %.

Au final, sur la période 2013-2015 le corps des agents de surveillance bénéficiera ainsi de 330 promotions de plus que sur la période 2010-2012; c'est le premier gain.

Deuxième chose, sur la reconnaissance des missions d'encadrement, puisque vous avez parlé de missions d'encadrement exercées par certains agents de surveillance, dans le cadre de la création du corps des catégories B, de technicien de tranquillité publique et de la sécurité, nous allons procéder à 30 nominations d'agents de surveillance exerçant des responsabilités particulières.

Alors, j'entends bien qu'il faut continuer à discuter avec les représentants. Nous devons continuer à discuter sur les conditions de travail, la prévention des agressions, notamment pour les agents de la DEVE, lors de la fermeture des espaces verts, nous devons aussi continuer à travailler sur les vêtements de travail et sur l'organisation du travail et, par ailleurs, j'indique que la DRH est prête à discuter du contenu des épreuves de recrutement, puisque les organisations syndicales regrettent la faiblesse des épreuves écrites.

Enfin, je pense que des discussions pourront porter sur le devenir et les perspectives mêmes de ce métier, puisqu'effectivement, des inquiétudes s'expriment aussi en la matière.

Par contre, il y a un point de revendication sur lequel je reste ferme, après discussion avec mes collègues Myriam EL KHOMRI et Fabienne GIBOUDEAUX : maintenir le recrutement des agents de surveillance en échelle 3, c'est-à-dire sans concours et sans condition de diplôme. En effet, la Ville de Paris doit continuer d'offrir aux jeunes sans qualification et sans diplôme des débouchés professionnels.

Nous avons actuellement seulement 10 corps à la Ville qui offrent cette perspective, et je pense que, alors que le chômage des jeunes est très élevé et que la Ville a pris l'engagement de privilégier un recrutement interne pour les emplois d'avenir embauchés en son sein, il serait tout à fait dommageable de développer des barrières à l'entrée de notre collectivité.

Au final, j'émet un avis favorable à l'adoption de ce vœu, tout en ayant précisé le contexte que je viens d'évoquer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 146).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 49 est relatif à la durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Certains trouveront peut-être que l'objet de ce vœu n'est pas de la compétence de la Ville de Paris, mais de fait la collectivité parisienne compte à ce jour plus de 50.000 agents titulaires. Les agents de la Ville et du Département de Paris fournissent un important et efficace travail au service des Parisiennes et des Parisiens.

Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'un débat parlementaire sur une nouvelle réforme des retraites. La piste évoquée par le patronat est celle d'un allongement de la durée de cotisation. Je rappelle que, dans une tribune parue dans "Le Monde" en date du 16 mai 2010, le Maire de Paris déclarait que tout allongement de la durée de cotisation se traduirait mécaniquement par une réduction du niveau des retraites : un allongement de la durée de cotisation augmenterait le nombre de départs en retraite, avec des carrières incomplètes et donc de fait un abaissement des pensions.

Il est de la responsabilité de la Ville de Paris de veiller au bon déroulement de la carrière et de la retraite de ses agents. Nombre de Parisiennes et de Parisiens, arrivés à l'âge de la retraite, voient leurs revenus chuter et sont de ce fait contraints de quitter Paris pour des raisons économiques.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu, pour que le Maire de Paris s'adresse au Gouvernement, afin d'empêcher qu'un nouvel allongement de la durée de cotisation ne soit imposé aux salariés.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je suis d'accord avec Mme BECKER que le sujet de la retraite est très important pour les agents de la Ville de Paris, mais aussi pour toutes les personnes qui travaillent. Ceci dit, je voudrais à cette occasion attirer votre attention sur le contexte dans lequel se présente le dossier aujourd'hui.

Le rapport sur l'avenir des retraites, présidé par Yannick MOREAU, doit être remis au Premier Ministre vendredi prochain. Ensuite, les partenaires sociaux discuteront, lors d'une conférence sociale, à partir des 20 et 21 juin prochains, probablement durant tout l'été.

Nous respectons la démocratie sociale. Nous croyons en la capacité des partenaires sociaux à co-construire des mesures pour établir l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Je pense effectivement qu'il n'appartient pas aujourd'hui au Conseil de Paris de préempter ces discussions.

En conséquence, je vous invite à ne pas adopter ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

**Vœu déposé par M. Jérôme COUMET, Mme Anne-Christine LANG, M. Philippe MOINE
relatif aux travaux de l'école Estienne.**

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 50 et n° 50 bis ont traités aux travaux de l'école Estienne.

Je donne la parole à M. Philippe MOINE pour une minute.

M. Philippe MOINE. - Ce vœu porte sur les travaux qui viennent de s'engager à l'école Estienne dans le 13^e arrondissement. L'école Estienne que beaucoup connaissent est un établissement d'enseignement supérieur réputé, dédié aux arts et aux industries graphiques. C'est aussi une école de la Ville de Paris qui bénéficie d'un soutien important de notre collectivité.

Les travaux prévus sont indispensables et urgents car une partie des locaux et des installations est vétuste et ne respecte pas les normes de sécurité, et donc personne ne remet en cause leur principe.

Se pose cependant la question du remplacement des verrières de la grande halle. Compte tenu du budget global adopté en Conseil de Paris pour financer les travaux, il est prévu de remplacer ces verrières de très grande taille par des parois opaques, moins coûteuses certes que des parois transparentes.

De ce fait, les utilisateurs des salles concernés, professeurs et élèves, sont très opposés à cette solution pour deux raisons tout à fait légitimes : il y a d'abord la volonté de préserver le patrimoine architectural de cette école, une volonté que nous partageons, et d'autre part les utilisateurs craignent une nette dégradation de leurs conditions de travail, compte tenu de la suppression d'une grande partie de l'éclairage naturel.

Nous partageons bien sûr ces préoccupations et nous demandons que soit réexaminée la possibilité de remplacer les verrières par des parois en matériaux transparents.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je ferai peut-être un bref rappel des raisons de ces travaux et de leur caractère d'urgence. Nous avons un avis défavorable de la Préfecture de police en matière de conformité incendie, qui date du 21 mars 2009.

Nous avons travaillé sur un premier schéma de sécurité en 2010 et 2011. Un budget de 3.545.692 euros exactement a été décidé pour la mise en sécurité du bâtiment E.

Bien évidemment, il y a un problème et nous en avons parfaitement conscience : c'est le surcoût que représenterait le remplacement des cloisons en verre de ce bâtiment. Tout simplement parce que ce qui est exigé par la Préfecture de police, c'est du verre spécial anti-incendie et le dépassement de budget serait de l'ordre de 600.000 euros, soit un peu plus de 17 % du budget total.

Nous sommes face à un problème extrêmement simple qui est que nous n'avons pas ce budget. Deuxièmement, le marché a été engagé et il n'est pas possible de revenir en arrière sur ce marché, parce qu'il est nécessaire de livrer les travaux à la rentrée 2013 pour que les élèves puissent travailler. La Ville ne peut pas prendre le risque d'un retard, parce que le risque d'incendie est réel. Elle ne peut pas non plus accepter la fermeture du bâtiment qui compromettrait gravement le fonctionnement pédagogique de l'école.

Les marchés de travaux sont lancés. Les modifications de la programmation de ces travaux allongeraient la durée du chantier avec un report de la livraison de l'opération au-delà de la rentrée 2014. Or, les élèves sont relogés aujourd'hui dans des bâtiments de la Région, le lycée régional Lazare Ponticelli qui ne peut pas dépasser l'été 2014.

Nous vous proposons de retirer votre vœu et de lui substituer un vœu de l'Exécutif. Il dit en substance que nous nous assurons auprès du maître d'œuvre de la réversibilité des cloisons qui pourront être posées, des cloisons en placoplâtre qui pourront être facilement supprimées et remplacées par des cloisons en verre anti-incendie, et que l'on réexaminera avant 2015 cette question. Il y aura donc l'examen de la possibilité d'un remplacement de ces cloisons.

Dernier élément, une levée de fond et un mécénat doit être trouvé au-delà de l'engagement financier de la Ville pour pouvoir financer cette opération.

Ce que je vous propose, c'est de tenir compte de votre vœu, tout en tenant compte également de la situation d'urgence et de la nécessité d'achever ces travaux pour que les élèves puissent reprendre leur activité.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MOINE, le vœu n° 50 est-il retiré après les explications convaincantes de M. MISSIKA ?

M. Philippe MOINE. - Il est retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 147).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au réseau spectacle de Pôle Emploi.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 51 est relatif au réseau spectacles de Pôle Emploi.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Le réseau spécialisé spectacles de Pôle Emploi Ile-de-France est sur le point de subir une restructuration qui prévoit le regroupement des six agences existantes en trois sites : Saint-Denis, Paris 15e Brancion et Paris 15e Croix-Nivert.

Ce projet prévoit la fermeture des agences spectacle de Boulogne, Saint-Denis, République, de l'agence Renoir à Laumière dédiée aux techniciens et des agences indemnisations Vicq d'Azir et Petites Ecuries.

Selon ce projet de restructuration, une seule agence localisée à la Plaine Saint-Denis sera dédiée aux techniciens de toute l'Ile-de-France et une seule agence à Brancion sera consacrée à tous les artistes de la région, ne garantissant plus de fait un service public de proximité aux demandeurs d'emploi.

Une telle restructuration entraînera une diminution et une dégradation de l'offre du service public de l'emploi et des conditions de travail des personnels.

C'est pourquoi notre vœu vise à ce que le Maire de Paris s'adresse au Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, afin qu'il renonce au projet de fermeture des agences spécialisées dans le secteur audiovisuel et spectacle de Pôle Emploi.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Mme BECKER attire l'attention sur Pôle Emploi, dont nous parlons à chaque Conseil et à juste titre car c'est un service public de première importance, particulièrement en ces temps de crise où le chômage malheureusement progresse, et c'est un service public particulièrement important pour les artistes qui sont nombreux à être sans emploi dans notre ville et dans notre région. Et donc, il est surprenant que Pôle Emploi décide de concentrer à ce point ses agences qui accompagnent ces artistes en difficulté d'emploi, et je partage tout à fait l'esprit de ce vœu pour lequel je souhaiterais un vote favorable.

J'ajoute que nous avons créé avec Olga TROSTIANSKY une plateforme "artistes" pour accompagner de façon beaucoup plus individualisée des artistes sans emploi, nous avons des structures innovantes comme le Socle dans le 12e arrondissement, ou l'APSV de La Villette dans le 19e. Et donc, nous pensons que les artistes particulièrement, mais disons de façon générale tous les demandeurs d'emploi, ont besoin d'un tel accompagnement sur-mesure.

Conformément à un souhait qui avait été exprimé, le prochain comité parisien pour l'emploi du 3 juillet abordera cette question de l'évolution du réseau de Pôle Emploi, donc avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 148).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'atelier central de la R.A.T.P. rue Championnet.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Les vœux n° 52 et n° 52 bis ont trait à l'atelier central de la R.A.T.P. rue Championnet.

Je donne la parole à M. le Président Ian BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un vœu qui concerne l'Atelier central Championnet situé dans le 18e arrondissement, rue Championnet.

C'est en réalité l'un des derniers grands sites industriels de Paris. Ce site industriel qui regroupe 500 salariés de la R.A.T.P. est là notamment pour réparer les autobus. C'est la raison pour laquelle nous nous inquiétons aujourd'hui tout simplement car nous constatons d'année en année que la R.A.T.P., à coups de suppressions de postes, finit par dénaturer totalement ces ateliers et par menacer l'existence même de l'atelier de réparation de la rue Championnet.

C'est pourquoi nous présentons ce vœu qui vise à ce que tout soit fait pour permettre à l'atelier Championnet de continuer à vivre et à se développer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, le Président Ian BROSSAT a tout à fait raison d'insister sur l'atelier Championnet que peut-être certains membres de notre Conseil ne connaissent pas, mais qui est un site industriel d'importance puisque 500 personnes y travaillent et ce sont tous de grands spécialistes des matériels de transport.

Il est clair que les mesures de réduction d'effectifs qui ont été engagées dans le passé de façon plus ou moins discrète compromettent l'avenir industriel de ce site, qui est l'un des rares sites industriels de notre Capitale.

De plus, c'est un site qui concourt à ce que la R.A.T.P. remplisse les objectifs de qualité qui lui sont assignés par le Syndicat des transports d'Ile-de-France, et donc, je crois que le vœu présenté par M. BROSSAT est tout à fait justifié.

Si j'ai déposé un vœu de l'Exécutif qui est vraiment très proche, très cousin et qui d'ailleurs fait juste reconnaissance à la proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, c'est pour deux raisons principales. La première est que nous nous adressons au PDG de la R.A.T.P. plutôt qu'au Gouvernement, je pense que c'est plus efficace, et la deuxième, nous pensons que non seulement l'atelier Championnet doit entretenir les

matériels existants, mais aussi doit aider les transports en commun parisiens à mettre au point et à entretenir des matériels non polluants.

J'insiste enfin rapidement sur le dernier point qui est commun aux deux vœux, c'est celui de l'embauche et de la formation des jeunes. M. BROSSAT a raison de dire qu'il faut renforcer l'apprentissage, j'y ajoute les emplois d'avenir sur lesquels la R.A.T.P. a pris des engagements et, avec la Mission locale de Paris que préside Isabelle GACHET, nous espérons que ces engagements passeront le plus vite possible dans la pratique. Voilà.

Je propose au président Ian BROSSAT de retirer son vœu au profit d'un vœu qui est tout à fait voisin et de voter le vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le président BROSSAT, acceptez-vous la proposition de M. SAUTTER ?

M. Ian BROSSAT. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 52 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 149).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde du bureau de poste de la gare du Nord.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 53 est relatif à la sauvegarde du bureau de poste de la gare du Nord.

Je donne la parole à Alain LHOSTIS pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens devant vous pour les problèmes d'emploi dans un des bureaux de poste de Paris. Il s'agit cette fois-ci du bureau de poste de la gare du Nord. Lors de la dernière séance, nous avons évoqué avec Ian BROSSAT déjà le problème des bureaux de poste du 18e arrondissement. Et donc, nous sommes de nouveau confrontés à des restructurations dans un des bureaux de poste qui accueillent le plus d'usagers à Paris.

Aujourd'hui, devant l'afflux d'usagers et la réduction des guichets et du personnel, nous assistons à des tensions, des incivilités. Nous demandons que le Maire de Paris intervienne à nouveau auprès de la direction de La Poste sur ces questions. Mais peut-être faudrait-il obtenir une vision d'ensemble sur ce que La Poste veut faire sur ses sites à la fois en matière de personnel et en matière immobilière ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire qui êtes élu du 10e arrondissement, nous passons de la R.A.T.P. à un autre grand service public qui est celui de La Poste et, plus spécifiquement, M. LHOSTIS pose la question du bureau de poste de la gare du Nord, qui est choyé par les habitants du 10e arrondissement et pas seulement par eux.

Il est clair, M. LHOSTIS l'a dit dans des termes éloquents, que les Parisiens, et notamment les Parisiens les plus fragiles sont très attachés au service public postal, y compris dans sa dimension bancaire, puisque souvent la Banque postale est la seule banque qui accepte, si je puis dire, de prendre en charge les comptes de personnes en situation fragile.

Une grande restructuration est en cours, que nous évoquons fréquemment durant les sessions du Conseil de Paris, et je crois que la question de M. LHOSTIS vient à point nommé. Je voudrais donc lui faire une double réponse.

La première réponse est un avis favorable.

La deuxième réponse est le souhait que la Commission départementale de présence postale, remarquablement présidée par notre collègue Frédérique PIGEON, se penche sur l'ensemble du dossier de la

présence postale dans Paris et peut-être même dans la métropole, car le service ne s'arrête pas aux frontières de notre ville. Que cette commission qui est une commission active où le dialogue est véritable, puisse d'ici l'été ou plutôt à la rentrée, examiner ce point dans une perspective d'efficacité, mais aussi de solidarité et de passion pour le service public.

Avis favorable, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je confirme avant de mettre ce vœu aux voix que le Conseil du 10^e arrondissement a été unanime pour appuyer toute action destinée à sauvegarder ce service public essentiel.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 150).

2013 DVD 30 - Approbation et signature d'une charte de projets en faveur d'une logistique urbaine durable à Paris.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au respect du règlement local de publicité en matière de véhicules de livraison.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la dédieselisation des livraisons pour le dernier kilomètre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant, toujours en 3^e Commission, le projet de délibération DVD 30 sur l'approbation et la signature d'une charte de projets en faveur d'une logistique urbaine durable à Paris et les vœux n° 54 et n° 55 du groupe EELVA.

Je donne la parole à M. le Président Sylvain GAREL pour 5 minutes.

M. Sylvain GAREL. - C'est Mme la présidente FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - J'interviens sur le vœu n° 54, un vœu relatif au respect du Règlement local de Publicité, notamment sur les nouveaux véhicules de livraison.

Ces véhicules, nous pensons tout particulièrement aux vélos triporteurs qui se développent, ce qui est plutôt un bien, mais qui servent souvent de support publicitaire à toutes sortes de choses qui sont, en fait, en contradiction finalement avec le mode de déplacement qui a été choisi.

C'est pourquoi je relis simplement le vœu : le vœu demande que soient intégrées dans une des fiches actions, la fiche action n° 15 de la charte que vous avez mentionnée, des préconisations relatives à la sensibilisation des acteurs et au respect des articles du Règlement local de publicité en matière de publicité sur les véhicules de livraison, afin que ces articles du R.L.P. soient strictement respectés.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Edith GALLOIS pour cinq minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidément, le Maire de Paris est un adepte de la politique de la charte. A chaque problématique, on attribue une charte. Cela permet de dire que l'on s'en préoccupe et de la remettre dans le tiroir sans déranger personne, puisqu'elle se réduit à de pieux engagements sans portée contraignante.

Une déclaration, dans le fond, comme disait la chanson de France GALL, une simple déclaration.

Aujourd'hui, voici le dernier pompon qui vient s'ajouter à la longue guirlande des chartes que la Ville a tressée depuis 2001, puisque cette charte de projet en faveur d'une logistique urbaine tient plus du décor que de la volonté d'agir.

Un décor, parce qu'en réalité elle ne consiste finalement qu'à repeindre la charte de 2006. On était d'ailleurs en droit d'en attendre un bilan détaillé, mais il n'est mentionné qu'en quelques lignes, c'est dire son efficacité en termes de réalisation.

Pour l'élément que vous mettez en valeur, la mise en œuvre d'un règlement marchandises, il est en réalité inapplicable, inappliqué et il n'est même pas pertinent.

Jamais il n'y a eu autant de poids lourds circulant à toutes heures et stationnant dans n'importe quelles conditions dans Paris.

Ce règlement est inapplicable parce que, en pratique, un camion de livraisons ne circule bien évidemment pas que dans Paris, mais tout au long de son trajet en Ile-de-France.

Il rencontre près de 100 réglementations différentes. C'est bien là le problème. Pour qu'une réglementation soit respectée, il faudrait qu'elle soit cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain, sans quoi elle ne peut être ni pertinente ni efficace.

Lors du débat sur le Plan de déplacements urbains, le P.D.U. d'Ile-de-France, je vous avais proposé un vœu en ce sens, mais, alors, pourquoi l'avoir refusé ?

Quel intérêt aujourd'hui de bâtir une charte intra-muros qui ne tient pas compte de la dimension métropolitaine qu'implique, par nature, la logistique des marchandises ?

Voilà pourtant une mesure directe, concrète, qui peut remettre un peu de cohérence dans le capharnaüm de ces réglementations si l'on réunit les différents acteurs. Elle devrait être une priorité parce qu'elle peut être efficace et non pas se perdre dans des incantations à l'horizon lointain.

Il était temps que vous vous intéressiez à l'enjeu de la logistique urbaine de marchandises, mais je regrette que cela se passe à travers une simple charte dont le but n'est, disons-le, qu'une opération de communication.

Pourtant, c'est essentiel, l'enjeu est essentiel et un plan d'action aurait bien mieux valu qu'une charte de bonnes intentions. L'enjeu majeur mérite une réflexion métropolitaine en profondeur.

Aujourd'hui, elle masque votre erreur de stratégie en termes de lutte contre la pollution, ni plus ni moins, en particulier sur les particules fines car 32 millions de marchandises transitent chaque année par Paris, dont 90 % par la route, ce qui représente 20 % du trafic en Ile-de-France.

Or, ces poids lourds qui roulent au diesel, bien sûr, sont responsables de 50 % de l'émission de particules fines aux heures de pointe et auraient dû constituer la cible prioritaire d'action de la Ville depuis 2001 pour développer une offre alternative de transport.

C'est par ce moyen que vous pouviez agir de la façon la plus efficace. Or, qu'avez-vous fait depuis 12 ans ?

Toute votre attention s'est focalisée exclusivement sur les véhicules particuliers, alors que le véritable problème - et la solution, bien entendu - se situait ailleurs.

Le fret fluvial demeure anecdotique pour l'approvisionnement des magasins, vous êtes restés dans la politique du symbolique, c'est l'expérience de Franprix que vous ressortez systématiquement, mais on sait que, pour que cette activité soit équilibrée, elle doit être dimensionnée à grande échelle. Clairement, vous n'avez pas fait ce choix dans votre utilisation du fleuve.

Votre projet des berges de Seine en est l'illustration, les îles flottantes plutôt qu'une version moderne de la batellerie.

Pourtant, nous savons que le vrai sujet réside dans le parcours du dernier kilomètre. Or, la Seine est le seul axe non saturé qui permette d'atteindre le cœur de la ville.

Nous disposons d'une opportunité exceptionnelle pour repenser l'acheminement des marchandises vers un mode propre et durable. Malheureusement, votre seule initiative en la matière se résume au port du Gros-Caillou.

Même au moment de la conception des 31 escales de Voguéo, vous n'aviez pas voulu prévoir une compatibilité avec l'implantation des plates-formes logistiques.

Quelle occasion manquée, pourtant !

Depuis 12 ans, la plupart des sites logistiques ont été repoussés à 20 ou 30 kilomètres de Paris. 20 ou 30 kilomètres de Paris, alors que c'est le chemin exactement inverse qu'il fallait faire.

Le départ des Galeries Lafayette à Marne-la-Vallée, de Sisley à Saint-Ouen-l'Aumône ou du B.H.V. à Ivry ; on se retrouve dans la situation absurde dans laquelle les poids lourds sont désormais obligés de faire des trajets beaucoup plus longs dans la Capitale, ce qui accroît fatalement les nuisances et la pollution.

Je vais vous donner un exemple concret. Pourquoi ne pas avoir profité du réaménagement de la Samaritaine, ce grand magasin situé en bord de Seine, qui aurait pu être approvisionné par le fleuve si l'on avait imaginé des sites logistiques sur les quais bas ?

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Or, aucun site logistique approprié n'a été prévu ni aucun quai de livraison sur la Seine. Ce sont donc les camions qui vont continuer d'approvisionner ces grands magasins.

La logistique urbaine de marchandises, c'est ma conclusion, n'est pas une question que l'on peut traiter à part, elle est précisément ce qui doit permettre d'allier développement économique et développement durable.

Finalement, cette charte de petits projets potentiels sans cohérence métropolitaine n'a pas l'ambition nécessaire pour opérer la mutation pourtant indispensable.

Nous regrettons qu'il ne s'agisse que d'un petit coup de communication qui ne peut aller dans le sens du développement durable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de respecter les temps de parole, vous avez dépassé de presque une minute.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le transport de marchandises à Paris est un secteur primordial de l'activité économique, en relation avec de nombreux acteurs privés et publics.

Quelques chiffres, pour situer l'importance de cette problématique : 32 millions de tonnes de marchandises transportées par an, dont seulement un million de tonnes livré par le mode ferroviaire et 2,5 par le mode fluvial.

Ces chiffres doivent être actualisés prochainement grâce à une étude commandée par la Ville à l'A.P.U.R.

1,6 million de mouvements par semaine liés aux livraisons et enlèvements par les commerces et entreprises, 9.300 places de livraison.

C'est dire que la grande majorité des transports de marchandises se font par mode routier, à tel point qu'ils rentrent pour 20 % dans le trafic routier global à Paris.

Faire évoluer les comportements sur les livraisons est donc un enjeu important en termes d'environnement, puisque ce secteur est un gros consommateur de diesel et émet 38 % des particules fines présentes dans l'air parisien.

L'enjeu est également significatif en termes de partage de l'espace public, les difficultés que rencontrent les livreurs dans l'exercice de leur activité nuisent, non seulement à leur efficacité, mais se répercutent sur le trafic général parisien.

Dans l'intérêt de tous les Parisiens, individuels comme professionnels, il est donc nécessaire de diminuer ces externalités négatives tout en optimisant les performances économiques et environnementales, d'où l'effort de rationalisation de la logistique à Paris que se propose de mettre en œuvre cette charte.

Cette charte est un excellent outil, n'en déplaise à Mme Edith GALLOIS. Monsieur BARGETON, vous avez tout notre soutien pour cette charte.

En 2006, la Ville avait signé une première charte, preuve que cette réflexion est engagée depuis longtemps, ainsi que 45 autres signataires. Sa démarche était inédite à l'époque, car ce secteur d'activité ne concernait jusqu'alors que les acteurs privés.

Le travail de réécriture, d'actualisation, de concrétisation des actions à mener que représente la charte 2013 rassemble des partenaires plus nombreux : fédération de transporteurs, chargeurs, expéditeurs et destinataires, chambres consulaires, collectivités territoriales (telles que les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis ou la Région Ile-de-France), institutions, gestionnaires d'infrastructures, fournisseurs d'énergie ; tous ces partenaires sous l'impulsion dynamique de Julien BARGETON, notre adjoint en charge des déplacements, des transports et de l'espace public.

La charte comprend une première liste de 16 projets très concrets appelés à évoluer au fur et à mesure des réalisations. L'objectif est de trouver un équilibre entre les modes ferroviaire, fluvial et routier, entre les problématiques de foncier, d'équipement de voirie, d'organisation du travail entre l'innovation et l'adaptation de secteurs anciens.

Paris s'engage sur plusieurs volets pour une logistique urbaine en favorisant, par exemple, des expérimentations innovantes, en libérant des espaces fonciers, avec l'idée de faire arriver les marchandises en masse sur des plates-formes proches des destinataires finaux.

Dans un second temps, il s'agirait de rendre le dernier kilomètre, en fait, la dernière livraison au client final, plus propre.

Nous nous engageons également à équiper la voirie en fonction des besoins actuels et futurs avec, par exemple, des bornes de recharge électrique adaptées à des véhicules spécifiques.

Nous favoriserons demain la modernisation des installations du fret ferroviaire, comme sur Bercy-Charenton qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'élue du 12e. Ces plates-formes seront autant de pourvoyeurs d'emplois, avec des conditions de travail améliorées par rapport aux conditions actuelles de nombreuses livraisons et je tenais à le souligner.

Dans le même esprit, mais cette fois-ci avec une dimension métropolitaine, nous allons être appelés par le projet de délibération DVD 64 à adhérer à la charte d'objectif sur le transport des marchandises en ville du Département de Seine-Saint-Denis, preuve que cette démarche se situe bien dans le cadre de "Paris Métropole".

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce beau projet de délibération qui, en concertation avec les acteurs du secteur, avance vers une diminution de la pollution, vers la création d'emplois et contribue ainsi à l'engagement de notre collectivité dans la bataille de l'emploi et également l'amélioration des conditions de travail pour des emplois à forte pénibilité.

Ambition, innovation, qualité de travail, qualité de vie : tels sont les points forts de cette charte.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A., pour 5 minutes au maximum.

Merci.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Voici un document fort attendu. La charte précédente avait été conclue en 2006 et combien de fois nous avons entendu qu'un autre document était en préparation, sans le voir arriver !

Mais sept ans après, le voici enfin !

Je voudrais insister sur le point suivant : il nous est soumis tout de go, sans que nous ayons eu le moindre compte rendu des travaux du comité de suivi prévu par la charte précédente. Il est mentionné l'existence d'un bilan : où est-il ? Nous ne l'avons pas eu. Nous aimerions en avoir connaissance. Cela aurait semblé être la moindre des choses pour pouvoir apprécier la pertinence de nouvelles propositions. Comment définir des objectifs crédibles de moyen terme quand nous n'avons pas de document sur la situation de référence ?

Pour toute information, nous n'avons droit dans l'exposé des motifs qu'à l'affirmation suivante : "L'ensemble des partenaires s'est accordé pour renouveler cet engagement collectif en faveur d'une logistique mieux adaptée."

Or, depuis 2006, la logistique subit de larges mutations. Parmi elles, je citerai le progrès technique, qui permet d'envisager depuis quelques années une distribution du dernier kilomètre sans rejeter de polluants ; je pense à ce que fait Distripolis, qui mériterait d'être encouragée. La multiplication des solutions de livraison en tricycle prouve qu'elles correspondent bien à une demande ciblée. L'explosion du e-commerce, qui va se poursuivre, conduit à multiplier les canaux de distribution mais aussi, phénomène récent, à prévoir une chaîne logistique capable de traiter un nombre croissant de retours.

Songez qu'en Allemagne, 70 % des colis envoyés ainsi sont retourné au commerçant en ligne, contre 20 % seulement en France. Vous voyez ce qui nous attend !

Le document qui nous est proposé ne semble pas à la mesure de ces profondes évolutions.

La charte de 2006 était largement prescriptive, comprenant, par exemple, un règlement des marchandises incitatif pour les véhicules de livraison et respectueux de l'environnement. Aujourd'hui, c'est plutôt une compilation, un constat assez succinct et de multiples projets assez flous ! Le document renvoyant à des fiches qui n'ont pas été jointes au projet de délibération. En fait, nous sommes en face de certains projets que la Ville accompagne là où, véritablement, il faudrait susciter l'innovation et l'adaptation de tout un secteur, notamment dans l'utilisation de modes alternatifs au transport routier.

Sur la Seine, par exemple, la Seine doit en priorité acquérir une fonction essentielle dans l'approvisionnement de la cité. Partenaire incontournable de Port de Paris, la Ville aurait dû favoriser les projets innovants, comme celui de Franprix Casino au Port de la Bourdonnais, mais Mme HIDALGO s'est contentée d'inaugurer le projet. La Ville ne l'a pas financé, c'est un projet privé.

Les choses en sont là, alors que le projet des berges était l'occasion d'être beaucoup plus ambitieux et encore une occasion ratée, malgré nos propositions à l'époque.

En ce qui concerne maintenant l'expérience tram-fret, elle est arrêtée. Nous n'avons pas de retour, pas de bilan d'une tentative dont on avait fait pourtant grand bruit. Techniquement, l'expérience peut, paraît-il, être tentée. Tant mieux !

Mais alors où sont les industriels intéressés, dont le financement est nécessaire ? Où sont les logisticiens qui pourraient s'en charger ? Et quelle est véritablement la faisabilité du projet ? Est-ce que ce projet ne serait pas bien plus intéressant quand plusieurs lignes de tramway venant des départements voisins pourront être interconnectées avec notre T3 ? Encore faut-il que les emplacements de dépôt et de déchargement soient prévus. Pas un mot sur ce point, qui est pourtant essentiel dans une vision de l'avenir construite à l'échelle du Grand Paris.

Des projets comme "Chapelle international" sont bien avancés ; ils n'ont rien de nouveau.

En revanche, la Ville ne semble pas avoir jugé utile l'implantation d'un équipement similaire par Urban Real dans le 12e et certains professionnels craignent la destruction de la Halle Lamé, toujours dans le 12e.

La réalité du terrain, elle, nous la connaissons bien.

Sur le plan des livraisons, celles-ci se font la plupart du temps en pleine voie, paralysant le trafic pendant un temps précieux, y compris le trafic des bus, bien sûr. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'avait pas besoin de cela.

Sur le plan de la motorisation, la Ville continue de commander du matériel utilitaire diesel pour sa flotte municipale. Nous n'avons pas vu de calendrier précis d'étalement dans le temps pour changer de motorisation. La question est simplement renvoyée à un groupe de travail.

La pression foncière a fait en sorte que les plates-formes de messagerie se sont éloignées d'environ 25 kilomètres de Paris ces dix dernières années et, sur le plan des espaces logistiques, la Ville les a régulièrement écartés pour établir des axes sur les rares terrains disponibles, afin de réaliser du changement social.

La politique de suppression des espaces de logistique conduit, selon l'INRETS, à produire 15.000 tonnes de CO2 en plus chaque année pour les seules entreprises de messagerie. Pourtant, nous avons besoin d'espaces logistiques dans Paris intra muros.

Donc, globalement, cette charte apparaît comme une occasion manquée de mieux organiser la chaîne logistique dans Paris.

Elle pose d'ailleurs la question d'une charte commune à l'ensemble du Grand Paris. On ne peut pas continuer à avoir des réglementations qui s'opposent d'une ville à l'autre. De cette complexité, découle, bien sûr, un manque de

lisibilité qui paralyse l'adaptation des transporteurs aux contraintes urbaines. Le transport des marchandises est encore trop conçu comme étant une gêne. Il est, en fait, une composante essentielle de la vie à Paris. Il faut absolument lui donner la place qui doit naturellement être la sienne.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de conclure, Madame.

Mme Laurence DOUVIN. - Je conclus : nous regrettons que cette charte, si elle exprime une ambition que nous partageons, ne lui en donne pas vraiment les moyens.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe U.M.P.P.A., 5 minutes au maximum.

Merci.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci beaucoup.

Cette nouvelle charte intervient, comme cela a été dit, avec un petit peu de retard, puisque la précédente date de 2006. Il me semble d'ailleurs que la précédente devait donner lieu à un point d'étape ou à une révision qui n'ont jamais eu lieu. Mais bon, mieux vaut tard que jamais.

Je rappelle que la logistique urbaine dans une ville comme Paris n'est pas un petit sujet, comme a l'air de le croire la charte qui nous est présentée aujourd'hui. Je rappelle que chaque Parisien consomme en moyenne 25 tonnes de fret par an, soit l'équivalent d'une semi-remorque. Les flux de marchandises vont être amenés à progresser deux fois plus vite que le transport de personnes d'ici 2025. La filière logistique francilienne englobe 420.000 emplois et 30.000 établissements.

Aujourd'hui, ce qu'il se passe, c'est que la pression foncière conduit à l'éviction progressive de la logistique de l'agglomération, alors qu'il est précisément important que ce type d'activité y reste implantée, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, pour des questions environnementales : quand on sait que 90 % du fret francilien est acheminé par voie routière, on imagine bien qu'une distance accrue entre les plates-formes de distribution et les bassins de consommation contribue à la multiplication des véhicules utilitaires et donc aggrave la pollution et la congestion de la ville.

D'ailleurs, comme cela a été dit à plusieurs occasions juste avant moi, selon l'INRETS, ce sont aujourd'hui 15.000 tonnes de CO2 qui sont produites en plus chaque année du fait du quasi-triplement des distances entre plates-formes de distribution et bassins de consommation, qui sont passés en moyenne de 6 à 16 kilomètres.

La deuxième raison qui nous oblige à tenir compte de la logistique dans Paris, c'est la logique tout simplement économique. Les entreprises peinent, en effet, à répondre à la demande de délais de livraison toujours plus courts et à des fréquences de livraison accrues. Les commerçants et artisans, qui sont essentiels à notre quotidien, sont d'ailleurs, et de loin, la part la plus importante des destinataires de livraison. Le nombre de livraisons par semaine et par emploi est de 5 pour les pharmacies et de 4 pour les boucheries, dont nous ne pouvons évidemment pas nous passer.

L'importance du fret et des livraisons étant établie, il va de soi que la question ne peut pas être "espaces logistiques ou logements dans Paris". Les deux ont vocation à cohabiter, et de la manière la plus intelligente possible.

Il convient donc de définir d'abord des lieux bien adaptés à la ville, qui s'y intègrent bien et qui rentabilisent efficacement l'espace, notamment à travers la mutualisation de moyens entre les distributeurs. Il convient de définir des horaires de livraison par type de véhicules et évitant en priorité d'alourdir la circulation aux heures de pointe.

Il convient, enfin, de trouver des modalités d'encouragement vers l'usage de transports propres, qu'il s'agisse de véhicules moins polluants ou de modes de transport alternatifs comme le fluvial ou même le tramway, comme c'est le cas à Vienne.

Malheureusement, force est de constater que dans votre nouvelle charte, à aucun niveau, il n'existe de solution véritablement innovante ou concrète, et je vais m'en expliquer.

D'abord, comme je le disais au début de mon intervention, cette charte intervient après un long silence de sept ans, on ne sait pas ce que la précédente est devenue, puisque vous n'avez jamais communiqué de quelconques conclusions de son comité de suivi.

Or, ce que l'on constate au quotidien, c'est que la situation est loin d'avoir évolué positivement, les livraisons s'opèrent de manière aussi chaotique dans Paris, faute d'emplacements satisfaisants, cela paralyse des quartiers entiers, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'arrondissements constitués de petites rues étroites comme dans le Marais, cela perturbe aussi les transports en commun, puisqu'il n'est pas peu fréquent d'observer des véhicules de livraison dans les couloirs de bus.

Ce que l'on constate aussi, c'est que Paris continue à subir tout un trafic de transit avec de gros camions très imposants, et ce qu'on note enfin, c'est que tous les espaces logistiques ne cessent d'être sacrifiés au nom du logement social, comme c'est le cas à Batignolles.

Sur un autre aspect, on peut également regretter que la charte 2013 soit une simple charte de projet, comme l'a dit Laurence DOUVIN, et non pas prescriptive comme celle de 2006. Là, on a une compilation de bonnes intentions et un renvoi systématique à des projets assez flous, mais dont on comprend bien, en tout cas, qu'ils n'ont rien de nouveau. Il est question de l'expérimentation du tram-fret qui est achevée, de l'Hôtel logistique Chapelle International qui est déjà bien avancé, bref, aucune nouvelle initiative dans la charte.

Plus sur le fond, je vais faire quelques remarques pour terminer.

D'abord, sur le fluvial, j'ai à cœur de rappeler que le Gouvernement actuel n'est pas d'une grande aide, puisqu'il ne cesse de temporiser sur le canal Seine-Nord et d'en différer les travaux.

Ensuite, je voudrais souligner que la Ville de Paris n'a pas apporté la moindre contribution au projet Franprix Casino, alors qu'elle se plaît à l'évoquer très souvent.

Ensuite, sur la réduction du diesel, tout d'abord, la Ville est loin d'être exemplaire, puisqu'elle continue à acheter des véhicules utilitaires diesel.

Ensuite, je note, et c'est un peu comme les décomptes quand on fait des manifestations, que la Ville de Paris estime que les livraisons sont responsables de 40 % des pollutions motorisées quand AIRPARIF annonce 4,5 donc je cherche à comprendre pourquoi.

Enfin, la transition des livraisons vers des véhicules propres réclamerait un calendrier et des modalités précises, soit un peu plus qu'un simple renvoi à un groupe de travail comme c'est le cas dans la charte.

L'absence de calendrier vaut aussi pour ce qui est de la création d'espaces logistiques, dont vous prenez l'engagement alors même que vous agissez inversement. Là aussi, une belle intention, mais ni vision dans le temps ni vision pratique. Là, il n'y a même pas de renvoi dans un groupe de travail ou une autorité organisatrice.

Enfin, et c'est vraiment très important, le soutien aux pratiques innovantes est absent, financièrement d'abord et sur le fond ensuite. Pardon, mais quand je vois qu'il est question d'expérimenter les livraisons à pied, on a juste envie de rigoler !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie de conclure, puisque vous avez dépassé votre temps.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la nouvelle charte en faveur d'une logistique urbaine durable que propose ce projet de délibération nous paraît essentielle. En effet, Paris, parce qu'elle est l'une des villes les plus denses du monde, ne peut négliger la question de la circulation des biens et des marchandises, pour des raisons à la fois sociales, économiques et écologiques.

Aujourd'hui, 9 marchandises sur 10 sont acheminées par voie routière, ce qui représente 20 % des véhicules en circulation dans notre ville et pas moins de 1.500.000 mouvements de livraisons et d'enlèvements par semaine.

Depuis 2004, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche soutient toutes les initiatives qui permettent d'optimiser le transport et d'améliorer de ce point de vue la qualité de l'air et la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Lors de notre débat sur la pollution au mois de novembre dernier, notre groupe avait déposé un vœu visant très précisément à développer les espaces urbains de logistique, qui nous semblent être une réponse très appropriée au défi que représente le transport de marchandises à Paris. Nous sommes heureux de voir que nos idées sont en partie reprises par cette charte, notamment le développement de ces espaces logistiques auprès des bailleurs sociaux.

Il nous semble que nous pouvons, aujourd'hui, aller encore plus loin, et cette charte peut nous y aider.

En effet, si, comme je le disais, 90 % des marchandises sont acheminées par voie routière, seulement 10 % le sont par le rail ou par le fleuve. Au vu de l'engorgement des rues parisiennes, les nuisances sonores et aériennes qui dégradent le quotidien de nombreux riverains, il nous semble prioritaire, aujourd'hui, de rediriger ailleurs le transport de marchandises. Seuls 8 % des biens transitent par le chemin de fer, c'est très peu pour la ville de France où le nombre de gares au kilomètre carré est le plus élevé.

Notre groupe avait d'ailleurs déposé un vœu en 2009, il y a maintenant quatre ans, pour que la S.N.C.F. ne rogne pas sur cette part déjà mince du fret, d'autant plus que si la question de la circulation des biens et des marchandises est essentielle pour notre ville, pour l'intérêt général de tous les Parisiens, il faut que le service public puisse prendre sa part, et de ce point de vue, on pourrait attendre de la S.N.C.F. qu'elle fasse bien davantage que ce qu'elle fait aujourd'hui pour développer le fret dans une ville comme la nôtre.

De même, si la charte évoque bien le transport fluvial, il faut, à nos yeux, aller plus loin. En 2010, un million de tonnes ont été seulement transportées sur les canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche considère qu'il faut intensifier ce mode d'acheminement et, surtout, l'étendre au-delà de ces canaux.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous approuvons, bien évidemment, ce projet de charte en faveur d'une logistique urbaine durable. Aujourd'hui, nous ne sommes qu'à mi-chemin, tant du point de vue des transports routiers, de l'environnement, que de la qualité de vie des Parisiens. Il nous paraît nécessaire d'aller beaucoup plus loin ; c'est le sens de notre intervention dans le cadre de ce débat.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant, pour le dernier intervenant sur le projet de délibération DVD 30, à M. Jean-François MARTINS pour les non-inscrits.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, Monsieur BARGETON, chers collègues, le transport de marchandises et le fret, c'est l'enjeu de la mobilité pour la décennie qui vient, c'est l'enjeu auquel, pour l'instant, nous n'avons su apporter des réponses adaptées. C'est évidemment un enjeu de mobilité, mais c'est aussi un enjeu environnemental, et donc un enjeu de santé publique.

Avec 38 % des particules fines de type PM 2,5 qui sont causées par le transport de marchandises et 1,5 million de déplacements, le transport logistique est, aujourd'hui, le premier responsable en volume des congestions et des nuisances dans Paris, des congestions en particulier, parce que le volume du transport de marchandises qui traversent Paris et la question des livraisons faites dans les rues étroites bloquent la fluidité du trafic à Paris.

Pour répondre à cet enjeu, depuis 10 ans, il fallait être imaginatif, il fallait être créatif, il fallait être ingénieux, il fallait utiliser le fleuve - visiblement, votre charte en tient compte -, qui, malgré un progrès de 30 %, ne représente, aujourd'hui, qu'un million de tonnes de marchandises déplacées, utiliser le ferroviaire, avec à la fois le tram-fret, où on n'est, malheureusement, qu'au niveau de l'étude aujourd'hui au niveau de "Paris Métropole", mais pourquoi pas le RER, le métro, le réaménagement de la gare de Bercy, élargir également les plages horaires, pour permettre nonobstant les questions de nuisances sonores, des livraisons plus tôt le matin et aussi plus tard, comme certains opérateurs privés ont commencé à le faire, avec des livraisons de nuit, à l'heure où cela dérange moins le trafic et sous réserve que les nuisances sonores soient limitées.

Il fallait être imaginatif et ingénieux en matière de derniers kilomètres.

Au-delà des dispositifs, des innovations et des projets qui peuvent être portés, la question de la logistique, ce sont aussi, évidemment, des questions d'infrastructures, d'infrastructures massives, en matière de ferroviaire et en matière de fluvial, mais aussi en matière de transport routier, car, aujourd'hui, et on ne peut que le regretter, 90 % du fret de marchandises se fait par la voie routière.

Par conséquent, ces grandes infrastructures ne peuvent être en aucun cas gérées et pilotées seules par la Ville de Paris, c'est évidemment un enjeu métropolitain, pour ne pas dire un enjeu régional.

On l'a bien vu, d'ailleurs, la distribution, aujourd'hui, des espaces de logistique urbains se fait à l'extérieur de la Capitale et les opérateurs privés, comme Mme GALLOIS l'a démontré tout à l'heure, choisissent de plus en plus de s'éloigner de Paris.

Quand je lis votre charte de logistique urbaine durable, Monsieur BARGETON, j'ai le sentiment que les intentions sont bonnes, les idées sont là, que, finalement, vous savez comment faire, mais je me demande : depuis quand le savez-vous ? Si vous le savez depuis 5 ans ou depuis 10 ans, que n'avez-vous attendu pour le faire plus tôt, que n'avez-vous attendu pour une convention cadre plus ambitieuse avec Port de Paris, que n'avez-vous attendu une politique plus ambitieuse en matière de tram-fret et de prévoir, dès la construction du tram, son utilisation à vocation de marchandises.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que cette charte, je pourrais tout à fait la voter, parce que j'en partage à la fois l'intention et les projets, mais je me demande si l'on n'est pas sur une charte qu'on aurait dû voir il y a 10 ans déjà et maintenant nous devons rentrer dans deux enjeux beaucoup plus immédiats. Le premier qui est de transformer des appels à projets de l'incitation en réglementation, en cadre contraint pour les opérateurs, et puis, aussi, dans les investissements d'ordre métropolitain, je trouve évidemment regrettable qu'aujourd'hui en matière de logistique urbaine, le seul outil que nous ayons c'est "Paris Métropole" qui ne sert finalement qu'à faire des études, des rapports et des audits et en aucun cas à prendre des décisions et à faire des investissements d'infrastructures majeures.

Monsieur BARGETON, votre charte est finalement de bonne intention, mais je crains de peu d'effet.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS, d'avoir respecté votre temps de parole.

Il y a un vœu du groupe E.E.L.V.A., le vœu n° 55. Monsieur CONTASSOT, vous le présentez ?

M. Yves CONTASSOT. - C'est très rapide, il s'agit simplement d'avoir dans la fiche action n° 16 un objectif de plus long terme, 100 % de livraisons non diesel à l'horizon 2020.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire. Je remercie l'ensemble des intervenants et je me réjouis que ce sujet suscite désormais de l'intérêt.

Auparavant, quand on parlait de la question des marchandises en ville, on peut dire que parfois cela tombait un peu dans une sorte de trou noir et maintenant je vois que cela suscite l'intérêt et je m'en réjouis. C'est avec beaucoup de satisfaction que je porte ce projet de délibération au Conseil de Paris.

Comme le rappelait Sandrine CHARNOZ, avec 1,6 million de mouvements par semaine, soit près de 20 % du trafic parisien, la logistique et la marchandise représentent un secteur structurant de la vie parisienne.

Tantôt perçue positivement quand il s'agit de préserver la vivacité commerciale ou de profiter de la facilité de se faire livrer des produits directement chez soi, tantôt perçue négativement lorsque l'intensité des échanges engendre des nuisances multiples, encombrement, bruit pollution, la logistique est au cœur de l'activité de notre ville. Elle concerne une multitude d'acteurs, ce qui justifie un travail fin et concerté entre la Ville, ses partenaires institutionnels (chambres consulaires, Port de Paris, préfecture de police) et bien sûr, tous les acteurs privés.

C'est bien l'intérêt principal de cette charte : établir un espace de dialogue et de projet entre toutes les parties prenantes pour faire évoluer la logistique à Paris.

A ce titre, je souhaite souligner ici la qualité des échanges qui ont eu lieu depuis quelques mois avec tous les professionnels de la marchandise à Paris pour l'élaboration de ce texte. J'ai pu constater au fil des discussions l'enrichissement mutuel que nous apportaient ces échanges et je me félicite de pouvoir travailler avec un milieu professionnel que je sens prêt au changement.

Le résultat, c'est la forme de la charte et la démarche qui me semblent exemplaires. D'abord elle est ambitieuse à travers ses objectifs en matière d'attractivité économique, d'insertion urbaine... Oui l'insertion urbaine, nous l'avons prévue, Madame HAREL, malheureusement elle est partie et ne pourra donc pas écouter ma réponse, mais Mme DOUVIN encore présente pourra la lui transmettre, oui Bercy, Charenton, oui Paris Nord-Est, et oui je vous rassure, un espace est prévu également à Clichy Batignolles. Là-dessus pas de faux procès.

Elle est aussi ambitieuse en matière de respect de l'environnement. 50 % des livraisons en véhicules propres en 2017, et 100 % en 2020. Vous savez, quand vous proposez vœu après vœu, à chaque fois des mesures qui visent à faciliter la circulation qui s'opposent à toute ambition et que là vous trouvez qu'elle manque d'ambition, franchement, je trouve que c'est un petit peu se moquer du monde, mais je le dis comme cela. Il me semble que je peux vous laisser à vos contradictions.

Elle est innovante par le choix de projets tels que la plateforme logistique de dernière génération dans le quartier Chapelle international dans le 18^e arrondissement. Certibruit pour des livraisons silencieuses la nuit, des livraisons propres à domicile avec du personnel en insertion, je ne pense pas que cela doive susciter la moquerie ou la raillerie, au contraire ce sont de très belles initiatives des associations. Je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Cette charte ensuite est pragmatique, car elle s'appuie sur des projets concrets. Oui, il y a des fiches, Madame DOUVIN, et rassurez-vous, les projets que vous avez cités, l'e-commerce, le tramfret, etc., tout cela est pris en compte dans cette charte et nous pourrons faire, et vous le verrez, des propositions et des actions concrètes.

Enfin, elle est participative, et je vous le dis, Madame GALLOIS, j'ai senti quelques nuances entre vos prises de parole et notamment celles de Mme DOUVIN, vos caricatures à mon avis portent à tort, notamment au caractère participatif de cette charte, puisque 80 partenaires (entreprises, institutionnels, associations) ont participé à l'élaboration de la charte et sont des signataires potentiels et la soutiennent.

Je vous appellerai quand même à un peu de modestie par rapport à l'outrance dont vous avez fait preuve.

Je précise d'ailleurs qu'un autre projet de délibération concerne la signature par la Ville de Paris de la charte Marchandises de Seine-Saint-Denis, nous partageons les mêmes objectifs. La prochaine étape, en effet, on peut l'espérer, pourrait être la signature d'une charte métropolitaine. Nous sommes en train de construire tout cela.

Vous l'aurez compris, l'enjeu est de concilier l'activité économique et l'approvisionnement de notre ville avec l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens et la construction d'une métropole écologique.

Nous aurons l'occasion d'en débattre à nouveau au fur et à mesure de la mise en œuvre des différents projets. Le comité de pilotage de la charte se réunira dès la rentrée, les groupes de travail sont déjà à l'œuvre, je vous rassure, Monsieur MARTINS, je voudrais lever vos inquiétudes et vous appeler à voter cette charte, oui il y a des projets concrets, oui il y a des idées nouvelles, et non nous n'aurions pas signé la même charte il y a plusieurs années car elle est extrêmement innovante, pragmatique et participative.

Vous verrez dans sa mise en œuvre ce qu'il en sera et je rassure aussi sur ce point, je le remercie pour son intervention, Monsieur BROSSAT, la façon dont il a insisté sur l'insertion urbaine des projets, je crois, est extrêmement importante et oui nous l'avons bien prise en compte.

C'est donc une charte qui avance de façon considérable. Je regrette que des attitudes politiciennes empêchent les uns et les autres de bien vouloir le reconnaître. Concernant les deux vœux déposés par les élus du groupe EELVA, j'émets un avis favorable parce qu'ils s'inscrivent dans la démarche à la fois en termes d'objectifs et puis sur la publicité, cela ne me pose aucun problème.

Je vous remercie de votre attention et je peux vous dire que cette charte à la fois dans son fond et dans sa méthode marquera l'histoire de la logistique urbaine durable à Paris.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, tout d'abord le vœu n° 54 du groupe EELVA avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 151).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 152).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 30).

2013 DVD 65 - Demande de subventions auprès du STIF pour réaliser les aménagements de voirie nécessaires à la circulation de bus articulés sur la ligne 26.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sortie du diesel des matériels roulants du S.T.I.F.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au volet parisien du plan bus 2013-2016.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la motorisation des nouveaux bus articulés de la ligne 26.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons continuer avec le projet de délibération DVD 65 et les vœux n^{os} 56, 57, 58 et 58 bis.

La parole est tout d'abord à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes très chers collègues, je vais simplement dire ma satisfaction de voir que l'Est parisien, je ne m'exprime pas d'ailleurs au nom seulement du 20e arrondissement, va accueillir son bus articulé.

L'idée n'est pas d'avoir un jouet que n'avaient pas les autres, mais de répondre à un besoin qui était devenu absolument criant depuis plusieurs années. Le Conseil du 20e arrondissement avait alerté la Ville de Paris dès 2011, l'accroissement continu de nos populations, l'amélioration des pratiques des habitants du 20e arrondissement qui se déplaçaient déjà beaucoup et se déplacent de plus en plus avec les transports en commun rendaient cette évolution nécessaire.

Ce vœu, je le rappelle, s'inscrit dans le cadre de mesures de justice sociale en matière de transports et pas seulement d'évolutions techniques ou technologiques. Il s'agit bien d'une politique parisienne de transports que nous menons depuis plusieurs années, de renfort des moyens existants mais surtout visant à un meilleur partage de l'espace public. Je rappelle que plus on se rapproche du périphérique à Paris et moins les habitants possèdent de véhicules privés.

Or, quand nous avons été élus en 2001, la voirie, l'espace public étaient, je dirais, appropriés à plus de 80 % par la voiture ou par des moyens de déplacement non propres, des moyens polluants.

Aujourd'hui, nous sommes dans une tendance au rééquilibrage. Je rappelle à ceux qui crient à la politique anti-voitures qu'il ne s'agit pas tant d'une politique anti-voiture que d'une politique pour les habitants qui n'ont pas de voiture, donc l'écrasante majorité des Parisiens, mais surtout des arrondissements périphériques beaucoup moins bien maillés que ceux du centre en matière de transport en commun et notamment de bus, et au-delà de ces arrondissements périphériques qui ne sont que des passerelles, la métropole parisienne.

Or, si nous voulons continuer à développer notre ville en matière d'emploi, d'attractivité touristique, en matière d'implantation de commerces, en matière de déplacement des salariés pour faire fonctionner ces commerces, il nous faut une politique, entre autres de bus, adaptée.

J'insiste, et j'en finirai là, sur le fait qu'au-delà du déploiement de bus articulés dans les arrondissements du Nord-Est parisien et au-delà en petite couronne, il faut aussi considérer la question de l'efficacité et de la vitesse commerciale moyenne des lignes de bus dans ces arrondissements.

Je sais que la Ville travaille, et notamment Julien BARGETON, à regarder ces aspects avec la R.A.T.P. mais il faudra se poser la question de la qualité du maillage en bus qui s'amoindrit au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Centre parisien.

Je n'ai rien contre le Centre parisien et ces touristes. Je rappelle que c'est dans nos arrondissements que se situent les plus grandes populations. La preuve en est que le Ministère de l'Intérieur vient de le consacrer par un rétablissement d'une forme de justice en matière de Conseillers de Paris.

Je dirai également que je suis extrêmement satisfaite d'apprendre que nous allons peut-être bénéficier du déploiement d'arrêts de bus et d'abris voyageurs innovants. Et enfin, je suis aussi heureuse qu'on travaille à la qualité de l'accueil de l'usager sur nos lignes. Notamment nos usagers apprécieront le surcroît de places offertes, mais aussi le fait de pouvoir valider leur carte Navigo à toutes les entrées du bus et pas seulement à la première.

Je rappelle que, parmi nos usagers, il y a beaucoup de gens qui portent des paquets de personnes âgées et de mamans ou de papas avec des poussettes et de jeunes enfants. Essayer de rentrer avec une poussette par la porte avant du bus, évidemment il n'y a qu'un ingénieur de la R.A.T.P. des années 50 qui peut envisager ce genre de chose.

Je suis un peu taquine, mais c'est ce que je leur avais dit quand on avait préparé le projet du tramway dans les années 2000. Ils ont fait des progrès depuis. Depuis ils ont embauché des femmes !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Frédérique CALANDRA, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, la ligne 26 est l'une des plus fréquentées de Paris et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons demandé par vœu qu'elle soit équipée de bus articulés. Le S.T.I.F. a fait des études. Il s'avère que cet équipement est possible, sous réserve de travaux à effectuer rendus nécessaires par ce type de matériel, notamment l'allongement des matériels. Ce sont 18 points d'arrêt sur 63 qui nécessitent des aménagements de voirie, pour un total de 340.630 euros. Le S.T.I.F. en finance 75 %.

Donc les équipements des bus articulés de cette ligne pourraient avoir lieu en octobre prochain. L'offre pourra ainsi progresser de 15 % en semaine et de 24 % le samedi.

Mon intervention portera d'abord sur la motorisation de ces bus. Nous savons que les matériels dépendent maintenant du S.T.I.F. Ce dernier a commandé, pour l'année 2013, 28 bus articulés diesel et 17 bus articulés hybrides. Au niveau des bus diesel, on se situe aujourd'hui entre la norme Euro 5, celle qui est actuellement en vigueur, et la norme Euro 6 puisqu'elle sera applicable au 1er janvier 2014. Or, la norme Euro 5 émet deux fois plus de particules et cinq fois plus d'oxyde d'azote que la norme Euro 6.

Nous sommes à Paris dans un contexte de grande densité et d'existence de points noirs où la pollution est plus élevée qu'ailleurs. Et compte tenu que cette ligne Nation Saint-Lazare effectue un trajet à fort encombrement, nous demandons que les bus articulés livrés soient à motorisation hybride, afin de concourir à la lutte contre la pollution atmosphérique à Paris.

En mai dernier, le S.T.I.F. a adopté une décision modificative consacrant 100 millions d'euros pour l'accélération du plan de renouvellement des bus. Nous souhaitons donc que nous puissions ainsi y avoir une part.

C'est compte tenu de cette observation que nous demandons que ce soit des bus hybrides qui soient mis en service. Bien entendu, nous voterons en faveur du projet de délibération pour dégager les crédits nécessaires aux travaux.

Je vais donc présenter le deuxième vœu qui concerne le plan des bus parisiens.

Nous avons plusieurs fois émis le souhait qu'il soit procédé à une refonte d'ensemble de ce plan. Il n'a pas été revu dans son ensemble depuis quarante ans. Les besoins ont changé. Je suis d'accord avec Mme CALANDRA, il y

a des arrondissements qui ne sont pas suffisamment maillés par rapport à d'autres. Les demandes de trajets aussi ont changé. L'arrivée du T3 et des autres tramways à venir change aussi la donne. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que des modifications à la marge et pas une révision d'ensemble du réseau, même s'il est bien évident que c'est une grosse affaire et qu'elle ne pourrait donc se mettre en place que par tranches.

Le S.T.I.F. vient d'adopter un plan bus pour la période 2013-2016 pour un montant de 160 millions d'euros, dont 40 % sont consacrés à Paris et sa première couronne. Le S.T.I.F. a constitué à son niveau un groupe de travail pour étudier largement cette question. Nous sommes plusieurs ici à y participer très régulièrement. Le nouveau plan doit permettre d'aboutir à une offre plus lisible, plus attractive, mieux adaptée aux nouveaux rythmes de vie et aux territoires desservis.

Nous demandons, par rapport à ce plan et aux travaux du S.T.I.F. qui vont être conduits, que soit effectuée une large concertation, qui inclut notamment les mairies d'arrondissement en ce qui concerne les tracés.

Toute modification du plan bus, nous le savons, entraîne par nature un changement d'habitudes. Une mise à disposition des moyens doit être mûrement affinée avec les différents partenaires au sein desquels figurent les élus locaux et les associations d'usagers entre autres.

Enfin nous souhaitons qu'une fois ces modifications préparées et élaborées, par le S.T.I.F. et par la R.A.T.P., elles soient présentées au sein de la 3e Commission de notre Conseil.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse à ces interventions...

Pardon, il y a M. CONTASSOT qui s'est inscrit également.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

C'est pour en profiter pour présenter le vœu n° 56 en même temps concernant la dédieselisation des bus.

Nous avons déjà voté ici en Conseil de Paris que nous souhaitons que, tant la R.A.T.P. que le S.T.I.F., se saisissent de cette question des bus diesel, qui est une spécificité très parisienne ou francilienne. Beaucoup de villes ailleurs dans le monde et même en province ayant déjà en grande partie fait muter leur parc de bus vers des motorisations moins polluantes.

Nous avons demandé notamment que les administrateurs représentant la Ville de Paris au Conseil d'administration du S.T.I.F. appliquent ces engagements. Force est de constater que les deux derniers marchés lancés par la R.A.T.P. ne tiennent pas compte de ce vœu et que, à l'exception des administrateurs E.E.L.V., tous les autres administrateurs ont donné un avis favorable à la poursuite de la motorisation diesel.

Il nous semble qu'il faut aller plus loin et c'est le sens de ce vœu : que le Maire insiste auprès de la R.A.T.P. et du S.T.I.F. pour sortir de la motorisation quasi exclusive au diesel des bus franciliens, que les administrateurs représentant la Ville tiennent ces engagements. Nous souhaitons aussi que soit engagée une étude épidémiologique, car Airparif a publié, il n'y a pas très longtemps, des informations assez claires en matière de pollution qui montrent que ce sont les conducteurs des véhicules qui sont les premières victimes de la pollution.

Or, évidemment les conducteurs d'autobus, comme d'ailleurs d'autres professionnels de la route, passent de nombreuses heures dans Paris à conduire leur bus et il nous semblerait tout à fait nécessaire que des études spécifiques soient menées sur le niveau de pollution subi par les conducteurs de bus. Nous sommes à peu près certains que nous aurions des surprises, hélas, pas très bonnes.

Cela nous paraît très important que les personnels de la R.A.T.P. ne restent pas des victimes sans que des études soient menées pour voir dans quelle mesure ils sont atteints par cette pollution.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie.

Le projet de délibération du passage en articulé de la ligne 26 est extrêmement important. La ligne 26 est la troisième ligne de bus parisienne, après la 62 et le PC 3. C'est donc une ligne très structurante pour notre ville et un apport extrêmement important.

Je remercie Mme CALANDRA d'avoir mis en avant aussi des choses auxquelles on ne pense pas forcément, mais le fait de pouvoir valider à plusieurs endroits du bus, comme dans le tramway, est un vrai plus pour la vie quotidienne des usagers. C'est important aussi d'y penser. C'est non seulement plus de places, plus de confort, mais également beaucoup d'éléments qui facilitent la vie des usagers. Je crois que c'est très important. Vraiment je suis heureux que nous puissions voter cela aujourd'hui.

Je vais répondre sur les vœux.

Je demande le retrait des vœux n° 58 de l'U.M.P. et n° 56 du groupe E.E.L.V.A. relatifs au bus 26 et à la dédielisation du parc de bus S.T.I.F. et je vous propose un vœu de l'Exécutif qui répond aux deux, c'est-à-dire qui répond à Mme DOUVIN qui souhaite une motorisation hybride sur le 26 et de M. CONTASSOT qui faisait un vœu plus général.

En premier lieu, ce vœu de l'Exécutif permet de réaffirmer sans ambiguïté l'objectif de dédielisation désormais poursuivi par tous et qui a été fixé de façon claire pour la première fois par le Maire de Paris dans sa communication sur la pollution de l'air en novembre 2012.

Le Conseil du S.T.I.F. s'est ensuite emparé du sujet, à notre satisfaction, dès le mois de décembre. Le président Jean-Paul HUCHON a alors pris l'engagement de présenter, avant l'été 2013, un ambitieux plan de renouvellement des bus de la R.A.T.P.

Le S.T.I.F. a mis en place un groupe de travail rassemblant les élus de tous bords, ce groupe s'est réuni déjà à deux reprises pour auditionner les industriels, les fournisseurs d'énergie et les opérateurs.

Compte tenu de la satisfaction exprimée par les élus présents de toutes tendances, je crois pouvoir dire que les échanges ont été riches et instructifs.

La troisième réunion de ce groupe de travail aura lieu cette semaine, il s'agira de définir les grandes orientations à donner au plan de renouvellement des bus. Je m'emploierai à ce que l'objectif de diésélisation du parc de bus franciliens soit observé, à commencer par les lignes de bus les plus chargées, comme la ligne 26.

Il me paraît important de replacer le cas particulier de la ligne 26 dans le cadre plus général qui va s'appliquer à toute la politique d'achat de bus du S.T.I.F. à partir du deuxième semestre.

Ce vœu est également l'occasion de rappeler qu'une expérimentation de bus hybrides est en cours et qu'une autre sera engagée l'année prochaine sur des bus 100 % électriques, ce qui constitue une avancée technologique importante.

J'entends que ces expérimentations continuent pour passer en phase de généralisation aussi rapidement que possible.

Je m'y emploierai pour tester de nouvelles sources d'énergie comme par exemple l'hydrogène qui me paraît particulièrement prometteur et adapté dans la zone urbaine dense.

Enfin, je souhaite redire ici ce que j'ai demandé au S.T.I.F. : l'intégralité de la recette exceptionnelle de 100 millions d'euros qui vient d'être actée devra permettre de passer une commande portant sur des bus 100 % propres dès cette année.

La demande forte exprimée par les élus doit être l'occasion aussi pour la R.A.T.P. de faire évoluer et de moderniser sa politique d'achat. En effet, j'ai constaté certaines résistances qui n'ont plus lieu d'être.

Compte tenu de l'ensemble de ces informations, je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif qui répond à vos deux vœux.

Il y a également le vœu n° 57 sur le plan bus, je me permets d'y répondre, c'est un sujet extrêmement important. J'émet un avis favorable sur ce vœu, bien que celui-ci appelle quelques remarques.

Vous évoquez, Madame DOUVIN, le plan d'action prioritaire pour le développement de l'offre bus en Ile-de-France à l'horizon 2016, approuvé par le Conseil du S.T.I.F. le 16 mai dernier.

Même si le rattachement de votre vœu au projet de délibération DVD 65 est un peu artificiel, cela me donne l'occasion de rappeler au Conseil de Paris, d'une part, combien l'Exécutif parisien a œuvré depuis 2001 pour moderniser et développer le bus à Paris et, d'autre part, quelles sont les perspectives en lien avec les réflexions lancées par le S.T.I.F.

En premier lieu, je tiens à dire que notre approche sur le bus n'est pas morcelée, contrairement à la façon dont vous l'abordez, mais elle est bien globale.

Les démarches de l'Exécutif sur le renouvellement des bus et le projet de renouvellement des abris voyageurs, sur lequel la Ville s'investit en ce moment, le démontrent.

Contrairement à l'idée que la Droite fait circuler, le bus a progressé à Paris depuis 2001. 80 % des lignes de bus ont connu au moins un renfort ces 10 dernières années. Aujourd'hui, 90 % des lignes de bus proposent un service le soir et le dimanche, ce chiffre n'était que de 40 % il y a 10 ans. On est passé de 40 % à 90 % des lignes avec un service le soir et le dimanche.

Toutes ces mesures ont contribué à une augmentation de la fréquentation de plus de 16 % en 10 ans. Depuis 2001, de nombreux couloirs de bus protégés ont été créés. Nous avons amélioré la desserte de quartiers jusqu'alors délaissés, je pense notamment aux quartiers périphériques avec par exemple la création de la ligne 64 dans les 12e, 13e et 20e arrondissements, le prolongement de lignes de banlieue et bien sûr la mise en service du tramway qui a considérablement amélioré la desserte et permis de restructurer le réseau bus.

Cinq lignes de bus de quartier circuleront d'ici la fin de l'année, des études sont en cours pour desservir les futurs quartiers comme Clichy-Batignolles.

Aussi, comme vous le voyez, le réseau de bus parisien a su évoluer et s'adapte sans cesse aux évolutions de notre Ville pour desservir de nouveaux quartiers.

Le plan 2013-2016 voté par le S.T.I.F. doit nous permettre d'aller plus loin et d'adapter encore davantage notre réseau de bus, largement hérité de l'après-guerre.

Nous soutenons le S.T.I.F. qui a entamé une réflexion à ce sujet. Ce travail devra faire l'objet, le moment venu, d'une large concertation, bien au-delà d'une information en 3e Commission et de réunions avec les maires d'arrondissement, comme vous le suggérez. C'est un sujet qui concerne tous les Parisiens et mérite d'être concerté avec les mairies d'arrondissement, bien sûr, mais pas seulement : avec les fédérations d'usagers, avec les conseils de quartier, avec les habitants et je pense en particulier aux personnes âgées, aux familles pour lesquelles il faudra être extrêmement attentif sur ces questions.

Je note que la Droite fait mine de se rallier à la politique que nous menons à Paris depuis 2001 au profit des transports collectifs et du bus en particulier. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps vous étiez contre les couloirs de bus et contre le tramway. Oui, je vous le dirai à chaque fois, même si cela ne vous fait pas plaisir, mais enfin on peut toujours évoluer.

Je prends votre vœu comme un encouragement à la poursuite de nos actions en faveur d'un espace public mieux partagé.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur CONTASSOT, est-ce que le vœu n° 56 est maintenu ?

M. Yves CONTASSOT. - Non, il n'est pas maintenu, mais je regrette que le dernier alinéa n'ait pas été réintégré dans le vœu de l'Exécutif, d'autant plus que le considérant qui précède le vœu lui-même dans le vœu de l'Exécutif reprend l'idée.

Je demande à Julien BARGETON s'il est possible de rajouter le dernier alinéa sur l'étude épidémiologique concernant les chauffeurs de bus ? Il me semblait qu'il n'y avait pas de désaccord de fond.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est une question qui ne dépend pas entièrement de nous, mais je ne vois pas d'objection à ce que l'on soutienne l'idée de mener de telles études.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Madame DOUVIN, est-ce que le vœu n° 58 est maintenu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Le vœu n° 58 est retiré avec une demande que j'ai déjà exprimée, de référence dans un considérant à l'origine du vœu, comme nous le demandons chaque fois.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, Madame DOUVIN, dont acte, nous l'avons mis en titre. Je trouvais que c'était bien de le mettre en titre du vœu, cela le mettait en avant, mais si vous souhaitez qu'il y ait un "considérant le vœu", il y en aura un, pas de difficulté.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2013, V. 153).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 bis de l'Exécutif, amendé de la demande de M. CONTASSOT et de la demande de Mme DOUVIN.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2013, V. 154).

Je mets aux voix, à main levée, maintenant le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 65).

Salutations aux élèves de Villeneuve-sur-Yonne.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Avant que nous passions au projet de délibération suivant, j'en profite pour saluer les 19 élèves de la Ville de Villeneuve-sur-Yonne qui nous font le plaisir de venir nous voir ce matin, accompagnés d'une élue municipale de la ville, c'est le Conseil municipal des jeunes de Villeneuve-sur-Yonne.

2013 DVD 17 - Avenant n° 1 au contrat d'affermage des 4 parcs de stationnements "Paris Rive Gauche" avec la société "SPIE Autocité" (13e).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la tarification à la minute des parcs de stationnement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 17 ainsi que le vœu n° 59, avenant au contrat d'affermage des quatre parcs de stationnement "Paris Rive Gauche" avec la société "SPIE Autocité".

Je donne la parole à Mme DOUVIN pour cinq minutes maximum, merci.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

A l'occasion de ce projet de délibération sur les parcs de la S.E.M.A.P.A. dans le 13e arrondissement, je souhaite vous présenter un vœu concernant la tarification, qui a déjà été proposé, mais qui revêt aujourd'hui une

importance et une actualité bien plus grande en fonction de la situation que nous connaissons, d'une part sur le stationnement de voirie, d'autre part sur la crise économique que nous traversons.

Premier point, nous avons en surface perdu 85.000 places de parking depuis 2001. Nous sommes passés de 235.000 à 150.000 places.

Il y a, au niveau du stationnement souterrain, 144 parcs concédés et 68.000 places. Il y a eu, entre 2001 et 2010, 37 D.S.P. qui ont été conduites. Je rappelle qu'aucun parc, à l'exception du parc Cardinet, n'a été ouvert. Le parc Frémicourt est encore en chantier.

L'espace souterrain est devenu encore plus précieux en raison de la pénurie en surface. 25 % du trafic est constitué par des autos qui cherchent une place.

Donc, en période de crise, il n'y a aucune raison de faire payer à l'usager un temps qu'il ne consomme pas. Le prix des parkings souterrains est très élevé. Cela rend donc le paiement de son utilisation limité à son usage indispensable, mais c'est aussi une forme de justice sociale et cela ne peut que pousser les automobilistes à descendre pour garer correctement leurs véhicules, plutôt que de le laisser en infraction sur la voirie.

Depuis longtemps, le stationnement était payable par fractions d'une heure. Vous vous souvenez des propos : "Toute heure commencée est due". Au fur et à mesure des renouvellements des concessions, nous sommes passés à la demi-heure et, aujourd'hui, au quart d'heure pour s'aligner sur le stationnement de voirie qui, lui, est payable effectivement au quart d'heure, mais ce changement s'effectue bien sûr lentement, vu la durée des concessions.

Mais il faut qu'il en soit maintenant terminé du paiement d'heures non consommées.

Dix parcs souterrains gérés par la société "Alizés", troisième opérateur parisien derrière "Vinci" et "Q-Park", l'ont fait. Leur opérateur, la société "Bepark", pratique la tarification à la minute pour casser les prix en période de crise. Il facture la minute à 7 centimes d'euros. C'est un concept qui a été créé en Belgique. Il a été là-bas mis en pratique sur 19 places. D'autres partenariats sont également en cours de signature. "Vinci", lui, pratique une expérimentation en Espagne et il travaille sur le sujet pour Paris.

A Rome, c'est sur voirie qu'il existe une autre expérience avec un boîtier prépayé qui est mis en route par l'utilisateur à l'arrivée et déconnecté par lui au départ, et qui permet ainsi de payer le juste prix à la minute.

Pour les parcs sous délégation, la balle est dans le camp de la Ville, mais la Ville, effectivement, touche une redevance qui va jusqu'à 50 % du chiffre d'affaires des parcs concédés. C'est donc à elle d'être cohérente avec sa politique de dégagement de l'espace public, en donnant aux automobilistes les moyens de garer leurs véhicules. La redevance est passée de plus de 9 millions en 2001 à 37,9 millions en 2009, selon le rapport de la Cour des comptes. Il y a donc de quoi faire.

C'est pourquoi nous estimons qu'aujourd'hui, il est temps de passer véritablement une étape et d'arriver à cette tarification à la minute.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame DOUVIN, sous un souci, un prétexte, un vernis, j'allais dire, de modernisation, je crains que ne se cachent vos demandes récurrentes pour favoriser les déplacements en voiture et eux seuls.

Vous n'évoquez jamais, dans vos vœux, les piétons, les cyclistes, mais votre seule préoccupation, ce sont toujours les véhicules.

Vous vous obstinez contre...

Je vous réponds comme je l'entends. Je vous répondrai au fur et à mesure.

Vous vous obstinez contre vents et marées et contre tous les mouvements constatés aujourd'hui dans toutes les villes de France, d'Europe et du monde, qui est de passer d'une civilisation urbaine axée sur l'automobile, héritée des années 1960 à 1980, vers une civilisation urbaine tournée vers le partage des usages et de l'espace public qui concilie la mobilité et l'environnement.

Bref, cela fleure bon les années 1990, comme vous nous l'avez montré hier dans votre intervention sur le bilan environnement.

Nous ne souhaitons pas encourager l'utilisation de la voiture qui se traduit in fine par plus de circulation et plus de difficultés de stationnement.

Les parkings doivent continuer de proposer...

Ecoutez ma réponse !

Les parkings doivent continuer de proposer davantage de services avec des systèmes de paiement modernisés et simplifiés, à l'image de la généralisation du paiement par carte bancaire en surface et, très bientôt, le paiement par téléphone portable en surface.

D'ailleurs, vous le verrez, j'aurai l'occasion dans les prochains jours d'inaugurer, avec un exploitant bien connu à Paris, le parking de demain avec une multitude de nouveaux services : de l'autopartage, Autolib', de l'électrique, du stationnement deux-roues, de l'information sur les autres moyens de transports, etc.

Depuis 2001, nous avons engagé la modernisation des 145 parkings publics de Paris, avec la mise en place de divers tarifs :

- le tarif pour les petits rouleurs, incitant les Parisiens à réduire l'utilisation de leur véhicule ;
- pour les deux-roues ;
- et des tarifs pour les véhicules propres, électriques.

Nous créons également des stations Autolib' et développons l'autopartage. Nous avons développé des grilles de tarif lisible et allons généraliser le tarif au quart d'heure. Ce sont des innovations au service d'une ville moins polluée, moins bruyante, moins congestionnée. C'est la ville que nous voulons.

Nous poursuivons actuellement nos efforts pour renouveler entièrement le jalonnement sur voirie de nos parkings, c'est-à-dire mieux signaler les parkings. Ce jalonnement sera complété par la mise en place d'un système d'information en temps réel sur l'état de disponibilité des places de parking.

Vous vous préoccupez du tarif à la minute et vous vous en faites largement le porte-parole dans la presse. Cette piste, d'ailleurs, a déjà été évoquée par la Ville. Pourquoi pas, à condition que cela ne constitue pas un nouvel appel d'air pour la voiture !

C'est, en effet, un service supplémentaire qui peut répondre à certains besoins.

Seulement, savez-vous que, dans le dispositif que vous décrivez la minute coûte 7 centimes, soit un tarif à l'heure de 4,20 euros ? C'est le tarif pratiqué par "Bepark", là où la moyenne dans les parkings à Paris est de 3,60 euros de l'heure.

En Espagne, cela s'est traduit par une hausse conséquente des tarifs.

Êtes-vous prête à assumer cette augmentation de tarif ? C'est la question que je vous pose.

Nous conduisons une politique des déplacements cohérente et constante. Nous modernisons le stationnement et nous ne voulons pas d'une politique du développement de l'usage de la voiture à Paris, comme vous le proposez. En cela, nos approches divergent sur le fond.

Dans ce cadre, la Ville a déjà évoqué certaines pistes et des propositions fleuriront dans ce domaine, dans la suite de ce qui a été entrepris depuis 2001, avec la baisse du tarif pour les résidents, avec l'ouverture des places de livraison la nuit, avec la gratuité pour les véhicules électriques. C'est-à-dire une politique qui tienne compte des usagers, qui tienne compte des catégories de véhicule à encourager, comme l'électrique, qui tienne compte de la situation sociale des personnes avec, par exemple, l'étude que nous menons sur la tarification spécifique pour les travailleurs de nuit qui, eux, ne peuvent se déplacer autrement qu'en voiture.

Bref, cela s'envisage de façon globale, de façon complète et non pas de façon isolée uniquement pour favoriser une catégorie d'utilisateurs.

Plus de voitures, non ! Plus de services publics adaptés et efficaces, oui ! C'est la politique que nous avons menée depuis 2001 sur le partage de l'espace public et c'est la politique que nous continuerons à mener. Vous

verrez bientôt ces évolutions dans le parking de l'avenir et avec le paiement du stationnement par téléphone portable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. CONTASSOT pour une explication de vote sur le projet DVD 17 et le vœu n° 59.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons contre ce vœu pour plusieurs raisons.

Celles qui ont été évoquées par Julien BARGETON, c'est-à-dire que tarification à la minute impose de fait une augmentation du tarif à l'heure. Sinon, il n'y a plus de modèle économique qui tienne et, en tant qu'administratrice de la SAEMES, vous devriez être au courant. Il suffit de regarder les comptes pour s'en apercevoir. Premier élément !

Deuxième élément : il est vrai que, aujourd'hui, la différenciation entre les parcs de stationnement en ouvrage et le stationnement sur voirie tient davantage à la différenciation tarifaire. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, on remette tout à plat, y compris la question du tarif résidentiel. Je crois qu'on ne peut pas continuer d'avoir deux politiques qui, d'une certaine manière, se font une concurrence déloyale vis-à-vis des ouvrages.

Troisième point : c'est à destination de Julien BARGETON, qui vient de dire qu'il inaugurerait bientôt un parking de l'avenir. Je l'invite à venir voir le parking Sèvres-Babylone qui, depuis un an, offre toutes ces fonctionnalités et d'autres, y compris la vente de tickets de métro, y compris la location de vélos à assistance électrique, etc., parce que nous n'avons pas attendu, à la SAEMES, pour faire les parkings de l'avenir.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 17).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux travaux d'aménagement du carrefour des rues Montorgueil et Etienne-Marcel (2e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés : le vœu n° 60 est relatif aux travaux d'aménagement du carrefour des rues Montorgueil et Etienne-Marcel.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute, s'il vous plaît.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil du 2e arrondissement a pour principe d'inscrire à son ordre du jour tout vœu adopté par un conseil de quartier.

Or, le conseil de quartier Montorgueil Saint-Denis a très justement noté que la rue Etienne-Marcel, qui coupe la rue Montorgueil lorsqu'elle sépare le 1er arrondissement du 2e arrondissement, est une rue à caractère accidentogène en raison du nombre important de personnes qui traversent à cet endroit. Il a adopté un vœu, voté ensuite en Conseil d'arrondissement et dont nous débattons ici visant à mieux sécuriser cette traversée piétonne.

Aussi, il nous paraît juste de réaliser un aménagement, comme cela a été fait un peu plus haut sur la rue des Petits-Carreaux lorsqu'elle coupe la rue Réaumur, pour reculer les feux, faire une petite plate-forme très visible et un aménagement pavé, afin de montrer que c'est non pas la rue sur laquelle circulent des automobiles, en l'occurrence la rue Etienne-Marcel, qui coupe la rue Montorgueil mais bien la rue Montorgueil qui continue et qui coupe la rue Etienne-Marcel sur laquelle circulent les automobiles, pour bien rendre de la priorité aux piétons et sécuriser les personnes qui traversent.

C'est l'objet de ce vœu.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'émet un avis favorable sur ce vœu. J'ai pu constater de visu la semaine dernière la pertinence de l'aménagement demandé. La circulation sur la rue Etienne-Marcel est importante et marquer la continuité de la rue Montorgueil entre le quartier des Halles et de Montorgueil, tout en y envisageant une mise en voie 30, est une piste très intéressante qui s'inscrit dans le programme "la rue en partage" que j'ai présenté la semaine dernière.

Une matérialisation au sol pourra être réalisée dans un premier temps, pour rappeler la priorité donnée aux piétons dans l'attente d'un aménagement plus conséquent qui sera étudié.

Avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 155).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.VA. relatif à une étude prospective sur les stations-service.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 61 relatif à l'étude prospective sur les stations-service.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL, pour une minute maximum.

Merci.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait déjà des années que les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" s'inquiètent de la situation des stations-service. Nous étions déjà intervenus dans cet hémicycle pour, en particulier, dénoncer le fait que certaines stations, parfois vétustes, demeuraient en bas d'immeubles et pouvaient présenter des risques pour la population environnante, dans une ville qui est, comme on le sait tous, très dense.

Nous revenons vers vous, parce que nous avons vu qu'il y a beaucoup de problèmes qui se posent par rapport aux stations-service en France et aussi à Paris ; leur recul pourrait nous faire plaisir en disant qu'il y a moins de place pour la voiture, mais on sait bien qu'aujourd'hui, il va falloir, au contraire, faire des stations-service qui, elles aussi, seront des stations-service du XXI^e siècle, où il ne va plus y avoir simplement de l'essence et du diesel, et j'espère de moins en moins de diesel, mais de plus en plus du G.N.V., de l'hydrogène, des bornes de recharge électrique, etc.

Nous voulions savoir ce que la Ville avait proposé et avait réfléchi pour remplacer ces vieilles stations désuètes qui subsistent encore dans quelques rues de Paris et comment elle envisageait l'avenir des stations-service à Paris.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - A la demande de la Ville de Paris, l'APUR a déjà conduit une étude sur le devenir des stations-service et du ravitaillement en carburant à Paris et en proche couronne. Cette étude vient de se terminer. Je peux d'ores et déjà vous en donner les principales conclusions.

Il apparaît que le nombre de ces stations devrait diminuer dans les 10 à 15 ans à venir, de nouvelles normes imposant le doublement des cuves entrent en vigueur en 2013 et sont effectivement à l'origine des futures disparitions.

Néanmoins, les études montrent d'ores et déjà que si quelques stations ont vu leur volume de distribution augmenter, la tendance générale à Paris et petite couronne est à la baisse.

Par ailleurs, le rendement des moteurs ne cesse de s'améliorer pour de meilleurs bénéfices, tant économiques qu'écologiques.

De plus, depuis 10 ans, à Paris, mais maintenant aussi en proche couronne, nous constatons une diminution constante du taux d'équipement des ménages en véhicules individuels ; c'est l'enquête globale transports du S.T.I.F. de 2010 qui le montre. Cela s'explique par le basculement partiel des automobilistes vers les transports en commun, les modes actifs comme la marche ou le vélo ou, il faut le reconnaître, les deux-roues motorisés, moins consommateurs en carburant.

Nous allons suivre attentivement ces évolutions et anticiper de nouveaux usages à développer dans les stations, diversifier les énergies à disposition, par exemple en installant des bornes électriques. C'est ce qui va être fait très prochainement dans toutes les stations-service du périphérique qui seront équipées en bornes électriques.

Cette étude très riche et intéressante sera mise en ligne sur le site de l'APUR d'ici deux semaines et communiquée, bien sûr, à tous les administrateurs ; aussi, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, retirez-vous votre vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Oui ; si cette étude a déjà - nous l'ignorions avant d'avoir déposé ce vœu - été commandée et existe déjà, nous allons la lire avec grand intérêt.

Il semble qu'elle soit, de notre part, un peu superficielle, mais nous allons étudier cela et nous allons revenir devant vous si elle ne semblait pas aller tout à fait jusqu'où nous souhaitions qu'elle aille.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 61 est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équipement en vidéoprotection des rames du métro.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 62 qui est relatif à l'équipement en vidéoprotection des rames du métro.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, les derniers chiffres de la délinquance dans le métro pour les quatre premiers mois de l'année 2013 ne sont pas bons : plus de 17 % d'augmentation pour les vols simples, 25 % pour les vols à la tire.

Le sentiment d'insécurité dans les transports en commun peut conduire certains voyageurs à opter pour un mode de déplacement individuel motorisé, ce qui serait, bien entendu, Monsieur BARGETON, fortement à déplorer !

Nous considérons aussi que seules les nouvelles rames de métro déployées sur la ligne 2 et en cours de déploiement sur les lignes 5 et 9 sont équipées de caméras vidéo.

Lors du dernier conseil du S.T.I.F., nous avons reçu le Préfet de police, il a approuvé la demande des administrateurs U.M.P. de généraliser la vidéoprotection dans les rames du métro parisien, puisqu'elle concourt de manière significative à accroître l'élucidation des faits de délinquance.

C'est pourquoi nous proposons que le Maire de Paris, par la voix de ses représentants au S.T.I.F., demande à l'autorité organisatrice de présenter dans les meilleurs délais un plan de généralisation de la vidéoprotection à l'intérieur des rames de métro en association avec la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie.

J'émet un avis défavorable sur ce vœu qui est, de mon point de vue, sans objet. Nous sommes d'accord pour dire que la question de la sécurité dans les transports est un enjeu majeur en banlieue comme à Paris.

Les événements marquants qui se sont déroulés sur le réseau RER depuis le début de l'année ne doivent pas occulter des problèmes plus spécifiques à Paris. Ainsi, 80 % des vols à la tire se produisent dans Paris. Le procès récent du clan Hamidovic démontre la détermination des services de police sur ce sujet.

S'agissant de la vidéoprotection dans les transports, notre point de vue est constant et sans tabou : elle est indispensable.

D'ailleurs, lors de son audition par les élus du conseil du S.T.I.F. le 28 mai dernier, le Préfet de police confiait que le taux d'élucidation des affaires serait aujourd'hui beaucoup plus faible s'il ne disposait pas de cet outil. Il souhaite donc son développement ; je soutiens cette demande.

Cette réponse n'a pas empêché de relancer au sein du conseil du S.T.I.F. le débat sur l'opportunité d'utiliser ce mode de protection.

J'en viens au vœu plus précisément. S'il est sans objet, c'est que la disposition est déjà en œuvre, sinon programmée dans le cadre des programmes approuvés par le conseil du S.T.I.F. L'ensemble des nouvelles rames du métro est équipé ; c'est le cas des lignes 1, 2, 4 et 14. Le déploiement de nouvelles rames et en cours sur les lignes 5 et 9.

Il s'agit bien, désormais, d'une prestation de base, dès lors que le matériel roulant d'une ligne est renouvelé, qu'il s'agisse du métro, mais aussi de trains de banlieue ou du RER. Car n'oublions pas, Madame DOUVIN, qu'il n'y a pas que les métros à circuler dans Paris, mais aussi des RER, et que la délinquance ne connaît pas les limites administratives.

Le déploiement s'effectuera à mesure que le S.T.I.F. achètera de nouvelles rames, ceci conformément à la programmation approuvée dans le cadre du Schéma directeur du matériel roulant métro.

Je vous propose, par conséquent, de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, j'appellerai à voter contre, mais, en tout cas, nous sommes en phase sur les objectifs.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je donne maintenant la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je ne vais pas être long, dans la mesure où M. le Préfet de police a fait connaître devant le Conseil d'administration du S.T.I.F. son souhait que le dispositif de vidéoprotection soit élargi, notamment dans les rames.

Je voulais simplement apporter une précision sur l'évolution de la délinquance dans les transports.

D'abord, peut-être, Madame la Conseillère, par rapport à ce que vous avez évoqué, vous n'avez cité que les chiffres, mais, effectivement, qui, sur les quatre premiers mois, avérés, évoluent défavorablement ; dans le même temps, sur les quatre premiers mois, M. le Préfet de police l'a dit d'ailleurs devant les administrateurs du S.T.I.F., d'autres indicateurs évoluent bien dans les transports, notamment les atteintes aux personnes.

Et puis, élément d'information tout récent, au mois de mai, dans sa globalité, la délinquance dans les réseaux franciliens est de nouveau orientée à la baisse, avec une diminution globale de 6,4 % pour l'ensemble des faits, des délits et des crimes constatés. Au cours de ce même mois, les vols avec violence ont diminué de près de 11 %, alors que les vols simples et les vols à la tire, qui étaient ceux qui augmentaient le plus depuis le début de l'année, sont désormais contenus.

Autre et dernier indicateur bien orienté : celui qui concerne le nombre de faits commis sur les réseaux de surface, donc dans les bus ; vous savez que ce nombre de faits était en augmentation depuis 18 mois. Or, au mois de mai, et pour la première fois depuis 18 mois, il est orienté à la baisse de 4 %.

J'ai pensé que ces éléments d'actualité pouvaient vous intéresser.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame DOUVIN, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Oui.

Je ne comprends pas l'avis négatif qui est donné par M. BARGETON à ce vœu, dans la mesure où nous partageons complètement les mêmes objectifs.

Simplement, je voulais dire que le fait de parler de l'élargissement de la vidéoprotection aux rames ne doit pas se limiter, pour moi, à s'appliquer uniquement aux rames nouvelles, mais également au matériel qui est aujourd'hui en fonctionnement.

Je maintiens le vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la traverse "Batignolles Bichat".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant le vœu n° 63 qui est relatif à la traverse Batignolles-Bichat.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est présenté entre autres par Jérôme DUBUS, dont j'excuse l'absence, en tant que président du conseil de quartier concerné par ce projet de traverse, surtout sur un projet d'arrêt supplémentaire. Je voudrais y associer tous les élus du 17e arrondissement de la majorité municipale aussi.

Ce vœu est en effet relatif à un arrêt supplémentaire dans cette traverse, que nous avions souhaitée depuis plusieurs années et qui est à cheval sur les 17 et 18e arrondissements, qui a été installée en décembre 2011 et qui rend évidemment un service important aux usagers.

Nous souhaiterions favoriser la fréquentation de ce réseau, car nous avons constaté, malgré la concertation qu'il y a eu en amont, que la desserte, telle qu'elle est proposée à l'heure actuelle, a quelques failles. Nous avons d'ailleurs souhaité qu'un audit ait lieu sur le sujet.

De façon à améliorer le maillage de cette traverse, nous vous proposons de faire un arrêt supplémentaire rue de La Jonquière. Pourquoi cet arrêt supplémentaire ? Parce que dans cette rue, il y a plusieurs équipements de proximité, un centre d'animation, le conservatoire de La Jonquière, la piscine Bernard Lafay, et même à quelques dizaines de mètres de là, je pourrais rajouter également le gymnase Fragonard.

Cette demande est évidemment portée par les riverains, mais aussi les associations de quartier et le conseil de quartier lui-même. Nous ne sommes pas sans savoir que cela aurait un coût bien sûr supplémentaire. Nous pouvons comprendre cela, mais cette traverse n'a de sens que si elle est à la demande et qu'elle correspond vraiment aux attentes.

Cet arrêt, avec ce que je viens de vous rappeler concernant son environnement immédiat, nous paraît justifié. Je voudrais aussi vous dire que j'en avais fait la demande au S.T.I.F. par ailleurs, de façon à ce que nous soyons tous, les uns et les autres, dans le même sens pour mieux répondre aux attentes des habitants de ce quartier. C'est sur la partie de la rue de La Jonquière, comprise entre la rue Ernest Roche et rue Lantiez.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'émetts un avis défavorable sur ce vœu. C'est la deuxième fois depuis le début de l'année que vous nous présentez un vœu sur ce sujet voté par le Conseil d'arrondissement. Pour la deuxième fois, je vais donc vous apporter la même réponse.

Je sais, Madame KUSTER, que vous vous êtes vivement exprimée sur votre blog pour mettre en cause l'action de la Mairie de Paris sur ce projet. Je vais donc me permettre de revenir rapidement sur la mise en œuvre de ce projet à laquelle vous avez largement pris part, ce qui me permettra de motiver le rejet de votre vœu.

Ce que votre vœu ne dit pas, c'est que la création de cet arrêt supplémentaire impliquerait un allongement de parcours de 600 mètres, ce qui conduirait à remettre en cause le marché actuel et nécessiterait de lancer une nouvelle procédure avec une interruption du service de la Traverse actuelle. Par ailleurs, il y a un arrêt de la ligne 66 au niveau de la rue Pouchet et de la rue de la Jonquière, qui du coup ne justifie pas votre demande.

Je rappelle au Conseil de Paris que vous avez de plus pleinement participé en 2009 à la concertation longue de huit mois qui a abouti à l'itinéraire actuel, fruit d'un compromis avec l'ensemble des conseils de quartier. Il a fallu choisir entre la desserte de la mairie du 17e et la desserte de ce secteur. Vous avez choisi la desserte de la mairie du 17e arrondissement : il vous faudrait assumer davantage ce choix.

Je saisis l'occasion de ce vœu pour tordre le cou à une rumeur selon laquelle la Traverse ne serait pas utilisée. Les chiffres de la R.A.T.P. montrent au contraire que la montée en charge de la Traverse Batignolles-Bichat est tout à fait conforme à ce qui a été constaté sur les autres traverses : près de 800 voyageurs utilisent la traverse chaque jour ; c'est une fréquentation comparable aux Traverses Ney-Flandre et Bièvre-Montsouris.

Arrêtez de parler d'audit parce qu'il n'y a pas lieu de mettre en cause l'existence de cette ligne en raison d'une éventuelle sous-fréquentation. Si vous souhaitez le faire, je vous propose de vous en faire l'écho auprès des habitants qui se sont déjà appropriés le service et qui l'apprécient. Mais en tout cas, rien ne le justifie.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je propose de rejeter ce vœu et j'espère que vous ne reviendrez pas à chaque fois sur cette même question.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63.

Vous vous êtes exprimée sur le vœu, Madame KUSTER. Normalement, il n'y a pas de reprise de parole. Vraiment 30 secondes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci.

Juste pour m'étonner des propos de M. BARGETON et je me ferai l'écho des habitants le temps qu'il faudra. Il faut savoir tirer les leçons lorsqu'il y a des erreurs. Il y a eu une concertation et on voit qu'il y a un manque et donc c'est normal que nous nous fassions l'écho, que cela vous plaise ou non.

Quant à la substitution de l'arrêt 66, dont vous venez de nous parler, cela n'a absolument aucun rapport. Quant à la desserte de la mairie du 17e arrondissement, cela n'a jamais été remis en jeu au moment de la concertation : il était évident que cette desserte de cette traverse, Monsieur BARGETON...

Mais écoutez, ce n'est pas choisi, c'est une concertation de trois conseils de quartier. Il y a, à un moment, on peut quand même faire, comme on peut prolonger une ligne de métro ou de bus quand il y a des soucis.

Donc, Monsieur BARGETON, nous insistons et je regrette que vous soyez en tant qu'adjoint aux transports aussi borné sur ce sujet !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'aménagement de voirie du secteur "Boulevard Saint-Marcel - boulevard Port-Royal".

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'aménagement de la contre-allée du boulevard Saint-Marcel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant la discussion sur les vœux n° 64, n° 65 et n° 65 bis qui ont trait à l'aménagement du secteur boulevard Saint-Marcel, boulevard Port-Royal.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - Je n'ai pas connaissance du vœu n° 65 bis, donc cela me gêne un peu, mais je parlerai des miens : les vœux n° 64 et le n° 65.

Sur les boulevards de Port-Royal et de Saint-Marcel, qui sont tristement reconnus comme l'un des points noirs de la circulation parisienne...

Je regrette qu'il n'y ait plus aucun élu du 13e arrondissement qui soit là pour en parler, parce que c'est un sujet qui nous concerne tous, et pas seulement les gens du 13e arrondissement et du 5e arrondissement, puisque c'est un boulevard qui est limitrophe à ces deux arrondissements, mais qui concerne tout Paris.

Ici, à plusieurs occasions, j'ai émis des vœux sur les problèmes de circulation de ces boulevards. D'ailleurs, le Maire, M. DELANOË, avait publiquement reconnu que c'était un problème et, en 2009, on m'avait assuré, entre guillemets, que "des études sont en cours et que, prochainement, elles seraient en mesure de faire des propositions concrètes qui seront soumises à concertation."

En 2010, je repose la question. On me dit que les services finalisent différentes propositions. Et puis, en 2011, on nous dit que, finalement, on ne fait plus rien.

C'est bien dommage parce que, en fait, les problèmes perdurent et même s'aggravent.

C'est l'objet de mon second vœu : c'est qu'il y a maintenant un report de la circulation du boulevard Saint-Marcel qui s'est fait sur une contre-allée piétonne, ce qui est excessivement dangereux. Avant, cette contre-allée était circulante très lentement, à 15 kilomètres/heure, si mes souvenirs sont bons, et elle est devenue totalement piétonne. Pour autant, les voitures se reportent sur cette contre-allée pour y circuler et pour éviter les embouteillages permanents qui ont lieu sur le boulevard Saint-Marcel.

Ma question est la suivante : quelles sont les propositions concrètes que vous comptez prendre pour à la fois désengorger le boulevard Saint-Marcel et le boulevard de Port-Royal, et donc éviter ce report de circulation sur la contre-allée et sécuriser cette contre-allée ? Une pétition des riverains a été soumise au maire du 13e arrondissement. Cela devient un vrai problème pour les riverains du boulevard.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

Vous avez présenté vos vœux n° 64 et n° 65 ?

Mme Edith GALLOIS. - Oui.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable sur ces vœux.

Dans le premier, vous demandez le réaménagement de l'ensemble du boulevard. En septembre 2011, vous aviez déposé un vœu similaire, demandant le réaménagement du secteur boulevard Saint-Marcel, boulevard Port-Royal.

Annick LEPETIT vous avait apporté des éléments sur le fonctionnement de l'aménagement existant, ainsi que de l'accidentologie en baisse, justifiant ainsi le rejet de votre demande de revoir l'aménagement.

Nous suivons attentivement cet aménagement, en lien avec les services de la Préfecture de police, afin d'y assurer une circulation sûre pour l'ensemble des usagers.

Cela s'est traduit par plusieurs améliorations : installation de panneaux pour les piétons, marquage au sol pour inciter les automobilistes à plus de vigilance, des élargissements de trottoirs ont été réalisés et des coussins berlinois ont été installés dans les contre-allées autorisées aux véhicules. Depuis 2011, la situation s'est stabilisée, le nombre d'accidents a diminué entre 2011 et 2012, passant de 27 à 22, ainsi que la circulation automobile qui a été réduite également.

Aussi, nous n'avons pas de raison de modifier la position qui vous avait été donnée en septembre 2011 : le réaménagement de l'ensemble du boulevard n'est pas opportun.

Concernant votre deuxième vœu, dans lequel vous demandez la sécurisation des contre-allées, dans le cadre d'un réaménagement, je ne peux qu'émettre un avis défavorable, pour les raisons que je viens d'évoquer.

En revanche, je rejoins vos inquiétudes concernant la contre-allée qui est utilisée par des véhicules qui n'ont rien à y faire et qui mettent en danger les piétons. Sur ce sujet particulier, la mairie du 13^e arrondissement est déjà intervenue et des coussins berlinois ont été installés.

Néanmoins, les pratiques perdurent.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif, qui a été distribué en séance, je tiens à le préciser, et même dès hier, pour étudier et mettre en œuvre, en concertation avec la Préfecture de police, des mesures complémentaires pour supprimer le transit dans la contre-allée. J'espère, Madame GALLOIS, que vous voterez le vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame GALLOIS, maintenez-vous vos vœux ?

Mme Edith GALLOIS. - Je maintiens mes vœux parce que ce sont des questions pérennes, qui perdurent et qui ont été reconnues à l'époque par le Maire de Paris. Je ne vois pas pourquoi on dit, oui il y a un problème, et deux ans après, non il n'y a plus de problème, fermez le ban, on n'en parle plus. On voit bien qu'il y a des problèmes. En tant qu'habitante du 13^e, je les vis tous les jours.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2013, V. 156).

Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif au stationnement aux abords des établissements scolaires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Dernier vœu, le vœu n° 66 relatif au stationnement aux abords des établissements scolaires.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Vous avez tous en mémoire ce bébé qui s'est retrouvé en fourrière récemment dans le 16e arrondissement, nous reconnaitrons tous que ce n'est pas acceptable, quelles que soient les raisons qui peuvent être invoquées.

Il est aujourd'hui des parents, des pères et des mères qui ont besoin d'utiliser leur véhicule parce qu'il n'y a pas les infrastructures nécessaires pour se déplacer, que ce soit en banlieue ou dans Paris, ils n'ont pas d'autres solutions et utilisent leur véhicule. Fort de ce principe-là ils peuvent être amenés à déposer leurs enfants en voiture.

Nous le remarquons tous, il y a un manque de places devant les écoles et dans de nombreux arrondissements de Paris, chaque matin des parents déposent leurs enfants.

Alors ce que nous demandons aujourd'hui, c'est simplement déjà que l'on étudie le principe de tolérance qui pourrait être accordé devant ces écoles, aux parents qui rencontrent des difficultés de stationnement.

Bien sûr, cette demande s'adresse d'abord à M. le Préfet de police, mais aussi à la Mairie de Paris. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Tout d'abord, la parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis extrêmement défavorable à ce vœu. Les élus du 16e arrondissement et, Monsieur GOASGUEN, si le sujet n'était pas sérieux et grave je prendrais le parti d'en rire, mais il s'agit de la sécurité de nos enfants et de la qualité de l'air que nous respirons et que nos enfants respireront.

Comment vous et quelques élus de votre majorité locale - le vœu n'est pas présenté par le groupe - pouvez-vous défendre le laxisme en matière de sécurité routière ? On est loin de la tolérance zéro, mais vraiment dans la tolérance à géométrie variable. Ce que vous demandez en clair, c'est que des voitures puissent stationner en double ou triple file pour déposer ou récupérer des enfants à l'école.

Quelle vision de la ville ? Une ville au laxisme sélectif où l'on réprime les plus faibles et où l'on accorde des passe-droits aux privilégiés. Une ville où l'on peut préférer défendre le confort de quelques-uns au détriment de la sécurité de tous. Une ville où l'on ne peut plus circuler.

Les élus du 16e arrondissement, en encourageant de telles pratiques, vous multipliez le nombre de voitures dans les rues et rendez la circulation impossible.

Enfin, une ville où l'on ne peut plus respirer puisque nous le savons, le trafic routier est à l'origine de près de 40 % de la pollution de proximité.

C'est une proposition totalement irresponsable qui illustre une fois de plus deux visions de la ville. Vous voulez que les Parisiens amènent leurs enfants à l'école en voiture, dans le bruit, dans la pollution et dans les accidents.

Nous, nous avons fait le choix, avec les Parisiens, d'une ville apaisée, moins polluée, moins bruyante, une ville des transports en commun, du vélo, de la marche.

Aux abords des écoles, il y a des trottoirs larges, des stations Vélib', Autolib', des arrêts de bus, des accroche-vélos.

Dès la rentrée prochaine, les abords de toutes les écoles seront limités à 30 kilomètres par heure. Voilà une mesure de bon sens qui améliorera la sécurité de nos enfants.

Vous proposez d'être faible avec les forts et fort avec les faibles, je suis désolé, l'espace public, ce n'est pas la loi de la jungle, mais c'est le bien commun.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre également, la parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, effectivement, vous avez fait allusion aux événements qui se sont produits aux abords d'une école de votre arrondissement, qui ont effectivement conduit à l'enlèvement d'un véhicule dans lequel se trouvait un jeune nourrisson qui avait été laissé seul quelques minutes par sa mère.

La Préfecture de police s'est immédiatement exprimée sur ce sujet, elle a bien sûr regretté l'incident, elle a également sollicité des agents qui sont intervenus un certain nombre d'éléments d'explication pour comprendre comment cet enchaînement de faits avait été possible.

Aujourd'hui, des rapports ont été fournis, il ressort d'abord que le tour du véhicule a été fait à la fois par l'agent verbalisateur et également par le grutier, la personne qui a enlevé le véhicule.

Il ressort également que plusieurs minutes se sont écoulées entre la verbalisation et l'enlèvement du véhicule et, enfin et surtout, il ressort que la visibilité de l'habitacle était particulièrement opaque, compliquée du fait de ses vitres teintées, à tel point d'ailleurs que, lorsque le grutier a été avisé qu'un bébé était à bord et qu'il conduisait le véhicule, il s'est arrêté, a regardé à nouveau et n'a pas vu l'enfant.

Evidemment, c'est regrettable. Voilà quand même quelques éléments d'explication.

Un point quand même, la société en question a décidé de doter ses personnels de lampes beaucoup plus puissantes pour mieux voir à l'intérieur, c'est quand même une conclusion heureuse de cet incident

S'agissant maintenant de la demande de tolérance que vous formulez, en plus des éléments évoqués par Julien BARGETON, j'évoque aussi le dispositif Vigipirate puisque, comme vous le savez, les écoles sont des lieux particulièrement sensibles au titre de la sécurité et le stationnement autour de ces écoles est particulièrement et strictement réglementé en vertu de ce plan (d'ailleurs, des aménagements de voirie ont été réalisés pour empêcher tout stationnement intempestif autour de ces écoles), bien évidemment également, ce stationnement irrégulier constitue un danger pour les autres usagers. Je pense aux piétons, aux personnes qui traversent la rue avec leurs enfants. D'ailleurs, M. le Préfet de police et nous-mêmes sommes souvent saisis par les directeurs d'école eux-mêmes ou par les parents d'élèves qui dénoncent ces stationnements anarchiques.

Vous comprendrez bien sûr qu'un principe de tolérance ne peut pas être consacré au niveau parisien. Je tiens cependant à dire que la question du stationnement, autour des lieux sensibles comme les écoles, pourra continuer à donner lieu à des échanges avec les élus d'arrondissement concernés dans le cadre des démarches et des diagnostics territoriaux de stationnement et de circulation que M. le Préfet de police a initiés au printemps dernier et qui ont vocation à se tenir dans tous les arrondissements parisiens, y compris dans votre arrondissement dans les mois à venir.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Nous allons faire la pause de déjeuner et nous reprendrons à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux.

2013 DEVE 88 - Conventions avec l'association "Escapade Liberté Mobilité" l'autorisant à organiser des promenades adaptées aux personnes handicapées et à mettre à sa disposition des terrains et des locaux aux bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous sommes en 4e Commission, nous allons examiner le projet de délibération DEVE 88 : il s'agit de conventions avec l'association "Escapade Liberté Mobilité", qui organise des promenades adaptées aux personnes handicapées et il s'agit de mettre à sa disposition des terrains et des locaux dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

C'est M. BOUTAULT qui intervient, pour au maximum 5 minutes, et Mme GIBOUDEAUX qui lui répondra.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais simplement me réjouir de la bonne fin qui a pu être trouvée à cette affaire, puisque l'association "Escapade Liberté Mobilité" avait quelques soucis pour conserver ses locaux du bois de Boulogne.

Bois de Boulogne où notamment elle exerce son activité, et où elle était hébergée avec le W.W.F. avec l'accord de la Ville de Paris. Le W.W.F. ne pouvant plus héberger "Escapade", l'association se trouvait orpheline de locaux.

Suite à l'aménagement prévu dans la caserne des Gravilliers, l'association a pu trouver des conditions d'installation correspondant à son besoin, puisqu'elle va pouvoir installer ses bureaux dans un local de 45 mètres carrés et disposer d'un lieu de remisage de ses véhicules.

Ainsi, elle pourra accueillir les personnes qui viennent vers elle de façon très correcte, tout en continuant à organiser les promenades pour personnes à mobilité réduite dans la nature et dans les bois de façon tout à fait également correcte.

Je voulais me féliciter que cette bonne fin ait pu être trouvée, j'étais intervenu, comme plusieurs élus de cette Assemblée, pour qu'une solution puisse être trouvée afin qu'ELM poursuive son activité. Je m'en réjouis.

Merci pour votre attention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

J'espère que ces hommages ne vont pas rendre muette Mme GIBOUDEAUX, pour que les orateurs suivants aient le temps d'arriver.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - C'est avec plaisir que je profiterai de l'intervention de mon collègue Jacques BOUTAULT, que je remercie, pour parler de l'activité de l'association "Escapade".

Ce projet de délibération n'a pas seulement pour vocation de fournir des locaux à l'association "Escapade" mais aussi de reconduire une convention entre cette association et la Ville de Paris pour lui permettre d'offrir des parcours adaptés, au sein des deux bois, bois de Boulogne et bois de Vincennes, aux personnes handicapées moteur afin qu'elles puissent se déplacer et aussi de jouir des aménités positives des bois de Vincennes et de Boulogne.

Je tiens à le dire, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement a toujours eu de très bonnes relations avec l'association "Escapade". Nous avons toujours facilité son activité et si l'association a été en difficulté, c'est qu'elle n'a pas pu garder son lieu de stockage et son lieu associatif dans les locaux de W.W.F. dans le bois de Boulogne. Nous avons vraiment beaucoup regretté cette situation.

Je remercie tout le personnel de la Division du bois de Boulogne, notamment son chef de division qui a passé beaucoup de temps à essayer de trouver des locaux adaptés avec l'association. Un grand merci à eux parce que,

sans leur connaissance fine des locaux disponibles dans le bois de Boulogne, nous n'aurions pas réussi à trouver des solutions.

Je me réjouis que cette association puisse continuer son activité dans de bonnes conditions et espère aussi que, dans les années futures, nous aurons une diminution de la place de la voiture dans ces bois qui permettra à cette association aussi d'offrir des parcours beaucoup plus importants.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 88).

2013 DEVE 90 - Attribution de la dénomination "Avenue Anna Politkovskaïa" à l'avenue de Bel Air située dans le bois de Vincennes (12e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DEVE 90 : il s'agit de donner le nom de "Anna Politkovskaïa" à l'avenue de Bel Air située dans le bois de Vincennes.

C'est M. GAREL qui intervient, pour au maximum 5 minutes.

Mme GIBOUDEAUX répondra.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette dénomination, puisque nous avons déposé un vœu en décembre 2011 pour demander qu'Anna Politkovskaïa reçoive le nom d'un lieu ou d'une rue à Paris.

En effet, cette journaliste militante des Droits de l'Homme a été assassinée le 7 octobre 2006 en Russie, probablement par des proches de Vladimir POUTINE auquel elle s'était opposée. Il était important pour nous que le nom de cette femme courageuse soit reconnu dans notre ville.

En effet, elle a beaucoup contribué à faire connaître les cruautés de l'armée russe en Tchétchénie et elle a dénoncé sans relâche les violations des Droits de l'Homme, ce qui est encore quelque chose de très dangereux dans la Russie d'aujourd'hui, dans la Tchétchénie d'aujourd'hui.

C'est pour cette raison d'ailleurs qu'elle avait reçu en 2002 le prix "Courage en journalisme" de l'International Women's Media Foundation et elle a été primée à plusieurs reprises pour ses reportages sur cette guerre que nous avons laissée se dérouler à nos portes, sans trop vouloir intervenir.

C'est pour cette raison qu'après Montreuil, la Ville de Paris va être une des villes de France qui va rendre hommage à cette journaliste courageuse et nous pouvons aussi peut-être être heureux que ce soit dans le bois de Vincennes que son nom soit maintenant connu des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Madame GIBOUDEAUX, pour répondre, s'il vous plaît.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Ce n'est pas une réponse, c'est un encouragement à voter ce projet de délibération.

Je n'ajouterai rien aux propos qui ont été tenus par mon collègue Sylvain GAREL qui est un fin connaisseur des Droits de l'Homme et des questions internationales au sein de mon groupe politique.

Nous sommes à la fois contents de donner le nom de rues à ces femmes et, en même temps, on regrette de le faire à chaque fois, sachant que ce sont des choses assez terribles qui sont derrière tout cela.

J'émet aussi le vœu que cet hommage amène à réfléchir et, en tout cas, encouragera nos sociétés à évoluer vers un plus grand respect des droits humains.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 90).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au nombre d'agents de surveillance dans les parcs et jardins du 15e.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 67 qui est relatif au nombre d'agents de surveillance dans les parcs et jardins du 15e. C'est Mme de CLERMONT-TONNERRE qui présente ce vœu en une minute et Mme GIBOUDEAUX qui donnera l'avis de l'Exécutif.

Madame de CLERMONT-TONNERRE...

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans les mois à venir, les habitants du 15e profiteront de nouveaux espaces verts avec l'achèvement du parc André-Citroën et l'ouverture d'une première tranche de la Petite Ceinture.

Si nous nous en réjouissons, nous déplorons, en revanche, l'insuffisance du nombre d'agents de surveillance présents puisque, actuellement, seulement 55 postes sont pourvus sur les 60 budgétés.

Notre préoccupation est d'autant plus vive que nous sommes actuellement confrontés à une augmentation du nombre d'incivilités et de dégradations.

Je tiens à souligner que nos agents font un travail remarquable, assurant la surveillance 7 jours sur 7 de 45 hectares de jardins répartis à travers 850 hectares puisque le 15e est le plus grand arrondissement.

En revanche, ils ne peuvent ni faire l'impossible ni assumer leurs responsabilités dans de bonnes conditions avec des effectifs insuffisants.

C'est pourquoi, afin de remédier à cette situation et de mieux répondre aux attentes des usagers, nous demandons que tous les postes budgétés soient pourvus, que nous soit précisé le nombre d'agents supplémentaires qui seront affectés au 15e lors de l'ouverture de la Petite Ceinture et de l'extension du Parc Citroën et que, enfin, l'attribution des effectifs prenne réellement en compte le nombre d'hectares à surveiller ainsi que la fréquentation et la répartition des espaces verts sur un arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, y compris pour le respect de la minute.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX pour avoir l'avis de l'Exécutif sur ce vœu que vous venez de présenter.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je vais profiter de ce vœu pour rappeler un peu la manière dont sont affectés aujourd'hui les postes d'agents d'accueil de surveillance au sein de la Ville.

Ils sont affectés au fur et à mesure de l'embauche des lauréats des concours et examens de recrutement qui prennent en compte à la fois les vacances de postes existants (départs à la retraite, mutations, détachements) et les créations de nouveaux espaces verts.

32 agents d'accueil et de surveillance ont donc été accueillis à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement en mars et en avril dans les jardins et les cimetières.

Il n'existe pas de ratio au mètre carré d'agents d'accueil et de surveillance dans les jardins. Plusieurs critères entrent en ligne de compte : la topographie, la présence ou non d'aire de jeux, les conditions de sécurité, le taux et la nature de la fréquentation, qui est toujours un peu difficile à estimer pour les nouveaux jardins.

Ces critères sont croisés avec le nombre d'agents nécessaires pour assurer les rondes et fermetures le soir, selon les horaires affichés sur les panneaux d'entrée.

L'organisation de la surveillance est étudiée selon ces critères et en fonction des effectifs dont dispose la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

La Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction des Ressources humaines mettent tout en œuvre pour que les espaces verts puissent bénéficier de la meilleure surveillance possible toute l'année.

Avec toutes ces informations, je vous demande de retirer votre vœu, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, après ces explications claires, vous retirez votre vœu, vous le maintenez ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, le problème est que je n'ai pas de réponse à mes questions que je rappelle : combien d'agents de surveillance pour les nouveaux jardins qui vont ouvrir et quand aurons-nous un effectif complet par rapport aux postes budgétés ?

C'est là le sens du vœu, je ne peux pas le retirer puisque je n'ai pas obtenu de réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une ruche sur un site de Paris Habitat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons à un vœu passionnant, c'est le vœu n° 68 qui est relatif à l'implantation d'une ruche sur un site de Paris Habitat et c'est Mme MONTANDON qui va le présenter.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Abeille Machine" a un projet d'implanter une ruche dans la rue Pierre-Rebière. Elle a la possibilité de l'implanter sur la toiture d'un immeuble de "Paris Habitat" avec lequel des discussions ont été entamées.

Ce projet aurait pour objectif, notamment, de soutenir le projet de biodiversité, mais aussi de créer un lien social autour de l'activité de la ruche.

C'est pour cela que Brigitte KUSTER et Jérôme DUBUS, ainsi que les élus de l'U.M.P.P.A., demandent d'accompagner le projet d'implantation de la ruche sur un immeuble du bailleur "Paris Habitat" rue Pierre-Rebière dans le 17^e.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON, pour votre sobriété.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je donnerai un avis favorable. "Paris Habitat" est favorable à l'implantation de cette ruche et favorable aussi pour accompagner ce projet.

C'est un peu nouveau pour nous, car nous avons une Commission Apiculture au sein de ma délégation, qui est plutôt consultée pour les implantations des ruches sur les équipements de la Ville, que ce soient les mairies d'arrondissement qui le souhaitent ou les équipements municipaux.

Si "Paris Habitat" souhaite bénéficier des compétences des apiculteurs qui se réunissent dans notre Commission, selon leur disponibilité (ils sont en général toujours très partants pour de nouveaux projets), nous accompagnerons avec plaisir ce projet d'implantation de ruche.

Je voudrais quand même signaler à cette occasion que nous avons beaucoup de demandes. Les ruches, c'est quelque chose qui marche très bien à Paris, il y a de plus en plus de demandes et il faut que nous trouvions un équilibre à Paris entre ces insectes qui sont des insectes domestiques et les insectes sauvages.

Il y a un grand débat sur ce sujet, sur le risque d'éviction de ces pollinisateurs sauvages avec des ressources qui sont quand même limitées en ville.

Nous n'en sommes pas encore là, mais, à terme, il va falloir aussi que nous arrivions à trouver, peut-être pas un nombre limité de ruches, mais en tout cas un équilibre sur l'implantation de ces nouveaux ruchers qui se font aussi beaucoup sur le domaine des entreprises privées.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX. Le sauvage et le domestique, c'est un grand débat qui dépasse cet après-midi.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 157).

Vœu déposé par M. Eric HELARD relatif à l'aire des gens du voyage du Bois de Boulogne.

Vœu déposé par M. Gérard REY relatif à l'aire de gens du voyage du bois de Vincennes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons aux vœux n° 69 et n° 70 qui sont, l'un et l'autre, relatifs à des aires d'accueil des gens du voyage, l'un dans le bois de Boulogne, l'autre dans le bois de Vincennes.

Je vais peut-être demander à M. Gérard REY de présenter les deux vœux, puisque les dossiers sont à peu près les mêmes et que l'autre orateur est absent.

Vous avez deux minutes, Monsieur REY.

M. Gérard REY. - Monsieur le Maire, je n'aurai pas le loisir de parler deux minutes.

Après les décisions que le Conseil de Paris a prises d'implanter une aire des gens du voyage dans le bois de Boulogne, dans la zone Longchamp, dans le 16^e arrondissement, compte tenu de la position de la mairie du 16^e, qui, pour des raisons de sécurité, notamment, était opposée à cette décision, et cette création exigeant pour la Ville de Paris de solliciter un permis d'aménager dans la zone en question.

Aussi, le groupe U.D.I. vous demande et demande au Conseil de Paris que le Conseil de Paris soit informé de l'éventuelle demande de permis d'aménager pour l'aire des gens du voyage du bois de Boulogne.

A l'identique, également en février 2013, une aire de gens du voyage a été décidée dans le bois de Vincennes dans la zone Gravelle, après l'opposition d'un certain nombre de maires du Val-de-Marne, dont le maire de Vincennes.

Considérant que cette création exige aussi, pour la Ville de Paris, de solliciter un permis d'aménager dans la zone en question, le groupe U.D.I. demande au Conseil de Paris qu'il soit informé de l'éventuelle demande de permis d'aménager concernant l'aire du voyage du bois de Vincennes.

Il s'agit de suivre ce dossier, de savoir où on en est : est-ce que ces demandes formelles ont été ou non déposées ? Où en est-on dans la procédure sur ces deux implantations d'aires de gens du voyage dans les bois de Vincennes et de Boulogne ?

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur REY.

M. Sylvain GAREL. - C'est honteux !

M. Gérard REY. - Ce qui est honteux, c'est de demander l'état juridique ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - L'intervention de M. REY est terminée, c'est maintenant à Mme GIBOUDEAUX de donner l'avis de l'Exécutif sur ces deux vœux n° 69 et n° 70.

Je comprends que certains d'entre vous sortent de leur quiétude.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je vais répondre aux deux vœux car ils concernent les mêmes procédures.

La modification du Plan départemental des aires d'accueil des gens du voyage sera présentée au Conseil de Paris de juillet 2013 et comprendra, dans son exposé des motifs, des informations sur le permis d'aménager.

Je rappelle que le dépôt des permis d'aménager a été autorisé par le Conseil de Paris dans sa séance du 4 février 2013. De même les dossiers de permis d'aménager sont à l'instruction depuis le 15 février 2013 et sont donc librement consultables par tous les citoyens à la Direction de l'Urbanisme.

Enfin, le Schéma départemental précise que la localisation des aires des gens du voyage a été actée lors de l'approbation du P.L.U.

Les deux projets sont actuellement en cours d'étude après avoir reçu l'avis favorable de la Commission des Sites. Cet avis a été émis dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager.

Avec toutes ces informations, je vous demanderai de retirer vos vœux, sinon je serai obligée de donner un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je pose, pour la forme, la question à M. REY : retirez-vous les deux vœux ou non ? C'est une réponse binaire.

M. Gérard REY. - Je ne vois pas pourquoi je retirerai ces vœux...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Donc vous les maintenez.

M. Gérard REY. - J'ai une réponse complète qui m'a été donnée, mais, formellement, je ne retire pas les vœux, c'est une demande, j'ai eu une réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est votre droit le plus strict de maintenir les vœux et c'est mon devoir de les soumettre au vote de notre Assemblée.

Je mets successivement aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DPE 55 - Convention avec l'association "La Tente des Glaneurs" pour la distribution de denrées alimentaires collectées sur le marché de Joinville (19e) au profit de personnes nécessiteuses.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DPE 55. Il s'agit d'une convention avec l'association "La Tente des Glaneurs" pour distribuer des denrées sur le marché de Joinville, dans le 19e arrondissement.

Je vais donner la parole à M. Sylvain GAREL pour maximum 5 minutes, et c'est M. Mao PENINOU qui répondra.

Monsieur GAREL...

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous interroge ; nous avons de gros doutes sur l'intérêt de formaliser, de subventionner une association pour organiser le glanage. Pour nous, le glanage est une activité à la fois sociale, environnementale, mais qui doit rester quelque chose d'indépendant, libre, et qui ne doit pas être forcément encadré, et nous avons de grosses interrogations sur l'intérêt de ce dispositif.

Alors, j'ai vu que c'était un dispositif expérimental, et c'est pour cela que nous ne nous opposerons pas à ce projet de délibération, mais nous allons nous abstenir, parce que, pour nous, le glanage doit rester quelque chose de sauvage, et pas quelque chose d'organisé, de structuré.

Je pense qu'il faut que la ville ait aussi des lieux, des moments, des façons d'agir qui permettent aux gens de pouvoir le faire sans forcément être pris en main et encadré par une association.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Nous avons tous une pensée pour le film d'Agnès VARDA sur les glaneurs.

Je donne la parole à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Sylvain GAREL.

Effectivement, il s'agit d'une expérimentation, "La Tente des Glaneurs", qui va être expérimentée dans les semaines qui viennent sur le marché de Joinville dans le 19e arrondissement, un des grands marchés populaires du 19e arrondissement.

De quoi s'agit-il ?

On l'a tous constaté, c'est vrai à Paris comme c'est vrai dans beaucoup de grandes villes en France, à la fin des marchés alimentaires, de nombreuses personnes dans le besoin viennent récupérer ce que les commerçants, sur les marchés, ont pu laisser en termes de produits qui ne sont plus bons à la vente, mais encore bons à la consommation, dirons-nous, pour résumer les choses.

Deux problématiques se posent.

Premièrement, souvent, les choses sont assez désorganisées, peut-être pas sauvages comme vous le dites, mais, parfois, on n'en est pas très loin.

Deuxièmement, il est, pour beaucoup, difficile de faire le tri entre ce qui n'est plus vendable mais encore consommable et ce qui n'est plus vendable et n'est plus consommable.

Depuis maintenant deux ans, sur le marché de Wazemmes, à Lille, cette association, "La Tente des Glaneurs", mandatée par la Mairie de Lille, organise, à la fin du marché, ce glanage, en récupérant auprès des commerçants l'ensemble essentiellement des fruits et légumes, en faisant le tri entre ce qui est encore consommable et ce qui ne l'est plus et en le mettant dans des petits sacs et en le distribuant aux personnes qui en ont besoin, à la fin du marché, bien entendu, pour ne pas faire concurrence aux commerçants.

Il s'agit là d'une expérimentation pour voir si ce dispositif pourrait fonctionner à Paris, sur le marché de Joinville. Nous pourrions, bien sûr, à la fin de cette expérimentation, tirer toutes les conséquences, voir si cela fonctionne ou si cela ne fonctionne pas, mais, soyons honnêtes, notre tendance est plus d'aller vers la régulation que vers l'idée de laisser ceux-ci agir de manière sauvage, comme vous le dites.

Bien sûr, il faut laisser des espaces de liberté ; au-delà d'une question de liberté, c'est aussi beaucoup là une question de nécessité ; nous ne sommes pas dans la création d'une administration de la Ville pour faire cela, mais nous sommes bien dans le conventionnement d'une association qui fait cela avec des médiateurs.

Honnêtement, sur le marché de Wazemmes, c'est une bonne réussite ; voyons si cela peut fonctionner à Paris.

En tout cas, je vous appelle à voter ce projet de délibération aujourd'hui, qui nous permette de faire cette expérimentation et qui nous permette de répondre aujourd'hui à ce besoin.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 55).

Vœu déposé par M. Gilles ALAYRAC, Mme Laurence GOLDGRAB et M. Jean-Bernard BROS relatif à l'affichage sauvage.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu non rattaché n° 71, qui est relatif à l'affichage sauvage dans Paris. M. ALAYRAC, en une minute, présente le vœu ; M. PENINOU répondra.

M. Gilles ALAYRAC. - Je vous remercie.

Nous l'avons tous constaté, notre ville est de plus en plus envahie par l'affichage sauvage, en particulier, d'ailleurs, depuis ces derniers mois, alors que nous ne sommes pas encore en période électorale.

Les habitants expriment une lassitude certaine face à la multiplicité des autocollants, en particulier ceux qui sont sur le mobilier urbain ; c'est une pollution, une dégradation de notre environnement.

La tolérance a ses limites et il n'y a qu'à regarder le nombre de potelets, plaques de rue, panneaux indicateurs, bornes de station Vélib' qui servent maintenant de support à l'affichage illégal pour voir que l'on ne peut pas continuer à dégrader le mobilier urbain dans de telles proportions.

Je propose donc une campagne pour inciter au respect de l'espace public, une opération de nettoyage, une mise en demeure et des sanctions si les récalcitrants persistaient dans cette pratique d'incivilité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

M. Mao PENINOU, l'adjoint compétent, vous répond et donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Gilles ALAYRAC, pour ce vœu.

Effectivement, l'affichage illégal est illégal, que ce soit à partir d'affiches ou à partir d'autocollants, que ce soit sur le mobilier urbain ou que ce soit sur les murs, il y a là une pratique illégale, même s'il faut bien dire qu'elle est, dans notre ville, usitée depuis maintenant longtemps, peut-être encore plus sur le mobilier urbain depuis que les fameux 4x3 qui ont été utilisés pour cela pendant des années sont en voie de disparition ou de "plasticisation", ce qui fait qu'effectivement, il est beaucoup plus difficile d'y coller des affiches.

Cela dit, effectivement, c'est une pratique illégale qui a tendance, sans doute, à se développer, même si je pense que les murs de Paris ont eu plus la parole dans d'autres époques que celle que nous connaissons aujourd'hui, mais que ce soit de l'affichage publicitaire, notamment culturel, vers des concerts, ou que ce soit de l'affichage politique ou associatif, c'est quelque chose de très présent dans notre ville.

C'est pourquoi la DPE et la Ville de Paris ont lancé une campagne de sensibilisation pour le respect par tous de l'espace public, parce qu'au-delà de la question de l'affichage, de nombreuses problématiques d'espace public se posent, d'autant plus qu'il est encore plus investi aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant, ce qui a des aspects tout à fait positifs du point de vue du vivre ensemble, mais aussi un certain nombre d'aspects négatifs que vous avez soulignés.

Une campagne de sensibilisation et de responsabilisation à l'usage des usagers que vous avez dû voir sur : "Nous pouvons faire le maximum, mais pas l'impossible", appelant chacun à respecter l'espace public, a été mise en place et est visible depuis le 22 février, notamment sur les panneaux Decaux ou sur les bennes de collecte de la Ville.

Vous pouvez aussi voir sur le site paris.fr un certain nombre de films qui ont été mis en ligne et qui ont été diffusés dans 123 salles de cinéma à Paris.

Les agents sont, par ailleurs, extrêmement mobilisés sur le terrain sur cette question, à la fois les agents des divisions territoriales de la propreté qui procèdent à l'enlèvement des affiches agrafées, notamment sur le mobilier urbain ou autour des arbres, mais aussi les agents de la fonctionnelle, une division spéciale du service technique de la propreté de Paris qui assure l'enlèvement des affiches collées, puisque là, il y a nécessité d'un matériel spécifique, notamment de groupes à haute pression.

Je vous rappelle, par ailleurs, que nous enlevons systématiquement tout ce qui est sur le mobilier urbain qui nous appartient ou bien sur les immeubles de la Ville de Paris, où les services interviennent extrêmement rapidement.

Pour ce qui est sur les propriétés privées ou le mobilier urbain ne nous appartenant pas, comme, par exemple, celui de la R.A.T.P. ou celui d'E.D.F. ou celui de La Poste, nous discutons aujourd'hui avec ces entreprises pour voir comment nous pouvons intervenir plus systématiquement, mais il y a nécessité d'obtenir leur autorisation pour le faire.

Pour ce qui est de la répression et de la sensibilisation plus ferme, 186 recouvrements d'office ont été faits en 2012 pour un montant de 102.000 euros, et pour le premier trimestre 2013, il y a eu 50 recouvrements d'office pour un montant de 51.000 euros. Les montants recouverts par constat de recouvrement sont désormais plus élevés, car les tarifs ont été revus par une nouvelle délibération du Conseil de Paris les 24 et 25 septembre derniers.

Voilà ce que je peux vous dire sur votre vœu. Je crois que nous sommes déjà mobilisés sur ce sujet, et même s'il est toujours utile qu'au Conseil de Paris, et c'est pour cela que je vous en remercie, ces rappels puissent être faits pour que chacun puisse être au courant des démarches, mais aussi que ce rappel à l'interdiction soit fait, notamment quand on approche d'une période de campagne électorale qui donne toujours lieu à quelques débordements sur ce principe.

Maintenant chacun sait exactement à quoi s'en tenir et, en vous ayant remercié, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, compte tenu des éléments que j'ai pu vous fournir.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU, de ces réponses extrêmement claires.

Monsieur ALAYRAC, retirez-vous votre vœu ?

M. Gilles ALAYRAC. - Je ne doute pas, bien sûr, de la volonté de la Ville de Paris de lutter contre cette pratique d'incivilité, ni de sa mobilisation. Je pense qu'il faut rester vigilant. Par conséquent, je retire le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Le vœu n° 71 est retiré.

2013 SG 152 - Plan biodiversité-Bilan 2012/2013.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération SG 152 : le Plan biodiversité - bilan 2012-2013.

Je vois des soupirs de satisfaction. Il y a donc quatre inscrits : M. CONTASSOT, Mme de CLERMONT-TONNERRE, Mme GASNIER, et M. MARTINS que je ne vois pas encore. Il y aura deux personnes pour vous répondre : Fabienne GIBOUDEAUX et Anne LE STRAT.

Monsieur CONTASSOT, vous avez cinq minutes au maximum sur ce vaste sujet.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Plan biodiversité a été adopté en 2011. Paris est ainsi une des rares grandes villes françaises à disposer d'un plan global pour renforcer la place de la nature sur son territoire et pour réduire son empreinte sur la biodiversité au-delà de son territoire.

Comme le Plan climat, le Plan biodiversité vise en effet ni plus ni moins à concevoir, élaborer la ville autrement, en faisant de la biodiversité un des éléments structurants de l'action municipale, en matière d'urbanisme, de construction, d'aménagement de l'espace public, de politique des achats ou encore de gestion de 4.000 hectares d'espaces verts parisiens de la Seine et des canaux.

La nature à Paris, et en ville d'une manière générale, n'est pas un gadget, ni un caprice, un petit plus par rapport aux autres priorités municipales : c'est un élément indispensable à la qualité de la vie à Paris. Peut-on imaginer notre ville sans ses 100.000 arbres d'alignement ou sans ses parcs et jardins ?

C'est aussi une des réponses à apporter aux différentes crises que nous connaissons.

Crise économique et sociale, sachant que la nature en ville est créatrice d'emplois avec l'entretien de la végétalisation du territoire qu'elle suppose, ou avec le développement de filières courtes comme l'agriculture urbaine ou les biomatériaux pour la construction.

Crise urbaine, sachant que la nature en ville est un facteur majeur de bien-être et de lien social, comme le montrent les multiples études épidémiologiques relatives à ses bienfaits sur la santé psychique et physique des citadins, ou encore le succès des jardins partagés.

Crise écologique, sachant que la nature en ville est un facteur essentiel de résilience des zones urbaines, de lutte contre les îlots de chaleur, d'amélioration de la qualité de l'air.

Crise budgétaire dans la mesure où la nature en ville est une vraie source d'économie, par exemple en matière de dépenses de santé ou en matière d'assainissement, grâce aux moindres rejets d'eau dans les réseaux permis par la présence de végétaux.

Crise de la biodiversité enfin en créant en ville de nouvelles zones de nature symbolique du partage de l'espace que sa sauvegarde exige mais aussi support de sensibilisation des urbains à cette question. Un point clé pour gagner ce combat, sachant que 75 % des Françaises et des Français vivent en ville.

Mais comme pour le Plan climat, faire autrement la ville est une action au long cours, qui va exiger la mobilisation de l'ensemble des directions municipales et des satellites de la ville, la vigilance des élus, tant les changements requis sont profonds et tant les restrictions budgétaires ont tendance de manière générale à renforcer le statu quo.

A cet égard, je ne peux que remercier Fabienne GIBOUDEAUX d'avoir décidé de présenter chaque année en juin au Conseil de Paris un point d'étape et de mettre en place, pour chacune des trente actions du Plan biodiversité, des indicateurs de suivi.

Ce point d'étape est une reconnaissance du travail engagé par la direction et, à cet égard, le bilan 2012 montre qu'elles n'ont pas chômé, avec notamment un rôle actif dans l'élaboration du S.R.C.E., le lancement de l'élaboration du schéma de la trame verte et bleue de Paris intra-muros, la généralisation des modes de gestion des espaces verts favorables à la biodiversité, l'adaptation de l'éclairage urbain, la mise en place de l'Observatoire parisien de la biodiversité.

Ce bilan est aussi l'occasion pour les élus de prendre le temps de s'assurer que les choses vont dans la bonne direction et de proposer des actions pour les années à venir. A cet égard, nous faisons quatre propositions de suivi de quatre dossiers essentiels.

La Petite Ceinture : le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité en avril dernier un vœu pour la poursuite de la concertation sur son avenir. Où en est-on ? Quand est-ce que le comité de pilotage de cette concertation sera réuni ? Quand l'étude va-t-elle être lancée ? Avec quel budget ?

La Ceinture verte : cette dernière est essentielle pour consolider et renforcer la biodiversité sur le territoire parisien, grâce aux liaisons qu'elle doit permettre entre de grands espaces de nature parisiens, et grâce à son rôle d'interface avec les lieux de nature des communes riveraines.

Le Plan biodiversité : il prévoit donc que des aménagements aux portes de Paris permettent à l'avenir le renforcement de la trame végétale, entre les portes de Bagnolet et de Montreuil il est prévu de requalifier les équipements sportifs pour construire une nouvelle piscine. Nous espérons que les choix qui seront faits en matière de localisations ne se feront pas au détriment des territoires non construits.

Le P.L.U. : une révision générale du P.L.U. va être engagée au début de la prochaine mandature. Elle exige de procéder à une évaluation du fonctionnement des différents dispositifs réglementaires visant à sauvegarder les espaces verts parisiens, notamment les E.V.P., favoriser la végétalisation du territoire. Et pour que ce bilan puisse être disponible en temps voulu et permettre le cas échéant de décider de renforcer les dispositifs évoqués, il doit être lancé dès maintenant en associant toutes les parties prenantes.

Enfin, mettre en œuvre de nouvelles pratiques, comme il est indiqué, c'est-à-dire programmer l'implantation de nouveaux espaces relais de biodiversité en cœur d'agglomération d'ici à 2020 et, à cet égard, nous souhaitons qu'évidemment on ne supprime pas les réservoirs d'eau non potable et qu'avant toute décision un bilan écologique soit réalisé.

Nous attendons donc impatiemment le bilan 2013 de la mise en œuvre du Plan biodiversité et, en attendant, nous ne pouvons que saluer la vaste entreprise engagée par la Ville de Paris en matière de biodiversité.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer l'existence de ce premier bilan du Plan biodiversité que nous avons voté en 2011. Il nous permet d'apprécier le bilan des actions 2012, au regard des perspectives 2013 et des objectifs à l'horizon 2020.

La mise en œuvre de ces actions ne vise pas simplement à garantir la place de la nature à Paris, elle revêt une importance particulière pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens sur des sujets aussi divers que le renforcement des continuités écologiques, l'intégration de la biodiversité dans le développement durable de Paris, ou encore la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous venons d'organiser dans le 15e une rencontre consacrée à l'adaptation de Paris aux fortes chaleurs, avec l'A.P.C., l'A.P.U.R., Météo France et Climespace. La réflexion sur la lutte contre les îlots de chaleur urbains est un enjeu stratégique pour Paris, dans la mesure où la conception des bâtiments et le développement de la biodiversité peuvent contribuer à réduire ce phénomène.

Je rappelle que les îlots de chaleur peuvent provoquer des différences de température de 4 degrés entre certains quartiers de Paris, voire de 7 à 8 degrés entre Paris et l'Île-de-France.

C'est dans ce contexte que la définition du Schéma de la nature à Paris, et en particulier sa déclinaison dans chaque arrondissement, prend tout son sens. Encore faut-il que les arrondissements soient associés très en amont à ce projet.

L'élaboration de ce Schéma est suffisamment stratégique pour que les réflexions et débats puissent progresser de façon concertée, et non faire l'objet de fin de non-recevoir systématique, dès lors qu'il s'agit de propositions n'émanant pas de vos rangs.

J'aurais aimé que nous puissions également progresser sur un autre dossier, celui de la Petite Ceinture ferroviaire. Or, la Ville fait du surplace avec pour seul refrain : silence sur toute la ligne ! Un silence municipal qui devient préoccupant, dans la mesure où le protocole Ville et R.F.F. arrive à son terme ce mois-ci, sans même qu'un projet de délibération portant sur une prorogation ne soit inscrit à notre ordre du jour. Où en est-on ? Quand le comité de suivi se réunira-t-il ? Quel est le calendrier ?

Je m'inquiète d'ailleurs des suites qui seront données à la concertation, dans la mesure où, lors de la réunion de clôture de février, nous avons bien compris qu'aucune opinion divergente ne serait de nature à bouleverser les projets d'Anne HIDALGO.

Cette communication nous donne l'opportunité de formuler ou de renouveler plusieurs propositions qui s'inscrivent dans les objectifs du Plan biodiversité.

Les enjeux liés à la petite ceinture, que je viens d'évoquer, me permettent de vous rappeler notre demande d'ouverture d'une Maison de la nature au sein de l'ancienne gare de Vaugirard, afin de sensibiliser nos concitoyens à la richesse de cette coulée verte.

Par ailleurs, la Ville ayant décidé que le réservoir d'eau non potable de Grenelle n'avait plus d'utilité, nous proposons de reconvertir ce réservoir de 3.000 mètres carrés à ciel ouvert en un lieu exemplaire en matière de biodiversité. L'aménagement d'un nouveau plan d'eau viendrait renforcer la trame des milieux aquatiques et la réalisation d'un espace vert s'inscrirait parfaitement dans la poursuite des objectifs du Plan biodiversité.

En revanche, je suis sidérée de découvrir, alors que nous sommes très mobilisés pour préserver la biodiversité de l'île aux Cygnes, que vous envisagiez d'autoriser le stationnement et le débarquement de paquebots de 135 mètres de long.

J'en viens maintenant à l'entretien des espaces situés sur la voirie.

Si la biodiversité peut parfois s'apparenter à une forme de foisonnement, elle requiert une gestion attentive en milieu urbain, notamment dans les grandes perspectives parisiennes. L'aspect des bordures situées le long de certaines voies ne donne pas satisfaction, surtout lorsque sur un même linéaire, on trouve un mélange de parties enherbées, de revêtements bitumeux et de stabilisé.

Il en va de même pour le traitement des pieds d'arbres, la biodiversité ne doit pas être synonyme d'anarchie et de saleté. Pour que ce nouveau paysage suscite l'adhésion, il nécessite un minimum d'intervention et de moyens, car avouez qu'il est plutôt complexe pour les agents de ramasser tous les papiers et autres déchets qui fleurissent au milieu d'un enchevêtrement d'herbes folles.

Toujours à propos de l'entretien, je pense utile de soulever la question des toitures végétalisées et des nouveaux programmes réalisés par les bailleurs sociaux.

Si nous partageons bien entendu la nécessité de tirer profit de la cinquième façade des bâtiments pour renforcer la biodiversité, nous souhaitons que ces aménagements fassent ensuite l'objet d'un suivi durable.

L'appel à projets sur la végétalisation innovante qui vient d'être lancé devrait d'ailleurs déboucher sur des initiatives intéressantes permettant la conception d'une végétalisation plus robuste, dont le développement serait mieux adapté aux nouvelles toitures.

Toute construction devant intégrer les recommandations du plan biodiversité notamment en termes de végétalisation, il serait opportun que pour chacune des opérations pilotées par la Ville, les projets de délibération portant sur des programmes de construction soient accompagnés d'un volet biodiversité comme nous le voyons désormais régulièrement pour les questions de consommation énergétique.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous informer, mes chers collègues, que dans le cadre du cinquième salon du livre sur Paris, qui sera inauguré vendredi 14 juin à Montparnasse, nous allons remettre pour la première fois un prix jeunesse.

L'heureux lauréat étant l'auteur du livre "Paris sauvage" à la lecture duquel les enfants découvriront des lieux mythiques de notre Capitale dans lesquels une faune sauvage et insoupçonnée s'épanouit.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons le premier bilan du plan biodiversité voté en 2011. Je souhaite rappeler notre attachement à la valorisation de l'environnement et aux actions qui vont dans le sens de sa prise en compte, dans les différentes politiques de la Ville.

C'est précisément pour cette raison que je m'interroge sur la pertinence d'un plan spécifiquement dédié à la biodiversité comme s'il s'agissait d'un sujet à part.

Nous avons voté un plan Climat en 2007, en décembre 2012 était présentée son actualisation pour l'horizon 2020.

A cette occasion nous avons pu nous rendre compte, compte tenu du long chemin à parcourir pour nous, pour atteindre les objectifs très ambitieux que la Ville s'est fixés, le moins que l'on puisse dire c'est que nous sommes encore loin du compte et que dans nombre de domaines les résultats peinent à se concrétiser.

C'est pourquoi on peut se demander l'intérêt d'un plan strictement dédié à la biodiversité quand le plan Climat est déjà censé intégrer cette problématique. Car la vocation du plan Climat vise justement à être transversal.

Ainsi, s'il rencontre aujourd'hui des difficultés à se montrer véritablement efficace, on peut effectivement s'interroger sur la pertinence d'en élaborer un autre.

On a du mal à voir ce qu'il apporte de neuf, la répétition a la vertu du rappel à la mémoire, mais qu'apporte-t-il de plus efficace ?

C'est là la question.

Prenons l'exemple de l'Observatoire, il avait pour objet de fédérer les réseaux du territoire parisien et de diffuser les bonnes pratiques.

Lors de sa création en 2011, nous avons émis des doutes sur sa pertinence, d'abord parce que l'Agence de l'écologie urbaine réalise déjà un travail d'expertise très sérieux et efficace, ensuite parce que l'Agence parisienne du Climat est censée déjà remplir ce rôle de conseil, d'information, et de communication auprès des différents acteurs, sur toutes les questions de l'environnement, pour les particuliers mais aussi pour les entreprises.

Alors que l'Agence parisienne du Climat vient tout juste de voir le jour et que son action peine encore à décoller réellement, nous vous mettions en garde sur le risque d'accroître encore ses difficultés de visibilité.

Vous aviez en effet l'objectif de faire de l'Observatoire le guichet unique.

Votre nouvelle structure ajoutait donc de la confusion entre les missions de chacun, nuisant à leur efficacité.

Nous avons raison de vous mettre en garde puisque aujourd'hui vous reconnaissez que l'Observatoire parisien ne parvient pas à trouver sa place.

Bien sûr vous le concédez à demi-mot, il va falloir travailler à son positionnement après consultation des différents réseaux de partenaires, les missions vont être affinées et hiérarchisées.

Reconnaissez qu'il est tout de même particulièrement étonnant de créer une structure et de se demander un an après sa création quels doivent être son positionnement et ses missions.

Cette politique de la multiplication des charges, des plans, des structures a clairement montré ses limites et la vocation purement de communication qu'elle représente.

Au-delà des déclarations de bonne volonté, les grandes réalisations qui attendent la prochaine mandature résident dans le développement de la biodiversité dans les futurs projets de requalification.

Je veux parler de la Petite Ceinture, dont la concertation a été lancée ; un projet essentiel qui attend depuis des années de voir le jour.

Un autre projet est essentiel à mes yeux dans la perspective d'une métropole durable, c'est la requalification de l'axe Etoile-Neuilly vers la création d'une trame verte. Je regrette que ce projet ne soit pas inscrit parmi les objectifs prioritaires de la Ville, c'est véritablement dommage car il s'agit d'un axe particulièrement important de circulation reliant la Capitale au reste de la métropole et en raison de sa proximité avec le bois de Boulogne, nous avons là l'opportunité, en y créant une trame verte continue, d'en faire un site exemplaire de développement durable.

Bien entendu, en dépit des réserves que je viens d'exprimer au regard de nos suggestions, le groupe Centre et Indépendants se prononcera favorablement sur ce projet de délibération afin de préserver et d'enrichir la biodiversité à Paris, ce qui est notre but bien entendu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GASNIER.

Je vais donner la parole aux deux adjointes, Mme GIBOUDEAUX, puis Mme LE STRAT si elle le souhaite.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, je voudrais remercier les oratrices et l'orateur Yves CONTASSOT d'être intervenus sur ce bilan.

Je suis un peu désolée d'entendre Mme GASNIER dire que cet observatoire ne sert à rien, que c'est une structure de plus. Je pensais l'avoir convaincue au travers des actions que nous menons et notamment par ce bilan, que nous avons justement eu la volonté de ne pas faire de la communication ni d'en faire un objet de plus à Paris, mais d'en faire un support très fort de l'action municipale.

C'est ce que nous avons démontré déjà dans des projets, notamment l'archipel sur les berges de la Seine. Il y a une prise en compte très importante de la biodiversité dans le projet des jardins sur berge, il y a eu une prise en compte dans les aménagements de Broussais, dans les aménagements sur Clichy Batignolles avec les toitures végétalisées, il y a eu beaucoup de changements des directions dans la façon d'aménager et de voir la ville, et je voulais à cette occasion les en remercier.

Ce plan ne fonctionne que si toutes les directions se mobilisent et nous avons, dans cette première année, beaucoup de satisfaction de voir les directions, que ce soit la voirie, la DPE, la DEVE, se mobiliser pour mettre en route ces actions.

Ce n'est pas non plus comparable à l'Agence parisienne du climat, ce n'est pas une agence de plus, elle ne bénéficie pas de subventions, l'observatoire est une structure qui travaille dans un local qui appartenait déjà à la Direction des espaces verts et de l'environnement avec du personnel qui était à l'Agence d'écologie urbaine.

Nous n'avons pas créé de surcoûts supplémentaires, nous avons utilisé au mieux nos compétences et nos locaux pour mettre en place cet observatoire et si aujourd'hui, effectivement, il n'est pas complètement défini, c'est aussi une volonté de ma part.

On met souvent en place des structures très rigides et après il faut que les choses rentrent dedans, on a tendance à faire comme cela, je vois que ce n'est pas l'approbation globale dans la salle, mais on a tendance nous, les politiques, à vouloir figer les choses en fonction d'un programme bien précis.

On a continué la dynamique que l'on avait eue notamment avec les ateliers qui ont préfiguré le plan biodiversité en disant : il y a des acteurs sur le territoire, que ce soit les entreprises privées, les directions, les associations, les scientifiques, il faut les associer à la définition du rôle de l'observatoire et leur demander qu'attendez-vous d'un observatoire parisien ?

On a fait des ateliers avec eux pour préciser la fonction précise de l'Observatoire parisien de la biodiversité. Et on n'a pas encore terminé, on a encore des ateliers à organiser et c'est à partir de ces ateliers que l'on arrêtera la fonction de cet observatoire.

Et j'assume totalement cette démarche.

Je pense qu'une telle démarche qui associe toutes les parties prenantes est une démarche plus intéressante, qui à terme donnera toute sa place à l'observatoire car ayant participé à la définition de ses missions, les acteurs auront envie de travailler avec et d'apporter leur pierre.

Sur la question posée sur la petite ceinture, effectivement, c'est un sujet tout à fait important et symbolique de la biodiversité à Paris, c'est à la fois un patrimoine intéressant et à valoriser, et c'est aussi la dernière grande emprise de nature que nous ayons à Paris, qui en plus s'inscrit dans une continuité qui traverse plusieurs quartiers.

Il faut effectivement en prendre conscience et même si on ne la connaît pas toujours très bien, l'inscrire dans notre politique municipale.

Nous nous étions engagés à continuer la concertation.

Donc, il y aura une réunion à l'automne prochain du comité de pilotage, je pense à la fin du mois de septembre pour relancer ce travail autour de la petite ceinture, et j'espère qu'à l'ordre du jour de cette réunion, on pourra justement lancer l'étude sur les services écologiques de la petite ceinture, car un vœu avait été adopté au Conseil pour aller un peu plus loin justement dans la réflexion sur la petite ceinture et mieux reconnaître les services écologiques qu'elle rend. Comme l'a dit mon collègue Yves CONTASSOT, la nature, c'est aussi des services rendus pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur, pour retenir l'eau, pour des tas d'aménités urbaines qui ne sont aujourd'hui pas assez reconnues. Notamment la question des tunnels est une question tout à fait importante et qui devra être travaillée plus précisément.

Sur la question des continuités sur la ceinture verte de Paris, c'est important aussi, car on est sur des quartiers qui sont en renouvellement urbain, avec une requalification que l'on a déjà engagée depuis plusieurs années,

notamment sur les portes. Aujourd'hui, ce qui est intéressant, c'est de travailler entre les portes, entre le périphérique et les HBM pour valoriser ces espaces où chacun s'est un petit peu cloisonné à des activités sportives, ou autres, avec des grilles, avec beaucoup de parkings. Je pense que l'on peut rendre les mêmes services sportifs, tout en le faisant dans un esprit de parc urbain, qui se fait d'ailleurs dans beaucoup de villes anglo-saxonnes et qui pourrait être développé à Paris.

Nous avons devant nous beaucoup de beaux chantiers, qui peuvent à la fois allier des usages très urbains et un enrichissement de la biodiversité.

Il y a encore aujourd'hui des arbitrages qui ne sont pas toujours faciles, et cela fait partie de la vie politique, entre construction et non-construction ; ils existeront toujours et c'est une question de rapport de force. Il est toujours nécessaire, parfois, de rappeler ce rapport de force et d'obtenir ou pas des arbitrages favorables.

Je pense quand même que l'on est passé dans une phase moins conflictuelle, moins en opposition entre la nature et la ville, pour aujourd'hui arriver à faire en sorte d'aménager la ville plus intelligemment, pas forcément avec beaucoup plus d'argent, mais parfois quand même avec des moyens ; mais de le faire autrement pour faire entrer et, en tout cas, donner plus de place à la nature en ville, tout en reconnaissant que la ville est faite de bâtiments et de services urbains.

Je pense qu'aujourd'hui, on a cette maturité dans les services, donc avec des ingénieurs qui construisent et qui s'intéressent aussi à ces questions et, inversement, des ingénieurs qui travaillent plus sur l'espace public et s'intéressent aussi aux bâtiments, donc on a un mélange des cultures qui fait que c'est possible aujourd'hui.

On a aussi une forte demande des habitants. Aujourd'hui, on est parisien, on vit dans une ville dense et on a envie de nature à Paris, sans avoir à faire des kilomètres, ni à avoir à aller très loin, surtout quand on n'en a pas les moyens. C'était aussi, je vous le rappelle, un des grands objectifs du Plan biodiversité : la nature en ville, c'est aussi permettre à chacun et chacune d'entre nous, quel que soit ses moyens et son âge... je pense notamment aux personnes âgées qui ont une mobilité beaucoup plus réduite et pour lesquelles la nature de proximité a un rôle très, très important, de santé et de bien-être.

C'est avec tout cet optimisme que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je terminerai en remerciant tous les services qui ont travaillé sur ces questions et qui continuent, même si c'est un sujet qui n'est pas encore tout à fait évident au sein de la Ville, en tout cas à le partager avec l'Observatoire parisien de la biodiversité qui pilote, je vous le rappelle, le plan d'action de la Ville. Donc, il a un rôle pas seulement de communication, il a un rôle de cheville ouvrière et de pilote de notre plan d'action.

Plan d'action qui s'engage sur plusieurs années : comme pour toutes les politiques environnementales, on a besoin de temps.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Madame LE STRAT, sur l'eau non potable et peut-être d'autres sujets ?

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce qu'a très bien décrit Fabienne GIBOUDEAUX et ont souligné les intervenants, je voudrais juste rappeler les liens presque consubstantiels entre l'eau et la biodiversité. Cela concerne l'eau non potable mais aussi les canaux. Cela a été mentionné notamment par Yves CONTASSOT : nous avons un très beau patrimoine, comme j'aime à le rappeler, de plus de 130 kilomètres, peut-être pas suffisamment encore connu et reconnu mais qui est un haut lieu de la biodiversité.

Nous avons pu, avec Fabienne et d'autres élus et services, faire récemment une première présentation de l'étude sur la biodiversité des canaux lancée en 2010.

Je vous invite, pour ceux qui n'ont pas suivi la première visite, à venir au Parc de la Poudrerie à Sevran le 1er juillet prochain pour voir à quel point la faune et la flore sont riches sur les canaux.

Mais cela a été aussi évoqué : le Schéma régional de cohérence écologique parle de la trame bleue, de la trame verte, de l'emprise des aqueducs d'Eau de Paris comme sujets de biodiversité. Un exemple parmi tant d'autres.

Et puis, et c'est sur ce point que je reviendrai et que j'insisterai plus, on a beaucoup parlé de réservoirs d'eau non potable.

Vous le savez, nous avons délibéré pour maintenir le réseau d'eau non potable, dans notre grande sagesse. Nous avons décidé de développer les usages d'eau non potable dans la ville. Nous avons conduit et nous continuons à conduire tout un travail d'exploration, avec l'A.P.U.R. notamment, sur ce que pourrait être la ville de demain avec une gestion urbaine des eaux. Quand je dis "des eaux" au pluriel, c'est que cela concerne l'eau non potable mais aussi les eaux d'exhaure, d'autres eaux brutes et qui pourraient être utilisées de manière intelligente, comme l'a d'ailleurs bien dit Fabienne, sans coûts supplémentaires, mais qui nous permettraient de repenser la ville de demain dans une amélioration de la qualité de vie et du bien-être pour ses habitants.

L'eau non potable joue un rôle important parce que cela concerne la végétalisation des espaces ; cela concerne la biodiversité dans le cadre des espaces verts ; cela concerne surtout la lutte contre les îlots de chaleur, puisque cela a été beaucoup évoqué par les intervenants, c'est un sujet de préoccupation urbaine pour la ville.

Donc, ce travail qui est engagé avec l'A.P.U.R., je vous invite toutes et tous à vous y intéresser parce qu'il est transversal. Cela concerne plusieurs délégations et plusieurs directions, et cela nous amène vraiment à repenser, je le dis, la ville de demain dans son aménagement, dans ses investissements et donc dans ses infrastructures.

C'est sur cet appel à l'implication générale que je voulais terminer, sachant que ce travail, nous l'avons mené en très bonne concertation, avec Fabienne GIBOUDEAUX et ses services, mais aussi avec d'autres directions et je voudrais encore les remercier.

Nous avons encore de beaux chantiers devant nous pour défendre à la fois la biodiversité, l'eau mais, comme je le disais, à travers ces deux sujets, aussi un aménagement urbain rénové et repensé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame LE STRAT.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote, donc le débat est terminé.

2013 DPA 33 - Concession de service-convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations solaires photovoltaïques de la Halle Pajol (18e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la publication du cadastre solaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au sujet suivant, c'est-à-dire le projet de délibération DPA 33, auquel est associé le vœu n° 72.

Il s'agit de l'entretien et de la maintenance des installations solaires photovoltaïques de la Halle Pajol dans le 18e arrondissement.

C'est Mme de CLERMONT-TONNERRE qui s'exprime, au maximum 5 minutes.

Mme GIBOUDEAUX répondra.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je saisis ce projet de délibération pour m'étonner du retard de parution du cadastre solaire dont la mise en ligne doit permettre aux Parisiens de visualiser le niveau d'insolation de leur toit et ainsi d'identifier les lieux propices à l'installation de panneaux solaires.

Je rappelle que la réalisation de ce cadastre de l'ensoleillement des toitures parisiennes a été confiée à l'A.P.U.R. dans le cadre du programme européen POLIS. Il devait initialement être mis à la disposition des Parisiens à l'automne 2012, mais Mme HIDALGO nous a finalement précisé qu'il serait publié au premier trimestre 2013. Or, nous voici à la fin du deuxième trimestre et le cadastre solaire est toujours aux abonnés absents.

Monsieur le Maire, nous vous avons plusieurs fois interpellé sur ce sujet, qui nous paraît essentiel dans la mise en œuvre du Plan climat et du Plan biodiversité, dans la mesure où les données recueillies doivent nous permettre d'orienter nos choix stratégiques, entre la végétalisation qui permet de lutter contre les îlots de chaleur et contribue à rendre notre ville plus perméable, et les panneaux solaires qui doivent, quant à eux, contribuer à augmenter la part d'énergies renouvelables et, pour partie, à atteindre les objectifs fixés par le Plan climat.

Ce cadastre solaire est essentiel, dans la mesure où il doit éclairer les choix de notre Municipalité mais aussi des entreprises, des bailleurs et des copropriétés dont les toitures sont appropriées pour ce type d'installation. Tous ces acteurs doivent disposer d'éléments fiables pour effectuer les choix les plus opportuns.

En tant qu'administratrice de l'A.P.U.R., j'ai posé des questions sur la réalisation de ce cadastre et j'ai eu la surprise d'entendre qu'il était entre vos mains depuis fin 2012. C'est d'ailleurs assez logique, dans la mesure où il s'agissait d'un appel à projets européen qui était limité dans le temps.

Concrètement, cela signifie que vous disposez du cadastre solaire et que vous avez fait le choix de ne pas le publier, sans doute pour mettre en scène une opération de communication à l'heure où vous le déciderez.

Pour des raisons d'opportunité politique, vous nous avez caché des informations essentielles à notre réflexion sur le volet "Energies renouvelable" du Plan climat. Pourtant, ce projet de délibération que nous examinons démontre que la question du niveau des investissements dans le solaire photovoltaïque se pose réellement.

Sur la Halle Pajol, dont il est question, la Ville de Paris a repris la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque à son compte à la suite du retrait de Dalkia.

Financée par la Municipalité à la hauteur de 55 %, cette centrale a été réalisée pour 1,6 million d'euros hors taxes.

Ce projet de délibération ayant pour objet d'approuver une concession de service de 20 ans, confiée à SolarVip pour son exploitation, plusieurs questions se posent sur ces choix.

Pourquoi SolarVip n'a-t-elle pas été désignée pour réaliser cette centrale solaire ? Pourquoi avoir choisi d'effectuer une consultation restreinte à laquelle seule SolarVip a répondu ?

Une consultation plus large aurait permis de sélectionner un opérateur moins gourmand en coût d'exploitation et de maintenance.

Le montant de la redevance qui sera versée à la Ville de Paris est de l'ordre de 104.000 euros sur 20 ans. En comparaison, la recette de la vente d'électricité est estimée à environ 1,2 million d'euros.

Vous conviendrez avec moi que tout cela ne paraît pas très convaincant.

Cette opération, c'est un peu la double peine pour le contribuable usager. D'un côté, il paie pour la construction de la centrale. De l'autre, il finance les tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque par une contribution sur sa facture d'électricité.

Monsieur le Maire, nous avons voté le Plan climat à l'unanimité, nous sommes tous mobilisés pour développer les énergies renouvelables à Paris, mais pas n'importe comment.

Si le solaire photovoltaïque n'est pas rentable à Paris, s'il ne permet pas de produire suffisamment au regard des investissements réalisés, il y a urgence à accélérer le développement d'autres sources d'énergie renouvelable, en particulier la géothermie ou la récupération de la chaleur des égouts et des réseaux de transport.

Nous avons déjà déposé des vœux en ce sens à l'occasion de la révision du Plan climat, le vœu que je vous propose aujourd'hui appelle à la transparence sur le cadastre solaire et à une nouvelle discussion sur les énergies renouvelables.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Fabienne GIBOUDEAUX qui donnera le point de vue de l'Exécutif sur le vœu n° 72.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais d'abord à remercier Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE d'aborder la question du cadastre solaire qui sera rendu accessible pendant la semaine européenne de l'énergie durable qui se déroulera du 24 au 28 juin prochain.

Le cadastre solaire est en effet un excellent outil, en ce qu'il va permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux comprendre les potentialités énergétiques de leur bâtiment et, espérons-le, donner l'envie d'implanter un nombre croissant de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques dans notre ville.

Vous vous interrogez sur l'opportunité d'investir dans les énergies photovoltaïques au nord de la Loire et vous avez, d'une certaine manière, raison.

La politique nationale qui a été menée par le précédent gouvernement de droite et en particulier par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, alors Ministre de l'Ecologie, a quasiment porté un coup d'arrêt à la filière photovoltaïque française.

De moratoires en baisses successives et imprévisibles des tarifs de rachat de l'électricité produite, les projets d'implantation de panneaux solaires ont vu leur équilibre économique considérablement fragilisé et la filière solaire française s'est retrouvée exsangue, avec plus de 5.000 suppressions d'emplois pour la seule année 2011.

Devrait-on, pour autant, renoncer à exploiter toutes les potentialités en énergie renouvelable de notre territoire ?

Dois-je vous rappeler qu'ailleurs en France - et bien qu'au nord de la Loire - on parvient à implanter de plus en plus de panneaux solaires ?

La Municipalité assume ses choix en faveur de la transition énergétique de Paris : la centrale solaire de la Halle Pajol, le puits de géothermie de Paris Nord-Est, la récupération de chaleur sur les égouts de l'école Wattignies ou pour la piscine Aspirant Dunand ou encore l'avenant n° 10 que nous avons conclu avec la C.P.C.U. il y a un peu moins d'un an en faveur de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau de chauffage urbain.

Tous ces projets, réels ou à venir, le démontrent. Paris prend pleinement sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique et se donne les moyens d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés à l'horizon 2020.

Au vu de ces éléments de réponse et notamment la précision que j'ai apportée au début d'intervention sur la mise à disposition du cadastre solaire dans la semaine du 24 au 28 juin prochain, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je me tourne vers Mme de CLERMONT-TONNERRE. Est-ce que, après cette réponse de Mme GIBOUDEAUX, vous maintenez ou vous retirez votre vœu, s'il vous plaît ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je maintiens mon vœu dans la mesure où ce cadastre étant disponible depuis fin 2012 il aurait dû nous être communiqué depuis plusieurs mois.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 33.

Qui est pour

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 33).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la vente à la sauvette.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons en 5e Commission et à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 73 relatif à la vente à la sauvette.

M. DUBUS le présente en une minute et M. BARGETON et M. le Représentant du Préfet de police qui prépare sa réponse vous répondront.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite à un vœu que nous avons fait adopter à l'unanimité de ce Conseil en septembre 2012 avec Brigitte KUSTER concernant le phénomène de vente à sa sauvette qui s'étendait dans le 17^e arrondissement, notamment avenue de Clichy, mais un peu partout dans Paris.

M. le Préfet de police a pris effectivement un certain nombre de mesures dont nous aimerions avoir le bilan, mais, aujourd'hui, on sent qu'il y a un certain relâchement dans la surveillance de ces ventes à la sauvette et notamment, évidemment, avec les périodes estivales qui arrivent, il y a un certain nombre de choses qui se passent et qui sont notamment difficiles pour les touristes.

Ce que nous souhaitons par ce vœu, c'est d'une part que M. le Préfet de police ou son représentant nous donne le bilan des actions qui ont été menées dans ce domaine depuis l'adoption de ce vœu en septembre 2012 et, deuxièmement, qu'il nous indique très clairement ce qui va être fait, les mesures complémentaires qui vont être prises pour assurer cette période estivale et la garantie pour les touristes de ne pas être agressés, notamment dans un certain nombre de zones touristiques.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS, d'avoir respecté le temps de parole.

Pour répondre à votre vœu n° 73 sur la vente à la sauvette, M. BARGETON puis M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je fais ces réponses au nom de Myriam EL KHOMRI qui ne peut pas être avec nous cet après-midi.

Tout d'abord, le vœu auquel fait référence le groupe U.M.P.P.A. était en réalité un vœu de l'Exécutif sur proposition d'un vœu initial du groupe U.M.P.P.A., qui a été adopté à l'unanimité au Conseil de Paris lors des séances des 24 et 25 septembre 2012.

Ce vœu prévoyait que M. le Préfet de police prenne toutes mesures de son ressort pour réguler l'espace public soumis à des occupations sauvages, que le Maire de Paris et le Préfet de police coordonnent leurs actions avec les commissaires d'arrondissement et les chefs de circonscription nouvellement nommés de la Direction de la Prévention et de la Protection sur l'espace public concerné, dans le domaine de la sécurité, de la salubrité et de la propreté.

La vente à la sauvette est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement mobilisés et vous vous en rendez compte tous les jours. La modification législative suite à l'amendement Goujon qui en a fait un délit est particulièrement inadaptée face à ce phénomène de masse.

Mme EL KHOMRI le rappelait dans le vœu de septembre 2012, le Maire de Paris et le Préfet de police n'ont pas attendu ce Conseil de Paris pour améliorer notamment le cadre réglementaire existant par l'arrêté qui a été pris en date du 21 mai 2012, arrêté qui avait été pris en commun avec Mme Lyne COHEN-SOLAL et qui prévoit que "toute occupation du domaine public municipal parisien en vue de l'exercice d'une activité commerciale ou d'une quelconque profession proposant un produit à la vente est subordonnée à l'octroi d'une autorisation expresse du Maire de Paris, conformément aux dispositions du Code général de la Propriété des personnes publiques qui prévoit que nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous".

Le Préfet de police est mobilisé sur ce sujet, il complétera peut-être mon propos. Je vous invite donc à retirer votre vœu.

La seule manière d'améliorer la situation, c'est l'occupation de la voie publique alors que le précédent Gouvernement a supprimé en trois ans 1.500 postes à Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON, pour ces éléments de réponse.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme je l'indiquais d'ailleurs en septembre dernier à l'occasion d'un vœu qui portait sur le même sujet, la lutte contre les ventes à la sauvette est, à Paris, l'une des priorités des services de police, notamment depuis l'entrée en vigueur de la L.O.P.P.S.I. 2 et ces services ont intensifié leur action ces dernières années, mais encore ces derniers mois puisque, quelques chiffres, sur les cinq premiers mois de l'année 2013, donc à la fin du mois de mai, ce sont 490 opérations d'envergure en plus de l'activité quotidienne des policiers qui ont été conduites sur la Capitale, pour une interpellation totale de près de 1.200 individus.

En tant que de besoin, vous le savez, sur les principaux sites touchés, les effectifs locaux sont appuyés par des renforts en force mobile, c'est bien sûr le cas sur les zones de sécurité prioritaire, notamment celle du 18e arrondissement.

C'est également le cas sur les marchés du 20e arrondissement, sur la porte de Montmartre, sur les puces de Clignancourt, de Saint-Ouen ou à Belleville.

Dans le 18e arrondissement, le nombre de vendeurs à la sauvette interpellés depuis la mise en place de la Z.S.P. a progressé de 50 %, depuis octobre dernier.

Sur le secteur de Belleville, nous faisons le point avec les élus concernés encore la semaine dernière, l'action déterminée des forces de l'ordre a permis au phénomène de devenir extrêmement résiduel sur le secteur.

L'action en la matière a été confortée récemment avec l'adoption (le Préfet de police l'a rendu public aujourd'hui) d'un nouveau plan de sécurisation des zones touristiques de la Capitale, des principales zones touristiques de la Capitale.

Nous faisons le point vendredi dernier avec les élus concernés, M. BROS et Mme EL KHOMRI, et les principaux gestionnaires de ces sites, notamment le Louvre et la Tour Eiffel, qui confirmaient la bonne tendance en matière de vente à la sauvette ces dernières semaines.

Sur le seul 17e arrondissement, vous le savez, l'activité a encore progressé sous l'impulsion de la commissaire, c'est le cas autour des marchés tous les samedis, c'est le cas notamment avec le couplage de ces opérations avec des opérations de contrôle administratif et de régularité du séjour, notamment autour de la place des Ternes et de la place de l'Etoile.

Enfin, pour terminer, en plus de cette action quotidienne de contrôles, d'évictions, d'interpellations et de saisies (quand je parle de saisies, sur le 18e arrondissement, en une opération de saisie, c'est une tonne de marchandises qui est saisie par les fonctionnaires de police), les policiers, que ce soit la Direction du Renseignement ou les commissariats d'arrondissement, s'efforcent aussi de s'attaquer aux fournisseurs, aux chaînes de livraison et, sur le territoire de la Z.S.P. 18, les fonctionnaires du 18e arrondissement viennent de démanteler un réseau de trafic de cigarettes.

En plus de la Direction du Renseignement, les services locaux s'attaquent aussi à ces réseaux dès lors qu'ils en ont l'occasion.

Voilà ce que je voulais dire pour confirmer, bien évidemment, la très grande mobilisation du Préfet et de ses services sur ce sujet des ventes à la sauvette et de l'occupation illicite de l'espace public.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette réponse énergique !

Je mets aux voix le vœu n° 73... Pardon, il y a une explication de vote de M. GAREL.

Monsieur le Président, excusez-moi.

M. Sylvain GAREL. - Merci.

Monsieur le Préfet, hier, lors des questions d'actualité, nous avons félicité vos services pour leur efficacité à arrêter les assassins de Clément Méric.

Malheureusement, le même jour, le 6 juin, où Clément Méric avait perdu la vie à cause de ses idées, se sont déroulés des événements très graves à Barbès.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre de la Ligue des Droits de l'Homme qu'elle a envoyée il y a deux jours au Préfet de police.

Les informations que nous avons pu obtenir si elles s'avéraient exactes font état d'une opération de police de très grande ampleur à Barbès le 6 juin. Un impressionnant dispositif policier aurait bouclé le quartier de Barbès pendant deux heures, entravant la libre circulation des résidents et des passants.

Entre 40 et 50 personnes auraient été arrêtées et placées dans des bus spécialement affrétés pour cette opération. Plusieurs d'entre elles seraient désormais retenues dans le centre de rétention administratif de Vincennes.

Je ne fais pas état des informations qui laissent entendre que les contrôles auraient été réalisés de manière sélective au faciès.

Bref, il semblerait que les conditions de cette opération contreviennent à l'article 78-2 du Code de procédure pénale, sauf à penser que la couleur de peau soit elle-même un délit.

Vous comprendrez alors la vive émotion qui est la nôtre. Convaincus que notre République se doit de respecter les droits de tous, nous nous étonnons de cette opération dont la méthode fait davantage penser à une rafle qu'à une opération de contrôle d'identité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur GAREL, ce n'est pas une explication de vote, je suis désolé.

M. Sylvain GAREL. - Si j'explique pourquoi nous votons contre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Ce n'est pas une explication de vote...

M. Sylvain GAREL. - C'est la Ligue des Droits de l'Homme qui écrit cela.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous faites référence, Monsieur le Président, à un courrier de la Ligue des Droits de l'Homme que, pour l'instant, nous n'avons pas reçu. Bien évidemment, nous répondrons point par point au courrier ; notamment si les allusions que vous faites sont également contenues dans ce courrier, je pense que M. le Préfet de police saura trouver les mots pour répondre à la Ligue des Droits de l'Homme.

Effectivement, jeudi dernier, sur le secteur de la zone de sécurité prioritaire de Barbès - Château Rouge, une opération policière a été conduite. Si elle a été mise en place, c'est pour faire face à trois phénomènes.

D'abord, même si les chiffres qui sont cités ne correspondent pas à la réalité, l'accroissement des cambriolages sur le 18e arrondissement depuis quelques mois et la conviction qu'ont acquise les services de police qu'un certain nombre de ces cambrioleurs pouvaient opérer depuis le secteur, ce qui justifiait une première action contre les cambriolages.

Deuxième objectif de l'opération, la lutte contre les receleurs, et le commissaire du 18e nous expliquait qu'il n'était pas rare qu'un certain nombre de personnes vendent sur ces marchés sauvages du 18e des objets qui venaient de faire l'objet d'un cambriolage ou d'une appropriation illicite, donc une action contre ces receleurs a été conduite.

Troisième objectif, un contrôle administratif des établissements, de certains commerces, de débit de boisson ; neuf établissements ont été contrôlés, deux ont d'ores et déjà été fermés et deux le seront très prochainement ; c'est aussi l'un des objectifs du Préfet de police dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire du 18e.

Deuxième élément, sur le cadre juridique de cette opération, l'opération, je n'en dirai pas plus, a été conduite sur la base d'une réquisition du Procureur de la République, précisément pour la recherche d'un certain nombre d'infractions. Elle a pris fin autour de 16 heures - 16 heures 10, me disait le commissaire que j'ai eu au téléphone avant de venir. Elle s'est traduite également par le placement en garde à vue de 16 personnes pour des infractions qui n'étaient pas des infractions sur le séjour mais des infractions de droit commun ; j'ai cité les recels, je citerai aussi des ports d'armes prohibées qui ont été constatés et également plusieurs personnes qui faisaient l'objet d'une fiche de recherche ; c'était aussi l'un des objectifs de l'opération.

D'autres personnes, effectivement, parfois les mêmes, ont vu leur situation administrative contrôlée, ont pu être conduites dans un centre de rétention. Je rappelle que ces personnes peuvent encore aujourd'hui faire valoir leurs droits dans le cadre démocratique, républicain, elles disposent d'un certain nombre de recours prévus par le législateur, ce qui, sans doute, n'était pas le cas des personnes qui étaient raflées à une certaine époque.

Enfin, ces opérations, bien évidemment, Monsieur le Président, n'ont pas vocation à se rééditer quotidiennement. Simplement, lorsqu'elles sont programmées à bon escient, elles viennent en appui à l'action énergique, que l'on vient de mentionner, du commissaire du 18e et des services de police sur le territoire de la Z.S.P. du 18e ; quelques éléments très simples :

- trafics de stupéfiants, au mois de mai : 18 affaires, 35 placements en garde à vue, 15 déferrements ;

- vols avec violence : 42 placements en garde à vue ;

- ventes à la sauvette : 455 procédures simplifiées dans le courant du mois de mai avec l'affaire de démantèlement de réseau que j'ai citée ou prostitution.

Ces opérations, encore une fois, bien évidemment, n'ont pas vocation à être quotidiennes, elles viennent en appui d'un travail de fond qui est conduit par les fonctionnaires de police sur le 18e arrondissement.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette qu'on en soit arrivé à ce détournement de procédure qui est absolument incroyable. A aucun moment, nous n'avons parlé des ventes à la sauvette.

Ce qu'ont dit "Les Verts", et vous les avez laissé faire, je trouve cela lamentable, c'est un détournement du règlement.

Cela n'a rien à voir ; vous avez profité du vœu pour vous exprimer sur un autre sujet, cela s'appelle un détournement de procédure, et si cela ne plaît pas à M. CONTASSOT, c'est pareil !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je propose que nous passions au vœu suivant.

M. Jérôme DUBUS. - Ils vont sûrement le détourner également.

Je compte sur vous, Monsieur le Maire adjoint, pour faire respecter le règlement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour une fois que vous comptez sur moi, c'est formidable !

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la recrudescence de la mendicité agressive.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu suivant relatif à recrudescence de la mendicité agressive.

M. DUBUS a la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit des arrêts anti-mendicité que le Ministre de l'Intérieur a souhaité ne pas poursuivre, qui ont donc été supprimés à Paris, notamment sur les Champs-Élysées et dans d'autres zones touristiques, alors que ces arrêts anti-mendicité avaient donné de bons résultats, contrairement à ce qui a été dit.

Des résultats positifs ont été obtenus par les forces de l'ordre en diminuant les nuisances et les délits, facilitant l'identification des donneurs d'ordres.

Ces arrêtés ont permis également de remonter des filières et de démanteler des réseaux mafieux, exploitant des populations vulnérables, en coopération avec la police roumaine pour démanteler les réseaux.

Ces arrêtés ont également constitué une mesure de prévention à l'égard de nombreux mineurs contraints de pratiquer la mendicité agressive et ses formes assimilées. On voit aujourd'hui le résultat ; je rappelle que le comité Colbert a lancé un appel à l'aide il y a peu de temps, quelques jours, de manière à appeler l'attention de M. le Préfet de police et du Maire de Paris sur les conditions dans lesquelles les touristes sont maintenant accueillis et agressés dans Paris.

Nous demandons clairement, avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés du groupe U.M.P., de rétablir ces arrêts anti-mendicité et de les étendre aux zones touristiques, car il en va de la sécurité des touristes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question des réseaux de traite d'enfants provenant de Roumanie, de Bulgarie, de Bosnie ou d'autres pays des Balkans est une problématique présente sur le territoire parisien depuis plusieurs années, avec l'exploitation sans cesse grandissante de ces mineurs, qui sont à la fois victimes de réseaux et auteurs de délits.

Je suis particulièrement attentif à cette situation présente dans les quartiers touristiques et commerçants à fort passage et dans les réseaux de transport. Ce phénomène est d'autant plus complexe du fait de la diversité des acteurs concernés : touristes, commerçants, transports en commun.

Je veux rappeler la position du Maire de Paris : fermeté absolue dans la lutte contre les réseaux mafieux. Sur la question des arrêtés anti-mendicité, que vous appelez "arrêtés anti-mendicité agressive", mais qui ont été, en fait, des arrêtés anti-mendicité, nous avons toujours trouvé qu'ils étaient inefficaces et stigmatisants.

Ce matin, on a eu la possibilité de la tolérance à géométrie variable pour les 4x4 qui se garaient en double ou triple file dans le 16e arrondissement et on voit bien que vous voulez être faible avec les forts et fort avec les faibles.

La principale conséquence de ces arrêtés a été le déplacement d'une rue à une autre, d'un arrondissement à un autre, d'un quartier à un autre, de ce phénomène.

Un cadre légal prévoit d'ores et déjà, en cas de mendicité agressive, une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende, que s'agissant de l'exploitation de personnes vulnérables, de mineurs souvent déscolarisés, et nous l'avons, ensemble, tous, bien évidemment, évoqué, de malades, de personnes en situation de handicap, de femmes enceintes, c'est également un délit puni de 10 ans d'emprisonnement et d'un million et demi d'amende.

Vous le savez, depuis septembre 2012, ce sont quatre filières qui ont été démantelées dans ce cadre. Le réseau Hamidovic a aussi été récemment condamné. Myriam EL KHOMRI était d'ailleurs présente avec Anne HIDALGO le jour du verdict, le 15 mai dernier. Je sais que le Parquet de Paris a fait appel. Ce réseau était tombé bien avant les arrêts anti-mendicité, à l'automne 2010.

Je connais le travail important effectué par la Préfecture de police sur cette question. C'est par une réponse partenariale à l'échelle européenne, et notamment avec les autorités roumaines, mais pas seulement, car nous ne stigmatisons personne, je pense aux policiers roumains actuellement à Paris ou à la magistrature roumaine. J'ai moi-même rencontré ces personnes dans le commissariat du 20e arrondissement le jour de Noël où je faisais une tournée.

Je suis convaincu de la nécessité d'approfondir le travail partenarial entre tous les acteurs concernés pour améliorer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Aussi, le 6 mai dernier, nous adressions un courrier à M. le Préfet de police dans lequel Mme EL KHOMRI lui proposait de nous réunir sur la question de la sécurité et du tourisme pour traiter de la question de cette forme de

délinquance présente sur le territoire depuis plusieurs années, afin de coordonner les mesures de sécurité prises par tous ces acteurs pour lutter au quotidien contre ce phénomène.

Nous avons eu l'occasion de nous réunir à plusieurs reprises avec M. le Préfet de police, la dernière réunion ayant eu lieu ce vendredi. Myriam EL KHOMRI était présente avec notre collègue au tourisme, Jean-Bernard BROS, étaient notamment présents l'Office de tourisme, les responsables des grands musées, Louvre, Tour Eiffel, le comité Champs-Élysées, mais aussi les réseaux R.A.T.P. et S.N.C.F.

Le représentant du comité des Champs-Élysées présent lors de la dernière réunion vendredi, qui avait exprimé ses craintes sur la non-reconduction, lui-même s'est dit rassuré car la situation s'était améliorée depuis un an.

Au Louvre, une nette diminution du nombre de vols par mois a été constatée depuis le mois d'avril, moins 75 % de plaintes déposées pour vol.

Une nouvelle fois, c'est la présence policière qui permettra aussi d'améliorer la situation alors que le Gouvernement précédent a supprimé en trois ans 1.500 postes à Paris dans les commissariats.

Je sais que des dispositifs spécifiques ont été mis en place et je laisserai le représentant du Préfet de police expliquer le plan de 27 mesures qu'il a développé pour la sécurité des touristes. J'émet donc un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, M. le Préfet de police et moi-même avons eu l'occasion d'exposer ici même les raisons qui ont conduit le préfet à ne pas abroger les arrêtés, mais à ne pas les reconduire. Je n'y reviendrai pas si ce n'est pour indiquer qu'aujourd'hui, comme l'a dit Julien BARGETON, les services disposent des outils juridiques de nature à permettre une action efficace.

Des modes d'action plus adaptés ont été mis en œuvre et après plus de neuf mois, cela a été rendu public il y a quelques jours, la délinquance commise par des ressortissants d'origine roumaine à Paris est en diminution depuis le début de l'année avec un recul qui reste encore à confirmer, mais de près de 8 %.

Les actions policières effectivement s'orientent aujourd'hui autour de trois axes. D'abord, un renforcement de la présence policière sur la voie publique et je l'ai dit tout à l'heure, sur les principaux sites touristiques. Un plan d'action spécifique a été mis en place sur ces sites, outre l'occupation du terrain par les policiers. Cette occupation est combinée avec des actions en sous-sol dans les lignes de métro.

Nous avons également une mobilisation particulière des unités spécialisées (patrouilles, VVT, effectif BAC) et des contacts avec les offices du tourisme, les tours opérateurs, les principaux hôtels qui accueillent ces touristes. Tous ces contacts sont en train de se mettre en place.

Un petit mot du comité Colbert, effectivement, lorsque la directrice générale du comité Colbert a fait ces déclarations, nous nous sommes rapprochés des instances de ce comité qui n'avaient pas connaissance de cette démarche, qui n'engage pas le comité Colbert, comme nous en avons assuré le comité.

En revanche, nos contacts quotidiens, que ce soit le comité des Champs-Élysées, la Tour Eiffel, le Louvre, nous confirment que depuis quelques semaines et maintenant quelques mois, depuis la mise en place de ce plan, les choses vont mieux et s'améliorent.

Bien évidemment, beaucoup reste à faire. Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, la coopération avec les autorités roumaines en la matière est fondamentale, et je vous confirme que le dispositif mis en place ces dernières années sera reconduit cet été avec la mise à disposition par les autorités roumaines de patrouilleurs roumains qui rejoindront la Capitale à compter de cet été.

Deuxième axe d'action, c'est la question des mineurs, ces fameux mineurs interpellés, dont on sait qu'il est compliqué d'engager la responsabilité pénale. Aujourd'hui, grâce à l'action déterminée du Procureur de la République ce sont 21 mineurs roumains qui sont en détention à Fleury-Mérogis. C'est un mouvement assez nouveau le fait que la justice condamne maintenant ces mineurs à des peines de prison. Bien évidemment, il faut qu'il y ait récidive et fait grave.

Je suis également en mesure de vous annoncer que nous avons réussi il y a une quinzaine de jours le tout premier retour vers la Roumanie d'un mineur roumain incarcéré, par la voie consulaire auprès des instances roumaines, donc des services sociaux en Roumanie. Roumanie où M. le Préfet de police s'est rendu pour la deuxième fois en avril dernier.

Dernier axe, cela vient d'être mentionné, le démantèlement des réseaux, bien évidemment c'est la priorité du Préfet de police et par rapport à ce que disait Julien BARGETON, un cinquième réseau a été démantelé il y a quelques jours.

Depuis septembre, cinq réseaux criminels délinquants ont été démantelés, vous vous doutez bien que nous travaillons sur d'autres et notamment sur ces formes d'exploitation des mineurs à la mendicité, d'ailleurs dans une forme judiciaire un peu nouvelle, mais je n'en dirai pas plus n'ayant pas compétence sur ce point, qui mêle les différents services de police sur une même affaire.

Vous voyez, la détermination, même sans arrêté mendicité, reste entière et totale.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour ces explications complètes. Y a-t-il une demande d'explication de vote ? Non. Alors je vais passer tout de suite au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif au dédommagement des victimes des agressions du Trocadéro.

Vœu déposé par MM. Claude GOASGUEN, Bernard DEBRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mmes Valérie HOFFENBERG, Marie-Laure HAREL, M. Eric HELARD relatif à la remise en état de l'espace public.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 75 relatif au dédommagement des victimes des agressions du Trocadéro. Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU pour une minute.

M. Pierre GABORIAU. - M'autorisez-vous à présenter les deux vœux, n° 75 et n° 76 en même temps ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Avec grand plaisir.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Après les graves débordements survenus le 13 mai dans le quartier du Trocadéro, à l'occasion de la manifestation organisée par la Ligue de football pour la remise du trophée de champion de France au Paris Saint-Germain, la responsabilité évidente des agresseurs n'exonère pas l'Etat de sa propre responsabilité.

Manifestement, l'encadrement nécessaire à la sécurité a été sous-estimé ainsi que l'ont reconnu en particulier deux syndicats de police et la dangerosité des présumés auteurs des incidents, qui avaient déjà agi la veille sur les Champs-Élysées a été négligée.

Face à l'étendue du traumatisme des dégâts physiques et matériels, et des conséquences économiques et financières qui perdurent dont ont été et sont les victimes, les commerçants en particulier, mais aussi les riverains exposés et abandonnés à leur sort en fin d'après-midi et au milieu de la soirée de ce 13 mai, après avoir fait des visites de terrain, organisé une réunion en mairie avec la CCIP et des spécialistes d'assurance et aidé à la constitution d'une association de commerçants, le député-maire du 16e arrondissement Claude GOASGUEN, le député Bernard DEBRÉ et la municipalité du 16e émettent le vœu que le Maire de Paris interfère auprès du Premier Ministre pour que toutes les victimes des saccages survenus dans le quartier du Trocadéro, à la marge de la

manifestation, obtiennent de l'Etat le remboursement à l'euro près et dans les meilleurs délais des dommages non pris en charge par les compagnies d'assurance.

Outre les biens privés détruits et endommagés, l'espace public a été lui aussi fortement dégradé qu'il s'agisse des jardins du Trocadéro, ou des mobiliers urbains tels que les cabines téléphoniques ou les signalisations. Ces réparations et remises en état relèvent de la responsabilité de la Ville ou de ses concessionnaires. Il appartiendra, le cas échéant, à la Ville de Paris d'obtenir une indemnisation lorsque les responsabilités seront établies.

Aussi, il y a lieu de faire procéder dans les meilleurs délais aux remises en état des espaces publics ainsi dégradés et au renouvellement des mobiliers urbains ainsi endommagés. C'est le vœu que nous émettons pour que le Maire de Paris s'assure que la remise en état des espaces publics dégradés et le renouvellement des mobiliers urbains endommagés place du Trocadéro et du 11 novembre soient réalisés dans les plus brefs délais par les services compétents et les concessionnaires concernés de la Ville de Paris. Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant du vœu n° 75, sur le dédommagement, je m'interroge sur l'opportunité de ce vœu puisque l'arsenal juridique en vigueur prévoit déjà une indemnisation par l'Etat des dommages causés lors de la manifestation, en application de l'article L. 211-10 du Code de la sécurité intérieure. Je me permets de vous le citer : "L'Etat est civilement responsable des dégâts et dommages résultant des crimes et délits commis à force ouverte ou par violence par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit contre les personnes, soit contre les biens". Cela rappelle des souvenirs de cours de droit.

Je m'interroge d'autant plus que la Préfecture de police, sans attendre la mobilisation des commerçants, s'est engagée dans une démarche d'information des victimes de ces déprédations.

Ainsi, une page sur le site de la Préfecture de police de Paris est dédiée aux victimes de ces dommages et a été mise à jour le 16 mai 2013, 3 jours seulement après la manifestation que vous citez.

J'ose espérer que vendredi dernier, dans le cadre de la conférence de presse que vous organisiez au café Kleber, vous avez fait référence à ces informations montrant que l'Etat ne se dédouane pas de ses responsabilités. Les services de la Préfecture de police ont d'ailleurs reçu plus de 17 demandes qui sont en cours de traitement et pourront répondre sur le sujet. Le Maire de Paris et l'ensemble de l'Exécutif municipal sont, vous vous en doutez, très sensibles aux dommages subis par les victimes de saccages et de détériorations de biens et nous suivrons de très près le traitement de ces demandes faites à la Préfecture.

Je vous demanderai donc, au vu des éléments fournis, de bien vouloir retirer votre vœu. Preuve que sur ce dossier, comme sur les autres, nous ne vous avons pas attendus pour prendre nos responsabilités.

S'agissant du vœu n° 76, celui qui concerne l'espace public cette fois et non plus les biens privés, si on peut saluer ici la célérité et la réactivité des services de la Ville et de ses partenaires pour la remise en état de l'espace public, on ne peut pas en dire autant de votre vœu que je considère en conséquence, et un mois après les événements, caduc et sans objet.

Le fait que nous n'ayons pas eu de Conseil de Paris au mois de mai en est sans doute la cause. Heureusement, nous n'avons pas attendu que vous le déposiez au Conseil de Paris de juin pour remettre en état les espaces publics dégradés le 13 mai dernier. Les dommages réalisés ce soir-là étaient nombreux, même si les dégradations les plus spectaculaires portaient sur les terrasses de café et les véhicules privés, vous l'avez d'ailleurs vous-mêmes noté.

Nous avons ainsi constaté la dégradation de vasques de candélabres, d'abri bus, de cabines téléphoniques, de plaques de noms de rues, de vitres de plans de la R.A.T.P., ainsi qu'un caisson piéton arraché et des tubes tordus. A cela s'ajoute, comme vous le savez, de nombreuses vitrines de magasins cassées et un véhicule incendié au 116 avenue Kléber qui a endommagé l'asphalte du trottoir et aussi l'enrobé.

Pour les réparations qui reviennent à la Ville, les brigades de voirie ont procédé à la réparation de huit tubes et panneaux. De nouvelles lanternes ont été installées dès le lundi suivant les événements, et les caissons de noms de rues abîmés ont été refixés.

Concernant les espaces publics, la Direction des espaces verts et de l'environnement, la DEVE de la Ville de Paris, s'est tout de suite chargée de tailler les végétaux abîmés, de réparer les grillettes des mobiliers et le jardin a été rigoureusement nettoyé et rendu fréquentable pour le bon plaisir des Parisiens et puis de nos chers touristes.

Les travaux de remise en état plus importants, ainsi que le remplacement des végétaux enlevés seront effectués dès l'automne à la période des replantations. Certaines plantations ne pourront être faites que cet automne. De ce que je sais, il ne resterait plus que les barrières du jardin central à remplacer et cette opération est en cours.

La réparation du mobilier publicitaire, y compris les abris bus, revenait à JC Decaux. La totalité de leur matériel a été réparé dans le cadre de leur marché.

Je demande donc le retrait de votre vœu au motif des informations que je viens de vous livrer. Si tel n'était pas le cas, j'émectrais un avis défavorable comme sur le précédent.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je vois que le 16e arrondissement est vraiment bien traité. Est-ce que le Représentant du Préfet de police veut rajouter quelque chose ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques mots effectivement pour confirmer que c'est avec célérité, puisque c'est dans les 48 heures après les événements, que les conditions de dédommagement des personnes qui ont été victimes de dégâts ont été rendues publiques. Un guide méthodologique a été actualisé pour l'occasion, une ligne téléphonique dédiée a été mise en place et existe encore aujourd'hui, de même qu'une adresse de courriel spécifique. Tout cela figure sur le site Internet.

Le guide, pour mémoire, rappelle les deux étapes qu'il faut faire avant de solliciter et se tourner vers la Préfecture. D'abord c'était le dépôt de plainte, on en a enregistré effectivement un certain nombre. Ensuite, c'était se tourner - d'ailleurs nous avons calé cette démarche avec la Fédération française des sociétés d'assurances - d'abord vers l'assurance. Et en cas de refus de prise en charge totale ou partielle de l'assurance, la personne peut se tourner vers la Préfecture de police.

A ce jour, ce sont effectivement 17 demandes d'indemnisation qui nous ont été adressées pour un montant pour l'instant qui avoisine les 200.000 euros. Ces demandes sont traitées avec beaucoup de rapidité et célérité, puisque sur ces 17 cas, 14 d'ores et déjà font l'objet d'une expertise, soit que l'expert soit déjà passé pour constater les dégâts, soit que la visite soit programmée dans les prochains jours.

Sur la base de ces rapports, chaque demande fait l'objet d'un examen attentif individualisé, qui tend effectivement à vérifier si les conditions prévues par la loi, par le législateur, sont remplies.

Monsieur le Président, afin que cette procédure soit parfaitement connue des commerçants du Trocadéro, mais aussi que toute difficulté puisse nous être signalée directement, M. le Préfet de police a demandé hier au chef du service des affaires juridiques de la Préfecture de police de prendre contact avec le président de l'association des commerçants que vous avez mentionnée. De premiers échanges sont intervenus hier dans la matinée. Les coordonnées réciproques ont été échangées et ces contacts ont vocation à se poursuivre bien sûr autant que de besoin et autant que ce sera nécessaire le temps de l'examen des différentes procédures dont nous serons saisis.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci bien.

Monsieur GABORIAU, voyant que vos vœux sont exaucés avant même d'être émis, est-ce que vous le retirez ?

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, je remercie mon collègue, M. BARGETON, de sa réponse et des éléments complets qu'il donne et M. le Représentant du Préfet de police.

Finalement, il fallait bien poser ces deux vœux pour avoir ces éléments de réponse assez précis. Je maintiens bien entendu les deux vœux parce que j'insiste sur l'euro près et les meilleurs délais. Donc les réponses qui me sont données me disent que tout est en cours, mais cela n'est pas terminé. Nous serons donc attentifs à ce que tout soit terminé et que les commerçants soient bien indemnisés à l'euro près.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DPVI 49 - Subventions (100.000 euros) et conventions avec 4 accorderies parisiennes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPVI 49 : subvention et convention avec 4 accorderies parisiennes.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE, pour cinq minutes.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une courte intervention pour me réjouir aujourd'hui du vote de ce projet de délibération relatif au soutien de la Ville de Paris à des accorderies parisiennes, dont celle du grand Belleville qui concerne le 20e arrondissement, portée par le centre social La maison du bas Belleville.

Cette accorderie nous tient particulièrement à cœur, à nous élus du 20e arrondissement, car elle poursuit une dynamique positive sur ce quartier. Il est intéressant, et je veux le noter, que ce projet ait permis de réunir autour de la même table les quatre arrondissements sur lesquels s'étend Belleville, ce qui n'est pas toujours évident.

Nous avons donc cette fois réussi à considérer le quartier de Belleville dans sa globalité. L'échelle du grand Belleville est en effet celle pertinente pour appréhender ce territoire et pour la mise en œuvre de politiques publiques mieux adaptées aux besoins des habitants.

Au-delà de cette approche institutionnelle, je veux aussi souligner ce concept de l'accorderie qui vient du Québec et qui permet à chaque personne de valoriser ses compétences et d'en acquérir de nouvelles, et ceci en dehors de tout échange monétaire. Les personnes peuvent ainsi accéder à des services auxquels elles n'auraient pas été en mesure d'avoir recours en payant.

Dans un quartier populaire, comme Belleville, un quartier où de nombreux habitants vivent avec de très faibles revenus mais où les besoins sont d'autant plus importants, l'accorderie apporte des solutions concrètes à l'exclusion et nous rappelle ainsi que la solidarité est aussi l'affaire de tous.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je remercie Marinette BACHE de mettre en avant cette action solidaire. En effet, depuis 2008, le Maire de Paris a souhaité développer de nouveaux systèmes de solidarité dont ce réseau de voisinage, initié et développé en France par la fondation MACIF. C'est chose faite aujourd'hui avec quatre accorderies ouvertes à Paris.

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en valorisant la contribution de chacun, quelle que soit sa condition sociale, telle est la philosophie des accorderies. Sur le modèle québécois, nous avons décidé d'ouvrir les accorderies dans les quartiers populaires, où le développement des réseaux d'entraide permet aux habitants d'accéder au bien vivre ensemble et de contribuer à améliorer les conditions de vie.

Les accorderies sont aussi des lieux d'écoute et d'échanges qui permettent de rompre l'isolement et de créer du lien social. Il existait jusqu'ici les systèmes d'échanges locaux. Le principe des accorderies s'en distingue par un système de crédit de temps : une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, et le temps remplace l'argent.

C'est l'originalité de cette démarche, qui est en prise directe avec les réalités des habitants des quartiers et des Parisiens en général, comme le prouve d'ailleurs le succès de ces accorderies avec plus de 600 accordeurs inscrits.

Je tiens donc chaleureusement à remercier les quatre structures porteuses des accorderies parisiennes, ainsi que tous les acteurs locaux et les Parisiens accordeurs qui font le succès de cette démarche solidaire et humaniste. C'est une initiative pionnière de Paris qui essaime désormais dans d'autres collectivités françaises, et nos accorderies reçoivent de nombreuses visites d'autres communes intéressées, à notre grande satisfaction.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DPVI 49).

2013 DPP 1 - DVD 3 - Subvention (275.000 euros) avec convention à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPP 1 - DVD 3 et l'amendement n° 77, pour une subvention avec convention à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très bref. Nous allons voter pour cet amendement parce que, en tant que président de la SAEMES, je sais à quel point cette association est utile et extrêmement appréciée par l'ensemble des exploitants de parkings. Elle joue un rôle tout à fait irremplaçable et, hélas, depuis plusieurs exercices, on voit la subvention diminuer, mettant en péril, il faut le dire, l'avenir de cette association.

Donc, il nous semble que ce serait extrêmement dommageable qu'on se prive du rôle de cette association en matière de sécurisation des personnes qui vont dans les parkings et qui apprécient. On le sait, il y a une forme d'angoisse à aller dans les parkings, et encore plus pour les femmes. Quand elles voient ces personnes, effectivement, cela les rassure.

Si on veut que les gens continuent d'aller dans les parkings souterrains, il ne faut pas supprimer ce type de pratique.

Donc, nous souhaitons que le montant de la subvention soit maintenu, pour ne pas se retrouver avec une cessation d'activité de cette association.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Mme Laurence DOUVIN a la parole pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les parkings souterrains sont un espace qui reste, pour beaucoup de personnes, anxiogène. La Ville de Paris a formalisé un partenariat avec l'Association des promoteurs et exploitants de parkings depuis 2007. Il y a eu une première convention, donc, à cette date, puis une deuxième en 1993.

En 2010, une nouvelle convention vient d'être établie pour les quatre ans à venir. C'est vrai que les rondes de chiens sont tout à fait appréciées. La clientèle, bien entendu, est rassurée quand elle sait qu'il y a une présence humaine.

Nous avons vu le montant de la subvention diminuer depuis 2010 de plus de 21 %, puisqu'elle était au départ de 350.000 euros, puis en 2012 de 300.000 et là, ce sont 275.000 qui nous sont proposés. Nous n'avons aucune justification éventuelle de cette baisse de subvention.

Donc, j'emploierai très volontiers les mêmes arguments que M. CONTASSOT pour porter cet amendement et demander que cette subvention soit rétablie à la somme initiale, c'est-à-dire 350.000 euros.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est un projet de délibération DPP-DVD. Mme EL KHOMRI devait vous répondre. Finalement, c'est moi qui le ferai !

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, ce projet de délibération s'inscrit dans le sillage du protocole conclu avec l'A.P.E.P. et voté par le Conseil de Paris en décembre 2010. Cette convention a été conclue pour les années 2011 à 2014 incluses et prévoit le versement d'une subvention nécessaire pour mettre en place un dispositif de sécurisation approprié dans les parcs de stationnement concédés par la Ville. Dans le cadre des négociations entre la Ville et l'A.P.E.P., il a été décidé d'établir le montant de la subvention à la juste hauteur des moyens nécessaires, à la juste valeur des prestations demandées.

Le dispositif de surveillance ne concerne que 75 des 145 parkings publics de la Ville. Il a été adapté.

De plus, les prestations de l'A.P.E.P. s'ajoutent aux prestations de sécurité déjà complètes assurées par les exploitants dans leur contrat de délégation de service public.

A l'étude des données chiffrées, que je tiens à votre disposition, à tous les deux - si vous le souhaitez, je vous les ferai passer -, il a été décidé de supprimer les rondes systématique dans les 31 parcs qui posaient le moins de problèmes, tout en maintenant, bien entendu, et en bonne intelligence, une forme d'intervention rapide sur appel du chef du parc.

Je peux me rendre compte, tableaux à l'appui, que la présence humaine est, en revanche, plus forte dans les parcs des 8e et 17e. Cela doit sans doute être dû au risque de vol de grosses cylindrées dont raffolent les réseaux liés aux trafics de voiture.

De plus, je souhaiterais vous rappeler que les concessionnaires, à l'instar des entreprises privatisées d'autoroute, dégagent des marges qui me paraissent suffisantes pour s'impliquer de manière pérenne et appropriée dans la sécurisation de leur ouvrage.

Aujourd'hui, on peut légitimement estimer que le nombre moyen de délits par place a baissé. Il a baissé de 50 % en dix ans, puisque la mode des vols des autoradio et autres G.P.S. est passée.

D'ailleurs, là aussi, récemment, un réseau qui opérait dans les parkings a été démantelé. Je crois que c'était hier ou avant-hier.

J'émet donc un avis défavorable à cet amendement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette réponse non anxiogène.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 77, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Merci à M. Christophe GIRARD de suivre aussi attentivement les débats !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP1 - DVD 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DPP 1 - DVD 3).

2013 DPVI 69 - Subventions (21.900 euros) à 8 associations au titre de l'intégration.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et nous examinons, dans le cadre de cette 6e Commission, le projet de délibération DPVI 69 et l'amendement technique n° 78 A. Le projet concerne une subvention à 8 associations au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour un amendement technique, comme il est précisé, pour demander de remplacer le montant attribué au titre des subventions à ces 8 associations, qui avait été chiffré à un montant de 21.900 euros, par un montant de 19.900 euros.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 78 A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DPVI 69).

2013 CAS 4 - Communication relative au bilan d'activité 2012 de la commission d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P. et des admissions en E.H.P.A.D. de l'établissement public.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération CAS 4 : bilan d'activité 2012 de la commission d'entrée en résidence du C.A.S.-V.P. et des admissions en E.H.P.A.D.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent environ 1/5e de la population, et sont proportionnellement moins nombreuses dans notre Capitale que dans l'ensemble de la France métropolitaine où elles représentent plus de 22 %.

La situation financière des seniors reste toutefois plus préoccupante à Paris qu'ailleurs. Il existe, en effet, de fortes disparités de revenus, Paris comptant à la fois des seniors bénéficiant de revenus importants mais aussi des personnes âgées pauvres. 13 % des ménages de plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11 % en Ile-de-France et 10 % en France métropolitaine.

A cela, s'ajoute le prix d'un foncier particulièrement élevé dans notre ville, faisant qu'une personne âgée sur cinq est locataire du parc social et 12,5 % des personnes inscrites au fichier des demandeurs de logements sociaux ont plus de 60 ans.

Si les bailleurs sociaux ont su, depuis quelques années, mieux prendre en compte la perte d'autonomie dans le parc social, il n'en va pas de même dans le parc privé où 1/3 des Parisiens âgés vivent dans des logements inaccessibles. Or, on le sait, la question du logement et de son adaptation est déterminante dans le vieillissement. Le logement ne doit pas constituer un handicap de plus pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge.

C'est pourquoi notre Municipalité a souhaité dès 2001 intensifier et diversifier son offre d'hébergement pour les personnes âgées, autonomes ou dépendantes, afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins quotidiens de nos aînés.

Le C.A.S.-V.P. gère un parc de 124 résidences pour personnes âgées, ce qui représente 5.729 logements. Ces logements sont tous accessibles, abordables, dans un environnement sécurisant, affiliés à des services de soins infirmiers à domicile, bien souvent avec des services collectifs, comme un restaurant, et surtout en prise avec la réalité sociale de leur quartier. Ils sont de véritables retardateurs de la perte d'autonomie, car on sait que 80 % des chutes sont faites dans des logements inadaptés, que l'inaccessibilité confine à l'isolement, que la cherté des loyers entraîne l'abandon des soins et que tout cela précipite dans la dépendance.

Ce parc est donc à chérir, et c'est ce que nous faisons. J'en prends pour exemple le chantier de la résidence rue du Faubourg du Temple, qui a mobilisé grandement les fonds du C.A.S.-V.P.

Cela passe aussi par le financement de 2.200 places nouvelles en E.H.P.A.D., portant à 7.000 places le total.

Citons pour l'exemple le très bel E.H.P.A.D. du 13^e arrondissement (Annie Girardot), récemment livré.

Il faut aussi compter dans cet effort les travaux de restructuration que nous menons dans nos E.H.P.A.D. pour améliorer, en termes de bienveillance architecturale, l'accueil des personnes âgées et des personnels. J'ai en mémoire les chantiers d'Anselme Payen dans le 15^e ou encore celui d'Harmonie à Boissy-Saint-Léger.

Cependant, malgré nos efforts, l'offre parisienne en structures d'hébergement reste encore inférieure à la demande, qui se fait de plus en plus grande. La construction de nouveaux équipements se heurte effectivement à la réalité parisienne, qui est marquée par la rareté du foncier parisien et son coût élevé. De ce fait, ce qui est rare étant prisé, nous devons à celles et ceux qui les sollicitent une parfaite garantie de l'égalité et de la justice du traitement de leur demande.

Afin de garantir la transparence et l'objectivité des procédures d'attribution de ces places d'hébergement, une instance pluraliste et collégiale a été créée pour les résidences et un état des lieux de l'usage de nos places en E.H.P.A.D. est porté à la connaissance des élus parisiens.

A l'instar de ce qui a été réalisé en 2001 pour les logements sociaux relevant du contingent du Maire de Paris, le Conseil de Paris a voté en février 2010 la création d'une Commission pour l'entrée en résidence.

Chargée d'émettre un avis sur les candidatures sélectionnées pour l'admission en résidence-appartement ou résidence-services, la Commission propose un ordre de priorité au directeur général du C.A.S.-V.P., seul habilité réglementairement à prononcer les admissions.

En se basant sur des critères qui sont essentiellement liés à l'urgence sociale de la demande (inadaptation du logement, perte du logement, décohabitation voulue ou subie, taux d'effort dans le logement actuel trop important, souhait de rester dans son arrondissement), la Commission participe d'une plus grande équité de traitement dans l'accès à l'hébergement à Paris.

5.141 candidats ont sollicité des places en résidence et 517 se sont vus admis.

Leur profil : plus de 60 % avec des ressources inférieures à 1.000 euros mensuels, dont 20 % inférieurs à 750 euros. Près de 75 % d'entre eux sont donc pris en charge par l'aide sociale légale.

En ce qui concerne les E.H.P.A.D., l'attribution ne peut pas être guidée que par des critères sociaux, mais également médicaux.

En effet, on le sait, la charge en dépendance de ces établissements est de plus en plus élevée, donc il faut prendre en compte l'avis des équipes médicales et paramédicales sur l'aptitude de l'établissement à prendre en charge la personne.

Cela dit, 478 admissions ont été prononcées en 2012 pour des demandeurs âgés en moyenne de 85 ans avec un délai d'admission de 23 jours.

Je tiens également à souligner deux solidarités à l'œuvre à travers les E.H.P.A.D. : tout d'abord, une solidarité sociale puisque 60 % des admis bénéficient d'une prise en charge à l'aide sociale légale et c'est bien là le rôle d'une collectivité locale, de fournir ce service quand on connaît le prix de la dépendance, une solidarité régionale enfin puisqu'un quart des admis sont franciliens dans nos E.H.P.A.D. franciliens. Quand nous investissons hors les murs, nous ne le faisons pas que pour nous-mêmes, mais pour un développement harmonieux et partagé de la métropole.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est l'occasion de rappeler que, dans son logement, on peut vieillir moins vite, mais cela dépend des murs et que la Ville de Paris investit beaucoup dedans.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci Monsieur le Conseiller d'avoir souligné ce projet de délibération.

Cela faisait partie des promesses de transparence, nous les avons tenues. Je voudrais en profiter pour remercier les membres de la Commission, toutes familles politiques confondues, qui, très régulièrement, tous les vendredis après-midi, se réunissent pour effectivement désigner les candidats.

Toutes (puisque, depuis que vous n'êtes plus là, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, il n'y a plus de Monsieur), toutes ces dames permettent d'avoir une vision sur la situation souvent complexe des personnes âgées à Paris et vous l'avez relevé avec des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Ce sont aussi maintenant des réflexes d'autres organismes que nous avons mis en place, comme les C.L.I.C. Paris Emeraude qui nous orientent aussi des personnes, ce qui veut dire que l'on essaie d'éviter de passer au travers des situations les plus dramatiques.

Alors, juste pour confirmer ce que vous dites, le fait que les E.H.P.A.D. à Paris sont, quand c'est le C.A.S.-V.P., 100 % habilités à l'aide sociale, quand ce sont des E.H.P.A.D. neufs, nous imposons un nombre d'habilitations à l'aide sociale, cela permet aux Parisiennes et aux Parisiens, même s'ils ont des petites ressources, de rester dans Paris dans les E.H.P.A.D.

Je voudrais prendre l'exemple d'un département, mais il y en aurait d'autres. Je sais que, dans les Yvelines par exemple, il n'y a aucune habilitation à l'aide sociale dans les E.H.P.A.D.

C'est une stratégie, c'est une volonté. Nous avons fait un autre choix. Le Centre d'action sociale met aussi en place maintenant un accompagnement social pour les personnes qui sont dans nos résidences et nous travaillons beaucoup pour améliorer les conditions de vie au quotidien des personnes qui, on le sait, sans les services sociaux du département ou de la Municipalité parisienne, ne pourraient plus rester à Paris.

Nous sommes assez fiers de pouvoir continuer à le faire dans ce sens.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CAPELLE.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux campements de Roms sur le territoire parisien.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 78 relatif aux campements de Roms sur le territoire parisien.

Je donne la parole à M. DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

M. VALLS, à plusieurs reprises, Ministre de l'Intérieur, a annoncé qu'il souhaitait démanteler les campements de Roms.

Je le cite : "Plus que jamais, les démantèlements sont nécessaires et se poursuivront. Il en va du respect de la loi et de la sécurité de leurs résidents."

Il ajoute, quelques jours plus tard : "Maintenir ces camps n'est pas acceptable, d'autant qu'ils sont souvent limitrophes de quartiers populaires dont les habitants, déjà marqués par la crise, acceptent mal cette présence."

C'est exactement ce qui se passe à Paris puisque, je crois, si mes chiffres sont bons, qu'il y a encore une petite vingtaine de camps de Roms à la périphérie de Paris, soit sur le territoire parisien soit juste à la limite du territoire parisien dans des communes de la petite couronne et de la première couronne.

Nous souhaitons que, dans le cadre de la police du Grand Paris, les formules de M. VALLS ne restent pas vaines et soient appliquées, y compris dans Paris.

Je rappelle que nous avons à la fois des camps qui sont mouvants, on en a un certain nombre dans le 17e maintenant, notamment porte de Saint-Ouen, et je remercie le commissaire du 17e d'avoir fait le nécessaire pour qu'ils ne se sédentarisent pas, justement.

Nous avons des camps complètement sédentarisés, j'en ai même moi-même visité un qui était plus grand, celui qui était à la porte d'Aubervilliers. Nous étions, Mesdames et Messieurs, au moyen-âge.

Je crois que l'on ne peut pas tolérer, pour des raisons notamment d'hygiène et des raisons sanitaires, l'incrustation de ces camps dans la périphérie parisienne.

Je souhaite que nous ayons des réponses assez claires sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec une grande constance, le groupe U.M.P.P.A. dépose régulièrement des vœux au Conseil de Paris pour demander le démantèlement des campements installés sur le territoire parisien.

Ayant eu déjà l'occasion de m'exprimer sur ce sujet en Conseil général, je répondrai brièvement à M. DUBUS et à son groupe en rappelant encore une fois rapidement les modalités d'action de notre collectivité en la matière.

Je crois que vous connaissez les conditions de vie des populations Roms en errance sur le territoire francilien, faute de solution d'insertion en France comme dans leurs pays d'origine, généralement la Roumanie et la Bulgarie.

Ces populations vivent dans des squats ou des campements, dans des conditions de vie indignes.

Sans attendre la publication de la circulaire interministérielle du 26 août 2012, la Ville de Paris a, depuis des années, le souci de construire des réponses sociales bien en amont des décisions d'évacuation des campements, qui sont installés de manière illicite sur des terrains de la Ville.

La plupart du temps, ces installations sont faites dans des conditions dangereuses, qui confortent la nécessité de mettre fin aux installations.

Je tiens à vous rassurer, Monsieur DUBUS, la Ville fait systématiquement valoir son droit de propriété et lance les procédures nécessaires.

Monsieur le Maire, parallèlement, en partenariat avec les acteurs associatifs, nous travaillons à favoriser autant que possible l'insertion et la stabilisation des personnes.

Toute décision d'évacuation est précédée d'une évaluation des besoins qui permet ensuite de mobiliser des moyens humains et financiers de la Ville comme de la Préfecture de région, notamment pour héberger les personnes qui en ont exprimé le souhait.

Donc je doute que les méthodes que vous proposez, vous et votre groupe, Monsieur DUBUS, proposent la palette de réponses indispensables pour parvenir à des solutions durables pour ces populations, je voulais le répéter, qui sont victimes de tant de discriminations.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, je donne un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, depuis plusieurs années, les campements parisiens et franciliens font l'objet d'un suivi attentif de la part de la Préfecture de police, de la Préfecture de région et des municipalités concernées, en particulier à Paris, bien sûr de la Ville de Paris, souvent en lien avec les partenaires associatifs qui assurent le suivi de ces campements avec un seul objectif : régler ces situations, bien évidemment indignes pour les personnes qui habitent ces campements et, si possible, essayer de les régler dans la durée et éviter tout effet de report ou de réinstallation à quelques mètres ou dizaines de mètres.

L'action des services de l'Etat et de la Ville pour résorber ces campements a le souci de l'équilibre entre, d'un côté, la lutte contre la précarité de certaines populations et, évidemment, les exigences, qui tiennent au maintien de l'ordre et à la tranquillité publique.

A Paris, je suis totalement formel là-dessus, chaque décision de justice fait l'objet d'une mise en œuvre systématique, après réalisation d'un diagnostic social qui permet d'envisager des solutions à moyen ou long terme.

Parfois également, je le dis, le Préfet de police a été conduit et sera encore conduit, par voie d'arrêté, à prononcer l'évacuation d'un campement lorsque les conditions d'installation font craindre un risque pour la santé ou la sécurité des personnes qui l'occupent.

Depuis le 1er janvier 2013, ce sont 13 campements - quand on dit campements, ce ne sont pas les installations précaires que vous évoquez dans le 17e, qui font l'objet d'une action quotidienne - de plus de 20 personnes qui ont été évacués à Paris, avec de nettes améliorations dans certains secteurs ; je pense au 20e, au 15e, au 12e arrondissement.

La vigilance, vous avez raison de le dire, doit rester de mise sur le Nord-Est parisien, à la frontière, notamment, de la Seine-Saint-Denis. Plusieurs évacuations, trois pour être précis, sont prévues dans les prochains jours ; l'une interviendra cette semaine même.

L'action parisienne, et vous avez raison aussi de le dire, s'inscrit dans un cadre plus vaste que celui du territoire parisien : celui de l'agglomération parisienne et, effectivement, conformément aux instructions du Ministre et depuis le 1er janvier, ce ne sont pas moins de 147 campements illicites qui ont été évacués en Seine-Saint-Denis, et cela a effectivement toute son importance quand on sait qu'un certain nombre de ces personnes, ensuite, fréquentent la Capitale.

Je voulais confirmer tout simplement, Monsieur le Conseiller, que M. le Préfet de police, conformément aux instructions du Ministre, menait une action résolue, ferme, mais également humaine, en matière de démantèlement de ces campements.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Sylvain GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Elle va être très rapide, mais c'est terrible, avec la droite, sur ce dossier des Roms, parce que vous demandez que les camps soient démantelés systématiquement, et à chaque fois que la Ville de Paris, mais c'est valable aussi dans d'autres villes, veut créer des lieux d'accueil pour les gens du voyage, dont les Roms, vous vous y opposez.

En fin de compte, votre solution serait de faire disparaître ces gens-là. Vous ne voulez pas des camps sauvages qu'ils créent et vous ne voulez pas non plus qu'il y ait des lieux d'accueil pour les recevoir, donc votre position est une position purement démagogique, qui consiste simplement à vouloir s'attaquer aux gens les plus démunis qui vivent sur notre territoire.

M. Jérôme DUBUS. - Bien sûr, comme d'habitude !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Cela fait au moins six mois que vous faites des vœux sur les Roms à tous les Conseils de Paris ; je ne parle pas de vous, Monsieur DUBUS, je parle de la droite parisienne.

Mme Valérie MONTANDON. - Vous assimilez Roms et gens du voyage !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - On ne va pas rentrer dans un débat au sein de notre Conseil.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DFPE 345 - DPVI 83 - Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association "Parrains par Mille" pour un nouveau projet de parrainage de proximité, développé en particulier dans les quartiers inscrits en politique de la ville des 18e, 19e et 20 arrondissements.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 345 - DPVI 83. Il s'agit d'une subvention à l'association "Parrains par Mille" pour un parrainage de proximité dans les quartiers "politique de la ville" des 18e, 19e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je souhaite, en cette fin de Conseil, attirer votre attention sur une association que je vous propose, par ce projet de délibération, de soutenir par l'attribution d'une subvention.

Créée en 1990, l'association "Parrains par Mille" met en relation des enfants et des adolescents fragilisés, isolés, vivant dans leur famille ou bénéficiant d'une mesure de placement avec des parrains et des marraines bénévoles, avec lesquels ils peuvent tisser des liens affectifs, éducatifs et structurants.

Le parrainage vient en réponse à des situations d'isolement social, culturel, familial ou de fragilité, comme la maladie et la précarité. Il permet à l'enfant de découvrir de nouveaux repères et un mode de fonctionnement différent de son propre modèle familial.

En complément d'une prise en charge institutionnelle, le parrainage offre donc la possibilité également pour l'enfant de construire une relation affective, inscrite dans le temps, avec un adulte référent. Il peut également prendre la forme d'une aide aux devoirs, d'une écoute renforcée, d'une ouverture sur le monde. Le parrainage s'inscrit dans une logique de prévention et d'aide à la parentalité. Il permet à l'enfant ou au jeune de s'extraire d'un suivi institutionnel et d'un espace de collectivité.

Depuis sa création dans les années quatre-vingt-dix, "Parrains par Mille" a initié 4.000 parrainages en France et compte aujourd'hui 250 parrainages actifs à Paris et en Ile-de-France.

Le nouveau projet vise à développer la solidarité intergénérationnelle, ce qui va plaire à Liliane CAPELLE, en organisant un réseau et un maillage de solidarité, de voisinage, dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. Tous les trois sont inscrits en politique de la ville, et c'est pour cela qu'ils ont été choisis comme périmètre pour ce dispositif expérimental qui ciblera en priorité les foyers monoparentaux.

Dès lors, le projet de parrainage spécifique de "Parrains par Mille" prend en compte l'ensemble des considérations et la mise en place s'articulera en trois temps :

Dans un premier temps, l'identification des réseaux seniors : Conseil des anciens, les C.L.I.C. Paris Emeraude, le Comité départemental des retraités et des personnes âgées dans les trois arrondissements concernés. Ensuite, la mobilisation des têtes de réseau, comme les syndicats, les organismes de prévoyance, les unions nationales diverses, puis un maillage de proximité du territoire. Puis la mise en place de partenariat avec les services sociaux, les centres sociaux, les P.M.I. de secteur, les écoles, les structures d'accueil, les équipes de développement local, qui sont évidemment toujours là dans ces territoires.

Le deuxième temps, ce sont des actions d'information et de sensibilisation dans les trois territoires, en s'appuyant sur une exposition photo itinérante, consacrée à l'action même de "Parrains par Mille".

Enfin, ce sera la mise en place, l'accompagnement et l'évaluation des parrainages par l'équipe dédiée.

L'objectif visé est la constitution et l'accompagnement d'un minimum de 25 parrainages à partir du démarrage de l'action jusqu'à la fin de l'année 2013.

L'évaluation de ce dispositif conduira à son éventuelle reconduction, je l'espère, et à sa duplication sur un territoire plus élargi que ceux du nord-est parisien pour l'inscrire dans la durée et répondra ainsi aux objectifs de la collectivité parisienne en matière d'accompagnement des familles et d'aide à la parentalité

Compte tenu de tous ces éléments, je vous invite donc, chers collègues, à attribuer à l'association "Parrains par Mille" une subvention d'un montant de 23.000 euros pour son action de mise en œuvre d'un réseau de parrainage et de proximité destiné en priorité aux seniors et aux enfants vivant dans un foyer monoparental dans les quartiers inscrits politique de la ville des 18e, 19e et 20e arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour répondre, je donnerai la parole tout d'abord à Gisèle STIEVENARD et, ensuite, à Olga TROSTIANSKY.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Mme Léa FILOCHE a été très éloquente pour décrire l'esprit de cette action de Parrains par Mille, qui a beaucoup de sens ; je la remercie d'avoir mis en lumière ce beau projet partagé entre la Direction de la famille et de la petite enfance et la DPVI.

Tout cela traduit la priorité donnée aux liens de proximité dans nos quartiers populaires parisiens qui prennent diverses formes.

Nous venons d'évoquer il y a un instant les accorderies ; je pourrais citer aussi "Paris Habitat", qui porte une belle initiative de solidarité de voisinage, "de toit à toit", on pourrait citer aussi "Voisin-Age", ce réseau porté par Les Petits Frères des Pauvres, qui, là aussi, favorise le lien des personnes âgées isolées avec des voisins qui leur rendent des services ou, simplement, leur rendent des visites de courtoisie.

C'est tout ce réseau que nous voulons élargir davantage, en ciblant prioritairement les quartiers politique de la ville, même si les autres peuvent également en bénéficier.

On a là une somme d'expériences très positives. C'est pourquoi nous sommes attachés à l'idée de faire prospérer l'ensemble des dispositifs de parrainage intergénérationnel.

Je me tourne aussi vers ma collègue Liliane CAPELLE, nous savons que les seniors sont souvent bénévoles, ils ont une expérience riche à partager ; cette expérience et cette disponibilité vont pouvoir bénéficier à des enfants ou des adolescents confrontés à un contexte familial précaire ou fortement isolés.

Mme FILOCHE a dit l'essentiel, c'est-à-dire que nous aurons des parrains et marraines supplémentaires, qui sont un renfort éducatif précieux pour les parents, un lien affectif supplémentaire pour les jeunes auxquels ils s'adressent, et ceci donne du sens au beau mot de solidarité dans notre ville.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Olga TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Madame la Maire, juste pour remercier Léa FILOCHE de son intervention parce que cette action permet effectivement d'accompagner des foyers monoparentaux et de nouer des réseaux de proximité. On voit les liens qui peuvent être tissés entre les seniors et les familles. Pour ce qui concerne les réseaux de voisinage, on voit que c'est une façon de lutter contre l'isolement.

Je crois que c'est intéressant parce que c'est vraiment le résultat de ce que l'on fait depuis dix ans avec Bertrand DELANOË. On a construit une politique en direction des familles, et notamment des familles monoparentales. Depuis dix ans, nous avons créé une allocation logement famille monoparentale qui permet aux familles monoparentales de pouvoir rester sur Paris.

Je crois qu'il faut vraiment avoir en tête les chiffres, qui sont assez éloquentes : on a 17-18 % de familles monoparentales en France et 27-28 % de familles monoparentales sur Paris. Pour ce qui concerne ce projet de délibération, pour les familles monoparentales dans les quartiers politique de la ville, cela peut aller, dans certains quartiers, jusqu'à 40 % des familles.

Donc, c'est vraiment un beau projet et très utile pour ces familles.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 345 - DPVI 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DFPE 345 - DPVI 83).

2013 DFPE 344 - SG 114 - DAC 392 - DUCT 89 - Subvention (122.000 euros) et convention avec l'association "Réseau Môm'Artre" (9e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 344 - SG 144 - DAC 392 - DUCT 89. Il s'agit d'une subvention à l'association "Réseau Môm'Artre".

Je donne la parole à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis sa création en 2000, l'association "Môm'Artre" s'est donné pour objectif d'aider les familles, notamment les plus vulnérables, à mieux vivre en ville avec leurs enfants. L'essence du projet réside dans son contenu éducatif et artistique. L'objectif est de permettre à l'enfant d'expérimenter, de s'initier, d'éveiller sa curiosité, de s'épanouir et de se découvrir à travers un projet ou une réalisation artistique, qu'il peut développer dans sa totalité, dès sa conception.

Depuis 2009, l'association a souhaité essaimer pour créer le "Réseau Môm'Artre", en ouvrant de nouvelles antennes. A Paris, il y en a désormais cinq avec un statut d'établissement secondaire : dans le 18e, deux dans le 20e, dans le 12e et dans le 14e.

"Môm'Artre" accueille les enfants de 6 à 11 ans, du CP au CM2, le soir en semaine de 16 heures 30 à 20 heures, le mercredi de 8 heures 30 à 19 heures et pendant les vacances scolaires. L'association a également développé des activités de loisirs partagés parents-enfants, souvent co-conçues, co-organisées et co-animées par les familles elles-mêmes les week-ends, en soirées, autour d'ateliers de vernissage ou de sorties. Des partenariats avec des établissements culturels parisiens ont été également initiés. C'est, enfin, une structure culturelle de proximité, proposant des ateliers artistiques pour les habitants du quartier.

De fait, "Môm'Artre", par son approche très innovante, ses horaires élargis, est un véritable service de proximité non seulement pour les familles et leurs enfants, leur donnant accès à des activités culturelles et aussi une meilleure conciliation des vies familiales et professionnelles, mais c'est aussi un service à destination des habitants et artistes des quartiers où le réseau est implanté.

Cette association s'adresse plus particulièrement aux familles monoparentales, comme vous le savez, majoritairement des mamans seules dont l'existence d'un mode de garde est primordiale, notamment à des horaires élargis. La participation financière demandée aux familles est en fonction des revenus.

Voilà pourquoi je vous invite à approuver ce projet de délibération portant sur une subvention de notre collectivité à hauteur de 122.000 euros, au titre :

- de la petite enfance,
- de l'action de la Ville concernant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle,
- de l'action de la Ville pour la résorption du handicap social et culturel des enfants isolés et de leur famille,
- de l'action culturelle
- et, enfin, de l'action pour l'égalité femmes/hommes.

Tous ces axes de la politique de notre collectivité qui sont concernés par l'activité "Môm'Artre" sont bien la preuve de l'étendue du travail de cette très bonne association.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Claire MOREL, une fois de plus, cette association "Môm'Artre" est mise à l'honneur dans cet hémicycle, à l'occasion de la convention signée avec l'association, et je m'en félicite.

Je voulais vous dire que je trouve que ce qui est très intéressant aussi dans ce projet de délibération, c'est l'effort de simplification qui consiste à faire voter un projet de délibération unique qui rassemble cinq sources de financement différentes.

Donc, je pense que c'est bien parce que cela nous permet, au niveau de notre Assemblée, d'avoir une vision d'ensemble.

Pour ce qui concerne l'association, c'est une mesure tout à fait sécurisante d'un point de vue comptable pour l'association d'avoir effectivement l'ensemble des financements.

Nous avons actuellement cinq antennes de "Réseau Môm'Artre", qui sont en pleine activité à Paris. Je peux vraiment vous dire qu'il est rare d'avoir des structures qui offrent simultanément des activités périscolaires, notamment d'éveil artistique, sur des horaires décalés jusqu'à 20 heures, et puis des activités de loisirs en famille, le mercredi, le week-end et pendant les vacances.

Comme l'a souligné Claire MOREL, trois des antennes sont situées en quartier politique de la ville. Je disais tout à l'heure que ce sont les quartiers qui comptent le plus grand nombre de familles monoparentales à Paris. C'est vraiment une possibilité pour ces familles de concilier vie familiale et vie professionnelle, et puis de densifier le réseau social et d'accéder aux loisirs.

Je voulais vous dire qu'avec la création des R.I.F. (Relais Informations Familles) dans les mairies d'arrondissement, le développement d'espaces adaptés à la vie des familles, comme les ludothèques ou la reconquête de l'espace public avec les voies sur berges et la place de la République, qu'on va inaugurer bientôt, cela permet vraiment que ces antennes enrichissent la politique familiale qui est une politique familiale ambitieuse, celle que nous menons à Paris depuis dix ans.

Je voulais tous vous remercier, et vous remercier de voter ce projet de délibération. Vous dire aussi que nous inaugurons une nouvelle antenne "Môm'Artre" dans le 12e arrondissement à la fin de ce mois, le 28 juin.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse.

Je voudrais rajouter aussi que cette association fait même des activités dans les jardins de Paris, notamment dans les quartiers périphériques. Je vais donc aussi m'associer à tout ce qui a été dit par Olga TROSTIANSKY pour féliciter cette association.

Maintenant je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 344 - SG 114 - DAC 392 - DUCT 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité de notre Conseil. (2013, DFPE 344 - SG 114 - DAC 392 - DUCT 89).

Observations sur l'Ordre du jour.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous informe que le projet de délibération DAC 527 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer sur la désignation d'un représentant dans l'organisme suivant :

Comité consultatif de l'Etablissement public "Paris-Saclay" (R. 19) :

- M. Pierre MANSAT.

La candidature proposée est adoptée. (2013, R. 19).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - La séance est terminée. Je remercie tout le personnel du Conseil qui nous a accompagnés pour nous aider dans le déroulement de ce Conseil.

Merci encore.

(La séance est levée à seize heures cinquante minutes).

Votes spécifiques.

MM. Jean-Bernard BROS, Bruno JULLIARD et Pascal CHERKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 191 Subvention (8.000 euros) et convention avec FIAP Jean Monnet (14e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DFPE 292 Indemnisation de Paris Habitat OPH, titulaire d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une crèche et d'un logement de fonction dans la ZAC Porte d'Asnières (17e) et signature du contrat de transaction correspondant.

2013 DLH 64 Modification du plan de financement du programme d'acquisition réhabilitation de 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 11 logements PLS à réaliser par Paris Habitat OPH, 16 rue Ernestine (18e).

2013 DLH 92 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 35 logements étudiants PLUS, 22-24 rue Cavé (18e).

2013 DLH 93 Refinancement d'une partie de la dette PLS de Paris Habitat OPH souscrite auprès de différents établissements bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

M. Daniel MARCOVITCH ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 30 Réalisation par Immobilière 3F dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme de construction neuve comportant 19 logements PLS, lots 8-9 ZAC Ourcq Jaurès (19e).

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DAC 3 Subvention (1.361.500 euros) et avenants avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé, ASTP (8e).

2013 SG 65 Subvention (50.750 euros) et avenant à convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

2013 SG 107 Subvention (373 500 euros) et signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association APOEC (11e) pour l'organisation de la 11e édition du Festival Paris Cinéma.

Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 30 Subvention (550.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe MOINE et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 174 Subvention (2.060.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Daniel VAILLANT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 308 Subvention (63.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).

MM. Pierre AIDENBAUM et Jacques BOUTAULT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 450 Subvention (610.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Sylvain GAREL, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Pierre SCHAPIRA, Jean-François LEGARET et Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 SG 106 Subventions (3.502.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Forum des images (1er).

Mmes Véronique DUBARRY et Claire MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 7 Subvention (118.500 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e).

MM. François VAUGLIN, René DUTREY, Mmes Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DEVE 25 Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs fixant le montant de la contribution financière de la Ville de Paris au budget de l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013.

M. Pierre MANSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne HIDALGO, M. Yves CONTASSOT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Michel DUMONT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DUCT 60 Subvention (20.000 euros) à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DPP 8 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

Votes spécifiés.

Mme Isabelle GACHET ne participe pas au vote sur les vœux n° 4 et n° 4 bis.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Ghislène FONLLADOSA, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Martine MERIGOT de TREIGNY et M. François LEBEL votent contre le vœu n° 13.

MM. Pierre AIDENBAUM, David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS, M. Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAIEB votent contre le vœu n° 36 bis.

Mme Sandrine CHARNOZ ne participe pas au vote sur le vœu n° 52.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 83 Adhésion au Pôle de compétitivité MOV'EO dont l'objet est de promouvoir le développement de projets collaboratifs innovants dans le domaine de la mobilité.

2013 DVD 145 Demande d'une subvention de 25.000 euros auprès du Ministère de l'intérieur au titre du financement des travaux de réaménagement de l'accès à l'école Eugène Varlin (10e).

2013 DVD 79 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DVD 64 Signature de la Charte d'objectifs sur le transport des marchandises en ville du département de Seine Saint Denis.

M. Julien BARGETON, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DUCT 18 Subvention (4.000 euros) à l'Association Rungis Brillat Peupliers (A.R.B.P.) (13e).

2013 DUCT 20 Subvention Fonds du Maire (712 euros) à l'association Le jardin partagé de Falbala (14e).

2013 DUCT 28 Subvention Fonds du Maire (15.518 euros) au Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 10e arrondissement.

2013 DUCT 32 Subvention (10.000 euros) à l'association Canal Marches (20e).

2013 DUCT 53 Subvention (2.000 euros) à l'association AOCSA la 20e chaise (20e).

2013 DUCT 55 Subvention (3.000 euros) à l'association pour le développement et l'aménagement du 13e arrondissement.

2013 DUCT 54 Subvention (12.000 euros) à l'Association pour la fondation internet nouvelle génération (AFING) au titre du projet d'exploration des nouveaux modes de la participation citoyenne numérique (12e) .

2013 DUCT 56 Subvention (1.500 euros) à l'association La Ressource - Réel Symbolique Imaginaire (17e).

2013 DUCT 57 Subvention (6.000 euros) à l'association Ateliers Villes.

2013 DUCT 60 Subvention (20.000 euros) à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

2013 DUCT 62 Subvention (1.500 euros) à l'association EVAL.

2013 DUCT 70 Subvention (2.000 euros) à l'association Quartiers du Monde (94 Arcueil).

2013 DUCT 103 Subvention (2.500 euros) à l'association Atelier local d'urbanisme du 3e arrondissement au titre du fonctionnement courant de l'association.

2013 DUCT 104 Subvention (2.000 euros) à l'association Permis de Vivre la Ville (14e).

2013 DUCT 59 Subvention (4.000 euros) à l'association Cochenko (93200 Saint-Denis).

2013 DUCT 65 Subvention (1.500 euros) à l'association La voie de la lune (19e).

2013 DUCT 66 Subvention (3.000 euros) à l'association Les amis de la télé libre (14e).

2013 DUCT 67 Subvention (1.500 euros) à l'association Les jardins numériques (13e et 14e).

2013 DUCT 71 Subvention (1.500 euros) à l'association Fabrication Maison (19e).

2013 DUCT 87 Subvention avec convention (3000 euros) avec l'association Ecole normale sociale (18e).

2013 DUCT 91 Subvention Fonds du Maire (4.500 euros) au Comité des fêtes et d'actions sociales du 9^e arrondissement.

2013 DUCT 96 Subvention Fonds du Maire (14e) (2.000 euros) à l'Association Française Janusz KORCZAK (4e).

2013 DUCT 99 Subvention (6.000 euros) à l'association "Mémoire et racines de l'éducation populaire et de la cogestion".

2013 DUCT 100 Subvention Fonds du Maire (2.966 euros) à l'association d'éducation populaire Charonne-Réunion (20e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2013 DUCT 14 - DFPE 336 Subventions (34.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Philippe DUCLOUX, rapporteurs.

2013 DPVI 48 Subventions (29.000 euros) à neuf associations au titre de l'intégration.

2013 DPVI 52 Subventions (13.000 euros) à deux associations au titre de l'intégration au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL, 18e) et Espace Bénévolat (18e).

2013 DPVI 53 Subvention (7.000 euros) à l'association Avril (2.000 euros) et au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples - National (MRAP National) (5.000 euros) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 55 Subventions (8.500 euros) au titre de l'intégration avec D'Ici -D'Ailleurs (20e), Compagnie Résonnances (18e) et Mémoire de l'Avenir (20e).

2013 DPVI 65 Subventions (3.000 euros) aux associations Initiatives Rencontres et Solidarité 10^{ème} (AIRES 10^{ème}) (10e) et Ma Goutte d'Or (18e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 66 Subvention (3.000 euros) à l'Association de Médiation Interculturelle (AMI, 20e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 68 Subvention (9.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace 19 (19e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 71 Subventions à trois associations : Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du Voyage (FNASAT, 19e), Cercle d'Action pour la Promotion de la Diversité (CAPDIV, 4e) et Mémoire 2000 (16e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 75 Subventions (15.000 euros) à deux associations : Paroles d'Hommes et de Femmes (12e) et Trajectoires (20e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 76 Subventions (11.000 euros) à deux associations : Attention chantier (13e) et Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF, 18e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 95 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Agir pour la Diversité et contre les Discriminations (19e) au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DPVI 33 - SG 145 Subvention (50.000 euros) avec au titre du fonctionnement de l'association CIMADE (13e).

Mme Claudine BOUYGUES et Mme Fatima LALEM, rapporteures.

2013 DASCO 10 Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées municipaux.

2013 DASCO 27 Lancement d'un marché à bons de commande pour la fourniture de matériels pédagogiques pour les établissements scolaires et les centres de loisirs de la Ville de Paris.

2013 DASCO 28 Lancement d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de fournitures scolaires générales principalement destinées à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

2013 DASCO 30 Subvention (3.000 euros) à l'association "Cahiers et cinéma" pour le 5ème festival parisien du film scolaire et périscolaire.

2013 DASCO 31 Subvention (8.000 euros) à l'association "Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement" (10e) pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

2013 DASCO 32 Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'école maternelle située 17/23, rue Jacquier (14e).

2013 DASCO 33 Subvention (50.000 euros) avec avenant n° 2 à la convention avec l'association "Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2013 DASCO 34 Convention de mise à disposition temporaire du domaine public, entre la Ville de Paris et l'association "Lycée technologique privé Jules Richard".

2013 DASCO 48 Subvention (40.000 euros) avec convention d'objectifs avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Paris (C.R.D.P.).

2013 DASCO 51 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France en vue de la réalisation des travaux de mise en conformité de la sécurité incendie du groupe scolaire Armand-Carrel (19e).

2013 DASCO 54 Lancement d'un marché à bons de commande pour la fourniture de cahiers, copies et feuillets mobiles principalement destinés à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

2013 DASCO 60 Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 66, rue René Binet (18e).

2013 DASCO 61 Subventions aux collèges (25.900 euros) dans le cadre du dispositif "Action collégiens", pour le fonctionnement des clubs.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DPA 32 Approbation du principe de construction d'un bâtiment (collège et crèche) y compris la cour, rue de la Plaine (20e) et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Ville et Département de Paris.

Mme Colombe BROSSEL et **M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2013 DDEEES 80 Garantie de la Ville de Paris en vue du financement du programme de réhabilitation des locaux d'activités économiques de l'ensemble immobilier dénommé Cour de l'Industrie situé 37 bis rue de Montreuil (11e).

2013 DDEEES 91 Subvention (8.000 euros) à l'association CALIF (Club Action des Labels Indépendants Français) - organisation du Disquaire Day.

2013 DDEEES 96 Subvention (18.000 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses (18e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 97 Subvention (15.000 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 99 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales au titre de l'année 2013.

2013 DDEEES 102 Subvention (6.000 euros) à l'association Initiative Damrémont (18e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 104 Subvention (7.000 euros) au Comité Montaigne (8e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 106 Subvention (8.000 euros) au Comité Royale (8e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 107 Subvention (8.500 euros) à l'association Le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEES 108 Subvention (8.500 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEES 111 Subvention (5.000 euros) à l'association de commerçants Le Village de Lévi (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEES 113 Modification de la délibération 2011 DDEES 201 relatif aux prix d'encouragement à destination de créateurs et de repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris.

2013 DDEES 116 Subvention (2.500 euros) au Village des Panoramas (2e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEES 117 Convention de délégation de service public pour la gestion des marchés aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e).

2013 DICOM 10 Conventions de parrainage opération "Les Heures Heureuses" (Eau de Paris ; Cityvox ; Kitchenaid ; CERVIA Paris IDF).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DUCT 81 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association pour la préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France (13e).

M. Philippe DUCLOUX, rapporteur.

2013 DEVE 83 Subvention (3.000 euros) à l'association Dédale pour ses actions de sensibilisation au développement durable.

M. René DUTREY, rapporteur.

2013 DPP 7 Subvention (15.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement.

2013 DPP 8 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

2013 DPP 11 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association dite Les petits débrouillards Ile de France dans le cadre du dispositif Ville vie vacances parisien.

2013 DPP 12 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association CAJ Promosport dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 14 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association dite Chinois de France - Français de Chine dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 15 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'établissement Le Passage/Croix rouge française dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 17 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18 Jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement.

2013 DPP 19 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Free dance song dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 24 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Latitude Sport et Culture dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 19e arrondissement.

2013 DPP 26 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association dite Le Danube Palace dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 19e arrondissement.

2013 DPP 28 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Les enfants de la Goutte d'or (18e) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2013 DPP 30 Subvention (3.000 euros) et convention avec la société coopérative d'intérêt collectif Ludomonde dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans les 11e et 18e arrondissements.

2013 DPP 32 Subvention (3.900 euros) et convention avec l'association Paris basket 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement.

2013 DPP 33 Subvention (8.200 euros) et convention avec l'association Paris Est Mouv' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

2013 DPP 34 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Plus loin dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 36 Modalités de lancement et signature d'un marché relatif à la réalisation de prestations de services météorologiques pour la Ville de Paris.

2013 PP 29 Relance d'un marché relatif à la location avec mise en service de bâtiments modulaires à des fins d'hébergement en chambres collectives et d'une station de traitements des EU - EV sur le site de la bspp de Limeil-Brévannes (94).

2013 PP 30 Dispositions statutaires applicables au corps des éducateurs de jeunes enfants de la Préfecture de police.

2013 PP 31 Dispositions statutaires applicables au corps des assistants socio-éducatifs de la Préfecture de police.

2013 PP 32 Dispositions statutaires applicables au corps des conseillers socio-éducatifs de la Préfecture de police.

2013 PP 33 Statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la Préfecture de police.

2013 PP 34 Modification de la délibération 2003 PP 49-1° portant dispositions statutaires applicables au corps des cadres de santé de la Préfecture de police.

2013 PP 35 Modification de la délibération 2008 PP 8-2° portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la Préfecture de police.

2013 PP 36 Projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2013 PP 39 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2013 PP 40 Modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de ventilateurs opérationnels, de matériels de mise en oeuvre et de pièces de réparation au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2013 PP 41 Modalités d'attribution et autorisation de signer un marché de fourniture de la spécialité pharmaceutique cyanokit pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2013 PP 42 Modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de matériels de formation et d'instruction incendie au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2013 PP 43 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la préfecture de police relatif à la fourniture de pièces de rechange, d'accessoires et d'outillages spécifiques, pour l'entretien et la réparation des 2 roues de marque MBK.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DAJ 15 Subvention (18.000 euros) pour la contribution au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris pour 2013.

2013 DRH 20 Indemnisation à l'amiable des agents de la Vile de Paris suite à la détérioration ou la perte d'objet ou d'effet personnels à l'occasion d'incidents de service.

2013 DRH 26 Lancement d'un marché à bons de commande pour l'hébergement dans des hôtels d'agents de la collectivité parisienne en situation d'urgence sociale.

2013 DRH 27 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la conception, la mise en oeuvre et l'animation d'une offre de formation relative aux techniques administratives et d'accueil du public à destination des agents de la Ville de Paris.

2013 DRH 28 Lancement et attribution d'un marché à bons de commande pour la conception, la mise en oeuvre et l'animation d'une offre de formation management à destination de l'encadrement intermédiaire de la collectivité parisienne.

2013 DRH 41 Modification des statuts particuliers des éducateurs et des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2013 DRH 43 Mise à disposition de locaux avec convention à l'Amicale des retraités de la Mairie et du Département de Paris, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

2013 DRH 44 Lancement d'un appel d'offres ouvert de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des projets ou unités de projets à composantes informatiques relatifs à la maintenance du système d'information RH de la Mairie de Paris.

2013 DRH 46 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs - grade de technicien supérieur principal - dans la spécialité prévention des risques professionnels.

2013 DRH 50 Modification des statuts particuliers de divers corps de la Commune et du Département de Paris.

2013 DRH 53 Modification des délibérations fixant les dispositions communes applicables aux corps de catégorie A, B et C de la Commune et du Département de Paris.

2013 DRH 58 Résiliation, pour motif d'intérêt général, du marché "Parcours de formation management stratégique à destination des cadres dirigeants".

2013 DUCT 84 Demande de subvention (40.000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux pour la création d'un Relais Information Logement et Habitat (RILH) à la mairie du 20e arrondissement.

2013 DUCT 85 Demande de subvention (30.000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de travaux pour la création d'un Relais Information Familles (RIF) à la mairie du 20e arrondissement.

2013 DUCT 86 Subvention (30.000 euros) demandée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de la création et de l'aménagement d'une halle solidaire sur le terrain sis au 57/59 rue Piat (20e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 174 Subventions (6.500 euros) à 2 associations de jeunesse (12e).

2013 DJS 180 Subventions (21.500 euros) à 5 associations de jeunesse parisiennes.

2013 DJS 191 Subvention (8.000 euros) et convention avec FIAP Jean Monnet (14e).

2013 DJS 256 Subventions (5.700 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2013 DJS 258 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Ateliers de Natéma (20e).

2013 DJS 268 Subvention (11.000 euros) à Jets d'Encre (20e).

2013 DJS 269 Subvention (10.000 euros) à Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (11e).

2013 DJS 304 Subvention (2.000 euros) à l'association NJS ADDICT (15e).

2013 DJS 306 Subvention (7.000 euros) et convention triennale avec l'association Ascendanse Hip Hop (13e).

2013 DJS 312 Signature d'un avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais et de son antenne Saint-Honoré (1er) suite au lancement de la procédure d'attribution de la délégation de service public.

2013 DJS 342 Signature du Contrat Jeunesse du 10e arrondissement.

2013 DJS 343 Signature du Contrat Jeunesse du 12e arrondissement.

2013 DJS 344 Signature du Contrat Jeunesse du 18e arrondissement.

2013 DJS 354 Attribution de la dénomination Marie-Louise Taos Amrouche à l'espace jeunes Piat/Rigoles (20e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DJS 261 - DPVI 407 Subventions (12.000 euros) à cinq associations de jeunesse (13e).

2013 DJS 264 - DPVI 409 Subvention (24.500 euros) à 9 associations de jeunesse du 18e arrondissement.

2013 DJS 265 - DPVI 410 Subvention (26.500 euros) à 9 associations de jeunesse (20e).

2013 DJS 299 - DPVI 411 Subvention (4.000 euros) et convention avec Art-Exprim 18 (18e).

2013 DJS 325 - DPVI 436 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Picoulet - Mission Populaire (11e).

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DF 33 Budget supplémentaire de la Ville pour 2013 - Modification du montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement.

2013 DF 55 Avenant à la convention d'occupation du domaine public concernant l'établissement La Chesnaie du Roy (12e).

2013 SGCP 3 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

2013 SGCP 4 Modification de la délibération 2008 SGCP 3 du 21 mars 2008 donnant délégation du Conseil de Paris au Maire de Paris sur les matières visées aux articles L 2122-22 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DF 53 - DEVE 95 Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'animation du Parc floral (12e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2013 DEVE 25 Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs fixant le montant de la contribution financière de la Ville de Paris au budget de l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013.

2013 DEVE 71 Subvention (1.000 euros) à l'association Plante et Planète pour sa démarche de végétalisation participative des pieds d'arbres dans le 12e arrondissement.

2013 DEVE 73 Subvention (1.000 euros) à l'association Au Coeur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18e arrondissement.

2013 DEVE 72 Subvention (4.000 euros) au Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) pour l'inventaire des oiseaux mené sur Paris par l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France et le projet Voyage de la biodiversité le long des corridors écologiques.

2013 DEVE 74 Subvention (1.700 euros) à l'association Grumpy Nature pour son étude ornithologique sur les oiseaux d'eau au lac des Minimes du Bois de Vincennes (12e).

2013 DEVE 36 Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O.) pour l'occupation de locaux situés dans le Parc Montsouris (14e).

2013 DEVE 87 Convention d'occupation précaire avec l'association Sur le pont des échanges le monde change pour les locaux situés au rez-de-chaussée du Pavillon à la clef dans le square Jules Verne (11e).

2013 DEVE 89 Convention avec la Société Française des Iris et plantes Bulbeuses (S.F.I.B.) en vue de l'organisation du concours international d'iris.

2013 DEVE 92 Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public avec la Société d'Exploitation des Parcs d'Exposition (SEPE) dans le Parc Floral (12e).

2013 DEVE 80 Attribution de la dénomination "Jardin Berthe Morisot" au jardin situé 34, rue du Dessous des Berges (13e).

2013 DEVE 81 Attribution de la dénomination "square Pierre-Gilles de Gennes" au square situé 36, rue de la Bûcherie (5e).

2013 DEVE 82 Attribution de la dénomination "jardinnet Oronce Fine" au jardinnet clos situé 25, rue Lhomond (5e).

2013 DEVE 91 Autorisation de créer 4 jardins partagés situés en équipement de proximité dans les 7e, 15e et 20e arrondissements.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DEVE 84 Subvention (4.500 euros) à l'association GRAINE Ile-de-France pour le développement de son tableau de bord régional d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX et **M. René DUTREY**, rapporteurs.

2013 DDEES 17 Subventions (6.000 euros) à deux associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DU 101 Désaffectation, déclassement et cession à la SEMAPA d'un terrain et d'un volume 8-12 place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph-Bédier - Porte d'Ivry (13e).

2013 DU 134 Attribution de la dénomination "rue Gilbert Cesbron" à une voie (17e).

2013 DU 150 Attribution de la dénomination rue Romy Schneider à une voie du 18e arrondissement.

2013 DU 151 Attribution à une voie de la dénomination "place Paul Ricoeur" (13e).

2013 DU 152 Attribution à une voie de la dénomination "promenade Claude Lévi-Strauss" (13e).

2013 DU 154 Attribution à une voie de la dénomination "rue Hervé Guibert" (14e).

2013 DU 155 Attribution de la dénomination place Anne-Marie Carrière à une place du 18e arrondissement.

2013 DU 156 Attribution de la dénomination "Petit Pont - Cardinal Lustiger" au Petit Pont (4e et 5e).

2013 DU 158 Attribution de la dénomination rue René Clair à une voie du 18e arrondissement.

2013 DU 172 Attribution à une voie de la dénomination rue Bernard Buffet (17e).

2013 DU 175 Attribution à une place de la dénomination "place Blanche Lefebvre" (17e).

2013 DU 181 Attribution à une voie de la dénomination "terrasse Emilienne Moreau-Evrard" (10e).

2013 DU 184 Attribution à une voie de la dénomination rue Maria Helena Vieira da Silva (14e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DU 102 Acquisition auprès de la SEMAPA d'un parking au 50, rue Watt dans le lot M9 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2013 DU 137 Déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une partie du tronçon de la rue de la Plaine situé entre les rues des Maraîchers et des Pyrénées (20e).

Mme Anne HIDALGO, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2013 DU 27 Autorisation au Maire de Paris, copropriétaire dans l'immeuble 2-4 rue des Thermopyles (14e) de : approuver l'opération d'aménagement d'un jardin partagé ; acquérir des parties communes ; céder une partie de l'emprise des lots n° 50 à 59 ; procéder à la scission de la copropriété ; signer un protocole avec le syndicat des copropriétaires.

Mme Anne HIDALGO, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteuses.

2013 DU 199 Prorogation de la promesse de vente tripartite Ville de Paris, RFF et SEMAVIP pour la cession des terrains rue Gaston Tessier (19e).

Mme Anne HIDALGO, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DU 20 - DPE 61 Etablissement d'une division en volumes et confirmation de la signature d'une promesse de vente pour un terrain place de la Porte de Vanves (14e).

Mme Anne HIDALGO, M. Christian SAUTTER, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2013 DAC 3 Subvention (1.361.500 euros) et avenants avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé, ASTP (8e).

2013 DAC 4 Subvention (332.500 euros) et avenant avec la SARL La Manufacture (11e).

2013 DAC 6 Subvention (100.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Les Athévains (4e).

2013 DAC 14 Subvention (15.000 euros) à l'association La Comédie Italienne (14e).

2013 DAC 28 Subvention (279.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2013 DAC 29 Subvention (448.000 euros) et avenant avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

2013 DAC 30 Subvention (550.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2013 DAC 33 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association Musique Danse XXe.

2013 DAC 127 Subventions (34.000 euros) aux associations Théâtre à bout portant (93100 Montreuil), La Compagnie L'Envol (5e), Extime Compagnie (18e), Grand Guignol, Ça bute à Montmartre (18e) et Hercub' (94800 Villejuif).

2013 DAC 150 Subvention (3.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2013 DAC 174 Subvention (2.060.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

2013 DAC 180 Subvention (6.000 euros) à l'association STAR, Science Technologie Art Recherche (10e).

2013 DAC 185 Subvention (50.000 euros) et signature d'une convention avec la SARL Centre International de Créations Théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2013 DAC 186 Subvention (19.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen).

2013 DAC 191 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des Variétés (9e).

2013 DAC 213 Subvention (40.000 euros) et convention avec Technopol Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques (11e).

2013 DAC 275 Subvention (10.000 euros) à l'association Qwartz (11e).

2013 DAC 297 Subvention (65.000 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre des Concerts Lamoureux (11e).

2013 DAC 299 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Lecture Jeunesse (10e).

2013 DAC 304 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Bazin, 6 rue Saint-Philippe du Roule (8e).

2013 DAC 307 Subvention (112.500 euros) et avenant avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

2013 DAC 308 Subvention (63.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).

2013 DAC 309 Subvention (9.000 euros) à l'association Ateliers de Ménilmontant (20e).

2013 DAC 310 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Ateliers du Père Lachaise Associés (20e).

2013 DAC 334 Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Concerts Padeloup (3e).

2013 DAC 345 Protocole fixant les conditions et modalités d'indemnisation amiable des dégâts occasionnés au local situé 22 avenue Parmentier (11e).

2013 DAC 355 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18e).

2013 DAC 358 Subvention (9.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).

2013 DAC 365 Subvention (2.000 euros) à la Société littéraire et artistique du 7e arrondissement.

2013 DAC 366 Subvention (4.000 euros) à l'association Choeurs d'enfants de Saint Christophe de Javel (15e).

2013 DAC 372 Subvention (85.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2013 DAC 387 Subvention (2.000 euros) à l'association Volontariat et Soutien par l'Art (16e).

2013 DAC 393 Subvention (1.000 euros) à l'association Echo Philharmonique Paris (18e).

2013 DAC 395 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Oeil du huit (9e).

2013 DAC 402 - SG 132 Subvention (4.000 euros) à l'association La Place Clichy fait son cinéma (17e).

2013 DAC 403 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78 Le Chesnay).

2013 DAC 404 Subvention (8.500 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris (13e).

2013 DAC 409 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2013 DAC 424 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Vocal Pro Homine (13e).

2013 DAC 428 Subventions (31.000 euros) aux associations Nous Même Prod (11e), L'Envolée (93230 Romainville), 36 du mois - Cirque 360 (94260 Fresnes), La Scabreuse (59000 Lille), Non Nova (44300 Nantes).

2013 DAC 433 Subventions (8.000 euros) à l'association Décor Sonore (93300 Aubervilliers).

2013 DAC 434 Subvention (2.500 euros) à l'association La Tête ailleurs (19e).

2013 DAC 435 Subvention (6.500 euros) à l'association Ornic'Art (13005 Marseille).

2013 DAC 444 Subvention (18.000 euros) à la Société coopérative de production Théâtre du Soleil (12e).

2013 DAC 449 Subvention (5.000 euros) à la SARL Demarcy (13e).

2013 DAC 450 Subvention (610.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2013 DAC 452 Subvention (3.000 euros) à l'association Le chemin du théâtre (11e).

2013 DAC 469 Subvention (15.000 euros) à l'association La Loge CDC Production (11e).

2013 DAC 470 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Mots Parleurs, (15e).

2013 DAC 476 Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e)

2013 DAC 497 - SG 134 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris-Louxor (18e).

2013 DAC 504 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).

2013 DAC 516 Attribution de la dénomination Jacqueline de Romilly à la bibliothèque Porte Montmartre (18e).

2013 DICOM 12 Convention de prêt d'oeuvres pour l'exposition "Brassaï, pour l'amour de Paris".

2013 SG 65 Subvention (50.750 euros) et avenant à convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

2013 SG 66 Subvention (78 500 euros) et avenant à convention avec l'association Enfances au cinéma (13e).

2013 SG 86 Subvention (1.500 euros) à l'association Evropa Film Akt (14e) pour l'organisation de la 8ème édition du festival l'Europe autour de l'Europe.

2013 SG 92 Subvention (2.000 euros) à l'association Retour d' Image (11e).

2013 SG 93 Subvention (7.000 euros) à l'association des Restaurants du coeur - les relais du coeur de Paris (10e).

2013 SG 99 Subvention (13.000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e) afin de soutenir le travail de mise en lumière du cinéma documentaire qu'elle mène tout au long de l'année à Paris.

2013 SG 100 Subvention (4.000 euros) à l'association La Semaine du son.

2013 SG 102 Subvention (5.000 euros) à l'association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) (10e) afin qu'elle organise à Paris des séances hebdomadaires destinées à promouvoir les oeuvres cinématographiques indépendantes et à favoriser la rencontre entre les cinéastes et le public.

2013 SG 106 Subventions (3.502.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Forum des images (1er).

2013 SG 107 Subvention (373 500 euros) et signature d'un avenant à la convention d'objectifs avec l'association APOEC (11e) pour l'organisation de la 11e édition du Festival Paris Cinéma.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DAC 197 Subvention (20.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2013 DAC 215 Subvention (10.000 euros) à l'association Cimade Service oecuménique d'Entraide (13e).

2013 SG 105 - DPVI 61 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Alliance (7e) au titre de l'année 2013.

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2013 DAC 7 Subvention (118.500 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre (9e).

2013 DAC 287 Subvention (15.000 euros) à l'Association Compagnie Les Toupies (12e).

2013 DAC 381 Subvention (14.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2013 DAC 413 Subvention (2.000 euros) à l'association Danse un pas à deux (12e).

2013 DAC 426 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e).

2013 DAC 453 Subvention (6.000 euros) à l'association Acajou (20e).

2013 DAC 455 Subvention (3.000 euros) à l'association Quatre compagnies en résidence (5e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DAC 10 - DJS 296 Subvention (80.000 euros) et avenant avec l'association Confluences (20e).

2013 DAC 340 - DJS 270 Subvention (22.000 euros) à l'association Paris Macadam - Les Arcavals (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DAC 376 - SG 110 - DJS 323 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association L'Esprit Jazz (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Fatima LALEM, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 SG 84 - DGRI 59 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Isratim (1er) pour l'organisation de la 13e édition du festival du cinéma israélien de Paris.

M. Bruno JULLIARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DAC 187 Subvention (40.500 euros) et avenant n°3 avec l'association Théâtre aux mains nues (20e).

2013 DAC 200 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire de l'avenir (20e).

2013 DAC 238 Subvention (7.000 euros) à l'association Fabrication Maison (67000 Strasbourg).

2013 DAC 276 Subvention (2.000 euros) à l'association TRAM (19e).

2013 DAC 317 Subvention (3.000 euros) et avenant avec l'association Ere de jeu (93 Montreuil).

2013 DAC 319 Subvention (1.000 euros) à l'association Matador (19e).

2013 DAC 320 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Aquilone (13e).

2013 DAC 321 Subvention (1.500 euros) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde - Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes (13e).

2013 DAC 323 Subvention (1.500 euros) à l'association compagnie l'Artisanie (14e).

2013 DAC 324 Subvention (1.000 euros) à l'association Le fil de soie (14e).

2013 DAC 327 - DPVI 86 Subvention (4.000 euros) à l'association Henokia (18e).

2013 DAC 347 Subvention (7.500 euros) à l'association La Reine Blanche (18e).

2013 DAC 348 Subvention (1.000 euros) à l'association Gaby Sourire (18e).

2013 DAC 349 Subvention (1.000 euros) à l'association Compagnie Varsorio (19e).

2013 DAC 351 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Les Rêves Fous (20e).

2013 DAC 352 Subvention (2.000 euros) à l'association Pièces Montées (20e).

2013 DAC 363 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA (17e).

2013 DAC 382 Subvention (1.500 euros) à l'association Clichés urbains (19e).

2013 DAC 416 Subvention (1.000 euros) à l'association Toutes les Voix (20e).

2013 DAC 498 Subvention (1.000 euros) à l'association Dixlesic and Co (14e).

2013 DAC 506 Subvention (1.000 euros) à l'association La Ruche des Arts (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DAC 316 Subvention (6.500 euros) à l'association Ngamb'art (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2013 SG 7 Subvention (28.000 euros) et avenant à convention avec l'association IRFED Europe (13e).

2013 SG 8 Subvention (40.000) et avenant à convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) (10e).

2013 SG 9 Subvention (22.000 euros) et convention avec le Foyer Jorbalan (19e).

2013 SG 20 Subvention (3.000 euros) à l'association ELLER (18e).

2013 SG 21 Subvention (7.000 euros) à l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV) (12e).

2013 SG 40 Subvention (8.000 euros) à la Compagnie Confidences (13e).

2013 SG 41 Subvention (3.500 euros) à l'association Compagnie l'air du Verseau (11e).

2013 SG 43 Subvention (3.500 euros) à l'association Comité des Métallos (11e).

2013 SG 44 Subvention (5.000 euros) à l'Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD) (13e).

2013 SG 46 Subvention (7.000 euros) à l'Association Primo Lévi Groupement inter associatif d'assistance aux victimes de la répression (11e).

2013 SG 49 Subvention (4.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (20e) pour son action en faveur des femmes.

2013 SG 52 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).

2013 SG 112 Subvention (12.000 euros) à l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) (13e).

2013 SG 117 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Charonne (11e).

2013 SG 118 Subvention (2.500 euros) à l'association Daïka (18e) au titre de la politique de la Ville.

2013 SG 120 Subvention (5.400 euros) et convention avec l'association Prévention, Action, Santé, Travail pour les Transgenres (PASTT) (10e).

2013 SG 123 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs, la Libération (8e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 SG 61 - DPVI 82 Subvention (15.000 euros) à l'association Cie Graines de Soleil (18e).

2013 SG 62 - DPVI 60 Subvention (33.000 euros) et convention avec le Comité Contre l'Esclavage Moderne (11e).

Mme Fatima LALEM et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteures.

2013 DASES 13 - DAC 343 - DGRI 19 Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Bruno JULLIARD, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DPE 11 Contrat de transaction concernant le marché de construction d'un réseau d'assainissement dans la ZAC Joseph Bédier (13e).

2013 DPE 45 Adhésion de la Ville de Paris et versement de la cotisation pour l'année 2013 (2.800 euros) à l'association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE).

2013 DPE 50 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012.

2013 DVD 44 - DU 214 Signature du protocole à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SEMAVIP pour la restructuration et l'extension des entrepôts de la Darse du Fond de Rouvray (19e).

2013 DVD 75 Indemnisation amiable de la société ALLIANZ GLOBAL CORPORATE en réparation du dommage causé au bateau SERNA sur le canal de l'Ourcq à Pantin (Seine Saint Denis).

2013 DVD 89 Subvention (5.000 euros) à l'association Contraste (93320 Pavillons sous Bois) pour l'organisation de la 13ème édition de "l'Ourcq'athlon".

2013 DVD 103 Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec la CPCU pour la réalisation et l'exploitation de puits de production de chaleur par géothermie (19e).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2013 DPE 29 - DGRI 28 Renouvellement de l'adhésion (1.000 euros) de la Ville de Paris à l'association "programme Solidarité-Eau" (pS-Eau).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DLH 10 Avenant au bail emphytéotique consenti au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris portant location de diverses propriétés communales.

2013 DLH 30 Réalisation par Immobilière 3F dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme de construction neuve comportant 19 logements PLS, lots 8-9 ZAC Ourcq Jaurès (19e).

2013 DLH 64 Modification du plan de financement du programme d'acquisition réhabilitation de 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 11 logements PLS à réaliser par Paris Habitat OPH, 16 rue Ernestine (18e).

2013 DLH 68 Réalisation d'un programme comportant 3 logements PLA-I et 3 logements PLUS, 1-2 Cité Bergère (9e).

2013 DLH 70 Subvention (1.057.774 euros) et avenant à convention avec l'association PACT Paris-Hauts-de-Seine.

2013 DLH 74 Réalisation d'un programme de construction neuve comprenant une résidence étudiante de 198 logements PLS, une résidence sociale pour jeunes actifs comportant 43 logements PLA-I et 42 logements PLUS et une résidence de loisir à vocation sociale de 136 logements, ZAC Joseph Bédier (13e).

2013 DLH 75 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 18 rue de la Huchette / 4 rue Xavier Privas (5e).

2013 DLH 77 Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris de voter en assemblée générale de copropriété du 25 rue St Louis en l'Île (4e) la refonte du règlement de copropriété, la cession de parties communes et la modification de la grille de répartition des charges.

2013 DLH 81 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I à contracter par PROLOGUES en vue du financement de l'acquisition de 2 logements PLA-I, 355 rue Lecourbe (15e) et 16-16 bis rue de Nantes (19e).

2013 DLH 87 Subvention (15.000 euros) au Syndicat du Logement et de la Consommation.

2013 DLH 88 Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 13 rue du Soleil (20e).

2013 DLH 91 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9 cité Lemer cier (17e).

2013 DLH 92 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 35 logements étudiants PLUS, 22-24 rue Cavé (18e).

2013 DLH 93 Refinancement d'une partie de la dette PLS de Paris Habitat OPH souscrite auprès de différents établissements bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2013 DLH 99 Protocole d'accord concernant les désordres constatés au 26 rue David d'Angers (19e).

2013 DLH 100 Dépose de la demande de permis de démolir visant les constructions se trouvant sur les parcelles des 20 et 22 rue de l'Arcade (8e).

2013 DLH 111 Autorisation donnée au représentant de la Ville à voter en assemblée générale l'aliénation du lot n° 5 et son acquisition par la copropriété dans l'immeuble en copropriété 78 rue de Charonne (11e).

2013 DU 177 Cession par voie d'adjudication publique d'un studio vacant dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DU 191 Délimitation unilatérale partielle d'une parcelle appartenant au domaine public communal 4 avenue Paul Vaillant Couturier (94250 Gentilly) et signature de l'arrêté de délimitation correspondant.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DU 149 Autorisation de procéder à toutes enquêtes publiques et saisines préalables au déclassement de parcelles du domaine public fluvial situées à 93140 Bondy.

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2013 DASCO 62 Tarifs de restauration pour les adultes de l'école d'arts appliqués Boule pour l'année scolaire 2013/2014.

2013 DPA 38 Approbation du dépôt d'une demande de permis de démolir le portail du campus des Cordeliers (6e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DDEES 48 Convention de sous-occupation de la résidence Fondation Victor Lyon de la Cité internationale universitaire de Paris avec la RIVP (7 à 57, boulevard Jourdan - 14e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2013 DA 17 Lancement et signature de marchés à bons de commande mono attributaire pour des prestations de prélèvement et de mesures des polluants et pour l'évaluation des moyens d'aération dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur, en six lots séparés.

2013 DA 21 Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande de prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus de la Ville, du Département de Paris.

2013 DAJ 11 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 14 et 28 mai 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DFPE 95 Subvention (91 322 euros) et avenant n° 5 avec l'association Mowgli pour sa crèche collective en appartements dénommée Dieu (10e).

2013 DFPE 114 Subvention (87.047 euros) et avenant n° 5 avec l'association Mowgli (10e) pour sa crèche collective en appartements dénommée Pajol (18e).

2013 DFPE 122 Subvention (250.800 euros) et convention avec l'association Famille et cité pour l'aménagement de locaux 16/30, avenue de la porte de Montmartre (18e).

2013 DFPE 123 Subvention (148.518 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Clairière pour la structure multi-accueil (2e).

2013 DFPE 124 Subvention (37.919 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2013 DFPE 127 Subvention (32.216 euros) et avenant n° 5 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 151 Subvention (78.094 euros) et avenant n°5 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

2013 DFPE 154 Subvention (44.404 euros) et avenant n°5 à l'association Les zèbres de l'Atlas (10e) pour la structure multi-accueil (10e).

2013 DFPE 160 Subvention (56.265 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2013 DFPE 166 Subvention (98.457 euros) et avenant n° 5 à l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Charlot (3e).

2013 DFPE 167 Subvention (109.373 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Saint Martin (3e).

2013 DFPE 169 Subvention (210.888 euros) et avenant avec l'association Le Figuier pour la crèche collective (4e).

2013 DFPE 193 Subvention (154.024 euros) et avenant n° 5 avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2013 DFPE 209 Subvention (76.161 euros) et avenant n° 5 avec l'association Mini Coccinelles pour la halte-garderie (11e).

2013 DFPE 217 Subvention (95.142 euros) et avenant n° 5 avec l'association Petit Concept pour la crèche collective (11e).

2013 DFPE 219 Subvention (143.599 euros) et avenant n° 3 avec l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs pour la structure multi-accueil (11e).

2013 DFPE 221 Subvention (47.532 euros) et avenant n° 5 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la halte-garderie Necker (15e).

2013 DFPE 222 Subvention (32.795 euros) et avenant n° 5 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la halte-garderie Ranelagh (16e).

2013 DFPE 223 Subvention (48.115 euros) et avenant n° 5 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la halte-garderie Jonquièrre (17e).

2013 DFPE 224 Subvention (74.332 euros) et avenant n° 4 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la halte-garderie Le P'tit Jardin (17e).

2013 DFPE 225 Subvention (111.805 euros) et avenant n° 1 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la halte-garderie A Tout Petit Pas (17e).

2013 DFPE 226 Subvention (69.363 euros) et convention avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F) pour la structure multi-accueil (17e).

2013 DFPE 247 Subvention (69.901 euros) et avenant n° 5 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Nieuport (13e).

2013 DFPE 248 Subvention (76.788 euros) et avenant n° 5 avec l'association Arthur et Marine pour sa crèche collective en appartements Christiani (18e).

2013 DFPE 251 Subvention (26.803 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie.

2013 DFPE 257 Subvention (83.199 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2013 DFPE 269 Subvention (214.125 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la structure multi accueil d'Ici et d'Ailleurs (13e).

2013 DFPE 270 Subvention (72.678 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou Péan (13e).

2013 DFPE 271 Subvention (401.983 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la crèche collective Bout'Chou 2 (13e).

2013 DFPE 272 Subvention (61.904 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14e).

2013 DFPE 273 Subvention (42.419 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour le jardin maternel La Maison enchantée (14e).

2013 DFPE 274 Subvention (52.554 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la crèche collective Bout'Chou (14e).

2013 DFPE 275 Subvention (869.342 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14e).

2013 DFPE 276 Subvention (248.830 euros) et avenant n° 4 avec l'association La Maison des Bout'Chou pour la structure multi accueil Le Temps de l'Enfance (15e).

2013 DFPE 277 Subvention (164.255 euros) et avenant n°4 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la structure multi-accueil Les P'Tits Bonheurs (19e).

2013 DFPE 278 Subvention (155.571 euros) et avenant n°3 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la structure de la crèche collective Trois P'Tits Tours (19e).

2013 DFPE 279 Subvention (137.498 euros) et avenant n° 3 avec l'association La maison des Bout'Chou (13e) pour la crèche collective Saint Jacques (14e).

2013 DFPE 280 Subvention (295.706 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'Chou (13e) pour la structure multi accueil Les Couleurs du Temps (14e).

2013 DFPE 281 Subvention (183.622 euros) et convention avec l'association La Maison des Bout'Chou pour la crèche collective Les Meuniers (12e).

2013 DFPE 292 Indemnisation de Paris Habitat OPH, titulaire d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une crèche et d'un logement de fonction dans la ZAC Porte d'Asnières (17e) et signature du contrat de transaction correspondant.

2013 DFPE 333 Indemnisation amiable de l'assureur d'un particulier pour sa cave sinistrée suite à un dégât des eaux survenu dans la crèche sise 6/10, rue des jardiniers (12e).

2013 DFPE 346 Lancement de marchés à bons de commande multiattributaires sans minimum ni maximum, passé selon l'article 30 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance (15e et 16e).

2013 DU 100 Acquisition en l'état futur d'achèvement de volumes à usage de crèche situés dans l'îlot des Mariniers, 1 à 29 rue des Mariniers sur l'ancien site de l'hôpital Broussais (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DPE 54 Versement de 13 subventions (68.428,25 euros) à 13 associations lauréates de l'appel à projets en vue d'animations et d'actions innovantes à destination du public dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2013 DAC 106 Subvention (4.500 euros) à l'association Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements (18e).

2013 DAC 268 Subvention (5.000 euros) à l'association GHAMU (5e).

2013 DAC 288 Subvention (3.500 euros) à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

2013 DAC 306 Subvention (10.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

2013 DAC 389 Avenants n° 1 aux marchés de couverture, plomberie, charpente dans les édifices culturels et certains édifices civils passés avec les sociétés UTB (Lot 1 - Secteur Ouest) et LA LOUISIANE (Lot 2 - Secteur Est), en vue d'augmenter leur montant maximum de commandes de l'année 2013.

2013 DAC 394 Subventions (7.000 euros) et convention avec la Fondation du Patrimoine (16e).

2013 DAC 397 Subvention sollicitée auprès de l'Etat pour le financement de travaux de restauration de la couverture de l'église Sainte-Elisabeth (3e).

2013 DAC 430 Sollicitation de deux subventions pour le financement de la restauration des façades Sud bas-côté et des 2 chapelles Sud de la nef de l'église Saint-Médard (5e).

2013 DAC 467 Convention avec l'Atelier Courageux relative à l'indemnisation en nature de la Ville de Paris au titre de la destruction accidentelle de la baie 119 de l'église Saint Germain l'Auxerrois (1er).

2013 DAC 471 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Amis de la Tour Jean-Sans-Peur pour ouvrir aux visiteurs la Tour Saint-Jacques, Square Saint- Jacques (4e) du 5 juillet au 15 septembre 2013.

2013 DAC 484 Subvention (18.898 euros) sollicitée auprès de l'Etat relative au titre de sa participation au financement des travaux concernant des oeuvres d'art classées conservées dans les églises, propriétés de la Ville de Paris.

2013 DPA 28 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre des travaux de restructuration partielle du musée Bourdelle situé au 16, rue Antoine Bourdelle (15e).

2013 DUCT 105 Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de la congrégation des Soeurs Notre-Dame de l'Assistance Maternelle (15e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEES 57 Subvention annuelle 2013 (303.500 euros) avec convention à la Commission Administrative de la Bourse du Travail.

2013 DDEES 109 Subvention avec convention (45.000 euros) avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2013 DDEES 112 Subventions (1.218.250 euros) avec avenants n° 3 aux conventions 2011-2013 avec les Unions Départementales syndicales.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DGRI 30 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association AIDES (93 500) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Algérie).

2013 DGRI 31 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Clowns Sans Frontières (19e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Madagascar).

2013 DGRI 32 Subvention (170.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge française (14e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 33 Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique (11e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 34 Subvention (160.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau (GIP ESTHER) (15e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Tchad et Sénégal).

2013 DGRI 35 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme de lutte contre le Sida en Tanzanie.

2013 DGRI 36 Subvention (120.000 euros) et convention avec l'association Médecins Sans Frontières (11e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Kenya).

2013 DGRI 37 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Moto Action (78 350 Jouy en Josas) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Cameroun).

2013 DGRI 38 Subvention (110.000 euros) et avenant à convention avec l'association Mouvement Français pour le Planning Familial (11e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 39 Subvention (240.000 euros) et convention avec l'association Organisation Pan Africaine de Lutte pour la Santé (6e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique.

2013 DGRI 40 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association PLAN International France (19e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Cameroun).

2013 DGRI 41 Subvention (50.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association Sida Info Service S.I.S (20e) pour la Plateforme ELSA dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 42 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Première Urgence - Aide Médicale Internationale (92 600 Asnières Sur Seine) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (République démocratique du Congo).

2013 DGRI 44 Subvention (295.000 euros) et convention avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 45 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Sida Info Service S.I.S (20e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique.

2013 DGRI 46 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Sol En Si - Solidarité Enfants Sida (19e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Togo et Bénin).

2013 DGRI 47 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida (SOLTHIS) (13e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Guinée).

2013 DGRI 48 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Enda Europe (11e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Sénégal).

2013 DGRI 50 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Entrepreneurs du Monde (86 000 Poitiers) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Togo).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2013 DGRI 49 - DAC 514 Installation d'une sculpture à l'effigie d'Antoine de Saint-Exupéry sur la place d'El Salvador (7e).

M. Pierre SCHAPIRA et **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2013 DGRI 26 - DAC 515 - DDEES 98 Subvention (19.526 euros) pour un projet de coopération avec la Ville de Buenos Aires dans le domaine du design.

M. Pierre SCHAPIRA et **M. Bruno JULLIARD**, **Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteurs.

2013 DPVI 35 Subvention (5.000 euros) à l'association Multicolors pour la création d'une trame verte dans le quartier politique de la ville Saint-Blaise (20e) dans le cadre du Programme NATURE +.

2013 DPVI 56 Subventions (185.887 euros) à 30 associations porteuses de 41 emplois d'adultes relais.

2013 DPVI 63 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Varsorio (19e) pour l'ouverture d'un espace culturel des arts du masque situé dans le quartier Danube classé en politique de la ville.

2013 DPVI 81 Subventions (24.000 euros) et conventions avec deux régies de quartier pour leurs actions de lien social (10e et 11e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2013 DPVI 46 - DJS 265 - DFPE 317 Subvention (29.500 euros) et avenant à convention avec l'association PLUS LOIN (20e) pour des actions menées en directions des jeunes et des familles des quartiers de l'est 20e.

Mme Gisèle STIEVENARD, **Mme Isabelle GACHET**, **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteures.

2013 DPVI 64 - DEVE 79 Subventions (85.600 euros) à 39 associations mettant en oeuvre des projets visant à l'amélioration et la végétalisation du cadre de vie dans le cadre des programmes Gestion Urbaine de Proximité (GUP), Mobilisation des habitants et démarche Nature + dans les quartiers en Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, **Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteures.

2013 DFPE 309 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire (11e).

2013 DFPE 316 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association D'Ici-d'Ailleurs pour sa ludothèque Nautilude (11e).

2013 DFPE 335 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Cabane à Jeux destinée au financement de la ludothèque Denise Garon (13e).

2013 DFPE 337 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Florimont (14e).

2013 DFPE 338 Subvention (80.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ecole Normale Sociale (18e).

2013 DFPE 339 Subvention (3.000 euros) à l'association Latitude Sport et Culture (19e).

2013 DFPE 340 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

2013 DFPE 341 Subvention (3.000 euros) à l'association les Enfants du Danube (19e).

2013 DFPE 343 Subvention (4.000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO Paris (14e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DAC 333 Subvention (5.500 euros) à 3 associations créées pour la commémoration de faits historiques et de périodes précises ou commémorant l'Histoire de communautés.

2013 DAC 412 Subvention (17.450 euros) à 6 associations créées pour la commémoration des mouvements de résistance

2013 DAC 425 Subvention (16.594 euros) à 14 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2013 DJS 1 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 1er arrondissement.

2013 DJS 22 Subventions (7.800 euros) à quatre associations du 3e arrondissement.

2013 DJS 26 Subventions (5.150 euros) à trois associations du 7e arrondissement.

2013 DJS 28 Subventions (26.900 euros) à douze associations du 9e arrondissement.

2013 DJS 29 Subventions (25.450 euros) à dix associations du 10e arrondissement.

2013 DJS 31 Subventions (20.950 euros) à treize associations du 12e arrondissement.

2013 DJS 60 Subvention (160.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) (12e).

2013 DJS 64 Subvention (14.000 euros) et convention avec le Comité Départemental d'Athlétisme de Paris (18e).

2013 DJS 82 Subvention et convention (40.000 euros) avec Paris Foot Gay (20e).

2013 DJS 89 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).

2013 DJS 90 Subvention (17.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil (7e).

2013 DJS 91 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Entente Sportive Petits Anges (7e).

2013 DJS 92 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club du 9e.

2013 DJS 94 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Club Populaire Sportif du 10e (10e).

2013 DJS 95 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'A. S. Jeunesse Saint-Vincent de Paul (10e).

2013 DJS 97 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Espérance de Reuilly (12e).

2013 DJS 99 Subvention (92.500 euros) et convention avec le Football Club des Gobelins (13e).

2013 DJS 101 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Paris 13 Tennis de Table (13e).

2013 DJS 102 Subvention (20.000 euros) et convention avec La Domrémy Basket 13 (13e).

2013 DJS 105 Subvention (51.000 euros) et convention avec l'association Paris Alésia Football Club (14e).

2013 DJS 109 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'Evolution Sportive et Culturelle du XVe.

2013 DJS 115 Subvention (110.000 euros) et convention avec Championnet Sports (18e).

2013 DJS 118 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e).

2013 DJS 119 Subvention (42.000 euros) et convention avec Paris Basket 18.

2013 DJS 120 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18 (18e).

2013 DJS 122 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Amicale Manin Sport Paris-Est (19e).

2013 DJS 127 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Ménilmontant Patro Sports (20e).

2013 DJS 128 Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Paris Sport Club (20e).

2013 DJS 145 Subvention (66.000 euros) à six associations sportives dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2013 DJS 216 Subvention (200.000 euros) et avenant à convention avec le PUC Rugby au titre de la saison sportive 2013-2014.

2013 DJS 218 Subvention (166.000 euros) et convention avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes - Ville de Paris (APSAP-VP) au titre de la saison 2013-2014.

2013 DJS 224 Subvention (424.500 euros) avec avenant à convention avec le P.U.C. Omnisports au titre de la saison sportive 2013-2014.

2013 DJS 242 Subvention (36.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2013 DJS 353 Attribution de la dénomination Centre sportif Micheline Ostermeyer au centre sportif situé 22 ter rue Pajol (18e).

2013 DJS 378 Avenant de prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (1er).

2013 DJS 310 Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (1er).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2013 DJS 44 Subventions (35.000 euros) à dix-huit associations parisiennes.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2013 DF 52 Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DAJ 12 Communication de la liste de marchés attribués du 23 mars 2013 au 22 avril 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Yves POZZO di BORGO, Loïc RAOUL, Daniel VAILLANT, Mmes Geneviève BERTRAND et Laurence DREYFUSS.

Excusés : MM. René DUTREY et Philippe DUCLOUX.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER, Mmes Pauline VERON, Geneviève BERTRAND et M. Yves CONTASSOT.

Excusée : Mme Martine NAMY-CAULIER.

3e Commission

MM. Julien BARGETON, Jérôme COUMET, Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Edith GALLOIS, Halima JEMNI, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Françoise de PANAFIEU.

4e Commission

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Mao PENINOU, René DUTREY, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT et Olivia POLSKI.

5e Commission

Mmes Gisèle STIEVENARD, Myriam EL KHOMRI, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. Mano PENINOU.

Excusée : Mme Sylvie WIEVIORKA.

6e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY, Mmes Martine MERIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, Karen TAÏEB et Olga TROSTIANSKY.

Excusée : Mme Fatima LALEM.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Colombe BROSSEL, Isabelle GACHET et M. Christophe NAJDOVSKI.

Excusés : Mmes Marie-Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, MM. Jean VUILLERMOZ et Richard STEIN.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS, Claire GUIDI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS et Alain LHOSTIS.

Excusées : Mmes Anne HIDALGO et Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Stéphane MARTINET, Mme Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU CHARIER.

Excusé : M. Pierre SCHAPIRA.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean- Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe

DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Loïc RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Gérard d'ABOVILLE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Fatima LALEM, M. Pierre LELLOUCHE.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2013-23 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Préfet de police relative aux conditions de stationnement des professionnels de santé dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Libellé de la question :

"Jusqu'ici, ces praticiens semblaient bénéficier d'une tolérance administrative pour stationner à proximité de leur cabinet ou du domicile de leurs patients. La circulaire n° 86-122 du 17 mars 1986 prévoyait en effet les modalités de stationnement des professionnels de santé.

Depuis plusieurs mois, cette tolérance semble ne plus être appliquée, ces professionnels ayant fait l'objet d'un grand nombre de procès verbaux.

Mme Brigitte KUSTER interroge M. le Préfet de police de Paris sur les modalités et conditions de stationnement des praticiens de santé dans le cadre de l'exercice de leur profession."

Réponse non parvenue.

QE 2013-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A à M. le Maire de Paris relative au projet de déménagement de l'antenne de police administrative du 17e.

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs années, un projet de transfert de l'antenne de police administrative, actuellement hébergée dans les locaux de la mairie du 17e, vers l'ancien centre de réception des étrangers situé rue de l'Etoile est à l'étude.

Pour ce faire, des travaux de rénovation de ces locaux doivent être envisagés sous réserve de l'accord de la Ville de Paris. En effet, les conditions d'accueil des usagers ne sont, à ce jour, pas satisfaisantes, compte tenu du caractère exigu des locaux.

A plusieurs reprises, la Préfecture de police de Paris a manifesté son intérêt pour cette proposition pour lequel est attendu le feu vert de la Ville de Paris.

Mme Brigitte KUSTER interroge M. le Maire de Paris sur sa position concernant ce projet de transfert de l'antenne de police administrative dans ces locaux de la rue de l'Etoile."

Réponse non parvenue.

QE 2013-25 Question de M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS à M. le Préfet de police relative à la manifestation publique du 13 mai 2013 place du Trocadéro (16e).

Libellé de la question :

"Le 13 mai 2013, des scènes de guérilla et d'émeutes urbaines se sont déroulées Place du Trocadéro à l'occasion d'une manifestation publique (remise de trophée au club du PSG).

Dès le lendemain, nous vous avons saisi par écrit pour connaître les suites que l'Etat compte donner aux graves préjudices financiers et moraux subis par les riverains et les commerçants de ce quartier.

Par la présente, nous vous saisissons maintenant, dans le cadre du Conseil de Paris, afin d'obtenir les indispensables éclaircissements sur ces graves événements. Nos questions sont les suivantes :

- Quelle est la doctrine d'engagement des forces de l'ordre lors de telles violences ? Comment a-t-elle été appliquée le 13 mai Place du Trocadéro ?

- Combien d'effectifs étaient initialement mobilisés en début d'après-midi ? Combien d'effectifs sont-ils arrivés en renfort par la suite ? Comment s'expliquent les sous-effectifs manifestes en début de manifestation ?

- Quelle est la chaîne de responsabilités dans l'autorisation donnée à cette manifestation ? Il apparaît en effet que la Mairie de Paris et la Mairie du 16e ont aussi donné, dans leur périmètre de compétence, leur feu vert à cette manifestation !

Les réponses à ces questions apparaissent d'autant plus nécessaires que le décalage est grand entre, d'une part, l'omniprésence des forces de sécurité lors des différentes "Manif pour tous" organisées depuis plusieurs semaines à Paris et, d'autre part, leur passivité face aux casseurs Place du Trocadéro. Un tel décalage ne peut que susciter le trouble, voire la réprobation."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe E.E.L.V.A.

QE 2013-21 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative aux politiques de la Ville et du Département en matière de développement économique et d'emploi.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

Votre Communication sur le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2013 l'annonce : Paris met en place de multiples actions pour soutenir le tourisme à Paris, l'attractivité et l'emploi. La politique que vous menez a pour objectif d'être solidaire face à la crise, d'accompagner les demandeurs d'emploi, de favoriser l'innovation, d'aider à la création d'entreprise et d'adapter la ville aux changements économiques, sociaux et environnementaux à venir.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement de Paris s'efforcent de refléter ces objectifs. A ce sujet, il y est précisé qu'un quart (24 %) des investissements programmés concernent l'innovation, l'enseignement ou l'action économique et sociale.

Pour les élus E.E.L.V.A., le soutien apporté à l'emploi des Parisiens en période de crise est une part essentielle de l'action municipale. De même, par ses politiques et sa commande publique, la Ville de Paris a un rôle à jouer afin d'orienter l'économie vers des secteurs économiques durables, créateurs d'emplois, de mieux-vivre et sources d'innovation culturelles et sociales.

Aujourd'hui, au regard du rôle croissant joué par les collectivités locales dans ces domaines, des acteurs comme l'OCDE s'interrogent sur les retombées économiques, sociales et environnementales des politiques menées par les collectivités. Ces politiques prennent la forme d'investissements, de subventions, de prêts ou de passations de marchés publics. Avec une grande part des emplois en France, la question se pose avec autant plus d'acuité pour Paris. Aussi, les élu-e-s du groupe écologiste et apparentés souhaitent disposer d'éléments précis.

En effet, en raison de l'importance de ce sujet dans le contexte actuel, il nous semble nécessaire de disposer d'une vision globale et chiffrée du résultat des actions menées en matière d'emploi, d'innovation, d'attractivité économique et d'aides à la création d'entreprise en faveur des Parisiennes et Parisiens par la Ville et le Département depuis 2008 afin de mieux mesurer la rentabilité de la dépense publique en ce domaine.

Aussi, M. Jaques BOUTAULT et les éluEs E.E.L.V.A. souhaitent connaître :

Concernant les investissements, les subventions et les prêts dédiés à la création et au soutien de l'emploi financés par la Ville et le Département :

- Le nombre d'emplois créés ou sauvegardés par ces investissements, subventions et prêts financés par la Ville et le Département depuis 2008, ainsi que la nomenclature de ces emplois ;

- Les autres indicateurs existants et leur évolution depuis 2008.

Concernant les marchés passés par la Ville et le Département :

- Les objectifs actuels en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale de la Ville en matière de commande publique ;

- Les indicateurs utilisés à ce jour par la Direction des Achats et leur évolution depuis 2008."

Réponse non parvenue.

QE 2013-22 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à la conformité des espaces de restauration installés dans les établissements de la Ville au programme Paris Santé Nutrition.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

Paris met en œuvre depuis 2009 un programme spécifique de lutte contre l'obésité : Paris Santé Nutrition. Initialement lancé dans trois arrondissements pilotes, les 13e, 15e et 19e, ce plan vise la prévention et la lutte contre l'obésité, la promotion de l'équilibre nutritionnel et de l'activité physique à travers différentes actions de sensibilisation ou pédagogiques, notamment dans les établissements scolaires et les crèches de la Capitale.

Les éluEs du groupe E.E.L.V.A. ont exprimé par deux vœux (février et avril 2011) la demande que les actions du PSN s'appliquent également à tous les établissements municipaux ou départementaux recevant un public jeune. En effet, des distributeurs de snacks, dont on connaît les effets néfastes sur l'équilibre alimentaire, étaient encore présents dans certains centres d'animation ou certains centres sportifs.

Les Conseils de Paris de mars 2012 et d'avril 2013 ont acté la présence d'un local à usage d'espace de petite restauration à l'intérieur du centre nautique Roger-Le Gall. Conscients que cette solution est de loin préférable aux distributeurs de snacks, les éluEs écologistes s'inquiètent cependant qu'aucun des documents (CCPT, contrat) ne mentionne le respect du programme Paris Santé Nutrition dans le cadre de cette activité de petite restauration.

Pour les éluEs écologistes, la lutte contre l'obésité doit être une priorité en matière de santé publique pour la collectivité parisienne, et le programme Paris Santé Nutrition, qui a déjà fait ses preuves dans six arrondissements, doit être mis en œuvre dans tous les établissements municipaux et départementaux de la Capitale.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe E.E.L.V.A. souhaitent :

- connaître les critères nutritionnels définis par les directions concernées pour les espaces de restauration installés dans les établissements de la Ville de Paris recevant du public (piscines, centres d'animations, etc.) ;

- et savoir si ces critères sont conformes au programme Paris Santé Nutrition."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1ère	1		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V	DF15 et DF7G	Remboursement de la dette de l'Etat	GAUDILLERE	Rejeté	10-juin-13
Séance	1ère	1bis	114	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V				Adopté	10-juin-13
7e	7e	2	115	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	Vnr	-	Projet de suppression de postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2013	BROSSEL	Adopté	10-juin-13
7e	7e	3	116	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON, ASSOULINE	CM	Vnr	-	Attribution des noms de "Wangari Muta Maathai" et "Ken Saro-Wiwa" aux centres d'animation Saint-Blaise et Buzenval (20e)	GACHET	Adopté	10-juin-13
1ère	7e	4		UMPPA	GOIJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr	-	Avenir du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse	GACHET	Rejeté	10-juin-13
Séance	7e	4bis	117	Exécutif		CM	Vnr		Avenir du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse		Adopté	10-juin-13
7e	7e	5		UMPPA	BURKLI	CM	Vnr	-	Sensibilisation des enfants aux stéréotypes sexuels	NAJDOVSKI	Rejeté	10-juin-13
1ère	7e	6	118	PCF-PG	BROSSAT, BIDARD	CM	Vnr	-	Retransmission du tournoi de Roland-Garros	VUILLERMOZ	Adopté	10-juin-13
7e	7e	7	119		COUMET, BARTHE	CM	Vnr	-	Espace de remise en forme du stade Sébastien Charléty	VUILLERMOZ	Adopté	10-juin-13
1ère	7e	8			CORBIERE	CM	Vnr	-	Table ronde du "supportérisme"	VUILLERMOZ	Retiré	10-juin-13
8e	8e/2e	9		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 112	Amendement technique	HIDALGO	Adopté	10-juin-13
8e	8e	10	120	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Attribution des noms de Severino de Heredia et de Colette Heil bronner à des lieux du 17e	HIDALGO	Adopté	10-juin-13
Séance	8e	10a	121			CM	Vnr				Adopté	10-juin-13
8e	8e	11	122	PS-RGA	TAIEB	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Georges Moustaki à une rue, une place ou un jardin	HIDALGO	Adopté	10-juin-13
8e	8e	12	123	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Georges Moustaki à un lieu de Paris	HIDALGO	Adopté	10-juin-13
8e	8e	13		PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Dénomination de rues de Paris en hommage à des révolutionnaires	HIDALGO	Rejeté	10-juin-13
1ère	8e	14	124	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Attribution à une voie de la dénomination "Moines de Tibhirine"	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	10-juin-13

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	8e	15	125	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Réalisation d'une résidence pour jeunes actifs boulevard du Fort de Vaux	MANO	Adopté	10-juin-13
8e	8e	16		PS-RGA	FERAUD	CM	Vnr	-	Préemption des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)	MANO	Retiré	10-juin-13
8e	8e	17		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Préemption des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)	MANO	Rejeté	10-juin-13
Séance		17bis	126	Exécutif		CM	Vnr		Vente à la découpe des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)		Adopté	10-juin-13
8e	8e	18	127	EELVA	DUTREY	CM	Vnr	-	Appel à projet pour l'habitat participatif de la Ville de Paris	MANO	Adopté	10-juin-13
8e	8e	19	128	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Surloyers dans le parc locatif social	MANO	Adopté (amendement oralement)	10-juin-13
1ère	8e	20		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CM	Vnr	-	Politique de l'Etat en faveur du logement social	MANO	Rejeté	10-juin-13
Séance	8e	20bis	129	Exécutif		CM	Vnr		Politique de l'Etat en faveur du logement social		Adopté	10-juin-13
1ère	8e	21	130	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Mise en œuvre de la transformation de bureaux en logements	MANO	Adopté	10-juin-13
1ère	8e	22	131	UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Mise en œuvre du Plan Climat	MANO	Adopté	10-juin-13
1ère	8e	23		UMPPA	DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER	CM	Vnr	-	Mutations à l'intérieur du parc social parisien	MANO	Retiré	10-juin-13
Séance	8e	23bis	132	Exécutif		CM	Vnr		Mutations à l'intérieur du parc social parisien		Adopté	10-juin-13
1ère	8e	24		UMPPA	DUBUS, LEGARET	CM	Vnr	-	Création d'une Métropole Parisienne	MANSAT	Rejeté	10-juin-13
1ère	8e	25		UMPPA	MONTANDON	CM	A	DU 11	Amendement sur la répartition du programme de logement	MANO	Rejeté	10-juin-13
8e	8e	26		EELVA	DUTREY, NAJDOVSKI	CM	V	DU 11	Programmation de logements dans le projet d'aménagement	MANO	Retiré	10-juin-13

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
Séance	8e	26bis	133	Exécutif		CM	V	DU 11	Programmation de logements dans le projet d'aménagement de la caserne de Reuilly		Adopté	10-juin-13
1ère	8e	27		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 11	Consultation des habitants du 12e	MANO	Rejeté	10-juin-13
1ère	8e	28		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 11	Etude d'impact sur le stationnement	MANO	Rejeté	10-juin-13
1ère	8e	29	134	UMPPA	DUBUS, LEGARET, MONTANDON	CM	V	DU 11	Liste des terrains publics qui seront cédés par l'Etat	MANO	Adopté	10-juin-13
8e	8e/4e	30		Exécutif	MANSAT	CM	A	SG 25	Amendement technique	MANSAT	Adopté	10-juin-13
Séance	9e	31a		Exécutif		CM	A	DAC 384	Association Polynotes 75 (11e)		Adopté	11-juin-13
	8e	31	135	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Egal accès à la presse quotidienne dans les bibliothèques de prêt	JULLIARD	Adopté	11-juin-13
1ère	9e	32		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Gratuité des prêts dans les médiathèques	JULLIARD	Retiré	11-juin-13
Séance	9e	32bis	136	Exécutif		CM	V				Adopté	11-juin-13
6e	9e	33	137	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Institut des Cultures de l'Islam	JULLIARD	Adopté	11-juin-13
9e	9e	34		UDI	SAINT-ETIENNE	CM	Vnr	-	Bilan de la politique culturelle de la Ville	JULLIARD	Rejeté	11-juin-13
1ère	9e	35	138	PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CM	Vnr	-	Manifestations en Turquie	SCHAPIRA	Adopté	11-juin-13
1ère	9e	36		PCF-PG	BECKER, ARROUZE	CM	Vnr	-	Etiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes	SCHAPIRA	Retiré	11-juin-13
Séance	9e	36bis	139	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	11-juin-13
1ère	9e	37	140	UMPPA	DOUVIN, CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Déploiement du drapeau européen sur les mâts et porte-affiches	SCHAPIRA	Adopté	11-juin-13
1ère	1ère	38		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DF 63	Convention d'occupation du domaine public avec l'établissement "Pavillon Ledoyen"	GAUDILLERE	Retiré	11-juin-13
2e	2e	39	141	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vnr	-	Interdiction des étalages avenue de Clichy	COHEN-SOLAL	Adopté	11-juin-13

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	2e	40		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Création de périmètres de préemption de baux commerciaux	COHEN-SOLAL	Retiré	11-juin-13
8e	2e	41	142	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Préservation des commerces culturels de proximité	COHEN-SOLAL	Adopté	11-juin-13
2e	2e	42		PCF-PG	BROSSAT, BIDARD, SIMONNET	CM	Vnr	-	Ouverture des commerces le dimanche	COHEN-SOLAL	Retiré	11-juin-13
Séance	2e	42bis	143	Exécutif		CM	Vnr		Opposition du travail le dimanche		Adopté	11-juin-13
1ère	2e	43		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Extension du travail dominical à Paris	COHEN-SOLAL	Rejeté	11-juin-13
1ère	2e	44		UMPPA	MONTANDON	CM	Vnr	-	Création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) pour les commerces de Bercy Village	COHEN-SOLAL	Rejeté	11-juin-13
1ère	2e	45	144	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Marché de téléphonie mobile de la Ville de Paris	ERRECART	Adopté	11-juin-13
2e	2e	46	145	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Protection des salariés des réseaux d'assainissement	ERRECART	Adopté	11-juin-13
2e	2e	47		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Déménagement des agents de la DU et de la DVD avenue de France	ERRECART	Retiré	11-juin-13
1ère	2e	48	146	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Agents de surveillance de la Ville	ERRECART	Adopté	11-juin-13
1ère	2e	49		PCF-PG	BECKER	CM	Vnr	-	Durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite	ERRECART	Rejeté	11-juin-13
2e	2e	50		PS-RGA	COUMET, LANG, MOINE	CM	Vnr	-	Travaux de l'école Estienne	MISSIKA	Retiré	11-juin-13
Séance	2e	50bis	147	Exécutif		CM	Vnr		Travaux de l'école Estienne		Adopté	11-juin-13
2e	2e	51	148	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Réseau spectacle de Pôle Emploi	SAUTTER	Adopté	11-juin-13
2e	2e	52		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Atelier central de la RATP rue Championnet	SAUTTER	Retiré	11-juin-13
Séance	2e	52bis	149	Exécutif		CM	Vnr		Atelier central de la RATP rue Championnet		Adopté	11-juin-13
2e	2e	53	150	PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	Vnr	-	Sauvegarde du bureau de Poste de la gare du Nord	SAUTTER	Adopté	11-juin-13
3e	3e	54	151	EELVA	FOURNIER, GAREL	CM	V	DVD 30	Respect strict du Règlement Local de Publicité en matière de véhicules de livraison	BARGETON	Adopté	11-juin-13

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
3e	3e	55	152	EELVA	GAREL	CM	V	DVD 30	Dédieselisation des livraisons pour le dernier kilomètre à Paris	BARGETON	Adopté	11-juin-13
3e	3e	56		EELVA	BOUTAULT, NAJDOVSKI, GAREL, CONTASSOT	CM	V	DVD 65	Sortie du diesel des matériels roulants du STIF	BARGETON	Retiré	11-juin-13
3e	3e	57	153	UMPPA	DOUVIN	CM	V	DVD 65	Volet parisien du plan bus 2013-2016	BARGETON	Adopté	11-juin-13
3e	3e	58		UMPPA	DOUVIN	CM	V	DVD 65	Motorisation hybride des nouveaux bus articulés de la ligne 26	BARGETON	Retiré	11-juin-13
Séance	3e	58 bis	154	Exécutif		CM	V				Adopté (amendé oralement)	11-juin-13
3e	3e	59		UMPPA	DOUVIN	CM	V	DVD 17	Tarification à la minute des parcs de stationnement	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
3e	3e	60	155	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Travaux d'aménagement du carrefour des rues Montorgueil et Étienne-Marcel	BARGETON	Adopté	11-juin-13
3e	3e	61		EELVA	GAREL	CM	Vnr	-	Etude prospective sur les stations-service à Paris	BARGETON	Retiré	11-juin-13
3e	3e	62		UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Équipement en vidéoprotection des rames du métro parisien	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
3e	3e	63		UMPPA	KUSTER, DUBUS, COUDERT	CM	Vnr	-	Traverse "Batignolles Bichat"	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
3e	3e	64		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Aménagement de voirie du secteur "Boulevard Saint Marcel - boulevard Port-Royal"	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
3e	3e	65		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Aménagement de la contre-allée du boulevard Saint-Marcel	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
Séance	3e	65bis	156	Exécutif		CM	Vnr		Aménagement de la contre-allée du boulevard Saint-Marcel		Adopté	11-juin-13
5e	3e	66			GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI ...	CM	Vnr	-	Stationnement aux abords des établissements scolaires	BARGETON	Rejeté	11-juin-13
4e	4e	67		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr	-	Nombre d'agents de surveillance dans les parcs et jardins du 15e	GIBOUDEAUX	Rejeté	11-juin-13
1ère	4e	68	157	UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr	-	Implantation d'une ruche sur un site de Paris Habitat	GIBOUDEAUX	Adopté	11-juin-13
1ère	4e	69		UDI	HELARD	CM	Vnr	-	Aire d'accueil de gens du voyage du bois de Boulogne	GIBOUDEAUX	Rejeté	11-juin-13
1ère	4e	70		UDI	REY	CM	Vnr	-	Aire d'accueil de gens du voyage du bois de Vincennes	GIBOUDEAUX	Rejeté	11-juin-13

Deposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
4e	4e	71			ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS	CM	Vnr	-	Affichage sauvage dans Paris	PENINO	Retiré	11-juin-13
1ère	4e/8e	72		UMPPA	DE CLERMONT-TONNERRE, BOURNAZEL, DECORTE	CM	V	DPA 33	Publication du cadastre solaire	DUTREY	Rejeté	11-juin-13
5e	5e	73		UMPPA	DUBUS, KUSTER	CM	Vnr	-	Vente à la sauvette	EL KHOMRI	Rejeté	11-juin-13
1ère	5e	74		UMPPA	DUBUS, LEGARET, DATI, LEBEL, LELOUCHE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	Vnr	-	Recrudescence de la mendicité agressive	EL KHOMRI	Rejeté	11-juin-13
1ère	5e	75			GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY- ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL, HELARD	CM	Vnr	-	Dédommagement des victimes des agressions du Trocadéro	EL KHOMRI	Rejeté	11-juin-13
1ère	5e	76			GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY- ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL, HELARD	CM	Vnr	-	Remise en état de l'espace public, place du Trocadéro	EL KHOMRI	Rejeté	11-juin-13
3e	5e/3e	77		UMPPA	DOUVIN	CM	A	DPP 1 - DVD 3	Augmentation de la subvention	EL KHOMRI	Rejeté	11-juin-13
5e	6e	78		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr	-	Démantèlement des campements de Roms sur le territoire parisien	TROSTIANSKY	Rejeté	11-juin-13
Séance	6e	78a		Exécutif		CM	A	DPVI 69	Attribution de subventions à 8 associations au titre de l'intégration.		Adopté	11-juin-13

262

[illegible]

															PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPFA		UNANIMITE
Espace en	Lancement Date	n° Débat	n° Adopté	Copie Opérateur	Auteurs	CM ou ETS	A V. Vnr	n° d'obj	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
Re	Re	12	123	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vir	-	Attribution du nom de Georges Moutoux à un lieu de Paris	HIDALGO	Adopté	10 juin 13													X
	Re	13		PCF-PG	CORBIERE	CM	Vir	-	Dénomination de rues de Paris, en hommage à des révolutionnaires	HIDALGO	Rejeté	10 juin 13			X		X		X				X		
Inter	Re	14	124	UMPFA	DUBUS	CM	Vir	-	Attribution à une rue de la dénomination "Mont de Tolbiac"	HIDALGO	Adopté (amendement travaillant)	10 juin 13													X
Re	Re	15	125	PS-RGA	LEPETIT, KLUGHMAN, SACHET	CM	Vir	-	Réalisation d'une résidence pour jeunes actifs, boulevard du Fort de Vaux	MANO	Adopté	10 juin 13												X	
Re	Re	16		PS-RGA	FERAUD	CM	Vir	-	Prise en compte des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)	MANO	Rejeté	10 juin 13													
Re	Re	17		PCF-PG	LHOUSTIS	CM	Vir	-	Prise en compte des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)	MANO	Rejeté	10 juin 13			X		X		X		X		X		
Séance	Re	17bis	126	Exécutif		CM	Vir	-	Vente à la découpe des appartements de l'immeuble 166, quai de Jemmapes (10e)		Adopté	10 juin 13							X			X		X	
	Re	18	127	EELVA	DUTREY	CM	Vir	-	Appel à projet pour l'habitat participatif de la Ville de Paris	MANO	Adopté	10 juin 13												X	
Re	Re	19	128	PCF-PG	EROSAT	CM	Vir	-	Surveys dans le parc social	MANO	Adopté (amendement travaillant)	10 juin 13							X				X		
Inter	Re	20		PCF-PG	SIMONNET, ARDOUZE	CM	Vir	-	Politique de l'Etat en faveur du logement social	MANO	Rejeté	10 juin 13			X		X		X		X		X		
Séance	Re	20bis	129	Exécutif		CM	Vir	-	Politique de l'Etat en faveur du logement social		Adopté	10 juin 13							X				X		
Inter	Re	21	130	UMPFA	DUBUS	CM	Vir	-	Mise en œuvre de la transformation de bureaux en logements	MANO	Adopté	10 juin 13													X
Inter	Re	22	131	UMPFA	DUBUS	CM	Vir	-	Mise en œuvre du Plan Climat	MANO	Adopté	10 juin 13													X
Inter	Re	23		UMPFA	DUMONT, AURACOMBE, DECARTE, DREYFUS, DUBUS, ROGER	CM	Vir	-	Mutations à l'intérieur du parc social parisien	MANO	Rejeté	10 juin 13													
Séance	Re	23bis	132	Exécutif		CM	Vir	-	Mutations à l'intérieur du parc social parisien		Adopté	10 juin 13													X
Inter	Re	24		UMPFA	DUBUS, LEGARET	CM	Vir	-	Création d'une Métropole Parisienne	MANO	Rejeté	10 juin 13	X		X		X								
Inter	Re	25		UMPFA	MOHTANDON	CM	A	DU 11	Amendement sur la répartition du programme de logement	MANO	Rejeté	10 juin 13	X		X		X								
Re	Re	26		EELVA	DUTREY, HALDOVSKI	CM	V	DU 11	Programmation de logements dans le projet d'aménagement	MANO	Rejeté	10 juin 13													
Séance	Re	26bis	133	Exécutif		CM	V	DU 11	Programmation de logements dans le projet d'aménagement de la zone de l'Est		Adopté	10 juin 13								X			X		
Inter	Re	27		UMPFA	MOHTANDON	CM	V	DU 11	Consultation des habitants du 12e	MANO	Rejeté	10 juin 13	X		X		X								
Inter	Re	28		UMPFA	MOHTANDON	CM	V	DU 11	Etude d'impact sur le stationnement	MANO	Rejeté	10 juin 13	X		X		X								
Inter	Re	29	134	UMPFA	DUBUS, LEGARET, MOHTANDON	CM	V	DU 11	Liste des terrains publics qui seront cédés par l'Etat	MANO	Adopté	10 juin 13													X
Re	Re					CM		DU11			Adopté	10 juin 13									X				
	Re					CM		SG25			Adopté	10 juin 13													X
						CM	A	SG 25	Amendement technique	MANO	Adopté	10 juin 13											X		
						CM		DU1119			Adopté	10 juin 13													X
						CM		DU16 62			Adopté	10 juin 13													X
Séance	Re	31a		Exécutif		CM	A	DAC384	Association Polytechnique 75 (11e)		Adopté	10 juin 13													X
	Re					CM		DAC 384			Adopté	11 juin 13													X
	Re					CM		DAC492			Adopté														X
	Re					CM		DAC417			Adopté														X

														PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPFA		UNANIMITE
Député en	Commission	N°	N°	N°	Auteurs	CM	A	V	n°	Objet	Affectation	VOTE	Date de	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
	0e		31	135	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vir	SG126	Egal accès à la presse quotidienne dans les bibliothèques de	JULLIARD	Adoptée	11 juin 13											X
1e	0e		32		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vir	-	Gratuite des prêts dans les médiathèques	JULLIARD	Adoptée	11 juin 13											X
Source	0e		32bis	136	Exécutif		CM	V	-			Adoptée	11 juin 13											X
1e	0e		33	137	UMPFA	DOUVIN	CM	Vir	-	Institut des Cultures de l'Islam	JULLIARD	Adoptée	11 juin 13											X
0e	0e		34		UDI	SAINT-ETIENNE	CM	Vir	-	Bilan de la politique culturelle de la Ville	JULLIARD	Rejetée	11 juin 13	X		X		X						
	0e						CM	Vir	DP339			Adoptée	11 juin 13											X
							CM	Vir	DGR129			Adoptée	11 juin 13											X
1e	0e		35	138	PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CM	Vir	-	Manifestations en Tunisie	SCHAPIRA	Adoptée	11 juin 13											X
1e	0e		36		PCF-PG	BECKER, ARROUZE	CM	Vir	-	Etiquetage des produits en provenance des colonies	SCHAPIRA	Rejetée	11 juin 13											
Source	0e		36bis	139	Exécutif		CM	Vir	-			Adoptée	11 juin 13					X			X			
1e	0e		37	140	UMPFA	DOUVIN, CLERMONT-THOMAS	CM	Vir	-	Déploiement du drapeau européen sur les mûrs et poutres	SCHAPIRA	Adoptée	11 juin 13			X								
							CM	Vir	DGR125			Adoptée	11 juin 13											X
							CM	Vir	DF63			Adoptée	11 juin 13			X						X		
1e	1e		38		UMPFA	LEBEL, MENIGOT DE TREIGNY	CM	V	DF 63	Convention d'occupation du domaine public avec l'établissement "Maison Ledoyen"	GAUDILLERE	Rejetée	11 juin 13											
0e	2e		39	141	PS-RGA	LEPETIT, KLUGMAN, GACHET	CM	Vir	-	Interdiction des étalages avenue de Cluiche	COHEN-SOLAL	Adoptée	11 juin 13						X			X		
0e	2e		40		PCF-PG	LMOSTIS	CM	Vir	-	Création de périmètres de préemption de lieux commerciaux	COHEN-SOLAL	Rejetée	11 juin 13											
0e	2e		41	142	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vir	-	Préservation des commerces historiques de proximité	COHEN-SOLAL	Adoptée	11 juin 13											X
0e	2e		42		PCF-PG	BROSSAT, BIGARD, SIMONNET	CM	Vir	-	Ouverture des commerces le dimanche	COHEN-SOLAL	Rejetée	11 juin 13											
Source	2e		42bis	143	Exécutif		CM	Vir	-	Opération du travail le dimanche		Adoptée	11 juin 13						X			X		
1e	2e		43		UMPFA	DUBUS	CM	Vir	-	Extension du travail dominical à Paris	COHEN-SOLAL	Rejetée	11 juin 13	X		X		X						
1e	2e		44		UMPFA	MONTANDON	CM	Vir	-	Création d'un périmètre d'usage de consommation	COHEN-SOLAL	Rejetée	11 juin 13	X		X		X						
1e	2e		45	144	EELVA	BOUTAUD	CM	Vir	-	Marché de téléphonie mobile de la Ville de Paris	ERRECART	Adoptée	11 juin 13											X
0e	2e		46	145	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vir	-	Protection des salariés des réseaux d'assainissement	ERRECART	Adoptée	11 juin 13			X								
0e	2e		47		PCF-PG	BECKER	CM	Vir	-	Déménagement des agents de la DSI et de la DVD avenue de	ERRECART	Rejetée	11 juin 13											
1e	2e		48	146	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vir	-	Agents de surveillance de la Ville	ERRECART	Adoptée	11 juin 13											X
1e	2e		49		PCF-PG	BECKER	CM	Vir	-	Durée de cotisation salariale ouvrant droit à la retraite	ERRECART	Rejetée	11 juin 13			X		X			X			
0e	2e		50		PS-RGA	COUINET, LANG, MOINE	CM	Vir	-	Travaux de l'école Estienne	MISSIKA	Rejetée	11 juin 13											
Source	2e		50bis	147	Exécutif		CM	Vir	-	Travaux de l'école Estienne		Adoptée	11 juin 13			X								
0e	2e		51	148	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vir	-	Réseau spectacle de Pôle Emploi	SAUTTER	Adoptée	11 juin 13											X
0e	2e		52		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vir	-	Atelier central de la RATP rue Championnet	SAUTTER	Rejetée	11 juin 13											
Source	2e		52bis	149	Exécutif		CM	Vir	-	Atelier central de la RATP rue Championnet		Adoptée	11 juin 13										X	

Type de séance	Ordre du jour	N° de la séance	N° de l'ordre du jour	N° de l'ordre du jour	Auteurs	CM en CS	A V Vtr	n° de l'ib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
													CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
Vote	5e	74		UMPPA	DURUS, LEGARET, DATI, LESD, LESGACHE, RUKA, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	CM	Vtr	-	Recrudescence de la mendicite agressive	EL KHCOUR	Rejeté	11 juin 13	X		X		X						
Vote	5e	75			GOASGUEN, DEBRE, GAZZI, GASORAU, BOULAY, ESPERANIER, AURAGONNE, HOFFENBERG, HAREL, MELARD	CM	Vtr	-	Dedommagement des victimes des agressions du Troucadéro	EL KHCOUR	Rejeté	11 juin 13	X		X		X						
Vote	5e	76			GOASGUEN, DEBRE, GAZZI, GASORAU, BOULAY, ESPERANIER, AURAGONNE, HOFFENBERG, HAREL, MELARD	CM	Vtr	-	Rénove en état de l'espace public, place du Troucadéro	EL KHCOUR	Rejeté	11 juin 13	X		X		X						
						CM		DPV 49			Adopté	11 juin 13											X
						CM		DPF 1 - DVD 3			Adopté	11 juin 13											X
Vote	5e/3e	77		UMPPA	DICZYH	CM	A	DPF 1 - DVD 3	Augmentation de la subvention	EL KHCOUR	Rejeté	11 juin 13	X				X						
						CM		CAS 4	Communication		PAS DE VOTE	11 juin 13											
Vote	6e	78		UMPPA	DURUS	CM	Vtr	-	Démantèlement des campements de Roms sur le territoire parisien	TROSTANOVY	Rejeté	11 juin 13	X		X		X						
						CM		DPV 69			Adopté	11 juin 13											X
Séance	6e	78a		Exécutif		CM	A	DPV 69	Attribution de subventions à 8 associations au titre de l'insertion.		Adopté	11 juin 13									X		
						CM		DPPE 345			Adopté	11 juin 13											X
						CM		DPPE 344			Adopté	11 juin 13											X